



# ACTUALISATION A01 DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2014

ÉLÉMENTS FINANCIERS 2014  
DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

## Sommaire

Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.	2
Chiffres clés du groupe Crédit Agricole Intégrant les Caisses régionales, les Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales	3
Les métiers du groupe Crédit Agricole	4
<b>1 RAPPORT DE GESTION</b>	<b>7</b>
Activité et informations financières	8
Facteurs de risque	44
Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 3	80
<b>2 COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>145</b>
Cadre général	146
États financiers consolidés	151
Notes annexes aux états financiers	158
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	282
<b>3 PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DE SES ACTUALISATIONS</b>	<b>285</b>
Attestation du responsable	285
Contrôleurs légaux des comptes	286
Table de concordance	287

Le présent document d'actualisation complète les informations publiées dans le document de référence de Crédit agricole S.A. au titre de la rubrique 7 « Organigramme », sous-rubrique 7.1 « Description du Groupe » de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004, figurant dans la table de concordance pages 511 à 513 du document de référence 2014.

Il présente les éléments financiers 2014 du groupe Crédit Agricole.

# 2014-A01

## ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Éléments financiers 2014 du Groupe Crédit Agricole

Le groupe Crédit Agricole est le premier financeur de l'économie française<sup>(1)</sup> et l'un des tout premiers acteurs bancaires en Europe.

Leader de la banque de proximité en Europe<sup>(2)</sup>, le Groupe est également premier gestionnaire d'actifs européen<sup>(3)</sup>, premier bancassureur en Europe<sup>(4)</sup> et troisième acteur européen en financement de projets<sup>(5)</sup>.

Fort de ses fondements coopératifs et mutualistes, de ses **140 000 collaborateurs** et **31 500 administrateurs des Caisses locales et régionales**, le groupe Crédit Agricole est une banque responsable et utile, au service de 50 millions de clients, 8,2 millions de sociétaires et 1,1 million d'actionnaires.

Grâce à son modèle de banque universelle de proximité – l'association étroite entre ses banques de proximité et les métiers qui leur sont liés –, le groupe Crédit Agricole accompagne ses clients dans leurs projets en France et dans le monde : assurance, immobilier, moyens de paiement, gestion d'actifs, crédit-bail et affacturage, crédit à la consommation, banque de financement et d'investissement.

Au service de l'économie, le Crédit Agricole se distingue également par sa politique de responsabilité sociale et environnementale dynamique et innovante. Elle repose sur une démarche pragmatique qui irrigue tout le Groupe et met chaque collaborateur en action.

### UNE BANQUE AU SERVICE DE

# 50

millions de clients<sup>(6)</sup>

Avec

# 11 100

agences dans 9 pays

Et une présence dans

# 54

pays

### UN ACTEUR AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE

- Adhésion au Pacte mondial des Nations Unies ;
- Adoption des Principes Équateur par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ;
- Signature des Principes pour l'investissement responsable par Amundi et Crédit Agricole Assurances.

(1) Pour le montant des encours de dépôt et de crédit au 31/12/2014. Source : établissement, banque de proximité en France.

(2) Par le PNB en banque de proximité en Europe à fin décembre 2014. Source : établissement.

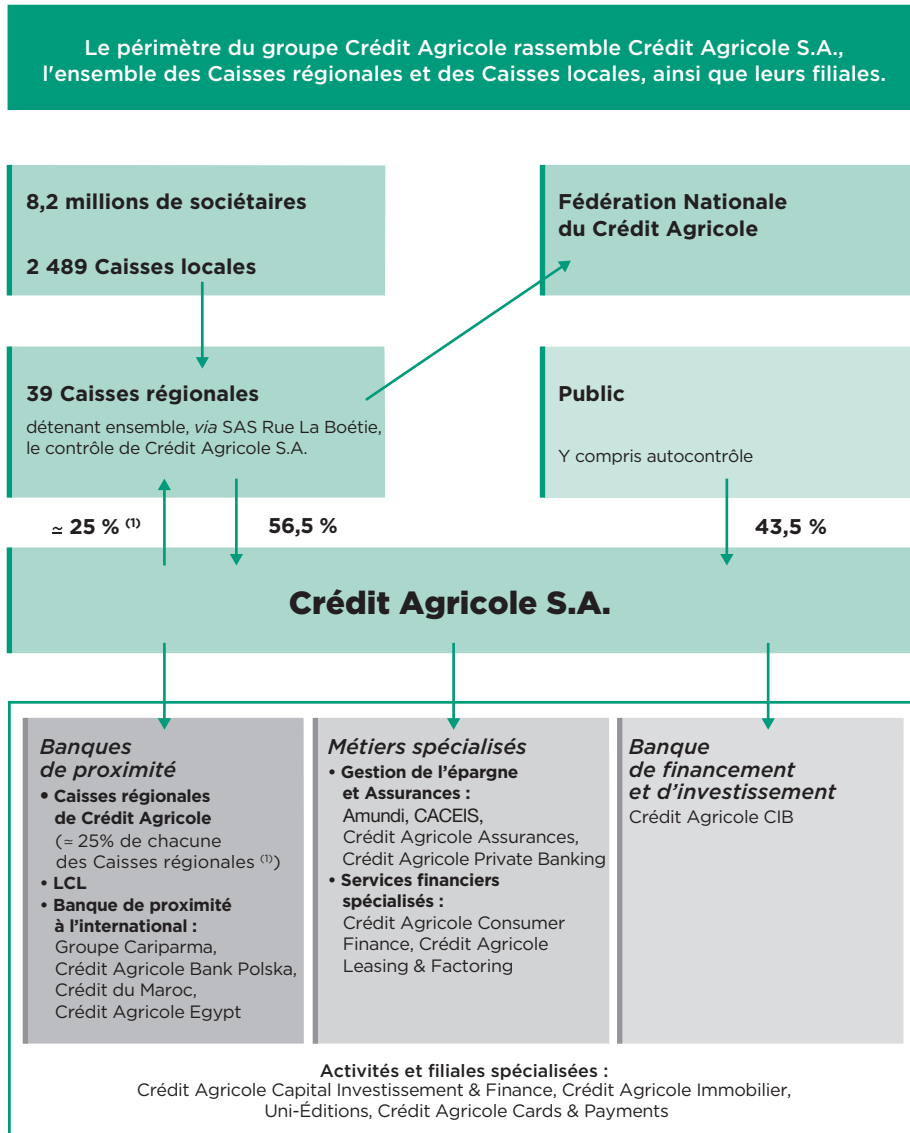
(3) Périmètre Amundi Group. Source IPE Top 400 publié en juin 2014, encours sous gestion à décembre 2013, retraités par Amundi des données relatives à la gestion privée).

(4) Source : L'Argus de l'assurance du 19/12/14.

(5) Source : par le montant des projets arrangés, Thomson Reuters.

(6) Périmètre banque de proximité en France et à l'international, Crédit Agricole Consumer Finance et les clients en crédit à la consommation de Crédit Agricole Bank Polska.

# ORGANISATION DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ET DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.



Au 31 décembre 2014

<sup>(1)</sup> A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

# CHIFFRES CLÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE INTÉGRANT LES CAISSES RÉGIONALES, LES CAISSES LOCALES, CRÉDIT AGRICOLE S.A. ET LEURS FILIALES

## COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ

(en millions d'euros)	2014	2013 Retraité <sup>(1)</sup>	2012 Retraité <sup>(2)</sup>
Produit net bancaire	30 243	30 422	30 682
Résultat brut d'exploitation	11 065	11 226	10 675
Coût du risque	(2 943)	(3 922)	(4 609)
Résultat net	5 279	5 505	(3 673)
Résultat net part du Groupe	4 920	5 141	(3 726)

(1) Retraité en 2013 de la mise en équivalence des entités en intégration proportionnelle (IFRS 10 et 11 et des reclassements en IFRS 5).

(2) 2012 retraité du passage en IFRS 5 de Newedge, CA Bulgarie et entités nordiques CA Consumer Finance, intégrant une modification de la valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes.

## ACTIVITÉ

(en milliards d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité <sup>(1)</sup>	31/12/2012
Total du bilan	1 763	1 688	1 783 <sup>(2)</sup>
Prêts bruts sur clientèle et établissements de crédit	810	805	876
Dettes envers la clientèle, dettes envers les établissements de crédit et dettes représentées par un titre	907	917	921
Capitaux propres	91,6	81,7	76,7
Capitaux propres, part du Groupe	86,7	76,3	71,4

(1) Retraité en 2013 de la mise en équivalence des entités en intégration proportionnelle (IFRS 10 et 11 et des reclassements en IFRS 5).

(2) 2012 retraité du passage en IFRS 5 de Newedge, CA Bulgarie et entités nordiques CA Consumer Finance, intégrant une modification de la valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes et une correction de la juste valeur de titres classés en actifs financiers disponibles à la vente et tenant compte des effets de compensation de certains dérivés.

## RATIOS DE SOLVABILITÉ

(%)	31/12/2014	31/12/2013
Total ratio global de solvabilité (non phasé)	16,7	16,3
Ratio Tier 1	13,9	13,1
Ratio Core Tier 1	13,1	12,6

## NOTES DES AGENCES DE NOTATION AU 18 MARS 2015

Agences	Court terme	Long terme	Perspectives
Moody's Investors Service	Prime-1	A2	Positive
Standard & Poor's	A-1	A	Négative
FitchRatings	F1	A	Stable
DBRS	R-1 (middle)	A4 (low)	Stable

Moody's est passé de perspective stable à négative le 29 mai 2014 et DBRS est passé de perspective négative à stable le 22 octobre 2014. Le 17 mars 2015, Moody's a confirmé les notes CT et LT de Crédit Agricole S.A. suite à la publication de sa nouvelle méthodologie de notation des banques, et révisé de négative à positive la perspective associée à la note LT.

# LES MÉTIERS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

## SIX PÔLES MÉTIERS

### Banque de proximité en France - Caisses régionales <sup>(1)</sup>

► **Produit net bancaire <sup>(2)</sup> : 14,2 milliards d'euros**

Banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités publiques, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaires, obligataires, titres) ; placements d'assurance-vie ; distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, aux entreprises, aux professionnels et à l'agriculture ; offre de moyens de paiement ; services à la personne ; services parabancaires ; gestion de patrimoine. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance dommages et de prévoyance :

- 21 millions de clients particuliers (source : Société) ;
- 6 990 agences à fin 2014 et 6 404 points verts à fin 2013 (source : Société) ;
- Premier en part de marché (source : Banque de France, septembre 2014) dans :
  - les dépôts bancaires des ménages : 23,2 % ;
  - les crédits aux ménages : 21 % ;
- Taux de pénétration :
  - auprès des particuliers : 28,2 % (source : Sofia 2014),
  - auprès des agriculteurs : 85 % (source : Adéquation 2014),
  - auprès des professionnels : 33 % <sup>(2)</sup> (source : Pépites CSA 2013-2014),
  - auprès des entreprises : 37 % (source : TNS Sofres 2013),
  - auprès du secteur associatif employeur : 24 % (source : CSA 2012 - observatoire des comportements financiers et d'assurance des associations).

(1) 38 caisses régionales et leurs filiales en France

(2) Comprend les professionnels à titre particulier et à titre professionnel

### Banque de proximité en France - LCL

► **Produit net bancaire : 3,7 milliards d'euros**

Réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre de la banque englobe toute la gamme des produits et services bancaires, de gestion d'actifs et d'assurances, de gestion de patrimoine et de gestion des paiements. Les services sont accessibles à partir de multiples canaux de distribution : les réseaux d'agences, les implantations dédiées à la banque privée ou aux entreprises ; les sites Internet (dédiés aux particuliers, aux professionnels et aux entreprises) et le téléphone.

- 6 millions de clients particuliers, 330 000 professionnels, 27 000 entreprises ;
- 2 078 implantations commerciales, dont :
  - 88 pôles dédiés aux entreprises et institutionnels,
  - 71 pôles et sites dédiés à la banque privée,
  - 3 implantations de gestion de fortune (Paris, Lyon et Bordeaux).

### Banque de proximité à l'international

► **Produit net bancaire : 2,6 milliards d'euros**

Dans un contexte souvent difficile, la banque de proximité à l'international du Groupe a réalisé de bonnes performances en 2014 confirmant ainsi les tendances observées l'an passé : accroissement significatif du PNB (+ 5,3 %) <sup>(1)</sup>, maîtrise des charges avec un coefficient d'exploitation en baisse de 5 points à 57,3 %, excédent de liquidité en augmentation. L'ensemble de ces banques représente :

- 6,2 millions de clients (y compris les clients crédit consommation en Pologne) ;
- 2 060 points de vente.

**En Italie**, le groupe Cariparma Crédit Agricole, implanté majoritairement dans le Nord de l'Italie, a réalisé de bonnes performances commerciales (collecte/crédit) dans un contexte économique atone.

**En Pologne**, Crédit Agricole Bank Polska se développe sur la banque de proximité, en maintenant ses fortes positions en crédit conso.

Désignée comme meilleure banque d'**Ukraine** par de nombreux analystes, Crédit Agricole a fait preuve de résilience dans la crise en dégagant un résultat positif.

**En Serbie**, le Crédit Agricole occupe des positions de premier plan sur les activités cibles : financement de l'agriculture, crédit automobile, leasing.

Crédit Agricole S.A. est aussi implanté de longue date sur le pourtour du bassin méditerranéen au **Maroc** et en **Égypte**, où ses performances sont très bonnes.

Enfin, Crédit Agricole S.A. est aussi présent avec des banques de très petite taille (**Albanie, Roumanie**) et détient en outre, des participations en Europe au côté des Caisses régionales.

(1) Hors éléments comptabilisés par Cariparma dans ses comptes locaux au 31 décembre 2013 et par Crédit Agricole S.A. en 2014 (+ 80 millions d'euros en PNB, dont + 92 millions d'euros de réévaluation des titres de la Banque d'Italie).

## Gestion de l'épargne et assurances

### ► Produit net bancaire : 5,1 milliards d'euros

**Gestion d'actifs** : Amundi exerce deux grands métiers : gestionnaire d'actifs pour les clients des réseaux de banque de proximité ; gestionnaire pour la clientèle institutionnelle et les distributeurs tiers :

- 1<sup>er</sup> acteur européen <sup>(1)</sup> ;
- Top 10 mondial <sup>(1)</sup> ;
- actifs sous gestion : 866 milliards d'euros.

**Titres et services financiers aux institutionnels** : CACEIS propose une gamme complète de produits et services : banque dépositaire-conservation, administration de fonds et services aux émetteurs :

- 2<sup>e</sup> banque dépositaire en Europe ;
- 1<sup>er</sup> administrateur de fonds européen <sup>(2)</sup> ;
- actifs en conservation : 2 355 milliards d'euros ;
- actifs sous administration : 1 410 milliards d'euros.

**Assurances** : Crédit Agricole Assurances couvre l'ensemble des besoins clients en France et à l'international et développe trois grands métiers : l'épargne (assurance-vie, retraite), la protection des biens (dommages) et des personnes (assurance santé, prévoyance et emprunteurs). S'appuyant en France sur les Caisses régionales et LCL, et à l'international sur les réseaux de banques partenaires et d'établissements financiers, l'assurance couvre aujourd'hui 14 pays grâce à ses 3 500 collaborateurs :

- 1<sup>er</sup> bancassureur en Europe <sup>(3)</sup> ;
- 1<sup>er</sup> groupe d'assurances en France <sup>(3)</sup> ;
- chiffre d'affaires à fin 2014 : 30,3 milliards d'euros.

**Banque privée** : le groupe Crédit Agricole est un acteur majeur en la matière :

- Crédit Agricole Banque Privée, marque lancée par les Caisses régionales sur la clientèle patrimoniale, en France ;
- LCL Banque Privée, pôle de gestion spécialisé et intégré au réseau LCL ;
- Crédit Agricole Private Banking, regroupe les activités de banque privée des filiales spécialisées dans 15 pays, notamment France, Suisse, Luxembourg, Monaco et dans les marchés en forte croissance d'Asie, Amérique latine et Moyen-Orient ;
- Actifs gérés : 141 milliards d'euros <sup>(4)</sup>.

(1) Périmètre Amundi Group - Source IPE Top 400 publié en juin 2014, encours sous gestion à décembre 2013 retraités par Amundi des données relatives à la gestion privée.

(2) Source : globalcustody.net.

(3) Source : L'Argus de l'assurance du 19/12/2014.

(4) Y compris les actifs LCL Banque Privée (39,9 milliards d'euros) et hors actifs détenus par les Caisses régionales et activités de banque privée au sein de la Banque de proximité à l'international.

## Services financiers spécialisés

### ► Produit net bancaire : 2,6 milliards d'euros

**Crédit à la consommation** : Crédit Agricole Consumer Finance est un acteur majeur du crédit à la consommation en Europe, présent dans 21 pays, (pays européens, le Maroc et la Chine).

Crédit Agricole Consumer Finance distribue une gamme étendue de solutions de financement et d'assurance sur l'ensemble des canaux de distribution : vente directe en agences et sur le web, sur le lieu de vente (automobile, équipement de la maison...) en partenariat avec des distributeurs et de grandes enseignes de distribution, dans le cadre de joint-ventures avec de grands constructeurs automobiles.

- 69 milliards d'euros d'encours gérés (dont 12,5 milliards pour les réseaux de banque de détail du groupe Crédit Agricole).

**Crédit-bail et affacturage** : Crédit Agricole Leasing & Factoring accompagne les entreprises, les professionnels, les agriculteurs et le secteur public avec des offres de financement en crédit-bail et en affacturage.

- Encours gérés à fin 2014 <sup>(1)</sup> : 20,3 milliards d'euros.

#### Crédit-bail :

- en France : n° 3 du crédit-bail mobilier et immobilier (source : Société, mars 2015) et financeur majeur du développement durable et du secteur public ;
- en Europe : n° 11 du crédit-bail (source : Leaseurope, juin 2014), n° 1 du crédit-bail en Pologne (source : Société, janvier 2015).
- Encours en crédit-bail : 14,9 milliards d'euros.

#### Affacturage :

- en France : n° 2 de l'affacturage (source : ASF, février 2015) ;
- en Europe : n° 7 de l'affacturage (source : société, octobre 2014), n° 4 en Allemagne en 2014 (source : Société, février 2015).
- Encours en affacturage : 5,4 milliards d'euros.
- Chiffre d'affaires factoré 2014 : 62 milliards d'euros.

(1) Encours nets des quotes-parts de syndications auprès des banques du Groupe.

## Banque de financement et d'investissement

### ► Produit net bancaire : 3,8 milliards d'euros

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est organisé autour de cinq pôles métiers.

#### Banque de financement

Les **Financements Structurés** ont pour mission d'originer, conseiller, structurer et financer des opérations d'investissement, souvent adossées à des actifs garantis, (tels que l'aéronautique et le rail, le maritime, l'immobilier et l'hôtellerie), ainsi que des crédits complexes et structurés :

- 3<sup>e</sup> acteur européen en financement de projets par le montant des projets arrangés (Thomson Reuters) ;
- "Rail Finance House" et "Airport Finance House" de l'année (Global Transportation Finance).

La Direction **relations clients & réseau international** anime la relation avec l'ensemble de nos grands clients : les grandes entreprises françaises, les entreprises régionales ou les collectivités locales françaises, en collaboration avec les Caisses régionales de Crédit Agricole.

Le métier **Optimisation de la dette & Distribution** assure pour les entreprises et les institutions financières, l'origination, la structuration et l'arrangement de crédits syndiqués et bilatéraux à moyen et long terme. Il est également en charge de la prise ferme ainsi que de la distribution primaire et secondaire des crédits syndiqués auprès des banques et investisseurs institutionnels non bancaires.

- 1<sup>er</sup> en syndication en France (Thomson Reuters, League Tables 2014)

#### Banque de marché et d'investissement

La **banque de marché** couvre l'ensemble des activités de vente et de *trading* sur les marchés primaire et secondaire (taux, crédit, obligataire, titrisation, trésorerie) à destination des grandes entreprises et des institutions financières. Elle anime aussi la relation commerciale avec l'ensemble des institutions financières. Les lignes produits s'appuient sur des services de recherche dédiée.

- 3<sup>e</sup> mondial pour les project bonds (Project Finance International, 14/01/2015) ;
- Best SRI ou Green Bond Lead Manager (Global Capital Bond Awards).

La **banque d'investissement** conseille les grandes entreprises dans leurs problématiques de haut de bilan et regroupe les activités de conseil en fusions et acquisitions, les métiers d'Equity Capital Markets, de Strategic Equities et de Structured Financial Solutions, ainsi que des équipes sectorielles spécialisées.

- 3<sup>e</sup> en banque d'investissement pour les Fusions & Acquisitions en France (Thomson Reuters, League Tables 2014).







# RAPPORT DE GESTION

## ACTIVITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES 8

Présentation des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole	8
Environnement économique et financier	8
Activité et résultats consolidés du groupe Crédit Agricole	9
Bilan consolidé du groupe Crédit Agricole	22
Informations relatives aux implantations du groupe Crédit Agricole	24
Transactions avec les parties liées	34
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	34
Tendances récentes et perspectives	42

## FACTEURS DE RISQUE 44

Gouvernance et organisation de la gestion des risques	44
Risques de crédit	45
Risques de marché	54
Expositions sensibles selon les recommandations du <i>Financial Stability Board</i>	60
Gestion du bilan	63
Risques du secteur de l'assurance	70
Risques opérationnels	77
Risques de non-conformité	79

## INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BÂLE 3 80

Contexte réglementaire et périmètre prudentiel	82
Indicateurs et ratios prudentiels	91
Composition et évolution des fonds propres prudentiels	97
Composition et évolution des emplois pondérés	114
Risque de crédit	117
Titrisation	137
Risques de marché	144
Risque opérationnel	144
Politique de rémunération	144

## ACTIVITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES

### PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le groupe Crédit Agricole est composé de 2 489 Caisses locales, de 39 Caisses régionales, de son organe central "Crédit Agricole S.A." et de leurs filiales.

Son organisation fait de lui un Groupe uni et décentralisé. Elle repose sur une structure à trois niveaux, avec les Caisses locales regroupées en Caisses régionales, qui détiennent, au travers de la SAS Rue La Boétie, 56,5 % du capital de Crédit Agricole S.A. (au 31 décembre 2014), société cotée sur Euronext Paris, compartiment A.

Sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 8,2 millions de sociétaires qui élisent quelque 31 500 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie détenue par les Caisses régionales détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. a été organisé lors de sa cotation, en décembre 2001, pour être représentatif de tous les métiers et de toutes les composantes du Groupe.

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du réseau Crédit Agricole qui comprend les 39 Caisses régionales ainsi que de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank qui lui est affilié depuis le 14 décembre 2011. À ce titre, et conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A. veille à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des

établissements de crédit qui le composent, et représente le Groupe auprès des autorités bancaires. Il veille au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. Il prend toutes les mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés. Responsable de la cohérence de son développement, il coordonne, en liaison avec ses filiales spécialisées, les stratégies des différents métiers en France et à l'international.

Groupe bancaire à organe central au sens de la première directive de l'Union européenne (CE/77/780), le groupe Crédit Agricole établit des comptes consolidés conformément à la directive 86/635 sur la base de l'entité de *reporting* telle que définie par le règlement européen 1606/2002 et constituée de l'organe central et des établissements affiliés.

#### Changements de principes et méthodes comptables

Les changements de principes et méthodes comptables sont décrits dans la note 1 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2014.

#### Évolution du périmètre de consolidation

L'évolution du périmètre de consolidation est décrite dans les notes 2 et 12 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2014.

### ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

En 2014, le contraste a été saisissant entre une économie américaine en mesure de générer une croissance autoentretenu, et des économies européenne et japonaise, qui malgré des fortes impulsions, monétaires dans le premier cas, monétaires et budgétaires dans le second, n'ont affiché que des performances décevantes.

Il serait excessif de dire que l'économie américaine n'a bénéficié d'aucun support de politique économique. La politique budgétaire est maintenant neutre mais, malgré la fin du *quantitative easing* (QE), la politique monétaire reste très accommodante. Cependant, c'est bien la reprise de la consommation privée, permise par l'amélioration continue du marché du travail et l'allègement de la dette des ménages, qui a nourri l'essentiel du rebond de l'activité. L'investissement, résidentiel et productif, est également bien orienté.

La bonne santé de l'économie américaine illustre une nouvelle fois le statut de "demandeur final" des États-Unis, car son rebond ne bénéficie d'aucun soutien extérieur. La reprise dans la zone euro a déçu en 2014, avec en particulier un net ralentissement de l'Allemagne aux deuxième et troisième trimestres ; en France, l'activité a été entravée toute l'année par les mêmes contraintes : un taux de chômage élevé, une profitabilité des entreprises dégradée et un ajustement budgétaire toujours en cours, alors que la confiance nécessaire à une véritable reprise est restée absente ;

l'Italie, contrairement à ce qui était attendu, est encore engluée dans la récession. Au Japon, la reprise observée en fin d'année, après deux trimestres de contraction, est le fruit d'une perfusion massive, monétaire et budgétaire, et pas encore de tout autonome. Enfin, les pays émergents ont enregistré une croissance à peu près stable, mais très en retrait par rapport aux années fastes, et avec de fortes divergences entre pays.

La Banque centrale européenne (BCE) a en juin sorti l'artillerie lourde, avec des mesures sans précédent : taux de dépôt négatif à - 0,10 %, et programme de refinancement à long terme du secteur bancaire (les "TLTROs"). En proposant des financements attractifs aux banques prêteuses nettes ou (en Europe du Sud) qui ralentissent le rythme de contraction de leur bilan, la BCE entendait promouvoir une relance des crédits et, à moyen terme, une remontée modérée de l'inflation. Les résultats ont été décevants, ce qui a conduit la BCE à aller bien au-delà en janvier 2015 avec l'annonce d'un programme de *quantitative easing*. La Réserve fédérale a poursuivi sa politique de réduction des injections de liquidité dans l'économie, mais sa Présidente n'a eu de cesse de rappeler les cicatrices laissées par la crise, tout particulièrement sur le marché du travail avec un chômage de longue durée qui reste élevé. Elle cherche donc à éviter tout choc sur les taux d'intérêt, qui pourrait compromettre la reprise.

En fin d'année, deux développements ont sensiblement modifié l'environnement économique. D'une part, la très forte chute des cours du pétrole, qui réduit brutalement les exportations et les revenus budgétaires des pays producteurs, mais soulage certains.

D'autre part, le net recul de l'euro. Pour les pays européens, en particulier la France et l'Italie, ces deux évolutions améliorent un peu les perspectives de croissance pour 2015.

## ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

(en millions d'euros)	2014	2013 Retraité <sup>(1)</sup>	Variation 2014-2013 <sup>(1)</sup>
<b>Produit net bancaire</b>	<b>30 243</b>	<b>30 422</b>	<b>(0,6%)</b>
Charges d'exploitation	(19 178)	(19 196)	(0,1%)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>11 065</b>	<b>11 226</b>	<b>(1,4%)</b>
Coût du risque	(2 943)	(3 922)	(25,0%)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>8 122</b>	<b>7 304</b>	<b>+ 11,2%</b>
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(387)	190	n.s.
Résultat net sur autres actifs	51	93	(45,4%)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(23)	(22)	+ 6,0%
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>7 763</b>	<b>7 565</b>	<b>+ 2,6%</b>
Impôt sur les bénéfices	(2 477)	(2 159)	+ 14,8%
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(7)	99	n.s.
<b>Résultat net</b>	<b>5 279</b>	<b>5 505</b>	<b>(4,1%)</b>
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>4 920</b>	<b>5 141</b>	<b>(4,3%)</b>

(1) Les données 2013 ont été retraitées des effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation présentées en note 11 des états financiers consolidés (chapitre 2 du présent document). En outre, afin d'assurer la comparabilité des comptes, en application d'IFRS 5, les contributions au 31 décembre 2013 de l'entité Crelan ont été reclassées en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

L'exercice 2014 est marqué par la présentation et le lancement du Plan à moyen terme de Crédit Agricole S.A. Le contexte s'est cependant montré plus difficile que prévu, avec notamment des taux de croissance réelle moins favorables que les prévisions du scénario de base du Plan et un environnement de taux d'intérêt extrêmement bas qui impacte les activités de Banque de proximité. Conformément au Plan, la Banque de proximité en France a mené des actions de transformation de ses réseaux, démarrant les chantiers informatiques et organisationnels. Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a travaillé sur les synergies de revenus, autre volet du Plan, avec 140 millions d'euros de revenus additionnels réalisés via des synergies Groupe en 2014 sur un objectif de 850 millions d'euros à 2016. Le Groupe a également poursuivi son développement en Europe. Ainsi, Amundi a procédé à l'acquisition d'une société de gestion adossée à un réseau bancaire en Autriche (Bawag PSK Invest), acquisition finalisée en février 2015, et au lancement opérationnel de l'activité en Pologne pour accompagner le développement de CA Bank Polska. Crédit Agricole Assurances a également lancé ses produits d'assurance dommages en Pologne. La Banque privée a ouvert une succursale en Italie, alors que CACEIS a étendu progressivement son réseau en Europe. CA Consumer Finance a développé avec succès la collecte d'épargne en Allemagne.

L'activité est restée satisfaisante dans les réseaux de banque de proximité, avec en particulier une collecte bilan en progression de 2,3% sur l'année et des encours de crédits en hausse de plus de 0,8%. Le pôle Gestion de l'épargne et assurances a vu ses actifs sous gestion augmenter de 112 milliards d'euros, dont 45 milliards d'euros de collecte nette sur l'année 2014. Les métiers de financement, Services financiers spécialisés et Banque de financement et d'investissement, voient leurs encours de crédit progresser de 17 milliards d'euros sur l'année.

Sur l'année 2014, le produit net bancaire s'élève à 30 243 millions d'euros, en baisse de 0,6% par rapport à l'année 2013. Il intègre des éléments spécifiques représentant globalement 484 millions d'euros pour l'année 2014, à comparer à 544 millions d'euros en 2013. Ces éléments sont composés pour les deux années du *spread*

émetteur de Crédit Agricole CIB et celui lié aux contrats d'assurances en UC dans le pôle Activités hors métiers ainsi que du DVA courant, impacts des premières applications et évolutions de méthodologie de CVA/DVA/FVA, et des couvertures de prêts en Banque de financement et d'investissement; s'y ajoutent en 2013 l'impact des plus-values enregistrées en Activités hors métier (sur Bankinter, Eurazeo et une plus-value immobilière) et en 2014 le profit lié à la réévaluation des titres de la Banque d'Italie enregistré dans la contribution de Cariparma.

Sur l'année, les charges d'exploitation s'élèvent à 19 178 millions d'euros et marquent un repli de 0,1% par rapport à l'année 2013. Au total, les gains réalisés grâce au programme de réduction de coût MUST au sein de Crédit Agricole S.A. se sont élevés à 178 millions d'euros sur l'année 2014, dont 45 millions d'euros au titre de l'optimisation des systèmes d'information, 83 millions d'euros au titre des dépenses externes, et 50 millions d'euros au titre des dépenses liées à l'immobilier. Depuis le lancement du programme, 529 millions d'euros d'économie ont été réalisés, sur l'objectif de 650 millions d'euros prévu à fin 2016. De plus, de nouvelles initiatives ont permis de réaliser 115 millions d'euros d'économies supplémentaires en 2014, sur une cible de 220 millions d'euros à fin 2016, avec notamment une baisse des charges de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank sur la gestion des activités en extinction, et une réduction de coûts importante sur CA Consumer Finance. L'année 2014 a également été marquée par la recherche de synergies additionnelles au sein du groupe Crédit Agricole, qui ont conduit LCL à basculer sur le prestataire monétique interne du Groupe et à lancer avec les Caisses régionales une sous-traitance commune sur le traitement des chèques. L'année 2014 a également vu le lancement du plan de transformation de la filiale de services informatiques de Crédit Agricole S.A. (SILCA), visant notamment à développer la sous-traitance et l'industrialisation des processus. Ces économies ont permis de financer les investissements informatiques de LCL et CAA qui s'inscrivent dans le cadre du Plan à moyen terme, ainsi que les charges liées à la croissance d'Amundi aux États-Unis, en Pologne et à Amsterdam.

Au total, le coefficient d'exploitation s'établit à 63,4 % sur l'année contre 63,1% l'année précédente.

Le coût du risque s'élève à 2 943 millions d'euros contre 3 922 millions d'euros pour l'année 2013, soit une baisse de 25,0 %. La baisse est très marquée en Banque de proximité en France et dans les métiers de financement. Ainsi, le coût du risque sur encours s'établit au total pour le groupe Crédit Agricole à 37 points de base sur l'année 2014, contre 48 points de base en 2013. Le coût du risque des Caisses régionales représente 18 points de base sur encours, en baisse de 7 points de base par rapport à 2013 et le coût du risque de LCL représente 19 points de base sur encours soit une baisse de 12 points de base par rapport à 2013. Celui de CA Consumer Finance passe de 342 à 264 points de base entre 2013 et 2014, baisse due à l'amélioration de la situation d'Agos dont le coût du risque, à 586 millions d'euros pour l'année 2014, est en recul de 30,8 %, mais également aux autres entités dont le coût du risque baisse globalement de 24,2 %.

Le résultat des sociétés mises en équivalence s'établit à -387 millions d'euros, pénalisé par la perte enregistrée sur le BES au deuxième trimestre 2014 (708 millions d'euros).

Le résultat avant impôt s'élève ainsi à 7 763 millions d'euros, contre 7 565 millions d'euros en 2013 soit une hausse de 2,6 %. Il bénéficie principalement de la baisse du coût du risque.

L'impôt s'établit à 2 477 millions d'euros. Le taux effectif d'imposition du groupe Crédit Agricole est de 30,3 %.

Au total, le résultat net part du Groupe du groupe Crédit Agricole s'établit à 4 920 millions d'euros. Hors éléments spécifiques (*spreads* émetteurs, DVA courant, FVA *Day One* et évolution de la méthodologie CVA/DVA en Banque de financement et d'investissement, couvertures de prêts, première application de CVA/DVA dans les métiers hors Banque de financement et d'investissement, impact du BES en sociétés mises en équivalence, et réévaluation des titres de la Banque d'Italie), le résultat net part du Groupe s'élève à 5 954 millions d'euros.

## Liquidité

Le bilan *cash* du groupe Crédit Agricole s'élève à 1 029 milliards d'euros à fin décembre 2014, à comparer à 1 039 milliards d'euros à fin décembre 2013.

L'excédent de ressources stables sur emplois durables s'élève à 101 milliards d'euros au 31 décembre 2014 contre 71 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en hausse de 30 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2014, les réserves de liquidité après décote s'élèvent à 246 milliards d'euros et couvrent 203 % de l'endettement court terme brut, contre 168 % à fin décembre 2013. Le ratio LCR du Groupe et celui de Crédit Agricole S.A. sont supérieurs à 110 % au 31 décembre 2014.

Les principaux émetteurs du groupe Crédit Agricole ont émis 33,8 milliards d'euros de dette senior dans le marché et les réseaux en 2014. Pour sa part, Crédit Agricole S.A. a levé 12,1 milliards d'euros en 2014. Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a réalisé, en janvier, en avril et en septembre 2014, quatre émissions d'*Additional Tier 1* pour 1,75 milliard de dollars US, 1 milliard d'euros, 0,5 milliard de GBP et 1,25 milliard de dollars US, pour un équivalent total de 3,9 milliards d'euros. Pour 2015, Crédit Agricole S.A. prévoit en fonction des conditions de marché de lever 10,0 milliards d'euros de financement moyen long terme sur les marchés (excluant les réseaux).

## Activité et résultats par pôle d'activité

Au sein du groupe Crédit Agricole, les métiers sont structurés en six pôles d'activité :

- Banque de proximité en France - Caisses régionales de Crédit Agricole ;
- Banque de proximité en France - LCL ;
- Banque de proximité à l'international (BPI) ;
- Gestion de l'épargne et assurances (GEP) ;
- Services financiers spécialisés (SFS) ;
- Banque de financement et d'investissement (BFI) ;
- auxquels s'ajoute le pôle Activités hors métiers (AHM).

Les pôles métiers du Groupe sont définis dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2014 - note n° 5 "Informations sectorielles". L'organisation et les activités sont décrites dans le chapitre 1 du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

## CONTRIBUTION DES MÉTIERS AU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

(en millions d'euros)	2014	2013 Retraité <sup>(1)</sup>
Banque de proximité en France - Caisses régionales	3 543	3 666
Banque de proximité en France - LCL	615	630
Banque de proximité à l'international	(478)	68
Gestion de l'épargne et assurances	1 559	1 571
Services financiers spécialisés	279	84
Banque de financement et d'investissement	1 052	799
Activités hors métiers	(1 650)	(1 677)
<b>TOTAL</b>	<b>4 920</b>	<b>5 141</b>

(1) Les informations au 31 décembre 2013 ont été retraitées de la mise en équivalence des entités en intégration proportionnelle en 2013 et du passage en IFRS 5 de Crelan. Par conséquent, les contributions au 31 décembre 2013 de l'entité Crelan ont été reclassées en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

## 1. Banque de proximité en France – Caisses régionales de Crédit Agricole

(en milliards d'euros)	2014	2013	Variation 2014-2013
<b>Produit net bancaire</b>	<b>14 243</b>	<b>14 873</b>	<b>(3,4 %)<sup>(1)</sup></b>
Charges d'exploitation	(7 987)	(8 025)	(0,5 %)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>6 256</b>	<b>6 848</b>	<b>(8,7%)</b>
Coût du risque	(728)	(1 024)	(28,9 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	(2)	(11)	n.s.
Résultat net sur autres actifs et variation de valeur des écarts d'acquisition	2	(25)	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>5 528</b>	<b>5 788</b>	<b>(4,5 %)</b>
Impôts sur les bénéfices	(1 985)	(2 121)	(6,4 %)
<b>Résultat net</b>	<b>3 543</b>	<b>3 667</b>	<b>(3,4 %)</b>
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>3 543</b>	<b>3 666</b>	<b>(3,3%)</b>

(1) Hors provisions épargne-logement et - 4,2% 2014/2013 sur données publiées.

En termes d'activité, dans un contexte de taux bas et de croissance économique toujours faible en France, les Caisses régionales affichent un niveau de collecte satisfaisant mais plus limité en ce qui concerne les crédits.

Ainsi, les encours de collecte atteignent 605 milliards d'euros à fin décembre 2014 (+2,1% en un an), dont 356 milliards d'euros pour la collecte bilan qui progresse de 2,3% sur un an avec une évolution favorable du mix produits. La tendance dynamique observée fin 2013 sur la collecte sur les dépôts à vue s'est poursuivie en 2014, leurs encours augmentant de 3,9% en un an. Ils bénéficient du moindre attrait de l'épargne réglementée et de l'arrivée à échéance de certains dépôts à terme, plus coûteux, dont l'encours baisse de 3,7% en un an. En effet, le niveau durablement bas des taux ainsi que l'aplatissement de leur courbe a modifié le comportement des clients qui se sont tournés vers des produits à la rémunération plus attractive et fiscalement intéressants, tels que l'assurance-vie ou le plan épargne-logement (PEL). Ainsi, les encours du PEL se sont établis à 81,8 milliards d'euros fin 2014, en hausse de 5,8% par

rapport à 2013. En effet, le niveau attractif de la rémunération versée sur la composante épargne du PEL a dynamisé le produit, les clients anticipant la future décision des pouvoirs publics d'abaisser le taux de rémunération des nouveaux PEL à 2,0% à compter du 1er février 2015. A l'inverse, la collecte sur les Livrets A a ralenti tout au long de l'année 2014, les clients se détournant d'un produit jugé plus assez attractif : leur encours ne progresse plus que de 1,7% sur un an. Dans le même temps, les Caisses régionales ont plutôt favorisé le développement du sociétariat. Le nombre de sociétaires atteint ainsi 8,2 millions à fin décembre 2014 soit une progression de 763 000 en un an. Sous l'effet de cette progression, l'encours des livrets sociétaires a plus que doublé pour s'établir à 6,6 milliards d'euros à fin décembre 2014.

L'année 2014 s'est également caractérisée par une collecte hors bilan dynamique : les encours s'établissent à 249 milliards d'euros à fin décembre 2014 soit une hausse de 1,8% sur un an, bénéficiant essentiellement de la hausse de 4,0% des encours d'assurance-vie sur la même période.

(en milliards d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	Variation 2014-2013
Dépôts à vue	93,0	89,5	+ 3,9 %
Livrets <sup>(1)</sup>	112,2	109,6	+ 2,5 %
Épargne-logement	81,8	77,3	+ 5,8 %
Comptes et dépôts à terme <sup>(2)</sup>	68,8	71,4	(3,7 %)
<b>Sous-total ressources bancaires</b>	<b>355,8</b>	<b>347,8</b>	<b>+ 2,3 %</b>
Assurance-vie	172,7	166,1	+ 4,0 %
Titres (actions, obligations, TCN, TSR, CCI...) <sup>(3)</sup>	44,4	44,5	(0,0 %)
OPCVM <sup>(4)</sup> et SCPI	32,1	34,2	(6,2%)
<b>Sous-total ressources Hors bilan</b>	<b>249,2</b>	<b>244,8</b>	<b>+ 1,8%</b>
<b>TOTAL ENCOURS <sup>(5)</sup></b>	<b>605,0</b>	<b>592,6</b>	<b>+ 2,1 %</b>

(1) Comptes sur livrets, livrets "jeunes", livrets d'épargne populaires (LEP), livrets de développement durable et livrets sociétaires

(2) Y compris bons de caisse, Plan d'Épargne Populaire, CDN de la clientèle non financière.

(3) Titres conservés par les centrales titres dans les portefeuilles des clients des Caisses régionales (hors TCN de la clientèle non financière et interbancaire).

(4) Y compris OPCVM hors Groupe.

(5) Hors placements de la clientèle financière.

L'activité crédit a été plus réduite sur la période : les encours s'élevaient à 400 milliards d'euros au 31 décembre 2014, en progression limitée de 0,6% sur un an. Ils reflètent des évolutions contrastées selon les marchés. Soutenus par un marché immobilier très sain, les encours de crédit à l'habitat sont toujours en progression à fin décembre (+2,2% par rapport à décembre 2013).

Les encours de crédit à la consommation s'établissent à 14,9 milliards d'euros et se stabilisent par rapport à 2013. Les encours de prêts aux petites et moyennes entreprises et professionnels limitent leur recul à 1,9% sur un an sous l'effet notamment de la reprise de la production de crédits qui s'élève à 3,9% sur un an.

(en milliards d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	Variation 2014-2013
Habitat	229,3	224,4	+ 2,2 %
Agriculture	36,3	35,4	+ 2,3 %
Entreprises et Professionnels	78,7	80,2	(1,9 %)
Consommation	14,9	15,0	(1,0 %)
Collectivités locales	40,9	42,6	(3,8 %)
<b>TOTAL</b>	<b>400,1</b>	<b>397,6</b>	<b>+ 0,6 %</b>

Le ratio crédit/collecte <sup>(1)</sup> s'établit à 115% à fin décembre 2014, en amélioration de près de 1 point de pourcentage par rapport à celui de fin décembre 2013.

En 2014, les Caisses régionales ont maintenu un bon niveau de rentabilité malgré un certain nombre d'éléments défavorables : plafonnement réglementaire des commissions d'intervention, marge sous pression du fait de l'environnement de taux bas, évolution de la méthodologie d'estimation du CVA/DVA et impact négatif de la provision épargne-logement. Leur produit net bancaire (retraité des opérations intragroupe) s'établit à 14 243 millions d'euros en 2014 en baisse de 4,2 % par rapport à 2013 et 3,4% hors provisions épargne-logement sur la même période. Cette baisse traduit les effets négatifs de la persistance des taux bas et l'aplatissement de la courbe des taux qui pèse sur la marge d'intérêt. Malgré l'amélioration progressive du mix produits, la marge sur ressources reste pénalisée par le niveau du coût moyen des ressources, très supérieur aux taux de marché du fait de la fixation de leur taux par les pouvoirs publics et de l'existence d'un plancher sur les livrets réglementés. Le nombre encore important d'anciens dépôts à terme bien rémunérés pèse également. La marge sur emplois est

quant à elle soutenue par les remboursements anticipés de prêts immobiliers, comme en 2013, tandis que les commissions progressent légèrement sur un an hors impact du plafonnement réglementaire des commissions d'intervention.

Les charges d'exploitation sont en baisse de 0,5% par rapport à 2013 grâce notamment aux économies réalisées sur le projet informatique NICE.

Sur l'ensemble de l'année 2014, le coût du risque sur encours s'établit à 18 points de base contre 25 points de base en 2013. Il atteint -728 millions d'euros, soit une baisse marquée de 28,9% par rapport à 2013. Le taux de créances dépréciées s'élève à 2,6% des encours bruts, l'encours total de provisions constituées au 31 décembre 2014 représentant plus de 100% des créances dépréciées.

La contribution des Caisses régionales au résultat net part du Groupe du groupe Crédit Agricole s'élève à 3 543 millions d'euros en 2014, en baisse de 3,3 % par rapport à 2013, sous l'effet des différentes évolutions déjà mentionnées <sup>(2)</sup>.

(1) Méthodologie révisée à compter de mars 2014 ; décembre 2013 pro forma, intégrant les refinancements (BEI, CDC) et les UC obligataires en ressources clientèle ; crédits clientèle nettés des provisions individuelles.

(2) Hors impacts des provisions épargne-logement, complément de Switch, évolution de la méthodologie CVA/DVA, plafonnement réglementaire des commissions.



## 2. Banque de proximité en France - LCL

(en millions d'euros)	2014	2013	Variation 2014-2013 <sup>(1)</sup>
<b>Produit net bancaire</b>	<b>3 677</b>	<b>3 811</b>	<b>(1,5 %)</b>
Charges d'exploitation	(2 532)	(2 514)	+ 0,7 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 145</b>	<b>1 297</b>	<b>(5,8 %)</b>
Coût du risque	(182)	(304)	(39,9 %)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	5	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>962</b>	<b>998</b>	<b>+ 4,0 %</b>
Impôts sur les bénéfices	(347)	(368)	+ 2,0 %
<b>Résultat net</b>	<b>615</b>	<b>630</b>	<b>+ 5,2 %</b>
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>615</b>	<b>630</b>	<b>+ 5,2 %</b>

(1) Après retraitement provision PEL-CEL (- 48 millions d'euros en PNB en 2014), évolution de la méthodologie CVA/DVA (- 15 millions d'euros en PNB en 2014) et plafonnement réglementaire des commissions (- 20 millions d'euros en PNB en 2014).

LCL maintient un bon niveau d'activité sur l'année 2014. Les encours de crédit progressent de 2,1 % sur un an pour atteindre 91,3 milliards d'euros au 31 décembre 2014. Cette croissance des encours est essentiellement soutenue par la progression des crédits à l'habitat (+ 3,9 %) qui atteignent 58,5 milliards d'euros au 31 décembre 2014. Dans le même temps, les crédits à la consommation restent à un niveau stable sur l'année 2014 à 6,7 milliards d'euros (- 0,5 %).

Les ressources clientèle continuent de progresser en 2014, portées à la fois par la hausse de la collecte bilan et hors bilan. Ainsi, la collecte globale augmente de 2,5 % sur l'année pour atteindre 167,3 milliards d'euros au 31 décembre 2014. La hausse de la collecte bilan se poursuit pour atteindre 88,3 milliards d'euros au 31 décembre 2014 soit une hausse de 3,3 %, tirée en particulier par les dépôts à vue (+ 6,8 %). Les encours de collecte hors bilan progressent également, + 1,6 % sur un an à 79,0 milliards d'euros, essentiellement grâce à l'assurance-vie dont les encours augmentent de 4,8 % sur la période pour atteindre 56,0 milliards d'euros.

Le ratio crédit/collecte s'établit à 109 % fin décembre 2014, un niveau stable par rapport à décembre 2013.

Le produit net bancaire de l'année 2014 s'établit à 3,7 milliards d'euros, en baisse de 1,5 % <sup>(1)</sup> par rapport à l'année 2013. Cette

baisse s'explique essentiellement par le repli de la marge d'intérêt de 2,9 % <sup>(1)</sup> sur l'année 2014, en raison notamment du contexte de taux bas et de l'impact des rachats et remboursement anticipés qui avaient connu un pic sur l'année 2013. On observe une hausse de 0,6 % <sup>(1)</sup> des commissions sur l'année 2014 après retraitement du plafonnement réglementaire des commissions.

Les charges d'exploitation restent maîtrisées sur l'année 2014 avec une hausse de 0,7 % intégrant les investissements du plan de transformation. Ces derniers s'élèvent à 43 millions d'euros sur l'année 2014. Au 31 décembre 2014, le coefficient d'exploitation s'établit à 67,3 % <sup>(1)</sup>.

Le coût du risque s'élève à 182 millions d'euros au 31 décembre 2014. Le taux de créances dépréciées sur encours ressort à 2,3 % au 31 décembre 2014, contre 2,5 % au 31 décembre 2013. Le taux de couverture des créances dépréciées s'établit au 31 décembre 2014 à 73,8 % en baisse de 0,9 point par rapport au 31 décembre 2013. Le coût du risque sur encours s'établit à 19 points de base sur l'année 2014, contre 31 points de base sur l'année 2013.

Au total, le résultat net part du Groupe de l'année 2014 s'établit à 615 millions d'euros, en hausse de 5,2 % après retraitements déjà mentionnés <sup>(1)</sup>.

(1) Après retraitement provision PEL-CEL (- 48 millions d'euros en PNB en 2014), évolution de la méthodologie CVA/DVA (- 15 millions d'euros en PNB en 2014) et plafonnement réglementaire des commissions (- 20 millions d'euros en PNB en 2014).

### 3. Banque de proximité à l'international

La Banque de proximité à l'international affiche une bonne année 2014, avec un résultat net part du Groupe récurrent de 230 millions d'euros en 2014 contre 68 millions d'euros pour l'exercice 2013. L'année a toutefois été marquée par la dépréciation de l'intégralité de la valeur des titres détenus dans BES pour -708 millions d'euros au deuxième trimestre, générant un résultat annuel comptable de -478 millions d'euros.

Les opérations de recentrage se sont poursuivies au cours de l'année au sein du pôle avec la cession effective des entités Crédit Agricole Bulgarie et BNI Madagascar ; parallèlement, la participation du groupe Crédit Agricole dans Cariparma a été renforcée de 1,5%.

(en millions d'euros)	2014	2013	Variation 2014-2013
Produit net bancaire	2 729	2 515	+ 8,5 %
Charges d'exploitation	(1 528)	(1 572)	(2,8 %)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 201</b>	<b>943</b>	<b>+ 27,5 %</b>
Coût du risque	(756)	(609)	+ 24,1 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>445</b>	<b>334</b>	<b>+ 33,7 %</b>
Sociétés mises en équivalence	(721)	(106)	x 6,9
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(2)	9	n.s.
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>(278)</b>	<b>237</b>	<b>n.s.</b>
Impôt	(144)	(96)	+ 50,0 %
Résultat net d'impôt des activités arrêtées	12	19	(36,7%)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>(410)</b>	<b>160</b>	<b>n.s.</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	68	92	(25,8 %)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>(478)</b>	<b>68</b>	<b>n.s.</b>
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE HORS BES</b>	<b>230</b>	<b>68</b>	<b>x 3,4</b>

En Italie, l'environnement reste marqué par la récession et la montée du risque. Dans cet environnement, Cariparma fait preuve d'une réelle résistance liée à son statut particulier de réseau régional principalement implanté dans le nord du pays, et a montré durant l'année sa capacité à capter des flux de croissance complémentaires.

#### CONTRIBUTION DE CARIPARMA AUX RÉSULTATS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE <sup>(1)</sup>

(en millions d'euros)	2014 <sup>(1)</sup>	2013 <sup>(1)</sup>	Variation <sup>(1)</sup> 2014-2013
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 672</b>	<b>1 588</b>	<b>+ 5,3 %</b>
Charges d'exploitation	(926)	(956)	(3,2 %)
Coût du risque	(459)	(425)	+ 8,2 %
<b>Résultat net</b>	<b>200</b>	<b>143</b>	<b>+ 39,4 %</b>
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>175</b>	<b>117</b>	<b>+ 49,1 %</b>

Cariparma affiche en 2014 une hausse de 0,8 % de l'encours des crédits qui s'établit à 33,3 milliards d'euros au 31 décembre 2014, alors que le marché italien affiche sur la même période une baisse de 1,8 % (source : ABI, janvier 2015). Cette progression est tirée par les crédits aux particuliers dont l'encours augmente de 4,3 % en un an, grâce notamment à une forte production sur les crédits à l'habitat (+ 27 % en un an). L'encours global de collecte bilan atteint quant à lui 35,9 milliards d'euros grâce notamment à une hausse de la collecte auprès de la clientèle en fin d'année. Ainsi, Cariparma présente un ratio crédits (nets des provisions individuelles) rapporté à la collecte de 88 % à fin décembre 2014. Par ailleurs, l'encours de collecte hors bilan de Cariparma s'élève à 56,9 milliards d'euros à fin décembre 2014, en hausse de 11,9 % en un an. L'activité commerciale reste très dynamique sur l'assurance-vie et les OPCVM dont les encours augmentent de 3,8 milliards d'euros en 2014, soit une progression de 19,7 %.

Le produit net bancaire retraité <sup>(1)</sup> de Cariparma progresse de 5,3 % sur l'année à 1 672 millions d'euros pour l'exercice 2014. Cette augmentation résulte notamment de la hausse des produits nets

d'intérêt. L'environnement de taux en Italie pénalise les marges, et ce malgré la baisse du coût moyen des ressources clientèle (amélioration du *pricing* et du *mix* ; hausse des dépôts à vue de 7 % en un an). Cette baisse est toutefois plus que compensée par la hausse des volumes. Par ailleurs, Cariparma a renforcé son financement des autres entités italiennes du Groupe. Quant aux commissions, elles affichent une hausse de 6,1 % entre fin 2013 et fin 2014 liée à la progression de la collecte hors bilan.

Les charges d'exploitation évoluent très favorablement, notamment sous l'effet de la transformation du réseau. Elles sont en baisse de 3,2 % entre 2013 et 2014, avec pour 2014 un coefficient d'exploitation <sup>(1)</sup> de 55,4 %, en amélioration de 4,8 points.

Le coût du risque <sup>(1)</sup> s'élève sur l'année à 459 millions d'euros, en hausse de 8,2 % sur douze mois. Le ratio de créances dépréciées sur encours s'établit à 13,1 % à fin décembre 2014, avec un taux de couverture (y compris provisions collectives) de 44,4 %.

Au total, le résultat net retraité <sup>(1)</sup> de Cariparma s'élève à 200 millions d'euros en 2014, en hausse de 39,4 % par rapport à l'année précédente. Le résultat net part du Groupe retraité <sup>(1)</sup>

(1) Hors, en 2013, les - 39 millions d'euros de complément de provision demandés par la Banque d'Italie et, en 2014, la CVA (- 14 millions d'euros PNB) et les éléments comptabilisés par Cariparma dans ses comptes locaux au 31 décembre 2013 et par Crédit Agricole S.A. en 2014 (+ 80 millions d'euros en PNB, dont + 92 millions d'euros de réévaluation des titres de la Banque d'Italie, et - 109 millions d'euros de coût du risque) ainsi que la fiscalité afférente à ces retraitements.



s'établit 175 millions d'euros pour l'exercice 2014 (117 millions d'euros en 2013).

**Les autres entités du Groupe à l'international** maintiennent leur excédent de collecte global, avec un encours total de collecte bilan de 11,2 milliards d'euros pour un montant de crédits bruts de 10,0 milliards d'euros à fin décembre 2014. Les entités CA Polska et Crédit du Maroc affichent pour l'année 2014 des résultats nets part du Groupe de respectivement 48 millions d'euros et 17 millions d'euros. Le résultat net part du Groupe de Crédit Agricole Égypte s'élève à 40 millions d'euros pour l'année, hors reprise de risque pays pour 10 millions d'euros. Enfin, la filiale ukrainienne dégage un résultat d'exploitation brut élevé, tiré par un fonds de commerce résilient centré sur les multinationales et le secteur agri-agro, mais est pénalisée par un impact change défavorable de 12 millions d'euros et la hausse du coût du risque. Hors dotation pour risque pays de 15 millions d'euros durant l'année, son résultat net part du Groupe ressort à 16 millions d'euros en 2014.

## 4. Gestion de l'épargne et assurances

**Le pôle Gestion de l'épargne et assurances** comprend la gestion d'actifs, les assurances, la banque privée et les services financiers aux institutionnels.

Au 31 décembre 2014, les encours gérés du pôle s'élèvent à 1 256 milliards d'euros, en hausse de 112 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2013. Cette progression résulte d'une collecte très dynamique qui va de pair avec un effet marché positif. Hors effet marché et change de près de 67 milliards d'euros, cette hausse ressort à plus de 45 milliards d'euros, dont plus de 35 milliards d'euros sur la gestion d'actifs et près de 8 milliards d'euros sur l'assurance épargne/retraite.

Pour l'année 2014, le résultat net part du Groupe du pôle s'élève à 1 559 millions d'euros. Il est réalisé à 67 % par l'activité assurances et 24 % par la gestion d'actifs.

(en millions d'euros)	2014	2013	Variation 2014-2013
<b>Produit net bancaire</b>	<b>5 114</b>	<b>5 130</b>	<b>(0,3 %)</b>
Charges d'exploitation	(2 565)	(2 494)	+ 2,8 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 549</b>	<b>2 636</b>	<b>(3,3 %)</b>
Coût du risque	(63)	(27)	x 2,3
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	17	16	+ 6,3 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs	50	2	x 38,5
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(22)	-	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>2 531</b>	<b>2 627</b>	<b>(3,7 %)</b>
Impôts sur les bénéfices	(834)	(901)	(7,4 %)
<b>Résultat net</b>	<b>1 697</b>	<b>1 726</b>	<b>(1,7 %)</b>
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>1 559</b>	<b>1 571</b>	<b>(0,8 %)</b>

À fin décembre 2014, les encours sous gestion **d'Amundi** s'établissent à 866 milliards d'euros, en hausse de 11,4 % par rapport à fin décembre 2013. Cette forte progression sur l'année 2014 est la conséquence directe du niveau de collecte (+ 35,4 milliards d'euros) et d'un effet marché très favorable (+ 53,5 milliards d'euros) lié notamment à la poursuite de la baisse des taux et à la hausse des marchés actions internationaux.

La politique d'investissement menée par Amundi depuis quelques années maintenant se traduit par 23,4 milliards d'euros de collecte à l'international en 2014, soit les deux tiers de sa collecte totale. En Europe, la collecte a porté sur tous les segments de clientèle et notamment les clientèles *retail*. En Asie, Moyen-Orient et aux États-Unis, des mandats institutionnels ont été gagnés sur les expertises taux et indiciel actions. Enfin, le Japon a connu une collecte record sur la clientèle des distributeurs, grâce à l'expertise *high yield*, compensant des sorties sur les souverains.

Sur les institutionnels et grandes entreprises, Amundi enregistre des flux positifs nets de 19,5 milliards d'euros en 2014, essentiellement en Europe et en Asie. Amundi a su tirer profit de la bonne tenue du marché de l'assurance-vie en France et adapter son offre au nouveau contexte de marché. Amundi décroche également un mandat de conseil donné par la BCE dans le cadre de son programme de rachat d'ABS. Sur le segment entreprises, parmi les réalisations de l'année, on peut noter la signature d'un partenariat avec EDF, destiné à financer la transition énergétique.

Les réseaux France restent en décollecte, avec toutefois une amélioration significative par rapport aux années précédentes. La décollecte s'élève à -2,7 milliards d'euros en 2014 contre -9,9 milliards d'euros en 2013 avec une activité beaucoup plus dynamique sur les particuliers.

Chez les distributeurs tiers, la collecte atteint 10,8 milliards d'euros sur l'année, avec de bons résultats dans les différentes zones géographiques : au Japon mais également en Europe et plus particulièrement en France.

La collecte de 7,7 milliards d'euros auprès des réseaux internationaux bénéficie du dynamisme des *joint ventures*, mais également des bons résultats des différentes filiales européennes, notamment en Italie, en République tchèque et en Pologne où l'activité, bien qu'encore modeste, démarre de manière satisfaisante.

La collecte s'est concentrée sur les actifs longs (+ 36,3 milliards d'euros), à la fois sur les expertises actives (27,8 milliards d'euros) et passives (+ 8,5 milliards d'euros). La décollecte en trésorerie s'est limitée à -0,9 milliard d'euros dans un contexte où l'Eonia est devenu négatif au dernier trimestre.

Dans la lignée de 2013, la gestion obligataire continue d'enregistrer de très bonnes performances en 2014, avec des résultats positifs sur le *high yield*, Aggregate ou l'expertise LCR nouvellement créée. La classe d'actifs Diversifiés a bénéficié des bons résultats de la gestion sous mandat chez Société Générale, ainsi que celle d'Amundi Patrimoine qui atteint désormais 3,6 milliards d'euros d'encours contre 1,3 milliard d'euros fin 2013, et dont la commercialisation a commencé en Europe. L'année a également été marquée par l'accélération de la collecte sur les obligations à formule commercialisées dans les réseaux et sur l'immobilier, tant sur la clientèle institutionnelle que celle des particuliers.

Dans un marché très favorable aux produits indiciels, la croissance des encours des ETF d'Amundi a dépassé celle du marché européen pour la cinquième année consécutive : + 36 % contre + 26 %<sup>(1)</sup> pour le marché. En gestion passive (hors ETF), Amundi a réalisé une collecte de 5,9 milliards d'euros auprès d'institutionnels et de fonds souverains.

(1) Source : Deutsche Bank - End of year industry report.

## CONTRIBUTION D'AMUNDI AU RÉSULTAT DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

(en millions d'euros)	2014	2013	Variation 2014-2013 <sup>(1)</sup>
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 541</b>	<b>1 438</b>	<b>+ 7,4 %</b>
Charges d'exploitation	(825)	(785)	+ 5,1 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>716</b>	<b>653</b>	<b>+ 10,2 %</b>
Coût du risque	(5)	(8)	(36,0 %)
<b>Résultat net</b>	<b>480</b>	<b>444</b>	<b>+ 8,8 %</b>
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>376</b>	<b>331</b>	<b>+ 13,4 %</b>

(1) Hors évolution de la méthodologie CVA/DVA (- 4,5 millions d'euros en PNB au T4-14).

Amundi enregistre une forte hausse de son résultat net part du Groupe en 2014 à 376 millions d'euros, soit une hausse de 13,4 % <sup>(1)</sup> par rapport à 2013. Cette croissance résulte de la bonne progression du produit net bancaire, en augmentation de 7,4 % <sup>(2)</sup> par rapport à 2013 grâce à l'activité et à un bon niveau de commissions de surperformance. Hors nouvelles entités (États-Unis, Pologne et Pays-Bas), les charges sont maîtrisées avec une augmentation de seulement 1,9 %. Le coefficient d'exploitation ressort à 53,4 % <sup>(2)</sup>, en amélioration de 1,2 point sur l'année.

Le métier **Assurances** affiche un chiffre d'affaires (normes françaises) de 30,3 milliards d'euros pour l'exercice 2014, en progression de 14,6 % sur un an. Cette évolution est tirée par les bonnes performances enregistrées par l'ensemble des activités au cours de l'année. Le dernier classement de l'Argus Spécial Compte, paru le 19 décembre 2014, place Crédit Agricole Assurances n° 1 de l'assurance en France.

Avec un chiffre d'affaires de 24,2 milliards d'euros, en hausse de 17,3 % par rapport à 2013, l'activité Épargne/retraite réalise d'excellentes performances, tant en France qu'à l'international, en particulier en Italie et au Luxembourg. Crédit Agricole Assurances a été le premier acteur du marché à lancer des contrats "vie-génération" et "euro-croissance" en 2014.

En France, l'assurance-vie continue à offrir les rendements les plus attractifs par rapport aux autres placements sécurisés. La collecte nette du Groupe s'élève à 9,0 milliards d'euros sur l'année, dont 5,1 milliards d'euros en France.

Les encours Épargne/retraite enregistrent une hausse de 5,9 % sur un an pour atteindre 248,9 milliards d'euros fin décembre 2014, dont 202,4 milliards d'euros pour les contrats en euros (+ 5,5 % sur un an) et 46,5 milliards d'euros pour les contrats en unités de compte (+ 7,6 % sur un an), ces derniers représentant 18,7 % du total, soit une hausse de 0,3 point par rapport au 18,4 % atteint à fin 2013.

Pour le métier Prévoyance/santé/emprunteur, le chiffre d'affaires s'établit à 3,6 milliards d'euros, soit une augmentation de 3,6 % par rapport à l'année 2013. L'année a vu le lancement d'une nouvelle offre en santé et prévoyance collective.

Le chiffre d'affaires de l'assurance dommages est toujours en progression élevée et atteint 2,4 milliards d'euros sur l'année. En France, où le Groupe réalise l'essentiel de son activité, le chiffre d'affaires augmente de 7 % dans un marché qui progresse de 2 % en 2014. Le ratio combiné (net de réassurance) reste bien maîtrisé à 96,5 % en 2014 en dépit des événements climatiques de l'année. Une entité Dommages a été créée en Pologne, complétant l'offre d'assurances du Groupe dans le pays.

## CONTRIBUTION DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES AU RÉSULTAT DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

(en millions d'euros)	2014	2013	Variation 2014-2013
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 154</b>	<b>2 178</b>	<b>(1,1 %)</b>
Charges d'exploitation	(604)	(575)	+ 5,1 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 550</b>	<b>1 603</b>	<b>(3,3 %)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 549</b>	<b>1 603</b>	<b>(3,4 %)</b>
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>1 038</b>	<b>992</b>	<b>+ 4,6 %</b>

Le produit net bancaire du métier Assurances s'élève à 2 154 millions d'euros en 2014, en léger recul, - 1,1 % par rapport à 2013, en lien avec la politique de renforcement des réserves. Les charges d'exploitation affichent une hausse de 5,1 %. Elles intègrent les coûts de lancement des assurances collectives et l'introduction en 2014 de la taxe systémique sur l'exigence minimale en fonds propres du groupe Crédit Agricole au titre de la détention de Crédit Agricole Assurances. Hors la taxe systémique, la hausse des charges est ramenée à 3,0 % sur l'année.

Le résultat brut d'exploitation et le résultat avant impôt s'inscrivent ainsi en léger repli. Compte tenu d'opérations à taux réduits réalisées par Crédit Agricole Assurances en 2014, la charge d'impôt de l'année est en baisse par rapport à 2013. Le résultat net part du Groupe du métier assurances enregistre ainsi une hausse de 4,6 % par rapport à 2013, pour atteindre 1 038 millions d'euros.

En ce qui concerne les placements, le pôle Assurances a poursuivi sa politique de gestion prudente. Ainsi, l'exposition de Crédit Agricole Assurances aux dettes de l'Italie, l'Espagne, l'Irlande, la Grèce et du Portugal s'élève globalement à 7,6 milliards d'euros fin 2014, soit environ 2 % du portefeuille de placements.

Fin 2014, le portefeuille de placements des compagnies d'assurance-vie est largement investi en produits de taux, qui représentent 82,9 % du total. Viennent ensuite les actions nettes de couverture avec une proportion de 6,1 %, puis l'immobilier (5,4 % du total), les placements de court terme (2,5 %), les investissements de type *private equity* ou obligations convertibles (1,6 %) et la gestion alternative (1,5 %). Ces poids relatifs ont peu évolué par rapport à fin 2013.

En ce qui concerne **les Services financiers aux institutionnels, CACEIS** continue de faire preuve d'un dynamisme soutenu. Les encours conservés comme les encours administrés sont en hausse sur l'année 2014 de 100 milliards d'euros chacun, bénéficiant de l'entrée de nouveaux clients et d'effet marché favorable. Ainsi, les encours conservés progressent de 4,4 % en douze mois pour atteindre 2 353 milliards d'euros à fin décembre 2014, et les encours administrés s'élèvent à 1 409 milliards d'euros à fin décembre 2014, en hausse de 7,6 % sur la même période.

Le produit net bancaire de CACEIS, à 723 millions d'euros sur l'année 2014 est en baisse de 10,0 % par rapport à l'année 2013. Cette baisse apparaît limitée compte tenu du contexte défavorable

(1) Hors évolution de la méthodologie CVA/DVA (- 4,5 millions d'euros en PNB au T4-14).

de taux bas. Le résultat net part du Groupe s'établit à 87 millions d'euros sur l'année 2014 contre 147 en 2013.

L'activité **Banque privée** résiste malgré un environnement difficile. Ainsi la collecte a été très positive et les encours gérés progressent de 7,0 % depuis fin décembre 2013 pour atteindre près de 142 milliards d'euros au 31 décembre 2014, incluant un effet marché positif. Sur le périmètre France, les encours, à 63,9 milliards d'euros, ont bénéficié d'une bonne dynamique des relations entre CA Indosuez Private Banking et les Caisses régionales de Crédit Agricole et sont en augmentation de 3,3 % par rapport au 31 décembre 2013. À l'international, la hausse est de 10,2 % pour atteindre 77,6 milliards d'euros.

Le produit net bancaire s'est rétracté de 2,2 % à 696 millions d'euros en 2014, pénalisé par un dollar resté faible pendant la première partie de l'année et par un contexte de taux et de prime de liquidité très bas qui ont impacté les revenus financiers.

Les charges sont restées contenues en 2014 à leur niveau de 2013 alors que le développement des équipes commerciales et marketing ainsi que le renforcement des équipes supports s'est poursuivi.

Le résultat net part du Groupe s'établit à près de 58 millions d'euros sur l'année 2014 contre 101 millions en 2013.

## 5. Services financiers spécialisés

(en millions d'euros)	2014	2013 Retraité <sup>(1)</sup>	Variation 2014-2013 <sup>(1)</sup>
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 639</b>	<b>2 902</b>	<b>(9,1 %)</b>
Charges d'exploitation	(1 349)	(1 422)	(5,1 %)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 290</b>	<b>1 480</b>	<b>(12,9 %)</b>
Coût du risque	(1 045)	(1 459)	(28,4 %)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	136	123	+ 10,8 %
Variation de valeur d'écarts d'acquisition	-	-	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>381</b>	<b>144</b>	<b>x 2,7</b>
Impôts sur les bénéfices	(37)	(27)	+ 38,4 %
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(22)	(76)	(71,3 %)
<b>Résultat net</b>	<b>322</b>	<b>41</b>	<b>x 7,8</b>
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>279</b>	<b>84</b>	<b>x 3,3</b>

(1) Application d'IFRS 11 aux entités Menafinance, FORSO Sweden, FORSO Norway, FORSO Denmark, FORSO Finland et FGA Capital en 2013.

Le pôle **Services financiers spécialisés** enregistre un résultat net part du Groupe de 279 millions d'euros sur l'année 2014 contre un bénéfice de 84 millions d'euros un an plus tôt.

Dans un contexte de durcissement de l'environnement réglementaire, **Crédit Agricole Consumer Finance** (CA Consumer Finance) continue sa politique de recentrage sur les activités rentables et de diversification de ses sources de financement.

Sur l'année, les encours gérés s'inscrivent en légère hausse de 0,3 %, avant cession de 872 millions d'euros de créances douteuses par Agos Ducato et de la cession effective des entités nordiques au premier semestre 2014 (représentant 0,4 milliard d'euros d'encours). Cette reprise s'observe notamment sur la fin de l'année. La répartition géographique de ces encours reste quasi inchangée par rapport à 2013, avec 38 % des encours localisés en France, 32 % en Italie et 30 % dans les autres pays. Les encours consolidés, à 33,2 milliards d'euros, enregistrent une baisse de 2,1 % sur l'année retraités de la cession de créances douteuses par Agos Ducato et des entités nordiques. Les partenariats automobiles progressent de 6,7 % sur un an pour atteindre un encours de 18,9 milliards d'euros à fin décembre 2014. Les encours gérés pour les sociétés du groupe Crédit Agricole, qui s'établissent à 12,5 milliards d'euros au 31 décembre 2014, progressent légèrement sur un an et de manière plus marquée sur la fin de l'année.

Dans le même temps, CA Consumer Finance poursuit le renforcement de son financement autonome qui progresse de 6 points par rapport au 31 décembre 2013 pour s'établir à 59,0 % des encours financés. Ces bons résultats s'appuient notamment sur le développement de la collecte qui atteint 3,5 milliards d'euros à fin décembre 2014, tirée par le succès du passeport européen en Allemagne qui contribue pour 800 millions d'euros de collecte en moins d'un an, et sur l'émission de 750 millions d'euros d'EMTN par FGA Capital en milieu d'année. Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, FGA Capital a obtenu une licence bancaire et devient FCA Bank, en vue d'optimiser la diversification de son financement. Enfin, le programme de titrisation se poursuit, permettant à CA Consumer Finance de se positionner numéro 2 au niveau européen, avec en

portefeuille 7,3 milliards d'euros de titrisations dont 3,5 milliards d'euros portés par FCA Bank.

L'année 2014 est par ailleurs marquée par l'impact d'un arrêt de la justice allemande sur les frais de dossier en crédit à la consommation, conduisant à restituer aux clients les frais de dossiers perçus à la mise en place de ces crédits depuis 10 ans. Les clients éligibles de la filiale Creditplus et de la *joint venture* FGA Bank (filiale de FGA Capital sur le marché allemand) ont pu déposer une demande de remboursement de ces frais en fin d'année 2014, générant une perte de 34 millions d'euros en résultat net part du Groupe, dont un impact en produit net bancaire de - 39 millions d'euros et sur les sociétés mises en équivalence de - 6 millions d'euros.

Les métiers du **crédit-bail et de l'affacturage** voient évoluer leurs encours de façon différenciée en fonction des activités et des zones géographiques. 2014 a été marquée par la vente de CAL Hellas en Grèce (0,4 milliard d'euros d'encours). La tendance baissière se poursuit sur le crédit-bail en France (- 5,8 % par rapport au 31 décembre 2013), se traduisant par une baisse de 3,6 % des encours totaux sur un an hors cession de CAL Hellas, à 14,9 milliards d'euros. Inversement, les encours de crédit-bail à l'international, à 3,6 milliards d'euros, augmentent de 4,3 % sur la même période hors cession de CAL Hellas. Le chiffre d'affaires factoré augmente de 6,9 % à 62,0 milliards d'euros sur l'année 2014, intégrant une hausse de 5,3 % sur la France (39,9 milliards d'euros).

Le produit net bancaire de l'ensemble du pôle, à 2 639 millions d'euros, diminue de 9,1 % sur l'année. Chez CA Consumer Finance, les revenus s'inscrivent en baisse de 11,2 %, recul lié à la baisse des encours gérés ainsi qu'à la politique d'accroissement de l'autofinancement. Hors impact du remboursement de frais de dossier en Allemagne, qui a coûté à CA Consumer Finance 39 millions d'euros de produit net bancaire sur l'année, le produit net bancaire est en recul de 9,5 %. Chez CAL&F, les revenus sont stables sur l'année. En regard, les charges d'exploitation sont maîtrisées, tant chez CA Consumer Finance sous l'effet des plans d'efficacité opérationnelle et des mesures d'optimisation des frais de recouvrement que chez CAL&F. Elles diminuent de 5,1 % en 2014

par rapport à 2013. Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi à 51,1 %.

Le coût du risque est en baisse de 28,4 % sur le pôle, essentiellement du fait de l'amélioration de la situation d'Agos Ducato. En effet, le coût du risque relatif à la filiale italienne de crédit à la consommation a continué sa décroissance et s'établit à 586 millions d'euros en 2014 contre 847 millions d'euros l'année précédente. Au 31 décembre 2014, le taux de créances dépréciées sur Agos Ducato s'établit à 9,3 % (après cession de 872 millions d'euros de créances douteuses en fin d'année), à comparer à 10,5 % à fin 2013, avec un taux de couverture sur créances dépréciées (y compris provisions collectives) toujours très élevé à 104,4 %. Le coût du risque diminue également dans les autres implantations de CA Consumer Finance, tant en France qu'à l'étranger. Le ratio coût du risque sur encours total de CA Consumer Finance s'établit à 264 points de base en 2014 contre 342 en 2013<sup>(1)</sup>. Le coût du risque de CAL&F est également en repli de 29,2 % sur l'année.

Pour mémoire, en 2013, le projet de cession d'entités nordiques a fait l'objet d'un reclassement en résultat sur activités arrêtées pour un montant négatif de 94 millions d'euros dont 186 millions d'euros au titre des écarts d'acquisition.

Au total, le résultat net part du Groupe affiche un gain de 279 millions d'euros sur l'année. Hors l'impact du remboursement de frais de dossier en Allemagne, il atteint 313 millions d'euros.

## 6. Banque de financement et d'investissement

Après une année 2013 de transition marquant la fin des efforts de *deleveraging*, l'année 2014 a permis de renouer avec la croissance des revenus et marque le début de la phase de développement du plan à moyen à terme présenté en début d'année au marché. Ainsi, Crédit Agricole CIB a démontré sa capacité à accompagner ses clients prioritaires, en leur offrant des solutions complètes et innovantes dans le cadre de relations pérennes.

L'environnement économique et financier en 2014 a été marqué par une reprise économique fragile en zone euro, avec des divergences parfois importantes selon les pays, une accélération de la croissance aux États-Unis et la forte baisse du pétrole au deuxième semestre. Sur la fin de l'année, la volatilité a été forte sur les marchés, avec notamment l'effondrement du rouble et la hausse du dollar. Dans ce contexte incertain, Crédit Agricole CIB a su néanmoins tirer son épingle du jeu et atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés dans le cadre de son plan de développement à moyen terme. Les revenus de la BFI progressent ainsi de 6,7 % sur un an pour s'établir à 3 816 millions d'euros.

(en millions d'euros)	2014	2014 <sup>(1)</sup>	2014 dont activités pérennes <sup>(1)</sup>	2013	2013 <sup>(1)</sup>	Variation 2014-2013
<b>Produit net bancaire</b>	<b>3 816</b>	<b>4 032</b>	<b>4 024</b>	<b>3 579</b>	<b>3 833</b>	<b>+ 6,7 %</b>
Charges d'exploitation	(2 295)	(2 295)	(2 177)	(2 288)	(2 287)	+ 0,4 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 521</b>	<b>1 737</b>	<b>1 847</b>	<b>1 291</b>	<b>1 546</b>	<b>+ 17,8 %</b>
Coût du risque	(253)	(253)	(280)	(496)	(496)	(49,1 %)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 268</b>	<b>1 484</b>	<b>1 567</b>	<b>795</b>	<b>1 050</b>	<b>+ 59,5 %</b>
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	161	161	177	124	124	+ 30,7 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4	4	4	(1)	(2)	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 433</b>	<b>1 649</b>	<b>1 748</b>	<b>918</b>	<b>1 172</b>	<b>+ 56,2 %</b>
Impôts sur les bénéfices	(384)	(459)	(466)	(278)	(374)	+ 38,1 %
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	3	3	3	156	1	n.s.
<b>Résultat net</b>	<b>1 052</b>	<b>1 193</b>	<b>1 285</b>	<b>796</b>	<b>799</b>	<b>+ 32,2 %</b>
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>1 052</b>	<b>1 193</b>	<b>1 285</b>	<b>799</b>	<b>801</b>	<b>+ 31,8 %</b>

NB : Les données 2013 sont retraitées afin de refléter l'application de IFRS 11 à l'UBAF et IFRS 10 puis 11 à Elipso Finance S.r.l. ainsi que la réallocation analytique de certaines activités de Banque commerciale vers Financements structurés.

(1) Retraité des couvertures de prêts, impacts DVA courant, impact FVA Day One et évolution de la méthodologie CVA/DVA/FVA (T4-13, T2-14 et T4-14), impacts CVA/DVA Day One (T1-13) et impacts liés aux courtiers en 2013.

La banque de financement affiche des revenus en progression significative par rapport à 2013 (+11,6 %) en conservant ses positions de leader dans ses domaines d'expertise, que ce soit sur les financements structurés ou sur les activités de syndication.

De même, la banque de marché et d'investissement a enregistré des revenus à la hausse (+9,5 %).

À change constant, les charges d'exploitation de la BFI restent maîtrisées et sont stables par rapport à 2013.

Le coût du risque se situe à un niveau faible, illustrant la bonne qualité du portefeuille de crédits de la banque.

La quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence augmente de 30,7 % par rapport à 2013 du fait des bons résultats

de la Banque Saudi Fransi (BSF). Ces derniers sont marqués par une progression soutenue des revenus (portée par les activités de marché, de courtage et de gestion de portefeuille), un coefficient d'exploitation contenu et une diminution significative du coût du risque.

Crédit Agricole CIB enregistre ainsi sur 2014 un résultat net part du Groupe de 1 052 millions d'euros, en nette progression par rapport à 2013.

Après deux crises et deux restructurations lourdes depuis 2008, Crédit Agricole CIB confirme sa stratégie et ses domaines d'expertise, démontrant la pertinence de son positionnement en tant que *Debt House*.

(1) Retraité du passage en mise en équivalence des filiales consolidées par intégration proportionnelle en 2013 (IFRS 10 et 11).

## BANQUE DE FINANCEMENT

(en millions d'euros)	2014	2014 <sup>(1)</sup>	2013	2013 <sup>(1)</sup>	Variation 2014-2013 <sup>(1)</sup>
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 267</b>	<b>2 252</b>	<b>2 031</b>	<b>2 052</b>	<b>+ 9,8 %</b>
Charges d'exploitation	(899)	(899)	(881)	(881)	+ 1,9 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 368</b>	<b>1 353</b>	<b>1 150</b>	<b>1 171</b>	<b>+ 15,7 %</b>
Coût du risque	(270)	(270)	(368)	(368)	(26,7 %)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 098</b>	<b>1 083</b>	<b>782</b>	<b>803</b>	<b>+ 35,1 %</b>
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	177	177	127	127	+ 39,7 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	(1)	(1)	(1)	+ 33,3 %
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 274</b>	<b>1 259</b>	<b>908</b>	<b>929</b>	<b>+ 35,8 %</b>
Impôts sur les bénéfices	(326)	(321)	(264)	(272)	+ 18,5 %
<b>Résultat net</b>	<b>948</b>	<b>938</b>	<b>644</b>	<b>657</b>	<b>+ 42,9 %</b>
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>948</b>	<b>938</b>	<b>646</b>	<b>658</b>	<b>+ 42,6 %</b>

(1) Retraité des couvertures de prêts.

En 2014, la banque de financement a su tirer pleinement profit de son modèle *Distribute-to-originate*. Les revenus ont augmenté de 11,6 % (+ 9,8 % retraités des couvertures de prêts) grâce à une bonne activité commerciale sur tous les métiers et au dénouement favorable d'un dossier au premier semestre (impact de + 81 millions d'euros).

Les revenus des financements structurés enregistrent une légère hausse de 0,3 % dans un contexte de reprise progressive de l'origination. Crédit Agricole CIB a consolidé ses positions concurrentielles et s'est vu récompensé sur ses métiers d'expertise : Crédit Agricole CIB a été élu *Airport Finance House of the year* pour la deuxième année consécutive et *Rail Finance House of the Year* par le magazine *Global transport finance*. La banque a été particulièrement active sur le secteur du Rail en 2014, avec notamment huit transactions en financements structurés. Crédit Agricole CIB conserve également son premier rang mondial sur les financements aéronautiques (source : Thomson Financial).

Dans le cadre du projet *Railway*, Crédit Agricole CIB a été mandaté comme chef de file du crédit syndiqué et a contribué à la couverture de taux des lignes de crédit apportées par la Japan Bank for International Cooperation, la Banque européenne d'investissement et les banques commerciales. Ce projet de

2,2 milliards de livres sterling est le partenariat public-privé (PPP) le plus important de l'année au Royaume-Uni.

La banque commerciale affiche des revenus en forte hausse sur l'année (+ 22 %), grâce à un volume d'activité soutenu notamment sur les activités de *Crédit corporate* et de *Trade finance*.

Crédit Agricole CIB a d'ailleurs été classé deuxième meilleure banque de *Trade Finance* en Europe de l'Ouest par les entreprises (classement *Global Trade Review*). Démontrant une forte capacité de distribution, la banque confirme son positionnement de leader sur les activités de syndication et maintient ses positions sur l'année, à savoir premier rang en France et troisième dans l'Europe de l'Ouest et quatrième sur la zone EMEA (source : Thomson Financial).

Le coût du risque se situe à un niveau faible et recule de 26,7 % par rapport à 2013.

La quote-part des résultats des entreprises mises en équivalence progresse grâce aux bons résultats de la BSF sur l'année.

Au final, le résultat net part du Groupe de la banque de financement retraité des couvertures de prêts atteint 938 millions d'euros, soit une hausse de 42,6 % par rapport à 2013.

## BANQUE DE MARCHÉ ET D'INVESTISSEMENT

(en millions d'euros)	2014	2014 <sup>(1)</sup>	2013	2013 <sup>(1)</sup>	Variation 2014-2013 <sup>(1)</sup>
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 541</b>	<b>1 772</b>	<b>1 406</b>	<b>1 640</b>	<b>+ 8,0 %</b>
Charges d'exploitation	(1 278)	(1 278)	(1 232)	(1 232)	+ 3,8 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>263</b>	<b>494</b>	<b>174</b>	<b>408</b>	<b>+ 20,7 %</b>
Coût du risque	(10)	(10)	(112)	(111)	(91,7 %)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>253</b>	<b>484</b>	<b>62</b>	<b>297</b>	<b>+ 62,8 %</b>
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5	5	-	-	n.s.
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	(1)	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>258</b>	<b>489</b>	<b>62</b>	<b>296</b>	<b>+ 64,6 %</b>
Impôts sur les bénéfices	(65)	(145)	(31)	(119)	+ 22,1 %
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	3	3	156	1	n.s.
<b>Résultat net</b>	<b>196</b>	<b>347</b>	<b>187</b>	<b>178</b>	<b>+ 95,3 %</b>
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>196</b>	<b>347</b>	<b>188</b>	<b>178</b>	<b>+ 96,7 %</b>

(1) Retraité des impacts DVA courant, impact FVA Day One et évolution de la méthodologie CVA/DVA (T4-13, T2-14 et T4-14), impacts CVA/DVA Day One (T1-13) et impacts liés aux courtiers en 2013.

Les métiers de la banque de marché et d'investissement affichent des résultats solides. Ainsi, les revenus sont en hausse de 9,5 % (+ 8,0 % retraité des impacts CVA/DVA/FVA).

Les revenus des activités de *fixed income* (+ 12,4 %) progressent sur la quasi-totalité des lignes-produits et parviennent à compenser les conséquences négatives des incertitudes géopolitiques et de la forte volatilité.



Crédit Agricole CIB a été particulièrement active sur les émissions de dettes. La banque maintient ainsi sa première place mondiale en tant que teneur de livres sur l'activité de titrisation en Europe ABCP (*source : CPWare*) et sur les émissions obligataires supranationales et passe du troisième rang au deuxième rang mondial sur les émissions obligataires des agences en euros (*source : Thomson Financial*). De plus, Crédit Agricole CIB s'affirme comme le leader mondial dans l'émission d'obligations vertes avec notamment l'arrangement d'opérations innovantes pour Abengoa (premier *Green High Yield* en Europe), MHB (premier *ESG covered bond*), la Banque européenne d'investissement (*Green Bond* de 12 ans) et les opérations inaugurales de KfW (1,5 milliard d'euros) et de l'Agence française de développement (1 milliard d'euros).

Sur les activités de taux, la hausse des revenus est tirée par les bonnes performances réalisées à la fois sur les activités linéaires et non linéaires.

Les activités de **banque d'investissement** sont en baisse de 17 %, malgré de bonnes performances, notamment sur les activités de primaire actions.

Crédit Agricole CIB passe de la sixième à la première place en tant que teneur de livres sur l'offre de convertible en France et est classée troisième banque d'investissement pour les Fusions et acquisitions en France (*source : Thomson Financial*). Ainsi, Crédit Agricole CIB a dirigé en France trois des cinq opérations les plus importantes de l'année : l'introduction en Bourse d'Elior, l'augmentation de capital de Peugeot et l'opération Numericable (augmentation de capital et rachat de SFR).

Pour mémoire, le résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours d'arrêt en 2013 enregistrait les résultats de cession des courtiers (Newedge et CLSA).

Le résultat net part du Groupe de la banque de marché et d'investissement retraité des impacts liés au DVA courant, au FVA *Day One* et aux impacts méthodologiques CVA/DVA/FVA ressort à 347 millions d'euros.

La VaR continue d'être maîtrisée et s'établit au niveau faible de 8,9 millions d'euros au 31 décembre 2014 et à une VaR de 6 millions d'euros en moyenne sur l'exercice 2014.

## ACTIVITÉS EN COURS D'ARRÊT

(en millions d'euros)	2014	2013 <sup>(1)</sup>	Variation 2014-2013 <sup>(1)</sup>
<b>Produit net bancaire</b>	<b>8</b>	<b>141</b>	<b>(93,9 %)</b>
Charges d'exploitation	(118)	(174)	(32,0 %)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>(110)</b>	<b>(33)</b>	<b>x 3,3</b>
Coût du risque	27	(17)	n.s.
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(83)</b>	<b>(50)</b>	<b>68,3 %</b>
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	(16)	(3)	x 5,1
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(99)</b>	<b>(53)</b>	<b>88,0 %</b>
Impôts sur les bénéfices	7	17	(61,3 %)
<b>Résultat net</b>	<b>(92)</b>	<b>(36)</b>	<b>x 2,6</b>
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>(92)</b>	<b>(35)</b>	<b>x 2,6</b>

(1) Retraité afin de refléter l'application de IFRS 10 puis 11 à Elipso Finance S.r.l.

Les revenus des activités en extinction sont légèrement positifs en 2014, alors que 2013 enregistrait les résultats de cessions de certains portefeuilles de CDO et RMBS US réalisés dans des conditions favorables de marché.

Les charges continuent de se réduire (-32,0 %) et traduisent notamment l'effet année pleine de l'arrêt des activités de dérivés actions et matières premières.

Le coût du risque est positif du fait de reprises de provisions à la suite de la cession de quelques portefeuilles de CLO et ABS intervenue en 2014.

Suite à l'application d'IFRS 10 à Elipso Finance Srl, les effets des dépréciations de son portefeuille de créances hypothécaires sont reflétés sur la ligne "Résultat des sociétés MEQ". Auparavant, ces dépréciations étaient comptabilisées en PNB.

Des informations complémentaires sur la nature des principales expositions sont présentées dans la partie "expositions sensibles selon les recommandations du *Financial Stability Board*" dans la partie "Facteurs de risques".

## 7. Activités hors métiers

(en millions d'euros)

	2014	2013	Variation 2014-2013
<b>Produit net bancaire</b>	<b>(1 975)</b>	<b>(2 388)</b>	<b>(17,4 %)</b>
Charges d'exploitation	(922)	(881)	+ 4,7 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>(2 897)</b>	<b>(3 269)</b>	<b>(11,4 %)</b>
Coût du risque	84	(3)	n.s.
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	22	44	n.s.
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(3)	81	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(2 794)</b>	<b>(3 147)</b>	<b>(11,2 %)</b>
Impôts sur les bénéfices	1 254	1 632	(23,1 %)
<b>Résultat net</b>	<b>(1 540)</b>	<b>(1 515)</b>	<b>+ 1,6 %</b>
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>(1 650)</b>	<b>(1 677)</b>	<b>(1,7 %)</b>

En 2014, le produit net bancaire du pôle s'établit à -1 975 millions d'euros, contre -2 388 millions d'euros en 2013. Il intègre notamment des impacts favorables relatifs à la gestion active du portefeuille, le dénouement de positions ALM et la variation de la juste valeur des obligations échangeables en actions d'Eurazeo pour -27 millions d'euros. La réévaluation de la dette de Crédit Agricole CIB et de celle liée aux contrats d'assurances en UC a un impact de -278 millions d'euros en 2014, à comparer à la charge de 591 millions d'euros un an auparavant.

Le coût du risque annuel s'élève à +84 millions d'euros contre -3 millions d'euros pour 2013.

L'impôt intègre en 2013 un produit de 223 millions d'euros lié à la déduction fiscale de la moins-value réalisée sur les titres de placement Emporiki acquis lors de la dernière augmentation de capital de janvier 2013.

Le résultat net part du Groupe s'élève ainsi à -1 650 millions d'euros pour 2014 (et à -1 468 millions d'euros hors impacts de la réévaluation de la dette).

## BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

### Actif

<i>(en milliards d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité	Variation
Caisse, banques centrales	57,9	71,6	(19,1 %)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	403,5	360,2	+ 12,0 %
Instruments dérivés de couverture	33,1	30,7	+ 7,9 %
Actifs financiers disponibles à la vente	307,6	284,4	+ 8,1 %
Prêts et créances sur les établissements de crédit	100,0	94,3	+ 6,1%
Prêts et créances sur la clientèle	709,9	710,8	(0,1 %)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	29,6	25,4	+ 16,3 %
Compte de régularisation et actifs divers	89,6	78,5	+ 14,3 %
Actifs non courants destinés à être cédés	0,2	1,3	(81,0 %)
Participation aux bénéfices différée	-	-	n.s.
Participation dans les entreprises mises en équivalence	4,3	4,6	6,9 %
Valeurs immobilisées	13,1	12,4	+ 5,2 %
Écarts d'acquisition	14,0	14,1	(0,8 %)
<b>TOTAL</b>	<b>1 762,8</b>	<b>1 688,3</b>	<b>+ 4,4 %</b>

Les effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation sont présentés au Chapitre 6 note 11 du Document de Référence 2014.

### Passif

<i>(en milliards d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité	Variation
Banques centrales	4,5	3,0	+ 49,7 %
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	318,9	295,9	+ 7,8 %
Instruments dérivés de couverture	32,9	34,8	(5,2 %)
Dettes envers les établissements de crédit	98,4	100,0	(1,6 %)
Dettes envers la clientèle	622,7	640,7	(2,8 %)
Dettes représentées par un titre	185,5	176,2	+ 5,3 %
Compte de régularisation et passifs divers	90,8	65,6	+ 38,3 %
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	0,9	(100,0 %)
Provisions techniques des contrats d'assurance	285,1	256,5	+ 11,1 %
Provisions	6,8	6,4	+ 6,9 %
Dettes subordonnées	25,5	26,6	(4,3 %)
<b>Total dettes</b>	<b>1 671,1</b>	<b>1 606,6</b>	<b>+ 4,0 %</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>91,7</b>	<b>81,7</b>	<b>+ 12,2 %</b>
Capitaux propres – part du Groupe	86,7	76,3	+ 13,6 %
Participations ne donnant pas le contrôle	5,0	5,4	(7,5 %)
<b>TOTAL</b>	<b>1 762,8</b>	<b>1 688,3</b>	<b>+ 4,4 %</b>

Les effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation sont présentés au Chapitre 6 note 11 du Document de Référence 2014.



## Principales variations du bilan consolidé

Au 31 décembre 2013, le total de bilan s'élève à 1 688,3 milliards d'euros, retraité pour intégrer les effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation (présentés dans la note 11 du Chapitre 6 du Document de Référence 2014). Ce changement de méthode a permis une réduction totale du bilan de 18,1 milliards d'euros en 2013.

Au 31 décembre 2014, le total du bilan consolidé s'élève à 1 762,8 milliards d'euros contre 1 688,3 milliards d'euros au 31 décembre 2013 retraité, soit une augmentation de 74,5 milliards d'euros (+ 4,4 %). Cette hausse reflète trois éléments principaux :

- l'évolution de la valeur de marché des dérivés ;
- la hausse de l'investissement net sur les obligations et les actions ;
- la hausse des encours clients et des titres non cotés sur un marché actifs.

À l'actif, les prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle représentent globalement 45,9 % du total, puis les actifs financiers à la juste valeur par résultat, 22,9 %. Au passif, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle représentent 40,9 % du total, devant les passifs financiers à la juste valeur par résultat, 18,1 %, et les provisions techniques des compagnies d'assurances, 16,2 %.

## Analyse des principaux postes

Les prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit ressortent à 809,9 milliards d'euros, en hausse de 0,6 % par rapport à 2013 retraité, soit + 4,8 milliards d'euros.

Les prêts et créances sur la clientèle (y compris les opérations de crédit-bail) s'élèvent à 709,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014, contre 710,8 milliards d'euros au 31 décembre 2013 retraité, soit une diminution de - 0,1 %. Cette très légère baisse s'explique essentiellement par la diminution du poste « valeur nette des opérations de location-financement » (-6,0 % sur l'année)

Les prêts et créances sur les établissements de crédit augmentent de 6,1 % au 31 décembre 2014 à 100,0 milliards d'euros contre 94,3 milliards d'euros au 31 décembre 2013 retraité. La hausse de 5,7 milliards d'euros provient essentiellement de l'augmentation du poste « titres non cotés sur un marché actif » qui s'établit à 10,5 milliards d'euros au 31 décembre 2014. Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle représentent 721,1 milliards d'euros à fin 2014, en baisse par rapport à fin 2013 retraité, - 2,6 % soit - 19,6 milliards d'euros.

Les dettes envers les établissements de crédit reculent de 1,6 milliards d'euros, à 98,4 milliards d'euros. Cette baisse porte essentiellement sur la diminution du poste « comptes et emprunts ».

Les dettes envers la clientèle diminuent de 18,0 milliards d'euros, en lien avec la baisse des « autres dettes envers la clientèle » et du poste « comptes d'épargne à régime spécial ».

Les actifs financiers enregistrés à la juste valeur par résultat représentent 403,5 milliards d'euros au 31 décembre 2014, contre 360,2 milliards d'euros au 31 décembre 2013 retraité, en hausse de 12,0 % sur un an.

L'essentiel du portefeuille (77,8 % ou 314,0 milliards d'euros) est constitué des actifs financiers détenus à des fins de transaction qui augmentent de 12,7 % sur l'année, soit de 35,3 milliards d'euros. Ils sont principalement composés par les instruments dérivés qui s'élèvent à 179,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014 contre 146,9

milliards d'euros au 31 décembre 2013, soit une hausse de 22,4 % en lien avec les variations de swap de taux d'intérêt enregistré principalement chez Crédit Agricole CIB.

Le reste du portefeuille (22,2 % ou 89,5 milliards d'euros) est constitué de titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte d'une option prise par le groupe Crédit Agricole à 40,9 %, il s'agit d'actifs représentatifs de contrats en unités de compte.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat représentent 318,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014, en hausse de 23,0 milliards d'euros en un an (+ 7,8 %). Cette hausse, cohérente avec le poste d'actif équivalent, s'explique par la hausse du poste « Instruments dérivés ».

Les actifs financiers disponibles à la vente (nets de dépréciations) représentent 307,6 milliards d'euros contre 284,4 milliards d'euros au 31 décembre 2013 retraité, en hausse de + 8,1%. Au sein du groupe Crédit Agricole, Predica est le plus important détenteur de ces titres, suivi de Crédit Agricole S.A. Ces actifs sont constitués d'obligations et autres titres à revenu fixe (204,6 milliards d'euros), d'effets publics et valeurs assimilées (71,8 milliards d'euros), d'actions et autres titres à revenu variable (21,9 milliards d'euros), ainsi que de titres de participation non consolidés (9,3 milliards d'euros).

Le montant des participations dans les entreprises mises en équivalence baisse de 6,9 % à 4,3 milliards d'euros à fin 2014 contre 4,6 milliards d'euros en 2013 retraité. Cette baisse (-0,3 milliard d'euros) résulte essentiellement de la cession de BES contrebalancé par l'augmentation de la valeur de mise en équivalence de Banque Saudi Fransi

Les actifs et passifs non courants destinés à être cédés baissent suite aux cessions de Newedge, BNI Madagascar, Crédit Agricole Bulgaria et d'entités nordiques CACF ainsi qu'à la finalisation de la restructuration de CA Immobilier. Au 31 décembre 2014 ce poste ne représente plus que le reclassement de Crelan S.A. en activité destinée à être cédée depuis le 31 décembre 2013.

Les Instruments dérivés de couverture enregistrent une hausse de + 7,9 % à l'actif et une baisse de - 5,2 % au passif, reflétant la variation de juste valeur de swaps de taux d'intérêt, issue de l'évolution de la courbe des taux.

Pour leur part, les provisions techniques des contrats d'assurance ont progressé de 11,1 % en 2014 par rapport à 2013 retraité, pour atteindre 285,1 milliards d'euros. Cette augmentation reflète celle de la collecte au cours de l'année, liée à un très bon chiffre d'affaires.

Les capitaux propres s'élèvent à 91,7 milliards d'euros au 31 décembre 2014, soit une hausse de 10,0 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2013. Les capitaux propres, part du Groupe s'établissent à 86,7 milliards d'euros à fin 2014, en hausse de 10,4 milliards d'euros sur la période, reflétant principalement les émissions de titres super-subordonnés Additional Tier 1, la hausse des gains latents sur actifs disponibles à la vente et la prise en compte du résultat de l'exercice.

## Gestion du capital et ratios prudentiels

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 impose de publier des informations quantitatives et qualitatives sur le capital de l'émetteur et sa gestion : les objectifs, politique et procédures de gestion du capital. Ces informations sont fournies dans la note 3.6 de l'annexe aux états financiers, ainsi que dans la partie "Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 3" présentée ci-après.

## INFORMATIONS RELATIVES AUX IMPLANTATIONS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Les informations relatives aux implantations du groupe Crédit Agricole requises par l'article 7 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 sur la séparation et la régulation des activités bancaires et par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 complétés par le décret d'application n° 2014-1657 du 29 décembre 2014 pris pour l'application de l'article L. 511-45 du code monétaire et financier, sont détaillées ci-après.

Les implantations consolidées retenues dans le périmètre de ce reporting sont les entités mère (les Caisses régionales, les Caisses locales et Crédit Agricole S.A.) et leurs filiales et succursales. Sont

exclus les entités classées en "Activités destinées à être cédées et activités abandonnées" selon la norme IFRS 5 ainsi que celles consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les Caisses régionales sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence et font partie du groupe d'intégration fiscale France.

Le montant du "Produit net bancaire" des implantations étrangères correspond à leur contribution territoriale aux comptes consolidés avant élimination des opérations intragroupe réciproques.

Les "Effectifs" correspondent aux effectifs équivalent temps plein fin de période.

Les informations au 31 décembre 2014 agrégées à l'échelle des États et territoires sont les suivantes (en millions d'euros) :

Localisation géographique	Produit net bancaire	Effectifs (en équivalent temps plein)	Résultat avant impôts	Impôts sur les bénéfices - courants <sup>(1)</sup>	Impôts sur les bénéfices - différés <sup>(1)</sup>	Subventions publiques reçues
<b>France (y compris Dom Tom)</b>						
France	21 422	101 715	5 543	(1 514)	(230)	-
France Dom Tom	413	1 835	123	(42)	-	-
<b>Autres pays de l'UE</b>						
Allemagne	299	1 110	71	(22)	2	-
Belgique	40	111	18	(5)	-	-
Espagne	237	531	109	(37)	(3)	-
Finlande	12	11	9	(2)	1	-
Grèce	18	132	(3)	(3)	(14)	-
Irlande <sup>(2)</sup>	132	161	96	(5)	1	-
Italie	2 874	10 463	323	90	(199)	-
Luxembourg	620	1 327	356	(53)	(15)	-
Pays-Bas	119	339	33	(5)	(3)	-
Pologne	406	5 623	86	(38)	12	-
Portugal	109	424	56	(16)	(1)	-
Republique Tchèque	16	96	(2)	(2)	-	-
Roumanie	10	274	(9)	-	-	-
Royaume-Uni	651	819	291	(51)	(31)	-
Slovaquie	2	11	1	-	-	-
Suède	21	38	8	(2)	-	-
<b>Autres pays de l'Europe</b>						
Albanie	8	237	(4)	-	-	-
Monaco	128	421	48	(2)	-	-
Russie	31	155	11	(2)	-	-
Serbie	31	863	1	-	-	-
Suisse	414	1 331	64	(29)	(1)	-
Ukraine	125	2 450	4	(1)	(3)	-
Guernesey <sup>(3)</sup>	1	-	-	-	-	-
<b>Amérique du Nord</b>						
Canada	-	76	(2)	-	-	-
Etats-Unis	854	793	440	(31)	(11)	-
<b>Amérique centrale et du Sud</b>						
Bahamas	1	-	(1)	-	-	-
Bermudes <sup>(3)</sup>	(1)	-	-	-	-	-
Brésil	51	125	12	(4)	-	-
Îles Caïmans <sup>(3) (4)</sup>	35	-	35	-	-	-
Uruguay	1	22	-	-	-	-

Localisation géographique	Produit net bancaire	Effectifs (en équivalent temps plein)	Résultat avant impôts	Impôts sur les bénéfices - courants <sup>(1)</sup>	Impôts sur les bénéfices - différés <sup>(1)</sup>	Subventions publiques reçues
<b>Afrique et Moyen-Orient</b>						
Algérie	12	24	9	(2)	-	-
Égypte	190	2 282	116	(32)	(1)	-
Emirats Arabes Unis	40	82	14	(1)	-	-
Maroc	185	2 522	34	(11)	(1)	-
Maurice	3	181	-	-	-	-
<b>Asie et Océanie (hors Japon)</b>						
Australie	57	29	44	(17)	5	-
Chine	46	123	25	(8)	2	-
Corée du sud	38	75	20	(4)	(1)	-
Hong-Kong	189	595	38	(6)	-	-
Inde	46	127	31	(11)	-	-
Malaisie	5	20	3	(1)	-	-
Singapour	151	417	56	(8)	-	-
Taiwan	33	106	11	(1)	(1)	-
Vietnam	-	-	(3)	-	-	-
<b>Japon</b>						
Japon	168	447	58	(5)	(102)	-
<b>TOTAL</b>	<b>30 243</b>	<b>138 523</b>	<b>8 173</b>	<b>(1 883)</b>	<b>(594)</b>	<b>-</b>

(1) Les montants positifs représentent un produit et les montants négatifs une charge.

(2) Les OPCVM irlandais détenus par le Groupe sont fiscalement transparents. Leur résultat est fiscalisé en France.

(3) Les entités implantées à Guernesey, aux îles Caïmans et aux Bermudes sont respectivement fiscalisées en France (application de l'article 209 B du Code général des impôts), aux États-Unis et au Royaume-Uni.

(4) Les effectifs de l'entité implantée aux îles Caïmans sont situés aux États-Unis.

Les implantations au 31 décembre 2014 sont les suivantes :

**IMPLANTATIONS**

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
2 489 Caisses locales	Banque de proximité en France	France
38 Caisses régionales	Banque de proximité en France	France
Acacia	Gestion de l'épargne et assurances	France
Acajou	Gestion de l'épargne et assurances	France
Acieralliage EURO FCC	Banque de financement et d'investissement	France
Acieralliage USD FCC	Banque de financement et d'investissement	Etats-Unis
Actions 70	Gestion de l'épargne et assurances	France
Adret Gestion	Banque de proximité en France	France
Aetran Administrative Dientverlening B.V.	Services financiers spécialisés	Pays-Bas
AF INDEX EQ JAPAN AE CAP	Gestion de l'épargne et assurances	Luxembourg
AF INDEX EQ USA A4E	Gestion de l'épargne et assurances	Luxembourg
Agos S.p.A.	Services financiers spécialisés	Italie
Alsace Élite	Banque de proximité en France	France
AM CR 1-3 EU PC 3D	Gestion de l'épargne et assurances	France
AMUN TRESO CT PC 3D	Gestion de l'épargne et assurances	France
AMUN.TRES.EONIA ISR E FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
Amundi	Gestion de l'épargne et assurances	France
Amundi (UK) Ltd.	Gestion de l'épargne et assurances	Royaume-Uni
Amundi Absolute Credit	Gestion de l'épargne et assurances	France
Amundi ACT.MONDE P	Gestion de l'épargne et assurances	France
Amundi ACTIONS EUROPEENNES	Gestion de l'épargne et assurances	France
Amundi ACTIONS.MINERG FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
Amundi AFD AV DURABL PI FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
Amundi AI S.A.S.	Gestion de l'épargne et assurances	France
Amundi AI LONDON BRANCH	Gestion de l'épargne et assurances	Royaume-Uni
Amundi B EU COR AEC	Gestion de l'épargne et assurances	Luxembourg
Amundi Belgium	Gestion de l'épargne et assurances	Belgique
Amundi BOND GLOBAL CORP AE 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	Luxembourg
Amundi Corporate 3 Anni	Gestion de l'épargne et assurances	Italie
Amundi CRED.EURO ISR P FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
AMUNDI DEUTSCHLAND	Gestion de l'épargne et assurances	Allemagne
Amundi Distributors Usa Llc	Gestion de l'épargne et assurances	Etats-Unis
Amundi EQ E IN AHEC	Gestion de l'épargne et assurances	Luxembourg
Amundi Finance	Gestion de l'épargne et assurances	France
Amundi Finance Emissions	Gestion de l'épargne et assurances	France
Amundi Funds Equity Global Minimum Variance	Gestion de l'épargne et assurances	Luxembourg
Amundi GBL MACRO MULTI ASSET P	Gestion de l'épargne et assurances	France
Amundi GLOBAL SERVICING	Gestion de l'épargne et assurances	Luxembourg
Amundi GRD 22 FCP	Gestion de l'épargne et assurances	France
Amundi Group	Gestion de l'épargne et assurances	France
Amundi Hellas MFMC S.A.	Gestion de l'épargne et assurances	Grèce
Amundi Hk - Green Planet Fund	Gestion de l'épargne et assurances	Hong Kong
Amundi HONG KONG BRANCH	Gestion de l'épargne et assurances	Hong Kong
Amundi Hong Kong Ltd.	Gestion de l'épargne et assurances	Hong-Kong
Amundi Iberia S.G.I.I.C S.A.	Gestion de l'épargne et assurances	Espagne
Amundi Immobilier	Gestion de l'épargne et assurances	France
Amundi INDEX EURO P FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
Amundi INDEX JAPON P FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
Amundi INDEX USA P FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
Amundi India Holding	Gestion de l'épargne et assurances	France
Amundi Informatique Technique Services	Gestion de l'épargne et assurances	France
Amundi Intermédiation	Gestion de l'épargne et assurances	France
Amundi Investments USA LLC	Gestion de l'épargne et assurances	Etats-Unis
Amundi Japan	Gestion de l'épargne et assurances	Japon
Amundi Japan Holding	Gestion de l'épargne et assurances	Japon
Amundi Japan Securities Cy Ltd.	Gestion de l'épargne et assurances	Japon

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
Amundi LONDON BRANCH	Gestion de l'épargne et assurances	Royaume-Uni
Amundi Luxembourg S.A.	Gestion de l'épargne et assurances	Luxembourg
Amundi Malaysia Sdn Bhd	Gestion de l'épargne et assurances	Malaisie
Amundi Money Market Fund - Short Term (GBP)	Gestion de l'épargne et assurances	Luxembourg
Amundi Money Market Fund - Short Term (USD) - part OC	Gestion de l'épargne et assurances	Luxembourg
Amundi Money Market Fund - Short Term (USD) - part OV	Gestion de l'épargne et assurances	Luxembourg
Amundi Nederland (Amsterdam)	Gestion de l'épargne et assurances	Pays-Bas
Amundi PATRIMOINE C 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
Amundi Performance Absolue Equilibre	Gestion de l'épargne et assurances	France
Amundi Polska	Gestion de l'épargne et assurances	Pologne
Amundi Private Equity Funds	Gestion de l'épargne et assurances	France
Amundi PULSACTIONS	Gestion de l'épargne et assurances	France
Amundi Real Estate Italia SGR S.p.A.	Gestion de l'épargne et assurances	Italie
Amundi SGR S.p.A.	Gestion de l'épargne et assurances	Italie
Amundi Singapore Ltd.	Gestion de l'épargne et assurances	Singapour
Amundi Smith Breeden	Gestion de l'épargne et assurances	Etats-Unis
Amundi Suisse	Gestion de l'épargne et assurances	Suisse
Amundi Tenue de Comptes	Gestion de l'épargne et assurances	France
Amundi TRIANANCE 3 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
Amundi USA Inc	Gestion de l'épargne et assurances	Etats-Unis
Amundi Ventures	Gestion de l'épargne et assurances	France
Anjou Maine Gestion	Banque de proximité en France	France
Antera Incasso B.V.	Services financiers spécialisés	Pays-Bas
ANTINEA FCP	Gestion de l'épargne et assurances	France
Aquitaine Immobilier Investissement	Banque de proximité en France	France
Aquitaux Rendement	Banque de proximité en France	France
ARAMIS PATRIM D 3D	Gestion de l'épargne et assurances	France
ARC FLEXIBOND-D	Gestion de l'épargne et assurances	France
Ares Reinsurance Ltd.	Services financiers spécialisés	Irlande
Argence Investissement S.A.S.	Services financiers spécialisés	France
Armo-Invest	Banque de financement et d'investissement	France
Armor Fonds Dédié	Banque de proximité en France	France
Assfibo Financieringen B.V.	Services financiers spécialisés	Pays-Bas
Assurances Mutuelles Fédérales	Gestion de l'épargne et assurances	France
Atlantic Asset Securitization LLC	Banque de financement et d'investissement	Etats-Unis
ATOUT EUROPE C FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
ATOUT FRANCE C FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
ATOUT HORIZON DUO FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
ATOUT MONDE C FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
ATOUT QUANTEUROLAND SI 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
ATOUT VERT HORIZON FCP 3 DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
Auxifip	Services financiers spécialisés	France
AXA EUR.SM.CAP E 3D	Gestion de l'épargne et assurances	France
Banca Popolare Friuladria S.p.A.	Banque de proximité à l'international	Italie
Banco Crédito Agrícola Brasil S.A.	Banque de financement et d'investissement	Brésil
Bankoa	Banque de proximité à l'international	Espagne
Banque Chalus	Banque de proximité en France	France
Banque Thémis	Banque de proximité en France	France
Belgium CA S.A.S.	Banque de proximité à l'international	France
Benelpart	Banque de financement et d'investissement	Belgique
Bercy Champ de Mars	Banque de proximité en France	France
Bercy Participations	Banque de proximité en France	France
BEST BUS MODELS RC	Gestion de l'épargne et assurances	France
BFC Antilles Guyane	Activités hors métiers	France

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
Bforbank S.A.	Banque de proximité en France	France
BFT Gestion	Gestion de l'épargne et assurances	France
BFT opportunité	Gestion de l'épargne et assurances	France
C.L. Verwaltungs und Beteiligungsgesellschaft GmbH	Banque de proximité en France	Allemagne
CA Aquitaine Agences Immobilières	Banque de proximité en France	France
CA Aquitaine Immobilier	Banque de proximité en France	France
CA Assicurazioni	Gestion de l'épargne et assurances	Italie
CA Brasil DTVM	Gestion de l'épargne et assurances	Brésil
CA Centre France Développement	Banque de proximité en France	France
CA Grands Crus	Activités hors métiers	France
CA Indosuez Gestion	Gestion de l'épargne et assurances	France
CA Indosuez Private Banking	Gestion de l'épargne et assurances	France
CA MASTER EUROPE	Gestion de l'épargne et assurances	France
CA MASTER PATRIMOINE FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
CA Participations	Banque de proximité en France	France
CA Preferred Funding LLC	Activités hors métiers	Etats-Unis
CAA 2013 compartiment 5 A5	Gestion de l'épargne et assurances	France
CAA 2013 FCPR BI	Gestion de l'épargne et assurances	France
CAA 2013 FCPR C1	Gestion de l'épargne et assurances	France
CAA 2013 FCPR D1	Gestion de l'épargne et assurances	France
CAA 2013-2	Gestion de l'épargne et assurances	France
CAA 2013-3	Gestion de l'épargne et assurances	France
CAA 2014 compartiment 1 part A1	Gestion de l'épargne et assurances	France
CAA 2014 investissement part A3	Gestion de l'épargne et assurances	France
CAA PRIV.FINANC.COMP.1 A1 FIC	Gestion de l'épargne et assurances	France
CAA PRIV.FINANC.COMP.2 A2 FIC	Gestion de l'épargne et assurances	France
Caapimmo 4	Banque de proximité en France	France
Caapimmo 6	Banque de proximité en France	France
CACEIS (Canada) Ltd.	Gestion de l'épargne et assurances	Canada
CACEIS (USA) Inc.	Gestion de l'épargne et assurances	Etats-Unis
CACEIS Bank Deutschland GmbH	Gestion de l'épargne et assurances	Allemagne
CACEIS BANK France	Gestion de l'épargne et assurances	France
CACEIS Bank Luxembourg	Gestion de l'épargne et assurances	Luxembourg
CACEIS Bank Luxembourg (Amsterdam)	Gestion de l'épargne et assurances	Pays-Bas
CACEIS Bank Luxembourg (Brussels)	Gestion de l'épargne et assurances	Belgique
CACEIS Bank Luxembourg (Dublin)	Gestion de l'épargne et assurances	Irlande
CACEIS Bank Luxembourg (Milan)	Gestion de l'épargne et assurances	Italie
CACEIS Belgium	Gestion de l'épargne et assurances	Belgique
CACEIS Corporate Trust	Gestion de l'épargne et assurances	France
CACEIS Fund Administration	Gestion de l'épargne et assurances	France
CACEIS Ireland Limited	Gestion de l'épargne et assurances	Irlande
CACEIS S.A.	Gestion de l'épargne et assurances	France
CACEIS Switzerland S.A.	Gestion de l'épargne et assurances	Suisse
CACF Immobilier	Banque de proximité en France	France
CACI DANNI	Gestion de l'épargne et assurances	Italie
CACI Gestion	Gestion de l'épargne et assurances	France
CACI LIFE LIMITED	Gestion de l'épargne et assurances	Irlande
CACI NON LIFE LIMITED	Gestion de l'épargne et assurances	Irlande
CACI NON VIE	Gestion de l'épargne et assurances	France
CACI Reinsurance Ltd.	Gestion de l'épargne et assurances	Irlande
CACI VIE	Gestion de l'épargne et assurances	France
CACI VITA	Gestion de l'épargne et assurances	Italie
CADS Développement	Banque de proximité en France	France
CAIRS Assurance S.A.	Banque de financement et d'investissement	France
Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse	Activités hors métiers	France
CAL Conseil	Banque de financement et d'investissement	Luxembourg
CAL Espagne	Services financiers spécialisés	Espagne

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
Calciphos	Banque de financement et d'investissement	France
CALI Europe Succursale France	Gestion de l'épargne et assurances	France
CALI Europe Succursale Pologne	Gestion de l'épargne et assurances	Pologne
Calixis Finance	Banque de financement et d'investissement	France
Calixte Investissement	Banque de proximité en France	France
Calliope SRL	Banque de financement et d'investissement	Italie
Calyce P.L.C.	Banque de financement et d'investissement	Royaume-Uni
CAM ENERGIE SAS	Banque de proximité en France	France
Camca Assurance	Banque de proximité en France	Luxembourg
Camca Courtage	Banque de proximité en France	France
Camca Lux Finance Management Company	Banque de proximité en France	Luxembourg
Camca Réassurance	Banque de proximité en France	Luxembourg
Camca Vie	Banque de proximité en France	Luxembourg
CAP Actions 2	Banque de proximité en France	France
CAP Actions 3	Banque de proximité en France	France
CAP Obligataire	Banque de proximité en France	France
CAP Régulier 1	Banque de proximité en France	France
CAPJ Centre-Est	Banque de proximité en France	France
CAPITOP MONDOBLIG SI.3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
Carefleet S.A.	Services financiers spécialisés	Pologne
Cariparma	Banque de proximité à l'international	Italie
Carispezia	Banque de proximité à l'international	Italie
Carytides Finance	Banque de proximité en France	France
Centre France Location Immobilière	Banque de proximité en France	France
Chabrilac	Banque de proximité en France	France
Chorial Allocation	Gestion de l'épargne et assurances	France
CL Développement de la Corse	Activités hors métiers	France
Clam Philadelphia	Gestion de l'épargne et assurances	France
Clifap	Banque de financement et d'investissement	France
CLSA Financial Products Ltd	Banque de financement et d'investissement	Bermudes
Cofam	Banque de proximité en France	France
Compagnie Française de l'Asie (CFA)	Banque de financement et d'investissement	France
CONVERT.EUROP.AE	Gestion de l'épargne et assurances	Luxembourg
CPR ACTIVE US P FCP	Gestion de l'épargne et assurances	France
CPR AM	Gestion de l'épargne et assurances	France
CPR CONSO ACTIONNAIRE FCP P	Gestion de l'épargne et assurances	France
CPR R.ST.0-100E.0-1	Gestion de l'épargne et assurances	France
CPR REAX.0 50 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
CPR REAX.0-100 3DE	Gestion de l'épargne et assurances	France
CPR REFL SOLID P 3D	Gestion de l'épargne et assurances	France
CPR REFLEX CIBL.100 P FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
CPR REFLEX STRATEDIS 0-100 P 3D	Gestion de l'épargne et assurances	France
CPR RENAISSANCE JAPON HP 3D	Gestion de l'épargne et assurances	France
CPR SILVER AGE P 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
CR Provence Cote d'Azur LCR	Banque de proximité en France	France
CRCAM SUD MED. SUC	Banque de proximité en France	Espagne
Crealfi	Services financiers spécialisés	France
Credibom	Services financiers spécialisés	Portugal
Credicom Consumer Finance Bank S.A.	Services financiers spécialisés	Grèce
Crediet Maatschappij "De IJssel" B.V.	Services financiers spécialisés	Pays-Bas
Crédit Agricole CIB (Belgique)	Banque de financement et d'investissement	Belgique
Crédit Agricole America Services Inc.	Banque de financement et d'investissement	Etats-Unis
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.	Banque de financement et d'investissement	Hong-Kong
Crédit Agricole Assurances (CAA)	Gestion de l'épargne et assurances	France

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
Credit Agricole Bank Albania S.A.	Banque de proximité à l'international	Albanie
Crédit Agricole Bank Polska S.A.	Banque de proximité à l'international	Pologne
Crédit Agricole Banka Srbija a.d. Novi Sad	Banque de proximité à l'international	Serbie
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)	Activités hors métiers	France
Crédit Agricole Cards & Payments	Activités hors métiers	France
Crédit Agricole Centre Est Immobilier	Banque de proximité en France	France
Crédit Agricole CIB (ABU DHABI)	Banque de financement et d'investissement	Emirats Arabes Unis
Crédit Agricole CIB (Allemagne)	Banque de financement et d'investissement	Allemagne
Crédit Agricole CIB (Chicago)	Banque de financement et d'investissement	Etats-Unis
Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)	Banque de financement et d'investissement	Corée du sud
Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)	Banque de financement et d'investissement	Emirats Arabes Unis
Crédit Agricole CIB (Dubai)	Banque de financement et d'investissement	Emirats Arabes Unis
Crédit Agricole CIB (Espagne)	Banque de financement et d'investissement	Espagne
Crédit Agricole CIB (Finlande)	Banque de financement et d'investissement	Finlande
Crédit Agricole CIB (Hong-Kong)	Banque de financement et d'investissement	Hong-kong
Crédit Agricole CIB (Iles-Caymans)	Banque de financement et d'investissement	Îles Cayman
Crédit Agricole CIB (Inde)	Banque de financement et d'investissement	Inde
Crédit Agricole CIB (Italie)	Banque de financement et d'investissement	Italie
Crédit Agricole CIB (Japon)	Banque de financement et d'investissement	Japon
Crédit Agricole CIB (Luxembourg)	Banque de financement et d'investissement	Luxembourg
Crédit Agricole CIB (Miami)	Banque de financement et d'investissement	Etats-Unis
Crédit Agricole CIB (New-York)	Banque de financement et d'investissement	Etats-Unis
Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni)	Banque de financement et d'investissement	Royaume-uni
Crédit Agricole CIB (Singapour)	Banque de financement et d'investissement	Singapour
Crédit Agricole CIB (Suède)	Banque de financement et d'investissement	Suede
Crédit Agricole CIB (Taipei)	Banque de financement et d'investissement	Taiwan
Crédit Agricole CIB (Vietnam)	Banque de financement et d'investissement	Vietnam
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.	Banque de financement et d'investissement	France
Crédit Agricole CIB Algérie Bank S.p.A	Banque de financement et d'investissement	Algérie
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.	Banque de financement et d'investissement	Australie
Crédit Agricole CIB China Ltd.	Banque de financement et d'investissement	Chine
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd.	Banque de financement et d'investissement	Guernesey
Crédit Agricole CIB Financial Prod. (Guernsey) Ltd.	Banque de financement et d'investissement	Guernesey
Crédit Agricole CIB Financial Solutions	Banque de financement et d'investissement	France
Crédit Agricole CIB Global Banking	Banque de financement et d'investissement	France
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.	Banque de financement et d'investissement	Royaume-Uni
Crédit Agricole CIB S.A.	Banque de financement et d'investissement	France
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.	Banque de financement et d'investissement	Inde
Crédit Agricole CIB ZAO Russia	Banque de financement et d'investissement	Russie
Crédit Agricole Commercial Finance Polska S.A.	Services financiers spécialisés	Pologne
Crédit Agricole Consumer Finance	Services financiers spécialisés	France

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
Crédit Agricole Consumer Finance Nederland	Services financiers spécialisés	Pays-Bas
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)	Gestion de l'épargne et assurances	France
Crédit Agricole Egypt S.A.E	Banque de proximité à l'international	Égypte
Crédit Agricole F.C. Investissement	Banque de proximité en France	France
Crédit Agricole Financement	Banque de proximité à l'international	Suisse
Crédit Agricole Global Partners Inc.	Banque de financement et d'investissement	Etats-Unis
Crédit Agricole Home Loan SFH	Activités hors métiers	France
Crédit Agricole Immobilier	Activités hors métiers	France
Crédit Agricole Immobilier Entreprise	Activités hors métiers	France
Crédit Agricole Immobilier Facilités	Activités hors métiers	France
Crédit Agricole Immobilier Résidentiel	Activités hors métiers	France
Crédit Agricole Leasing & Factoring	Services financiers spécialisés	France
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.	Banque de financement et d'investissement	Etats-Unis
Crédit Agricole Leasing Italia	Services financiers spécialisés	Italie
Crédit Agricole Life	Gestion de l'épargne et assurances	Grèce
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.	Gestion de l'épargne et assurances	Japon
Crédit Agricole Life Insurance Europe	Gestion de l'épargne et assurances	Luxembourg
Crédit Agricole Luxembourg	Gestion de l'épargne et assurances	Luxembourg
Crédit Agricole Luxembourg (Belgique)	Gestion de l'épargne et assurances	Belgique
Crédit Agricole Luxembourg (Espagne)	Gestion de l'épargne et assurances	Espagne
Crédit Agricole North America Inc.	Banque de financement et d'investissement	Etats-Unis
Crédit Agricole Polska S.A.	Banque de proximité à l'international	Pologne
Crédit Agricole Private Banking	Gestion de l'épargne et assurances	France
Crédit Agricole Private Banking Management Company	Banque de financement et d'investissement	Luxembourg
Crédit Agricole Public Sector SCF	Activités hors métiers	France
Crédit Agricole Reinsurance S.A.	Gestion de l'épargne et assurances	Luxembourg
Credit Agricole Romania	Banque de proximité à l'international	Roumanie
Crédit Agricole Securities (USA) Inc	Banque de financement et d'investissement	Etats-Unis
Crédit Agricole Securities Asia BV	Banque de financement et d'investissement	Pays-Bas
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)	Banque de financement et d'investissement	Japon
Crédit Agricole Securities Taiwan	Banque de financement et d'investissement	Taiwan
Credit Agricole Service sp z o.o.	Banque de proximité à l'international	Pologne
Crédit Agricole Suisse	Gestion de l'épargne et assurances	Suisse
Crédit Agricole Suisse (Bahamas) Ltd.	Gestion de l'épargne et assurances	Bahamas
Crédit Agricole Suisse (Hong-Kong)	Gestion de l'épargne et assurances	Hong kong
Crédit Agricole Suisse (Singapour)	Gestion de l'épargne et assurances	Singapour
Crédit Agricole Vita S.p.A.	Gestion de l'épargne et assurances	Italie
Crédit Agricole S.A.	Activités hors métiers	France
Crédit du Maroc	Banque de proximité à l'international	Maroc
Crédit du Maroc Leasing	Services financiers spécialisés	Maroc
Crédit du Maroc Succursale de France	Banque de proximité à l'international	France
Crédit Foncier de Monaco	Gestion de l'épargne et assurances	Monaco
Crédit LIFT	Services financiers spécialisés	France
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)	Banque de proximité en France	France
Creditplus Bank AG	Services financiers spécialisés	Allemagne
Credium	Services financiers spécialisés	République Tchèque
Credium Slovakia, a.s.	Services financiers spécialisés	Slovaquie
De Kredietdesk B.V.	Services financiers spécialisés	Pays-Bas
Dealerservice B.V.	Services financiers spécialisés	Pays-Bas
Delfinances	Activités hors métiers	France
DGAD International SARL	Banque de financement et d'investissement	Luxembourg
DMC Groep N.V.	Services financiers spécialisés	Pays-Bas
DNA 0% 12-211220	Gestion de l'épargne et assurances	Luxembourg

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
DNA 0% 16/10/2020	Gestion de l'épargne et assurances	Luxembourg
DNA 0% 21/12/20 EMTN	Gestion de l'épargne et assurances	Luxembourg
DNA 0% 23/07/18 EMTN INDX	Gestion de l'épargne et assurances	Luxembourg
DNA 0% 27/06/18 INDX	Gestion de l'épargne et assurances	Luxembourg
DNA 0%11-231216 INDX	Gestion de l'épargne et assurances	Luxembourg
DNA 0%12-240418 INDX	Gestion de l'épargne et assurances	Luxembourg
DNV B.V.	Services financiers spécialisés	Pays-Bas
DOLCEYS 1 FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
Doumer Finance S.A.S.	Banque de financement et d'investissement	France
ECOFI MULTI OPPORTUN.FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
Eda	Services financiers spécialisés	France
Edokial	Banque de proximité en France	France
Edram opportunités	Gestion de l'épargne et assurances	France
EFL Finance S.A.	Services financiers spécialisés	Pologne
EFL Services	Services financiers spécialisés	Pologne
Emeraude Croissance	Banque de proximité en France	France
Emporiki Rent Long Term Leasing of Vehicles S.A.	Services financiers spécialisés	Grèce
ESNI (compartiment Cédit Agricole CIB)	Banque de financement et d'investissement	France
Ester Finance Titrisation	Banque de financement et d'investissement	France
Etoile Gestion	Gestion de l'épargne et assurances	France
Eucalyptus FCT	Banque de financement et d'investissement	France
Eurofactor AG (Allemagne)	Services financiers spécialisés	Allemagne
Eurofactor Hispania S.A.	Services financiers spécialisés	Espagne
Eurofactor Italia S.p.A.	Services financiers spécialisés	Italie
Eurofactor SA - NV (Benelux)	Services financiers spécialisés	Belgique
Eurofactor S.A. (Portugal)	Services financiers spécialisés	Portugal
Eurofintus Financieringen B.V.	Services financiers spécialisés	Pays-Bas
Euroleenlijn B.V.	Services financiers spécialisés	Pays-Bas
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)	Services financiers spécialisés	Pologne
Europimmo	Banque de proximité en France	France
FCPR CAA 2013	Gestion de l'épargne et assurances	France
FCPR CAA COMP	Gestion de l'épargne et assurances	France
FCPR CAA COMP TER PART A3	Gestion de l'épargne et assurances	France
FCPR CAA COMPART BIS PART A2	Gestion de l'épargne et assurances	France
FCPR CAA compartiment 1 PART A1	Gestion de l'épargne et assurances	France
FCPR CAA France croissance 2 A	Gestion de l'épargne et assurances	France
FCPR Predica 2007 A	Gestion de l'épargne et assurances	France
FCPR Predica 2007 C2	Gestion de l'épargne et assurances	France
FCPR Predica 2008 A1	Gestion de l'épargne et assurances	France
FCPR Predica 2008 A2	Gestion de l'épargne et assurances	France
FCPR Predica 2008 A3	Gestion de l'épargne et assurances	France
FCPR Predica SECONDAIRE I A1	Gestion de l'épargne et assurances	France
FCPR Predica SECONDAIRE I A2	Gestion de l'épargne et assurances	France
FCPR Predica SECONDAIRES II A	Gestion de l'épargne et assurances	France
FCPR Predica SECONDAIRES II B	Gestion de l'épargne et assurances	France
FCPR Roosevelt Investissements	Gestion de l'épargne et assurances	France
FCPR UI CAP AGRO	Gestion de l'épargne et assurances	France
FCPR UI CAP SANTE A	Gestion de l'épargne et assurances	France
FCT Cablage FCT	Banque de financement et d'investissement	France
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-1	Gestion de l'épargne et assurances	France
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-2	Gestion de l'épargne et assurances	France
FCT Evergreen HL1	Activités hors métiers	France
Federal	Gestion de l'épargne et assurances	France
Fia Net Europe	Activités hors métiers	Luxembourg
Fia-Net	Activités hors métiers	France
FIC-FIDC	Banque de financement et d'investissement	Brésil

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
Finamur	Services financiers spécialisés	France
Financière des Scarabées	Banque de financement et d'investissement	Belgique
Financière PCA	Banque de proximité en France	France
Financieringsmaatschappij Mahuko N.V.	Services financiers spécialisés	Pays-Bas
Finanziaria Indosuez International Ltd.	Gestion de l'épargne et assurances	Suisse
Finaref Assurances	Gestion de l'épargne et assurances	France
Finaref Risques Divers	Gestion de l'épargne et assurances	France
Finaref Vie	Gestion de l'épargne et assurances	France
Finarmor Gestion	Banque de proximité en France	France
Finasic	Activités hors métiers	France
Finata Bank N.V.	Services financiers spécialisés	Pays-Bas
Finata Sparen N.V.	Services financiers spécialisés	Pays-Bas
Finata Zuid-Nederland B.V.	Services financiers spécialisés	Pays-Bas
Fininvest	Banque de financement et d'investissement	France
FIXEO VIE 2	Gestion de l'épargne et assurances	France
FIXEO VIE FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
Fletirec	Banque de financement et d'investissement	France
Foncaris	Activités hors métiers	France
FONDS AV ECHUS N°1	Gestion de l'épargne et assurances	France
Fonds dédié Elstar	Banque de proximité en France	France
Force 29	Banque de proximité en France	France
Force Alsace	Banque de proximité en France	France
Force Charente Maritime Deux Sèvres	Banque de proximité en France	France
Force Iroise	Banque de proximité en France	France
Force Languedoc	Banque de proximité en France	France
Force Lorraine Duo	Banque de proximité en France	France
Force Profile 20	Banque de proximité en France	France
Force Run	Banque de proximité en France	France
Force Toulouse Diversifié	Banque de proximité en France	France
Force 4	Banque de proximité en France	France
Franch Comté Développement Foncier	Banque de proximité en France	France
Franch Comté Développement Immobilier	Banque de proximité en France	France
Genavent	Gestion de l'épargne et assurances	France
Genavent Partners Lp	Gestion de l'épargne et assurances	Etats-Unis
GNB Seguros (Anciennement BES Seguros)	Gestion de l'épargne et assurances	Portugal
Graphi	Banque de proximité en France	France
GRD01	Gestion de l'épargne et assurances	France
GRD02	Gestion de l'épargne et assurances	France
GRD03	Gestion de l'épargne et assurances	France
GRD04	Gestion de l'épargne et assurances	France
GRD05	Gestion de l'épargne et assurances	France
GRD07	Gestion de l'épargne et assurances	France
GRD08	Gestion de l'épargne et assurances	France
GRD09	Gestion de l'épargne et assurances	France
GRD10	Gestion de l'épargne et assurances	France
GRD11	Gestion de l'épargne et assurances	France
GRD12	Gestion de l'épargne et assurances	France
GRD13	Gestion de l'épargne et assurances	France
GRD14	Gestion de l'épargne et assurances	France
GRD16	Gestion de l'épargne et assurances	France
GRD17	Gestion de l'épargne et assurances	France
GRD18	Gestion de l'épargne et assurances	France
GRD19	Gestion de l'épargne et assurances	France
GRD20	Gestion de l'épargne et assurances	France
GRD21	Gestion de l'épargne et assurances	France
GRD23	Gestion de l'épargne et assurances	France
Green FCT Lease	Services financiers spécialisés	France



Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
Green Island	Banque de proximité en France	France
Groupe CAMCA	Banque de proximité en France	France
Héphaïstos EUR FCC	Banque de financement et d'investissement	France
Héphaïstos GBP FCT	Banque de financement et d'investissement	France
Héphaïstos Multidevises FCT	Banque de financement et d'investissement	France
Héphaïstos USD FCT	Banque de financement et d'investissement	France
Himalia P.L.C.	Banque de financement et d'investissement	Royaume-Uni
I.P.F.O.	Banque de financement et d'investissement	France
IDM Finance B.V.	Services financiers spécialisés	Pays-Bas
IDM Financieringen B.V.	Services financiers spécialisés	Pays-Bas
IDM lease maatschappij N.V.	Services financiers spécialisés	Pays-Bas
lebe Lease B.V.	Services financiers spécialisés	Pays-Bas
IKS KB	Gestion de l'épargne et assurances	République Tchèque
Immobilière de Picardie	Banque de proximité en France	France
Immobilière Sirius S.A.	Banque de financement et d'investissement	Luxembourg
IND.CAP.EMERG.-C-3D	Gestion de l'épargne et assurances	France
INDO.FLEX.100 -C-3D	Gestion de l'épargne et assurances	France
INDOS.EUROP.P.3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
Indosuez CM II Inc.	Banque de financement et d'investissement	Etats-Unis
INDOSUEZ CRESCENDO FCP	Gestion de l'épargne et assurances	France
INDOSUEZ EUROPE EXPENSION FCP	Gestion de l'épargne et assurances	France
Indosuez Holding SCA II	Banque de financement et d'investissement	Luxembourg
Indosuez Management Luxembourg II	Banque de financement et d'investissement	Luxembourg
Inforsud Diffusion	Banque de proximité en France	France
Inforsud Gestion	Banque de proximité en France	France
InterBank N.V.	Services financiers spécialisés	Pays-Bas
Interfimo	Banque de proximité en France	France
INVEST RESP S3 3D	Gestion de l'épargne et assurances	France
Investor Service House S.A.	Gestion de l'épargne et assurances	Luxembourg
Island Refinancing SRL	Banque de financement et d'investissement	Italie
IUB Holding	Banque de proximité à l'international	France
J.J.P. Akkerman Financieringen B.V.	Services financiers spécialisés	Pays-Bas
JPM-US S E P-AEURA	Gestion de l'épargne et assurances	Luxembourg
Krediet '78 B.V.	Services financiers spécialisés	Pays-Bas
L.F. Investment Inc.	Banque de financement et d'investissement	Etats-Unis
L.F. Investment L.P.	Banque de financement et d'investissement	Etats-Unis
Lafina	Banque de financement et d'investissement	Belgique
LCL	Banque de proximité en France	France
LCL 5 HORIZONS AV FEV2013	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL AC.DEV.DU.EURO	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL AC.EMERGENTS 3D	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL ACT.IMMOBI.3D	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL ACT.USA ISR 3D	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL ALLOCATION DYNAMIQUE 3D FCP	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL ALLOCATION EQUILIBRE 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL AUT II VIE SW 7.5 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL AUT VIE II PR 10 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL AUT.VIE 2011 SW.10/20 FCP	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL AUTOC VIE 10 BOM	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL CAPTURE 40 VIE FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL D.CAPT.JU.10 3D	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL DEVELOPPEM.PME C	Gestion de l'épargne et assurances	France

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
LCL Emissions	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL FDS ECH.MONE.3D	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL FLEX 30	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL GAR.100 AV3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL HOR.AV.FEV11 3	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL MGEST 60 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL MGEST FL.0-100	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL OBLIGATIONS INFLATION C EUR	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL ORIENTATION DYNAM FCP3D	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL ORIENTATION EQUIL.FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL ORIENTATION PRUDENT	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL PERSP. 3DEC FCP	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL SECU.100(JULI.11)	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL STRATEGIE 100	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL succursale de Monaco	Banque de proximité en France	Monaco
LCL TR.HO.OCT10.MO	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL TR.HORIZ.AV(AV11)FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL TRIPLE HORIZ AV 09/12 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL TRIPLE HORIZON AV (09 2014)	Gestion de l'épargne et assurances	France
LCL VOCATION RENDEMENT NOV 12 3D	Gestion de l'épargne et assurances	France
L'Immobilière d'A Côté	Banque de proximité en France	France
Lixxbail	Services financiers spécialisés	France
Lixxcourtage	Services financiers spécialisés	France
Lixxcredit	Services financiers spécialisés	France
LMA SA	Banque de financement et d'investissement	France
Locam	Banque de proximité en France	France
Londres Croissance C16	Gestion de l'épargne et assurances	France
LRP - CPT JANVIER 2013 0.30 13-21 11/01A	Gestion de l'épargne et assurances	Luxembourg
Lukas Finance S.A.	Banque de proximité à l'international	Pologne
Mahuko Financieringen B.V.	Services financiers spécialisés	Pays-Bas
Matriks N.V.	Services financiers spécialisés	Pays-Bas
Médicale de France	Gestion de l'épargne et assurances	France
Mercagentes	Banque de proximité en France	Espagne
Meric Delta Print	Banque de proximité en France	France
Merisma	Banque de financement et d'investissement	France
Miladim	Banque de financement et d'investissement	France
Molinier Finances	Banque de financement et d'investissement	France
Money Care B.V.	Services financiers spécialisés	Pays-Bas
Monné-Deroix Gestion S.A.S.	Activités hors métiers	France
Monné-Deroix Résidences S.A.S.	Activités hors métiers	France
Morbihan Gestion	Banque de proximité en France	France
MSI Arras	Banque de proximité en France	France
MSI Boulogne/mer	Banque de proximité en France	France
MSI Calais	Banque de proximité en France	France
MSI le Touquet	Banque de proximité en France	France
MSI Lens	Banque de proximité en France	France
MSI Lille	Banque de proximité en France	France
MSI Valenciennes	Banque de proximité en France	France
MSI Wimereux	Banque de proximité en France	France
New Theo	Services financiers spécialisés	Royaume-Uni
Nexus 1	Gestion de l'épargne et assurances	Italie
NMP Gestion	Banque de proximité en France	France
Nord Capital Investissement	Banque de proximité en France	France
Nord de France Immobilier	Banque de proximité en France	France
Nord Est Aménagement Promotion	Banque de proximité en France	France
Nord Est Champagne Agro Partenaires	Banque de proximité en France	France
Nord Est Expansion	Banque de proximité en France	France
Nord Est Gestion Immobilière	Banque de proximité en France	France



Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
Nord Est Immo	Banque de proximité en France	France
Nord Est Immo Entreprises	Banque de proximité en France	France
Nord Est Optimmo S.A.S.	Banque de proximité en France	France
Nord Est Patrimoine Immobilier	Banque de proximité en France	France
Nord Est Square Habitat	Banque de proximité en France	France
Normandie Seine Foncière	Banque de proximité en France	France
NS Immobilier Finance	Banque de proximité en France	France
NVF Voorschotbank B.V.	Services financiers spécialisés	Pays-Bas
Objectif long terme FCP	Gestion de l'épargne et assurances	France
OBJECTIF PRUDENCE FCP	Gestion de l'épargne et assurances	France
OCELIA 2 FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
OPCI Camp Invest	Gestion de l'épargne et assurances	France
OPCI Immanens	Gestion de l'épargne et assurances	France
OPCI Immo Emissions	Gestion de l'épargne et assurances	France
OPCI Iris Invest 2010	Gestion de l'épargne et assurances	France
OPCI KART	Gestion de l'épargne et assurances	France
OPCI Messidor	Gestion de l'épargne et assurances	France
OPCIMMO LCL SPPICAV 5DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
OPCIMMO PREM SPPICAV 5DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
OPTALIS DYNAMIQUE C FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
OPTALIS EQUILIBRE C FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
OPTALIS EXPANSION C FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
OPTALIS SERENITE C FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
OPTIMANCE FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
OPTIMIZ BES TIMING II 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
Ozenne Institutionnel	Banque de proximité en France	France
Pacific EUR FCC	Banque de financement et d'investissement	France
Pacific IT FCT	Banque de financement et d'investissement	France
Pacific USD FCT	Banque de financement et d'investissement	France
Pacifica	Gestion de l'épargne et assurances	France
PARC.RETRAIT.21 3D	Gestion de l'épargne et assurances	France
PARCOURS RETRAITE 26 FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
PARCOURS RETRAITE 31 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
Partinvest S.A.	Gestion de l'épargne et assurances	Luxembourg
PCA Immo	Banque de proximité en France	France
Peg - Portfolio Eonia Garanti	Gestion de l'épargne et assurances	France
PG Immo	Banque de proximité en France	France
PG Invest	Banque de proximité en France	France
PIMENTO 2 FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
PJSC Crédit Agricole	Banque de proximité à l'international	Ukraine
Placements et réalisations immobilières (SNC)	Banque de financement et d'investissement	France
Predica	Gestion de l'épargne et assurances	France
Predica - Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole	Gestion de l'épargne et assurances	Espagne
Predica 2005 FCPR A	Gestion de l'épargne et assurances	France
Predica 2006 FCPR A	Gestion de l'épargne et assurances	France
Predica 2006-2007 FCPR	Gestion de l'épargne et assurances	France
Predica 2010 A1	Gestion de l'épargne et assurances	France
Predica 2010 A2	Gestion de l'épargne et assurances	France
Predica 2010 A3	Gestion de l'épargne et assurances	France
Predica OPCI Bureau	Gestion de l'épargne et assurances	France
Predica OPCI Commerces	Gestion de l'épargne et assurances	France
Predica OPCI Habitation	Gestion de l'épargne et assurances	France
Predica SECONDAIRES III	Gestion de l'épargne et assurances	France
Predicant A1 FCP	Gestion de l'épargne et assurances	France
Predicant A2 FCP	Gestion de l'épargne et assurances	France
Predicant A3 FCP	Gestion de l'épargne et assurances	France
Predipark	Gestion de l'épargne et assurances	France

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
Prediquant opportunité	Gestion de l'épargne et assurances	France
Prediquant strategies	Gestion de l'épargne et assurances	France
Premium GR 0% 28	Gestion de l'épargne et assurances	Irlande
Premium Green 4.52%06-21 EMTN	Gestion de l'épargne et assurances	Irlande
Premium Green 4.54%06-13.06.21	Gestion de l'épargne et assurances	Irlande
Premium Green 4.5575%21 EMTN	Gestion de l'épargne et assurances	Irlande
Premium Green 4.56%06-21	Gestion de l'épargne et assurances	Irlande
Premium Green 4.7% EMTN 08/08/21	Gestion de l'épargne et assurances	Irlande
Premium Green 4.72%12-250927	Gestion de l'épargne et assurances	Irlande
Premium Green PLC 4.30%2021	Gestion de l'épargne et assurances	Irlande
Premium Green TV 06/22	Gestion de l'épargne et assurances	Irlande
Premium Green TV 07/22	Gestion de l'épargne et assurances	Irlande
Premium Green TV 07-22	Gestion de l'épargne et assurances	Irlande
Premium Green TV 22	Gestion de l'épargne et assurances	Irlande
Premium Green TV 26/07/22	Gestion de l'épargne et assurances	Irlande
Premium Green TV06-16 EMTN	Gestion de l'épargne et assurances	Irlande
Premium Green TV07-17 EMTN	Gestion de l'épargne et assurances	Irlande
Premium Green TV2027	Gestion de l'épargne et assurances	Irlande
Premium Green TV23/05/2022 EMTN	Gestion de l'épargne et assurances	Irlande
Premium Green4.33%06-29/10/21	Gestion de l'épargne et assurances	Irlande
PREMIUM PLUS 0% 09-17 EMTN	Gestion de l'épargne et assurances	Irlande
PREMIUM PLUS PLC 0% 09-17	Gestion de l'épargne et assurances	Irlande
PREMIUM PLUS PLC 0% 09-17 IND	Gestion de l'épargne et assurances	Irlande
Prestimmo	Banque de proximité en France	France
PULSIA VIE FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
Pyénées Gascogne Altitude	Banque de proximité en France	France
Pyénées Gascogne Gestion	Banque de proximité en France	France
Radian	Activités hors métiers	France
Regio Kredietdesk B.V.	Services financiers spécialisés	Pays-Bas
Ribank	Services financiers spécialisés	Pays-Bas
S.A. Foncière de l'Erable	Banque de proximité en France	France
S.A.S. Arcadim Fusion	Banque de proximité en France	France
S.A.S. Chalons Mont Bernard	Banque de proximité en France	France
S.A.S. Charleville Forest	Banque de proximité en France	France
S.A.S. Evergreen Montrouge	Activités hors métiers	France
S.A.S. Immnord	Banque de proximité en France	France
S.A.S. Rue La Boétie	Activités hors métiers	France
S.A.S. Laon Brosselette	Banque de proximité en France	France
S.A.S. Sacam Avenir	Activités hors métiers	France
SA RESICO	Gestion de l'épargne et assurances	France
Sacam Assurances Cautions	Activités hors métiers	France
Sacam Developpement	Activités hors métiers	France
Sacam Fia Net Europe	Activités hors métiers	France
Sacam Immobilier	Banque de proximité en France	France
Sacam International	Activités hors métiers	France
Sacam Participations	Activités hors métiers	France
Sagrantino Italy SRL	Banque de financement et d'investissement	Italie
SAS Brie Picardie Expansion	Banque de proximité en France	France
SAS Caagis	Gestion de l'épargne et assurances	France
SASU Crédit Agricole Immobilier Investors	Activités hors métiers	France
SCI 106 BD GL de Gaulle	Banque de proximité en France	France
Sci 32 Liberté	Banque de proximité en France	Luxembourg
SCI Bmedic habitation	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI Campus Medicis St Denis	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI Campus Rimbaud St Denis	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI Crystal Europe	Banque de proximité en France	France
SCI D2 CAM	Activités hors métiers	France
SCI Euralliance Europe	Banque de proximité en France	France
SCI FEDERALE PEREIRE VICTOIRE	Gestion de l'épargne et assurances	France

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
SCI FEDERALE VILLIERS	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI FEDERCOM	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI FEDERLOG	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI FEDERLONDRES	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI FEDERPIERRE	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI GRENIER VELLEF	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 001	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 004	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 005	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 006	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 008	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 011	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 013	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 016	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 017	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 018	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 020	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 022	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 025	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 032	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 033	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 034	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 035	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 036	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 037	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 038	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 039	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 042	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 043	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 044	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 047	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 048	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 051	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 052	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 054	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 057	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 058	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 060	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 061	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 062	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 063	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 064	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 067	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 068	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 069	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 072	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 073	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 074	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 076	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 077	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 078	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 079	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 080	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 082	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 083	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 084	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 085	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 089	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 091	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 092	Gestion de l'épargne et assurances	France

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
SCI IMEFA 094	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 096	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 100	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 101	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 102	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 103	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 104	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 105	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 107	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 108	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 109	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 110	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 112	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 113	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 115	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 116	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 117	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 118	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 120	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 121	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 122	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 123	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 126	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 128	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 129	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 131	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 132	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 139	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI IMEFA 140	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI LA BAUME	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI le Village Victor Hugo	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI Les Fauvins	Banque de proximité en France	France
SCI MEDI BUREAUX	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI Pacifica Hugo	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI PORTE DES LILAS - FRERES FLAVIEN	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI Quartz Europe	Banque de proximité en France	France
SCI Quentyvel	Activités hors métiers	France
SCI VALHUBERT	Gestion de l'épargne et assurances	France
SCI Vicq d'Azir Vellefaux	Gestion de l'épargne et assurances	France
Scica HL	Banque de proximité en France	France
Sedef	Services financiers spécialisés	France
Segemil	Banque de financement et d'investissement	Luxembourg
Selexia S.A.S.	Activités hors métiers	France
Sepi	Banque de proximité en France	France
Sequana	Banque de proximité en France	France
SEVALES 3D	Gestion de l'épargne et assurances	France
Shark FCC	Banque de financement et d'investissement	France
SILCA	Activités hors métiers	France
Sircam	Banque de proximité en France	France
SIS (Société Immobilière de la Seine)	Activités hors métiers	France
SNC Alsace	Activités hors métiers	France
SNC Courcelles	Activités hors métiers	France
SNC Eole	Activités hors métiers	France
SNC Kalliste Assur	Activités hors métiers	France
SNGI	Banque de financement et d'investissement	France
SNGI Belgium	Banque de financement et d'investissement	Belgique
Socadif	Banque de proximité en France	France

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
Société Générale Gestion (S2G)	Gestion de l'épargne et assurances	France
Sococlabeq	Banque de financement et d'investissement	Belgique
Sodica	Activités hors métiers	France
Sofinco Participations	Services financiers spécialisés	France
Sofipac	Banque de financement et d'investissement	Belgique
SOLIDARITE	Gestion de l'épargne et assurances	France
SOLIDARITE INITIATIS SANTE	Gestion de l'épargne et assurances	France
Space Holding (Ireland) Limited	Gestion de l'épargne et assurances	Irlande
Space Lux	Gestion de l'épargne et assurances	Luxembourg
Spirica	Gestion de l'épargne et assurances	France
Succursale Credit Agricole SA	Activités hors métiers	Royaume uni
Sud Rhône Alpes Placement	Banque de proximité en France	France
TCB	Banque de financement et d'investissement	France
Teotys	Services financiers spécialisés	France
Theofinance AG	Services financiers spécialisés	Suisse
Theofinance LTD	Services financiers spécialisés	Maurice
Theofinance SA	Services financiers spécialisés	Uruguay
Toulouse 31 Court Terme	Banque de proximité en France	France
Transpar	Banque de financement et d'investissement	Belgique
TRIANANCE 2 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
TRIANANCE 5 ANS	Gestion de l'épargne et assurances	France
TRIANANCE N5 C	Gestion de l'épargne et assurances	France

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
TRIANANCE N6 C	Gestion de l'épargne et assurances	France
Triple P FCC	Banque de financement et d'investissement	France
UI Vavin 1	Activités hors métiers	France
Unibiens	Activités hors métiers	France
Uni-Edition	Activités hors métiers	France
Unifergie	Services financiers spécialisés	France
Val de France Rendement	Banque de proximité en France	France
VEND.DOUBOPP.IV 3D	Gestion de l'épargne et assurances	France
VENDOME DOUBLE OPP II FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
VENDOME DOUBLE OPPORT FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
VENDOME INV.FCP 3DEC	Gestion de l'épargne et assurances	France
Via Vita	Gestion de l'épargne et assurances	France
VoordeelBank B.V.	Services financiers spécialisés	Pays-Bas
Vulcain EUR FCT	Banque de financement et d'investissement	France
Vulcain GBP FCT	Banque de financement et d'investissement	France
Vulcain USD FCT	Banque de financement et d'investissement	France
84 fonds UC <sup>(1)</sup> dont le taux de détention est supérieur ou égale à 95 %.	Gestion de l'épargne et assurances	France

(1) Fonds et autres investissements consolidés

Au 31 décembre 2014, 86 fonds d'investissement de l'assurance consolidés en France détenus entre 95 % et 100 % représentent 18 545 millions d'euros dans les actifs du Groupe. Les participations ne donnant pas le contrôle figurent au passif dans le poste "Passifs financiers à la juste valeur sur option".

## TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions conclues entre parties liées sont décrites dans les comptes consolidés au 31 décembre 2014 "Cadre général - Parties liées".

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'alinéa 13 de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous mentionnons qu'aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, (i) d'une part, le Directeur général, l'un des Directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un

des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de Crédit Agricole S.A. et, (ii) d'autre part, une autre société dont Crédit Agricole S.A. possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, sauf, le cas échéant, lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

## PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

L'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, appliqué par chaque entité du groupe Crédit Agricole et de ses filiales à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités. Le dispositif mis en œuvre par le groupe Crédit Agricole, qui s'inscrit dans le cadre de normes et principes rappelés ci-dessous, est ainsi déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux du groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et *reportings* mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration et au Comité d'audit et des risques, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

### 1. Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier <sup>(1)</sup>, de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (qui a abrogé et remplacé le règlement 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif au contrôle interne des établissements de crédit et entreprises d'investissement), du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle.

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- *corpus* des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables à l'ensemble du groupe Crédit Agricole ;
- Charte de déontologie du groupe Crédit Agricole ;
- recommandations du Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales ;
- corps de "notes de procédure", applicables au groupe Crédit Agricole, portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Dans ce cadre, Crédit Agricole avait dès 2004 adopté un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements. Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les entités du Groupe, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos...) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de contrôle interne.

### 2. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, le groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

(1) Article L. 511-41.

Ainsi, chaque entité du groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A., filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement, assurances, autres, etc.) se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

## Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'Inspection générale ou d'audit) ;
- l'adaptation des politiques de rémunérations du Groupe (suite aux délibérations du Conseil d'administration des 9 décembre 2009 et 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne - en application des arrêtés du 14 janvier, du 3 novembre 2009 et du 13 décembre 2010 modifiant le règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) ainsi que des recommandations professionnelles bancaires relatifs d'une part à l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part à la rémunération des membres des organes exécutifs et de celle des preneurs de risques (cf. partie I du présent rapport).

## Pilotage du dispositif

Depuis l'entrée en vigueur des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne relatives à l'organisation des fonctions de contrôle, éléments repris dans l'arrêté du 3 novembre 2014 abrogeant le règlement 97-02, l'obligation est faite à chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance du Groupe, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de *reportings* à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux du Groupe : fonctions centrales, pôles métiers, filiales, unités opérationnelles et fonctions support.

## LE COMITÉ DE CONTRÔLE INTERNE GROUPE

Le Comité de contrôle interne du Groupe et de Crédit Agricole S.A., instance faîtière de pilotage des dispositifs, s'est réuni régulièrement sous la présidence du Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Ce Comité a pour objectif de renforcer les actions à caractère transversal à mettre en œuvre au sein du groupe Crédit Agricole. Il a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble du Groupe (Crédit Agricole S.A., filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses régionales, structures communes de moyens) et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le Comité de contrôle interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés de Crédit Agricole S.A. À ce titre, il est distinct du Comité d'audit et des risques, démembrement du Conseil d'administration, et il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit-Inspection, Risques et contrôles permanents, Conformité.

## TROIS LIGNES MÉTIERS INTERVENANT SUR L'ENSEMBLE DU GROUPE

Le responsable de la Direction risques et contrôles permanents Groupe et l'inspecteur général Groupe, responsable du Contrôle périodique, sont directement rattachés au Directeur général de Crédit Agricole S.A. En outre, la fonction Conformité, assumée par un Directeur juridique et conformité du Groupe, est rattachée à un Directeur général délégué, en qualité de responsable de la Conformité. Les trois responsables (du Contrôle périodique, du Contrôle permanent et de la Conformité) disposent d'un large droit d'accès au Comité d'audit et des risques ainsi qu'au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, en application de l'arrêté du 19 janvier 2010 modifiant le règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution), le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe a été désigné comme responsable de la filière Risques pour le groupe Crédit Agricole.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels, par la Direction risques et contrôles permanents Groupe, également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et du suivi du déploiement de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités ;
- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité et des risques juridiques par la Direction des affaires juridiques et de la conformité. La Direction de la conformité assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs. Organisée en ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés ;
- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole par l'Inspection générale Groupe.

En complément de l'intervention des différentes fonctions de contrôle, les autres fonctions centrales de Crédit Agricole S.A., les directions et les lignes métiers concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne sur base consolidée, que ce soit au sein de Comités spécialisés ou *via* des actions de normalisation des procédures et de centralisation de données.

En application de l'arrêté du 19 janvier 2010 modifiant le règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution), un responsable de la filière Risques a été désigné dans chaque filiale de premier rang du groupe Crédit Agricole et chaque Caisse régionale. Il a notamment vocation à alerter les organes exécutifs et délibérant de toute situation pouvant avoir un impact significatif sur la maîtrise des risques.

#### En ce qui concerne Crédit Agricole S.A. et ses filiales

Les fonctions, directions et lignes métiers sont elles-mêmes relayées par des dispositifs décentralisés au sein de chacune des entités juridiques, filiales de premier rang, relevant du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., comportant :

- des Comités de contrôle interne, trimestriels, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, regroupant le Directeur général de l'entité et les représentants des fonctions de contrôle de l'entité et de Crédit Agricole S.A., chargés notamment du suivi du dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans l'entité, de l'examen des principaux risques auxquels l'entité est exposée, de l'évaluation critique des dispositifs de contrôle interne et de l'action de l'audit, du suivi des missions et des mesures correctives éventuellement nécessaires ;
- des Comités spécialisés propres à chaque entité ;
- un réseau de correspondants et d'instances dédiés à chaque ligne métier.

#### En ce qui concerne les Caisses régionales de Crédit Agricole

Pour les Caisses régionales, l'application de l'ensemble des règles du Groupe est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses régionales, est composé de Directeurs généraux, de cadres de direction et de responsables des fonctions de contrôle des Caisses régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres régionales régulières et de réunions de travail et d'information entre responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses régionales.

Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être très actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par l'unité Pilotage & Animation métiers Risques France de la Direction risques et contrôles permanents et par la Direction de la conformité.

#### RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION <sup>(1)</sup>

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il approuve l'organisation générale du Groupe ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A. Le Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. est destinataire des notes de synthèse circonstanciées

présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

Le Conseil est informé, au travers du Comité d'audit et des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Président du Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A. rend compte au Conseil des travaux du Comité et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée générale, le Rapport annuel relatif à l'exercice 2014 aura été présenté au Comité d'audit et des risques, transmis à bonne date à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et aux Commissaires aux comptes. Il fera également l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

#### RÔLE DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES <sup>(2)</sup>

Les responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. rendent compte de leurs missions au Comité d'audit et des risques créé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Le Comité d'audit et des risques a en charge de vérifier la clarté des informations fournies, de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables et sur l'efficacité du système de gestion des risques et du contrôle interne. Il dispose à cet effet d'un large droit de communication de toute information relative au contrôle périodique, au contrôle permanent - y compris comptable et financier -, et au contrôle de la conformité.

À ce titre, il bénéficie de présentations régulières sur les dispositifs d'encadrement des activités et sur la mesure des risques. Une information semestrielle sur le contrôle interne relative au premier semestre 2014 lui a été présentée lors de sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2014. Le Rapport annuel relatif à l'exercice 2014 lui sera présenté lors de sa séance du 14 avril 2015.

Par ailleurs, le Président du Comité d'audit et des risques est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

#### RÔLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'administration.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur général est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

(1) Les informations relatives à l'ensemble des travaux du Conseil d'administration sont détaillées dans la partie "Préparation et organisation des travaux du Conseil" du présent rapport.

(2) Les informations relatives à l'ensemble des travaux du Comité d'audit et des risques sont détaillées dans la partie "Préparation et organisation des travaux du Conseil" du présent rapport.



### 3. Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de Crédit Agricole

#### Mesure et surveillance des risques

Le groupe Crédit Agricole met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers, etc.) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe exécutif, à l'organe délibérant, au Comité d'audit et des risques, notamment *via* les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le chapitre "Facteurs de risques" et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée (note 3).

#### Organisation de la fonction Risques et contrôles permanents

La ligne métier Risques et contrôles permanents, créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution), a mené une activité soutenue en 2014 visant à la mesure et à la maîtrise des risques du Groupe, dans les meilleures conditions de réactivité et d'efficacité.

La ligne métier Risques et contrôles permanents a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques du Groupe : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif Groupe selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques pour chaque entité et activité sensible. Ces limites sont revues *a minima* une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le Comité des risques Groupe. Elles sont accompagnées de limites Groupe transverses, notamment sur les grandes contreparties. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier est placée sous la responsabilité du Directeur des risques et contrôles permanents Groupe de Crédit Agricole S.A., indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Directeur général de Crédit Agricole S.A. Elle réunit les fonctions transverses de Crédit Agricole S.A. (Direction risques et contrôles permanents Groupe) et les fonctions Risques et contrôles permanents décentralisées, au plus proche des métiers, au niveau de chaque entité du Groupe, en France ou à l'international. Les effectifs de la ligne métier Risques et contrôles permanents à fin 2014 s'élèvent à près de 2 900 personnes (en équivalents temps plein) sur le périmètre du groupe Crédit Agricole.

Le fonctionnement de la ligne métier s'appuie sur des instances de gouvernance structurées, parmi lesquelles les Comités de contrôle interne, le Comité des risques Groupe dans le cadre duquel l'exécutif valide les stratégies du Groupe et est informé du niveau de ses risques, le Comité de suivi des risques des Caisses régionales, le Comité de sécurité Groupe, le Comité des normes et méthodologies, le Comité de pilotage des recommandations de Bâle, les Comités de suivi métier regroupant selon des périodicités

prédéfinies la Direction risques et contrôles permanents Groupe et les filiales, et divers Comités en charge notamment des systèmes de notation et des systèmes d'information. Le Comité de surveillance des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., se réunit de façon bimensuelle et a pour rôle de surveiller l'apparition de risques afin de dégager les orientations adaptées.

En 2014, l'organe exécutif (*via* le Comité des risques Groupe), le Comité d'audit et des risques et le Conseil d'administration ont été tenus informés régulièrement des stratégies risques et du niveau des risques financiers et de crédit du Groupe. Le Comité des risques Groupe a réexaminé autant que nécessaire les stratégies des métiers du Groupe en adaptant leurs limites d'intervention. L'approche transverse au Groupe a en outre été poursuivie sur les secteurs économiques et pays sensibles.

#### FONCTIONS TRANSVERSES DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (DIRECTION RISQUES ET CONTRÔLES PERMANENTS GROUPE)

Au sein de Crédit Agricole S.A., la Direction risques et contrôles permanents Groupe assure le suivi et la gestion globale des risques et des dispositifs de contrôle permanent du Groupe.

#### Gestion globale des risques Groupe

La mesure consolidée et le pilotage de l'ensemble des risques du Groupe sont assurés de façon centralisée par la Direction risques et contrôles permanents Groupe, avec des unités spécialisées par nature de risque qui définissent et mettent en œuvre les dispositifs de consolidation et de *risk management* (normes, méthodologies, système d'information).

Le dispositif de la Direction risques et contrôles permanents comprend également une fonction de "pilotage risques métier" en charge de la relation globale et individualisée avec chacune des filiales de Crédit Agricole S.A. Sont ainsi désignés des pilotes risques métier en charge de la relation globale et consolidée (tous types de risques inclus) avec chaque filiale du Groupe, notamment la Banque de financement et d'investissement (Crédit Agricole Corporate and Investment Bank). La supervision des risques des Caisses régionales est assurée par un département spécifique de la Direction risques et contrôles permanents.

Le suivi des risques Groupe, outre le suivi par entité, par les unités de pilotage risques métiers, s'effectue notamment *via* l'examen des risques en Comité des risques Groupe et en Comité de suivi des risques des Caisses régionales.

Il s'effectue également au travers d'une procédure d'alerte déclinée sur l'ensemble des entités et qui permet une présentation des risques les plus significatifs à un Comité de direction générale sur un rythme bimensuel.

Crédit Agricole S.A. mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées par des mesures périodiques de déformation de profil de risque sous scénarios de stress et d'une évaluation régulière basée sur différents types de "scénarios catastrophes".

L'année 2014 a été marquée par l'exercice de stress mené par la BCE (Banque centrale européenne) et l'ABE (Autorité bancaire européenne) couplé avec les *Asset Quality Review* (AQR) dont les résultats ont été publiés le 26 octobre 2014. L'ampleur et la durée de ce projet étaient exceptionnelles. Ces travaux ont mobilisé une centaine d'auditeurs de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ainsi que l'équivalent de 28 000 jours de travail pendant huit mois pour les équipes du Groupe.

À cette occasion, le groupe Crédit Agricole a montré la robustesse de sa structure financière, avec un niveau de solvabilité après mesure de l'impact combiné des AQR et de l'exercice de stress parmi les plus élevés des grandes banques européennes.

Outre les exercices réglementaires, du point de vue de la gestion interne, des stress sont réalisés à minima annuellement par l'ensemble des entités. Ces travaux sont réalisés notamment dans le cadre du processus budgétaire annuel afin de renforcer la pratique de la mesure de sensibilité des risques et du compte de résultat du Groupe et de ses différentes composantes à une dégradation significative de la conjoncture économique. Ces stress globaux sont complétés par des analyses de sensibilité sur les principaux portefeuilles.

La surveillance des risques par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur base individuelle ou collective passe par un dispositif de suivi des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, de la correcte classification des créances au regard de la réglementation en vigueur (créances dépréciées notamment), de l'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques sous le contrôle des Comités risques ainsi que par la revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les "affaires sensibles".

Dans un contexte de risque contrasté et incertain, Crédit Agricole S.A. mène une politique de revue active des politiques et stratégies de risques appliquées par les filiales.

Des procédures d'alerte et d'escalade sont en place en cas d'anomalie prolongée, en fonction de leur matérialité.

Crédit Agricole S.A. et ses filiales mettent en œuvre depuis 2008 le calcul des encours de risques pondérés pour le calcul des fonds propres d'abord selon les règles Bâle 2 puis selon Bâle 3, en vertu de ses modèles internes, homologués par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (modèle "IRB" pour le calcul des risques de crédit, modèle AMA pour le calcul des risques opérationnels ; la méthode "standard" est appliquée sur le périmètre destiné à une validation ultérieure ou restant en standard durable).

Concernant le risque de liquidité, la révision du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité s'est achevée en 2014. Conformément aux exigences réglementaires, le nouveau ratio de liquidité LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) fait l'objet d'un reporting mensuel transmis à l'ACPR depuis la fin du premier trimestre.

Le dispositif de gestion des risques de marché n'a pas connu d'évolution majeure au cours de l'année 2014. Le dispositif d'encadrement de ces risques a été revu et enrichi.

Sur le périmètre Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et suite à l'entrée en vigueur du texte relatif au *Capital Requirements Directive* (CRD 4) au 1<sup>er</sup> janvier 2014, des indicateurs de VaR et VaR Stressée sur le *Credit Valuation Adjustment* (CVA) sont désormais calculés et intégrés aux exigences de fonds propres au titre des risques de marché.

Un dispositif relatif aux incidents significatifs sur l'ensemble des risques est en place depuis 2009 et une procédure précise les seuils de significativité et les modalités de remontée des incidents aux organes exécutifs et délibérants de Crédit Agricole S.A., de ses filiales et des Caisses régionales.

### Contrôles permanents et risques opérationnels

La Direction risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination du dispositif Groupe de contrôle permanent (définition d'indicateurs de contrôles clés par type de risques, déploiement d'une plateforme logicielle unique intégrant l'évaluation des risques opérationnels et le résultat des contrôles permanents, organisation d'un reporting des résultats de contrôles auprès des différents niveaux de consolidation concernés au sein du Groupe).

En 2014, la Direction des risques et contrôles permanents Groupe a enrichi son dispositif de pilotage par la création d'un Forum d'animation du Contrôle permanent composé de représentants de la ligne métier en filiales et en Caisses régionales ainsi que de membres de la Direction. Ce dernier a conçu et mis en œuvre deux temps forts réunissant l'ensemble des entités du Groupe visant à favoriser l'échange des bonnes pratiques et la mise en place

d'améliorations de notre dispositif. Dans le cadre de la prévention et de la détection du risque opérationnel, une communication mensuelle ("Mensuel des alertes RO") auprès des entités des alertes reçues dans le Groupe a également été mise en place.

Une synthèse des résultats des contrôles clés est communiquée au Comité de contrôle interne Groupe deux fois par an.

En matière de pilotage des risques liés aux activités essentielles externalisées, une mise à niveau du dispositif pour intégrer les IOBSP (Intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement) a été structurée.

Dans le domaine des risques opérationnels, le Groupe a poursuivi l'amélioration du système d'information risque opérationnel par la mise en production du projet "Sécurisation des référentiels". Ce dernier intègre une rationalisation des référentiels et l'automatisation de contrôles des données reprises dans les états réglementaires COREP, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du système d'information risque du Comité de Bâle.

Le corps procédural s'est enrichi de deux supports pédagogiques : dictionnaire et cartographie des scénarios majeurs.

La Direction des risques et contrôles permanents Groupe a par ailleurs décliné au sein du groupe Crédit Agricole le questionnaire sur les "Principes de saine gestion du risque opérationnel" de manière à obtenir, de la part de chaque entité, une autoévaluation de leur dispositif. Les réponses ont permis de constater des axes d'amélioration qui donneront lieu à des plans d'actions locaux ou au niveau du Groupe : définition d'une méthodologie de détermination de l'appétit au risque, renforcement du dispositif de formation Groupe au risque opérationnel, clarification du rôle et de l'information communiquée au Conseil d'administration.

### FONCTIONS RISQUES ET CONTRÔLES PERMANENTS DÉCONCENTRÉES, AU NIVEAU DE CHACUN DES MÉTIERS DU GROUPE

#### Au sein de Crédit Agricole S.A.

Le déploiement de la ligne métier s'opère sous forme de ligne métier hiérarchique par la nomination d'un responsable Risques et contrôles permanents (RCPR) pour chaque filiale ou pôle métier. Le RCPR métier est rattaché hiérarchiquement au RCPR Groupe et fonctionnellement à l'organe exécutif du pôle métier concerné. Ce positionnement assure l'indépendance des Directions risques et contrôles permanents locales.

Chaque filiale ou métier, sous la responsabilité de son RCPR, se dote des moyens nécessaires pour assurer la gestion de ses risques et la conformité de son dispositif de contrôle permanent, afin de mettre en œuvre une fonction de plein exercice (vision exhaustive et consolidée des risques, de nature à garantir la pérennité de l'entité sur l'ensemble de son périmètre de contrôle interne).

Les relations entre chaque filiale ou métier et la Direction risques et contrôles permanents Groupe sont organisées autour des principaux éléments suivants :

- mise en œuvre par chaque filiale ou métier des normes et procédures transverses du Groupe, élaborées par la Direction risques et contrôles permanents ;
- détermination pour chaque filiale ou métier d'une stratégie risques, validée par le Comité des risques Groupe sur avis de la Direction risques et contrôles permanents, précisant notamment les limites globales d'engagement de l'entité ;
- principe de délégation de pouvoirs du RCPR Groupe aux RCPR métier qui lui sont hiérarchiquement rattachés dans l'exercice de leurs missions, sous condition de transparence et d'alerte de ces derniers vis-à-vis de la Direction risques et contrôles permanents Groupe ;
- Comité suivi métier réunissant périodiquement la Direction risques et contrôles permanents et l'entité sur la qualité du dispositif risques et contrôles permanents et le niveau des risques, y compris sur la Banque de financement et d'investissement (Crédit Agricole Corporate and Investment Bank).



### Sur le périmètre des Caisses régionales

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune des Caisses régionales à titre individuel. Chacune d'elles est responsable de son dispositif de risques et contrôles permanents et dispose d'un responsable des Risques et contrôles permanents, rattaché à son Directeur général, en charge du pilotage des risques et des contrôles permanents. Celui-ci peut également avoir sous sa responsabilité le responsable de la Conformité. Si ce n'est pas le cas, le responsable de la Conformité est directement rattaché au Directeur général. Le dispositif a été complété en 2010 par la nomination d'un responsable de la filière Risques suite à la mise en place de la "filiale risques" telle que définie par les textes et ce dernier est en général le RCPR.

En outre, en qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A., via la Direction risques et contrôles permanents Groupe, consolide les risques portés par les Caisses régionales et assure l'animation de la ligne métier Risques et contrôles permanents des Caisses régionales, notamment en diffusant dans les Caisses régionales les normes nécessaires, en particulier pour la mise en place d'un dispositif de contrôle permanent de niveau Groupe.

Par ailleurs, les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. L'obligation faite aux Caisses régionales de demander une contre-garantie à Foncaris sur leurs principales opérations (supérieures à un seuil défini entre les Caisses régionales et Foncaris) offre ainsi à l'organe central un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

### Dispositif de contrôle interne en matière de sécurité des systèmes d'information et de plans de continuité d'activité

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance de la sécurité du Groupe un *reporting* périodique sur la situation des principales entités en matière de suivi des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

En ce qui concerne les plans de continuité d'activité, l'ensemble des grands projets stratégiques engagés par le Groupe depuis 2009 et contribuant à apporter une meilleure couverture et maîtrise des risques de fonctionnement et informatiques ont à nouveau enregistré en 2014 des avancées significatives :

- projet Eversafe : cette solution qui offre une sécurisation élevée en cas d'indisponibilité d'immeuble, de campus, voire de quartier en région parisienne est maintenant totalement opérationnelle et éprouvée, avec deux sites dédiés au Groupe. Le Groupe est ainsi doté d'espaces de travail disponibles en cas de sinistre majeur en région parisienne ;
- projet Greenfield : le Groupe s'est doté de deux centres jumeaux dont les caractéristiques (redondance totale des équipements vitaux) prévoient une très haute disponibilité et une continuité en cas de sinistre. Les productions informatiques de la majorité des filiales du groupe Crédit Agricole S.A. ainsi que celles des 39 Caisses régionales sont maintenant hébergées sur ce bi-site sécurisé. De plus, le scénario de pertes simultanées et prolongées des deux sites de Greenfield, quoique considéré comme faiblement probable, fait l'objet d'une solution de couverture par des copies distantes pour la plupart des entités hébergées sur ce bi-site. Enfin, Greenfield a obtenu récemment la certification Tier 4, plus haut niveau de qualité délivré par un organisme international de référence en matière de sécurité de fonctionnement des *datacenters*.

Reportées de 2013 à début 2014 pour cause de projets de migration en cours, les entités de Crédit Agricole S.A. et ses filiales ont mené des tests de plans de secours informatique du site de Greenfield en février 2014, puis à nouveau en juin au titre de l'exercice en cours,

avec un complément en novembre. Les plans d'actions suite aux deux derniers tests sont en cours de finalisation.

Les Caisses régionales ont effectué en 2014 des tests partiels de leur plan de secours informatique et réaliseront leur premier test global de plan de secours informatique en 2015.

Dans le cadre de la démarche initiée par le Groupe en 2010 de définition d'un plan de continuité d'activité par ligne métier, permettant d'éviter un effet "cloisonnement" lors d'un sinistre affectant une des entités de la ligne métier, des tests transverses ont été menés en 2014 pour les lignes métiers "Assurances", "Moyens de paiements", "Titres *retail*" et "Financements spécialisés".

Le dispositif national de gestion de crise a été testé trimestriellement en associant tous les correspondants de crise désignés par les entités du Groupe (Caisses régionales et filiales).

En ce qui concerne la sécurité des systèmes d'information, les démarches organisationnelles et techniques déjà engagées en réponse à l'évolution des menaces ont fait l'objet d'une accélération. Le Groupe renforce sa capacité de détection des anomalies et a fait qualifier son équipe de traitement des alertes informatiques à l'aune des standards internationaux (CERT : *Computer Emergency Response Team*). Une réorganisation de la ligne métier des responsables de la Sécurité des systèmes d'information vise à accélérer le rythme auquel le système d'information s'adapte aux menaces. En matière technologique, un plan pour lequel un budget est sanctuarisé vise à généraliser des pratiques de sécurité (recours à la cryptographie, surveillance, reconstruction massive) auparavant réservées à des secteurs plus restreints. Enfin, les grilles d'évaluation de la sécurité ont été renouvelées pour tenir compte de l'évolution des menaces et un mode d'évaluation davantage en phase avec les évolutions récentes de la criminalité informatique a été pérennisé.

### Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

#### RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE L'ÉLABORATION ET DU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Conformément aux règles en vigueur au sein du Groupe, les missions et principes d'organisation des fonctions du pôle Finances Groupe sont définis par une note de procédure.

La fonction centrale Finances est organisée en ligne métier au sein de Crédit Agricole S.A. Les responsables de la fonction Finances d'un métier et/ou d'une filiale sont rattachés hiérarchiquement au responsable du métier ou de la filiale et fonctionnellement au Directeur financier Groupe.

Au niveau de chaque pôle métier/filiale, la Direction financière constitue un relais, chargé de la déclinaison, en fonction des spécificités du métier, des principes du Groupe en matière de normes, d'organisation des systèmes d'information ; elle constitue également dans certains cas un palier d'élaboration des données comptables et des données de gestion du métier. Chaque Direction risques et contrôles permanents d'un pôle métier/filiale au sein du Groupe est également responsable de la production des données risques utilisées dans le cadre de l'élaboration de l'information financière et de la mise en œuvre de contrôles permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables.

Chaque métier et/ou entité se dote des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables, de gestion et risques transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables au Groupe, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Au sein du pôle Finances Groupe, trois fonctions contribuent principalement à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée : la Comptabilité, le Contrôle de gestion et la Communication financière.

### La fonction Comptable

La fonction Comptable a pour mission principale d'élaborer les comptes individuels de Crédit Agricole S.A., les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. et ses filiales et du groupe Crédit Agricole, y compris l'information sectorielle de Crédit Agricole S.A. selon la définition des métiers arrêtée aux fins de communication financière et en application de la norme IFRS 8. Pour répondre à cette mission, la fonction Comptable assure, dans le cadre de la réglementation en vigueur, la définition et la diffusion des normes et principes comptables applicables au Groupe, pilote les référentiels comptables, définit les règles d'architecture du système d'information comptable et réglementaire et gère les processus comptables permettant la consolidation des comptes et des déclarations réglementaires.

### La fonction Contrôle de gestion

Dans le domaine de l'élaboration de l'information financière, la fonction Contrôle de gestion Groupe participe avec la Direction de la gestion financière à la définition des règles d'allocation des fonds propres économiques (définition, politique d'allocation), consolide, construit et chiffre le budget et le plan à moyen terme de Crédit Agricole S.A., assure le *reporting* et le suivi du budget. Pour répondre à cet objectif, la fonction Contrôle de gestion Groupe définit les procédures et méthodes de contrôle de gestion ainsi que l'architecture et les règles de gestion du système de contrôle de gestion du Groupe.

### La fonction Communication financière

La fonction Communication financière de Crédit Agricole S.A. assure l'homogénéité de l'ensemble des messages diffusés aux différentes catégories d'investisseurs. Elle a la responsabilité de l'information publiée au travers des communiqués et des présentations faites aux actionnaires, analystes financiers, investisseurs institutionnels, agences de notation, et de l'information qui est reprise dans les documents soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF). À ce titre, la fonction Communication financière élabore, sous la responsabilité du Directeur général et du Directeur financier Groupe de Crédit Agricole S.A., les supports de présentation des résultats, de la structure financière ainsi que de l'évolution des métiers de Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole, permettant aux tiers de se faire une opinion notamment sur sa solidité financière, sa rentabilité et ses perspectives.

### Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

Chaque entité du Groupe a la responsabilité, vis-à-vis du Groupe et des autorités de tutelle dont elle dépend, de ses comptes individuels, qui sont arrêtés par son organe délibérant ; selon la dimension des entités, ces comptes sont préalablement examinés par leur Comité d'audit, quand elles en sont dotées.

Concernant les Caisses régionales de Crédit Agricole, l'arrêté des comptes s'accompagne d'une mission d'approbation réalisée par la Direction de la comptabilité de Crédit Agricole S.A., dans le cadre de l'exercice de sa fonction d'organe central. Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole sont présentés au Comité d'audit et des risques et arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

L'information financière publiée s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion et des données risques.

### Données comptables

Les données individuelles des entités sont établies selon les normes comptables applicables dans le pays d'exercice de l'activité. Pour les besoins d'élaboration des comptes consolidés du Groupe, les comptes locaux sont retraités pour être en conformité avec les principes et méthodes IFRS retenus par Crédit Agricole S.A.

### Données de gestion

Les données de gestion sont issues du pôle Finances Groupe ou de la Direction risques et contrôles permanents Groupe. Elles sont remontées en anticipation des données comptables définitives selon les mêmes normes de définition et de granularité et servent à alimenter le *reporting* de gestion interne du Groupe.

Les données de gestion peuvent provenir également de sources d'information externes (Banque centrale européenne, Banque de France) pour le calcul des parts de marché notamment.

Conformément aux recommandations de l'AMF et du CESR (*Committee of European Securities Regulators*), l'utilisation de données de gestion pour élaborer l'information financière publiée respecte les orientations suivantes :

- qualification des informations financières publiées : informations historiques, données *pro forma*, prévisions ou tendances ;
- description claire des sources desquelles est issue l'information financière. Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait mention des sources et de la définition des modes de calcul ;
- comparabilité dans le temps des données chiffrées et des indicateurs qui impliquent une permanence des sources, des modes de calcul et des méthodes.

### Description du dispositif de contrôle permanent comptable

La fonction de Contrôle permanent comptable Groupe a pour objectif de s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière. Cette fonction est réalisée par le service Contrôle permanent Finances, rattaché hiérarchiquement à la Direction risques et contrôles permanents Groupe. La fonction de Contrôle permanent comptable Groupe s'appuie sur un dispositif constitué de contrôleurs comptables en filiales et en Caisses régionales, auprès desquels elle exerce ses missions d'accompagnement et de supervision.

Le service exerce, dans ce domaine d'activité, les missions suivantes :

- définition des normes et des principes d'organisation et de fonctionnement du contrôle permanent comptable, au sein du groupe Crédit Agricole ;
- surveillance et animation des dispositifs de contrôle permanent comptable déployés au sein des filiales et des Caisses régionales du Groupe ;
- restitution de la qualité des dispositifs de contrôle permanent de l'information comptable et financière pour l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole, auprès des instances de suivi du contrôle interne du Groupe.

En 2014, la fonction Contrôle permanent Comptable a mené des travaux qui ont mis en évidence un niveau global de maturité des dispositifs satisfaisant.

Elle a également réalisé, en collaboration avec le service Qualité comptable, la refonte du Guide du Contrôle Comptable afin notamment de prendre en compte les évolutions comptables et réglementaires.

### Relations avec les Commissaires aux comptes

Le Document de référence, ses actualisations, les notes d'opérations et les prospectus établis à l'occasion d'émissions de titres de créances ou de capital qui reprennent l'ensemble de l'information financière, sont soumis soit au visa soit à l'enregistrement de l'AMF.

Conformément aux normes d'exercice professionnel en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- examen limité des comptes consolidés semestriels ;
- lecture d'ensemble des informations financières trimestrielles et des supports de présentation de l'information financière aux analystes financiers.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A. leur programme général de travail, les différents sondages auxquels ils ont procédé, les conclusions de leurs travaux relatifs à l'information comptable et financière qu'ils ont examinée dans le cadre de leur mandat, ainsi que les faiblesses significatives du contrôle interne, pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

## Prévention et contrôle des risques de non-conformité

Les fonctions de Conformité sont présentes dans l'ensemble du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., ainsi que dans chacune des Caisses régionales. Ces fonctions sont exercées en équivalent temps plein par près de 750 personnes au sein de Crédit Agricole S.A. et ses filiales (auxquelles s'ajoutent 230 personnes pour les Caisses régionales), les variations de périmètre s'accompagnant d'un renforcement des moyens dans plusieurs filiales en France et à l'international.

La Direction de la conformité dispose d'une autorité fonctionnelle sur les responsables Conformité des filiales françaises et étrangères de Crédit Agricole S.A. Les missions des responsables Conformité des filiales de Crédit Agricole S.A. sont exercées en toute indépendance grâce à un double rattachement hiérarchique à l'entité, et fonctionnel à la ligne métier Conformité. En qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A., via la Direction de la conformité Groupe, anime et coordonne les équipes Conformité des Caisses régionales.

La Direction de la conformité Groupe élabore les politiques Groupe relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires relevant de son périmètre, assure leur diffusion et contrôle leur observation.

Ceci concerne en particulier les règles en matière de prévention du blanchiment des capitaux, de lutte contre le financement du terrorisme, de gestion des embargos et de gel des avoirs, de lutte contre la fraude ainsi que de prévention de la corruption.

Au sein de la ligne métier Conformité, chaque responsable de Conformité met en particulier à jour une cartographie des risques de non-conformité consolidée par la Direction de la conformité Groupe.

Le Comité de management de la conformité, présidé par le Directeur général délégué, se réunit dans sa forme plénière bimestriellement. Ce Comité prend les décisions nécessaires, tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements les plus importants portés à sa connaissance. Les travaux de ce Comité font régulièrement l'objet de comptes rendus au Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Au sein de la Direction de la conformité Groupe, l'organisation est demeurée stable en 2014 avec des unités spécifiquement dédiées aux expertises transverses Groupe (conformité et procédures, sécurité financière et prévention de la fraude, conformité et

systemes) et des unités en charge de l'animation et de la supervision des différents métiers.

Dans le cadre des actions déjà engagées et suite aux évolutions des textes réglementaires, l'activité de la ligne métier Conformité en 2014 s'est concentrée sur les domaines suivants :

- **la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT)** demeure une préoccupation constante, au centre d'une actualité réglementaire prégnante. Cela exige une amélioration continue des dispositifs d'identification de la clientèle et de ses activités, à tous les stades de la relation commerciale et en cohérence avec une approche par les risques de plus en plus fine ;
- **le respect des embargos et gels des avoirs**, dans des contextes politiques toujours difficiles, impose un renforcement des dispositifs de filtrage et d'analyse qualitative des flux, ainsi que des programmes de formation renforcés destinés à conforter la vigilance des acteurs ;
- **s'agissant de la prévention de la fraude**, les initiatives ont été poursuivies pour contrer les nouvelles formes de fraude externe organisée, qui s'appuient sur des techniques de plus en plus sophistiquées. Le volet sensibilisation s'avère essentiel pour démultiplier les mesures de vigilance ;
- **la protection de la clientèle** a fait l'objet de plusieurs chantiers en 2014 pour poursuivre l'amélioration du processus de commercialisation des produits financiers et des contrats d'assurance-vie, grâce à une meilleure évaluation de la connaissance et de l'expérience des investisseurs, et pour décliner dans les offres bancaires les dispositions réglementaires en faveur de la clientèle en situation de fragilité financière ;
- au titre du respect de **l'intégrité des marchés**, les efforts se sont concentrés sur les mesures d'encadrement de la contribution aux indices, la gouvernance du dispositif de détection des abus de marché, et la déclinaison opérationnelle des règles européennes et américaines relatives à la séparation des activités bancaires et spéculatives ;
- enfin, dans le prolongement de **la réglementation FATCA** (*Foreign Account Tax Compliant Act*) avec laquelle il est conforme depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, le Groupe se prépare à la mise en œuvre d'un échange multilatéral d'informations au sein de l'OCDE.

## Contrôle périodique

L'Inspection générale Groupe, directement rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A., est le niveau ultime de contrôle au sein du groupe Crédit Agricole. Elle a pour responsabilité exclusive d'assurer le contrôle périodique du groupe Crédit Agricole au travers des missions qu'elle mène, du pilotage de la ligne métier Audit-Inspection de Crédit Agricole S.A. et ses filiales qui lui est hiérarchiquement attachée, et de l'animation des unités d'audit interne des Caisses régionales.

À partir d'une approche cartographique actualisée des risques se traduisant par un cycle d'audit en général compris entre deux et cinq ans, elle conduit des missions de vérification sur place et sur pièces à la fois dans les Caisses régionales, dans les unités de Crédit Agricole S.A. et dans ses filiales, y compris lorsque celles-ci disposent de leur propre corps d'Audit-Inspection interne, dans le cadre d'une approche coordonnée des plans d'audit.

Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces diligences sont établies pour apporter des assurances raisonnables sur l'efficacité de ce dispositif en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Elles consistent notamment, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Au cours de l'exercice 2014, marqué par une contribution des Inspections générales et des unités d'audit-inspection à l'exercice *Asset Quality Review (AQR)* demandé par la Banque centrale européenne, les missions de vérifications sur place et sur pièces de l'Inspection générale Groupe ont concerné diverses entités et unités en France et à l'International au travers de missions à caractère monographique, en particulier en Caisses régionales, thématique et/ou transverse. Ces missions ont ainsi porté notamment sur la qualité et la fiabilité des données de notations bâloises dans les Caisses régionales, les contrats d'assurance-vie dénoués non réglés, l'épargne-logement, la Banque privée au sein des activités de Banque de proximité en France et la Banque privée à l'étranger, les Abus de marché, le *back office* de la Direction financière de Crédit Agricole S.A., le Contrôle permanent de Crédit Agricole S.A., la revue du ratio LCR, les prestations externalisées par Crédit Agricole Assurances à Amundi incluant celles sub-déléguées à CACEIS, le pilotage et les indicateurs de risques d'Amundi, Amundi Finance, le Dispositif ALM de CACEIS, le Crédit du Maroc, Foncaris et CPoR Devises dont le Crédit Agricole est actionnaire de référence ; les audits de modèles ont porté sur les modèles hybrides et inflation ou le suivi des recommandations de la mission EEPE/CVA chez Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, les modèles de CACEIS ainsi que les modèles de *scoring* et de provisionnement chez Agos. S'agissant des systèmes d'information, les missions ont concerné les systèmes d'Information de CAAGIS, la production informatique de Crédit Agricole Cards & Payments, la sécurité opérationnelle chez SILCA, la sécurité Internet (point d'accès et sites) du Groupe, l'hébergement des *datacenters* et la prise en compte des exigences réglementaires et sécuritaires du système d'information LCL.

L'Inspection générale Groupe assure par ailleurs un pilotage central de la ligne métier Audit-Inspection sur l'ensemble des filiales, renforçant ainsi l'efficacité des contrôles, par une harmonisation des

pratiques d'audit à leur meilleur niveau, afin d'assurer la sécurité et la régularité des opérations dans les différentes entités du Groupe et de développer des pôles d'expertise communs. La ligne métier regroupe environ 762 collaborateurs, équivalent temps plein, fin 2014 au sein de Crédit Agricole S.A. et ses filiales (y compris Inspection générale Groupe mais hors les audits du périmètre des Caisses régionales qui rassemblent environ 418 collaborateurs).

Des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale Groupe et les services d'audit de filiales sont régulièrement menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit. Une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal.

Par ailleurs, l'Inspection générale Groupe s'assure, dans le cadre des Comités de contrôle interne des filiales concernées du Groupe - auxquels participent la Direction générale, le responsable de l'Audit interne, le Responsable du Contrôle Permanent et le responsable de la Conformité de chaque entité - du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne de chaque entité.

Les missions réalisées par l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A., les unités d'audit-inspection ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi dans le cadre de missions *a minima* semestrielles de suivi contrôlé inscrites au plan d'audit. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité, et à l'Inspecteur général Groupe d'exercer, le cas échéant, le devoir d'alerte auprès de l'organe de surveillance et du Comité d'audit et des risques en vertu de l'article 26 b) de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, abrogeant le règlement 97-02 modifié de la réglementation bancaire et financière.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., dont j'assume la présidence, le Comité d'audit et des risques, ainsi que le Directeur général du fait de ses responsabilités propres, sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, des axes de progrès constatés en la matière, ainsi que de l'avancement des mesures correctrices adoptées. Le dispositif et les procédures de contrôle interne font l'objet d'une adaptation permanente, pour répondre aux évolutions de la réglementation, des activités et des risques encourus par la Société.

L'ensemble de ces informations est retranscrit notamment au moyen du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, du rapport de gestion, mais aussi par des *reportings* réguliers d'activité et de contrôle.

Le Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Jean-Marie SANDER

## TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

### Perspectives

En début d'année, les anticipations pour 2015 et 2016 se situaient encore, en particulier en Europe, dans la tendance d'une année 2014 globalement décevante. Les mêmes contraintes, à peine allégées, n'autorisaient qu'une reprise très lente. De surcroît, les possibilités de *downside* étaient réelles : montée des tensions géopolitiques (crise russo-ukrainienne et son impact sur l'Europe centrale et l'Allemagne, anarchie en Irak et en Libye...), risque de *hard landing* de l'économie chinoise (dont on soupçonne que le rythme de croissance est de plus en plus dépendant du gonflement d'un secteur financier opaque), risque de remontée trop brutale des taux longs américains qui briserait les facteurs de reprise (capacité d'endettement des ménages, rebond de la construction...).

Ces risques restent bien réels. Certains, comme la crise ukrainienne et, via les sanctions et contre-sanctions, son impact sur la Russie et l'Union européenne, sont même en train de s'aggraver. L'alternance politique récente en Grèce était attendue, mais elle introduit néanmoins une incertitude supplémentaire pour la zone euro. Toutefois, on ne peut plus ignorer trois facteurs nouveaux, qui pourraient au contraire contribuer à un rebond de la croissance.

Le premier, le plus fragile, est la chute massive du prix du pétrole : aujourd'hui, - 60 % par rapport au pic de la mi-juin 2014 et de 35 % par rapport au début de décembre. Dans le cas français, l'Insee a justement en décembre estimé à 0,2 % l'impact positif potentiel sur la croissance d'une baisse de 30 % du prix du pétrole. Mais les perspectives sont très incertaines : certains analystes anticipent une nouvelle baisse du prix, mais rien n'assure qu'un événement non

anticipé (géopolitique, par exemple) n'entraînera pas un retour du cours à 100 USD/baril ou plus avant la fin de 2015.

Le second et le troisième sont en partie liés : le recul de l'euro et le *quantitative easing* (QE) annoncé en janvier par la Banque centrale européenne (BCE). Ce QE était prévu, mais la BCE a été au-delà des attentes, sur les montants et sur la durée. Un des objectifs explicites est d'écarter le risque de déflation. Mais aussi, même si cela n'est pas dit, de mettre fin à la surévaluation de l'euro. Sur ce point, la BCE a renforcé une tendance déjà en cours : le taux de change EUR/USD s'est nettement déprécié, retrouvant son niveau de fin 2003. L'abondance de liquidités et surtout la correction sur le taux de change devraient soutenir les investissements et les exportations, et pourraient donc elles aussi apporter un léger surcroît de croissance en 2015. Ce n'est pas acquis : comme l'a souligné Mario Draghi, sans l'appui de l'arme budgétaire, la puissance de l'arme monétaire est diminuée. La BCE est arrivée au bout de son mandat. La balle est plus que jamais dans le camp du politique.

Au total, l'incertitude s'est donc accrue. Mais, contrairement à la situation d'il y a un an, les risques de déviation par rapport à notre scénario central, qui reste pour la zone euro et la France celui d'une accélération modeste de la croissance, ne sont plus seulement à la baisse. Le début d'année permet d'envisager une reprise plus marquée de l'activité.

## Événements récents

Les événements récents postérieurs à la clôture sont décrits dans la note annexe 14 aux comptes consolidés au 31 décembre 2014. En particulier, Crédit Agricole S.A. a annoncé la finalisation de l'acquisition de BAWAG P.S.K. Invest, société de gestion autrichienne, par Amundi, le 10 février 2015. Cette acquisition s'accompagne d'un partenariat de long terme dans la distribution de produits de gestion d'actifs entre Amundi et BAWAG P.S.K.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a annoncé le 24 février 2015 la nomination de Philippe Brassac en tant que Directeur général de Crédit Agricole S.A., dont l'entrée en fonction aura lieu à l'issue de l'Assemblée générale du 20 mai 2015. Philippe Brassac a déclaré qu'il proposerait au Conseil d'administration qui suivra cette Assemblée générale la nomination de Xavier Musca, Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., en tant que second Dirigeant effectif de la Société, au sens de la directive CRD 4.



## FACTEURS DE RISQUE

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels le groupe Crédit Agricole est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les types de risques suivants <sup>(1)</sup>:

- les risques de crédit (comprenant le risque pays) : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe ;
- les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, *spreads* de crédit) ;
- les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (risque de taux d'intérêt global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité), y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations ;
- les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein du groupe Crédit Agricole se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus à l'échelle du Groupe.

## GOVERNANCE ET ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La tolérance au risque est définie comme le niveau de risque que le groupe Crédit Agricole est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. La tolérance au risque est définie au plus haut niveau de la banque, notamment dans le cadre de stratégies de prise de risque (ou "stratégies risques") déterminées par métier et/ou par entité. Les stratégies risques couvrent toutes les composantes de risque (risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, etc.) et sont validées par la Direction générale du Groupe. En outre, les limites de risques de marché et du risque de liquidité de court terme sont validées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Cette approche permet :

- de définir de manière explicite et prospective le profil de risque souhaité par le Groupe ;
- d'orienter les activités du Groupe dans les limites de la tolérance au risque ainsi définies et d'assurer la cohérence des pratiques de risques au sein du Groupe ;
- de suivre le profil de risque des différents métiers, contribuant ainsi à une gestion proactive, maîtrisée et optimisée des risques, du capital et de la liquidité ;
- de faciliter le dialogue avec le Conseil d'administration et les autorités de contrôle.

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques et contrôles permanents (DRG - Direction des risques Groupe), indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction générale de Crédit Agricole S.A.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité, la DRG a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé le Groupe sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité du Groupe.

Des modalités de fonctionnement adaptées à l'organisation du pôle des Caisses régionales sont définies et mises en œuvre par la DRG afin de garantir la surveillance du Groupe sur base consolidée et le respect des stratégies de prise de risques décidées par les instances de gouvernance des Caisses régionales (Cf. ci-avant la partie relative au Contrôle interne).

La DRG assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe Crédit Agricole s'appuyant sur un réseau de responsables des Risques et des contrôles permanents (RCPR). Au sein des filiales de Crédit Agricole S.A. ces derniers sont rattachés hiérarchiquement au Directeur des risques et des contrôles permanents et fonctionnellement à l'organe exécutif de l'entité ou du pôle métier.

Les RCPR des Caisses régionales sont pour leur part rattachés hiérarchiquement au Directeur général de leur entité et fonctionnellement au RCPR Groupe.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe, la DRG assure les missions suivantes :

- définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels ;
- contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus ;
- fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques ;
- assurer le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital sont assurés par le département Gestion financière de la Direction des finances Groupe (FIG) de Crédit Agricole S.A.

La surveillance de ces risques par la Direction générale de Crédit Agricole S.A. s'exerce dans le cadre des Comités actif-passif, auxquels participe la DRG.

<sup>(1)</sup> Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2014 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

La DRG tient informés les organes exécutifs et délibérants du degré de maîtrise du développement du groupe Crédit Agricole S.A. et les alerte de tout risque de déviation par rapport aux objectifs du Plan de moyen terme et aux stratégies ou politiques risques validés par les organes exécutifs. Elle les informe des performances et des résultats du dispositif de prévention, dont ils valident les principes d'organisation. Elle leur soumet toute proposition d'amélioration du dispositif rendue nécessaire par l'évolution des métiers et de leur environnement. Cette action s'inscrit au niveau consolidé dans le cadre des instances de gouvernance du groupe Crédit Agricole, tout particulièrement :

- le Comité d'audit et des risques (émanation du Conseil d'administration) : examen régulier des problématiques de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe, validation du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, ainsi que l'information semestrielle sur ces mêmes thèmes.
- le Comité de contrôle interne Groupe (CCIG) présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. : se réunit quatre fois par an : examen des problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble du Groupe, de l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne, coordination des trois fonctions de contrôle, décisions à caractère exécutoire.
- le Comité des risques Groupe (CRG) présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. : validation des stratégies risques et des décisions d'engagement de niveau Crédit Agricole S.A. sur avis de la ligne métier Risques et contrôles permanents ; revue des grands risques et des dossiers sensibles, restitutions relatives au fonctionnement des processus et des modèles de notation des entités du Groupe ;
- le Comité bâlois présidé par le Directeur des risques et contrôles permanents de Crédit Agricole S.A. avec la participation de Directeurs généraux de Caisses régionales et des décideurs des principales entités du Groupe, s'assure de la prise en compte des évolutions réglementaires par les entités du Groupe, de leur bonne coordination, de l'existence des budgets nécessaires, du respect des plannings, de la mise en place des processus et de leurs évolutions ;
- le Comité des normes et méthodologies (CNM) et le Comité sécurité Groupe (CSG) présidés par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe, membre du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. et rapportant au Directeur général de Crédit Agricole S.A. : validation des normes et méthodologies en matière de pilotage et contrôle permanent des risques (CNM), de sécurité physique, des systèmes d'information et de plan de continuité d'activité (CSG) ;
- le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales, présidé par un Directeur général de Caisse régionale : émission de recommandations nationales sur le dispositif de contrôle interne des Caisses régionales.

En outre, chaque entité opérationnelle au sein du Groupe doit mettre en place une fonction Risques et contrôles permanents. Ainsi, dans chaque pôle métier et entité juridique :

- un responsable des Risques et des contrôles permanents (RCPR) est nommé ;
- il supervise l'ensemble des unités de contrôle de dernier niveau de son périmètre, qui couvre les missions de pilotage et de contrôle permanent des risques du ressort de la ligne métier ;
- il bénéficie de moyens humains, techniques et financiers adaptés. Il doit disposer de l'information nécessaire à sa fonction et d'un droit d'accès systématique et permanent à toute information, document, instance (comités...), outil ou encore systèmes d'information, et ce sur tout le périmètre dont il est responsable. Il est associé aux projets de l'entité, suffisamment en amont pour pouvoir assurer son rôle de manière effective.

Ce principe de décentralisation de la fonction Risques et contrôles permanents au sein des entités opérationnelles vise à assurer l'efficacité des dispositifs de pilotage et contrôles permanents des risques métier.

La gestion des risques au sein du Groupe repose également sur un certain nombre d'outils qui permettent à la DRG et aux organes dirigeants de la banque d'appréhender les risques encourus dans leur globalité :

- un système d'information et de consolidation globale des risques robuste et s'inscrivant dans la trajectoire 2016 définie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour les établissements de nature systémique globale ;
- une utilisation généralisée des méthodologies de *stress test* dans les procédures Groupe sur le risque de crédit, les risques financiers ou le risque opérationnel ;
- des normes et des procédures de contrôle formalisées et à jour, qui définissent les dispositifs d'octroi, sur la base d'une analyse de la rentabilité et des risques, de contrôle des concentrations géographiques, individuelles ou sectorielles, ainsi que de limites en risques de taux, de change et de liquidité ;
- des plans de redressement exhaustifs et à jour, présentés annuellement aux autorités de contrôle, en conformité avec les exigences réglementaires, notamment les dispositions de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 relatives à la mise en place du régime de résolution bancaire.

Enfin, la culture risque est diffusée de manière transverse dans l'ensemble du Groupe, au moyen de canaux diversifiés et efficaces :

- des Comités carrières et talents au sein de la ligne métier Risques, qui permettent de planifier le renouvellement des "postes clés", de favoriser la mobilité des hommes et des femmes relevant de cette expertise et ainsi d'enrichir les trajectoires en diversifiant les portefeuilles de compétences ;
- des carrières valorisées et une expérience recherchée par les autres filières grâce à un passage dans la ligne métier Risques ;
- des modules qui abordent la thématique des risques au sein de divers programmes de formation et notamment dans le cadre des cursus jeunes managers dispensés par l'Institut de formation du Crédit Agricole (Ifcam).

## RISQUES DE CRÉDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, est conforme aux exigences prudentielles en vigueur dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.



L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Dans le cadre des travaux liés au projet "AQR" réalisés en 2014, le dispositif d'identification des créances restructurées en raison de difficultés financières, de l'emprunteur (*forbearance*) a été renforcé et homogénéisé. Une norme interne publiée en juin 2014 déclinant l'ITS 2013-03 a précisé les exigences Groupe en la matière. Ainsi, les travaux de mise en œuvre de la notion de *forbearance* dans les systèmes d'information et de *reporting* réglementaire ainsi que dans la gestion des risques des entités se sont poursuivis au cours de l'année.

Les montants des expositions performantes en situation de *forbearance* au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans la note annexe 3.1. Les principes de classement comptable des créances sont précisés dans la note annexe 1.3.

## I. Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par les entités du groupe Crédit Agricole doit s'inscrire dans le cadre de stratégies risques approuvées par le Comité des risques Groupe, émanation du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. présidé par le Directeur général. Les stratégies risques sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement. Elles décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Ces stratégies risques sont déclinées autant que de besoin par métier, entité, secteur d'activité ou pays. Le respect de ces stratégies risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par les responsables des Risques et contrôle permanent.

Par ailleurs, une gestion active de portefeuille est faite au sein de la Banque de financement et d'investissement, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, afin de réduire les principaux risques de concentration supportés par le groupe Crédit Agricole S.A. L'utilisation d'instruments de marché pour réduire et diversifier les risques de contrepartie comme les dérivés de crédit ou les mécanismes de titrisation permet au Groupe d'optimiser l'emploi de ses fonds propres. De même, la syndication de crédits auprès de banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques (assurance-crédit, dérivés), constituent d'autres solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

La prise de risque de crédit par les Caisses régionales doit respecter les critères d'intervention et les limites qui ont été décidés par leur Direction générale et approuvés par leur Conseil d'administration.

Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales s'efforcent de diversifier leurs risques afin de limiter leur exposition au risque de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur industriel ou un pays. Dans cet objectif, ils surveillent régulièrement le montant total de leurs engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays (en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements).

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

## II. Gestion du risque de crédit

### 1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant

sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque indépendant du représentant de la ligne métier Risques et contrôles permanents concerné, dans le cadre du système de délégation en vigueur. Le Comité des risques Groupe et son Président constituent l'instance ultime de décision du Groupe.

Pour les Caisses régionales, cette responsabilité incombe à leur Conseil d'Administration, dans le respect des prérogatives données à Crédit Agricole S.A. par le Code monétaire et financier.

Chaque décision de crédit requiert une analyse du couple rentabilité/risque pris. Sur la Banque de financement et d'investissement, un calcul de rentabilité de la transaction *ex ante* est réalisé.

Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique.

## 2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

### 2.1 LES SYSTÈMES DE NOTATION INTERNE ET DE CONSOLIDATION DES RISQUES DE CRÉDIT

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par le Directeur des risques et des contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres Bâle 2 (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;
- la segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures organisationnelles associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de *backtesting* ;
- l'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, chaque entité a la responsabilité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.

Ainsi, LCL et les filiales de crédit à la consommation (Crédit Agricole Consumer Finance) sont dotés de systèmes de notation propres. Les Caisses régionales de Crédit Agricole disposent de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles *a posteriori* des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels et TPE) soit de niveau produit. La probabilité de défaut à 1 an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée

de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

**CORRESPONDANCES ENTRE LA NOTATION GROUPE ET LES AGENCES DE NOTATION**

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Équivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/CC/C
Probabilité de défaut à 1 an	0,001 %	0,01 %	0,02 %	0,06 %	0,16 %	0,30 %	0,60 %	0,75 %	1,25 %	1,90 %	5,0 %	12,00 %	20,00 %

Au sein du groupe Crédit Agricole, la grande clientèle regroupe principalement les États souverains et Banques centrales, les entreprises, les collectivités publiques, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances, les sociétés de gestion d'actifs et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, les entités du groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du *front office*. Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie au sein du groupe Crédit Agricole, une seule entité du Groupe assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Le Comité normes et méthodologies entre autres, s'assure du respect de ces principes en particulier lors de la validation les méthodologies de notation et de leurs *backtestings* annuels.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales continuent de porter leurs efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- le processus d'arrêt, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à

la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

Enfin, sur les métiers de Banque de financement et d'investissement, des mesures de pertes attendues, de capital économique et de rentabilité ajustée du risque sont utilisées lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des stratégies risques et de limites.

**2.2 MESURE DU RISQUE DE CRÉDIT**

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales utilisent différents types d'approches pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (*swaps* ou produits structurés par exemple).

Crédit Agricole CIB utilise une méthodologie interne spécifique pour estimer le risque de variation inhérent à ces instruments dérivés, selon une approche nette de portefeuille au niveau de chaque client :

- le risque courant correspond à la somme qui serait due par la contrepartie en cas de défaut instantané ;
- le risque de variation correspond à l'estimation de la valeur maximale de notre exposition sur sa durée résiduelle, dans un intervalle de confiance donné.

La méthodologie utilisée s'appuie sur des simulations de type Monte-Carlo, permettant d'évaluer le risque de variation sur la base de calculs statistiques de l'évolution des paramètres de marchés sous-jacents. Ce modèle prend en compte les différents facteurs de réduction de risque tels que la compensation et la collatéralisation prévues dans la documentation négociée avec les contreparties préalablement à la mise en place des transactions.

Les situations de risque spécifique de corrélation défavorable (risque que l'exposition à une contrepartie soit corrélée positivement à la probabilité de défaut de cette contrepartie) font l'objet d'un dispositif de suivi périodique pour leur identification et sont intégrées dans le calcul des expositions conformément aux préconisations réglementaires.

Le modèle interne est utilisé pour la gestion des limites internes accordées pour les opérations avec chaque contrepartie, et également pour le calcul du capital économique au titre du Pilier 2 de Bâle 3, via la détermination profil de risque moyen (*Expected Positive Exposure*) dans une approche globale de portefeuille.

Dans le cadre réglementaire, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a donné à Crédit Agricole CIB l'autorisation d'utilisation de la Méthode du Modèle Interne à partir du 31 mars 2014 pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie. Cette méthode utilise le modèle décrit ci-dessus pour déterminer l'indicateur EEPE (*Effective Expected Positive Exposure*) et concerne l'ensemble des produits dérivés. Cette méthode est aussi utilisée pour le calcul de la valeur exposée au risque de crédit dans le cadre de l'exigence en fonds propres relative au risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA). Pour les opérations de repos et les opérations de dérivés de ses filiales, Crédit Agricole CIB utilise en 2014 l'approche standard.

La gestion du risque de crédit sur ces opérations de marché suit les règles établies par le Groupe. La politique de fixation de limites pour le risque de contrepartie est identique à celle décrite dans le paragraphe "Gestion du risque de crédit - Principes généraux de prise de risque". Les techniques de réduction du risque de contrepartie sur opérations de marché utilisées par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank sont détaillées dans le paragraphe "Mécanismes de réduction du risque de crédit".

Le groupe Crédit Agricole intègre dans la juste valeur des dérivés l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Value Adjustment* ou CVA) ; cet ajustement de valeur est décrit dans les notes annexes consolidées 1.3 sur les principes et méthodes comptables et 10.2 sur les informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Concernant les autres entités du Groupe, le calcul de l'assiette de risque de contrepartie sur opérations de marché est soit effectué par le moteur de Crédit Agricole CIB dans le cadre d'un contrat de prestations de services internes, soit basé sur l'approche réglementaire.

### 3. Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

#### 3.1 PROCESSUS DE SURVEILLANCE DES CONCENTRATIONS PAR CONTREPARTIE OU GROUPE DE CONTREPARTIES LIÉES

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant de prendre la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier. Lorsqu'une contrepartie est partagée entre plusieurs filiales, un dispositif de limite globale de niveau Groupe est alors mis en place à partir de seuils d'autorisation d'engagement dépendant de la notation interne.

Chaque entité opérationnelle transmet mensuellement ou trimestriellement à la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe le montant de ses engagements par catégorie de risques. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles les engagements cumulés du groupe Crédit Agricole dépassent 300 millions d'euros après effet de compensation, font l'objet d'une présentation spécifique au Comité des risques du Groupe.

Fin 2014, les engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A., de ses filiales et des Caisses régionales auprès de leurs dix plus grands clients non bancaires hors États souverains représentent 4,6 % du portefeuille total d'engagements commerciaux non bancaires (contre 5,2 % au 31 décembre 2013). La diversification du portefeuille sur base individuelle reste satisfaisante malgré une légère augmentation de la concentration.

Par ailleurs, le suivi des grands risques de contrepartie des Caisses régionales et de LCL est également opéré au travers de la filiale Foncaris qui, au 31 décembre 2014, garantissait à 50 % 6,9 milliards d'euros d'encours de crédit de ces entités (7,2 milliards d'euros au 31 décembre 2013).

#### 3.2 PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE ET DE SUIVI SECTORIEL

Des revues périodiques de portefeuille par entité ou métier étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi de mieux identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple). Par ailleurs, la Banque de financement et d'investissement est dotée d'un outil de modélisation de portefeuille lui permettant de tester la résistance de ses portefeuilles en situation de stress.

Les Caisses régionales organisent à leur niveau un processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel adapté à leur profil de risques.

#### 3.3 PROCESSUS DE SUIVI DES CONTREPARTIES DÉFAILLANTES ET SOUS SURVEILLANCE

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables de Risques et contrôles permanents. Elles font l'objet d'un suivi formel par les Comités dédiés aux engagements sensibles des entités et d'un suivi trimestriel sur base consolidée pour les principales par le Comité des risques Groupe et le Comité d'audit.

#### 3.4 PROCESSUS DE SUIVI DES RISQUES SUR BASE CONSOLIDÉE

Le Comité des risques Groupe examine trimestriellement le tableau de bord des risques réalisé par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe. Ce document offre au Comité une revue détaillée de la situation des risques du Groupe sur l'ensemble de ses métiers et sur base consolidée. En complément, des revues périodiques détaillées sont réalisées en Comité des risques Groupe sur les risques bancaires, les risques pays et les principaux risques non bancaires.

Crédit Agricole S.A. tient un Comité de surveillance des risques présidé par la Direction générale, se tenant à fréquence bimensuelle, examinant l'ensemble des alertes de risque centralisées par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe, conformément aux procédures internes relatives aux processus d'alerte.

#### 3.5 PROCESSUS DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DU RISQUE PAYS

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risques différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein de Crédit Agricole CIB est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays repose sur des critères de solidité financière de l'État, du système bancaire et de l'économie, de capacité et volonté à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

Chaque pays dont la note est en deçà d'un seuil fixé dans les procédures fait l'objet de limites revues annuellement et de stratégies risques sauf exception.

Décidée fin 2011, la mise en place de limites pour tous les pays justifiant d'un volume d'affaires suffisant, selon des modalités plus ou moins contraignantes en fonction de la notation des pays, s'est achevée début 2013 : les limites pays sont définies annuellement pour les pays notés *non Investment grade* et revues tous les deux ans pour les catégories de pays mieux notées.

Cette approche est complétée par des analyses de scénarios qui visent à tester l'impact d'hypothèses macroéconomiques et financières défavorables, et qui donnent une vision intégrée des risques auxquels le Groupe pourrait être exposé dans des situations de tensions extrêmes.

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du Groupe se déclinent selon les principes suivants :

- la détermination des limites d'exposition acceptables en termes de risque pays est effectuée à l'occasion des revues des stratégies pays en fonction de l'évaluation du degré de vulnérabilité du portefeuille à la matérialisation du risque pays. Ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements. Ces limites d'expositions peuvent être revues plus fréquemment si l'évolution d'un pays le nécessite. Ces stratégies et limites sont validées selon les enjeux en termes de risques par les Comités stratégies et portefeuilles (CSP) ou Comités risques pays (CRP) de Crédit Agricole CIB et le Comité des risques du Groupe (CRG) de Crédit Agricole S.A. ;
- le maintien d'un système d'évaluation régulière des risques pays ainsi que la mise à jour trimestrielle de la notation de chaque pays sur lesquels le Groupe est engagé sont assurés par la Banque de financement et d'investissement. Cette notation est établie grâce à l'utilisation d'un modèle interne de *rating* pays fondé sur des analyses multicritères (solidité structurelle, gouvernance, stabilité politique, capacité à/volonté de payer). Des événements de nature spécifique peuvent justifier une révision de la notation en dehors du calendrier trimestriel ;
- la validation par le département des Risques pays et portefeuille de Crédit Agricole CIB d'opérations dont la taille, la maturité et le degré d'intensité au titre du risque pays sont susceptibles d'altérer la qualité du portefeuille.

La surveillance et la maîtrise de l'exposition au risque pays, tant d'un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s'opèrent grâce à un suivi spécifique et régulier de l'ensemble des expositions sur les pays à risques.

Les pays de la zone Europe affichant une notation interne les rendant éligibles à une surveillance au titre du risque pays font l'objet d'une procédure de suivi *ad hoc* séparé. Les expositions au risque souverain et non-souverain sur ces pays sont détaillées dans la note 6.8 des annexes aux comptes consolidés.

### 3.6 IMPACTS DE STRESS SCENARIOS

#### 3.6.1 Stress tests globaux dans le cadre budgétaire ou réglementaire

La pratique des *stress tests* pour la gestion des risques du groupe Crédit Agricole regroupe des exercices de natures diverses. Les exercices de *stress tests* globaux réalisés annuellement dans le cadre budgétaire visent à stresser l'ensemble des risques du portefeuille du Groupe en agrégeant risque de crédit et risque de marché ainsi qu'une mesure d'impact sur le portefeuille de placement et de titrisation.

Parallèlement à l'effet en coût du risque, un stress sur le PNB (marge, coût du *funding* et volume), est également réalisé afin de mesurer l'impact sur le compte de résultat du Groupe. L'objectif de cet exercice est d'estimer les conséquences d'un scénario économique dégradé sur un minimum de 2 années sur la capacité bénéficiaire du Groupe et sa solvabilité.

En complément des exercices internes, le Groupe réalise également des exercices de nature réglementaire tels que le stress BCE/EBA de 2014.

Par opposition aux stress globaux, des stress spécifiques sur certains produits ou portefeuilles sont menés dans une logique de surveillance ou d'aide à la fixation de limites.

#### 3.6.2 Stress tests du portefeuille crédit

Des exercices de *stress tests* crédit font partie intégrante du dispositif de gestion des risques du groupe Crédit Agricole. Ceux-ci portent soit sur le portefeuille de crédit dans son ensemble soit sur un portefeuille particulier présentant une "poche de risque" à étudier (par exemple : portefeuille immobilier commercial).

Un *stress test* crédit global est réalisé *a minima* annuellement dans le cadre des stress globaux du Groupe. Les travaux, coordonnés par la DRG, concernent l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole et l'ensemble des portefeuilles bâlois, qu'ils soient traités réglementairement en méthode IRBA, IRBF, ou en méthode Standard. L'horizon d'analyse est *a minima* de 18 mois et peut être porté à 3 ans.

Cet exercice est intégré au processus budgétaire annuel. Les scénarios économiques pris en compte sont établis pour l'ensemble du Groupe. Deux variantes sont étudiées habituellement :

- un scénario *baseline* correspondant au scénario budgétaire qui ne fait pas partie de l'exercice de stress au sens strict mais qui sert de point de référence pour le scénario adverse ;
- un scénario adverse (ou stressé) qui reflète une dégradation de la situation économique forte mais plausible.

Le processus de stress est intégré dans la gouvernance de l'entreprise et vise à renforcer le dialogue entre les filières risque et finance sur la sensibilité du coût du risque et des exigences en fonds propres à une dégradation de la situation économique.

Sur le périmètre en méthode IRB, l'impact des scénarios économiques sur les paramètres bâlois (PD, LGD) est déterminé à l'aide de modèles statistiques qui permettent d'estimer leur évolution en fonction de la variation de certaines données économiques jugées discriminantes (PIB, taux de chômage, évolution du prix de matières premières). Sur certains portefeuilles où l'application de modèles n'est pas appropriée, les impacts sont définis à dire d'expert. Ainsi, il est possible de mesurer pour chaque portefeuille la variation des pertes attendues (*Expected Loss*) et des emplois pondérés (*Risk Weighted Assets*) liés à ces scénarios économiques. Sur le périmètre en standard, l'impact des scénarios économiques se traduit par l'évolution des créances douteuses et du taux de provisionnement déterminé à dire d'expert. Ainsi, il est possible d'estimer la part des portefeuilles sains qui basculerait en défaut et le montant des provisions additionnels ainsi que le complément d'emplois pondérés qui en découlerait.

À noter que sur la Banque de financement et d'investissement, il est également réalisé une mesure d'impact spécifique sur le risque de contrepartie sur opérations de marché et sur les expositions de titrisation du *banking book*.

Le choix des scénarios est établi par Crédit Agricole S.A. sur proposition du service des études économiques. Toutefois, la détermination de la sensibilité des portefeuilles aux chocs résultant du scénario est réalisée par chaque entité du Groupe en fonction de sa connaissance des portefeuilles et de ses modèles de risque. L'ensemble des contributions est revu et fait l'objet d'un échange formel entre la Direction des risques du Groupe et les filiales contributrices.

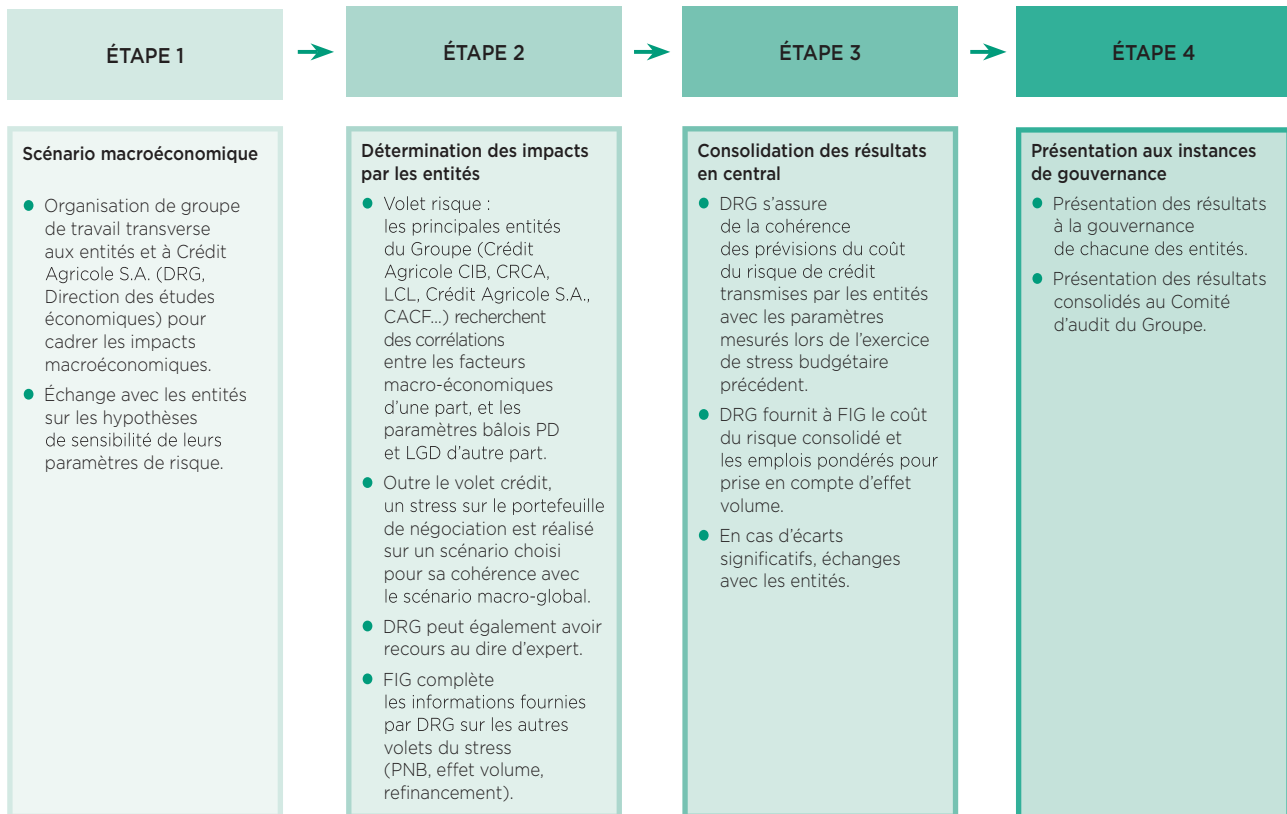
Outre leur utilisation pour la construction budgétaire et le pilotage des fonds propres, les résultats des *stress tests* crédit globaux sont repris dans le cadre du calcul du capital économique (Pilier 2). Ils sont examinés en Comité des risques Groupe ou en Comité exécutif et sont également communiqués au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.



Les *stress tests* crédit spécifiques (principalement en Banque de financement et d'investissement) sont réalisés afin de déterminer le risque de perte en cas de forte dégradation de l'environnement économique et financier sur un secteur d'activité ou une zone géographique spécifiques constituant un ensemble de risques homogènes. Les résultats de ces exercices sont utilisés dans le cadre des stratégies risques, en appui des décisions prises en CRG en matière de limites globale d'exposition.

En 2014, le Groupe a mis en place un dispositif dédié dans le cadre de l'exercice de stress réglementaire qui a suivi les AQR. Cette organisation a permis au Groupe de répondre à l'ensemble des exigences quantitatives et qualitatives imposées par le Superviseur. À l'issue de l'exercice, un plan d'action sur le dispositif de stress crédit du Groupe a été planifié pour l'année 2015.

#### PRÉSENTATION DES RÉSULTATS EN INTERNE AU COMITÉ D'AUDIT DU GROUPE



#### 3.6.3. Stress sur les autres types de risque (marché, liquidité, risque opérationnel)

Les autres types de stress sont décrits dans les paragraphes propres à chaque type de risque considéré : risque de marché, risque de liquidité et de financement, risque opérationnel.

### 4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

#### 4.1 GARANTIES REÇUES ET SÛRETÉS

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole (application du dispositif CRD de calcul du ratio de solvabilité). Ce cadre commun permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces. La déclinaison opérationnelle de la gestion, du suivi des valorisations et de la mise en action est du ressort des différentes entités.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 3.1 et en note 8 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, la politique du Groupe consiste à les céder dès que possible.

#### 4.2 UTILISATION DE CONTRATS DE COMPENSATION

Lorsqu'un contrat "cadre" a été signé avec une contrepartie et que cette dernière fait défaut ou entre dans une procédure de faillite, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales appliquent le *close out netting* lui permettant de résilier de façon anticipée les contrats en cours et de calculer un solde net des dettes et des obligations vis-à-vis de cette contrepartie. Ils recourent également aux techniques de collatéralisation permettant le transfert de titres, ou d'espèces, sous forme de sûreté ou de transfert en pleine propriété pendant la durée de vie des opérations couvertes, qui pourrait être compensé, en cas de défaut d'une des parties, afin de calculer le solde net des dettes et des obligations réciproques résultant du contrat-cadre qui a été signé avec la contrepartie.

#### 4.3 UTILISATION DE DÉRIVÉS DE CRÉDIT

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille de financement des entreprises (*banking book*), la Banque de financement et d'investissement a recours à des dérivés de crédit conjointement à un ensemble d'instruments de transfert de risque comprenant en particulier les titrisations. Les objectifs recherchés sont la réduction de la concentration des encours de crédit aux entreprises, la diversification du portefeuille et l'abaissement des niveaux de perte.

Les risques liés à ces opérations font l'objet d'un suivi à l'aide d'un jeu d'indicateurs, dont la VaR (*Value at Risk*) pour l'ensemble des opérations liquides d'achat et de vente de protection pour compte propre.

L'encours des protections achetées par Crédit Agricole CIB sous forme de dérivés de crédit unitaires s'élève en position nominale à 9,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014 (9,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013) ; le montant notionnel des positions à la vente s'établit quant à lui à 211 millions d'euros (284 millions d'euros au 31 décembre 2013).

### III. Expositions

#### 1. Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit du groupe Crédit Agricole correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux. Elle est la présente dans la note 3.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2014, l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie du groupe Crédit Agricole s'élève à 1 773 milliards d'euros (1 700 milliards d'euros au 31 décembre 2013), en augmentation de 4,3 % par rapport à l'année 2013.

#### 2. Concentration

L'analyse du risque de crédit sur les engagements commerciaux hors opérations internes au groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par le groupe Crédit Agricole dans le cadre des opérations de pension (prêts et créances sur les établissements de crédit, prêts et créances sur la clientèle, engagements de financements et de garanties données, soit 1 114 milliards d'euros) est présentée ci-dessous. Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés qui sont principalement suivis en VaR (cf. risques de marché) et les actifs financiers détenus par les compagnies d'assurance (204 milliards d'euros - cf. Risques du secteur de l'assurance).

##### 2.1. DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Sur ce portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires), le périmètre ventilé par zone géographique s'élève à 1 114 milliards d'euros au 31 décembre 2014 contre 1 147 milliards d'euros au 31 décembre 2013. Ces ventilations reflètent le pays de risque des engagements commerciaux.

##### RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Zone géographique de risque	2014	2013
Afrique et Moyen-Orient	2 %	2 %
Amérique centrale et du Sud	1 %	1 %
Amérique du Nord	6 %	6 %
Asie et Océanie hors Japon	3 %	3 %
Europe de l'Est	2 %	2 %
Europe de l'Ouest hors Italie	8 %	10 %
France (banque de détail)	40 %	37 %
France (hors banque de détail)	29 %	31 %
Italie	7 %	7 %
Japon	2 %	1 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

La répartition des engagements commerciaux par zone géographique est stable. Les engagements commerciaux portant sur la France représentent fin 2014 69% du total, avec une augmentation de la part de la banque de détail (+3 points) depuis fin 2013. L'Italie, second marché du Groupe, reste stable à 7 % des engagements commerciaux.

La note 3.1 des états financiers présente par ailleurs la répartition des prêts et créances et des engagements donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit par zone géographique sur la base des données comptables.

##### 2.2 DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR FILIÈRE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Sur le portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires hors Groupe), le périmètre ventilé par filière d'activité économique s'élève à 1 047 milliards d'euros au 31 décembre 2014, contre 1 066 milliards d'euros au 31 décembre 2013. Ces ventilations reflètent la filière économique de risque des engagements commerciaux sur la clientèle.

##### RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX PAR FILIÈRE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Secteur d'activité	2014	2013
Aéronautique/Aérospatial	1 %	1 %
Agriculture et agroalimentaire	2 %	3 %
Assurance	1 %	1 %
Automobile	2 %	2 %
Autres activités financières (non bancaires)	4 %	4 %
Autres industries	1 %	1 %
Autres transports	1 %	1 %
Banques	4 %	4 %
Bois/Papier/Emballage	0 %	0 %
BTP	2 %	2 %
Distribution/Industries de biens de consommation	2 %	2 %
Divers	2 %	2 %
Énergie	5 %	5 %
Immobilier	3 %	4 %
Industrie lourde	2 %	1 %
Informatique/technologie	1 %	0 %
Maritime	2 %	2 %
Média/Édition	0 %	0 %
Santé/Pharmacie	1 %	1 %
Services non marchands/Secteur public/Collectivités	12 %	13 %
Télécoms	1 %	1 %
Tourisme/Hôtels/Restauration	1 %	1 %
Utilities	0 %	0 %
Clientèle de banque de détail	50 %	49 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Bien diversifié, le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique reste relativement stable sur l'année 2014. La part de la clientèle de la banque de détail, la plus importante, représente 50 % du portefeuille.

### 2.3 VENTILATION DES ENCOURS DE PRÊTS ET CRÉANCES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Les concentrations par agent économique des prêts et créances et des engagements donnés sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers consolidés.

Les encours bruts de prêts et créances (832,5 milliards d'euros au 31 décembre 2014 incluant les créances rattachées, contre 828,1 milliards d'euros au 31 décembre 2013) augmentent de 0,5 % en 2014. Ils se répartissent essentiellement entre la clientèle Grandes entreprises et la clientèle de détail (respectivement 30,8 % et 51,7 %, contre respectivement 24,7 % et 54,2 % au 31 décembre 2013).

### 2.4 EXPOSITION AU RISQUE PAYS

L'année 2014 avait débuté sur des perspectives de croissance plus soutenue (3,7 %), grâce à l'activité aux USA et au Japon, une modeste reprise en Europe, en particulier en Angleterre et en Allemagne et à une bonne résilience des pays émergents. Toutefois au fil des derniers mois, les perspectives se sont assombries et selon le FMI, la croissance mondiale ne devrait pas dépasser 3 % en 2014 et à peine mieux pour 2015.

L'année 2014 a été marquée par des tensions politiques fortes avec la Russie liées à la crise ukrainienne qui a débuté avec l'annexion de la Crimée et ont entraîné plusieurs vagues de sanctions à son égard de la part du monde occidental. Ces tensions sont toujours d'actualité, laissant peu de visibilité sur l'évolution de la situation en 2015.

Autre fait marquant depuis l'été 2014 : la forte chute des prix du pétrole, lequel a perdu plus de 50 % de sa valeur sur la période. Cette baisse devrait avoir un effet positif sur certains pays importateurs tels l'Inde, le Brésil, l'Indonésie, l'Afrique du Sud ou encore la Turquie tout en ménageant un rebond potentiel pour les économies européennes, tempéré toutefois par la baisse de l'Euro par rapport au dollar US. Enfin le prix des matières premières reste sur une tendance baissière en raison de la faiblesse de la croissance mondiale et du ralentissement de la croissance chinoise en particulier.

Les engagements commerciaux (bilan et hors bilan) sur la clientèle du groupe Crédit Agricole en risque sur les pays hors Europe de l'Ouest avec une note interne inférieure ou égale à C+ proviennent essentiellement de Crédit Agricole CIB, de l'UBAF détenue par Crédit Agricole CIB (à 47 %) et de la Banque de proximité à l'international. Ces engagements tiennent compte des garanties reçues venant en déduction (assurance-crédit export, dépôts d'espèces, garanties sur titres, etc.).

Au 31 décembre 2014, les engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires) hors pays fragilisés d'Europe de l'Ouest (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre, Irlande, Islande, Andorre) s'élèvent à 52,6 milliards d'euros contre 49,2 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

La concentration des encours sur ces pays est stable sur l'année 2014 : les 20 premiers pays représentent 91,7 % du portefeuille d'engagements à fin 2014 contre 90,5 % à fin 2013.

Trois zones géographiques sont dominantes : Moyen-Orient/Afrique du Nord, Europe Centrale et Orientale, et Asie-Pacifique. Elles sont suivies par l'Amérique latine et l'Afrique subsaharienne.

#### Moyen-Orient et Afrique du Nord

Le montant des engagements cumulés sur les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord représente 31,0 % du total des engagements sur les pays risqués, soit 16,3 milliards d'encours. Au 31 décembre 2013, le niveau des engagements des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord s'élevait à 15,3 milliards d'euros, soit 31,1 %. Le Maroc, l'Égypte, les Émirats Arabes Unis, l'Arabie Saoudite et l'Algérie représentent 83,2 % des encours de la zone Moyen-Orient et Afrique du Nord.

#### Europe Centrale et Orientale

Le montant des engagements cumulés sur les pays d'Europe Centrale & Orientale représentent 27,7 % des risques pays avec 14,6 milliards d'euros, contre 29,1 % et 14,3 milliards d'euros un an plus tôt. Les engagements sont concentrés sur la Pologne, la Russie, l'Ukraine et la Serbie qui constituent 92 % du total des encours sur cette région.

#### Asie-Pacifique

Les engagements des pays de la région Asie-Pacifique sont stables comparés à ceux au 31 décembre 2013 et s'élèvent à 13,1 milliards d'euros (13,2 milliards d'euros un an plus tôt). Ils représentent 24,9 % des pays en risque, contre 26,8 % à fin 2013. Les expositions sont concentrées sur la Chine (6,5 milliards d'euros) et l'Inde (4,6 milliards d'euros).

#### Amérique latine

À fin 2014, les pays de l'Amérique latine représentent 13,7 % de l'exposition totale correspondant à un encours de 7,2 milliards d'euros contre 10,2 % à fin 2013 avec 5 milliards d'euros. Les expositions du Brésil et du Mexique représentent 89 % des engagements dans cette région.

#### Afrique subsaharienne

Les expositions cumulées de cette région s'élèvent à 1,4 milliard d'euros, au même niveau qu'au 31 décembre 2013. Les engagements dans cette région représentent 2,6 % des risques pays émergents.

## 3. Qualité des encours

### 3.1 ANALYSE DES PRÊTS ET CRÉANCES PAR CATÉGORIES

La répartition des encours de prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle se présente de la manière suivante :

Prêts et créances (en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Ni en souffrance, ni dépréciés	791 101	780 900
En souffrance, non dépréciés	13 971	16 233
Dépréciés	27 453	28 250
<b>TOTAL</b>	<b>832 525</b>	<b>825 383</b>

Le portefeuille de prêts et créances au 31 décembre 2014 est composé à 95 % d'encours ni en souffrance, ni dépréciés (94,6 % au 31 décembre 2013).

Selon la norme IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci. Le Groupe considère qu'il n'y a pas de risque de crédit avéré sur les encours en souffrance présentant un retard inférieur à 90 jours, soit 92,4 % des créances en souffrance non dépréciées.

Le détail des actifs financiers en souffrance ou dépréciés est présenté en note 3.1 des états financiers consolidés.

### 3.2 ANALYSE DES ENCOURS PAR NOTATION INTERNE

La politique de notation interne déployée par le groupe Crédit Agricole vise à couvrir l'ensemble du portefeuille clientèle du Groupe (clientèle de proximité, entreprises, institutions financières, banques, administrations et collectivités publiques).

Sur le portefeuille des engagements commerciaux sains hors clientèle de proximité (596,8 milliards d'euros au 31 décembre 2014, contre 623,4 milliards d'euros au 31 décembre 2013), les emprunteurs notés représentent 80 % de ce portefeuille, contre 78 % à fin 2013 (soit 477,7 milliards d'euros au 31 décembre 2014 contre 483,3 milliards au 31 décembre 2013). Leur ventilation en équivalent notation Standard & Poor's (S&P) de la notation interne du Groupe est présentée ci-dessous :



ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE SAIN D'ENGAGEMENTS COMMERCIAUX HORS CLIENTÈLE DE PROXIMITÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE PAR ÉQUIVALENT INDICATIF S&P DU RATING INTERNE 2014



Cette ventilation reflète un portefeuille crédits de bonne qualité. Au 31 décembre 2014, 82 % des engagements sont portés sur des emprunteurs notés *investment grade* (note supérieure ou égale à BBB comme au 31 décembre 2013) et seuls 2 % sont sous surveillance rapprochée.

3.3 DÉPRÉCIATION ET COUVERTURE DU RISQUE

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de dépréciation :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- des dépréciations sur base collective, en application de la norme IAS 39, dès lors que sur un ou plusieurs sous-ensembles homogènes de portefeuille de risques de crédit, des indices objectifs de dépréciation sont identifiés. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en Banque de proximité. Les dépréciations collectives sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (*Loss Given Default* - LGD).

3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés

La répartition par agent économique et par zone géographique des prêts et créances dépréciés sur les établissements de crédit et sur la clientèle est présentée en note 3.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2014, l'ensemble des engagements dépréciés s'élève à 27,5 milliards d'euros contre 28,2 milliards au 31 décembre 2013, en diminution de 2,5%. Ils sont constitués des encours non performants et des engagements sur lesquels le Groupe anticipe un non-recouvrement. Les encours dépréciés représentent 3,3 % des encours bruts comptables du Groupe (3,4 % au 31 décembre 2013) et sont couverts par des dépréciations individuelles à hauteur de 16,2 milliards d'euros (16,7 milliards d'euros au 31 décembre 2013), y compris les opérations de location-financement et hors dépréciations collectives.

Les encours restructurés selon la nouvelle définition <sup>(1)</sup> s'élèvent à 12,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014.

4. Coût du risque

Le coût du risque du groupe Crédit Agricole s'élève à 2,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014 contre 3,9 milliards d'euros en 2013, soit une baisse de 25,6 %, l'année 2013 ayant été marquée par des provisions exceptionnelles en Italie sur le pôle Services Financiers Spécialisés (crédit à la consommation, crédit-bail et affacturage). Le coût du risque des Caisses Régionales est en baisse de presque 30%, celui de LCL en baisse de 40%. Au sein du pôle Banque de Proximité à l'International, l'évolution la plus notable concerne le groupe Cariparma (hors CALIT) qui voit son coût du risque 2014 progresser (comme l'année précédente) de 23%, traduisant la poursuite de la dégradation de l'environnement économique italien. La Banque de Financement et d'Investissement montre un coût du risque en baisse de 49%.

Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.8 des états financiers consolidés. Ce dernier est ventilé par pôle métier dans la note 5.1 des états financiers consolidés.

5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

La mesure associée à ce risque de crédit est détaillée dans la partie ci-dessus 2.2 "Mesure du risque de crédit" de la section II "Gestion du risque de crédit".

(1) La notion de forbearance, nouvellement suivie en 2014, regroupe les crédits restructurés et les crédits rééchelonnés suite à une incapacité du client à honorer ses dettes.

## RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de la volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les *spreads* de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des *spreads* de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

### I. Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché du groupe Crédit Agricole repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché issus des activités sur les opérations de marché : les portefeuilles de placement des Directions financières font l'objet d'un suivi et d'un encadrement adaptés.

La politique de gestion des risques de marché prudente menée en 2013 a été poursuivie en 2014. Dans un contexte de taux bas et pour répondre à une demande accrue de sa clientèle sur les produits structurés, Crédit Agricole CIB a engagé un redéploiement progressif sur ce type de produits, en complément de l'offre existante. Le dispositif d'encadrement des risques de marché a été renforcé en conséquence.

### II. Gestion du risque

#### 1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- au niveau central, la Direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'administration, Comité d'audit) de l'état des risques de marché ;
- au niveau local, pour chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A., un responsable des Risques et contrôles permanents pilote et contrôle assure la surveillance et le contrôle des risques de marché issus des activités de l'entité. Au sein de la filiale Crédit Agricole CIB, la Direction des risques et contrôles permanents s'appuie sur des équipes décentralisées de contrôleurs de risques, généralement situées à l'étranger. Ces fonctions de contrôle reposent sur différents pôles :

a) le *Risk Management* dont la mission est d'assurer au niveau mondial un suivi et un contrôle des risques de marché pour l'ensemble des lignes produit : proposition de limites qui sont validées par le Comité des risques de marché et suivi de leur respect, analyse des dépassements de limites ainsi que des variations significatives de résultats qui sont portés à la connaissance du Comité des risques de marché,

b) le suivi d'activité : en charge de la validation quotidienne des résultats de gestion et des indicateurs de risque pour l'ensemble des activités encadrées par des limites de risque de marché, du contrôle et de la validation des paramètres de marché utilisés pour la production du résultat et des indicateurs de risque. Ceci assure un processus de production autonome, fondé sur une base de données de marché, actualisée au quotidien et indépendante du *Front Office*.

Enfin, il est associé à la Direction financière dans les démarches mensuelles de rapprochement du résultat de gestion et du résultat comptable,

c) des équipes transverses qui complètent ce dispositif, en assurant l'harmonisation des méthodes et des traitements entre les lignes-produits et les unités. Cette équipe assure le *reporting* des indicateurs réglementaires qui ont été produits par le département Risques de marché (DRM) de manière indépendante. Elles comprennent notamment :

- la Recherche quantitative, responsable de la validation des modèles ,
- l'équipe en charge du modèle interne (VaR, VaR stressée, *stress scenarios*...),
- le *Market Data Management* qui assure la collecte des données de marché indépendantes de celles des *Front Office*.

L'architecture informatique mise en place au sein de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank pour la gestion des risques de marché repose sur le partage des plateformes utilisées en *Front Office*, sur lesquelles les indicateurs de risque sont calculés. L'indépendance du processus repose notamment sur la sélection des données de marché et la validation des modèles de valorisation par la Direction des risques.

Les conventions de fonctionnement établies entre le niveau central et le niveau local déterminent le niveau d'information, le format et la périodicité des *reportings* que les entités doivent transmettre à Crédit Agricole S.A. (Direction des risques et contrôles permanents Groupe).

Les Caisses régionales n'ont pas vocation à intervenir sur les marchés de capitaux internationaux à des fins spéculatives ou d'arbitrage. Leurs activités de marché se limitent à des activités de refinancement, de couverture et de trésorerie courante qui ne génèrent pas ou peu de charges prudentielles.

#### 2. Les Comités de décision et de suivi des risques

Trois instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau du groupe Crédit Agricole . :

- le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., valide les limites globales encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie risque et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Il examine sur une base trimestrielle la situation des marchés et des risques encourus, au travers notamment de l'utilisation des limites et de l'observation des dépassements ou incidents significatifs ;

- le Comité de surveillance des risques, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., examine bimensuellement les principaux indicateurs de suivi des risques de marché ;
- le Comité des normes et méthodologies est une instance périodique présidée par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe. Il est notamment responsable de la validation et de la diffusion des normes et des méthodologies en matière de pilotage et de contrôles permanents des risques de marché.

Ce dispositif est complété par les Comités de risques locaux propres à chacune des entités au premier rang desquels le CRM (Comité des risques de marché) de Crédit Agricole CIB, instance bimensuelle présidée par le membre du Comité de direction générale responsable des risques, qui associe le responsable des activités de marché de Crédit Agricole CIB et les responsables du suivi des risques, en charge d'une activité donnée. Ce Comité effectue une revue des positions et des résultats des activités de marché de Crédit Agricole CIB et s'assure du respect des limites assignées à chaque activité. Il est décisionnaire sur les demandes ponctuelles de révision de limites.

### 3. Projets 2014 ayant impacté le dispositif de suivi des risques de marché

Depuis le premier juillet 2014, la loi bancaire française (LBF) demande aux établissements bancaires d'isoler dans une filiale *ad hoc* les activités de *trading* pour compte propre, sauf exceptions définies par la loi. À ce titre, une cartographie des activités de marché sur le périmètre du groupe Crédit Agricole a été produite en 2014 et n'a révélé aucune activité nécessitant d'être filialisée.

## III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

### 1. Indicateurs

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs dont la plupart font l'objet de limites globales ou spécifiques. Il s'appuie notamment sur la *Value at Risk* (VaR), la VaR stressée, les scénarios de stress et des indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risque, combinaison d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs) et repose sur un processus d'évaluation des positions au sein de chaque entité présentant des risques de marché. Le processus de contrôles permanents intègre des procédures de validation et de *backtesting* des modèles.

#### 1.1 LA VAR (VALUE AT RISK)

L'élément central du dispositif de mesure des risques de marché est la *Value at Risk* (VaR). Elle peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. Le groupe Crédit Agricole S.A. retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur un an d'historique de données. Ceci permet le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe dans ses activités de *trading*, en quantifiant le niveau de perte considéré comme maximal dans 99 cas sur 100, à la suite de la réalisation d'un certain nombre de facteurs de risques (taux d'intérêt, taux de change, prix d'actifs, etc.). La corrélation des facteurs entre eux influe sur le montant de perte maximale.

La compensation se définit comme la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par type de risque. Elle représente les effets

de compensation entre des positions détenues simultanément sur des facteurs de risque différents. Une procédure de *backtesting* (comparaison entre le résultat quotidien et la VaR théorique de la veille) permet de confirmer la pertinence de cette méthodologie.

Le modèle interne de VaR de Crédit Agricole CIB, principal contributeur à la VaR du groupe Crédit Agricole S.A., a fait l'objet d'une validation par les autorités réglementaires.

Le processus de mesure d'une VaR historique sur les positions en risque à une date J s'appuie sur les principes suivants :

- constitution d'une base historique de facteurs de risques reflétant le risque des positions détenues par les entités du groupe Crédit Agricole S.A. (taux, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spreads* de crédits, corrélation, etc.) ;
- détermination de 261 scénarios correspondant aux variations des facteurs de risque sur un jour, observées sur une année glissante ;
- déformation des paramètres correspondants à la date J selon les 261 scénarios ;
- revalorisation des positions du jour sur la base des 261 scénarios.

La valeur en risque à 99 % est égale, sur la base de 261 scénarios, à la moyenne entre les deuxième et troisième plus mauvais risques observés.

La méthodologie de calcul de VaR fait l'objet d'améliorations et d'adaptations continues pour tenir compte, entre autres, des évolutions de la sensibilité des positions aux facteurs de risque et de la pertinence des méthodes au regard des nouvelles conditions de marché. Les travaux visent par exemple à intégrer de nouveaux facteurs de risques ou à bénéficier d'une granularité plus fine sur les facteurs de risques existants.

#### Limites du calcul de la VaR historique

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs quotidiens suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % exclut les pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle : la VaR est donc un indicateur de risque sous des conditions normales de marché et ne prenant pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR ne renseigne pas sur les montants de pertes exceptionnelles (au-delà de 99 %).

#### Le backtesting

Un processus de *backtesting* permet de contrôler la pertinence du modèle de VaR pour chacune des entités du groupe Crédit Agricole S.A. exerçant une activité de marché. Il vérifie *a posteriori* que le nombre d'exceptions (journées pour lesquelles le niveau de perte est supérieur à la VaR) reste conforme à l'intervalle de confiance de 99 % (une perte quotidienne ne devrait excéder la VaR calculée que deux ou trois fois par an).

Pour Crédit Agricole CIB dont la mesure de l'exigence de fonds propres au titre du risque de marché dépend en partie du nombre d'exceptions relevées sur une année glissante, il a été constaté en 2014 huit exceptions au niveau de la VaR réglementaire. Ces exceptions ont eu lieu essentiellement au quatrième trimestre en raison d'une plus forte volatilité des marchés, notamment sur les courbes de taux Euro.

## 1.2 LES STRESS SCENARIOS

Les *stress scenarios* complètent la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marché. Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

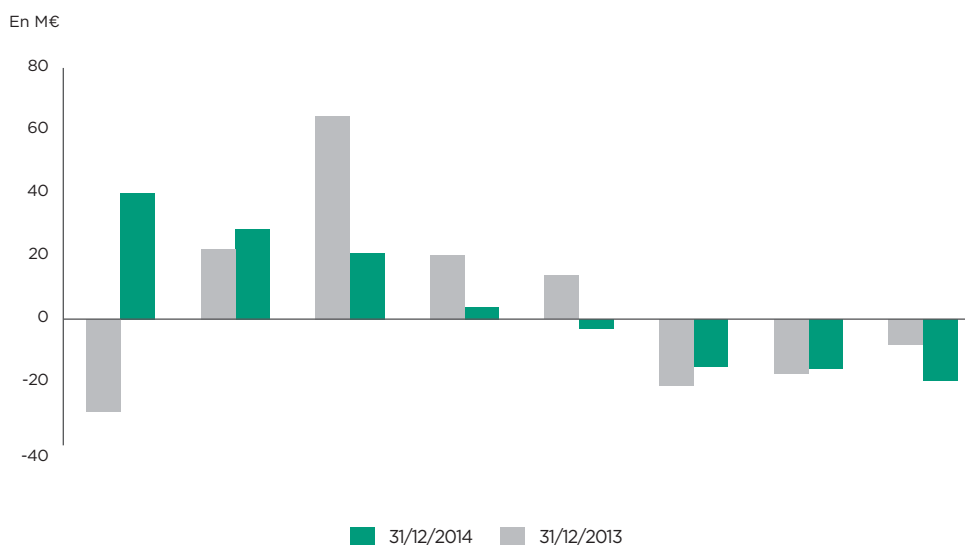
- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ; les *stress scenarios* historiques ainsi retenus sont ceux des crises de 1987 (scénario de krach boursier), de 1994 (scénario de crise obligataire), de 1998 (scénario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions, forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes) et de 2008 (deux stress mesurant l'impact des mouvements de marché suite à la faillite de Lehman Brothers) ;
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ; les scénarios hypothétiques sont ceux d'une reprise économique

(progression des marchés d'actions et de matières premières, aplatissement des courbes de taux et appréciation de l'USD, resserrement des *spreads* de crédit) et d'un resserrement de la liquidité (aplatissement des courbes de taux, élargissement des *spreads* de crédit, baisse des marchés d'actions) et de tensions internationales : scénario représentant les conditions économiques dans un contexte de tensions internationales entre la Chine et les États-Unis (augmentation de la volatilité et baisse des cours sur les marchés actions, baisse du cours des *futures* et hausse de la volatilité sur le marché des matières premières, aplatissement des courbes de taux, baisse du dollar US par rapport aux autres devises, élargissement des *spreads* de crédit).

Le calcul de ces stress est réalisé selon une périodicité hebdomadaire.

À fin 2014, les niveaux de risque du groupe Crédit Agricole S.A. évalués au travers des stress historiques et hypothétiques sont les suivants :

### MONTANTS ESTIMÉS DES PERTES ASSOCIÉES AUX STRESS SCENARIOS



Par ailleurs, d'autres types de stress sont réalisés :

- au niveau des entités, des stress adverses permettent d'évaluer l'impact de mouvements de marché de grande ampleur et défavorables sur les différentes lignes d'activité y compris sur les activités en extinction ;
- au niveau de Crédit Agricole CIB, des stress adverses extrêmes, calculés depuis 2010, permettent de mesurer l'impact de chocs de marché encore plus sévères.

## 1.3 LES INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES

Des indicateurs complémentaires (sensibilités à divers facteurs de risque, *loss alerts*, *stop loss*, montants nominaux, encours, durées...) sont par ailleurs produits au sein des entités et peuvent, dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, faire l'objet de limites. Ils permettent de mesurer et d'encadrer de façon fine les expositions aux différents facteurs de risque de marché, d'identifier les opérations atypiques et d'enrichir la vision synthétique des risques fournie par la VaR et les *stress scenarios* globaux.

## 1.4 INDICATEURS RELATIFS À LA DIRECTIVE CRD 4

### VaR stressée

La VaR dite "stressée" est destinée à corriger le caractère pro-cyclique de la VaR historique. Celle-ci est en effet calculée sur la période d'un an précédant la date de mesure et dans le cas où les paramètres de marché associés reflètent des conditions de marché calmes avec une faible volatilité, elle peut afficher un niveau faible.

La VaR stressée est calculée sur un intervalle de confiance de 99 % à horizon de 1 jour, et sur une période de tension correspondant à la pire période connue pour les facteurs de risques les plus significatifs.

À fin 2014, elle correspond pour Crédit Agricole CIB à la période mars 2008 - mars 2009. L'exigence de fonds propres au titre de la VaR est ainsi complétée par une exigence de fonds propres au titre de la VaR stressée.

**Incremental Risk Charge**

L'IRC ou *Incremental Risk Charge* est une exigence de capital supplémentaire relative au risque de défaut et de migration sur les positions de crédit dites linéaires (i.e. hors positions de corrélation de crédit), requise par la directive CRD 4.

Elle a pour objectif de quantifier des pertes inattendues provoquées par des événements de crédit sur les émetteurs, à savoir le défaut ou la migration de *rating* (aussi bien dans le cas d'un abaissement que d'un rehaussement de la note de crédit).

L'IRC est calculée avec un intervalle de confiance de 99,9 % sur un horizon de risque 1 an, par des simulations Monte Carlo de scénarios de migrations élaborées à partir de 3 jeux de données :

- 1) une matrice de transition à 1 an fournie par S&P et adaptée au système de notation interne de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank. Cette matrice donne les probabilités de transition d'un émetteur selon sa note de crédit initial vers les notes de crédit de rang supérieur et inférieur, ainsi que sa probabilité de défaut ;
- 2) la corrélation des émetteurs à des facteurs systémiques ;
- 3) des courbes de *spread* moyen par *rating* dont sont déduits les chocs induits par les migrations.

Ces scénarios de défaut et de migration de crédit simulés permettent ensuite de valoriser les positions à l'aide des modèles de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

L'IRC est alors définie comme le quantile à 99,9 % de la distribution des valorisations ainsi obtenues.

**Comprehensive Risk Measure**

Suite à l'entrée en vigueur de la CRD 3 au 31 décembre 2011, Crédit Agricole CIB a mis en place la CRM (*Comprehensive Risk Measure*). Cet indicateur porte sur le portefeuille de corrélation. Étant donné que le risque de marché du portefeuille de corrélation a été cédé à une contrepartie externe, la CRM affiche une valeur nulle depuis le 31 décembre 2012.

Ces 3 indicateurs sont mesurés à partir de modèles internes faisant l'objet d'une gouvernance identique à celle existant pour le modèle interne relatif à la VaR.

**Credit Value Adjustment (CVA)**

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment - CVA*) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

**RÉPARTITION DE LA VAR (99 %, 1 JOUR)**

(en millions d'euros)	31/12/2014	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2013
Taux	7	6	7	6	7
Crédit	4	2	6	4	6
Change	4	1	4	2	2
Actions	1	1	2	1	1
Matières premières	-	-	-	-	-
Compensation	(7)	-	-	(5)	(7)
<b>VAR DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>9</b>
Pour information : Somme des VaR des entités	15	10	15	12	14

La directive CRD 4 a introduit une nouvelle charge en fonds propres au titre de la volatilité du *Credit Value Adjustment (CVA)*. Selon cette directive, les établissements autorisés à calculer leurs exigences en fonds propres en modèle interne au titre du risque de contrepartie et au titre du risque spécifique de taux sont tenus de calculer leur charge en capital au titre du risque CVA en méthode avancée ("VaR CVA"). La méthodologie et le dispositif utilisés pour estimer le montant de ces exigences de fonds propres sont les mêmes que celui utilisé pour le calcul de la VaR de marché au titre du risque spécifique de taux.

L'ACPR a validé le modèle de VaR CVA de Crédit Agricole CIB et suite à l'entrée en vigueur de la CRD 4 (Bâle 3) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, des fonds propres additionnels au titre de la CVA (VaR et VaR Stressée) sont désormais calculés en 2014.

**2. Utilisation des dérivés de crédit**

Les risques de marché des dérivés de crédit de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank issus du portefeuille de corrélation ont été cédés à un fonds d'investissement géré par Blue Mountain Capital Management en 2012.

Les CDS sont utilisés à des fins de couverture dans les cas suivants :

- gestion des expositions crédit issues du portefeuille de prêts ou du portefeuille de dérivés (CVA) ;
- couverture des expositions du portefeuille d'obligations ;
- couverture des expositions des portefeuilles de dérivés hybrides (par exemple, pour couvrir l'émission des *Credit Linked Notes* vendues à des clients investisseurs).

**IV. Expositions**

**VaR (Value at Risk)**

Compte tenu de la faible exposition des Caisses régionales au risque de marché, la VaR totale du groupe Crédit Agricole S.A. est représentative de la VaR du groupe Crédit Agricole sur les activités de marché.

La VaR du groupe Crédit Agricole S.A. est calculée en intégrant les effets de diversification entre les différentes entités du Groupe.

Le périmètre considéré pour les activités de marché de Crédit Agricole CIB est celui de la VaR réglementaire (mesurée à partir d'un modèle interne validé par l'ACPR).

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR, sur les activités de marché du groupe Crédit Agricole S.A. entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 en fonction des facteurs de risque principaux :

Au 31 décembre 2014 la VaR du Groupe s'élève à 9 millions d'euros, stable par rapport au 31 décembre 2013. La compensation (- 7 millions d'euros) est définie comme la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par facteur de risque. Pour information, sans la prise en compte des effets de diversification entre entités, la VaR totale serait de 15 millions d'euros (dont 9 millions d'euros pour Crédit Agricole CIB).

La VaR "Taux", calculée sur le périmètre des activités de Trésorerie et de dérivés de taux est stable au 31 décembre 2014 à 7 millions d'euros dans un contexte de taux bas. Le facteur taux est le principal facteur de risque au 31 décembre 2014 pour les activités de marché du Groupe.

La VaR "Crédit", calculée sur le périmètre des activités de marchés de crédit, a diminué pour se situer à 4 millions d'euros. Suite à la mise en place de la CRD 4, les opérations de couvertures du risque lié à la CVA (*Credit Value Adjustment*) ne sont plus prises en compte dans le calcul de la VaR réglementaire mais intégrées au calcul de la VaR CVA. Cette modification constitue un facteur d'explication de la baisse observée.

La VaR "Change" s'établit à 4 millions au 31 décembre 2014, dans un contexte de volatilité accrue des marchés. En moyenne sur l'année, elle est de 2 millions d'euros, comme en 2013.

Les VaR "Actions" affichent une contribution marginale, de 1 million d'euros, égale à celle observée à fin 2013.

Le graphique suivant retrace l'évolution de la VaR sur l'année 2014, reflétant le maintien d'une stratégie prudente :

#### VAR DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A. ENTRE LE 01/01/2014 ET LE 31/12/2014



#### VaR stressée

La VaR stressée est calculée sur le périmètre de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR réglementaire stressée, sur les activités de marché de Crédit Agricole CIB, entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 :

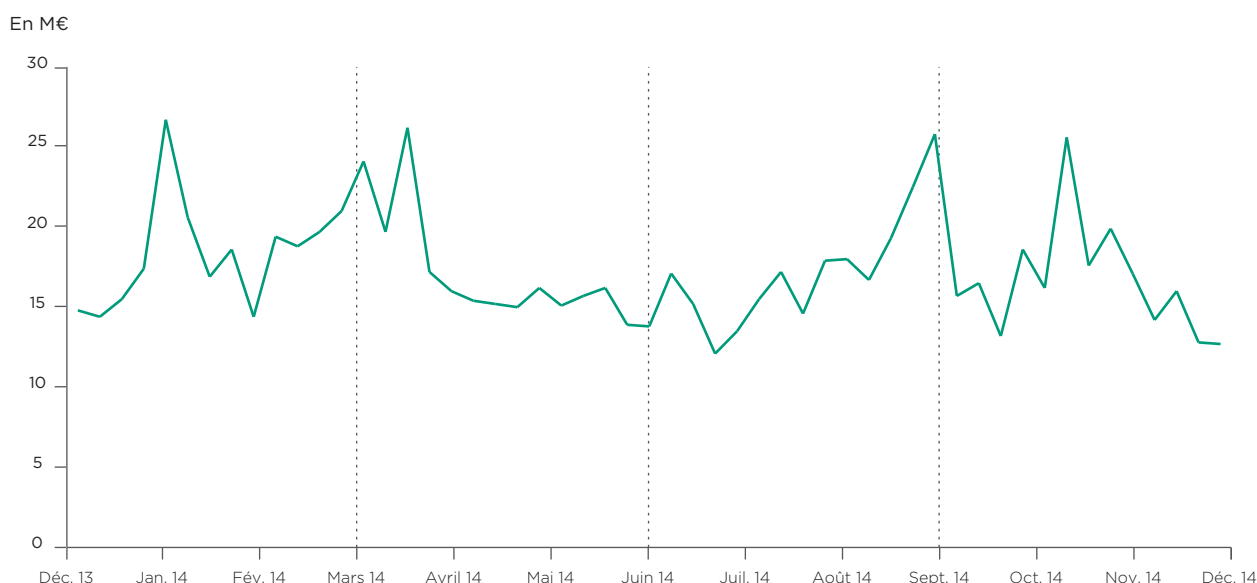
#### ÉVOLUTION DE LA VAR STRESSÉE (99 %, 1 JOUR)

(en millions d'euros)	31/12/2014	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2013
VaR Stressée de Crédit Agricole CIB	13	12	27	17	15



Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de la VaR réglementaire stressée de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank sur l'année 2014 :

**VAR STRESSÉE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A. ENTRE LE 01/01/2014 ET LE 31/12/2014**



Au 31 décembre 2014 la VaR réglementaire stressée de Crédit Agricole CIB s'élève à 13 millions d'euros, en diminution de 2 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013. En moyenne sur l'année, le niveau de la VaR stressée est comparable à celui de l'année précédente (17 millions d'euros). Les évolutions constatées au cours de l'année sont liées à celle des paramètres de marché d'une part et aux variations des effets de compensation entre lignes produits d'autre part.

**Exigence de fonds propres liée à l'IRC (Incremental Risk Charge)**

L'IRC est calculé sur le périmètre des positions de crédit dites linéaires (i.e. hors positions de corrélation) de Crédit Agricole CIB.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de l'IRC, sur les activités de marché de Crédit Agricole CIB, entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 :

(en millions d'euros)	31/12/2014	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2013
IRC	234	234	386	298	291

Les évolutions de l'IRC au cours de l'année 2014 ont principalement reflété celles des positions sur les obligations européennes souveraines (notamment Espagne et Italie).

Ce risque est suivi notamment par l'intermédiaire de la VaR dont les niveaux 2014 sont repris dans le tableau de la section IV ci-dessus. La VaR de la ligne produit actions s'élève à 1 million d'euros au 31 décembre 2014 comme en 2013.

**V. Risque action**

Le risque action trouve son origine dans les activités de *trading* et arbitrage sur actions, dans le portefeuille de placement investi en actions.

**1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage**

Le risque sur actions, provenant des activités de *trading* et arbitrage, est issu de positions prises sur les actions et les indices actions au travers de produits cash ou dérivés (celles sur dérivés exotiques actions sont gérées en extinction et ne peuvent plus faire l'objet de nouvelles opérations). Les principaux facteurs de risque sont les prix des actions/indices actions, les volatilités actions/indices actions et les paramètres de smile des volatilités actions/indices <sup>(1)</sup>

La mesure et l'encadrement de ce risque s'inscrivent dans la description des processus dans la section III ci-dessus.

**2. Risque sur actions provenant d'autres activités**

Des entités du groupe Crédit Agricole détiennent des portefeuilles investis en partie en actions et produits structurés dont la valeur de marché dépend de l'évolution du prix des sous-jacents actions et indices actions. Au 31 décembre 2014, les encours exposés au risque actions au travers de ces portefeuilles sont principalement constitués d'actifs financiers disponibles à la vente pour 31,2 milliards d'euros (y compris les portefeuilles des entreprises d'assurance pour 24,8 milliards d'euros) et d'actifs financiers à la juste valeur par résultat détenus par les entreprises d'assurance pour 12,9 milliards d'euros.

La note 6.4 des états financiers présente, notamment, les encours et les gains et pertes latents sur actions classées en "actifs financiers disponibles à la vente". Par ailleurs, les informations relatives au risque de marché (y compris risque sur actions) des portefeuilles détenus par les sociétés d'assurance sont présentées dans la partie "Risque du secteur de l'assurance" ci-dessous.

(1) Le smile est le paramètre qui prend en compte la variabilité de la volatilité en fonction du prix d'exercice des produits optionnels.



## EXPOSITIONS SENSIBLES SELON LES RECOMMANDATIONS DU *FINANCIAL STABILITY BOARD*

Les expositions suivantes correspondent aux recommandations du *Financial Stability Board*. Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2014. À ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière annuelle.

### I. Tableau de synthèse des expositions

(en millions d'euros)	Actifs en prêts et créances				Catégorie comptable	Actifs à la juste valeur			
	Exposition brute	Décote	Provision collective	Exposition nette		Exposition brute	Décote	Exposition nette	Catégorie comptable
RMBS	25	(2)	0	23	(1)	24	(2)	22	
CMBS	3	0	0	3		6	0	6	
CDO super senior non couverts	662	(640)	(22)	0		1 242	(1 226)	16	(3)
CDO mezzanines non couverts	20	(20)	0	0	(2)	200	(200)	0	
CLO non couverts	206	(1)	0	205		123	0	123	
Protections acquises auprès de monolines						58	(33)	25	(4)
Protections acquises auprès de CDPC						4	0	4	

(1) Prêts et créances sur les établissements de crédit ou la clientèle - titres non cotés sur un marché actif (cf. note 6.5 des comptes consolidés).

(2) Prêts et créances sur la clientèle - titres non cotés sur un marché actif (cf. note 6.5 des comptes consolidés).

(3) Actifs financiers à la juste valeur par résultat - obligations et autres titres à revenu fixe et instruments dérivés (cf. note 6.2 des comptes consolidés).

(4) Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Instruments dérivés (cf. note 6.2 des comptes consolidés).

## II. Asset Backed Securities (ABS) immobiliers

RMBS (en millions d'euros)	États-Unis		Royaume-Uni		Espagne	
	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014
<b>Comptabilisés en prêts et créances</b>						
Exposition brute	27	0	56	25	49	0
Décote <sup>(1)</sup>	(21)	0	(5)	(2)	(5)	0
<b>Exposition nette en millions d'euros</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>51</b>	<b>23</b>	<b>44</b>	<b>0</b>
<b>Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur</b>						
Exposition brute	37	0	35	22	5	2
Décote	(33)	0	(5)	(2)	0	(0)
<b>Exposition nette en millions d'euros</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>20</b>	<b>5</b>	<b>2</b>
% subprime sous-jacents sur exposition nette	100 %	100 %				
<b>Ventilation par notation de l'exposition brute totale</b>						
AAA	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
AA	0 %	0 %	0 %	4 %	0 %	0 %
A	0 %	0 %	100 %	96 %	97 %	100 %
BBB	0 %	0 %	0 %	0 %	3 %	0 %
BB	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
B	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
CCC	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
CC	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
C	14 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Non noté	86 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

CMBS (en millions d'euros)	États-Unis		Royaume-Uni		Autres	
	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014
<b>Comptabilisés en prêts et créances</b>						
Exposition nette <sup>(1)</sup>			10	0	22	3
<b>Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur</b>						
Exposition nette			0	3	2	3

(1) Dont 0 million d'euros de provision collective au 31 décembre 2014 contre 31 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, achats de protections sur RMBS et CMBS évalués à la juste valeur :

- 31 décembre 2014 : nominal = 22 millions d'euros ; juste valeur = 6 millions d'euros ;
- 31 décembre 2013 : nominal = 59 millions d'euros ; juste valeur = 51 millions d'euros.

La valorisation des ABS immobiliers évalués à la juste valeur se fait à partir d'informations en provenance de contributeurs externes.

Les taux de pertes finales appliqués sur les prêts en vie sont :

- calibrés en fonction de la qualité et de la date d'origination de chaque prêt résidentiel ;
- exprimés en pourcentage du nominal. Cette approche nous permet notamment de visualiser nos hypothèses de pertes en fonction de nos risques toujours au bilan de la banque.

Date de clôture	Taux de pertes subprime produits en		
	2005	2006	2007
31/12/2010	32 %	42 %	50 %
31/12/2011	50 %	60 %	60 %
31/12/2012	50 %	60 %	60 %
31/12/2013	50 %	60 %	60 %
<b>31/12/2014</b>	<b>50 %</b>	<b>60 %</b>	<b>60 %</b>

## III. Méthodologie d'évaluation des CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains

### 1. CDO super senior évalués à la juste valeur

La valorisation des CDO super senior est obtenue à partir de l'application d'un scénario de crédit sur les sous-jacents (prêts résidentiels principalement) des ABS constituant chaque CDO.

Les flux futurs obtenus sont ensuite actualisés sur la base d'un taux prenant en compte la liquidité de ce marché.

## 2. CDO super senior évalués au coût amorti

Depuis le quatrième trimestre 2012, ils sont dépréciés selon la même méthodologie que les CDO super senior évalués à la juste valeur, à la différence que, les flux futurs obtenus sont actualisés sur la base du taux d'intérêt effectif en date de reclassement.

## IV. CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains non couverts

Au 31 décembre 2014, Crédit Agricole CIB a une exposition nulle sur les CDO super senior non couverts (après prise en compte d'une provision collective de 22 millions d'euros).

### 1. Décomposition des CDO super senior

(en millions d'euros)	Actifs à la juste valeur	Actifs en prêts et créances
<b>Nominal</b>	<b>1 242</b>	<b>662</b>
Décote	(1 226)	(640)
Provision collective		22
<b>Valeur nette</b>	<b>16</b>	<b>0</b>
<i>Valeur nette au 31/12/2013</i>	<i>10</i>	<i>0</i>
<b>Taux de décote <sup>(1)</sup></b>	<b>99 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Sous-jacent</b>		
% des actifs <i>subprime</i> sous-jacents produits avant 2006	12 %	0 %
% des actifs <i>subprime</i> sous-jacents produits en 2006 et 2007	34 %	0 %
% des actifs Alt A sous jacents	3 %	0 %
% des actifs Jumbo sous jacents	0 %	0 %

(1) Après prise en compte des tranches décotées à 100 %.

### 2. Autres expositions au 31 décembre 2014

(en millions d'euros)	Nominal	Décote	Provision collective	Net
CLO non couverts évalués à la juste valeur	123	(0)		123
CLO non couverts comptabilisés en prêts et créances	206	(1)		205
CDO Mezzanines non couverts évalués à la juste valeur	200	(200)		0
CDO Mezzanines non couverts comptabilisés en prêts et créances <sup>(1)</sup>	20	(20)		0

(1) Tranches de CDO mezzanines issues de la liquidation d'un CDO anciennement comptabilisé en prêts et créances.

## V. Protections

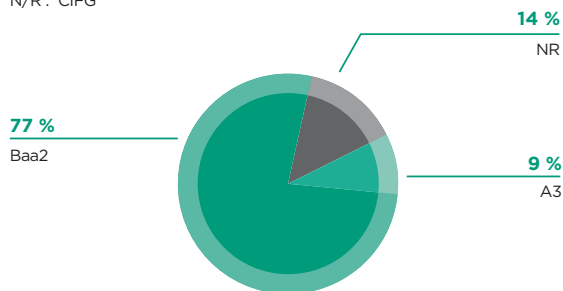
### 1. Protections auprès de *monolines* au 31 décembre 2014

#### 1.1 EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE *MONOLINES*

(en millions d'euros)	Monolines en couverture de :				Total protections acquises auprès de <i>monolines</i>
	CDO résidentiels américains	CDO corporate	CLO	Autres sous-jacents	
Montant notionnel brut de la protection acquise	60	1 125	299	187	1 671
Montant notionnel brut des éléments couverts	60	1 125	299	187	1 671
Juste valeur des éléments couverts	44	1 125	293	151	1 613
<b>Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur et couvertures</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>36</b>	<b>58</b>
Ajustements de valeur comptabilisés sur la protection	(1)		(5)	(27)	(33)
<b>Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur <i>Monolines</i></b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>25</b>

## 1.2 RÉPARTITION DE L'EXPOSITION NETTE SUR MONOLINES

Baa2 : Assured Guaranty Ltd  
A3 : Assured Guaranty Corp  
N/R : CIFG



Notation la plus basse émise par Standards & Poors ou Moody's au 31 décembre 2014.

## 2. Protections auprès de CDPC (Credit Derivative Product Company)

Au 31 décembre 2014, l'exposition nette auprès de CDPC est de 4 millions d'euros (contre 10 millions d'euros au 31 décembre 2013), principalement sur des CDO *corporate*.

## GESTION DU BILAN

### I. Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application au sein du groupe Crédit Agricole. Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels.

L'optimisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole est un objectif permanent. Dans ce cadre, la mutualisation des ressources excédentaires et la possibilité de couverture des risques induits contribuent à cette fin.

Ainsi, les principes de gestion du Groupe assurent que les excédents et/ou les déficits en termes de ressources clientèle, notamment en provenance des Caisses régionales, sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. Cette mise en commun participe au refinancement des autres entités du Groupe (notamment Crédit Agricole Leasing & Factoring, Crédit Agricole Consumer Finance) en tant que de besoin.

Ce dispositif de centralisation à Crédit Agricole S.A. de la gestion de la liquidité permet d'en maîtriser et d'en optimiser la gestion d'autant plus qu'il s'accompagne d'un adossement partiel en taux.

Ainsi, le Groupe se caractérise par une forte cohésion financière et une diffusion limitée des risques financiers, de liquidité notamment. Les diverses entités du Groupe sont néanmoins responsables de la gestion du risque subsistant à leur niveau, dans le cadre des limites qui leur ont été dévolues.

Les limites sont arrêtées par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. au sein du Comité des risques Groupe, approuvées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. et portent sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. :

- les filiales prenant des risques actif-passif observent les limites fixées par le Comité des risques Groupe de Crédit Agricole S.A. ;
- les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif-passif du Groupe sont définies par Crédit Agricole S.A. En ce qui concerne en particulier les bilans de la Banque de proximité, un système cohérent de conventions et de modèles d'écoulement est adopté pour les Caisses régionales, LCL et les filiales étrangères ;
- Crédit Agricole S.A. consolide les mesures des risques actif-passif des filiales. Les résultats de ces mesures sont suivis par le Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A. ;

- la Direction de la gestion financière et la Direction des risques et contrôles permanents de Crédit Agricole S.A. participent aux Comités actif-passif des principales filiales.

Au niveau des Caisses régionales, leurs Conseils d'administration fixent des limites concernant le risque de taux d'intérêt global et le portefeuille de *trading*, et déterminent les seuils d'alerte pour la gestion de leurs portefeuilles de placement (Titres disponibles à la vente). Ces limites font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A.

### II. Risque de taux d'intérêt global

#### 1. Objectifs

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures des entités du Groupe contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêts.

Les variations de taux d'intérêt impactent en effet la marge d'intérêt en raison des décalages de durées et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise par des opérations de bilan ou de hors bilan à limiter cette volatilité de la marge.

Le périmètre du suivi du risque de taux d'intérêt global est constitué des entités dont l'activité est génératrice de risque de taux :

- Caisses régionales ;
- Groupe LCL ;
- Crédit Agricole S.A. ;
- Banques de proximité à l'international notamment groupe Cariparma ;
- Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ;
- Groupe Crédit Agricole Consumer Finance ;
- Groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring ;
- CACEIS ;
- Amundi.

Le risque de taux porté par l'activité Assurance fait l'objet d'un suivi à travers des indicateurs propres à ce métier.

## 2. Gouvernance

### 2.1 GESTION DU RISQUE DE TAUX DES ENTITÉS

Chaque entité gère son exposition sous le contrôle de son Comité actif-passif, dans le respect de ses limites et des normes Groupe. Les limites des filiales de Crédit Agricole S.A. font l'objet d'une revue annuelle avec une validation par le Comité des risques Groupe.

La Direction de la gestion financière et la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe participent aux Comités actif-passif des principales filiales, et assurent l'harmonisation des méthodes et des pratiques au sein du Groupe ainsi que le suivi des limites allouées à chacune de ses entités.

Les situations individuelles des Caisses régionales au regard de leur risque de taux d'intérêt global font l'objet d'un examen trimestriel au sein du Comité des risques des Caisses régionales.

### 2.2 GESTION DU RISQUE DE TAUX DU GROUPE

L'exposition au risque de taux d'intérêt global du Groupe est suivie par le Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A.

Celui-ci est présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. et comprend plusieurs membres du Comité exécutif ainsi que des représentants de la Direction des risques et contrôles permanents :

- il examine les positions individuelles de Crédit Agricole S.A. et de ses principales filiales ainsi que les positions consolidées de chaque arrêté trimestriel ;
- il examine le respect des limites applicables au groupe Crédit Agricole S.A. et aux entités autorisées à porter un risque de taux d'intérêt global ;
- il valide les orientations de gestion s'agissant du risque de taux d'intérêt global de Crédit Agricole S.A. proposées par la Direction de la gestion financière.

Des limites approuvées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. encadrent l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt global.

## 3. Dispositif de mesure et d'encadrement

### 3.1 MESURE

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de gaps ou impasses de taux.

Cette méthodologie consiste à projeter dans le futur les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- des options implicites vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

La définition de ces modèles repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

La cohérence des modèles entre les différentes entités du Groupe est assurée par le fait que ceux-ci doivent respecter les principes de modélisation validés par le Comité des normes et méthodologies. Leur validation est de la responsabilité du Comité actif-passif de l'entité et leur pertinence est contrôlée annuellement.

Les impasses sont consolidées trimestriellement au niveau du Groupe. Si leur gestion l'exige, certaines entités, notamment les plus importantes, produisent une impasse plus fréquemment.

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A, qui sert de référence à une partie des produits de collecte de la Banque de proximité du Groupe (produits réglementés et autres), indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation constatée sur des périodes de douze mois glissants. Le Groupe est donc amené à couvrir le risque associé à ces postes du bilan au moyen d'instruments (de bilan ou de hors bilan) ayant pour sous-jacent l'inflation.

Les risques sur options sont, quant à eux, retenus dans les impasses à hauteur de leur équivalent delta. Une part de ces risques est couverte par des achats d'options.

Ces différentes mesures ont été complétées par la mise en place, pour les principales entités du Groupe, de la mesure du risque de base, qui concerne les opérations à taux révisable et variable dont les conditions de fixation de taux ne sont pas homogènes à l'actif et au passif.

Ce dispositif de mesures est décliné pour l'ensemble des devises significatives (USD, GBP, CHF notamment).

### 3.2 DISPOSITIF DE LIMITES

Les limites mises en place au niveau du Groupe, et au niveau des différentes entités, permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur les 15 prochaines années en cas de choc de taux.

Les règles de fixation des limites visent à protéger la valeur patrimoniale du Groupe dans le respect des dispositions du Pilier 2 de la réglementation Bâle 2/Bâle 3 en matière de risque de taux d'intérêt global et à limiter la volatilité dans le temps de la marge d'intérêts en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités. Outre les validations du Comité des risques du Groupe, ces limites sont approuvées par l'organe délibérant de chaque entité.

Chaque entité (dont Crédit Agricole S.A.) assure à son niveau la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments financiers de bilan ou de hors bilan, fermes ou optionnels.

### 3.3 ÉVALUATION DU BESOIN EN CAPITAL INTERNE

Une mesure de l'évaluation du besoin en capital interne au titre du risque de taux est réalisée en tenant compte :

- du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses) ;
- du risque de taux optionnel (effet gamma des caps, principalement) ;
- du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment).

Cette mesure est réalisée en s'appuyant sur un jeu de scénarios internes intégrant des déformations de la courbe de taux calibrés selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du Pilier 2.

## 4. Exposition

Les impasses de taux du Groupe sont ventilées par nature de risque (taux nominal/taux réel) dans les différentes devises. Elles mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Les résultats de ces mesures au 31 décembre 2014 sur le périmètre du groupe Crédit Agricole sont les suivants :

**IMPASSES EN EUROS (AU 31 DÉCEMBRE 2014)**

(en milliards d'euros)	2015	2016-2020	2021-2025	> 2025
Impasses euros	(1,9)	(2,9)	5,0	0,0

En termes de sensibilité du produit net bancaire de la première année (2015), le groupe Crédit Agricole est exposé à une hausse des taux de la zone euro (EONIA) et perdrait 19 millions d'euros en cas de hausse durable des taux d'intérêt de 100 points de base, soit une sensibilité de son produit net bancaire de 0,06 % (contre 0,3 % au 31 décembre 2013).

Sur la base de ces sensibilités, la valeur actuelle nette de la perte encourue sur les 30 prochaines années en cas de baisse de 200 points de base de la courbe des taux euro représente 0,2 % des fonds propres prudentiels (Tier 1 + Tier 2) du groupe Crédit Agricole après déduction des participations.

**IMPASSES AUTRES DEVICES (AU 31 DÉCEMBRE 2014)**

(en milliards d'euros)	2015	2016-2020	2021-2025	> 2025
Impasses autres devises <sup>(1)</sup>	1,8	1,5	1,1	0,2

(1) Somme des impasses toutes devises en valeurs absolues contre-valorisées en milliards d'euros.

La sensibilité globale du produit net bancaire sur 2015 à une variation des taux d'intérêt sur l'ensemble des autres devises (principalement une baisse) s'élève au total à 0,06 % du produit net bancaire de référence (2014) du groupe Crédit Agricole, contre 0,10% au 31 décembre 2013.

Les principales devises sur lesquelles le groupe Crédit Agricole est exposé sont le dollar américain, le zloty polonais, le franc suisse (la principale devise sur laquelle le périmètre des Caisses régionales est exposé est le franc suisse).

**III. Risque de change**

La gestion du risque de change est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit de la position de change structurelle ou de la position de change opérationnelle.

**1. Le risque de change structurel**

Le risque de change structurel du Groupe résulte des investissements durables du Groupe dans des actifs en devises étrangères (fonds propres des entités opérationnelles à l'étranger, qui trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du siège ou une capitalisation de résultats locaux), la devise de référence du Groupe étant l'euro.

Les principales positions de change structurelles brutes (avant couverture) du Groupe sont, au 31 décembre 2014, en dollar US et devises liées au dollar US (dollar de Hong-Kong par exemple), en livre sterling, franc suisse, en zloty polonais et en yen japonais.

Les risques de change sont principalement portés par Crédit Agricole S.A. et ses filiales, les Caisses régionales ne conservant qu'un risque résiduel. Les positions sont déterminées sur la base des états comptables.

La politique du Groupe vise le plus souvent à emprunter la devise d'investissement afin d'insensibiliser l'investissement réalisé contre le risque de change.

Globalement, la politique de gestion des positions de change structurelles du Groupe a deux objectifs :

- l'immunisation du ratio de solvabilité du Groupe contre les fluctuations des cours de change. Ainsi les positions de change structurelles non couvertes seront dimensionnées afin d'obtenir une telle immunisation ;
- la couverture du risque de dépréciation des actifs induite par la variation des cours des devises.

Les positions de change du Groupe sont présentées cinq fois par an lors du Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A., présidé par le Directeur général. Les décisions de

pilotage global des positions sont prises à ces occasions. Dans ce cadre, le Groupe documente des relations de couverture d'investissement net en devises.

**2. Le risque de change opérationnel**

Le risque de change opérationnel résulte de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que l'euro (les provisions, les résultats nets dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes en devises, etc.) ainsi que des déséquilibres bilanciaux.

Crédit Agricole S.A. gère, de même que chaque entité au sein du Groupe portant un risque significatif, les positions impactées par les produits et charges qui leur sont remontés. Les trésoreries étrangères gèrent leur risque de change opérationnel par rapport à leur devise locale.

La politique générale du Groupe est de limiter les positions de change opérationnelles et de ne pas couvrir à l'avance des résultats non encore réalisés sauf si leur degré de réalisation est fort et le risque de dépréciation élevé.

En application des procédures de suivi et de gestion du risque de change, les positions de change opérationnelles sont actualisées mensuellement, et quotidiennement pour les activités de *trading* de change.

**IV. Risque de liquidité et de financement**

Le Groupe est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de liquidité, c'est-à-dire de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à une crise de confiance générale des investisseurs des marchés monétaires et obligataires, ou à des retraits massifs des dépôts de la clientèle.

**1. Objectifs et politique**

L'objectif du Groupe en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tous types de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, le Groupe s'appuie sur un système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- le maintien de réserves de liquidité ;
- l'adéquation de ces réserves avec les tombées de passifs à venir ;
- l'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme, diversification des sources de refinancement) ;
- un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte, calculés et suivis sur l'ensemble des entités du Groupe, et qui font l'objet d'une consolidation afin de permettre un suivi du risque de liquidité sur le périmètre du groupe Crédit Agricole.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité. Le LCR, calculé sur base sociale ou sous-consolidée pour les entités assujetties du Groupe, et sur base consolidée pour le Groupe, fait ainsi l'objet d'un *reporting* mensuel transmis à l'ACPR depuis le premier trimestre de l'exercice 2014.

**2. Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité**

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité du groupe Crédit Agricole est structuré autour d'indicateurs définis dans une norme et regroupés en quatre ensembles :

- les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer

l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;

- les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement du Groupe et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché ;
- les indicateurs de diversification, qui permettent de suivre et piloter la concentration des sources de refinancement sur les marchés (par canal de refinancement, type de dette, devise, zone géographique, investisseurs) ;
- les indicateurs de coût, qui mesurent l'évolution des *spreads* d'émission du Groupe sur le court et le long terme et son impact sur le coût de la liquidité.

Il revient au Comité norme et méthodologies, après examen de l'avis de la Direction des risques Groupe, de valider la définition et les modifications de ces indicateurs tels que proposés par la Direction financière Groupe de Crédit Agricole S.A.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. approuve la politique générale de gestion du risque de liquidité du Groupe et fixe les limites encadrant les principaux indicateurs, traduisant ainsi les niveaux d'appétence au risque de liquidité du Groupe. Le Comité des risques Groupe, qui propose au Conseil d'administration le niveau de ces limites, en fixe la déclinaison sur les entités constituant le Groupe.

Ainsi, chacune des filiales de Crédit Agricole S.A. et chacune des Caisses régionales se voit notifier des limites sur les indicateurs encadrés au niveau Groupe. En complément de cette déclinaison du système Groupe, les comités actifs-passifs (ou leurs équivalents) de ces entités définissent un jeu de limites spécifique portant sur les risques propres à leurs activités. Ils peuvent également décider localement d'un encadrement plus restrictif que la notification Groupe.

Le système a fait l'objet d'une revue en 2014, validée formellement au Conseil d'administration de décembre 2014 et comprenant :

- un allongement des horizons minimum de résistance aux scénarios de crise (ceux-ci intègrent des stress sur les refinancements de marché et des scénarios de fuite des dépôts, ainsi que les impacts contractuels d'une dégradation du groupe Crédit Agricole S.A. par les agences de notation) ;
- l'encadrement du taux d'actifs grevés sur les créances clientèle ;

- un seuil minimal d'excédent de ressources stables vs les actifs structurels issus de l'activité commerciale (cf. bilan cash ci-dessous).

### 3. Gestion de la liquidité

Crédit Agricole S.A. assure le pilotage de la gestion du risque de liquidité. À ce titre, la Direction financière est en charge pour le refinancement à court terme de :

- la fixation des *spreads* de levées de ressources à court terme des différents programmes (principalement les Certificats de dépôts négociables-CDN) ;
- la centralisation des actifs éligibles aux refinancements par les Banques centrales des entités du Groupe et la définition de leurs conditions d'utilisation dans le cadre des appels d'offres ;
- la surveillance et la projection des positions de trésorerie.

Pour le refinancement à long terme :

- du recensement des besoins de ressources longues ;
- de la planification des programmes de refinancement en fonction de ces besoins ;
- de l'exécution et du suivi des programmes au cours de l'année ;
- de la réallocation des ressources levées aux entités du Groupe ;
- de la fixation des prix de la liquidité dans les flux intragroupe.

Les programmes de refinancement à long terme comprennent divers instruments (cf. *infra*). L'instance opérationnelle du Groupe sur le suivi de la liquidité est le Comité de trésorerie et de liquidité qui examine tous les sujets relatifs aux questions de liquidité, depuis la liquidité *intraday* jusqu'à la liquidité moyen long terme. Il prépare les orientations proposées au Comité actif-passif et liquidité fonds propres du Groupe.

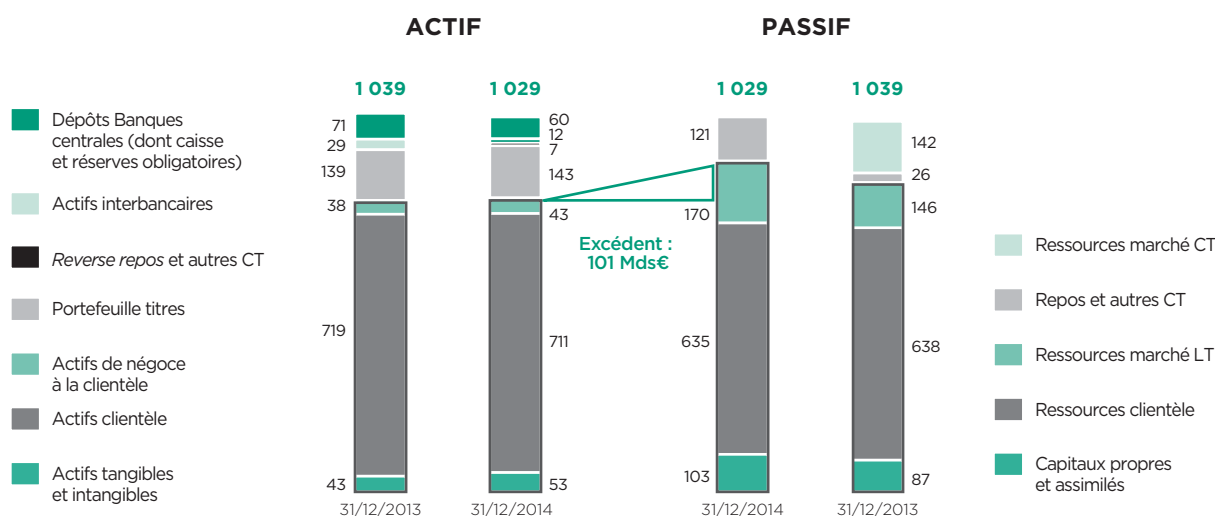
L'instance décisionnaire sur les points importants (pilotage du programme de refinancement, lancement de nouveaux programmes, validation des budgets de refinancement, pilotage de l'équilibre collecte/crédit...) est le Comité actif-passif et liquidité fonds propres, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., à qui il est également rendu compte de la situation en liquidité du Groupe.

En cas de tensions avérées sur les marchés du refinancement, un Comité de suivi rapproché est instauré entre la Direction générale, la Direction risques et contrôles permanents Groupe et la Direction des finances Groupe, aux fins de suivre au plus près la situation en liquidité du Groupe.



## 4. Données quantitatives

### 4.1 BILAN CASH AU 31 DÉCEMBRE 2014



Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité du Groupe, l'excédent de ressources stables du bilan *cash* est calculé trimestriellement.

Le bilan *cash* est élaboré à partir des comptes en normes IFRS du groupe Crédit Agricole. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers IFRS du Groupe et les compartiments du bilan *cash*, tels qu'ils apparaissent ci-dessous et dont la définition est communément admise sur la Place.

Il correspond au périmètre bancaire, les activités d'assurance étant gérées avec leur propre contrainte prudentielle.

À la suite de cette répartition des comptes IFRS dans les compartiments du bilan *cash*, des calculs de compensation (*nettings*) sont effectués. Ils concernent certains éléments de l'actif et du passif dont l'impact est symétrique en termes de risque de liquidité. Ainsi, 116 milliards d'euros de repos/reverse repos sont éliminés, dans la mesure où ces encours sont la traduction de l'activité du *desk* titres effectuant des opérations de prêts/emprunts de titres qui se compensent.

Dans une dernière étape, d'autres retraitements permettent de corriger les encours que les normes comptables attribuent à un compartiment, alors qu'ils relèvent économiquement d'un autre compartiment. Ainsi, les émissions senior dans les réseaux, dont le classement comptable engendrerait une affectation au compartiment "Ressources de marché long terme", sont retraitées pour apparaître comme des "Ressources clientèle".

Les ressources de marché long terme augmentent de 24 milliards d'euros sur l'exercice. Ces variations s'inscrivent dans la politique de sécurisation du risque de liquidité du Groupe. On notera que parmi les opérations de refinancement Banques centrales, les encours correspondant au V-LTRO (*Very Long Term Refinancing Operation*) étaient intégrés au compartiment Repos et autres court terme, alors que les ressources T-LTRO (*Targeted Longer Term Refinancing Operation*) sont intégrées dans les Ressources de marché long terme. En effet, la prorogation de l'extension du collatéral éligible au refinancement par la Banque centrale européenne (BCE) jusqu'à l'échéance du T-LTRO (septembre 2018) permet de l'assimiler à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée.

Cette différence de traitement explique également que le montant net des "repos/reverse repos" et autres "court terme" passe d'un passif net de 26 milliards d'euros en décembre 2013 à un actif net de 7 milliards d'euros en décembre 2014, le Groupe ayant remboursé l'intégralité du V-LTRO par anticipation avant septembre 2014.

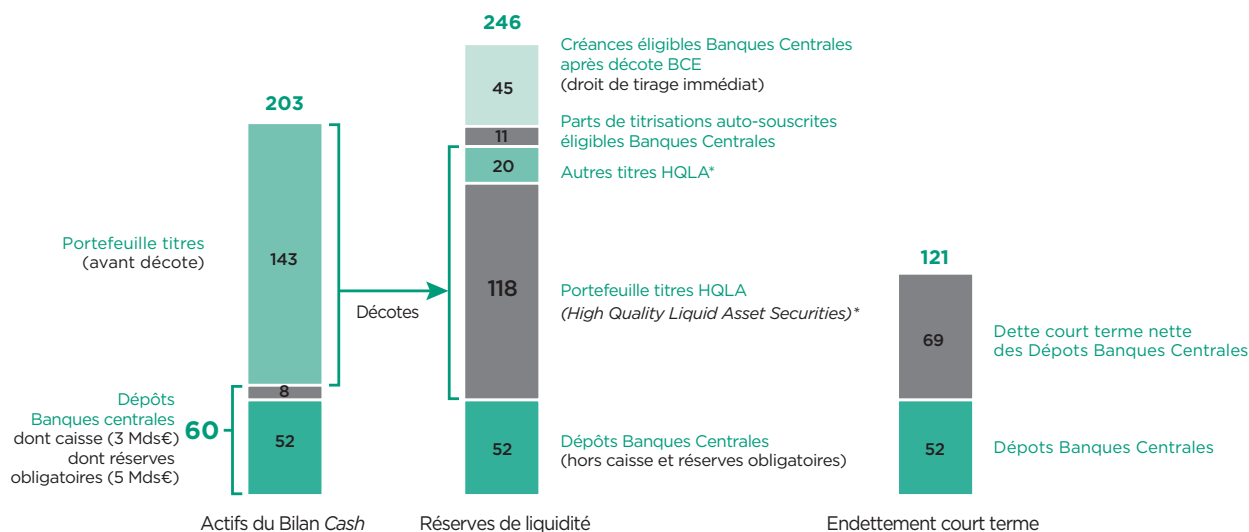
L'excédent de 101 milliards d'euros appelé "position en ressources stables" permet au Groupe de financer les réserves nécessaires au respect du LCR même si le marché du refinancement "court terme" est fermé. "Actifs court terme" et "passifs court terme" sont volatils et s'ajustent mutuellement.

La baisse des composantes "clientèle" à l'actif et au passif provient de la sortie du périmètre de CRELAN traité en IFRS 5.

#### 4.2 ÉVOLUTION DES RÉSERVES DE LIQUIDITÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Les réserves de liquidité après décote se renforcent de 7 milliards d'euros sur l'exercice 2014 pour atteindre 246 milliards d'euros.

Elles couvrent 203 % de l'endettement court terme à fin 2014, contre 168 % un an plus tôt. Par ailleurs, les 118 milliards d'euros de titres HQLA (*High Quality Liquid Assets*) après décote représentent 171 % de la dette court terme non remplacée en Banques centrales.



(1) Titres disponibles, liquéfiables sur le marché, valorisés après décote de liquéfaction.

Les réserves de liquidité disponibles à fin 2014 comprennent :

- 45 milliards d'euros de créances éligibles au refinancement Banques centrales après décote BCE ;
- 11 milliards d'euros de parts de titrisation autodétenues éligibles au refinancement Banques centrales après décote ;
- 52 milliards d'euros de dépôts auprès des Banques centrales (hors caisse et réserves obligatoires) ;
- un portefeuille de titres d'un montant de 138 milliards d'euros après décote. Ce portefeuille de titres est constitué au 31 décembre 2014 de titres HQLA liquéfiables sur le marché et également éligibles au refinancement Banques centrales pour 118 milliards d'euros, et d'autres titres liquéfiables sur le marché pour 20 milliards d'euros après décote de liquéfaction.

Les réserves de liquidité sur 2014 s'élèvent en moyenne à 246 milliards d'euros.

La déclinaison des limites du système de gestion et d'encadrement de la liquidité du groupe Crédit Agricole au niveau de chaque filiale de Crédit Agricole S.A. et de chaque Caisse régionale assure une adéquation au niveau local entre le risque de liquidité et sa couverture par les réserves.

#### 4.3 RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les *reportings* du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. Les établissements de crédit seront assujettis à une limite sur ce ratio à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 avec un seuil minimal à respecter de 60 % qui passera à 70 % au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le groupe Crédit Agricole, comme la plupart des groupes bancaires européens, pilote déjà son LCR avec une cible supérieure à 100 %. Celui-ci s'établit au-delà de 110 % au 31 décembre 2014. Le ratio LCR de Crédit Agricole S.A. est également au-dessus de 110 % au 31 décembre 2014.

Le ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio) est un ratio de stock (le LCR étant un ratio de flux) qui compare les actifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an, aux passifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an. La définition du NSFR attribuée à chaque élément du bilan une pondération traduisant sa potentialité d'avoir une maturité supérieure à un an. À ce jour certaines pondérations font encore l'objet de discussions et la réglementation européenne n'a pas encore totalement défini ce ratio, qui fera l'objet d'un encadrement réglementaire en 2018.

En l'état actuel des textes et de notre compréhension, le GCA respecterait d'ores et déjà les exigences du ratio NSFR.

#### 5. Stratégie et conditions de refinancement en 2014

Les conditions de refinancement ont été bonnes au premier semestre 2014.

Au second semestre, les mesures d'assouplissement monétaire annoncées par la BCE le 5 juin pour lutter contre la baisse de l'inflation et favoriser le financement de l'économie - opérations ciblées de refinancement à 4 ans (T-LTRO), baisse des taux de dépôts Banque centrale en territoire négatif, programmes d'achat d'obligations sécurisées de type *covered bonds* et ABS - ont entraîné un resserrement significatif des *spreads* de crédit et une raréfaction des émissions à 4 ans et moins, étant donné l'option offerte aux banques avec le T-LTRO.

Les conditions de refinancement fin 2014 sont revenues pour le Crédit Agricole au niveau prévalant fin 2007.

Le Groupe continue de suivre une politique prudente en matière de refinancement à moyen long terme. Au 31 décembre 2014, les levées du Groupe en dette senior sur l'année sont de 33,2 milliards d'euros dont 12,1 milliards pour Crédit Agricole S.A. qui a levé 2 milliards de plus que son programme d'émissions senior sur les marchés, initialement fixé à 10 milliards d'euros pour l'année.

Dans un environnement de marché favorable, la politique d'émission de Crédit Agricole S.A. en 2014 s'est concentrée sur les émissions de dettes senior unsecured. Ces émissions, réalisées par Crédit Agricole S.A. (EMTN, USMTN, SAMOURAI, placements en devises et placements privés en euros) représentent au 31 décembre 2014 10,7 milliards d'euros, avec une durée moyenne de 6 ans.

S'y ajoutent les émissions de dettes garanties par des créances collatéralisées par Crédit Agricole Home Loan SFH (ex-Crédit Agricole Covered Bonds) pour 1,4 milliards d'euros, avec une durée moyenne de 8,2 ans. Il est à noter qu'une première émission *soft bullet* a été réalisée par CAHL SFH.

Dans le cadre du renforcement des fonds propres du Groupe, Crédit Agricole S.A. a réalisé, en janvier, en avril et en septembre 2014, quatre émissions d'*Additional Tier 1* pour respectivement 1,75 milliard de dollars US, 1 milliard d'euros, 0,5 milliard de GBP et 1,25 milliard de dollars US. Ces obligations, conformes à la nouvelle réglementation européenne (CRD 4/CRR), entrent dans le calcul des fonds propres additionnels *Tier 1* du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. Le montant nominal total de ces obligations sera réduit partiellement et temporairement si le Ratio "phasé" de fonds propres *Common Equity Tier 1* du groupe Crédit Agricole passait sous 7 % ou si le Ratio phasé de fonds propres *Common Equity Tier 1* de Crédit Agricole S.A. passait sous 5,125 %.

La stratégie de diversification de la base investisseurs sur les émissions de l'année 2014 a été poursuivie, avec un recours notamment accru aux marchés américains et japonais. La base investisseurs est bien équilibrée entre France 24 %, US 23 %, GB 13 %, Japon 10 %, Allemagne 10 % et Suisse 7 %. En termes de devises, l'Euro représente 47 % des émissions, le dollar US 33 %, le yen 10 %, le franc suisse 6 % et la livre 4 %.

Le Groupe a aussi poursuivi sa stratégie pour renforcer et développer l'accès à des financements complémentaires, *via* notamment ses réseaux de proximité et ses filiales spécialisées, avec 21,1 milliards d'euros de dette senior levée en 2014.

En matière de dette senior :

- l'émission d'obligations Crédit Agricole S.A. dans les réseaux des Caisses régionales ainsi que les emprunts auprès des organismes supranationaux (CDC, BEI, BDCE, etc.) représentent 3,1 milliards d'euros au 31 décembre 2014 avec une durée moyenne de 9,8 ans ;
- les émissions réalisées par LCL et Cariparma dans leurs réseaux représentent 2,5 milliards d'euros au 31 décembre 2014 ;
- Crédit Agricole CIB a émis 7,1 milliards d'euros au 31 décembre 2014, principalement en placements privés structurés auprès de sa clientèle internationale ;
- Crédit Agricole Consumer Finance a levé 7,4 milliards d'euros au 31 décembre 2014, renforçant sa présence sur les marchés ABS européens, en cohérence avec ses objectifs d'autofinancement annoncés lors de la présentation du PMT ;
- Cariparma a placé dans le marché une émission inaugurale de *covered bonds* pour 1 milliard d'euros à 8 ans basée sur des prêts à l'habitat italiens.

En matière de gestion des fonds propres :

- Crédit Agricole Assurance a émis, en octobre 2014, 750 millions d'euros de dette subordonnée perpétuelle afin d'anticiper les évolutions en matière de fonds propres des assurances ;
- Crédit Agricole S.A. a réalisé une émission de *Tier 2* à 10 ans, distribuée dans le Réseau des Caisses régionales, pour un montant de 654 millions d'euros.

## V. Politique de couverture

Au sein du groupe Crédit Agricole l'utilisation d'instruments dérivés répond à trois objectifs principaux :

- apporter une réponse aux besoins des clients du Groupe ;
- gérer les risques financiers du Groupe ;
- prendre des positions pour compte propre (dans le cadre d'activités spécifiques de *trading*).

Lorsque les dérivés ne sont pas détenus à des fins de couverture (au sens de la norme IAS 39), ils sont comptabilisés dans le *trading book* et font dès lors l'objet d'un suivi au titre des risques de marché, en plus du suivi du risque de contrepartie éventuellement porté. Il est à noter que certains instruments dérivés peuvent être détenus à des fins de couverture économique des risques financiers, sans toutefois respecter les critères posés par la norme IAS 39 (interdiction de couvrir les fonds propres, etc.). Ils sont alors également comptabilisés dans le *trading book*.

Dans tous les cas, l'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation des tests appropriés (prospectifs et rétrospectifs).

Chaque entité au sein du Groupe gère ses risques financiers dans le cadre des limites qui lui ont été octroyées par le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Les Caisses régionales pour leur part gèrent leurs risques dans le cadre des limites fixées par leurs organes délibérants ou exécutifs.

Les états de la note 3.4 des états financiers consolidés du Groupe présentent les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture.

### 1. Couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*) et couverture de flux de trésorerie (*Cash Flow Hedge*)

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

- la protection de la valeur patrimoniale du Groupe, qui suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (*i.e.* de manière simplifiée, les postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux fixe et inflation, *caps* de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de **couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*)** dès lors que les instruments identifiés (micro FVH) ou les groupes d'instruments identifiés (macro FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39 (à défaut, comme indiqué précédemment, ces dérivés, qui constituent pourtant une couverture économique du risque, sont classés en *trading*).

En vue de vérifier l'adéquation de la couverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité ;

- la protection de la marge d'intérêt, qui suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur des indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (*swaps* de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de **couverture des flux de trésorerie (*Cash Flow Hedge*)**. Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro CFH).

Le tableau suivant présente le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, pour les principales filiales concernées, des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2014				
	Durée restant à courir	< 1 an	1 à 5 ans	≥ 5 ans	Total
Flux de trésorerie couverts		28	218	994	1 240

## RISQUES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Le groupe Crédit Agricole Assurances, compte tenu de la prédominance de ses activités d'épargne et de retraite, est plus spécifiquement exposé aux risques des marchés financiers, de nature actif-passif principalement, notamment ceux liés aux taux d'intérêt, aux marchés d'actions, au change, à la liquidité. Ses placements financiers l'exposent aussi au risque de contrepartie. Le Groupe est également soumis à des risques d'assurance de natures diverses. Enfin, il est soumis à des risques opérationnels, en particulier dans l'exécution de ses processus.

### I. Gouvernance et organisation de la gestion des risques dans le groupe Crédit Agricole Assurances

#### 1. Gouvernance

Le système de gouvernance des risques du groupe Crédit Agricole Assurances (CAA) est construit sur la base des principes suivants :

- il s'inscrit dans les lignes métiers "Risques et contrôles" du groupe Crédit Agricole S.A., qu'elles soient hiérarchiques, comme la ligne métier Risques et contrôles permanents en charge du pilotage (encadrement, prévention) et du contrôle de 2° degré et la ligne métier Audit interne en charge du contrôle périodique, ou fonctionnelles, comme la ligne métier Conformité. En réponse à la réglementation assurances, la fonction actuarielle vient compléter ce dispositif ;
- il est piloté par la holding CAA, qui porte les dispositifs groupe de gestion des risques, supervise, grâce notamment aux éléments de *reporting* mis en place avec les filiales, et assure par des normes et principes groupe la cohérence des systèmes de gestion des risques des filiales. La holding s'appuie sur les expertises au sein du groupe CAA pour couvrir l'ensemble des risques avec une vision groupe ;
- il est basé sur le principe de subsidiarité. Chaque entité du Groupe a la responsabilité de la définition et de la mise en œuvre de son dispositif de gestion des risques solo, dans le respect des principes et règles Crédit Agricole S.A., des principes et règles de pilotage groupe CAA et de la réglementation locale pour ce qui concerne les filiales à l'international.

La gouvernance des risques repose sur :

- les organes de gouvernance, Direction générale et Conseil d'administration, responsables *in fine* du respect par le groupe CAA des dispositions légales et réglementaires de toute nature.
- le Comité exécutif CAA est l'instance stratégique de la Direction générale du Groupe et s'appuie sur les Comités de direction des entités ainsi que des Comités stratégiques de niveau Groupe (notamment Comité financier, Comité de contrôle interne, Comité risques et contrôles permanents, Comité ALTM) ;
- les 4 fonctions clés : Risques, Conformité, Fonction actuarielle, Audit interne, dont la coordination est assurée par le Comité de contrôle interne groupe CAA ;

#### 2. Couverture de l'investissement net en devise (*Net Investment Hedge*)

Une troisième catégorie de couverture concerne la protection de la valeur patrimoniale du Groupe aux fluctuations de taux de change, qui résulte de la détention d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence du Groupe (l'euro). Les instruments utilisés pour la gestion de ce risque sont classés dans la catégorie des couvertures de l'investissement net en devise (*Net Investment Hedge*).

- un dispositif de contrôle interne, défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens de la réglementation), la sécurité et l'efficacité des opérations ;
- le processus d'évaluation interne de la solvabilité et des risques du groupe CAA (premier exercice ORSA réalisé en 2014).

#### 2. Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques du groupe CAA s'inscrit dans le cadre commun et homogène défini par la stratégie risque groupe CAA et dans les principes de fonctionnement de la ligne métier Risques assurances, qui est structurée selon un mode de fonctionnement matriciel croisant les organisations de niveau entité avec les approches groupe par type de risques.

L'organisation en ligne métier hiérarchique garantit l'indépendance, avec un rôle de "second regard" (émission d'avis), vis-à-vis des fonctions opérationnelles, qui gèrent les risques au quotidien, prennent les décisions et exercent le contrôle de premier niveau sur la bonne exécution de leurs processus.

#### 3. Dispositif de gestion des risques

##### AU NIVEAU GROUPE CAA

La stratégie Risques du groupe Crédit Agricole Assurances formalise le dispositif d'encadrement des risques, et notamment les limites globales et seuils d'alerte, pour les différents risques auxquels l'expose la mise en œuvre de sa stratégie métiers. Elle est revue au moins annuellement, soumise pour approbation au Comité des risques groupe Crédit Agricole S.A., émanation du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. et présidé par son Directeur général, puis validée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances. Tout dépassement d'une limite ou franchissement d'un seuil d'alerte et les mesures correctives associées sont notifiés à la Direction des risques du groupe Crédit Agricole S.A., l'évolution d'un des éléments de la stratégie nécessitant l'accord de la Direction générale de Crédit Agricole S.A. après avis de la Direction des risques de Crédit Agricole S.A.

Le tableau de bord Risques Groupe trimestriel, qui s'alimémente à partir des indicateurs normalisés de pilotage des risques, permet de surveiller le profil de risque du groupe CAA et d'en identifier les éventuelles déviations, les risques financiers groupe CAA et le respect des limites consolidées afférentes étant suivis mensuellement à partir d'un *reporting* standardisé.

Pour renforcer la surveillance des risques du groupe CAA se tient un comité bimensuel, instance de partage entre les responsables Risques et contrôles permanents (RCPP) des points d'alerte observés sur tout type de risques, qui a pour mission d'analyser les impacts de ces événements de risques survenus au fil de l'eau, de proposer les mesures de suivi et de constituer une synthèse au Comité exécutif de Crédit Agricole Assurances. Les risques financiers plus spécifiquement, sont examinés dans le cadre d'un comité mensuel.

Par ailleurs, un Comité méthodologie de niveau groupe Crédit Agricole Assurances, piloté par la ligne métier Risques, valide les méthodologies des modèles et indicateurs associés aux risques majeurs du groupe CAA ou présentant des enjeux transverses pour le groupe CAA.

Enfin, dans son rôle de supervision, la Direction risques et contrôles permanents de Crédit Agricole S.A. organise périodiquement, en présence du Directeur général de CAA, des RCPR groupe et des principales entités, une revue du dispositif de gestion et de contrôle des risques avec un focus sur les points d'actualité et projets en matière de risques pour le métier assurances.

## AU NIVEAU DES ENTITÉS

Dans le respect du cadre groupe, les compagnies définissent leurs propres processus et dispositifs de mesure, surveillance et maîtrise des risques : cartographie des processus et des risques, stratégie risques déclinant, en fonction de leur appétence aux risques, les limites globales groupe Crédit Agricole Assurances selon un processus coordonné par la holding et les complétant, si besoin, par des limites visant à maîtriser leurs risques spécifiques.

Elles formalisent par ailleurs les politiques et procédures structurant de manière stricte la gestion de leurs risques (règles d'acceptation des risques lors de la souscription des contrats d'assurance, de provisionnement et de couverture des risques techniques par la réassurance, de gestion des sinistres...).

Pour les filiales à l'International, CAA a élaboré un recueil de normes (standards), pour transposition par chaque entité, qui délimite le champ des décisions décentralisées et précise les règles à respecter en termes de process de décisions.

Pour la gestion opérationnelle de ses risques, chaque entité s'appuie sur des comités périodiques (placement, ALM, technique, réassurance...) qui permettent de suivre, à partir des *reportings* établis par les métiers, l'évolution des risques, de présenter les études en appui à la gestion de ceux-ci et de formuler, si besoin, des propositions d'actions. Les dépassements de limites donnent lieu à alerte, soit à la Direction des risques groupe Crédit Agricole S.A. (limites de niveau groupe CAA), soit à la Direction générale de CAA ou la Direction de l'entité, et font l'objet de mesures de régularisation.

Le dispositif de gestion des risques est examiné lors des Comités risques et contrôles permanents et/ou de contrôle interne de chaque filiale, à la lumière des résultats des contrôles permanents, de l'analyse de leur tableau de bord risques et des conclusions des missions de contrôle périodique.

## II. Le risque de marché

Compte tenu de la prépondérance des activités d'épargne des filiales vie en France et à l'International (Italie principalement), le groupe CAA est particulièrement concerné par les risques de marchés, au regard du volume très important des actifs financiers en représentation des engagements vis-à-vis des assurés.

Les risques de marchés auxquels est soumis le groupe Crédit Agricole Assurances sont de plusieurs natures :

- risque de taux d'intérêt ;
- risques actions ;
- risque de change ;
- risque de contrepartie, sous l'angle à la fois du risque de défaut (émetteurs des obligations en portefeuille, contreparties d'opérations de marché de gré à gré) et d'évolution du *spread* rémunérant le risque émetteur.

Ces risques impactent notamment la valorisation des actifs en portefeuille, leur rendement à long terme et sont à gérer en lien étroit avec l'adossement des passifs et, notamment en assurance-vie, des garanties octroyées aux assurés (taux minimum garanti, garantie plancher...).

Le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi spécifique.

Ainsi, la politique financière du groupe CAA combine un cadrage actif-passif basé sur des études de type "rendement/risques" et "scénarios de stress", pour dégager les caractéristiques des montants à placer, les contraintes et objectifs sur les horizons court/moyen et long terme, et un diagnostic de marché, accompagné de scénarios économiques, pour identifier les opportunités et contraintes en termes d'environnement et de marchés. Le cadrage actif-passif vise à concilier la préservation des équilibres ALM, le pilotage du résultat pour l'actionnaire, et la recherche de rendement pour les assurés.

La Direction des Investissements, au sein de la holding CAA, contribue à l'élaboration de la politique de placement du groupe CAA, ainsi que de celles des filiales (prenant en compte leurs propres contraintes ALM et objectifs financiers), soumises pour validation à leurs Conseils d'Administration respectifs, et en suit la mise en œuvre. À ce titre, elle assure notamment la supervision des prestations de gestion des placements déléguées à Amundi (mandats de gestion confiés par les compagnies). Par ailleurs, elle réalise en direct (hors mandat) des investissements, dans une optique de diversification, pour le compte des compagnies du groupe CAA (immobilier tout particulièrement).

## 1. Risque de taux

### NATURE DE L'EXPOSITION ET GESTION DU RISQUE

Le risque de taux traduit l'impact sur la valeur du portefeuille obligataire de mouvements de hausse ou de baisse des taux d'intérêt.

Le portefeuille obligataire, hors Unités de Compte, du groupe Crédit Agricole Assurances s'élève à 204 milliards d'euros au 31 décembre 2014, contre 191 milliards d'euros fin 2013.

Le risque de taux au sein des compagnies d'assurance-vie est intrinsèquement lié aux interactions entre l'actif (gestion financière) et le passif (comportement des assurés) et sa gestion nécessite une approche globale combinant stratégie financière, constitution de réserves, politique commerciale et de résultat. CAA s'appuie sur un dispositif de gestion du risque de taux d'intérêt comportant des limites de risques ainsi qu'une gouvernance associée (Comité actif-passif, présentation de scénarios de stress en Conseil d'administration...).

Une évolution durable à la baisse des taux pèse sur la rentabilité des investissements, avec un impact éventuel sur le résultat de la compagnie si le rendement courant du portefeuille de placements ne permet plus de servir les taux garantis et de prélever les marges sur contrat. Les risques liés aux taux minima garantis sont traités en France au niveau réglementaire par des mécanismes de provisions prudentielles.

CAA dispose de différents leviers face au risque à la baisse des taux :

- modération des niveaux de taux minimum garantis (TMG) : le groupe Crédit Agricole Assurances a arrêté la production de contrats avec des TMG non nuls (depuis 2000 pour la principale compagnie vie française), de sorte que le TMG moyen est en baisse régulière ;
- couverture financière par des actifs obligataires et des *swaps/swaptions* pour gérer le risque de réinvestissement ;
- diversification prudente des actifs de placement.



Le risque consécutif à la hausse des taux d'intérêt est principalement lié au comportement des assurés : un décalage entre le taux de rendement qui peut être servi par l'assureur (lié au taux des obligations déjà en stock) et celui attendu par les assurés dans un environnement de taux élevé, voire celui procuré par d'autres placements d'épargne, peut se matérialiser par une vague de rachats anticipés des contrats. Si l'assureur était contraint de céder des actifs, notamment obligataires, en moins-values latentes (ce qui engendrerait des pertes pour l'assureur), le taux de rendement du portefeuille s'en trouverait diminué, avec le risque de déclenchement de nouvelles vagues de rachats.

CAA met de même en œuvre des mesures face au risque de hausse des taux :

- ajustement de la durée en fonction de l'écoulement prévisionnel des passifs ;
- conservation de liquidités ou de placements mobilisables avec un faible risque de moins-value ;
- gestion dynamique du portefeuille de placements et constitution de réserves donnant la capacité de rehausser le rendement (réserve de capitalisation, Provision pour Participation aux Excédents - PPE) ;
- couverture à la hausse des taux *via* des *caps* : cette stratégie permet de compenser la moindre rémunération du portefeuille obligataire par les compléments de production financière générés par ces instruments de couverture (plus du quart du portefeuille obligataire de la principale compagnie vie couvert) ;
- fidélisation des clients afin de limiter les rachats anticipés.

## ANALYSE DE SENSIBILITÉ AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

### Passifs techniques

Les passifs techniques du groupe sont peu sensibles aux risques de taux pour les raisons suivantes :

- provisions épargne (plus de 90 % des provisions techniques hors unités de comptes) : ces provisions techniques sont calculées sur la base du taux du tarif (celui-ci ne variant pas dans le temps pour un même contrat) ; ainsi, une variation des taux d'intérêt n'aura aucun impact sur la valorisation de ces engagements ;
- provisions dommages : ces provisions techniques n'étant pas actualisées, les variations de taux d'intérêt n'ont aucun impact sur la valorisation de ces engagements ;
- provisions mathématiques de rentes (dommages corporels, incapacité/invalidité) : le taux d'actualisation retenu dans le calcul de ces provisions étant fonction des taux d'intérêt en vigueur à la date de calcul, le montant de ces engagements varie en fonction des taux d'intérêt ; compte tenu du faible montant de ces engagements techniques, ce risque n'est pas significatif pour le groupe Crédit Agricole Assurances.

### Placements financiers

La sensibilité au risque de taux du portefeuille obligataire du groupe Crédit Agricole Assurances, déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse et à la baisse de 100 points de base des taux d'intérêt est la suivante (nets de la participation au bénéfice différée et de l'impôt) :

(en millions d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Impact Résultat net	Impact Capitaux Propres	Impact Résultat net	Impact Capitaux Propres
Hausse de 100 pdp des taux sans risques	(123)	(957)	(25)	(814)
Baisse de 100 pdp des taux sans risques	102	958	12	788

Les impacts présentés ci-dessus prennent en compte les éléments suivants :

- le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers ;
- le taux d'impôt en vigueur.

Quand les titres sont comptabilisés en actifs disponibles à la vente, la sensibilité est enregistrée en capitaux propres. S'ils sont comptabilisés en *trading*, la sensibilité est reprise en résultat.

### Dettes de financement

Les emprunts contractés par le groupe Crédit Agricole Assurances sont principalement rémunérés à taux fixe, les intérêts ne sont donc peu sensibles aux variations de taux.

## 2. Risque actions et autres actifs de diversification

### NATURE DE L'EXPOSITION ET GESTION DU RISQUE

L'exposition aux marchés actions et autres actifs dits de diversification (private equity et infrastructures cotées ou non, immobilier et gestion alternative) permet de capter le rendement de ces marchés (avec notamment une faible corrélation de l'immobilier par rapport aux autres classes d'actifs) mais induit un

risque de volatilité en termes de valorisation et, donc, de provisionnement comptable susceptible d'impacter la rémunération des assurés (provision pour dépréciation durable, provision pour risque d'exigibilité). Pour contenir cet effet, pour les portefeuilles vie notamment, des études d'allocations sont menées visant à déterminer un plafond pour la part de ces actifs de diversification et un niveau de volatilité à ne pas dépasser.

Les actions et autres actifs de diversification sont détenus en direct ou à travers des OPCVM dédiés au groupe CAA permettant une diversification géographique, dans le respect des politiques de risques correspondantes. Divers jeux de limites (par classe d'actifs et globalement pour la diversification) et règles de concentration encadrent l'exposition à ces actifs.

Les investissements en actions (y compris OPCVM et hors supports des contrats en unités de comptes) s'élèvent à 37,7 milliards d'euros au 31 décembre 2014, contre 29,3 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

### ANALYSE DE SENSIBILITÉ AU RISQUE ACTIONS

La sensibilité au risque actions du groupe Crédit Agricole Assurances, déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % des actions, est la suivante (les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés) :



(en millions d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Impact Résultat net	Impact Capitaux Propres	Impact Résultat net	Impact Capitaux Propres
Hausse de 10 % des marchés actions	77	148	59	91
Baisse de 10 % des marchés actions	(83)	(148)	(55)	(91)

Les impacts présentés ci-dessus prennent en compte les éléments suivants :

- le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers ;
- le taux d'impôt en vigueur.

Ces calculs de sensibilité intègrent l'impact des variations de l'indice boursier de référence sur la valorisation des actifs à la juste valeur, les provisions pour garantie plancher et la provision liée au droit de renonciation des contrats en unités de compte ainsi que les éventuelles provisions pour dépréciations complémentaires résultant d'une diminution des marchés actions.

Les variations des justes valeurs des actifs financiers disponibles à la vente impactent les réserves latentes ; les autres éléments impactent le résultat net.

### 3. Risque de change

L'exposition au risque de change de Crédit Agricole Assurances est de deux natures :

- une exposition structurelle : en yen sur sa filiale CA Life Japan, partiellement couverte (exposition nette très limitée de 3,8 milliard yen à fin 2014 soit un équivalent de 26,5 millions d'euros), et en PLN sur la filiale CA Insurance Poland qui a été créée en juillet 2014 (montant 37,8 M PLN soit un équivalent de 8,9 millions d'euros) sans couverture ;
- une exposition opérationnelle résultant de la non-congruence entre la devise d'un actif et celle de ses engagements au passif : le portefeuille global du groupe CAA, en représentation d'engagements en euro est essentiellement investi en instruments financiers libellés en euro. Toutefois, l'optimisation du couple rendement/risque amène, dans les fonds dédiés, à chercher à bénéficier de décalages de croissance anticipés entre grandes zones géographiques. La stratégie de couverture du risque de change consiste à ne pas couvrir les devises des pays émergents quelle que soit la classe d'actifs et, en revanche, à couvrir les devises des pays développés par des ventes à terme, avec possibilité d'exposition tactique limitée sur une devise. Globalement l'exposition de change au niveau du groupe CAA est contrainte par une limite en valeur de marché par rapport au portefeuille total et une sous-limite pour les devises émergentes. fin 2014, l'exposition réelle était peu significative (moins de 1 % du portefeuille global), principalement sur des devises émergentes.

### 4. Risque de liquidité

#### NATURE DE L'EXPOSITION ET GESTION DU RISQUE

Pour être en mesure de couvrir les passifs exigibles, les compagnies combinent plusieurs approches.

D'une part, la liquidité est un critère de sélection des investissements (majorité de titres cotés sur des marchés réglementés, limitation des actifs dont les marchés sont peu

profonds comme, par exemple, le *private equity*, les obligations non notées, la gestion alternative...).

D'autre part, des dispositifs de gestion de la liquidité, harmonisés au niveau du groupe CAA, sont définis par les compagnies, dans le cadre de leur gestion actif-passif :

- pour les compagnies Vie, de manière à assurer la congruence entre les échéances à l'actif et les échéanciers des engagements au passif, à la fois en régime normal et en environnement stressé (vague de rachats/décès), ces dispositifs encadrent la liquidité à long terme (suivi et limitation des gaps annuels de trésorerie en *run-off*), à moyen terme (taux dit de "réactivité") et, en cas d'incertitude sur la collecte nette, à court terme (liquidités à 1 semaine, et à 1 mois avec suivi journalier des rachats). Des mécanismes de gestion temporaire de la liquidité, en cas de situation exceptionnelle où les marchés seraient indisponibles, ont été également prévus (possibilité de mise en pensions avec collatéral en *cash* voire actifs éligibles BCE) ;
- pour les compagnies non-vie, des liquidités ou des actifs peu réactifs sont conservés, dont la part est dimensionnée pour répondre à un choc de passif.

Le taux dit de "réactivité" mesure la capacité à mobiliser des actifs courts à moins de 2 ans ou à taux variable en limitant les impacts en termes de perte en capital ; il est régulièrement mesuré et comparé à un seuil fixé par chaque compagnie vie. Dans le contexte actuel de collecte soutenue, il n'y a pas nécessité d'activer le dispositif de surveillance à court terme.

#### FINANCEMENT

En tant que holding, Crédit Agricole Assurances assure le refinancement des filiales afin de leur permettre de satisfaire à leur exigence de solvabilité et de mener leur gestion opérationnelle en termes de besoins de trésorerie. Elle se refinance elle-même auprès de son actionnaire Crédit Agricole S.A. et depuis 2014 en émettant des titres subordonnés directement sur le marché.

### III. Le risque de crédit ou de contrepartie

Cette section ne traite que du risque de contrepartie sur les instruments financiers. Le risque de contrepartie sur les créances des réassureurs est abordé dans la section sur les risques d'assurances.

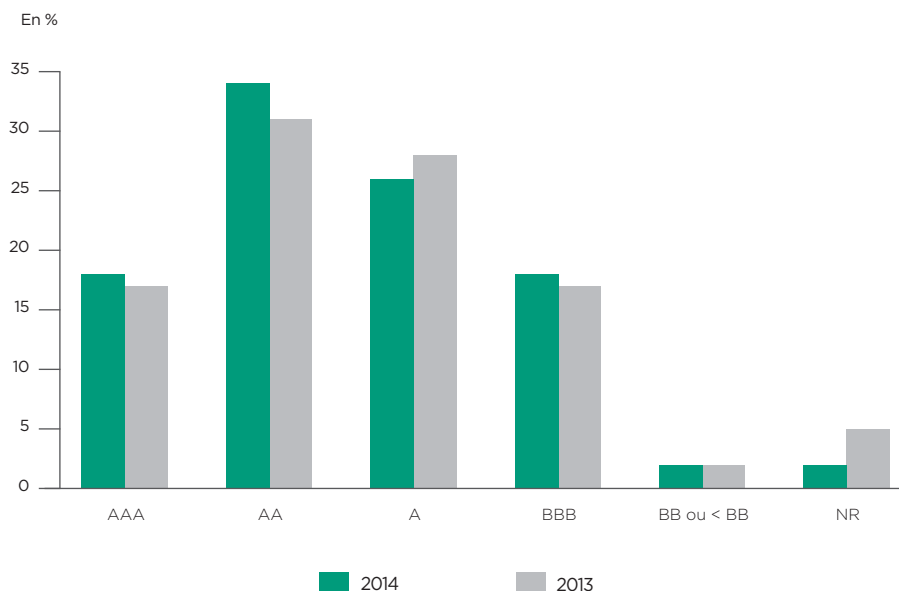
L'analyse du risque de contrepartie pour les émetteurs et pour les opérations de marché de gré à gré (dérivés) est effectuée par les équipes Risques d'Amundi, dans le cadre des mandats de gestion confiés par les compagnies à Amundi.

Le risque de contrepartie est maîtrisé, tant au niveau global groupe Crédit Agricole Assurances qu'au niveau des portefeuilles de chaque entité du groupe Crédit Agricole Assurances, par le biais de limites portant sur la notation, les concentrations émetteurs, sectorielles.

Ainsi, sont définies des limites encadrant la répartition des émissions dans les différentes tranches de notation. La notation utilisée est celle dite "Solvabilité 2" correspondant à la seconde meilleure des trois notations S&P, Moody 's et Fitch. La part des émissions "haut rendement" détenues en direct (y compris après survenance d'une dégradation sans remise en cause de la capacité de remboursement) ou à travers des fonds spécialisés est strictement contrainte, seules des émissions à minima BB étant

autorisées à l'achat. Dans le cadre de la réorientation depuis mi-2012 des placements taux vers les obligations émises par des entreprises, sous contrainte d'un maximum d'exposition à respecter sur ce secteur, l'univers a été élargi à des émetteurs non notés par une agence externe mais bénéficiant d'une notation interne Crédit Agricole S.A. équivalente à minima à investment grade (BBB-), selon un processus de sélection rigoureux et pour une proportion limitée (3 % du portefeuille à fin 2014).

Le portefeuille obligataire (hors unités de compte) ventilé par notation financière se présente ainsi :



La concentration sur un même émetteur (actions et instruments de taux) ne peut dépasser un pourcentage du portefeuille global fixé en fonction de la nature et la qualité de l'émetteur. La diversification à l'intérieur des tranches de notation A et BBB est de surcroît assurée en limitant le poids des dix premiers émetteurs. Des revues trimestrielles sont menées avec les équipes Risques d'Amundi, d'une part, et avec la Direction des risques groupe Crédit Agricole S.A., d'autre part.

Les concentrations sur les souverains et assimilés font l'objet de limites individuelles en liaison avec le poids de la dette dans le PIB et la notation pays. Depuis plusieurs années, la politique de gestion des risques du groupe CAA s'est attachée à réduire l'exposition sur les souverains et assimilés des pays "fragilisés" de la zone euro (Grèce, Italie, Irlande, Portugal, Espagne). Ainsi, CAA ne détient plus de position en Grèce et qu'une position marginale au Portugal. La détention en souverain italien est essentiellement domestique, concentrée chez la filiale vie italienne. Les expositions résiduelles à fin 2014 s'établissent à 7,6 milliards d'euros et sont détaillées dans la note 6.6 des comptes consolidés. Les expositions au risque non souverain de ces pays fragilisés ont été gérées de manière conservatrice et sélective quant aux émetteurs autorisés à l'achat (quelques industriels italiens et espagnols).

Pour les produits dérivés négociés de gré à gré auxquels les compagnies peuvent recourir pour couvrir des expositions au risque de taux présentes dans leurs bilans, la maîtrise du risque de contrepartie est assurée par la mise en place de contrats de collatéraux en cash.

## IV. Risques d'assurances

Les activités d'assurances exposent le groupe Crédit Agricole Assurances à des risques concernant principalement la souscription, l'évaluation des provisions et le processus de réassurance.

La maîtrise des risques lors de la conception d'un nouveau produit d'assurances, ou en cas d'évolution significative des caractéristiques d'un produit existant, est assurée dans chaque entité par une démarche associant l'ensemble des directions opérationnelles concernées ainsi que les Risques, la Conformité et le Juridique, avec la validation du produit dans un comité *ad hoc* (Comité nouvelle activité et nouveau produit).

### 1. Risques de souscription d'assurance

Le risque de souscription d'assurance revêt des formes distinctes selon qu'il s'agit d'assurance-vie ou non-vie.

#### RISQUES DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE-VIE

CAA est exposé, au travers de ses activités d'Épargne et Prévoyance et des garanties vie associées à ses contrats d'assurance emprunteur, aux risques biométriques (longévité, mortalité, incapacité de travail, dépendance), au risque de chargement (insuffisance de chargements pour couvrir les charges d'exploitation et les commissions versées aux distributeurs) mais surtout au risque comportemental, de rachats, en liaison avec une remontée rapide des taux d'intérêt ou encore un mouvement de défiance à l'encontre du groupe Crédit Agricole.

En effet, les provisions techniques vie, majoritairement portées par les compagnies françaises, proviennent essentiellement des opérations d'épargne en euro ou en unité de compte (UC). Pour la plupart des contrats en UC, l'assuré supporte directement le risque de fluctuation de la valeur des supports sous-jacents. Certains contrats peuvent toutefois prévoir une garantie plancher en cas de décès ; celle-ci expose alors l'assureur à un risque financier, en liaison avec la valorisation des UC du contrat et la probabilité de décès de l'assuré, qui fait l'objet d'une provision technique.

En épargne, les taux de rachats sont surveillés au niveau de chaque compagnie vie, ainsi qu'au niveau du groupe CAA, et comparés par rapport aux taux de rachats structurels établis sur la base des historiques ainsi qu'à ceux du marché.

En ce qui concerne la prévoyance et les rentes, la politique de souscription, qui définit les risques assurés et les conditions de souscription (cible clientèle, exclusions de garanties) et les normes de tarification (notamment les tables statistiques utilisées construites à partir de statistiques nationales, internationales ou de tables d'expérience) contribuent à la maîtrise du risque.

Le risque "catastrophe", lié à un choc de mortalité (pandémie par exemple) serait susceptible d'impacter les résultats de la prévoyance individuelle ou collective. La filiale française vie bénéficie de la couverture du BCAC (Bureau Commun des Assurances Collectives) tant en décès collectif qu'en prévoyance individuelle et, pour partie, d'une couverture complémentaire englobant le risque d'invalidité.

#### RISQUES DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE NON-VIE

En assurance dommages ou pour les garanties non-vie incluses dans les contrats d'assurance emprunteurs, les risques résident principalement dans la mauvaise sélection (mauvaise appréciation des caractéristiques du risque assuré), l'insuffisance de tarification, ainsi que le cumul ou le risque de catastrophe.

La politique de souscription définit, pour les partenaires en charge de la distribution, le cadre d'acceptation des risques (avec l'objectif d'assurer une sélection adéquate des risques souscrits et leur mutualisation au sein du portefeuille de contrats pour optimiser les marges techniques). Les règles et modalités de tarification sont également formalisées.

Le rapport entre le montant des sinistres déclarés et les primes est comparé par rapport aux objectifs. Cela constitue l'indicateur essentiel de suivi du risque pour identifier, si besoin, les axes d'amélioration du résultat technique.

En assurances non-vie, le risque de concentration, qui se traduirait par un cumul d'indemnités à payer lors d'un sinistre, peut provenir :

- de cumuls de souscription dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du groupe sur le même objet de risque ;
- de cumuls de sinistres dans lesquels des contrats sont souscrits par une ou plusieurs entités du groupe sur des objets de risques différents susceptibles d'être affectés par des sinistres résultant d'un même événement dommageable ou d'une même cause première.

Ce risque est couvert, d'une part, par une politique de souscription diversifiée au sein d'un même territoire et, d'autre part, par un recours à la réassurance pour limiter les conséquences financières liées à la survenance d'un événement de risques majeur (tempête, catastrophe naturelle...), la politique de réassurance (cf. ci-après risque de réassurance) prenant en compte cette dimension.

## 2. Risque de provisionnement

Le risque de provisionnement caractérise le risque d'écart entre les provisions constituées et les provisions nécessaires pour couvrir les engagements. Il peut être lié à l'évaluation du risque (volatilité introduite par les taux d'actualisation, évolutions réglementaires, risques nouveaux pour lesquels on dispose de peu de profondeur statistique...) ou une modification des facteurs de risques (vieillesse de la population, par exemple, en dépendance ou en santé, renforcement de la jurisprudence pour la responsabilité civile professionnelle, l'indemnisation des dommages corporels...).

La politique de provisionnement établie par chacune des compagnies vise à garantir une appréciation prudente de la charge des sinistres survenus et à survenir, afin que les provisions comptables aient une probabilité élevée d'être suffisantes pour couvrir la charge finale.

Les méthodes de constitution des provisions pour les sinistres IARD, dossier par dossier, fonction des produits et des garanties impactées, sont documentées et les règles de gestion appliquées par les gestionnaires de sinistres sont décrites dans des manuels.

Les choix de méthodes statistiques d'estimation des provisions comptables (intégrant notamment les provisions pour tardifs) sont justifiés à chaque arrêté.

Le plan de contrôle permanent local couvre le contrôle de la politique de provisionnement. Les Commissaires aux comptes font une revue actuarielle des provisions à l'occasion de leur revue des comptes annuels.

## 3. Risque de réassurance

Les risques de réassurance sont de trois natures :

- inadéquation du programme de réassurance (couverture insuffisante ou au contraire paiement d'une prime trop élevée obérant les marges techniques et la compétitivité) ;
- risque de défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant de sinistres qui lui revient ;
- absence ou quasi-absence de réassurance sur une activité ou une garantie offerte (l'offre de réassurance, les montants pouvant être couverts et le coût de la couverture dépendant des conditions de marché susceptibles de varier de manière significative).

Chaque compagnie établit sa politique de réassurance, qui vise à protéger ses fonds propres en cas de survenance d'événements systémiques ou exceptionnels et à contenir la volatilité du résultat ; celle-ci intègre des principes de maîtrise des risques homogènes au niveau du groupe CAA qui consistent à :

- contracter avec des réassureurs satisfaisant à un critère de solidité financière minimum, avec un suivi des notations des réassureurs au niveau groupe CAA ;
- assurer une correcte dispersion des primes cédées entre réassureurs ;
- suivre la bonne adéquation de la couverture, par la réassurance, des engagements pris envers les assurés et des résultats de la réassurance traité par traité.

Les plans de réassurance sont revus annuellement en Conseil d'administration au niveau de chaque filiale.

Les encours nets cédés aux réassureurs (provisions cédées et comptes courants avec les réassureurs nets des dépôts espèces reçus) s'élèvent à 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2014, stables par rapport à fin 2013.

Leur ventilation par notation financière des réassureurs se présente comme suit :



#### 4. Risques émergents

La veille permanente sur les risques relatifs à l'assurance est conduite par la Direction des risques, en lien avec les autres directions métiers et le service Juridique.

Le Comité de surveillance des risques, qui réunit bimensuellement l'ensemble des responsables Risques et contrôles permanents, a également pour objectif d'anticiper les évolutions de l'environnement réglementaire, juridique, et d'identifier les risques émergents.

Cette veille s'alimente de sources multiples (recherches économiques, analyses internes et externes, notamment provenant de cabinets de *consulting*, études publiées par l'ACPR, l'EIOPA...).

#### V. Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs. Il inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des Prestations de Service Essentielles Externalisées (PSEE).

Les entités de Crédit Agricole Assurances appliquent les directives du groupe Crédit Agricole S.A. en matière de démarche de maîtrise des risques tant opérationnels que de conformité.

Ainsi, le dispositif de gestion des risques opérationnels déployé au niveau de chaque entité, y compris la holding, comprend les composantes suivantes :

- une cartographie des événements de risques, réactualisée périodiquement pour intégrer les évolutions d'organisation, les nouvelles activités, voire les évolutions du coût du risque. Elle est construite à partir d'un découpage des activités en processus et des 7 catégories de risques de la nomenclature Bâle 2. Les impacts à la fois financiers et non-financiers (réglementaire, image) de ces événements de risques identifiés, qu'ils soient avérés ou potentiels, sont évalués ainsi que leur probabilité d'occurrence, en s'appuyant sur les experts métiers. L'appréciation du contrôle interne à travers notamment les résultats des contrôles aux différents niveaux du plan de contrôle local et contrôles standardisés définis par la Direction des risques groupe Crédit Agricole S.A.) et de ceux du contrôle périodique permet de mettre en exergue les risques nets les plus critiques et de prioriser les plans d'actions visant à leur réduction ;

- un processus de collecte des incidents et des pertes opérationnelles complété par un dispositif d'alertes, afin de suivre les risques avérés, et de les exploiter pour mettre en place les mesures de remédiation et s'assurer de la cohérence avec la cartographie.

Pour couvrir l'indisponibilité des systèmes d'informations, des sites opérationnels et du personnel, CAA et ses filiales ont établi leur plan de continuité de l'activité (PCA) centré sur les activités essentielles. Celui-ci répond aux normes groupe Crédit Agricole S.A., avec l'adoption de la solution du groupe Crédit Agricole S.A. pour le site de repli utilisateurs, un Plan de Secours Informatique (PSI) s'appuyant sur l'environnement d'exploitation et de production informatique mutualisé du groupe Crédit Agricole S.A. ; il est régulièrement testé. La sécurité des systèmes d'information repose, pour sa part, sur les politiques de sécurité Groupe. Un programme triennal de chantiers sécuritaires (dont habilitations, tests d'intrusion, déploiement des scénarios d'indisponibilité logique du SI) a été engagé.

Une politique générale d'externalisation et de sous-traitance du groupe CAA, décrivant entre autres le dispositif de suivi et de contrôle associé à la sous-traitance, a été établie et déclinée par les entités.

#### VI. Risques de non-conformité

Les risques de non-conformité concernent notamment le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire (sur les titres en matière de franchissement de seuils et de déclarations réglementaires notamment, CNIL...), des normes professionnelles et déontologiques, des règles de protection de la clientèle ou encore des obligations en matière de la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption ou le financement du terrorisme. Ils font partie intégrante de la cartographie des risques opérationnels des entités.

Dans chaque entité, le responsable de la Conformité est en charge de l'élaboration des procédures, qui déclinent le corpus émis par la Direction de la conformité de Crédit Agricole S.A. Il déploie également les formations et le dispositif de contrôle dédié qui vise à la maîtrise de ces risques, ainsi qu'à la prévention du risque de fraude, avec l'objectif constant de limiter les impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires) et de préserver la réputation du Groupe. À cet égard, le lancement de nouvelles activités, la création de nouveaux produits sont sécurisés par les Comités nouvelles activités et nouveaux produits, mis en place dans chaque entité, qui examinent notamment, pour les produits, les documents contractuels et commerciaux, les

bagages de formation et outils d'aide à la vente destinés aux distributeurs.

Qu'il s'agisse de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou encore de la protection de la clientèle, une coordination renforcée avec les distributeurs (Caisses régionales, LCL, autres réseaux à l'international) a été mise en place pour définir les rôles et responsabilités et assurer la mise en œuvre de contrôles garantissant la bonne application des procédures incombant à chacune des parties.

## VII. Risques juridiques

La Direction juridique des compagnies assume les missions de gestion juridique, veille réglementaire et conseil auprès des différentes directions métiers.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont Crédit Agricole Assurances a connaissance, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours de 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

## RISQUES OPÉRATIONNELS

### I. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité des risques du Groupe et du Comité de contrôle interne), rôles des responsables des Contrôles permanents et des risques (Crédit Agricole S.A. et ses filiales) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des responsables des Risques opérationnels) ;
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;
- calcul annuel (sauf faits marquants : perte importante, changement d'organisation...) et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité ;
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

### II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et contrôles permanents : les responsables des Risques opérationnels, qui couvrent désormais, pour la plupart, le suivi des contrôles permanents, sont rattachés au RCPR (responsable des Contrôles permanents et des risques) des entités.

Le groupe Crédit Agricole S.A. dispose d'un tableau de bord des risques opérationnels couvrant les grands métiers. Ce tableau de bord reprend les principales sources de risques impactant les métiers mais également des profils d'exposition différenciés par entité/type de métier.

L'évolution du risque opérationnel reflète également l'effet des plans d'actions visant à réduire, d'une part l'impact des risques exceptionnels (renforcement des contrôles et des systèmes d'informations) face à des pertes unitaires élevées, d'autre part la fréquence des risques récurrents (fraude monétique et surveillance renforcée de la fraude externe dans les activités de crédit à la consommation et d'affacturage).

Dans le cadre de la prévention et de la détection du risque opérationnel, une communication mensuelle (*Mensuel des Alertes RO*) auprès des entités des différentes alertes reçues dans le Groupe a été également mise en place.

S'agissant de la composante identification et évaluation qualitative des risques, chaque année la campagne de cartographie des risques est réalisée. L'exploitation du résultat des cartographies est effectuée par chaque entité dans le courant du premier trimestre et donne lieu à une présentation en Comité des risques opérationnels.

Dans la continuité de l'amélioration des outils risques opérationnels et d'une cohérence globale du dispositif risques et contrôles permanents, le système d'information risques opérationnels alimente trimestriellement l'outil de consolidation comptable Groupe, "Arpège".

La plateforme outil RCP (Risque & Contrôle Permanent) réunit les trois briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques et contrôles permanents) partageant les mêmes référentiels et permettant ainsi de confirmer les choix méthodologiques de lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

Sur la composante système d'un calcul et formation de l'allocation des fonds propres réglementaires après des travaux d'industrialisation et de sécurisation menés en 2011 et 2012 et la gestion de l'obsolescence des composants techniques en 2013, le plan d'évolution du système d'information risques opérationnels s'est poursuivi en 2014 avec de nouvelles fonctionnalités apportées à l'outil de *backtesting* et le projet de sécurisation des référentiels. Ce dernier intègre une rationalisation des référentiels et l'automatisation de contrôles des données reprises dans les états réglementaires COREP, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du SI risque du Comité de Bâle.

Un comité semestriel de *backtesting* du modèle AMA (*Advanced Measurement Approach*) est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

Enfin, la Direction des risques et contrôles permanents a par ailleurs décliné au sein du groupe Crédit Agricole le questionnaire sur les "Principes de saine gestion du risque opérationnel" de manière à obtenir, de la part de chaque entité, une autoévaluation de leur dispositif. Les réponses ont permis de constater des axes d'amélioration qui donneront lieu à des plans d'actions locaux ou au niveau du Groupe. Ces derniers portent sur le rôle du Conseil d'administration/Comité d'audit en matière d'impulsion de bonnes pratiques afin d'encadrer plus en amont la politique risque, le renforcement de la formalisation des politiques de risques opérationnels précisant notamment la notion de seuil de tolérance au risque opérationnel, la formalisation et la systématisation de l'usage des indicateurs de risque clés, le pilotage des programmes de formation au sein du Groupe sur le risque opérationnel.

### III. Méthodologie

Les principales entités du groupe Crédit Agricole S.A. utilisent l'approche des mesures avancées (AMA) : Crédit Agricole CIB, Amundi, LCL, Crédit Agricole Consumer Finance et Agos. L'utilisation de l'AMA pour ces entités a été validée par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2007 et confirmée à nouveau (suite au changement de structure juridique) pour Amundi, Crédit Agricole Consumer Finance et Agos en 2010. Ce périmètre représente à ce jour 75 % des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel.

Pour les entités restant en méthode standard (TSA), les coefficients de pondération réglementaires utilisés pour le calcul d'exigence en fonds propres sont ceux préconisés par le Comité de Bâle (pourcentage du produit net bancaire en fonction des pôles métiers).

#### Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- de favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 2 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type **Loss Distribution Approach** qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital des plus grandes entités est prise en charge par celles-ci à partir de principes définis au niveau central.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution organisationnelle de l'entité ;
- de l'évolution des cartographies de risques ;
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, un travail de "veille" sur les incidents observés dans les autres établissements est réalisé à partir d'une analyse de la base consortiale ORX (base de pertes

réunissant une cinquantaine de banques dans le monde) dont Crédit Agricole S.A. est adhérent. En fonction des constats, les *stress scenarios* élaborés au sein des différentes entités du Groupe sont alors revus en conséquence. Afin de compléter ce dispositif, une deuxième base externe SAS OpRisk a été intégrée.

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

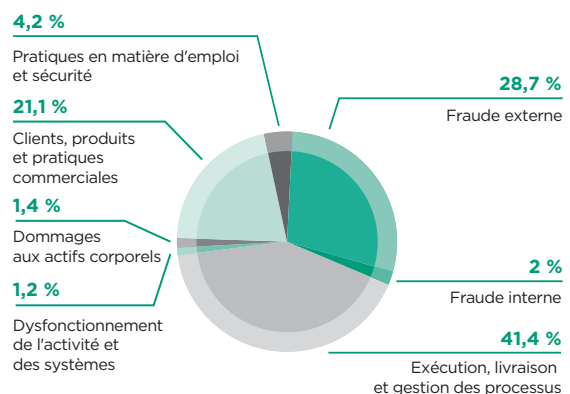
L'ensemble de la méthodologie Risques opérationnels a fait l'objet d'une mission de l'ACPR en 2012 qui a noté les avancées du Groupe ainsi que les axes de progrès.

Le groupe Crédit Agricole a engagé une revue méthodologique approfondie des choix de modélisation des exigences de fonds propres relatives aux données internes et également revu le scénario *rogue trading* tant dans l'analyse métier en tenant compte du nouveau contexte de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank que dans l'analyse quantitative permettant la détermination de l'exigence de fonds propres correspondante.

### IV. Exposition

Les principales entités du groupe Crédit Agricole utilisent l'approche des mesures avancées (AMA) : Crédit Agricole CIB, Amundi, LCL, Crédit Agricole Consumer Finance, Agos et l'ensemble des Caisses régionales. L'utilisation de l'AMA pour ces entités a été validée par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2007 et confirmée à nouveau (suite au changement de structure juridique) pour Amundi, Crédit Agricole Consumer Finance et Agos en 2010. Ce périmètre représente à ce jour 85% des fonds propres au titre du risque opérationnel.

#### RÉPARTITION DES PERTES OPÉRATIONNELLES (EN VALEUR) PAR CATÉGORIE DE RISQUES BÂLOISE (2012 À 2014)



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels reflète les principales activités du groupe Crédit Agricole S.A. :

- une exposition qui reste majoritaire sur la catégorie Exécution liée à des erreurs de traitement inhérentes à toute activité (notamment suite à la migration SEPA) mais aussi en raison de sanctions en matière fiscale ;
- une exposition à la fraude externe qui reste significative notamment liée au risque opérationnel frontière crédit qui traduit l'importance de l'activité banque de détail notamment dans le crédit à la consommation, le crédit-bail et le *factoring* (fraude documentaire, fausses factures...);



- une exposition liée au risque juridique (litiges commerciaux en particulier avec des fournisseurs/prestataires, assignations pour contestation de TEG).

Des plans d'action locaux ou Groupe correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition du groupe Crédit Agricole S.A. au Risque Opérationnel.

## V. Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture du risque opérationnel du groupe Crédit Agricole S.A. par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices Groupe sont souscrites par Crédit Agricole S.A. pour ses filiales et par la Camca pour les Caisses régionales auprès des grands acteurs du marché de l'assurance ; elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Par ailleurs, les filiales des métiers gèrent elles-mêmes les risques de moindre intensité.

En France, les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également la couverture des recours des tiers pour tous les immeubles exposés à ces risques ; les autres risques de responsabilité civile vis-à-vis des tiers sont complétés par des polices de Responsabilité Civile Exploitation.

Les polices Pertes d'exploitation, Fraude et Tous risques valeurs, responsabilité civile professionnelle du Groupe et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées en 2014.

Les polices "éligibles Bâle 2" sont ensuite utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

Les risques de fréquence élevée et de faible intensité sur certains programmes qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe Crédit Agricole S.A. au final par la captive de réassurance du Groupe (Crédit Agricole Réassurance CARE) et représentent environ 7 % de l'ensemble des programmes d'assurances Groupe.

## RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Les risques de non-conformité concernent notamment le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels ou encore de la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption ou le financement du terrorisme.

Un dispositif de contrôle dédié s'assure de la maîtrise de ces risques, et donc de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation du Groupe.

L'organisation et les principales actions relatives à la Conformité dans le Groupe sont détaillées dans la section sur les indicateurs de performance économique de la partie du Document de référence traitant des informations sociales, sociétales et environnementales du groupe Crédit Agricole S.A.

La prévention, le contrôle et la maîtrise des risques de non-conformité et de réputation sont détaillés dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne au titre de la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003.

## INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BÂLE 3

Le règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques du groupe Crédit Agricole sont décrits dans la présente partie et dans la partie "Facteurs de risque". Afin de présenter distinctement les exigences de la réglementation prudentielle, le groupe Crédit Agricole a fait le choix de communiquer les informations au titre du Pilier 3 dans une partie distincte de celle sur les Facteurs de risque. La présente partie fournit notamment les informations nécessaires sur les exigences de fonds propres, la composition des fonds propres, la description et le niveau d'exposition aux risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels.

Le règlement d'exécution (UE) n° 1423/2013 de la Commission du 20 décembre 2013 définit des normes techniques d'exécution relatives aux obligations d'information sur les fonds propres applicables aux établissements assujettis, conformément au règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank réalise également pour sa part, dans son Document de référence, une présentation détaillée des exigences du Pilier 3 sur base sous-consolidée.

En mai 2012, un groupe de travail international, la *Task Force* sur le renforcement de la communication financière (*Enhanced Disclosure Task Force - EDTF*) a été constitué sous l'égide du Conseil de stabilité financière. L'EDTF, composée de représentants du secteur privé, producteurs et utilisateurs d'informations financières, a publié en octobre 2012 un rapport comprenant 32 recommandations qui visent à renforcer la communication des banques, notamment dans les domaines de la gestion des risques, de l'adéquation des fonds propres, et de l'exposition aux risques de liquidité et de financement, de marché, de crédit, ainsi qu'aux autres risques. Deux rapports d'étape publiés en août 2013 et en septembre 2014 sont venus préciser certaines de ces recommandations.

En réponse à ces recommandations, le groupe Crédit Agricole a enrichi le contenu de sa communication financière. Le tableau suivant donne une vision synthétique des réponses apportées aux recommandations de l'EDTF et liste les sections concernées du présent document.

TABLE DE CONCORDANCE DE L'EDTF

		Actualisation A01				
Recommandation		Rapport de gestion et autres	Facteurs de risque	Pilier 3	États financiers consolidés	
Introduction	1	Table de concordance p. 81				
	2	Terminologie et mesures des risques, paramètres clés utilisés p. 44 à 79		p. 117 et 118	p. 162 à 165, 177 à 190	
	3	Présentation des principaux risques et/ou risques émergents p. 44 à 79			p. 177 à 190	
	4	Nouveau cadre réglementaire en matière de solvabilité et objectifs du Groupe p. 68		p. 84 à 96	p. 190	
Gouvernance et stratégie de gestion des risques	5	Organisation du contrôle et de la gestion des risques	p. 34 à 42	p. 44 à 45		
	6	Stratégie de gestion des risques et mise en œuvre	p. 34 à 42	p. 44 à 79	p. 93 à 94, 112	
	7	Cartographie des risques par pôle métier			p. 116 à 117	
	8	Gouvernance et gestion des <i>stress tests</i> internes de crédits et de marchés		p. 45, 46 à 48, 55 à 57		
Exigences de fonds propres et emplois pondérés	9	Exigences minimales de fonds propres p. 86 à 90				
	10a	Détail de la composition du capital		p. 91, 97 à 110 (1)		
	10b	Rapprochement du bilan comptable et du bilan prudentiel et des capitaux propres comptables et des fonds propres prudentiels			p. 83, 111	
	11	Évolution des fonds propres prudentiels p. 91 à 92, 113				
	12	Trajectoire de capital et objectifs de ratios en CRD 4 p. 86 à 96, 113				
	13	Emplois pondérés par pôle métier et par type de risques p. 114 à 116, 120 à 121				
	14	Emplois pondérés et exigence en capital par méthode et catégorie d'exposition		p. 49	p. 114 à 144	
	15	Exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition et note interne		p. 47, 49, 53	p. 120 à 132	
	16	Évolution des emplois pondérés par type de risque p. 116 à 117				
	17	Description des modèles de <i>backtesting</i> et de leur fiabilisation		p. 46 à 47, 55, 77	p. 118 à 120, 134	
Liquidité	18	Gestion de la liquidité et bilan <i>cash</i> p. 65 à 69				
	19	Actifs grevés p. 94 à 95				
	20	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle		p. 124	p. 183 à 188, 238	
	21	Gestion du risque de liquidité et de financement p. 65 à 70				
	22 à 24	Mesure des risques de marché		p. 54 à 59	p. 144	p. 161 à 167, 183 à 186, 248 à 261
Risques de marché	25	Techniques d'encadrement des risques de marché p. 54 à 59				
	26	Exposition maximale, ventilation et diversification des risques de crédit		p. 45 à 53	p. 117 à 136	p. 177 à 182
Risque de crédit	27 et 28	Politique de provisionnement et couverture des risques p. 53				
	29	Instruments dérivés : notionnels, risque de contrepartie, compensation	p. 38	p. 48, 50, 53, 56 à 57	p. 84 à 85, 114 à 115, 121	p. 164 à 165, 183 à 186, 219 à 221, 251
	30	Mécanismes de réduction du risque de crédit		p. 50 à 51	p. 135 et 136	p. 245 et 246
	31	Autres risques : risques du secteur de l'assurance, risques opérationnels et risques juridiques, sécurité des systèmes d'information et plans de continuité d'activités		p. 34 à 42	p. 70 à 77	p. 144
Autres risques	32	Risques déclarés et actions en cours en matière de risques opérationnels et juridiques		p. 233 à 235 du document de référence Crédit Agricole S.A.	p. 234 à 235	

(1) *Détail des émissions de dette disponible sur le site web : [www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire/Information-financiere/Pilier-3-et-autres-publications-prudentielles](http://www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire/Information-financiere/Pilier-3-et-autres-publications-prudentielles)*

## CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

### I. Champ d'application des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement qui sont agréés pour fournir les services et les activités d'investissement visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée, mais peuvent en être exemptés dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (CRR).

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que certaines filiales du Groupe puissent bénéficier de cette exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sous-consolidé. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a été exempté par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage à CRR/CRD 4 ne remet pas en cause les exemptions individuelles accordées par l'ACPR avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, sur la base de dispositions réglementaires préexistantes.

### II. Périmètre prudentiel

#### Différence entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre de consolidation à des fins de surveillance prudentielle :

Les entités comptablement consolidées mais exclues de la surveillance prudentielle des établissements de crédit sur base consolidée sont essentiellement les sociétés d'assurance et quelques entités *ad hoc* prudemment mises en équivalence. Par ailleurs, les entités consolidées comptablement par la méthode de l'intégration proportionnelle au 31 décembre 2013 et désormais consolidées comptablement par la méthode de mise en équivalence, conformément aux normes IFRS 11, restent prudemment consolidées par intégration proportionnelle. L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans les comptes consolidés "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014".

TABLEAU 1 - DIFFÉRENCE DE TRAITEMENT DES PARTICIPATIONS ENTRE PÉRIMÈTRE COMPTABLE ET PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Type de participation	Traitement comptable	Traitement prudentiel Bâle 3 non phasé
Filiales ayant une activité financière	Consolidation par intégration globale	Consolidation par intégration globale générant une exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale.
Filiales ayant une activité financière détenues conjointement	Mise en équivalence	Consolidation proportionnelle.
Filiales ayant une activité d'assurance	Consolidation par intégration globale	Traitement prudentiel de ces participations par mise en équivalence, le Groupe étant reconnu "conglomérat financier" : <ul style="list-style-type: none"> <li>● pondération des instruments de CET1 à 370 % avec calcul de l'<i>El equity</i> à hauteur de 2,4 % ;</li> <li>● déduction des instruments AT1 et T2 au niveau de leurs fonds propres respectifs.</li> </ul> <p>En contrepartie, comme précédemment, le groupe Crédit Agricole S.A. et le groupe Crédit Agricole sont soumis à des exigences complémentaires en matière de fonds propres et de ratio d'adéquation des fonds propres du conglomérat financier.</p>
Participations > 10 % ayant une activité financière par nature	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mise en équivalence</li> <li>● Titres de participation dans les établissements de crédit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Déduction du CET1 des instruments de CET1, au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % du CET1. Cette franchise, appliquée après calcul d'un seuil de 10 %, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles.</li> <li>● Déduction des instruments AT1 et T2 au niveau de leurs fonds propres respectifs.</li> </ul>
Participations ≤ 10 % ayant une activité financière ou assurance	● Titres de participation et titres disponibles à la vente	Déduction des instruments CET1, AT1 et T2, au-delà d'une limite de franchise de 10 % du CET1.
Véhicules de titrisation de l'activité ABCP	Intégration globale	Pondération en risque de la valeur de mise en équivalence et des engagements pris sur ces structures (lignes de liquidité et lettres de crédit).

TABLEAU 2 - PASSAGE DU BILAN CONSOLIDÉ COMPTABLE AU PRUDENTIEL AU 31 DÉCEMBRE 2014

<i>(en millions d'euros)</i>	Périmètre statutaire	Retraitements prudentiels <sup>(1)</sup>	Périmètre prudentiel <sup>(2)</sup>
Caisses, banques centrales	57 904	21	57 925
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	403 457	(83 579)	319 878
Instruments dérivés de couverture	33 146	(656)	32 490
Actifs financiers disponibles à la vente	307 591	(189 176)	118 415
Prêts et créances sur les établissements de crédit	100 038	(2 346)	97 692
Prêts et créances sur la clientèle	709 884	983	710 867
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	20 280	30	20 310
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	29 583	(14 144)	15 439
Actifs d'impôt courant et différés	5 759	362	6 121
Compte de régularisation et actifs divers	63 571	(1 403)	62 168
Actifs non courants destinés à être cédés	246	(246)	-
Participations et parts dans les entreprises mises en équivalence	4 278	11 449	15 727
Immobilisations	13 050	(4 001)	9 049
Écart d'acquisition	13 976	(850)	13 126
<b>ACTIF</b>	<b>1 762 763</b>	<b>(283 556)</b>	<b>1 479 207</b>
Banques centrales	4 523	-	4 523
Passifs à la juste valeur par résultat	318 923	(825)	318 098
Instruments dérivés de couverture	32 941	133	33 074
Dettes envers les établissements de crédit	98 434	(8 038)	90 396
Dettes envers la clientèle	622 686	11 838	634 524
Dettes représentées par un titre	185 504	2 152	187 656
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	18 597	(925)	17 672
Passifs d'impôts courants et différés	2 907	(548)	2 359
Compte de régularisation et passifs divers	69 156	(2 624)	66 532
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Provision technique des entreprises d'assurance	285 136	(285 135)	1
Provisions	6 826	(113)	6 713
Dettes subordonnées	25 487	1 100	26 587
<b>Total dettes</b>	<b>1 671 120</b>	<b>(282 985)</b>	<b>1 388 135</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>91 643</b>	<b>(570)</b>	<b>91 073</b>
Capitaux propres part du Groupe	86 665	174	86 839
Participations ne donnant pas le contrôle	4 978	(744)	4 234
<b>PASSIF</b>	<b>1 762 763</b>	<b>(283 555)</b>	<b>1 479 208</b>

(1) Sociétés d'assurances mises en équivalence, filiales exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intragroupes liées à ces filiales.

(2) Déclaration Finrep.

### III. Réforme des ratios de solvabilité

#### Synthèse des principales évolutions apportées par Bâle 3 (CRR/CRD 4) par rapport à Bâle 2

Renforçant le dispositif prudentiel, Bâle 3 conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et introduit de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel. Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au *Journal Officiel* de l'Union européenne le 26 juin 2013 (directive 2013/36/EU, transposée notamment par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014, et règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil) et sont entrés en application le 1<sup>er</sup> janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

#### A. AU NUMÉRATEUR DES RATIOS DE SOLVABILITÉ

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1) ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

Les fonds propres au 31 décembre 2014, en Bâle 3 non phasé<sup>(1)</sup> sont calculés en prenant en compte les évolutions suivantes par rapport au 31 décembre 2013 en Bâle 2.5 :

1. suppression de la majorité des **filtres prudentiels**, notamment en ce qui concerne les plus et moins-values latentes sur les instruments de capitaux propres et les titres de dettes disponibles à la vente. Par exception, les plus et moins-values des opérations de couverture de flux de trésorerie et celles dues à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement (passifs évalués à la juste valeur) restent filtrées. Pour les tableaux présentés ci-après, projetés en 2022, date à laquelle IAS 39 ne sera plus en vigueur, les plus et moins-values latentes sur les titres de dette souveraine ne sont pas filtrées. De plus, un filtre est introduit au titre du DVA (variation de valeur due à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement sur les instruments dérivés au passif du bilan) ;
2. écrêtage des **intérêts minoritaires** et autres instruments de fonds propres émis par une filiale éligible<sup>(2)</sup> excédant les fonds propres nécessaires à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale. Cet écrêtage s'applique à chaque compartiment de fonds propres. Par ailleurs, les intérêts minoritaires non éligibles sont exclus ;
3. déduction du CET1 des **impôts différés actifs (IDA)** dépendant des bénéfices futurs **liés à des déficits reportables** ;
4. déduction du CET1 des montants négatifs résultant d'un **déficit de provisions par rapport aux pertes attendues** (*expected loss "EL"*), calculé en distinguant les encours sains et les encours en défaut ;
5. déduction du CET1 des **impôts différés actifs (IDA)** dépendant des bénéfices futurs **liés à des différences temporelles** au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1. Cette franchise, appliquée après application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des instruments de CET1 détenus dans les participations

financières supérieures à 10 %. Les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondérés à 250 %) ;

6. déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les **participations financières supérieures à 10 %** (investissements importants) au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1, le traitement étant identique à celui décrit au point précédent :
  - la déduction porte sur les participations directes supérieures à 10 % et les participations indirectes (notamment à travers des OPCVM). Ces dernières font maintenant l'objet d'un traitement sous forme de déduction et non plus d'emplois pondérés. Leur montant est additionné à celui des participations financières directes ci-dessus, dans le cas où elles sont identifiées comme participations financières. À défaut, la part actions, voire la totalité du portefeuille de l'OPCVM est déduit du CET1 sans application de la franchise,
  - en ce qui concerne les participations dans les assurances, elles sont traitées en emplois pondérés avec une pondération de 370 % si elles font partie du conglomérat. Dans le cas contraire, elles sont intégrées aux autres participations dans le secteur financier et donc déduites du CET1 pour la part excédant le mécanisme de double franchise décrit précédemment ;
7. restriction des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 aux **instruments de dette hybride** qui répondent à des critères d'inclusion pour être éligibles en Bâle 3 ;
8. **corrections de valeur** découlant de l'évaluation prudente définie par la réglementation prudentielle : les établissements doivent appliquer le principe de prudence et ajuster le montant de leurs actifs et passifs mesurés à la juste valeur selon une méthode prudentielle en déduisant éventuellement des corrections de valeur (*prudent valuation*).

Certains de ces éléments font par ailleurs l'objet d'une mise en application progressive ou "phasée" décrite ci-dessous au point IV.

#### B. AU DÉNOMINATEUR DES RATIOS DE SOLVABILITÉ

Bâle 3 introduit des modifications sur le calcul des emplois pondérés des risques de crédit et de contrepartie, et notamment la prise en compte :

- du risque de variation de prix de marché sur les opérations de dérivés liés à la qualité de crédit de la contrepartie (CVA - *Credit Valuation Adjustment*) ;
- des risques sur les contreparties centrales (chambres de compensation) ;
- des notations externes dont la référence est modifiée pour le calcul de la pondération des contreparties financières en méthode Standard ;
- d'un rehaussement de la corrélation de défaut sur les institutions financières de grande taille pour le traitement en méthode *Internal Rating Based* ;
- du renforcement des mesures de détection et de suivi du risque de corrélation ;
- d'un traitement préférentiel des expositions sur les petites et moyennes entreprises (PME).

Par ailleurs, les emplois pondérés incluent, pour le périmètre validé en conglomérat, la valeur de mise en équivalence des participations dans les assurances, en application de l'article 49 du CRR. En ce qui concerne le groupe Crédit Agricole, la pondération est à 370 % étant donné le statut non coté de Crédit Agricole Assurances (CAA).

(1) Tels qu'ils seront calculés en 2022 après la période de transition.

(2) Établissement de crédit et certaines activités d'investissement.



Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- l'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- l'approche "Notations internes" (IRB – *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement.

On distingue :

- l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut,
- l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : probabilités de défaut, pertes en cas de défaut, expositions en cas de défaut, maturité.

Depuis fin 2007, l'ACPR a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notations internes pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles Clientèle de détail et Grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre. Après le passage en méthode IRB avancée de l'ensemble des portefeuilles "banque de détail" dans les entités Cariparma et FriulAdria en Italie en 2013, l'année 2014 a été marquée par la validation en méthode IRB des portefeuilles "entreprises" de LCL et des Caisses régionales avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole a obtenu l'autorisation de l'ACPR pour utiliser, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la méthode avancée (AMA – *Advanced Measurement Approach*) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel pour les principales entités du Groupe. Les autres entités du Groupe utilisent l'approche standard, conformément à la réglementation.

Les principales entités ou portefeuilles du Groupe en méthode standard de mesure du risque de crédit et/ou du risque opérationnel au 31 décembre 2014 sont les suivantes :

- les portefeuilles groupe Cariparma non encore validés (portefeuilles hors clientèle de détail et périmètre Carispezia) ainsi que l'ensemble des autres entités du pôle Banque de proximité à l'international ;
- groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring ;
- certains portefeuilles et filiales étrangères du groupe Crédit Agricole Consumer Finance ;
- portefeuille des professionnels de l'immobilier.

Conformément à l'engagement de passage progressif du Groupe en méthode avancée défini avec l'ACPR en mai 2007 (plan de *roll out*), les travaux sur les principales entités ou portefeuilles encore en méthode standard se poursuivent. Une actualisation du plan de *roll out* est adressée annuellement à l'autorité compétente.

L'utilisation des modèles internes aux fins de calcul des ratios de solvabilité a permis de renforcer la gestion de ses risques par le

groupe Crédit Agricole. En particulier, le développement des méthodes "notations internes" a conduit à une collecte systématique et fiabilisée des historiques de défauts et de pertes sur la majorité des entités du Groupe. La constitution de tels historiques de données permet aujourd'hui de quantifier le risque de crédit en associant à chaque grade de notation une probabilité de défaut (PD) moyenne et, pour les approches "notation internes avancées", une perte en cas de défaut (*Loss Given Default*, ou LGD).

En outre, les paramètres des modèles "notations internes" sont utilisés dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques risque et crédits des entités. Sur le périmètre de la Grande clientèle, le dispositif de notation unique dans le Groupe (outils et méthodes identiques, données partagées), mis en place depuis plusieurs années, a contribué au renforcement et à la normalisation des usages des notations et des paramètres de risque associés au sein des entités. L'unicité de la notation des clients Grande clientèle permet ainsi de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, les politiques de provisionnement et de couverture des risques, ainsi que le dispositif d'alertes et de surveillance rapprochée. De par son rôle dans le suivi et le pilotage du risque dans les entités, la notation fait l'objet de contrôles qualité et d'une surveillance régulière à tous les niveaux du processus de notation.

Ainsi, les modèles internes de mesure des risques favorisent le développement de saines pratiques de gestion des risques par les entités du Groupe et améliorent l'efficacité du processus d'allocation des fonds propres en permettant une mesure plus fine de la consommation de ceux-ci par ligne de métier et par entité.

### C. RATIOS DE SOLVABILITÉ DANS LE RÉGIME CRR/CRD 4

Au total, dans le régime CRR/CRD 4, trois niveaux de ratio de solvabilité sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio CET1 ;
- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio T1 ;
- le ratio de fonds propres globaux.

Ces ratios font l'objet d'un calcul "phasé" ayant pour but de gérer progressivement la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3.

Outre les niveaux minima de ratios requis, des "coussins de fonds propres", composés exclusivement de fonds propres de base de catégorie 1, seront appliqués aux ratios (*cf.* point V ci-dessous "Exigences minimales") de façon à renforcer la capacité de résilience du secteur bancaire :

- le coussin de conservation ;
- le coussin contra-cyclique ;
- le coussin pour les établissements d'importance systémique (uniquement pour le groupe Crédit Agricole, et non pour Crédit Agricole S.A.) ; et
- le coussin pour le risque systémique.

## IV. Phase transitoire de mise en œuvre

Pour faciliter la mise en conformité des établissements de crédit avec la CRR/CRD 4, des assouplissements ont été consentis à titre transitoire, notamment l'introduction progressive des éléments nouveaux sur les fonds propres :

1. application transitoire du traitement des filtres prudentiels sur les **plus et moins-values latentes** sur les actifs disponibles à la vente : en 2014, les plus-values latentes resteront exclus du CET1, puis y seront progressivement intégrées (40 % en 2015 ; 60 % en 2016 ; 80 % en 2017 et 100 % les années suivantes). À l'inverse, les moins-values latentes sont intégrées dès 2014. Par ailleurs, les plus et moins-values latentes sur les titres souverains restent exclus des fonds propres jusqu'à l'adoption de la norme IFRS 9 par l'UE ;
2. déduction progressive de l'écrêtement ou de l'exclusion des **intérêts minoritaires** par tranche progressant de 20 % par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
3. déduction progressive des **impôts différés actifs (IDA)** dépendant des bénéfices futurs **liés à des déficits reportables** par tranche progressant de 20 % par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le montant résiduel (80 % en 2014) reste traité selon la méthode CRD 3 (traitement en emplois pondérés à 0 %) ;
4. pas d'application transitoire de la déduction des montants négatifs résultant d'un **déficit de provisions par rapport aux pertes attendues** (pour mémoire, déduction en CRD 3 à 50 % du *Tier 1* et à 50 % du *Tier 2*), avec un calcul des montants distinguant maintenant les créances saines et celles en défaut ;
5. déduction progressive des **impôts différés actifs (IDA)** dépendant des bénéfices futurs **liés à des différences temporelles** : le montant dépassant la double franchise partiellement commune aux participations financières supérieures à 10 %, est déduit par tranche progressant de 20 % par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les éléments couverts par la franchise sont pondérés à 250 %. Le montant résiduel du dépassement de franchise (80 % en 2014) reste traité selon la méthode CRD 3 (traitement en emplois pondérés à 0 %) ;
6. déduction progressive des instruments de CET1 détenus dans des entités financières constituant des **participations dans lesquelles le taux de détention est supérieur à 10 %** : le montant résiduel du dépassement de double franchise commune aux IDA traités au point précédent, est déduit suivant les mêmes modalités qu'au point ci-dessus. Les éléments couverts par la franchise sont comme ci-dessus pondérés à 250 %. Le montant résiduel du dépassement de franchise (80 % en 2014) reste traité selon la méthode CRD 3 (déduction à 50 % du *Tier 1* et 50 % du *Tier 2*) ;

7. Les **instruments de dette hybride** qui étaient éligibles en fonds propres en Bâle 2 et qui ne sont plus éligibles en tant que fonds propres du fait de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, peuvent sous certaines conditions être éligibles à la clause de maintien des acquis. Conformément à cette clause, ces instruments sont progressivement exclus sur une période de 8 ans, avec une diminution de 10 % par an. En 2014, 80 % du stock global déclaré au 31 décembre 2012 est reconnu, puis 70 % en 2015, etc. La partie non reconnue peut être reconnue dans la catégorie inférieure de fonds propres (d'AT1 à *Tier 2* par exemple) si elle remplit les critères correspondants.

Enfin, les **immobilisations incorporelles** (dont les écarts d'acquisition) sont déduites du CET1 à 100 % dès 2014, conformément à la transposition nationale des règles d'application transitoire.

## V. Exigences minimales

- Ratios de fonds propres avant coussins : l'exigence minimale de CET1 est de 4 % en 2014, puis sera porté à 4,5 % les années suivantes. De même, l'exigence minimale de *Tier 1* est de 5,5 % en 2014, puis sera portée à 6 % les années suivantes. Enfin, l'exigence minimale de fonds propres globaux est de 8 % ;
- À ces ratios s'ajouteront des coussins de fonds propres dont la mise en application sera progressive :
  - le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés en 2019),
  - le coussin contra-cyclique (taux en principe dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau du Groupe étant une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD <sup>(1)</sup>) des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation du Groupe,
  - les coussins pour risque systémique et pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIB) (entre 0 % et 3,5 %). Ces deux coussins ne sont pas cumulatifs, les doubles comptages étant éliminés par le régulateur de l'entité consolidante. Le groupe Crédit Agricole est sur la liste des entités systémiques. Le coussin est estimé à partir d'indicateurs calculés sur le Groupe qui figurent dans le tableau à la fin de cette section (1% phasé jusqu'en 2019 dans le tableau ci-dessous).

Ces coussins entreront en application à partir de 2016 par incréments progressifs annuels jusqu'en 2019 (0 % en 2015, 25 % du coussin demandé en 2016, 50 % en 2017 etc.). Le coussin pour risque systémique peut être mis en place dès 2015 par une autorité nationale sous condition de justification documentée auprès de l'Autorité bancaire européenne. Lorsque le taux d'un coussin contra-cyclique est modifié au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est au moins 12 mois après la date de publication. Les incréments progressifs annuels définis ci-dessus s'appliquent à l'issue de la période de préavis de 12 mois.

Ces coussins doivent être couverts par du CET1.

### EXIGENCES MINIMALES SUR LA BASE DES INFORMATIONS CONNUES À FIN FEVRIER 2015

1 <sup>er</sup> janvier...	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Common Equity Tier One	4,0 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %
Tier 1 (CET1 + ATI)	5,5 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %
Tier 1 + Tier 2	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
Coussin de conservation			0,625 %	1,250 %	1,875 %	2,50 %
Coussin contra-cyclique (entre 0 et 2,5 %)			0 %	0 %	0 %	0 %
Coussin pour risque systémique (entre 0 et 5 %)			0 %	0 %	0 %	0 %
Coussin G-SIB (dédié aux établissements systémiques) (entre 0 et 3,5 %)			0,25 %	0,50 %	0,75 %	1,00 %

(1) L'EAD est le montant de l'exposition en cas de défaillance. Elle englobe les encours bilanciaux ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan.

**EXIGENCE TOTALE POUR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE Y COMPRIS BUFFER TELLE QUE CONNUE À FIN FÉVRIER 2015**

1 <sup>er</sup> janvier...	2014	2015	2016
CET1 + Coussins	4,0 %	4,5 %	5,375 %
T1 + Coussins	5,5 %	6,0 %	6,875 %
T1 + T2 + Coussins	8,0 %	8,0 %	8,875 %

Sur la base des données à fin 2013, le groupe Crédit Agricole obtient un score global de systémicité de 218, ce qui le positionne dans la sous-catégorie 1 correspondant au plus faible niveau de coussin de fonds propres de 1%.

**TABLEAU DES 70 INDICATEURS G-SIB - DONNÉES À FIN 2013**  
**DONNÉES BANCAIRES GÉNÉRALES**

**Section 1 : Information générales**

a. Informations générales fournies par l'autorité nationale de surveillance	
(1) Code pays	FR
(2) Nom de la banque	Credit Agricole
(3) Date de soumission (yyyy-mm-dd)	2014-07-23
a. Informations générales fournies par l'établissement déclarant	
(1) Date de déclaration (yyyy-mm-dd)	2013-12-31
(2) Monnaie de déclaration	EUR
(3) Taux de conversion de l'euro	1
(4) Unité de déclaration	1 000 000
(5) Norme comptable	IFRS
(6) Lieu de publication des informations	<a href="http://www.credit-agricole.com/en/Investor-and-shareholder/Press-Releases/Credit-Agricole-Group-disclosure-on-global-systemically-important-banks-G-SIBs-indicators">http://www.credit-agricole.com/en/Investor-and-shareholder/Press-Releases/Credit-Agricole-Group-disclosure-on-global-systemically-important-banks-G-SIBs-indicators</a>

**INDICATEUR DE TAILLE**

**Section 2 : Expositions totales**

	Montant
a. Exposition au risque de contrepartie des contrats dérivés (méthode 1)	39 348
b. Valeur brute des opérations de financement sur titres (SFT)	121 228
c. Exposition au risque de contrepartie des SFT	19 369
d. Autres actifs	1 158 712
(1) Titres reçus dans le cadre des SFT, comptabilisés en tant qu'actifs	0
<b>e. Total des éléments de bilan [somme des éléments 2.a, 2.b, 2.c, et 2.d, moins 2.d.(1)]</b>	<b>1 338 657</b>
f. Exposition potentielle future des contrats dérivés (méthode 1)	20 367
g. Montant notionnel des éléments de hors-bilan avec un facteur de conversion en équivalent-crédit (FCEC) de 0 %	38 852
(1) Engagements sur carte de crédit révocables sans condition	0
(2) Autres engagements révocables sans condition	0
h. Montant notionnel des éléments de hors-bilan avec un FCEC de 20 %	24 506
i. Montant notionnel des éléments de hors-bilan avec un FCEC de 50 %	176 735
j. Montant notionnel des éléments de hors-bilan avec un FCEC de 100 %	51 243
<b>k. Total des éléments de hors-bilan [somme des éléments 2.f, 2.g et 2.h jusqu'à 2.j moins 0,9 fois la somme des éléments 2.g.(1) et 2.g.(2)]</b>	<b>311 702</b>
l. Entités consolidées à des fins de comptabilité mais pas à des fins de régulation fondée sur les risques :	
(1) Actif du bilan	125 369
(2) Exposition potentielle future des contrats dérivés	0
(3) Engagements révocables sans condition	0
(4) Autres engagements hors-bilan	22
(5) Valeur d'investissement dans les entités consolidées	4 413
m. Ajustements réglementaires	24 943
<b>O. INDICATEUR DES EXPOSITIONS TOTALES [SOMME DES ÉLÉMENTS 2.E, 2.K, 2.L.(1), 2.L.(2), 0.1 FOIS 2.L.(3), 2.L.(4), MOINS LA SOMME DES ÉLÉMENTS 2.L.(5) ET 2.M]</b>	<b>1 746 395</b>

## INDICATEURS D'INTERDÉPENDANCE

<b>Section 3 : Actifs au sein du système financier</b>	<b>Montant</b>
a. Fonds déposés auprès ou prêtés à d'autres établissements financiers	48 795
(1) Certificats de dépôt	0
b. Lignes engagées non tirées en faveur d'autres établissements financiers	35 153
c. Détentions de titres émis par d'autres établissements financiers :	
(1) Titres de créance garantis	0
(2) Titres de créance de premier rang non garantis	49 246
(3) Titres de créance subordonnés	556
(4) Billets de trésorerie	0
(5) Actions (dont valeur au pair et surplus des actions ordinaires ou privilégiées)	4 284
(6) Positions courtes compensatoires liées aux détentions d'actions spécifiques incluses dans l'élément 3.c.(5)	0
d. Exposition courante positive nette des opérations de financement sur titres avec d'autres établissement financiers	10 487
e. Contrats dérivés de gré à gré avec d'autres établissement financiers ayant une juste valeur nette positive :	
(1) Juste valeur positive (y compris les sûretés détenues dans le cadre de l'accord cadre de compensation)	9 956
(2) Exposition potentielle future	4 825
<b>F. INDICATEUR D'ACTIFS AU SEIN DU SYSTÈME FINANCIER [SOMME DES ÉLÉMENTS 3.A, 3.B JUSQU'À 3.C.(5), 3.D, 3.E.(1), ET 3.E.(2), MOINS 3.C.(6)]</b>	<b>163 301</b>

<b>Section 4 : Passifs au sein du système financier</b>	<b>Montant</b>
a. Dépôts dus à des établissements de dépôt	82 073
b. Dépôts dus à des établissements financiers autres que de dépôt	117 691
c. Lignes engagées non tirées obtenues d'autres établissements financiers	70 453
d. Exposition courante négative nette des opérations de financement sur titres avec d'autres établissements financiers	5 781
e. Contrats dérivés de gré à gré avec d'autres établissements financiers ayant une juste valeur nette négative :	
(1) Juste valeur négative (y compris les sûretés détenues dans le cadre de l'accord cadre de compensation)	6 278
(2) Exposition potentielle future	4 185
<b>G. INDICATEUR DE PASSIFS AU SEIN DU SYSTÈME FINANCIER [SOMME DES ÉLÉMENTS 4.A JUSQU'À 4.E.(2)]</b>	<b>286 461</b>

<b>Section 5 : Encours de titres</b>	<b>Montant</b>
a. Titres de créance garantis	27 416
b. Titres de créance de premier rang non garantis	66 646
c. Titres de créance subordonnés	27 757
d. Billets de trésorerie	26 919
e. Certificats de dépôt	88 859
f. Fonds propres de base	12 537
g. Actions privilégiées et toute autre forme de financement subordonné exclu de l'élément 5.c.	0
<b>I. INDICATEUR D'ENCOURS DE TITRES (SOMME DES ÉLÉMENTS 5.A JUSQU'À 5.G)</b>	<b>250 135</b>

## INDICATEUR DE FACULTÉ DE SUBSTITUTION/D'INFRASTRUCTURE D'ÉTABLISSEMENT FINANCIER

**Section 6 : Paiements effectués durant l'année de l'exercice (hors paiements intragroupe)**

	Devise	Montant en devise	Montant
a. Dollar australien	AUD	253,917	185 142
b. Real brésilien	BRL	1	1
c. Dollar canadien	CAD	415,729	304 111
d. Franc suisse	CHF	241,731	196 370
e. Yuan chinois	CNY	1,770,292	216 888
f. Euro	EUR	8,058,994	8 058 994
g. Livre britannique	GBP	1,652,506	1 946 225
h. Dollar de Hong Kong	HKD	2,525,416	245 240
i. Roupie indienne	INR	513	7
j. Yen japonais	JPY	146,694,754	1 133 841
k. Couronne suédoise	SEK	742,850	85 898
l. Dollar des États-Unis	USD	10,358,744	7 802 561

**N. PAIEMENTS EFFECTUÉS DURANT L'ANNÉE DE L'EXERCICE (HORS PAIEMENTS INTRAGROUPE) (SOMME DES ÉLÉMENTS 6.A JUSQU'À 6.L)****20 175 277****Section 7 : Actifs sous conservation****Montant****A. INDICATEUR D'ACTIFS SOUS CONSERVATION****2 254 000****Section 8 : Opérations de prise ferme sur les marchés obligataires et boursiers****Montant**

a. Activité de prise ferme d'actions	2 789
b. Activité de prise ferme de titres de créance	62 571

**C. INDICATEUR D'ACTIVITÉ DE PRISE FERME (SOMME DES ÉLÉMENTS 8.A ET 8.B)****65 360**

## INDICATEURS DE COMPLEXITÉ

**Section 9 : Montant notionnel des dérivés de gré à gré****Montant**

a. Dérivés de gré à gré faisant l'objet d'une compensation centrale	4 421 639
b. Dérivés de gré à gré faisant l'objet d'un règlement bilatéral	9 395 983

**C. INDICATEUR DE DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ (SOMME DES ÉLÉMENTS 9.A ET 9.B)****13 817 621****Section 10 : Titres détenus à des fins de négociation et disponibles à la vente****Montant**

a. Titres détenus à des fins de négociation (HFT)	45 912
b. Titres disponibles à la vente (AFS)	109 886
c. Titres HFT et AFS répondant à la définition des actifs de niveau 1	86 287
d. Titres HFT et AFS répondant à la définition des actifs de niveau 2, avec décotes	7 420

**F. INDICATEUR DE TITRES HFT ET AFS (SOMME DES ÉLÉMENTS 10.A ET 10.B, MOINS LA SOMME DE 10.C ET 10.D)****62 091****Section 11 : Actif de niveau 3****Montant****A. INDICATEUR D'ACTIFS DE NIVEAU 3****7 462**

## INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRANSFRONTIÈRE

<b>Section 12 : Créances transfrontières</b>	<b>Montant</b>
a. Créances étrangères sur la base du risque ultime (hors activité relative aux dérivés)	355 550
<b>C. INDICATEUR DE CRÉANCES TRANSFRONTIÈRES (ÉLÉMENT 12.A)</b>	<b>355 550</b>
<b>Section 13 : Passifs transfrontières</b>	<b>Montant</b>
a. Passifs étrangers (hors dérivés et passifs locaux en monnaie locale)	65 366
(1) Passifs étrangers envers les bureaux liés inclus dans l'élément 13.a.	0
b. Passifs locaux en monnaie locale (hors activité relative aux dérivés)	239 758
<b>D. INDICATEUR DE PASSIFS ÉTRANGERS [SOMME DES ÉLÉMENTS 13.A ET 13.B, MOINS 13.A.(1)]</b>	<b>305 124</b>



## INDICATEURS ET RATIOS PRUDENTIELS

### I. Ratios de solvabilité du groupe Crédit Agricole

Le tableau ci-après présente le ratio de solvabilité européen CRD 4, calculé conformément à la réglementation à date, comparé aux fonds propres déclarés selon la CRD 3 au 31 décembre 2013. Il présente les fonds propres prudentiels de manière simplifiée. Le

tableau complet est présenté dans la section Composition et évolution des fonds propres prudentiels/Composition des fonds propres de ce chapitre.

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013
	Phasé	Non phasé	Bâle 2
Capital et réserves part du Groupe <sup>(1)</sup>	78 816	81 234	73 624
(+) Intérêts minoritaires <sup>(1)</sup>	1 833	964	2 979
(-) Prudent valuation	(883)	(883)	0
(-) Déductions du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	(15 862)	(15 862)	(16 118)
(-) Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles après déduction des passifs d'impôt associés	(31)	(157)	0
(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(354)	(354)	0
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles <sup>(2)</sup>	0	0	0
(-) Traitement par transparence des OPCVM	(230)	(230)	0
Ajustements transitoires et autres déductions applicables aux fonds propres CET1	218	0	(201)
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)</b>	<b>63 507</b>	<b>64 712</b>	<b>60 284</b>
Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres AT1	4 100	4 100	8 445
Instruments de fonds propres AT1 non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	7 451	0	0
Instruments Tier 1 ou Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 1	(1 698)	0	(2 211)
Ajustements transitoires et autres déductions Bâle 2	(210)	0	(4 023)
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1</b>	<b>9 643</b>	<b>4 100</b>	<b>2 212</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1</b>	<b>73 150</b>	<b>68 812</b>	<b>62 496</b>
Instruments de capital et emprunts subordonnés éligibles en tant que fonds propres Tier 2	15 670	15 670	18 943
Instruments de capital et emprunts subordonnés non éligibles	2 119	0	0
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes et ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard <sup>(3)</sup>	1 961	1 961	333
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 2	(2 548)	(3 951)	(2 211)
Ajustements transitoires et autres déductions Bâle 2	586	0	(1 823)
<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2</b>	<b>17 788</b>	<b>13 680</b>	<b>15 243</b>
<b>FONDS PROPRES GLOBAUX</b>	<b>90 938</b>	<b>82 492</b>	<b>77 739</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS</b>	<b>494 934</b>	<b>494 934</b>	<b>476 928</b>
<b>Ratio CET1</b>	<b>12,8 %</b>	<b>13,1 %</b>	<b>12,6 %</b>
<b>Ratio Tier 1</b>	<b>14,8 %</b>	<b>13,9 %</b>	<b>13,1 %</b>
<b>Ratio global</b>	<b>18,4 %</b>	<b>16,7 %</b>	<b>16,3 %</b>

(1) Ce poste est détaillé dans le tableau présenté en section "Composition et évolution des fonds propres prudentiels /Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels".

(2) Les instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important représentent 4 304 millions d'euros et les impôts différés dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles sont de 2 274 millions d'euros en non phasé au 31 décembre 2014.

(3) La réintégration en Tier 2 de l'excès de provision par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes est limitée à 0,6 % des emplois pondérés en IRB. Par ailleurs, les ajustements pour risque de crédit général brut des effets fiscaux peuvent être intégrés à hauteur de 1,25 % des emplois pondérés en standard.

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) non phasés s'élevaient à 64,7 milliards d'euros au 31 décembre 2014 et font ressortir une hausse de 4,4 milliards d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2013. Les fonds propres CET1 phasés sont inférieurs de 1,2 milliard d'euros aux fonds propres CET1 non phasés.

Les événements marquants ayant impacté le CET1 en 2014 comprennent le paiement du dividende en actions sur les résultats 2013 pour la part hors Groupe qui impacte le capital social et les réserves (+ 0,3 milliard d'euros), la perte de contrôle de Crelan S.A. qui fait varier à la baisse les intérêts minoritaires de 0,7 milliard d'euros, et l'acquisition de 5 % des minoritaires d'Amundi qui les réduit de 0,2 milliard d'euros. L'ajustement de la valeur de mise en équivalence de BES, qui est passée à zéro au 30 juin 2014, a eu un effet limité sur le CET1 à -10 points de base, la moindre pondération de la franchise au titre de cette participation compensant partiellement son impact négatif sur le résultat :

- le poste capital et réserves part du Groupe pour le calcul du ratio non phasé est en hausse de 7,6 milliards d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2013, avec, notamment, un résultat net conservé qui s'élève à 4,4 milliards d'euros sur l'exercice, le paiement du dividende en actions sur les résultats 2013 pour la part hors Groupe, les émissions de parts sociales nettes de remboursement qui totalisent 0,5 milliard d'euros, et la forte hausse des gains et pertes latents, la suppression d'une partie des filtres prudentiels ayant permis de capter les plus-values. Les capitaux propres et réserves part du Groupe phasés sont inférieurs de 2,4 milliards d'euros aux non phasés en raison du filtrage des plus-values latentes sur le périmètre bancaire ;
- les intérêts minoritaires s'élèvent en non phasé à 1,0 milliard d'euros, et sont supérieurs en phasé du montant de la réintégration de 80 % de l'écrêtement, soit 0,9 milliard d'euros ;
- la déduction au titre de la *prudent valuation* s'élève à 0,9 milliard d'euros déduits du CET1 ;
- les déductions au titre du *goodwill* et des autres immobilisations incorporelles s'élèvent à 15,9 milliards d'euros en non phasé comme en phasé, soit une baisse de 0,3 milliard d'euros qui s'explique essentiellement par la cession effective d'entités nordiques de CA Consumer Finance ;
- les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables sont un élément nouvellement éliminé des fonds propres. Ils s'élèvent en non phasé à 0,2 milliard d'euros et sont déduits en phasé à hauteur de 20 % de ce montant ;
- l'insuffisance de provision par rapport à l'*expected loss* sur les expositions en IRB s'élève à 0,4 milliard d'euros au 31 décembre 2014 en non phasé comme en phasé. En Bâle 3, ce montant est désormais déduit du CET1 ;
- les instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % sont d'un montant plus faible qu'en Bâle 2 puisque ces dernières n'incluent plus ni la majeure partie des participations CET1 dans les assurances ni les créances subordonnées assurances qui sont des instruments de *Tier 2* (au 31 décembre 2013, elles étaient déduites à 50 % du *Tier 1* et 50 % du *Tier 2*). Les instruments de CET1 s'élèvent à 4,3 milliards d'euros et font l'objet du calcul de franchise sans générer de dépassement de cette dernière ;

- les impôts différés actifs (IDA) dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles s'élèvent à 2,3 milliard d'euros au 31 décembre 2014. En Bâle 3, ils font l'objet du calcul de franchises et ne génèrent pas de dépassement au 31 décembre 2014. Ils font donc l'objet d'un traitement en emplois pondérés avec une pondération de 250 %.

Les fonds propres de catégorie 1 (*Tier 1*) non phasés, à 68,8 milliards d'euros, sont supérieurs de 6,3 milliards d'euros à ceux du 31 décembre 2013, tandis que ceux en phasé sont supérieurs de 10,7 milliards d'euros à ceux du 31 décembre 2013. Ils incluent le CET1 décrit ci-dessus ainsi que l'*Additional Tier 1* qui évolue ainsi :

- les titres hybrides retenus en fonds propres de catégorie 1 éligibles à Bâle 3 s'élèvent à 4,1 milliards d'euros suite aux émissions réalisées en 2014 ;
- la totalité du stock antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 est, quant à lui, non éligible en non phasé. En phasé, la clause de maintien des acquis permet de retenir, en sus des instruments éligibles à Bâle 3, un montant de dette correspondant à un maximum de 80 % du stock au 31 décembre 2012, soit 7,5 milliards d'euros en tenant compte des *calls* d'emprunts non éligibles Bâle 3 ou sortie de périmètre qui ont totalisé 1,5 milliard d'euros en 2014 ;
- en phasé, les créances subordonnées des établissements de crédit et des assurances, toutes représentatives d'instruments *Tier 2*, sont déduites pour leur quote-part affectée en déduction du *Tier 1* pour un montant de 1,7 milliard d'euros. En Bâle 2, la déduction était de 2,2 milliards d'euros.

Les fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*) non phasés, à 13,7 milliards d'euros, sont en baisse de 1,6 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2013. Le *Tier 2* phasé s'inscrit quant à lui en hausse de 2,5 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2013 :

- les titres hybrides retenus en fonds propres de catégorie 2 éligibles à Bâle 3 s'élèvent à 15,7 milliards d'euros, après une émission de TSR de 0,6 milliard d'euros en 2014. Ils comprennent à la fois des titres subordonnés remboursables, des TSDI et un titre participatif. En phasé, la clause de maintien des acquis permet de retenir également un montant de dette non éligible correspondant à un maximum de 80 % du stock non éligible au 31 décembre 2012. Au 31 décembre 2014, ce montant est constitué du montant réel de la dette *Tier 2*, soit 2,1 milliards d'euros ;
- comme en Bâle 2.5, figurent dans cette catégorie de fonds propres l'excès de provision par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes et, désormais, les ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard. Ce poste représente un montant de 2,0 milliards d'euros au 31 décembre 2014 contre 0,3 milliard d'euros au 31 décembre 2013 pour l'approche notations internes ;
- les créances subordonnées des banques et assurances, toutes représentatives d'instruments *Tier 2*, sont déduites pour leur quote-part affectée en déduction du *Tier 2* pour un montant de 4,0 milliards d'euros en non phasé et de 2,5 milliards d'euros en phasé.

Au total, les fonds propres globaux non phasés s'élèvent au 31 décembre 2014 à 82,5 milliards d'euros, soit une hausse de 4,8 milliards d'euros par rapport à ceux du 31 décembre 2013. Les fonds propres globaux phasés s'élèvent, quant à eux, à 90,9 milliards d'euros

## II. Ratio de solvabilité des Caisses régionales

Chacune des Caisses régionales de Crédit Agricole, en tant qu'établissement de crédit, déclare ses ratios de solvabilité Bâle 3.

### RATIOS DE SOLVABILITÉ DES CAISSES RÉGIONALES AU 31/12/2014 <sup>(1)</sup>

(en millions d'euros)	Phasé	Non phasé
CET1 <sup>(2)</sup>	51 000	51 390
Additional Tier 1	0	0
<b>Tier 1</b>	<b>51 000</b>	<b>51 390</b>
Tier 2	311	1 515
<b>Fonds propres globaux</b>	<b>51 311</b>	<b>52 905</b>
Risques de crédit	267 975	267 975
Risques de marché	0	0
Risque opérationnel	14 800	14 800
<b>Emplois pondérés</b>	<b>282 774</b>	<b>282 774</b>
<b>Ratio de solvabilité CET1</b>	<b>18,0 %</b>	<b>18,2 %</b>
<b>Ratio de solvabilité Tier 1</b>	<b>18,0 %</b>	<b>18,2 %</b>
<b>RATIO DE SOLVABILITÉ GLOBAL</b>	<b>18,1 %</b>	<b>18,7 %</b>

(1) Cumul des 38 Caisses régionales (hors Caisse régionale de Corse).

(2) Hors résultat 2014 conservé.

Les fonds propres globaux non phasés de l'ensemble des Caisses régionales progressent de 1,7 milliard d'euros par rapport aux fonds propres globaux à fin décembre 2013 sous Bâle 2.5, malgré la non prise en compte du résultat conservé de l'exercice et la sortie des intérêts minoritaires de Crelan pour - 0,4 milliard d'euros. Cette progression résulte d'une part de l'émission de parts sociales nettes de remboursement pour + 0,5 milliard d'euros et d'autre part de retraitements prudentiels notamment liés à Bâle 3.

Les emplois pondérés s'élevaient, quant à eux, à 282,8 milliards d'euros au 31 décembre 2014, en progression de + 24,4 milliards d'euros (+ 9,5 %) sur l'année, expliquée principalement par la mise en place du volet Assurance de la garantie Switch (+ 33,9 milliards d'euros), et dans une moindre mesure par la progression des encours de crédit (+ 0,6 %) et les évolutions réglementaires Bâle 3. Les optimisations méthodologiques (- 6,6 milliards d'euros) ainsi que les variations de périmètre (- 4,2 milliards d'euros du fait de la mise en équivalence de Crelan dans le cadre de la cession programmée de cette entité) atténuent en partie cette augmentation.

Le ratio CET1 non phasé de l'ensemble des Caisses régionales ressort fin 2014 à 18,2 %, niveau bien supérieur aux exigences réglementaires.

Les fonds propres globaux phasés sont inférieurs de 1,6 milliard d'euros aux fonds propres globaux non phasés du fait d'ajustements transitoires sur les filtres prudentiels. Les emplois pondérés phasés sont, en revanche, identiques aux emplois pondérés non phasés.

Il importe de rappeler que les Caisses régionales ont accordé à Crédit Agricole S.A. leur garantie solidaire, à hauteur du total de leur capital et de leurs réserves, en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution. Par ailleurs, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, garantit la solvabilité et la liquidité des Caisses régionales. En conséquence, les agences de notation internationales accordent des notes identiques aux programmes d'émission de Crédit Agricole S.A. et des Caisses régionales notées.

## III. Ratio conglomérat

Le ratio conglomérat est le rapport des fonds propres globaux phasés du conglomérat financier sur les exigences de fonds propres de la banque cumulées avec les exigences de fonds propres de l'assurance :

- il reprend l'ensemble des exigences bancaires et d'assurance en retraçant à la fois du numérateur et du dénominateur la part des intragroupe liée aux participations en fonds propres ;
- les fonds propres de la filiale d'assurances levés à l'extérieur du périmètre de consolidation sont intégrés aux fonds propres du conglomérat.

L'exigence minimale de ce ratio conglomérat est de 100 %.

$$\text{Ratio conglomérat} = \frac{\text{Fonds propres globaux du conglomérat}}{\text{Exigences bancaires} + \text{Exigences d'assurances}} > 100 \%$$

En tant que groupe de bancassurance, la vision "conglomérat" est la plus pertinente. Le conglomérat associe banques et assurance : cela correspond au périmètre naturel du groupe Crédit Agricole. Par ailleurs, dans le ratio conglomérat, ces deux activités sont intégrées pour les risques réels portés par chacune. La vision du ratio conglomérat est donc économique tandis que le ratio de solvabilité bancaire traite l'assurance comme une participation. Ainsi, l'évaluation du capital interne (cf. ci-dessous section Composition et évolution des fonds propres prudentiels/Évaluation du capital interne) est réalisée sur cette base.

Au 31 décembre 2014, le ratio conglomérat du groupe Crédit Agricole était de 181 % sur une base phasée, un niveau très supérieur à l'exigence de 100 %. Le Groupe dispose ainsi de près de deux fois les exigences minimales de capital pour les activités bancaires et pour les activités d'assurance.

## IV. Ratio de levier

L'article 429 du CRR, précisant les modalités relatives au ratio de levier, a été modifié et remplacé par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014. Le règlement délégué a été publié au JOUE le 18 janvier 2015.

La publication est obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au moins une fois par an ; les établissements peuvent choisir de publier un ratio non phasé, un ratio phasé ou les deux ratios.

Si l'établissement décide de modifier son choix de publication, il doit effectuer, lors de la première publication, un rapprochement des données correspondant à l'ensemble des ratios publiés précédemment, avec les données correspondant au nouveau ratio choisi.

Le ratio de levier subit une période d'observation entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans l'objectif d'un suivi sur les composantes ainsi que le comportement de ce ratio par rapport aux exigences fondées sur les risques. Ainsi, la Commission Européenne devra soumettre un rapport au Parlement européen et au Conseil et faire une proposition réglementaire qui portera sur les modalités d'application du ratio et certainement sur son calibrage. L'exigence du ratio est actuellement un critère indicatif du Comité de Bâle à hauteur de 3 %.

Une exigence en Pilier 1 est, actuellement, maintenue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition au levier, soit les éléments d'actifs et de hors bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations intragroupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors bilan.

Le ratio de levier du groupe Crédit Agricole s'élève à fin 2014 à 5,2 % sur une base de *Tier 1* phasé.

## V. Ratio MREL/TLAC

### Ratio MREL

Le ratio MREL (*Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities* ou "Exigence minimale concernant les fonds propres et les engagements éligibles") est défini dans la directive européenne "Redressement et Résolution des Banques" ou *Bank Recovery and Resolution Directive* (BRRD) publiée le 12 juin 2014 pour application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 (sauf les dispositions sur le renflouement interne et le MREL applicables au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2016).

Plus globalement, la BRRD établit un cadre pour la résolution des banques dans l'ensemble de l'Union européenne, visant à doter les autorités de résolution d'instruments et de pouvoirs communs pour s'attaquer préventivement aux crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire l'exposition des contribuables aux pertes.

Le ratio MREL correspond à une exigence minimum de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution. Cette exigence minimale est calculée comme étant le montant de fonds propres et de passifs éligibles exprimé en pourcentage du total des passifs et des fonds propres de l'établissement. Dans ce calcul, le total des passifs tient compte de la pleine reconnaissance des droits de compensations applicables aux dérivés. Sont éligibles au MREL les fonds propres prudentiels, les titres subordonnés ayant une échéance résiduelle de plus d'un an (y compris non éligibles prudentiellement et la part décotée des *Tier 2*) et certaines dettes seniors d'échéance résiduelle de plus d'un an.

Le ratio MREL sert à calibrer une exigence de passifs éligibles et ne préjuge pas des dettes qui seraient effectivement appelées à subir des pertes en cas de résolution.

Le groupe Crédit Agricole vise un objectif cible de MREL à 8 % hors dette senior, qui permettrait le recours au fonds de résolution européen avant d'appliquer le principe de renflouement interne de dettes seniors, permettant de créer une couche de protection supplémentaire pour les investisseurs seniors. L'atteinte de cet objectif cible repose sur la croissance organique des fonds propres et sur une levée complémentaire de titres *Tier 2* en substitution partielle d'émissions de dettes seniors. Le groupe Crédit Agricole, tout comme Crédit Agricole S.A., sera soumis à un objectif de

MREL, défini par le superviseur, et qui pourra être différent de l'objectif cible de 8 % retenu par le Groupe.

### Ratio TLAC

Ce ratio, en cours de définition, est élaboré à la demande du G20 par le conseil de stabilité financière (FSB). Le FSB a proposé dans sa récente consultation le calcul d'un ratio visant à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de perte et de recapitalisation des banques systémiques (G-SIB). Une fois finalisé, ce nouveau ratio de *Total loss absorbing capacity* fournira aux autorités de résolution le moyen d'évaluer si les G-SIB ont une capacité suffisante d'absorption de pertes, avant et pendant la résolution. En conséquence, les autorités de résolution pourront mettre en œuvre une stratégie de résolution ordonnée, qui minimise les impacts sur la stabilité financière, assure la continuité des fonctions économiques critiques des G-SIB, et limite le recours aux contribuables.

Selon les propositions actuelles du FSB, le niveau minimum de ratio du TLAC correspondrait à deux fois les exigences prudentielles minimales (soit le maximum entre deux fois le ratio de levier et 16 % à 20 % des risques pondérés auquel s'ajouteraient les coussins prudentiels applicables). Ce niveau minimum pourrait être relevé par les autorités de résolution.

Ce ratio s'appliquerait à partir de 2019 uniquement aux établissements d'importance systémique, donc au groupe Crédit Agricole. Crédit Agricole S.A. n'y sera en revanche pas soumis, n'étant pas qualifié de G-SIB par le FSB.

Les éléments pouvant absorber les pertes sont constitués par le capital, les titres subordonnés et les dettes pour lesquelles l'autorité de résolution peut appliquer le renflouement interne.

Selon notre compréhension des propositions actuelles du FSB, le groupe Crédit Agricole devrait respecter un ratio TLAC supérieur à 19,5 % (incluant un coussin de conservation de 2,5 % et un coussin G-SIB de 1 %). Le groupe Crédit Agricole vise le respect de ces exigences TLAC sans inclusion de dette senior d'ici fin 2019, sous réserve de l'évolution des méthodes de calcul des emplois pondérés. Au 31 décembre 2014, le ratio TLAC rapporté aux emplois pondérés est estimé à 18,7 % pour le groupe Crédit Agricole, hors prise en compte des dettes senior éligibles.

## VI. Actifs grevés

Crédit Agricole S.A. suit et pilote le niveau des actifs mobilisés dans le groupe Crédit Agricole.

Au total, le ratio d'actifs grevés représente 15,2 % au 31 décembre 2014 :

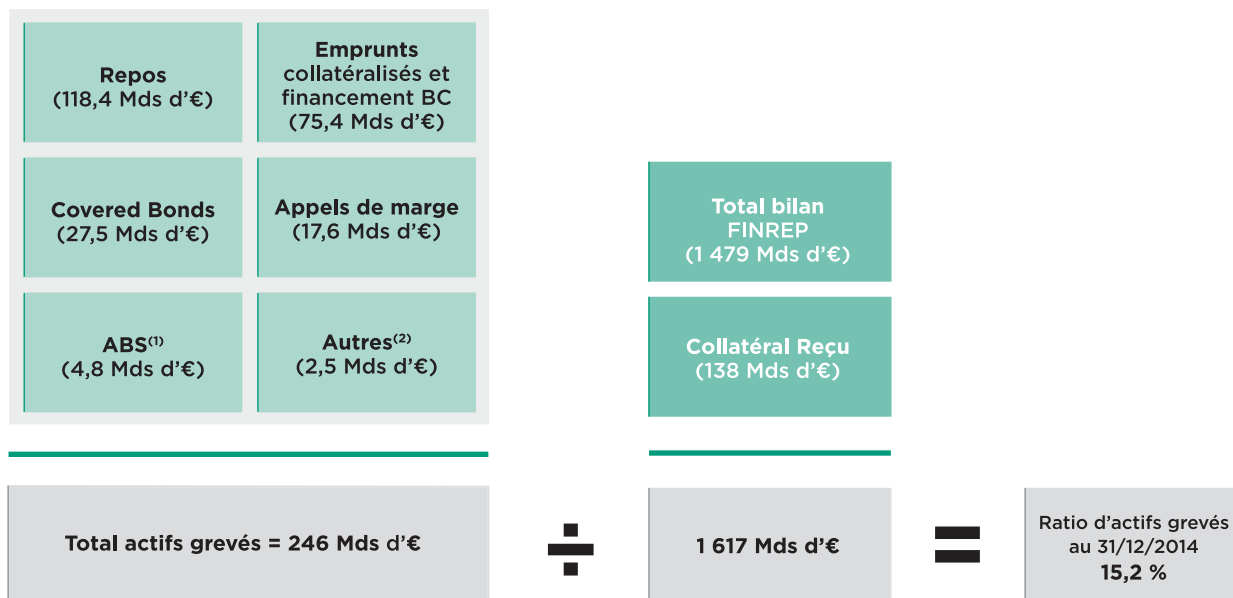
- sur les créances privées, la mobilisation a pour but d'obtenir du refinancement à des conditions avantageuses ou de constituer des réserves facilement liquéfiables en cas de besoin. La politique suivie par Crédit Agricole S.A. vise à la fois à diversifier les dispositifs utilisés pour accroître la résistance aux stress de liquidité qui pourraient atteindre différemment tel ou tel marché, et à limiter la part d'actifs mobilisés afin de conserver des actifs libres de bonne qualité, facilement liquéfiables en cas de stress au travers des dispositifs existants :
  - *covered bonds* : les actifs et collatéral reçu des Caisses régionales sont mobilisés au titre de 3 dispositifs d'émission : Crédit Agricole Home Loan SFH, Crédit Agricole Public Sector SCF et Cariparma (24 milliards d'euros placés et en vie pour 27,5 milliards d'euros d'actifs grevés et collatéral reçu réutilisé),
  - emprunts collatéralisés : les actifs encombrés et collatéral reçu résultent principalement des activités de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat (CRH) et auprès d'organismes français ou supranationaux, des tirages à la BCE au titre du TLTRO et du conduit de titrisation ESTER de Crédit Agricole CIB (49,6 milliards d'euros de refinancement pour 69,3 milliards d'euros d'actifs grevés et collatéral reçu réutilisé),

- titrisations : les actifs sont mobilisés au titre des titrisations réalisées par CA Consumer Finance et placées dans le marché (4,8 milliards d'euros) ;
- les autres sources de mobilisation sont principalement constituées des titres qui sont mobilisés et accessoirement du cash (majoritairement sur les appels de marge) ;
- repos : l'encours des actifs encombrés et collatéral reçu réutilisé au titre des repos représente 118 milliards d'euros, dont 86 milliards d'euros de titres reçus en garantie et réutilisés (à 91 % de la dette souveraine) sur un total de 138 milliards d'euros

de collatéral reçu ; sur les 118 milliards d'euros, la part de Crédit Agricole CIB représente 102 milliards d'euros (dont 83 milliards d'euros de collatéral reçu principalement de sa clientèle et réutilisé) ;

- appels de marge : les appels de marge représentent un encours de 17,6 milliards d'euros, lié principalement à l'activité de dérivés OTC de Crédit Agricole CIB ;
- autres : prêts secs de titres pour 2,5 milliards d'euros, lié principalement à l'activité de CACEIS.

UTILISATION DES ACTIFS GREVÉS ET COLLATÉRAL REÇU



(1) ABS de CACF.

(2) Principalement prêts secs de titres.

## Données en millions d'euros au 31 décembre 2014

## ACTIFS

	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
	010	040	060	090
<b>010 Actifs de l'établissement déclarant</b>	<b>158 435</b>		<b>1 320 772</b>	
030 Instruments de capitaux	2 553	2 553	10 285	10 285
040 Titres de créances	24 642	24 642	165 846	165 846
100 Prêts et créances autres que prêts à vue	113 347		745 885	
120 Autres actifs	17 893		322 754	

## GARANTIES REÇUES

	Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créance propres émis grevés	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créance propres émis disponibles pour être grevés
	010	040
<b>130 Collatéral reçu par l'établissement déclarant</b>	<b>87 717</b>	<b>35 613</b>
150 Instruments de capitaux	660	0
160 Titres de créances	87 057	35 613
220 Prêts et créances autres que prêts à vue	0	0
230 Autres garanties reçues	0	0
240 Titres de créance propres émis autres que des obligations garanties propres ou des titres propres adossés à des actifs	0	0

## ACTIFS GREVÉS/GARANTIES REÇUES ET PASSIFS ASSOCIÉS

	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actif, garanties reçues et titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
	010	030
<b>010 Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés</b>	<b>365 371</b>	<b>237 652</b>



## COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

### I. Composition des fonds propres

Le tableau suivant est présenté au format de l'Annexe IV et VI du règlement d'exécution n° 1423/2013 de la Commission européenne du 20 décembre 2013. Par simplification, les libellés présentés ci-dessous sont ceux de l'Annexe VI, soit les libellés phasés.

#### COMPOSITION DES FONDS PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2014

Numérotation (phasé) (en millions d'euros)		31/12/2014	
		Phasé	Non phasé
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves</b>			
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	23 386	23 386
	dont : Actions Crédit Agricole S.A.	11 303	11 303
	dont : CCI/CCA des Caisses régionales	6 017	6 017
	dont : Parts sociales des Caisses locales	6 066	6 066
2	Bénéfices non distribués	(0)	(0)
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et les pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	54 630	54 630
3a	Fonds pour risques bancaires généraux		
4	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 3, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des CET1		
	Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 en vertu de droits antérieurs		
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	1 833	964
5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	4 385	4 385
<b>6</b>	<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires</b>	<b>84 234</b>	<b>83 365</b>
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires</b>			
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	(883)	(883)
8	Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	(15 862)	(15 862)
9	Ensemble vide dans l'UE		
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	(157)	(157)
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	(839)	(839)
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(354)	(354)
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)		
14	Pertes ou les gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	88	88
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	(12)	(12)
16	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	(263)	(263)
17	Détentions d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)		
18	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-
20	Ensemble vide dans l'UE		
20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	(372)	(372)
20b	dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	(372)	(372)
20c	dont : positions de titrisations (montant négatif)		
20d	dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)		
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)		

		31/12/2014	
Numérotation (phasé) (en millions d'euros)		Phasé	Non phasé
22	Montant au-dessus du seuil de 15 % (montant négatif)		
23	dont : détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important		
24	Ensemble vide dans l'UE		
25	dont : actifs d'impôt différé résultat de différences temporelles		
25a	Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)		
25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1 (montant négatif)		
26	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de base de catégorie 1 eu égard aux montants soumis à un traitement pré-CRR	(2 073)	
26a	Ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisés en application des articles 467 et 468	(2 486)	
	dont : Gains non réalisés (phase out)	(1 791)	
	dont : Pertes non réalisées (phase out)		
	dont : Gains non réalisés qui sont liés à des expositions sur les administrations centrales (phase out)	(695)	
	dont : Pertes non réalisées qui sont liées à des expositions sur les administrations centrales (phase out)		
26b	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	413	
27	Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)	-	
<b>28</b>	<b>Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)</b>	<b>(20 727)</b>	<b>(18 653)</b>
<b>29</b>	<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)</b>	<b>63 507</b>	<b>64 712</b>
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments</b>			
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	4 100	4 100
31	dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable	4 100	4 100
32	dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable		
33	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des AT1	7 451	
	Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 en vertu de droits antérieurs		
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers		
35	dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus		
<b>36</b>	<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires</b>	<b>11 550</b>	<b>4 100</b>
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires</b>			
37	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)		
38	Détentions d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)		
39	Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
40	Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
41	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	(1 907)	
41a	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 472 du règlement (UE) n° 575/2013	(209)	
41b	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de catégorie 2 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) n° 575/2013	(1 698)	
41c	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres additionnels de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR		
42	Déductions T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)		
<b>43</b>	<b>Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)</b>	<b>(1 907)</b>	<b>-</b>

		31/12/2014	
Numérotation (phasé) (en millions d'euros)		Phasé	Non phasé
<b>44</b>	<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)</b>	<b>9 643</b>	<b>4 100</b>
<b>45</b>	<b>Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)</b>	<b>73 150</b>	<b>68 812</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions</b>			
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	15 670	15 670
47	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des T2	2 119	
	Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 en vertu de droits antérieurs		
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers		
49	dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus		
50	Ajustements pour risque de crédit	1 961	1 961
<b>51</b>	<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires</b>	<b>19 751</b>	<b>17 632</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires</b>			
52	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)		
53	Détentions d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)		
54	Détentions directes et indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
54a	dont nouvelles detentions non soumises aux dispositions transitoires		
54b	dont detentions existant avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2013 soumises aux dispositions transitoires		
55	Détentions directes et indirectes d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(3 951)	(3 951)
56	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	1 988	
56a	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 472 du règlement (UE) n° 575/2013	-	
56b	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres additionnels de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) n° 575/2013		
56c	Montants à déduire ou à ajouter aux fonds propres de catégorie 2 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	1 988	
<b>57</b>	<b>Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)</b>	<b>(1 963)</b>	<b>(3 951)</b>
<b>58</b>	<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2)</b>	<b>17 788</b>	<b>13 680</b>
<b>59</b>	<b>Total des fonds propres (TC = T1 + T2)</b>	<b>90 938</b>	<b>82 492</b>
59a	Actifs pondérés eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	19 594	19 594
	dont : "Instruments CET1 d'entités du secteur financier" non déduits des CET1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)	13 908	13 908
	dont : "Actifs d'impôt différé déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles" non déduits des CET1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)	5 686	5 686
	dont : "Instruments AT1 d'entités du secteur financier" non déduits des AT1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)	3	3
	dont : "Instruments T2 d'entités du secteur financier" non déduits des éléments T2 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)	1 339	1 339
<b>60</b>	<b>Total des actifs pondérés</b>	<b>494 934</b>	<b>494 934</b>
<b>Ratios de fonds propres et coussins</b>			
<b>61</b>	<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)</b>	<b>12,83 %</b>	<b>13,07 %</b>
<b>62</b>	<b>Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)</b>	<b>14,78 %</b>	<b>13,90 %</b>
<b>63</b>	<b>Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)</b>	<b>18,37 %</b>	<b>16,67 %</b>

		31/12/2014	
<b>Numérotation (phasé)</b> (en millions d'euros)		Phasé	Non phasé
64	Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'article 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation de fonds propres et contra-cyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique (coussin EISm ou autre EIS), exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque		
65	dont : exigence de coussin de conservation de fonds propres		
66	dont : exigence de coussin contra-cyclique		
67	dont : exigence de coussin pour le risque systémique		
67a	dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)		
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)		
69	[sans objet dans la réglementation de l'UE]		
70	[sans objet dans la réglementation de l'UE]		
71	[sans objet dans la réglementation de l'UE]		
<b>Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)</b>			
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	1 014	1 014
73	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	4 304	4 304
74	Ensemble vide dans l'UE		
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies)	2 274	2 274
<b>Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2</b>			
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	559	559
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	1 499	1 499
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	2 636	2 636
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	1 402	1 402
<b>Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 1<sup>er</sup> janvier 2022 uniquement)</b>			
80	Plafond actuel applicable aux instruments des CET1 soumis à exclusion progressive		
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		
82	Plafond actuel applicable aux instruments des AT1 soumis à exclusion progressive	7 451	
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	(2)	
84	Plafond actuel applicable aux instruments des T2 soumis à exclusion progressive	2 529	
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		

Comme indiqué ci-dessus, la CRR/CRD 4 a apporté des évolutions majeures dans la composition des fonds propres par catégorie.

## 1. Fonds propres de catégorie 1 (*Tier 1*)

Ils comprennent le *Common Equity Tier 1* (CET1) et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) :

### A. COMMON EQUITY TIER 1 (CET1)

Ils comprennent :

- le capital ;
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente, comme décrit dans la section "Contexte réglementaire et périmètre prudentiel/Réforme des ratios de solvabilité" ;
- les intérêts minoritaires, qui, comme indiqué dans le point sur la réforme des ratios de solvabilité, font maintenant l'objet d'un écrêtement, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ;
- les déductions, en sus de celles qui ont été précisées précédemment dans le point sur la réforme des ratios de solvabilité, comprennent notamment les éléments suivants :
  - les actions propres détenues et évaluées à leur valeur comptable,
  - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition.

### B. FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)

#### Fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles sous Bâle 3 en non phasé

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1* "AT1") éligibles sous Bâle 3 correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération).

Les instruments d'AT1 sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio de CET1 est inférieur à un seuil qui doit au minimum être fixé à 5,125 %. Les instruments peuvent être convertis en actions ou bien subir une réduction de leur nominal. La totale flexibilité des paiements est exigée : interdiction des mécanismes de rémunération automatique, suspension du versement des coupons à la discrétion de l'émetteur.

Sont déduites les participations dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment (AT1), ainsi que celles résultant des règles d'application transitoire.

Le tableau ci-dessous présente le stock d'AT1 avec les quatre émissions éligibles à Bâle 3, réalisées en 2014, et celles du stock au 31 décembre 2013, après tombées ou remboursements, mais hors impact du plafonnement résultant de la clause de maintien des acquis.

Les quatre émissions éligibles à Bâle 3 comportent deux mécanismes d'absorption des pertes qui se déclenchent :

- lorsque le ratio CET1 phasé du groupe Crédit Agricole S.A. est inférieur à un seuil de 5,125 % ;
- lorsque le ratio CET1 phasé du groupe Crédit Agricole est inférieur à un seuil de 7 %.

Au 31 décembre 2014, les ratios phasés du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. s'établissent respectivement à 12,8 % et 10,4 %. Ainsi, ils représentent un coussin en capital de 28,9 (pour le seuil relatif au groupe Crédit Agricole) et de 15,4 milliards d'euros (pour le seuil relatif à Crédit Agricole S.A.) de capital par rapport aux seuils d'absorption des pertes.

Au 31 décembre 2014, aucune restriction sur le paiement des coupons n'était applicable.

Au 31 décembre 2014, les éléments distribuables potentiels de Crédit Agricole S.A. s'établissent à 25,8 milliards d'euros, incluant le résultat net, les réserves distribuables, et 21,3 milliards d'euros de primes d'émission.

#### Fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles en phasé

Pendant la phase transitoire, le montant de *Tier 1* retenu dans les ratios correspond :

- aux fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles sous Bâle 3 (AT1) ; et
- à une fraction du *Tier 1* non éligible, égale au minimum :
  - du montant réel des instruments de *Tier 1* non éligibles en date de clôture (post-amortissement, *calls* éventuels, rachats, etc.), y compris les actions de préférence,
  - de 80 % (seuil pour l'exercice 2014) du stock de *Tier 1* existant au 31 décembre 2012. Le stock de *Tier 1* existant au 31 décembre 2012 s'élevait à 9 314 millions d'euros, soit un montant maximal pouvant être reconnu de 7 451 millions d'euros.

Le montant de *Tier 1* dépassant ce seuil prudentiel est intégré au *Tier 2* phasé, dans la limite du propre seuil prudentiel applicable au *Tier 2*.

## Titres super-subordonnés et actions de préférence au 31 décembre 2014

Par souci de lisibilité, les tableaux de dette sont présentés ci-après dans un format simplifié. Ils sont consultables dans leur version extensive, conforme à l'Annexe II du règlement d'exécution (UE) n°1423/2013 de la Commission européenne du 20 décembre 2013, sur le site web : [www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire/Information-financiere/Pilier-3-et-autres-publications-prudentielles](http://www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire/Information-financiere/Pilier-3-et-autres-publications-prudentielles)

ISIN	Émetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Rémunération	Dates de calls	Step up (O/N)	Traitement prudentiel au 31/12/13 (T1/T2)	Éligibilité CRD 4 (O/N)	Conditions de suspension de coupon	Condition de write down	Montant prudentiel au		
												31/12/2014 (en millions d'euros) <sup>(1)</sup>	31/12/2013 (en millions d'euros) <sup>(1)</sup>	
<b>Titres super-subordonnés au 31/12/2014</b>														
FR0010161026	CREDIT AGRICOLE SA	04/02/2005	600	EUR	6 % puis à compter du 04/02/2006, 10y CMS + 0,025 % , cap à 7,75 %	04/02/2015 puis annuel	N	T1	N	A	C	371	371	
FR0010248641	CREDIT AGRICOLE SA	09/11/2005	600	EUR	4,13 % puis à compter du 09/11/2015, E3M + 1,65 %	09/11/2015 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	329	324	
FR0010291997	CREDIT AGRICOLE SA	24/02/2006	500	GBP	5,136 % puis à compter du 24/02/2016, Libor3M GBP + 1,575 %	24/02/2016 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	255	238	
FR0010359794	CREDIT AGRICOLE SA	11/08/2006	400	CAD	5,5 % puis à compter du 11/08/2016, CDOR3M CAD + 1,75 %	11/08/2016 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	42	40	
US225313AA37 - USF22797FJ25	- CREDIT AGRICOLE SA	31/05/2007	1500	USD	6,637 % puis à compter du 31/05/2017, Libor3M USD + 1,2325 %	31/05/2017 puis tous les 10 ans	N	T1	N	A	C	732	644	
FR0010533554	CREDIT AGRICOLE SA	19/10/2007	500	USD	7,375 %	19/10/2012 puis semestriel	N	T1	N	A	C	412	363	
NZCASD0001S5	CREDIT AGRICOLE SA	19/12/2007	250	NZD	10,035 % puis à compter du 19/12/2012 5,04 %, puis à compter du 19/12/2017, NZD 3M + 1,90 %	19/12/2017 puis trimestriel	N	T1	N	A	C	160	148	
FR0010575654	CREDIT AGRICOLE SA	30/01/2008	400	GBP	7,589 % puis à compter du 30/01/2020, LIBOR 3M GBP + 3,55 %	30/01/2020 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	220	206	
FR0010603159	CREDIT AGRICOLE SA	31/03/2008	850	EUR	8,2 % puis à compter du 31/03/2018, E3M + 4,80 %	31/03/2018 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	847	849	
FR0010670422	CREDIT AGRICOLE SA	30/09/2008	500	EUR	10,653 % puis à compter du 30/09/2018, E3M + 6,80 %	30/09/2018 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	500	500	
FR0010772244	CREDIT AGRICOLE SA	26/06/2009	1350	USD	9,75 %	26/12/2014 puis semestriel	N	T1	N	A	C	0	977	
US225313AB10 - USF22797FK97	- CREDIT AGRICOLE SA	13/10/2009	1000	USD	8,375 % puis à compter du 13/10/2019, Libor 3M USD + 6,982 %	13/10/2019 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	821	722	
FR0010814418	CREDIT AGRICOLE SA	26/10/2009	300	GBP	8,125 % puis à compter du 26/10/2019, Libor 3M GBP + 6,146 %	26/10/2019 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	372	348	
FR0010814434	CREDIT AGRICOLE SA	26/10/2009	550	EUR	7,875 % puis à compter du 26/10/2019, E3M + 6,424 %	26/10/2019 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	548	548	
US225313AD75 - USF22797RT78	- CREDIT AGRICOLE SA	23/01/2014	1750	USD	7,875 % puis à compter du 23/01/2024,taux de swap 5 ans USD + 4,898 % (révision tous les 5 ans)	23/01/2024 puis tous les 5 ans	N	T1	O	F	C	1440	0	
XSI055037177	CREDIT AGRICOLE SA	08/04/2014	1000	EUR	6,5 % puis à compter du 23/06/2021, taux de swap 5 ans EUR + 5,12 % (révision tous les 5 ans)	23/06/2021 puis tous les 5 ans	N	T1	O	F	C	999	0	
XSI055037920	CREDIT AGRICOLE SA	08/04/2014	500	GBP	7,5 % puis à compter du 23/06/2026,taux de swap 5 ans GBP + 4,535 % (révision tous les 5 ans)	23/06/2026 puis tous les 5 ans	N	T1	O	F	C	641	0	
US225313AE58 - USF22797YK86	- CREDIT AGRICOLE SA	18/09/2014	1250	USD	6,625 % puis à compter du 23/09/2019,taux de swap 5 ans USD + 4,697 % (révision tous les 5 ans)	23/09/2019 puis tous les 5 ans	N	T1	O	F	C	1019	0	
-	CACEIS S.A.	28/11/2007	80	EUR	6,315 % puis à compter du 28/11/2017, E3M + 2,80 %	28/11/2017 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	40	40	
XS0406757525	Newedge Group	23/12/2008	205	USD	8,60 % puis à compter du 23/12/2013, Libor3M + 6,5 %	23/12/2013 puis trimestriel	N	T1	N	A	C	0	74	
IT0004743818	Cariparma	29/06/2011	120	EUR	E3M + 7,29 %	28/06/2016 puis trimestriel	N	T1	N	D	E	18	17	



ISIN	Émetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Rémunération	Dates de calls	Step up (O/N)	Traitement prudentiel au 31/12/13 (T1/T2)	Éligibilité CRD 4 (O/N)	Conditions de suspension de coupon	Condition de write down	Montant prudentiel au		
												31/12/2014 (en millions d'euros) <sup>(1)</sup>	31/12/2013 (en millions d'euros) <sup>(1)</sup>	
<b>Actions de préférence (assimilées à des TSS)<sup>(2)</sup></b>														
XS0161441000	CA PREFERRED FUNDING LLC	30/01/2003	1 500	USD	7,00 %	30/01/2009 puis trimestriel	N	T1	N	B		1 235	1 088	
XS0173838847	CA PREFERRED FUNDING LLC	08/08/2003	550	USD	7,00 %	30/07/2009 puis trimestriel	N	T1	N	B		0	399	
NL0000113868	CA PREFERRED FUNDING LLC	19/12/2003	550	EUR	6,00 %	30/07/2009 puis trimestriel	N	T1	N	B		550	550	
<b>TOTAL</b>												<b>11 553</b>	<b>8 445</b>	

(1) Montants avant application de la clause de maintien des acquis en Bâle 3. L'application de cette clause fait que le total des TSS s'élève à 7 451 millions d'euros. La totalité du Tier 1 est éligible au grand fathering jusqu'à la date de step up pour les titres innovants ou jusqu'à la date de limite de reconnaissance prévue dans les textes officiels.

(2) Les actions de préférence sont classées en intérêts minoritaires en comptabilité.

**Légende :**

A À la discrétion de l'émetteur et du superviseur ; dividend pusher non cumulatif.

B Dividend pusher non cumulatif.

C En cas de franchissement à la baisse du seuil minimum réglementaire ou contractuel applicable au ratio de fonds propres total ou sur intervention de l'autorité de supervision ("Événement de Supervision"), dépréciation des intérêts courus et du notionnel jusqu'à un maximum de 0,01 unité monétaire de l'émission.

D À la discrétion de l'émetteur et du superviseur et dividend stopper non cumulatif sur certains titres juniors ou de même rang, sinon dividend pusher.

E À la discrétion de Cariparma, ou, en cas de franchissement à la baisse par le ratio de fonds propres total du seuil de 6 % ou d'un autre seuil minimum réglementaire applicable, ou sur intervention de l'autorité de supervision, dépréciation du notionnel jusqu'à un maximum de 0,01 unité monétaire de l'émission.

F À la discrétion de l'émetteur et du superviseur, et sujet aux limitations s'appliquant aux distributions discrétionnaires de l'émetteur en cas de non-respect des exigences globales de coussin de fonds propres du groupe Crédit Agricole ou de Crédit Agricole S.A.

## 2. Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de 5 ans. Les incitations au remboursement anticipé sont interdites. Les distinctions antérieures entre le *lower* et l'*upper Tier 2* n'existent plus ;
- ces instruments subissent une décote pendant la période des cinq années précédant leur échéance ;
- la clause de maintien des acquis qui est la même que celle exposée pour l'AT1 ci-dessus ;
- les plus-values latentes nettes afférentes aux instruments de capitaux propres reprises, avant impôt, en fonds propres de catégorie 2 à hauteur de 45 % (seulement en phasé) ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes est limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB. Par ailleurs, les ajustements pour risque de crédit général bruts des effets fiscaux peuvent être intégrés à hauteur de 1,25 % des emplois pondérés en standard ;
- les déductions des participations dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment (majoritairement du

secteur des assurances, les créances subordonnées bancaires n'étant pas éligibles pour la majorité) ainsi que celles résultant des règles d'application transitoire, suite au *phasing* des participations déduites à 50 % du *Tier1* et à 50 % du *Tier2* en CRD 3.

La dette subordonnée est présentée ci-dessous avec la distinction existant au 31 décembre 2013 entre titres subordonnés à durée indéterminée et titre participatif, d'une part, et titres subordonnés remboursables, d'autre part.

Le montant de *Tier 2* retenu dans les ratios correspond :

- en non phasé : au *Tier 2* éligible CRD 4 ;
- en phasé : au *Tier 2* éligible CRD 4, complété du minimum :
  - des titres *Tier 2* non éligibles et, le cas échéant, du report des titres *Tier 1* en excédent par rapport au seuil de 80 % (seuil pour l'exercice 2014) des titres *Tier 1* non éligibles,
  - de 80 % du stock de *Tier 2* non éligible CRD 4 existant au 31 décembre 2012. Le stock de *Tier 2* non éligible CRD 4 existant au 31 décembre 2012 s'élevait à 3 161 millions d'euros, soit un montant maximal pouvant être reconnu de 2 529 millions d'euros.

## TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE ET TITRES PARTICIPATIFS AU 31 DÉCEMBRE 2014

ISIN	Émetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Rémunération	Dates de calls	Step up (O/N)	Traitement prudentiel au 31/12/13 (T1/T2)	Éligibilité CRD 4 (O/N)	Montant prudentiel au	
										31/12/2014 (en millions d'euros) <sup>(1)</sup>	31/12/2013 (en millions d'euros) <sup>(1)</sup>
<b>Titres subordonnés à durée indéterminée au 31/12/2014</b>											
FR0000181307	CREDIT AGRICOLE SA	07/03/2003	636	EUR	5,2 % puis à compter du 07/03/2015, Taux d'emprunt d'état 12 ans + 1,50 % (révision tous les 12 ans)	07/03/2015 puis tous les 12 ans <sup>(2)</sup>	O	T2	N	563	578
FR0000475790	CREDIT AGRICOLE SA	20/06/2003	1 050	GBP	5 % puis à compter du 20/06/2018, taux d'emprunt d'Etat 5 ans + 1,97% (révision tous les 5 ans)	20/06/2018 puis tous les 5 ans	O	T2	N	197	184
FR0000189268	CREDIT AGRICOLE SA	30/06/2003	497	EUR	4,7 % puis à compter du 03/07/2016 et jusqu'au 03/07/2029, Taux d'emprunt d'état 13 ans + 1 % ensuite, à compter du 03/07/2029, taux emprunt d'état 13 ans + 1,25 % (révision tous les 13 ans)	03/07/2016 puis tous les 13 ans <sup>(2)</sup>	O	T2	N	428	447
FR0010036087	CREDIT AGRICOLE SA	24/12/2003	505	EUR	5 % puis à compter du 24/12/2015, taux d'emprunt d'état 12 ans + 0,75 % (révision tous les 12 ans)	24/12/2015 puis tous les 12 ans <sup>(2)</sup>	O	T2	N	421	422
FR0000584997	LCL	04/11/1985	229	EUR	Moyenne des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'Etat et assimilés (publication INSEE) - 0,15 %	-	N	T2	N	94	96
FR0000165912	LCL	05/01/1987	305	EUR	Moyenne des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'Etat et assimilés (publication INSEE) - 0,30 %	05/01/1994 puis annuel	N	T2	N	104	110
<b>Titres participatifs au 31/12/2014</b>											
FR0000140071	LCL	22/10/1984	305	EUR	40 % x TMO + 33 % x TMO x (Résultat de l'année (N-1)/Résultat de 1983)	-	N	T2	O	120	120
-	SUD RHONE ALPES	01/06/1992	0	EUR	60 % TMO + 30 % TMO x (ROA n-2 + n-1 + n/n-3 + n-2 + n-1). ROA = Résultat Bilan après provisions et impôts / Total Bilan	à partir du 01/06/1999	N	T2	N	0	0
-	SUD RHONE ALPES	01/06/1993	0	EUR	60 % TMO + 30 % TMO x (ROA n-2 + n-1 + n/n-3 + n-2 + n-1). ROA = Résultat Bilan après provisions et impôts / Total Bilan	à partir du 01/06/2000	N	T2	N	0	0
-	SUD RHONE ALPES	01/06/1995	0	EUR	60 % TMO + 30 % TMO x (ROA n-2 + n-1 + n/n-3 + n-2 + n-1). ROA = Résultat Bilan après provisions et impôts / Total Bilan	à partir du 01/06/2002	N	T2	N	0	0
-	SUD RHONE ALPES	30/06/1993	1	EUR	60 % TMO + 40 % (Résultat de l'année N/Résultat de l'année (N-1))	-	N	T2	N	1	1
<b>TOTAL</b>										<b>1 928</b>	<b>1 957</b>

(1) Montants avant application de la clause de maintien des acquis en Bâle 3.

(2) Call possible à tout moment après la première date de call sous conditions.

TITRES SUBORDONNÉS REMBOURSABLES AU 31 DÉCEMBRE 2014

ISIN	Émetteur	Date d'émission	Date d'échéance <sup>(5)</sup>	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Date de Call	Step up (O/N)	Traitement prudentiel au 31/12/13 (T1/T2)	Éligibilité CRD 4 (O/N)	Montant prudentiel	
										au 31/12/2014 (en millions d'euros) <sup>(1)</sup>	au 31/12/2013 (en millions d'euros) <sup>(1)</sup>
<b>Titres subordonnés remboursables au 31/12/2014</b>											
-	AGOS S.p.A	27/12/2005	27/12/2015	34	EUR	27/12/2010 puis à chaque date de paiement d'intérêt	O	T2	N	7	14
IT0004387046	AGOS S.p.A	30/06/2008	29/06/2018	50	EUR	à partir du 28/06/2013	O	T2	N	40	50
-	AGOS S.p.A	23/05/2013	23/05/2023	8	EUR	-	N	T2	O	8	8
-	AGOS S.p.A	16/12/2013	18/12/2023	2	EUR	-	N	T2	O	2	-
-	CACEIS BANK France	17/12/2004	14/02/2015	50	EUR	-	N	T2	N	10	20
IT0004505902	CARIPARMA	30/06/2009	30/06/2016	77	EUR	-	N	T2	N	31	45
IT0004505910	CARIPARMA	30/06/2009	30/06/2016	223	EUR	-	N	T2	N	90	136
IT0004249881	CARISPEZIA	14/12/2007	14/12/2017	30	EUR	à partir du 14/12/2012	O	T2	N	10	18
-	CREALFI	30/12/2004	30/12/2014	1	EUR	30/12/2009 puis trimestriel	O	T2	N	0	0
FR0000188302	CREDIT AGRICOLE S.A.	06/03/2002	06/03/2014	620	EUR	06/03/2009	N	T2	O	0	117
FR0011205640	CREDIT AGRICOLE S.A.	05/06/2002	06/06/2017 <sup>(2)</sup>	296	EUR	-	N	T2	O	160	224
FR0000188526	CREDIT AGRICOLE S.A.	28/06/2002	28/06/2014	601	EUR	28/06/2009	N	T2	O	0	117
FR0010138487	CREDIT AGRICOLE S.A.	22/12/2004	22/12/2016	396	EUR	22/12/2012	N	T2	O	137	231
FR0010163444	CREDIT AGRICOLE S.A.	28/02/2005	28/02/2017	531	EUR	28/02/2013	N	T2	O	278	410
FR0010236836	CREDIT AGRICOLE S.A.	20/10/2005	20/10/2020	480	EUR	20/10/2012 puis annuel	N	T2	O	427	469
FR0010259473	CREDIT AGRICOLE S.A.	22/12/2005	22/12/2020	274	EUR	22/12/2010 puis trimestriel	N	T2	O	249	267
FR0010289082	CREDIT AGRICOLE S.A.	03/03/2006	03/03/2018	536	EUR	03/03/2012 puis trimestriel	N	T2	O	378	521
XS0343877451	CREDIT AGRICOLE S.A.	01/02/2008	01/02/2018	2 375	EUR	-	N	T2	O	1 695	2 343
FR0010567651	CREDIT AGRICOLE S.A.	04/02/2008	04/02/2020	417	EUR	04/02/2016 puis trimestriel	N	T2	O	391	406
FR0010599209	CREDIT AGRICOLE S.A.	16/04/2008	16/04/2020	747	EUR	16/04/2016 puis trimestriel	N	T2	O	692	730
FR0010692293	CREDIT AGRICOLE S.A.	18/12/2008	18/12/2020	238	EUR	18/12/2016 puis trimestriel	N	T2	O	227	234
XS0405953257	CREDIT AGRICOLE S.A.	18/12/2008	18/12/2023	450	GBP	-	N	T2	O	582	544
FR0010694166	CREDIT AGRICOLE S.A.	19/12/2008	19/12/2018	500	EUR	-	N	T2	O	400	500
FR0010743070	CREDIT AGRICOLE S.A.	08/04/2009	08/04/2019	200	EUR	-	N	T2	O	199	198
FR0010743096	CREDIT AGRICOLE S.A.	17/04/2009	17/04/2019	975	EUR	-	N	T2	O	898	955
XS0432092137	CREDIT AGRICOLE S.A.	11/06/2009	11/06/2019	1 250	EUR	-	N	T2	O	1 038	1 194
FR0010762716	CREDIT AGRICOLE S.A.	24/06/2009	24/06/2021	716	EUR	24/06/2016 puis trimestriel	N	T2	O	669	699
FR0010827030	CREDIT AGRICOLE S.A.	22/12/2009	22/12/2019	942	EUR	22/12/2014 puis trimestriel	N	T2	O	894	919
FR0010865642	CREDIT AGRICOLE S.A.	31/03/2010	31/03/2020	885	EUR	31/03/2015 puis trimestriel	N	T2	O	832	861
FR0010905133	CREDIT AGRICOLE S.A.	30/06/2010	30/06/2020	1 158	EUR	-	N	T2	O	1 056	1 137
FR0010941021	CREDIT AGRICOLE S.A.	30/09/2010	30/09/2022	719	EUR	30/09/2017 puis trimestriel	N	T2	O	678	710
XS0550466469 <sup>(3)</sup>	CREDIT AGRICOLE S.A.	19/10/2010	19/04/2021	1 250	EUR	-	N	T2	O	1 016	1 113
FR0010968354	CREDIT AGRICOLE S.A.	22/12/2010	22/12/2022	2	EUR	-	N	T2	O	1	1
US225313AC92 - USF22797QT87 <sup>(4)</sup>	CREDIT AGRICOLE S.A.	19/09/2013	19/09/2033	1 000	USD	19/09/2018 puis semestriel	N	T2	O	812	718
FR0012304459	CREDIT AGRICOLE S.A.	22/12/2014	22/12/2024	642	EUR	-	N	T2	O	633	0



ISIN	Émetteur	Date d'émission	Date d'échéance <sup>(5)</sup>	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Date de Call	Step up (O/N)	Traitement prudentiel au 31/12/13 (T1/T2)	Éligibilité CRD 4 (O/N)	Montant prudentiel	
										au 31/12/2014 (en millions d'euros) <sup>(6)</sup>	au 31/12/2013 (en millions d'euros) <sup>(6)</sup>
-	CREDIT DU MAROC	22/10/2008	22/10/2018	500	MAD	22/10/2013	N	T2	N	37	45
-	CREDIT DU MAROC	22/10/2008	22/10/2018	500	MAD	22/10/2013	N	T2	N	37	45
-	CREDIT DU MAROC	29/03/2011	29/03/2021	500	MAD	-	N	T2	N	46	46
-	MENAFINANCE	30/12/2004	30/12/2014	1	EUR	30/12/2009 puis trimestriel	O	T2	N	0	0
-	Newedge Group	15/12/1994	15/12/2014	22	EUR	-	N	T2	N	0	4
-	Newedge Group	29/12/2006	15/12/2016	95	USD	-	N	T2	N	0	41
-	Newedge Group	01/01/2008	01/01/2018	25	EUR	-	N	T2	N	0	25
FR0010130823	RADIAN	18/11/2004	18/11/2014	77	EUR	-	N	T2	O	0	14
FR0010249128	RADIAN	15/11/2005	15/11/2017	111	EUR	-	N	T2	O	52	70
FR0010383901	RADIAN	13/11/2006	13/11/2018	108	EUR	-	N	T2	O	76	96
FR0010413633	RADIAN	29/12/2006	29/12/2016	395	EUR	-	N	T2	O	158	237
FR0010482141	RADIAN	06/07/2007	06/07/2017	105	EUR	-	N	T2	O	58	78
FR0010549881	RADIAN	17/12/2007	17/12/2017	57	EUR	-	N	T2	O	33	44
FR0010622035	RADIAN	26/06/2008	26/06/2018	234	EUR	-	N	T2	O	182	226
FR0010695817	RADIAN	29/12/2008	29/12/2018	71	EUR	-	N	T2	O	54	68
FR0010762781	RADIAN	26/06/2009	26/06/2019	203	EUR	-	N	T2	O	196	195
FR0010827089	RADIAN	29/12/2009	29/12/2019	123	EUR	-	N	T2	O	114	115
FR0010905158	RADIAN	28/06/2010	28/06/2020	100	EUR	-	N	T2	O	99	98
FR0010981639	RADIAN	28/01/2011	28/01/2021	100	EUR	-	N	T2	O	86	87
FR0011049519	RADIAN	17/06/2011	17/06/2021	93	EUR	-	N	T2	O	93	94
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/01/2004	01/01/2014	1	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/02/2004	01/02/2014	1	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/03/2004	01/03/2014	1	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/04/2004	01/04/2014	1	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/05/2004	01/05/2014	1	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/06/2004	01/06/2014	1	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/07/2004	01/07/2014	1	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/08/2004	01/08/2014	3	EUR	-	N	T2	O	0	1
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/09/2004	01/09/2014	2	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/10/2004	01/10/2014	2	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/11/2004	01/11/2014	5	EUR	-	N	T2	O	0	1
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/12/2004	01/12/2014	2	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/01/2005	01/01/2015	1	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/02/2005	01/02/2015	1	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/03/2005	01/03/2015	1	EUR	-	N	T2	O	0	0

ISIN	Émetteur	Date d'émission	Date d'échéance <sup>(5)</sup>	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Date de Call	Step up (O/N)	Traitement prudentiel au 31/12/13 (T1/T2)	Éligibilité CRD 4 (O/N)	Montant prudentiel	
										au 31/12/2014 (en millions d'euros) <sup>(6)</sup>	au 31/12/2013 (en millions d'euros) <sup>(6)</sup>
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/04/2005	01/04/2015	1	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/05/2005	01/05/2015	1	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/06/2005	01/06/2015	1	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/07/2005	01/07/2015	0	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/08/2005	01/08/2015	0	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/09/2005	01/09/2015	0	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/10/2005	01/10/2015	0	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/11/2005	01/11/2015	0	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/12/2005	01/12/2015	0	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/01/2006	01/01/2016	0	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/02/2006	01/02/2016	0	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/03/2006	01/03/2016	0	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/04/2006	01/04/2016	0	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/05/2006	01/05/2016	0	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/06/2006	01/06/2016	0	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/07/2006	01/07/2016	0	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/08/2006	01/08/2016	0	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/09/2006	01/09/2016	1	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/10/2006	01/10/2016	0	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/11/2006	01/11/2016	1	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/12/2006	01/12/2016	1	EUR	-	N	T2	O	0	1
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/01/2007	01/01/2017	3	EUR	-	N	T2	O	0	2
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/02/2007	01/02/2017	5	EUR	-	N	T2	O	0	4
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/03/2007	01/03/2017	8	EUR	-	N	T2	O	0	7
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/04/2007	01/04/2017	6	EUR	-	N	T2	O	0	5
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/05/2007	01/05/2017	4	EUR	-	N	T2	O	0	3

ISIN	Émetteur	Date d'émission	Date d'échéance <sup>(5)</sup>	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Date de Call	Step up (O/N)	Traitement prudentiel au 31/12/13 (T1/T2)	Éligibilité CRD 4 (O/N)	Montant prudentiel	
										au 31/12/2014 (en millions d'euros) <sup>(6)</sup>	au 31/12/2013 (en millions d'euros) <sup>(6)</sup>
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/06/2007	01/06/2017	4	EUR	-	N	T2	O	0	3
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/07/2007	01/07/2017	4	EUR	-	N	T2	O	0	3
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/08/2007	01/08/2017	3	EUR	-	N	T2	O	0	3
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/09/2007	01/09/2017	2	EUR	-	N	T2	O	0	1
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/10/2007	01/10/2017	1	EUR	-	N	T2	O	0	1
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/11/2007	01/11/2017	1	EUR	-	N	T2	O	0	1
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/12/2007	01/12/2017	2	EUR	-	N	T2	O	0	2
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/01/2008	01/01/2018	2	EUR	-	N	T2	O	0	2
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/02/2008	01/02/2018	2	EUR	-	N	T2	O	0	2
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/03/2008	01/03/2018	1	EUR	-	N	T2	O	0	1
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/04/2008	01/04/2018	1	EUR	-	N	T2	O	0	1
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/05/2008	01/05/2018	2	EUR	-	N	T2	O	0	1
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/06/2008	01/06/2018	2	EUR	-	N	T2	O	0	2
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/07/2008	01/07/2018	1	EUR	-	N	T2	O	0	1
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/08/2008	01/08/2018	3	EUR	-	N	T2	O	0	3
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/09/2008	01/09/2018	7	EUR	-	N	T2	O	0	7
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/10/2008	01/10/2018	12	EUR	-	N	T2	O	0	12
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/11/2008	01/11/2018	1	EUR	-	N	T2	O	0	1
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/12/2008	01/12/2018	2	EUR	-	N	T2	O	0	2
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/01/2009	01/01/2019	3	EUR	-	N	T2	O	0	3
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/02/2009	01/02/2019	3	EUR	-	N	T2	O	0	3
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/03/2009	01/03/2019	20	EUR	-	N	T2	O	0	19
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/04/2009	01/04/2019	10	EUR	-	N	T2	O	0	10
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/05/2009	01/05/2019	9	EUR	-	N	T2	O	0	9
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/06/2009	01/06/2019	4	EUR	-	N	T2	O	0	3
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/07/2009	01/07/2019	3	EUR	-	N	T2	O	0	3



ISIN	Émetteur	Date d'émission	Date d'échéance <sup>(5)</sup>	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Date de Call	Step up (O/N)	Traitement prudentiel au 31/12/13 (T1/T2)	Éligibilité CRD 4 (O/N)	Montant prudentiel	
										au 31/12/2014 (en millions d'euros) <sup>(6)</sup>	au 31/12/2013 (en millions d'euros) <sup>(6)</sup>
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/08/2009	01/08/2019	4	EUR	-	N	T2	O	0	4
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/09/2009	01/09/2019	3	EUR	-	N	T2	O	0	3
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/10/2009	01/10/2019	1	EUR	-	N	T2	O	0	1
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/11/2009	01/11/2019	1	EUR	-	N	T2	O	0	1
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/12/2009	01/12/2019	3	EUR	-	N	T2	O	0	3
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/01/2010	01/01/2020	2	EUR	-	N	T2	O	0	2
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/02/2010	01/02/2020	2	EUR	-	N	T2	O	0	2
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/03/2010	01/03/2020	3	EUR	-	N	T2	O	0	3
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/04/2010	01/04/2020	2	EUR	-	N	T2	O	0	2
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/05/2010	01/05/2020	1	EUR	-	N	T2	O	0	1
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/06/2010	01/06/2020	2	EUR	-	N	T2	O	0	2
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/07/2010	01/07/2020	1	EUR	-	N	T2	O	0	1
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/08/2010	01/08/2020	2	EUR	-	N	T2	O	0	2
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/09/2010	01/09/2020	24	EUR	-	N	T2	O	0	24
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/10/2010	01/10/2020	55	EUR	-	N	T2	O	0	54
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/11/2010	01/11/2020	5	EUR	-	N	T2	O	0	5
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/12/2010	01/12/2020	1	EUR	-	N	T2	O	0	1
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/01/2011	01/01/2021	1	EUR	-	N	T2	O	0	1
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/02/2011	01/02/2021	1	EUR	-	N	T2	O	0	1
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/03/2011	01/03/2021	12	EUR	-	N	T2	O	0	12
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/04/2011	01/04/2021	5	EUR	-	N	T2	O	0	5
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/05/2011	01/05/2021	9	EUR	-	N	T2	O	0	9
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/06/2011	01/06/2021	3	EUR	-	N	T2	O	0	3
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/07/2011	01/07/2021	3	EUR	-	N	T2	O	0	3
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/08/2011	01/08/2021	4	EUR	-	N	T2	O	0	4
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/09/2011	01/09/2021	2	EUR	-	N	T2	O	0	2

ISIN	Émetteur	Date d'émission	Date d'échéance <sup>(5)</sup>	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Date de Call	Step up (O/N)	Traitement prudentiel au 31/12/13 (T1/T2)	Éligibilité CRD 4 (O/N)	Montant prudentiel	
										au 31/12/2014 (en millions d'euros) <sup>(1)</sup>	au 31/12/2013 (en millions d'euros) <sup>(2)</sup>
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/10/2011	01/10/2021	3	EUR	-	N	T2	O	0	2
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/11/2011	01/11/2021	2	EUR	-	N	T2	O	0	2
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/12/2011	01/12/2021	4	EUR	-	N	T2	O	0	4
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/01/2012	01/01/2022	3	EUR	-	N	T2	O	0	3
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/02/2012	01/02/2022	2	EUR	-	N	T2	O	0	2
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/03/2012	01/03/2022	2	EUR	-	N	T2	O	0	2
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/04/2012	01/04/2022	1	EUR	-	N	T2	O	0	1
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/05/2012	01/05/2022	1	EUR	-	N	T2	O	0	1
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/06/2012	01/06/2022	1	EUR	-	N	T2	O	0	1
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/07/2012	01/07/2022	1	EUR	-	N	T2	O	0	1
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/08/2012	01/08/2022	1	EUR	-	N	T2	O	0	1
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/09/2012	01/09/2022	1	EUR	-	N	T2	O	0	1
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/10/2012	01/10/2022	2	EUR	-	N	T2	O	0	1
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/11/2012	01/11/2022	0	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/10/2013	01/10/2023	0	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/11/2013	01/11/2023	1	EUR	-	N	T2	O	0	1
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/12/2013	01/12/2023	3	EUR	-	N	T2	O	0	3
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/01/2014	01/01/2024	1	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/02/2014	01/02/2024	0	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	01/03/2014	01/03/2024	1	EUR	-	N	T2	O	0	0
<b>TOTAL</b>										<b>15 859</b>	<b>16 841</b>

(1) Montants avant application de la clause de maintien des acquis en Bâle 3.

(2) Opération prorogable au gré du souscripteur jusqu'au 6 juin 2017.

(3) Si à tout moment l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - ACPR - (ou toute autorité de substitution) décide, au vu du cadre réglementaire applicable, que les titres ne sont plus reconnus en tant que Capital Tier 2, l'émetteur peut, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, à son gré, et sous réserve de l'accord préalable de l'ACPR, communiquer une notification de changement de statut aux détenteurs des titres conformément aux conditions de l'émission. Dès l'application de la notification d'un tel changement de statut, les clauses de subordination cessent de s'appliquer et les titres deviennent automatiquement des titres non subordonnés.

(4) Opération de contingent capital déclenchée au seuil de 7 % de ratio CET1.

(5) Chaque mois, S.A. Crédit Agricole (Belgique) émet simultanément sur les maturités 8 ans et/ou 10 ans selon les demandes des investisseurs. La date d'échéance indiquées dans le tableau est la plus longue, soit 10 ans en majorité.

## II. Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels

(en millions d'euros)	31/12/2014		31/12/2013
	Phasé	Non phasé	Bâle 2
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE)</b>	<b>86 665</b>	<b>86 665</b>	<b>76 283</b>
Distribution à venir sur résultat N-1	0	0	0
Distribution de résultat anticipée sur résultat N	(608)	(608)	(607)
Gains - pertes latents sur évolution risque de crédit sur soi-même sur produits structurés filtrés	171	171	0
Gains - pertes latents sur évolution risque de crédit sur soi-même sur dérivés filtrés	(17)	(84)	(86)
Gains - pertes latents sur opérations de couverture de flux trésorerie filtrés	(839)	(839)	(249)
Gains - pertes latents sur titres de capital et de dette disponibles à la vente filtrés Bâle 2	0	0	(2 055)
Traitement transitoire des gains et pertes latents	(2 486)	0	0
Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	(3 861)	(3 861)	0
Autres retraitements prudentiels	(209)	(210)	338
<b>Capital et réserves part du Groupe <sup>(1)</sup></b>	<b>78 816</b>	<b>81 234</b>	<b>73 624</b>
<b>INTÉRÊTS MINORITAIRES COMPTABLES</b>	<b>4 978</b>	<b>4 978</b>	<b>5 383</b>
(-) actions de préférence	(1 785)	(1 785)	(2 036)
(-) éléments non reconnus en prudentiel	(1 360)	(2 229)	(368)
<b>Intérêts minoritaires <sup>(1)</sup></b>	<b>1 833</b>	<b>964</b>	<b>2 979</b>
<i>Prudent valuation</i>	(883)	(883)	0
Déductions du <i>goodwill</i> et des autres immobilisations incorporelles	(15 862)	(15 862)	(16 118)
Actifs d'impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	(31)	(157)	0
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(354)	(354)	0
Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	0	0	0
Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement inférieur à 10 %	0	0	0
(-) Traitement par transparence des OPCVM	(230)	(230)	0
Autre élément du CET1	218	0	(201)
<b>TOTAL CET1</b>	<b>63 507</b>	<b>64 712</b>	<b>60 284</b>
Instruments de fonds propres AT1 (y compris actions de préférence)	11 551	4 100	8 445
Instruments <i>Tier 1</i> ou <i>Tier 2</i> d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du <i>Tier 1</i>	(1 698)	0	(2 211)
Ajustements transitoires et déductions Bâle 2	0	0	(1 699)
Autres éléments de <i>Tier 1</i>	(210)	0	(2 324)
<b>Total Additionnal Tier 1</b>	<b>9 643</b>	<b>4 100</b>	<b>2 212</b>
<b>TOTAL TIER 1</b>	<b>73 150</b>	<b>68 812</b>	<b>62 496</b>
Instruments de fonds propres <i>Tier 2</i>	17 789	15 670	18 943
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes	1 402	1 402	333
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard	559	559	0
Instruments <i>Tier 2</i> d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du <i>Tier 2</i>	(2 548)	(3 951)	(2 211)
Ajustements transitoires et déductions Bâle 2	586	0	(1 823)
<b>TOTAL TIER 2</b>	<b>17 788</b>	<b>13 680</b>	<b>15 243</b>
Participations et investissements dans les entreprises d'assurance	0	0	0
<b>FONDS PROPRES GLOBAUX</b>	<b>90 938</b>	<b>82 492</b>	<b>77 739</b>

(1) Ce poste se retrouve dans le tableau des ratios, section "Indicateurs et ratios prudentiels/Ratio de solvabilité."

### III. Évaluation de l'adéquation du capital interne

Le Groupe a mis en œuvre un dispositif d'évaluation du capital interne au niveau du groupe Crédit Agricole, du groupe Crédit Agricole S.A. et des principales entités françaises et étrangères du Groupe. Cette approche vise à répondre aux exigences du Pilier 2 des accords de Bâle, plus particulièrement en matière d'ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) dont la mise en œuvre est de la responsabilité des établissements.

Le principal objectif de cette démarche est de s'assurer que les fonds propres du Groupe, calculés au niveau du conglomérat financier, et ceux des principales entités du Groupe sont adaptés aux risques encourus, tout en veillant à la qualité de la maîtrise des risques et des contrôles.

Les risques quantifiés dans le cadre du capital interne comprennent :

- les risques couverts par le Pilier 1 (risque de crédit et de contrepartie, risques de marché, risque opérationnel) ;
- les risques couverts par le Pilier 2 (risque de taux du portefeuille bancaire, risque de concentration au sein des portefeuilles de crédit) ;
- les risques d'assurance.

S'agissant du risque de liquidité, le Groupe s'assure de la qualité de son dispositif de gestion et de supervision de ce risque, ainsi que de l'adéquation de son plan de continuité de la liquidité.

En plus de ces risques, la démarche de capital interne mise en œuvre requiert de vérifier que les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 couvrent de façon adéquate d'éventuels risques résiduels liés aux techniques de réduction du risque de crédit et les risques liés aux opérations de titrisation. À défaut, au titre du capital interne, un ajustement du risque par rapport aux exigences du Pilier 1 est effectué par les entités éventuellement exposées à ces risques.

L'approche quantitative déployée pour le calcul du capital interne est incrémentale par rapport aux exigences du Pilier 1. Les mesures mises en œuvre se réfèrent à l'objectif de rating cible du Groupe.

Cette approche consiste :

- à ajuster les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 de façon à ce que le capital interne reflète de façon économique les risques de chaque activité ;
- à compléter les exigences correspondant aux risques du Pilier 1 afin de tenir compte des risques du Pilier 2 ;
- à tenir compte, de façon prudente, des effets de diversification résultant de l'exercice d'activités diversifiées au sein du même Groupe, y compris entre la banque et l'assurance.

Le capital interne des expositions au risque de crédit hors banque de proximité se fonde sur un modèle interne de capital économique permettant notamment d'appréhender les concentrations au sein des portefeuilles de crédit.

Le capital interne des expositions au risque de crédit de la banque de proximité se fonde sur des mesures réalisées en fonction de scénarios macro-économiques dont la sévérité a été calibrée en cohérence avec l'objectif de rating cible du Groupe. Cette démarche est progressivement étendue aux entités situées hors de France.

Pour le risque de marché qui fait l'objet d'un suivi en VaR, le capital interne intègre pleinement les évolutions réglementaires entrées en application au Pilier 1 (VaR stressée, IRC). L'horizon de mesure du capital est mis en cohérence avec celui retenu pour les autres risques.

Pour le risque de taux du portefeuille bancaire, le groupe Crédit Agricole S.A. applique dans son calcul du capital interne des chocs de taux et d'inflation dont la sévérité est définie de façon cohérente avec l'objectif de rating cible du Groupe. Dans le cadre des chocs de taux appliqués, les impacts sur l'ensemble des risques directionnels, optionnels et comportementaux sont mesurés pour chacune des devises significatives. Le capital interne calculé intègre en outre l'effet compensateur apporté par le plus petit entre (i) la marge nette d'intérêt annuelle et (ii) le résultat brut d'exploitation annuel, dans la limite de 20 % des fonds propres.

Les risques d'assurance sont pris en compte dans le capital interne du Groupe en fonction des mesures réalisées dans le cadre des régimes prudentiels actuel et futur applicables aux compagnies d'assurance (*Solvency 1, Solvency 2*).

La diversification entre risques est mesurée par un modèle interne qui permet de quantifier les corrélations entre les différentes catégories de risques. Ces dernières ont été actualisées en 2013 pour prendre en compte la crise des dettes souveraines dans la zone euro.

Une démarche prospective est mise en œuvre pour mesurer les besoins de capital interne, de façon à intégrer les effets de la réforme Bâle 3, tant pour le calcul des fonds propres disponibles que pour la mesure des besoins de fonds propres.

Les entités du groupe Crédit Agricole soumises à l'exigence de mesure du capital interne sur leur périmètre sont responsables de son déploiement selon les normes et les méthodologies définies par le Groupe. Elles doivent en particulier s'assurer que la démarche ICAAP fait l'objet d'une organisation et d'une gouvernance appropriées. Le capital interne déterminé par les entités fait l'objet d'une remontée d'information détaillée à Crédit Agricole S.A.

Outre le volet quantitatif, l'approche du Groupe repose également sur un volet qualitatif complétant les mesures de capital interne par des indicateurs d'exposition au risque et de contrôle permanent des métiers. Le volet qualitatif de l'ICAAP répond à 3 objectifs :

- évaluer régulièrement la bonne adéquation du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle des entités les plus significatives du Groupe ;
- améliorer de façon continue le dispositif de maîtrise des risques et de contrôle permanent dans les métiers ;
- compléter les analyses effectuées dans le volet quantitatif de l'ICAAP.

## IV. Évolution des fonds propres réglementaires en 2014

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des fonds propres réglementaires en 2014. Les mouvements entre le 31 décembre 2013 en Bâle 2.5 et le 31 décembre 2014 phasé incluent les différents ajustements dus au passage de Bâle 2.5 à Bâle 3.

(en millions d'euros)

FLUX : 31/12/2014 phasé vs 31/12/2013 Bâle 2.5

<b>Fonds propres Core Tier 1 Bâle 2.5 au 31/12/2013</b>	<b>60 284</b>
Augmentation de capital (émissions de parts sociales nettes de remboursement)	495
Augmentation de capital (paiement du dividende en actions sur les résultats 2013 (part hors Groupe))	254
Remboursement de capital <sup>(1)</sup>	(65)
Résultat de l'exercice avant distribution	5 040
Prévision de distribution hors Groupe	(608)
Plus et moins-values latentes sur titres disponibles à la vente et autres gains et pertes latents	(119)
<i>Prudent valuation</i>	(883)
Intérêts minoritaires	(1 146)
Variations du <i>goodwill</i> et des autres immobilisations incorporelles	256
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(354)
Ajustements prudentiels <sup>(2)</sup>	353
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 BÂLE 3 AU 31/12/2014</b>	<b>63 507</b>
<b>Fonds propres additionnels de base Bâle 2.5 au 31/12/2013</b>	<b>2 212</b>
Émissions	4 100
Remboursements et sorties de périmètre	(1 450)
Ajustements prudentiels <sup>(2)</sup>	4 781
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 BÂLE 3 AU 31/12/2014</b>	<b>9 643</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 AU 31/12/2014</b>	<b>73 150</b>
<b>Fonds propres complémentaires Bâle 2.5 au 31/12/2013</b>	<b>15 243</b>
Émissions	633
Remboursements et sorties de périmètre	(622)
Ajustements prudentiels y compris amortissements <sup>(2)(3)</sup>	2 534
<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 BÂLE 3 AU 31/12/2014</b>	<b>17 788</b>
<b>FONDS PROPRES GLOBAUX AU 31/12/2014</b>	<b>90 938</b>

(1) Remboursement de capital : rachats partiels de CCA.

(2) Description des différents ajustements dus au passage de Bâle 2.5 à Bâle 3 phasé dans la section "Contexte réglementaire et périmètre prudentiel/Phase transitoire de mise en œuvre".

(3) Un amortissement est pris en compte pour les instruments de Tier 2 pendant la période des 5 années précédant leur échéance.

## COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS

**Remarque préliminaire :** l'introduction au titre de la CRD 4 de nouvelles catégories d'expositions ainsi que l'évolution de règles d'affectation dans des catégories existantes, ne permet pas d'analyser systématiquement les évolutions par portefeuille entre 2013 et 2014.

### I. Emplois pondérés par type de risque

Les emplois pondérés au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 494,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014 contre 476,9 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

(en milliards d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Emplois pondérés	Exigences de fonds propres	Emplois pondérés	Exigences de fonds propres
<b>Risque de crédit</b>	<b>441,0</b>	<b>35,3</b>	<b>426,9</b>	<b>34,1</b>
<b>Risque de crédit et de contrepartie - approche standard</b>	<b>136,8</b>	<b>10,9</b>	<b>150,5</b>	<b>12,0</b>
Administrations centrales et banques centrales	11,0	0,9	2,9	0,2
Établissements	13,0	1,0	13,9	1,1
Entreprises	72,0	5,8	78,0	6,2
Clientèle de détail	21,5	1,7	27,6	2,2
<i>Crédits aux particuliers</i>	<i>17,8</i>	<i>1,4</i>		
<i>dont garantis par une sûreté immobilière</i>	<i>3,4</i>	<i>0,3</i>		
<i>dont renouvelables</i>	<i>4,2</i>	<i>0,3</i>		
<i>dont autres crédits</i>	<i>10,2</i>	<i>0,8</i>		
<i>Crédits aux Petites et moyennes entités</i>	<i>3,7</i>	<i>0,3</i>		
<i>dont garantis par une sûreté immobilière</i>	<i>0,3</i>	<i>0,0</i>		
<i>dont autres crédits</i>	<i>3,4</i>	<i>0,3</i>		
Actions	1,5	0,1	3,3	0,3
Titrisations	0,4	0,0	0,2	0,0
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	17,4	1,4	24,6	2,0
<b>Risque de crédit et de contrepartie - approche notations internes</b>	<b>303,0</b>	<b>24,3</b>	<b>276,4</b>	<b>22,1</b>
Administrations centrales et banques centrales	2,8	0,2	1,5	0,1
Établissements	19,3	1,5	17,0	1,4
Entreprises	114,8	9,3	113,9	9,1
Clientèle de détail	92,1	7,4	91,2	7,3
<i>Crédits aux particuliers</i>	<i>68,1</i>	<i>5,4</i>		
<i>dont garantis par une sûreté immobilière</i>	<i>40,0</i>	<i>3,2</i>		
<i>dont renouvelables</i>	<i>4,2</i>	<i>0,3</i>		
<i>dont autres crédits</i>	<i>23,9</i>	<i>1,9</i>		
<i>Crédits aux Petites et moyennes entités</i>	<i>24,0</i>	<i>1,9</i>		
<i>dont garantis par une sûreté immobilière</i>	<i>3,7</i>	<i>0,3</i>		
<i>dont autres crédits</i>	<i>20,3</i>	<i>1,6</i>		
Actions	67,7	5,4	48,1	3,8
<i>Méthode de pondération simple</i>	<i>57,8</i>	<i>4,6</i>	<i>48,1</i>	<i>3,8</i>
<i>Expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffisamment diversifiés (pondération 190 %)</i>	<i>1,6</i>	<i>0,1</i>	<i>2,3</i>	<i>0,2</i>
<i>Expositions sur actions cotées (pondération 290 %)</i>	<i>4,7</i>	<i>0,4</i>	<i>5,5</i>	<i>0,4</i>
<i>Autres expositions sur actions (pondération 370 %)</i>	<i>51,5</i>	<i>4,1</i>	<i>40,3</i>	<i>3,2</i>
<i>Méthode de modèles internes</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	-	-
<i>Participations dans des sociétés financières supérieures à 10 % rentrant dans le calcul de la franchise (pondération 250 %)</i>	<i>9,9</i>	<i>0,8</i>	-	-
Titrisations	6,3	0,5	4,7	0,4
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	0,0	0,0	-	-
<b>Contributions au fonds de défaillance d'une CCP</b>	<b>1,2</b>	<b>0,1</b>	-	-
<b>Risque d'ajustement de la valeur de crédit</b>	<b>5,9</b>	<b>0,5</b>	-	-
Méthode avancée	3,6	0,3	-	-
Méthode standard	2,3	0,2	-	-



(en milliards d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Emplois pondérés	Exigences de fonds propres	Emplois pondérés	Exigences de fonds propres
Méthode du risque initial	0,0	0,0	-	-
<b>Risque de marché</b>	<b>8,8</b>	<b>0,7</b>	<b>8,8</b>	<b>0,7</b>
<b>Risque de marché en approche standard</b>	<b>1,6</b>	<b>0,2</b>	<b>1,1</b>	<b>0,1</b>
<i>Risques de taux</i>	0,8	0,1	0,9	0,1
<i>Risque de variation des titres de propriété</i>	0,0	0,0	0,1	0,0
<i>Risque de change</i>	0,8	0,1	(0,0)	(0,0)
<i>Risque sur les matières premières</i>	0,0	0,0	0,1	0,0
<b>Risque de marché évalué par modèle interne</b>	<b>7,2</b>	<b>0,5</b>	<b>7,7</b>	<b>0,6</b>
<i>Var</i>	1,2	0,1	1,4	0,1
<i>Var stressée</i>	3,1	0,2	2,7	0,2
<i>IRC</i>	2,9	0,2	3,6	0,3
<i>CRM</i>	0,0	0,0	-	-
dont Exigences supplémentaires de fonds propres résultant du dépassement des limites relatives aux grands risques	0,0	0,0	-	-
<b>Risque opérationnel</b>	<b>39,2</b>	<b>3,1</b>	<b>41,2</b>	<b>3,3</b>
Approche standard du risque opérationnel	6,0	0,5	7,9	0,6
Approche de mesure avancée du risque opérationnel	33,2	2,6	33,3	2,7
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>494,9</b>	<b>39,6</b>	<b>476,9</b>	<b>38,1</b>
dont approche standard	147,8	11,8	159,5	12,7
dont approche IRB	347,1	27,8	317,4	25,4

Les emplois pondérés au titre de la pondération de la franchise sont intégrés :

- au risque de crédit et de contrepartie - approche standard - administrations centrales et banques centrales pour la partie relative aux IDA dépendant de bénéfices futurs liés à des différences temporelles ;
- au risque de crédit et de contrepartie - approche standard - actions et risque de crédit et de contrepartie - approche notations internes - actions pour la partie relative aux instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 %.

## II. Emplois pondérés par pôle métier

31/12/2014 (en millions d'euros)	Risque de crédit				Risque de crédit	Risque d'ajustement de crédit	Risque opérationnel	Risque de marché	Total emplois pondérés
	Approche standard	IRB forfaitaire <sup>(1)</sup>	Approche IRB <sup>(2)</sup>	Contributions au fonds de défaillance d'une CCP					
Banque de proximité en France	39 603	12 753	138 426	0	190 782	505	18 069	41	209 397
Banque de proximité à l'international	30 406	1 339	3 658	0	35 403	67	2 668	171	38 309
Gestion de l'épargne et Assurances	16 395	40 570	671	4	57 640	502	3 043	67	61 252
Services financiers spécialisés	37 464	800	14 460	0	52 724	68	2 031	11	54 834
Banque de financement et d'investissement	11 109	6 387	71 907	1 222	90 625	4 772	12 735	7 836	115 968
Activités hors métiers	1 809	5 826	6 194	0	13 829	0	622	723	15 174
<b>TOTAL EMPLOIS PONDÉRÉS</b>	<b>136 786</b>	<b>67 675</b>	<b>235 316</b>	<b>1 226</b>	<b>441 003</b>	<b>5 914</b>	<b>39 168</b>	<b>8 849</b>	<b>494 934</b>

(1) Correspond aux expositions actions en méthode IRB.

(2) Approche IRB Avancé ou IRB Fondation selon les métiers.

31/12/2013 (en millions d'euros)	Risque de crédit							Total emplois pondérés
	Approche standard	IRB forfaitaire	Approche IRB <sup>(1)</sup>	Risque de crédit	Risque opérationnel	Risque de marché		
Banque de proximité en France	49 767	10 454	141 026	201 247	18 266	0	219 513	
Banque de proximité à l'international	27 558	0	4 212	31 770	2 894	14	34 678	
Gestion de l'épargne et Assurances	11 443	29 158	699	41 300	3 771	0	45 071	
Services financiers spécialisés	37 973	63	14 718	52 754	2 308	1	55 063	
Banque de financement et d'investissement	13 228	3 028	67 658	83 914	13 224	8 321	105 459	
Activités hors métiers	10 572	5 407	0	15 979	720	445	17 144	
<b>TOTAL EMPLOIS PONDÉRÉS</b>	<b>150 541</b>	<b>48 110</b>	<b>228 313</b>	<b>426 964</b>	<b>41 183</b>	<b>8 781</b>	<b>476 928</b>	

(1) Approche IRB Avancé ou IRB Fondation selon les métiers.

## III. Évolution des emplois pondérés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des emplois pondérés du groupe Crédit Agricole sur l'année 2014 :

(en millions d'euros)	31/12/2013	Application de l'art. 49.1 de la directive CRD 4 au 01/01/2014 (Assurances)			01/01/2014 pro forma	Variation organique et actions d'optimisation			Total variation par rapport au 01/01/2014 pro forma			31/12/2014
		Impacts CRD 4 au 01/01/2014	01/01/2014	01/01/2014		Actions CRD 4 TI 2014	Effet Change	VME Assurances	Péri-mètre Méthode	01/01/2014	01/01/2014	
Risque de crédit	426 964	36 541	8 001	471 506	(4 283)	5 208	(15 765)	5 348	(13 471)	(7 540)	<b>(30 503)</b>	441 003
dont risque actions	48 110	12 198	8 001	68 309	0	0	(4 002)	5 348	(1 980)	0	<b>(634)</b>	67 675
CVA	0	15 142	0	15 142	(10 017)	0	789	0	0	0	<b>(9 228)</b>	5 914
Risque de marché	8 781	0	0	8 781	0	0	268	0	(200)	0	<b>68</b>	8 849
Risque opérationnel	41 183	0	0	41 183	0	0	(562)	0	(1 453)	0	<b>(2 015)</b>	39 168
<b>TOTAL</b>	<b>476 928</b>	<b>51 683</b>	<b>8 001</b>	<b>536 612</b>	<b>(14 300)</b>	<b>5 208</b>	<b>(15 270)</b>	<b>5 348</b>	<b>(15 124)</b>	<b>(7 540)</b>	<b>(41 678)</b>	<b>494 934</b>

Le début d'année 2014 est marquée par :

- l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 de la CRD 4 qui s'est traduite par une augmentation des emplois pondérés de 51,7 milliards d'euros, ramenée à 37,4 milliards d'euros nette des actions menées sur le premier trimestre. En effet, les emplois pondérés au titre de la CVA, initialement chiffrés à 15,1 milliards d'euros, ont été réduits de 10,0 milliards d'euros grâce à la couverture du risque de contrepartie sur dérivés (mise en place du desk CVA) et à l'extension du périmètre de validation du modèle EPE (expected positive exposure), notamment aux activités en cours d'arrêt. L'impact de la CRD 4 tient également compte de 16,9 milliards d'euros au titre de la pondération de la

franchise dont 12,2 milliards d'euros au titre des participations financières supérieures à 10 % (enregistrées en risque actions) ; et

- l'application de l'article 49.1 de la directive CRD 4 qui a pour effet de pondérer la totalité du capital et des réserves de l'assurance à 370 % (en Bâle 2.5, la partie correspondant à la différence de mise en équivalence n'était pas pondérée mais déduite du Tier 1), pour un impact de + 8,0 milliards d'euros.

Ainsi, les emplois pondérés pro forma au 1<sup>er</sup> janvier 2014 s'élèvent à 536,6 milliards d'euros.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et après les actions menées sur le premier trimestre, les emplois pondérés CRD 4 diminuent de 27,4 milliards

d'euros, pour s'élever à 494,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014. Cette baisse de 5,2 % s'explique notamment par :

- l'appréciation du dollar qui entraîne un accroissement des emplois pondérés de 5,2 milliards d'euros ;
- la variation organique qui intègre les impacts dus à l'amortissement des activités en cours d'arrêt de Crédit Agricole CIB et l'ensemble des actions d'optimisation prudentielles ;
- les variations de périmètre
  - la cession de Newedge, BNI Madagascar, Crédit Agricole Bulgarie et CAL Hellas pour un impact global de - 6,2 milliards d'euros ;

- la consolidation par mise en équivalence de Crelan dans le cadre de la cession programmée de cette entité pour un impact de -6,9 milliards d'euros ;
- la déconsolidation du BES et la prise en compte de la mise à zéro de la valeur de la participation pour un impact de -2 milliards d'euros ;
- l'accroissement de la valeur de mise en équivalence des participations, dont 5,3 milliards d'euros au titre des assurances ; et
- les évolutions méthodologiques pour un impact global de - 7,5 milliards d'euros (passage en IRB Fondation du portefeuille Entreprise des Caisses régionales et de LCL et évolution de la probabilité de défaut sur le portefeuille Entreprise de la Banque de financement et d'investissement).

## RISQUE DE CRÉDIT

### I. Exposition au risque de crédit

On entend par :

- **probabilité de défaut (PD)** : probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an ;
- **valeurs exposées au risque (EAD)** : montant de l'exposition en cas de défaillance. La notion d'exposition englobe les encours bilanciaux ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan ;
- **pertes en cas de défaut (LGD)** : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut ;
- **expositions brutes** : montant de l'exposition (bilan + hors bilan), après effets de compensation et avant application des techniques de réduction du risque de crédit (garanties et sûretés) et avant application du facteur de conversion (CCF) ;
- **facteur de conversion (CCF)** : rapport entre le montant non encore utilisé d'un engagement, qui sera tiré et en risque au moment du défaut, et le montant non encore utilisé de l'engagement, dont le montant est calculé en fonction de la limite autorisée ou, le cas échéant, non autorisée lorsqu'elle est supérieure ;
- **pertes attendues (EL)** : le montant de la perte moyenne que la banque estime devoir constater à horizon d'un an sur son portefeuille de crédits ;
- **emplois pondérés (RWA)** : le montant des emplois pondérés est obtenu en appliquant à chaque valeur exposée au risque un taux de pondération. Ce taux dépend des caractéristiques de l'exposition et de la méthode de calcul retenue (IRB ou standard) ;
- **ajustements de valeur** : dépréciation individuelle correspondant à la perte de valeur d'un actif liée au risque de crédit et constatée en comptabilité soit directement sous forme de passage en perte partielle, soit *via* un compte de correction de valeur ;
- **évaluations externes de crédit** : évaluations de crédit établies par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu conformément au règlement (CE) n° 1060/2009.

#### Expositions en méthode standard

Les catégories d'expositions traitées en méthode standard sont classées suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des 17 catégories définies dans l'article 112 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013. Les pondérations appliquées sur ces mêmes encours sont calculées conformément aux articles 114 à 134 dudit règlement.

Dans les tableaux ci-après, un regroupement des 17 catégories d'expositions en standard est ensuite réalisé afin d'assurer une présentation homogène avec les expositions IRB.

#### Expositions en méthode IRB

Les encours de crédit sont classés suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des sept catégories d'expositions décrites ci-dessous, définies par l'article 147 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement :

- la catégorie d'exposition "Administrations centrales et banques centrales" regroupe outre les expositions sur les administrations et banques centrales, les expositions sur certaines administrations régionales et locales ou sur les entités du secteur public qui sont traitées comme des administrations centrales ainsi que certaines banques multilatérales de développement et des organisations internationales ;
- la catégorie d'exposition "Établissements" correspond aux expositions sur les établissements de crédit et sur les entreprises d'investissement, y compris ceux reconnus de pays tiers. Cette catégorie inclut également certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales ;
- la catégorie d'exposition "Entreprises" distingue les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises dont le traitement prudentiel diffère ;
- la catégorie d'exposition "Clientèle de détail" distingue les prêts garantis par une sûreté immobilière aux particuliers et aux petites et moyennes entités, les crédits *revolving*, les autres crédits aux particuliers et aux petites et moyennes entités ;
- la catégorie d'exposition "Actions" correspond aux expositions qui confèrent des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur, ou qui présentent une nature économique similaire ;
- la catégorie d'exposition "Titrisation" regroupe les expositions sur une opération ou un montage de titrisation, y compris celles résultant de contrats dérivés sur taux d'intérêt ou sur taux de change, indépendamment du rôle tenu par l'établissement qu'il soit originaire, *sponsor* ou investisseur ;
- la catégorie d'exposition "Actifs autres que des obligations de crédit" ne présente pas actuellement d'encours en méthode IRB.

Conformément aux règles prudentielles en vigueur, les emplois pondérés des expositions "Administrations centrales et banques centrales", "Établissements", "Entreprises" et "Clientèle de détail" sont obtenus par l'application d'une formule de calcul réglementaire, dont les principaux paramètres sont l'EAD, la PD, la LGD et la maturité associées à chaque exposition :

- pour les expositions sur la Grande clientèle (Administrations centrales et banques centrales, Établissements et Entreprises), la

formule de calcul est donnée à l'article 153 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 ;

- pour les expositions sur la Clientèle de détail, la formule de calcul est donnée à l'article 154 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013.

Les emplois pondérés des expositions "Actions" sont obtenus par l'application de pondérations forfaitaires à la valeur comptable de l'exposition. Ces pondérations, données à l'article 155 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, dépendent de la nature des actions concernées : 190 % pour les expositions de capital investissement dans le cadre d'un portefeuille diversifié, 290 % pour les expositions sur actions cotées et 370 % pour toute autre exposition "Actions" hors montants des participations dans des sociétés financières supérieures à 10 % rentrant dans le calcul de la franchise (pondération à 250 %).

Le calcul des emplois pondérés des expositions de "Titrisation" est expliqué dans le chapitre dédié ci-après.

Les emplois pondérés des expositions "Actifs autres que des obligations de crédit" sont calculés conformément à l'article 156 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013. Les paramètres qui rentrent dans les formules de calcul mentionnées ci-dessus sont estimés à partir des historiques de défaut et des données de pertes constitués en interne par le groupe Crédit Agricole. A noter que la définition du défaut retenue pour l'estimation de ces paramètres a une influence significative sur la valeur de ces derniers.

Les valeurs exposées au risque (EAD) correspondent au montant d'exposition sur une contrepartie au moment du défaut de cette dernière. Pour les éléments de bilan, l'exposition correspond aux montants d'exposition nets des provisions, pour les éléments couverts par l'approche standard du risque de crédit, et aux montants bruts, pour les éléments couverts par les notations internes. Dans le cas de limites et engagements par signature non utilisés par la contrepartie, une fraction du montant total d'engagement est prise en compte par application à ce dernier d'un facteur de conversion en risque de crédit (CCF). Le CCF est estimé selon une méthode interne validée par l'autorité de contrôle pour les portefeuilles de la Clientèle de détail. Le CCF interne est estimé sur la base moyenne des CCF observés en cas de défaut par lot d'expositions. Pour les autres portefeuilles, un montant forfaitaire de CCF de 20 %, 50 % ou 100 % est appliqué en fonction de la nature de l'engagement et de sa maturité.

Pour la Grande clientèle, la définition du défaut se situe au niveau du client. Par conséquent, elle respecte un principe de contagion : une exposition sur un client en défaut entraîne le classement en défaut de l'ensemble de ses encours au sein de l'entité responsable de l'unicité de la notation ("RUN") ainsi que de l'ensemble de ses encours au sein du groupe Crédit Agricole.

Pour la Clientèle de détail, la définition du défaut peut s'appliquer au niveau de la transaction. Lorsqu'elle s'applique au débiteur, elle respecte un principe de contagion. Les règles de contagion sont définies et précisément documentées par l'entité (compte joint, encours particuliers-professionnels, notion de groupe de risques...).

Par ailleurs, les historiques de défaut et les données de pertes sont eux-mêmes très dépendants des caractéristiques des produits commercialisés et des marchés où les différentes filiales du Groupe sont actives. Par conséquent, il peut être difficile, voire trompeur, de comparer ces paramètres entre eux ou de comparer les emplois pondérés calculés à l'aide de ces paramètres pour une même catégorie d'expositions.

S'agissant des différences liées aux caractéristiques de marché, celles-ci peuvent être de différentes natures :

- maturité du marché : les paramètres de risque de la Grande clientèle varient sensiblement selon que le client ou son actionnaire de référence est localisé dans un pays industrialisé ou dans un pays émergent ; en effet, dans le premier cas, la notation de la contrepartie ne dépendra que des caractéristiques propres du client ou de son actionnaire de référence tandis que, dans le second cas, la notation du pays sera un facteur important de la notation (la note d'une contrepartie ne pouvant être supérieure à celle du pays où elle

se trouve que dans des cas très encadrés, les notes des entreprises situées dans les pays émergents sont souvent plafonnées par la note du pays) ;

- structure du marché : les paramètres de risque variant selon les types de produits commercialisés, les emplois pondérés calculés sur certains produits (par exemple, les prêts à l'habitat) seront structurellement inférieurs à ceux calculés pour d'autres produits (par exemple, les prêts à la consommation) pour une même classe de notation ; par conséquent, dans certains pays où les prêts immobiliers représentent une part très importante des encours, les emplois pondérés des filiales situées dans ces pays auront tendance à être inférieurs à la moyenne du Groupe ;
- position dans le cycle : le cycle de croissance du PIB n'étant pas synchronisé dans tous les pays où le Groupe est actif, les paramètres PD et LGD n'évoluent pas nécessairement de la même façon pour toutes les filiales ; par exemple, les PD et LGD estimées sur les prêts à l'habitat auront tendance à augmenter pour les filiales situées dans les marchés rencontrant ou ayant rencontré une crise immobilière, alors qu'ils resteront stables ailleurs ;
- différences culturelles et démographiques : la place qu'occupe la propriété individuelle dans la culture d'un pays, l'importance du revenu par tête ou les caractéristiques démographiques sont également des facteurs qui influencent les paramètres de risques ; ainsi, par exemple, les filiales actives dans les pays où la population est plus aisée auront tendance à enregistrer des emplois pondérés plus faibles qu'ailleurs, en raison de ratios d'endettement rapporté aux revenus plus faibles.

Les produits commercialisés peuvent également varier d'une filiale à l'autre ou d'un pays à l'autre, ce qui peut conduire à des paramètres de risques et des emplois pondérés divergents pour un même type de clientèle. Les produits commercialisés peuvent influencer les paramètres de risque de différentes manières :

- nature des produits : les produits commercialisés peuvent être très différents par nature ; ainsi, les prêts à l'habitat peuvent varier d'un pays à l'autre selon leur maturité moyenne ou selon le rapport moyen entre le montant du prêt et la valeur du bien financé (ratio *loan-to-value*, ou LTV) ; plus la maturité est longue ou plus la LTV est élevée, plus les paramètres de risque et les emplois pondérés seront élevés ;
- modèle d'entreprise : le groupe Crédit Agricole suit un modèle d'entreprise qui consiste à porter jusqu'à leur échéance les prêts octroyés à la clientèle, par opposition à d'autres modèles de banques qui cèdent à des véhicules de titrisation une partie importante de leurs encours ; par conséquent, le groupe Crédit Agricole conserve à son bilan l'intégralité des prêts à l'habitat, généralement associés à des paramètres de risque et des emplois pondérés inférieurs aux autres encours, ce qui conduit à un niveau moyen d'emplois pondérés structurellement inférieur à ceux enregistrés par les banques qui cèdent ce type de prêts ;
- sûretés : les prêts octroyés peuvent être garantis par des sûretés réelles ou personnelles dont la valeur et la qualité vont être reflétées dans les paramètres de risques inférieurs à ceux des prêts non garantis.

En outre, le type de clientèle peut également varier sensiblement selon le canal de distribution utilisé : dans le cas des autorisations de crédit renouvelables, par exemple, la clientèle (et les paramètres de risque associés) diffère selon que les produits sont commercialisés au travers des Caisses régionales du groupe Crédit Agricole à leurs clients ou au travers des filiales spécialisées dans le crédit à la consommation.

La pertinence des notations et la fiabilité des données utilisées sont garanties par un processus de validation initiale et de maintenance des modèles internes, qui repose sur une organisation structurée et documentée, appliquée à l'ensemble du Groupe et impliquant les entités, la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe ainsi que la ligne métier Audit.

L'ensemble des modèles internes utilisés dans le groupe Crédit Agricole a fait l'objet d'une présentation au Comité des normes et méthodologies (CNM) pour approbation, avant validation interne

par l'Inspection générale Groupe. Cette validation interne est dénommée prévalidation car elle précède la demande d'autorisation formulée auprès de l'ACPR en vue d'une validation formelle par celle dernière. Le processus de construction et de validation d'un modèle interne de notation nécessite des travaux sur une durée généralement comprise entre trois et cinq années impliquant plusieurs missions de prévalidation et de validation sur site.

Après validation, les systèmes internes de notation et de calcul des paramètres de risque font l'objet de contrôles permanents et périodiques au sein de chaque entité du Groupe.

On appelle *backtesting* dans les paragraphes suivants l'ensemble des méthodes et procédures visant à vérifier la performance et la stabilité des modèles internes de risque en comparant notamment les prévisions avec les résultats observés.

S'agissant du contrôle permanent, un Comité de *backtesting* est mis en place dans chaque entité. Ce Comité (qui peut être constitué, dans certaines entités, par un ordre du jour spécifique du Comité des risques) est présidé par la Direction des risques de l'entité et comprend un représentant de la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe. Il se réunit au moins deux fois par an et fait l'objet de comptes rendus adressés au Directeur général et au responsable du contrôle permanent de l'entité, ainsi qu'à la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe.

Pour ce qui concerne le contrôle périodique, celui-ci est effectué annuellement par l'audit interne ou tout tiers expressément mandaté par ses soins. Le plan d'audit couvre notamment :

- les systèmes de notation et d'estimation des paramètres de risque ainsi que le respect des exigences minimales ;
- le fonctionnement des systèmes (correcte mise en œuvre).

Les rapports correspondants sont adressés au responsable du suivi de l'entité concernée au sein de la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe.

Les contrôles internes (permanents et périodiques) opérés par l'entité portent sur :

- la qualité des données à l'entrée et à la sortie des systèmes ;
- la qualité des systèmes de notation et d'estimation des paramètres de risque sur les plans conceptuel et technique ;
- l'exhaustivité des données utilisées pour le calcul des emplois pondérés.

Les étapes de *backtesting* sont fondamentales dans le maintien de la pertinence et de la performance des modèles de notation. Une première phase d'analyse principalement quantitative est fondée sur l'analyse du caractère prédictif du modèle dans son ensemble ainsi que de ses principales variables explicatives.

Cet exercice permet également de détecter des changements significatifs dans la structure et les comportements des portefeuilles et des clients. Le *backtesting* débouche alors sur des décisions d'ajustement, voire de refonte, des modèles afin de prendre en compte ces éléments structurels nouveaux. Ainsi peuvent être identifiées les évolutions non conjoncturelles des comportements ou la transformation du fonds de commerce révélatrice de l'impact des stratégies commerciales ou risques mises en œuvre par la Banque.

Sur l'ensemble du Groupe, le *backtesting* de chaque méthode de notation est effectué au minimum annuellement par l'unité

responsable de la méthode (Direction des risques et des contrôles permanents Groupe ou son délégataire). Celle-ci formalise précisément les procédures et modes opératoires retenus. Les travaux de *backtesting* peuvent être réalisés suivant des périodicités, des profondeurs et des périodes différentes, chacun d'eux suivant des objectifs différents :

- *backtesting* trimestriel : ce type de *backtesting*, réalisé systématiquement sur le périmètre de la Grande clientèle, a deux objectifs : il s'agit d'une part de s'assurer au plus tôt de l'absence de dérive dans l'application des méthodologies et d'autre part de maintenir, grâce à ces résultats, l'animation des entités utilisatrices ;
- *backtesting* annuel : cette analyse réalisée conformément aux exigences de l'article 145 et suivant du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 vise à s'assurer que les modèles déployés sur des périmètres autorisés ou en cours de validation donnent les résultats attendus.

Ces contrôles *ex post* sont réalisés au travers du cycle (*through-the-cycle*) sur des historiques couvrant une période aussi longue que possible. Le résultat du *backtesting* s'exprime *in fine* sous la forme d'un document de synthèse présentant une analyse critique des propriétés de discrimination de la méthode de notation et de l'estimation des taux de défaut associée à chaque note calculée par le modèle.

Cette analyse critique de la pertinence de la méthode et de sa mise en œuvre est réalisée en référence au périmètre d'application effectif de la méthodologie dans le groupe Crédit Agricole. Elle doit analyser une profondeur suffisante pour pouvoir détecter et qualifier les éventuels dysfonctionnements.

Trois types d'analyse sont réalisés de manière systématique :

- contrôle de la stabilité de la population ;
- suivi des performances du système de notation : analyse du caractère discriminant de la grille de notation, au travers par exemple de la courbe ROC, de l'indice de Gini, ou de la courbe et de l'indice de Kolmogorov-Smirnov ;
- suivi des déviations des taux de défaut : en particulier l'examen des taux de défaillance par lot et par génération de production sur la Clientèle de détail est un élément clé de l'évaluation de la qualité du système de notation. Les écarts entre les taux de défaut estimés et constatés sont appréciés par lot au regard d'un intervalle de confiance.

Ainsi, le *backtesting* des taux de défaut effectué sur le portefeuille de la Grande clientèle sur l'année 2014 permet de s'assurer de la pertinence des modèles de PD : la PD estimée à l'horizon d'un an utilisée dans la déclaration réglementaire est en effet confrontée aux taux de défaut effectivement observés sur la période étudiée : la comparaison montre que les valeurs observées sont bien inférieures aux taux observés ce qui confirme le caractère conservateur des paramètres utilisés dans les calculs réglementaires.

L'unité responsable de la méthode restitue annuellement auprès du Groupe, *via* le CNM, le résultat du *backtesting* après avis d'un comité *ad hoc* permettant de confirmer la bonne application des méthodes statistiques sélectionnées et la validité des résultats. Le document de synthèse propose, si nécessaire, les actions de correction adaptées (révision de la méthode, recalibrage, effort de formation, recommandations en matière de contrôle...).

	PD moyenne	Taux de défaut moyen observé sur la dernière période disponible
Portefeuille Établissement : Banque de financement et d'investissement	0,77 %	0,11 %
Portefeuille Entreprises : Banque de financement et d'investissement	1,00 %	0,45 %
Portefeuille Entreprises : Banque de proximité en France (Caisses régionales)	3,23 %	2,14 %
Collectivités Publiques : Banque de proximité en France (Caisses régionales)	0,07 %	0,02 %
Clients Particuliers : Banque de proximité en France (Caisses régionales)	1,75 %	1,74 %
Clients Professionnels et Agriculteurs : Banque de proximité en France (Caisses régionales)	3,46 %	3,17 %

## 1. Répartitions des expositions

### 1.1 EXPOSITIONS PAR TYPE DE RISQUE

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du groupe Crédit Agricole au risque global par catégorie d'exposition, pour les approches standard et notations internes.

#### EXPOSITIONS AU RISQUE GLOBAL (CRÉDIT, CONTREPARTIE, DILUTION, RÈGLEMENT LIVRAISON) PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2014

(en milliards d'euros)	31/12/2014												
	Standard				IRB				Total				Exigence de fonds propres
	Exposition brute <sup>(1)</sup>	Exposition brute <sup>(2)</sup>	EAD	RWA	Exposition brute <sup>(1)</sup>	Exposition brute <sup>(2)</sup>	EAD	RWA	Exposition brute <sup>(1)</sup>	Exposition brute <sup>(2)</sup>	EAD	RWA	
Administrations centrales et banques centrales	54,8	54,8	54,8	11,0	148,2	155,1	153,4	2,8	203,0	209,9	208,2	13,8	1,1
Établissements	67,9	80,1	78,2	13,0	97,6	99,4	90,7	19,3	165,5	179,5	168,9	32,3	2,6
Entreprises	139,6	127,3	96,0	71,9	284,7	275,9	230,7	114,8	424,3	403,2	326,7	186,7	15,0
Clientèle de détail	41,3	40,9	33,7	21,5	470,0	470,0	462,8	92,1	511,3	510,9	496,5	113,6	9,1
Actions	1,6		1,4	1,5	16,9		16,4	57,8 <sup>(3)</sup>	18,5		17,8	59,3 <sup>(3)</sup>	4,7
Titrisations	0,8		0,6	0,4	36,4		36,3	6,3	37,2		36,9	6,7	0,5
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	23,2		23,1	17,4	0,0		0,0	0,0	23,2		23,1	17,4	1,4
<b>TOTAL</b>	<b>329,2</b>		<b>287,8</b>	<b>136,7</b>	<b>1 053,8</b>		<b>990,3</b>	<b>293,1</b>	<b>1 383,0</b>		<b>1 278,1</b>	<b>429,8</b>	<b>34,4</b>

(1) Exposition brute initiale.

(2) Exposition brute après atténuation du risque de crédit (ARC).

(3) Ventilation hors pondération des participations dans des sociétés financières supérieures à 10 % rentrant dans le calcul de la franchise en IRB (pondération à 250 %).

#### EXPOSITIONS AU RISQUE GLOBAL (CRÉDIT, CONTREPARTIE, DILUTION, RÈGLEMENT LIVRAISON) PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en milliards d'euros)	31/12/2013										
	Standard			IRB			Total			Exigence de fonds propres	
	Exposition brute	EAD	RWA	Exposition brute	EAD	RWA	Exposition brute	EAD	RWA		
Administrations centrales et banques centrales	58,2	55,5	2,9	154,6	154,1	1,5	212,8	209,6	4,4	0,4	
Établissements	93,8	75,6	13,9	111,0	95,2	17,0	204,8	170,8	30,9	2,5	
Entreprises	95,1	86,4	78,1	293,9	251,3	113,9	389,0	337,8	192,0	15,4	
Clientèle de détail	53,1	43,3	27,6	469,1	460,1	91,2	522,2	503,4	118,8	9,5	
Actions	3,2	2,2	3,3	14,6	14,0	48,1	17,8	16,2	51,4	4,1	
Titrisations	0,5	0,4	0,2	41,8	41,4	4,7	42,3	41,8	4,9	0,4	
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	35,4	34,6	24,6	0,0	0,0	0,0	35,4	34,6	24,6	2,0	
<b>TOTAL</b>	<b>339,3</b>	<b>298,0</b>	<b>150,6</b>	<b>1 085,0</b>	<b>1 016,1</b>	<b>276,4</b>	<b>1 424,3</b>	<b>1 314,1</b>	<b>427,0</b>	<b>34,3</b>	

La densité des emplois pondérés (définie comme le ratio emplois pondérés/EAD) s'élève à 23% en moyenne pour la clientèle de détail et à 57% pour les portefeuilles entreprises au 31 décembre 2014.

Sur l'exposition brute, les encours globaux du Groupe, à 1 383 milliards d'euros, enregistrent une baisse modérée de 2,9% sur

l'année. Cette évolution provient principalement d'une forte baisse sur les encours "établissements" et dans une moindre mesure, de la clientèle de détail.

Mesuré en exposition au défaut, le portefeuille crédit enregistre une baisse de 2,7 % sur l'année.



**Risque de contrepartie sur opérations de marché**

Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales traitent le risque de contrepartie pour l'ensemble de leurs expositions, que celles-ci soient constituées d'éléments du portefeuille bancaire ou du portefeuille de négociation. Pour les éléments inclus dans le portefeuille de négociation, le risque de contrepartie est traité en conformité avec les dispositions relatives à la surveillance prudentielle des risques de marché.

Le traitement prudentiel du risque de contrepartie pour les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire est défini réglementairement dans le règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013. Pour mesurer l'exposition au risque de contrepartie sur les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire, le groupe Crédit Agricole utilise la méthode d'évaluation au prix du marché (art. 274) ou la méthode du modèle interne (art. 283) sur le périmètre de Crédit Agricole CIB.

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31/12/2014**

	31/12/2014										
	Standard			IRB			Total				
	Exposition brute	EAD	RWA	Exposition brute	EAD	RWA	Exposition brute	EAD	RWA	Exigence de fonds propres	
<i>(en milliards d'euros)</i>											
Administrations centrales et banques centrales	2,7	2,7	0,4	6,6	6,6	0,3	9,3	9,3	0,7	0,1	
Établissements	17,6	17,6	1,9	20,9	19,5	4,1	38,5	37,1	6,0	0,5	
Entreprises	2,7	2,7	2,5	21,2	21,0	7,9	23,9	23,7	10,4	0,8	
Clientèle de détail											
Actions											
Titrisations											
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit											
<b>TOTAL</b>	<b>23,0</b>	<b>23,0</b>	<b>4,8</b>	<b>48,7</b>	<b>47,1</b>	<b>12,3</b>	<b>71,7</b>	<b>70,1</b>	<b>17,1</b>	<b>1,4</b>	

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31/12/2013**

	31/12/2013										
	Standard			IRB			Total				
	Exposition brute	EAD	RWA	Exposition brute	EAD	RWA	Exposition brute	EAD	RWA	Exigence de fonds propres	
<i>(en milliards d'euros)</i>											
Administrations centrales et banques centrales	3,4	3,4	0,2	3,7	3,7	0,2	7,1	7,1	0,4	0,0	
Établissements	8,5	8,5	1,8	39,2	26,9	3,0	47,7	35,5	4,8	0,4	
Entreprises	2,0	2,0	2,0	18,3	18,3	6,2	20,3	20,2	8,2	0,7	
Clientèle de détail											
Actions											
Titrisations											
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit											
<b>TOTAL</b>	<b>13,9</b>	<b>13,9</b>	<b>4,0</b>	<b>61,2</b>	<b>48,9</b>	<b>9,4</b>	<b>75,1</b>	<b>62,8</b>	<b>13,4</b>	<b>1,1</b>	

Les valeurs exposées au risque au titre du risque de contrepartie, mesurées en expositions au défaut, s'élèvent à 70,1 milliards d'euros au 31 décembre 2014 (sous forme d'instruments dérivés : 53,4 milliards d'euros et sous forme d'opérations de financement de titres : 16,7 milliards d'euros).

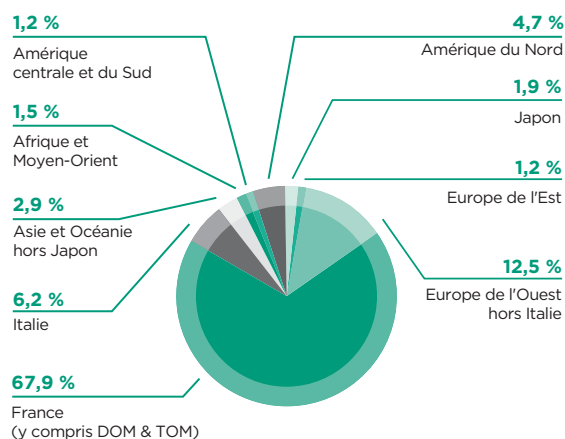
L'information sur les expositions sur opérations sur instruments financiers à terme est présentée par ailleurs dans l'annexe 3.1 aux états financiers consolidés "Risque de crédit".

## 1.2 EXPOSITIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

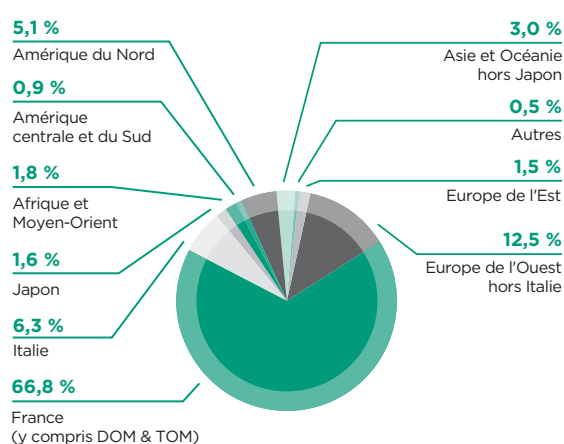
La répartition par zone géographique est effectuée sur le montant total des expositions du groupe Crédit Agricole, hors opérations de titrisation et "Actifs autres que des obligations de crédit".

Au 31 décembre 2014, le montant ventilé par zone géographique est de 1 322,6 milliards d'euros, contre 1 322,2 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

## AU 31 DÉCEMBRE 2014



## AU 31 DÉCEMBRE 2013



Zone géographique de risque (en pourcentage)	Administrations et banques centrales		Établissements		Entreprises		Clientèle de détail		Actions	
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
	France (y compris DOM & TOM)	54,6 %	55,5 %	58,8 %	62,9 %	54,8 %	53,1 %	86,0 %	83,3 %	89,8 %
Europe de l'Ouest hors Italie	10,3 %	13,8 %	4,1 %	20,6 %	8,1 %	16,5 %	0,0 %	6,0 %	0,5 %	2,8 %
Amérique du Nord	18,4 %	14,3 %	23,1 %	4,4 %	16,7 %	7,3 %	3,4 %	0,0 %	4,5 %	1,9 %
Italie	4,4 %	3,6 %	2,5 %	2,2 %	5,8 %	6,7 %	8,6 %	8,7 %	4,5 %	4,3 %
Japon	8,6 %	5,1 %	1,9 %	1,8 %	1,2 %	1,6 %	0,0 %	0,0 %	0,5 %	1,0 %
Autres		3,3 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %
Asie et Océanie hors Japon	1,6 %	2,2 %	5,4 %	4,6 %	5,9 %	6,4 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %	0,0 %
Afrique et Moyen-Orient	1,3 %	1,0 %	2,0 %	1,8 %	2,7 %	3,6 %	0,6 %	0,7 %	0,2 %	1,4 %
Europe de l'Est	0,1 %	0,6 %	1,6 %	0,6 %	2,9 %	2,9 %	0,1 %	1,1 %	0,0 %	0,4 %
Amérique centrale et du Sud	0,7 %	0,6 %	0,6 %	1,1 %	1,9 %	1,9 %	1,1 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

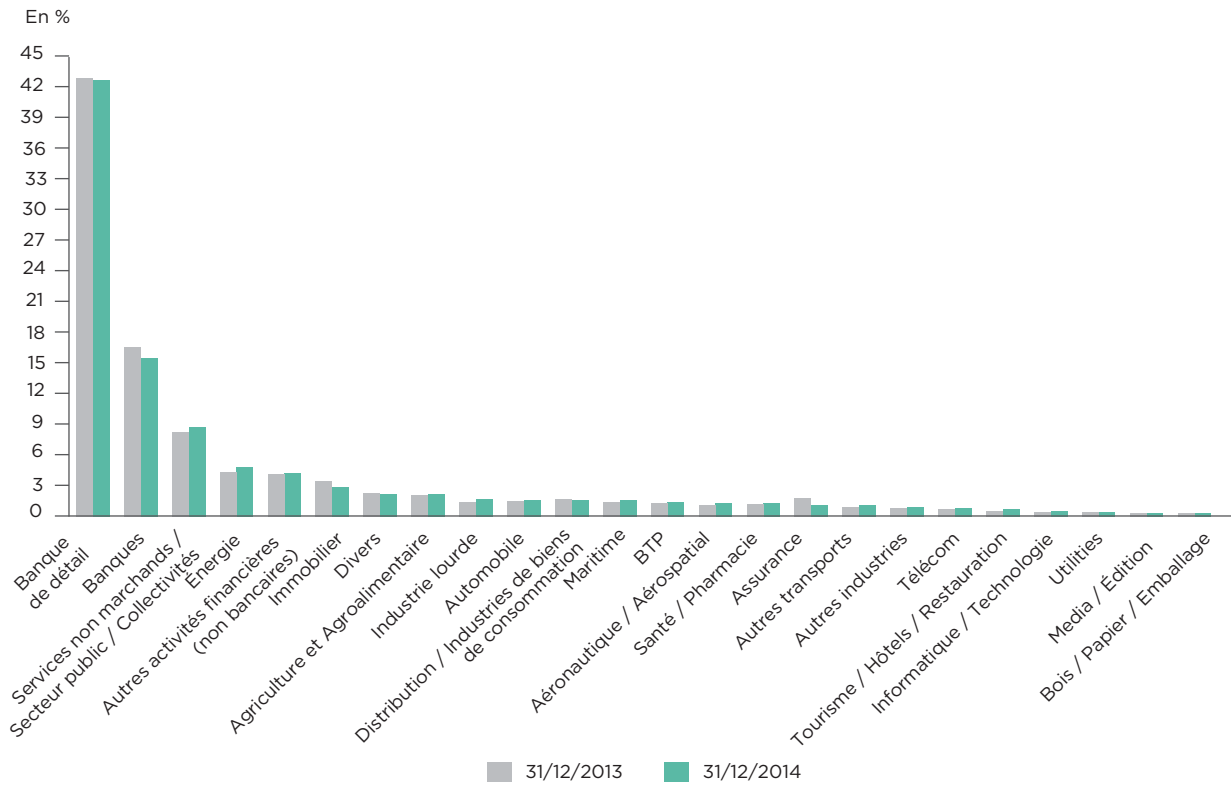
Sans changement majeur par rapport à 2013, le portefeuille crédits est concentré sur la France (67,9% contre 66,8% en 2013) et sur l'Europe de l'Ouest en général (86,6% contre 85,6% en 2013).

### 1.3 EXPOSITIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le montant total des expositions du groupe Crédit Agricole pour le périmètre des Administrations centrales et banques centrales, Établissements, Entreprises et Clientèle de détail. Le portefeuille Clientèle de détail est également ventilé par sous-portefeuille bâlois (prêts à l'habitat,

crédits revolving, autres crédits aux TPE, agriculteurs et professionnels, autres crédits aux particuliers).

Au 31 décembre 2014, le montant ventilé par secteur d'activité est de 1 195,0 milliards d'euros, contre 1 215,4 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

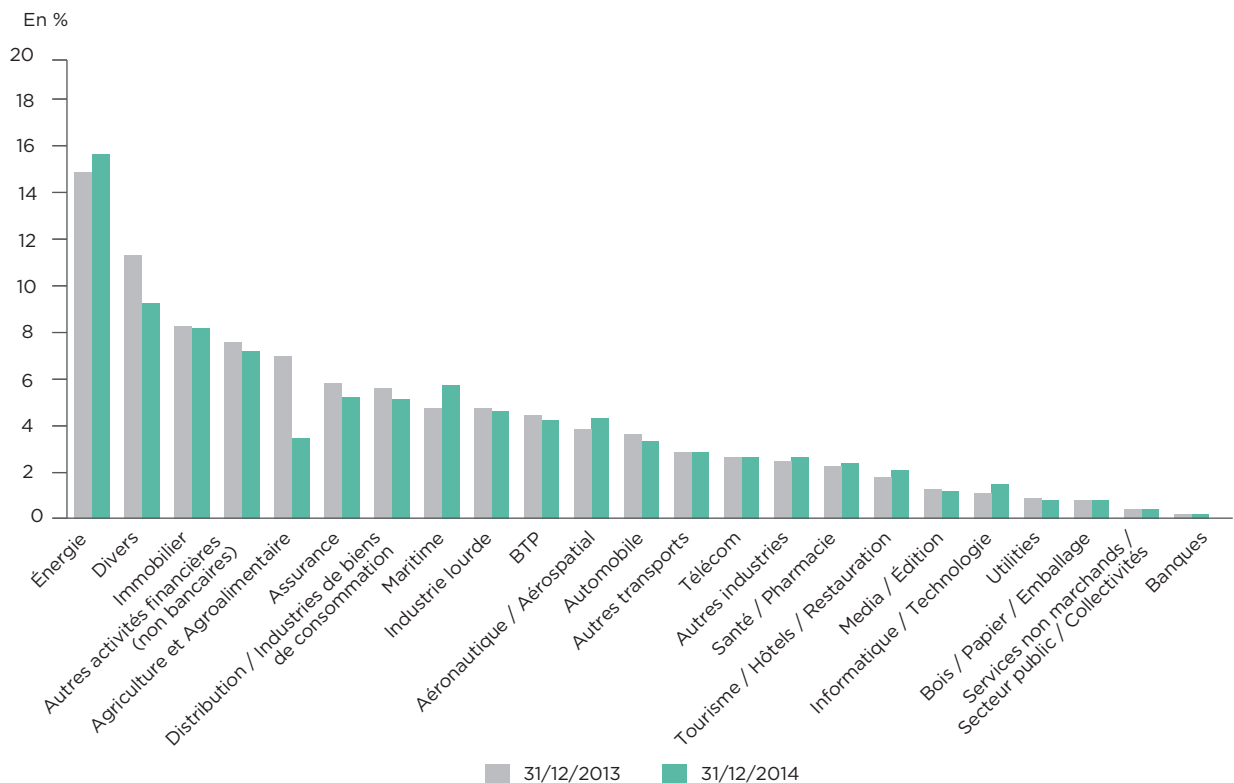


Périmètre prudentiel défini ci-dessus, incluant administrations et banques centrales, établissement, entreprises et clientèle de détail.

La ventilation du portefeuille crédits par secteur d'activité économique a été peu modifiée en 2014 et offre toujours un bon niveau de diversification du risque. Les 5 premiers secteurs (hors banque de détail et banques) représentent moins de 25% des encours totaux.

Les secteurs dont la part dans les encours du Groupe a le plus baissé en 2014 sont les secteurs activités financières ("banques" et "assurances") ainsi que le secteur immobilier.

Hors Clientèle de détail, secteurs financiers et public, le portefeuille Entreprises offre également un niveau de diversification qui a peu évolué par rapport à 2013.

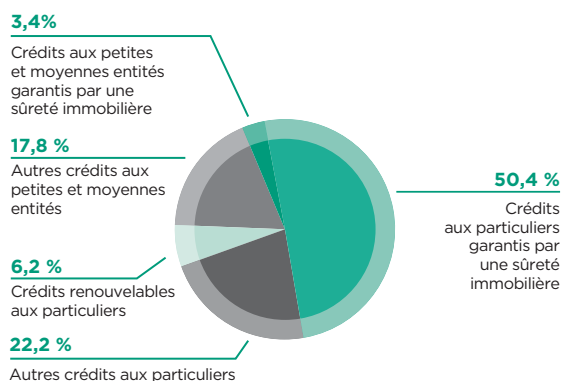


Dans des encours ventilés, globalement en réduction, les secteurs dont la part relative a le plus fortement baissé en 2014 sont notamment ceux des activités financières non bancaires.

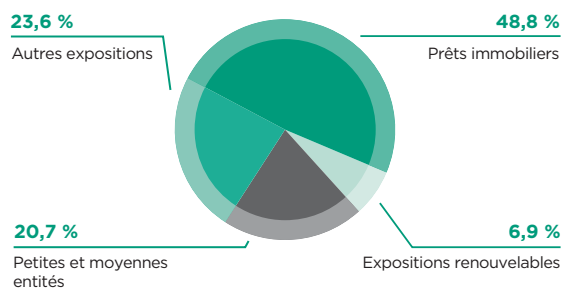
#### Ventilation du portefeuille Clientèle de détail

La ventilation ci-dessous indique la répartition des expositions sur la Clientèle de détail du groupe Crédit Agricole par sous-portefeuille bâlois (encours de 511,2 milliards d'euros au 31 décembre 2014 contre 522,2 milliards d'euros au 31 décembre 2013, soit une baisse de 2,1%).

#### CLIENTÈLE DE DÉTAIL AU 31 DÉCEMBRE 2014



#### CLIENTÈLE DE DÉTAIL AU 31 DÉCEMBRE 2013



L'introduction de nouvelles classes d'exposition au titre de la CRD 4 en 2014 ne permet pas de mesurer les évolutions sur les expositions "Petites et Moyennes entités" ainsi que sur les encours couverts par des sûretés immobilières. Il est possible toutefois de noter la poursuite de la réduction du poids des "expositions renouvelables aux particuliers" entamée depuis 2012 (6,2% des encours à la clientèle de détail en 2014 contre 6,9% en 2013).

#### 1.4 EXPOSITIONS PAR ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE

La répartition des expositions par échéance résiduelle et par instrument financier est disponible sur une base comptable dans l'annexe 3.3 aux états financiers "Risque de liquidité et de financement".

## 2. Qualité des expositions

### 2.1 QUALITÉ DES EXPOSITIONS EN APPROCHE STANDARD

#### Expositions au risque de crédit en approche standard

Pour les catégories d'exposition "Administrations centrales et banques centrales" et "Établissements", le groupe Crédit Agricole a choisi en approche standard d'utiliser les évaluations de l'agence de notation Moody's pour évaluer le risque souverain, et la table de

correspondance avec les échelons de qualité de crédit définis par l'ACPR.

Concernant la catégorie d'exposition Entreprises, le Groupe ne fait pas appel à des organismes externes d'évaluation de crédit. De ce fait, conformément à l'article 121 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les entreprises sont pondérées soit à 20 %, 50 % 100 % ou 150 %, à l'exception du périmètre de LCL, où le calcul en méthode standard prend en compte la cote Banque de France.

#### Ventilation des expositions et des valeurs exposées au risque par échelon de qualité de crédit

##### ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES

Échelon de qualité de crédit (en milliards d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque
1	42,4	42,4	47,8	45,1
2	0,8	0,8	0,7	0,7
3	9,0	9,0	7,8	7,8
4	0,7	0,7	0,5	0,5
5	0,1	0,1	0,2	0,2
6	1,8	1,8	1,2	1,2
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>54,8</b>	<b>54,8</b>	<b>58,2</b>	<b>55,5</b>

Le premier échelon reste très fortement prédominant dans le portefeuille (77,4 % à fin 2014).

##### ÉTABLISSEMENTS

Échelon de qualité de crédit (en milliards d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque
1	64,2	75,1	89,1	71,0
2	0,6	0,6	0,2	0,2
3	0,1	0,1	3,5	3,5
4	0,0	0,0	0,2	0,2
5	2,2	1,8	0,1	0,1
6	0,8	0,6	0,7	0,6
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>67,9</b>	<b>78,2</b>	<b>93,8</b>	<b>75,6</b>

L'exposition sur les établissements en approche standard, demeure, comme les années précédentes, quasi exclusivement concentrée sur le premier échelon reflétant l'importance des activités réalisées avec des établissements de très bonne qualité.

### 2.2 QUALITÉ DES EXPOSITIONS EN APPROCHE NOTATIONS INTERNES

#### Présentation du système et de la procédure de notation interne

Les systèmes et procédures de notations internes sont présentés dans la partie "Facteurs de risques - Risque de Crédit - Méthodologies et systèmes de mesure des risques".

## EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2014

(en millions d'euros)	Note interne de la contre-partie	Probabilité de défaut	Exposition brute <sup>(1)</sup>	EAD	EAD bilan	EAD hors bilan	RWA	LGD moyenne (en %)	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Administrations centrales et banques centrales	A+	0,00 %	124 535,3	123 805,7	121 637,4	2 168,1	0,1	21,7 %	0,0 %	-
	A	0,01 %	15 918,3	15 764,1	15 363,0	401,1	396,8	18,9 %	2,5 %	0,2
	B+	0,02 %	3 571,9	3 090,6	2 824,6	266,1	25,2	3,3 %	0,8 %	0,0
	B	0,06 %	6 337,1	6 086,7	5 336,6	750,2	619,1	19,9 %	10,2 %	0,7
	C+	0,16 %	1 311,5	1 291,9	1 174,4	117,5	161,3	16,2 %	12,5 %	0,3
	C	0,30 %	2 655,5	2 503,8	2 435,5	68,3	674,8	22,2 %	27,0 %	1,7
	C-	0,60 %	346,9	333,9	297,4	36,6	68,7	12,6 %	20,6 %	0,3
	D+	0,75 %	138,3	166,8	144,7	22,1	187,6	53,4 %	112,5 %	0,5
	D	1,25 %	100,1	96,3	96,3	-	121,4	45,0 %	126,0 %	0,5
	D-	1,90 %	16,1	22,8	13,4	9,4	28,2	60,4 %	123,6 %	0,2
	E+	5,00 %	13,9	13,4	11,7	1,7	32,4	59,6 %	242,1 %	0,4
	E	12,00 %	28,5	19,7	16,6	3,1	32,3	77,5 %	163,8 %	3,6
	E-	20,00 %	138,4	136,2	130,1	6,1	412,3	52,3 %	302,7 %	14,3
	F,Z	100,00 %	21,1	20,8	20,0	0,8	0,0	44,2 %	0,0 %	15,4
<b>Sous-total</b>		<b>0,05 %</b>	<b>155 132,9</b>	<b>153 352,7</b>	<b>149 501,7</b>	<b>3 851,1</b>	<b>2 760,2</b>	<b>8,1 %</b>	<b>1,8 %</b>	<b>38,1</b>
Établissements	A+ à B+	0,03 %	64 627,1	59 496,6	52 796,8	6 700,0	7 493,6	34,8 %	12,6 %	6,3
	B	0,06 %	17 970,5	16 338,9	13 700,1	2 638,7	2 903,8	28,7 %	17,8 %	3,1
	C+	0,16 %	5 482,1	5 220,3	4 989,0	231,3	2 014,0	39,5 %	38,6 %	3,3
	C	0,30 %	6 482,2	5 585,4	4 618,5	966,9	2 880,1	38,0 %	51,6 %	6,3
	C-	0,60 %	1 492,1	1 304,8	1 131,3	173,5	1 022,0	43,9 %	78,3 %	3,4
	D+	0,75 %	1 356,6	1 016,8	666,1	350,7	782,1	37,0 %	76,9 %	2,8
	D	1,25 %	481,9	403,7	357,0	46,6	438,5	43,2 %	108,6 %	2,2
	D-	1,90 %	386,3	337,1	275,6	61,5	390,6	38,7 %	115,9 %	2,7
	E+	5,00 %	102,2	97,3	91,3	5,9	129,6	38,1 %	133,3 %	1,9
	E	12,00 %	22,0	16,8	12,5	4,4	44,3	53,0 %	262,8 %	1,1
	E-	20,00 %	529,3	477,9	425,1	52,8	1 250,7	47,9 %	261,7 %	44,1
F,Z	100,00 %	452,1	452,1	451,2	0,9	0,9	45,0 %	0,2 %	431,6	
<b>Sous-total</b>		<b>0,70 %</b>	<b>99 384,4</b>	<b>90 747,7</b>	<b>79 514,5</b>	<b>11 233,2</b>	<b>19 350,2</b>	<b>34,5 %</b>	<b>21,3 %</b>	<b>508,8</b>
Entreprises	A+ à B+	0,03 %	49 033,4	41 914,9	26 309,3	15 605,5	5 351,5	34,0 %	12,8 %	4,0
	B	0,06 %	46 953,5	34 514,4	18 155,4	16 359,1	7 518,2	41,7 %	21,8 %	8,1
	C+	0,16 %	35 908,6	30 667,7	21 035,3	9 632,3	10 319,6	36,4 %	33,6 %	16,6
	C	0,30 %	45 604,8	37 375,2	26 459,1	10 916,1	16 926,8	35,7 %	45,3 %	44,6
	C-	0,60 %	25 872,8	21 799,7	15 549,3	6 250,3	14 051,3	36,4 %	64,5 %	44,9
	D+	0,75 %	18 624,1	16 705,9	13 102,8	3 603,1	12 129,0	37,4 %	72,6 %	44,0
	D	1,25 %	17 448,9	14 489,3	10 881,1	3 608,2	12 937,0	39,2 %	89,3 %	67,3
	D-	1,90 %	15 873,8	14 131,5	11 626,6	2 505,0	14 665,1	39,8 %	103,8 %	105,5
	E+	5,00 %	6 721,7	6 251,2	5 444,7	806,5	7 829,5	37,4 %	125,2 %	115,3
	E	12,00 %	4 297,0	3 853,3	3 151,1	702,1	5 592,7	31,0 %	145,1 %	141,6
	E-	20,00 %	4 080,8	3 674,0	3 048,2	625,8	7 296,7	38,6 %	198,6 %	254,8
F,Z	100,00 %	5 520,9	5 273,8	4 964,7	309,0	143,0	41,5 %	2,7 %	2 467,2	
<b>Sous-total</b>		<b>3,33 %</b>	<b>275 940,2</b>	<b>230 650,8</b>	<b>159 727,7</b>	<b>70 923,1</b>	<b>114 760,4</b>	<b>37,2 %</b>	<b>49,8 %</b>	<b>3 313,9</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1,77 %</b>	<b>530 457,5</b>	<b>474 751,2</b>	<b>388 743,9</b>	<b>86 007,4</b>	<b>136 870,8</b>	<b>27,3 %</b>	<b>28,8 %</b>	<b>3 860,8</b>

(1) Expositions après atténuation du risque de crédit (ARC).

Pour les portefeuilles Entreprises et Établissements, les catégories de A+ à B+ sont regroupées la probabilité de défaut réglementaire étant floorée à 0,03 %.

## EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en millions d'euros)	Note interne de la contrepartie	la Probabilité de défaut	Exposition brute	EAD	EAD bilan	EAD hors bilan	RWA	LGD moyenne (en %)	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Administrations centrales et banques centrales	A+ à B+		146 913,7	147 971,4	144 286,5	3 684,9	273,8	20,6 %	0,2 %	0,1
	B	0,06 %	3 541,0	3 541,3	3 519,2	22,1	317,6	17,6 %	9,0 %	0,4
	C+	0,16 %	682,0	807,4	564,2	243,2	95,8	14,3 %	11,9 %	0,2
	C	0,30 %	1 839,8	820,2	659,7	160,5	143,1	15,2 %	17,5 %	0,4
	C-	0,60 %	533,1	464,5	397,7	66,8	87,4	12,3 %	18,8 %	0,3
	D+	0,75 %	496,5	283,3	166,7	116,6	190,6	39,1 %	67,3 %	0,7
	D	1,25 %	13,3	7,5	0,3	7,2	8,9	45,0 %	119,3 %	0,0
	D-	1,90 %	194,9	163,8	79,7	84,1	194,6	45,3 %	118,8 %	1,4
	E+	5,00 %	92,2	15,7	15,7	-	37,0	56,7 %	235,1 %	0,4
	E	12,00 %	134,1	13,2	6,9	6,3	42,2	65,4 %	319,3 %	1,0
	E-	20,00 %	108,7	35,6	34,9	0,7	152,9	71,3 %	429,2 %	5,1
F,Z	100,00 %	17,6	17,6	16,2	1,4	0,9	45,0 %	5,0 %	14,9	
<b>Sous-total</b>		<b>0,03 %</b>	<b>154 566,9</b>	<b>154 141,5</b>	<b>149 747,7</b>	<b>4 393,8</b>	<b>1 544,8</b>	<b>20,5 %</b>	<b>1,0 %</b>	<b>24,9</b>
Établissements	A+ à B+		71 960,2	58 967,6	44 217,4	14 750,2	7 088,9	36,9 %	12,0 %	6,1
	B	0,06 %	17 884,9	17 433,5	8 405,5	9 028,0	2 065,8	26,8 %	11,8 %	2,6
	C+	0,16 %	8 760,7	8 231,9	5 105,3	3 126,6	2 100,8	33,8 %	25,5 %	4,5
	C	0,30 %	6 332,3	5 698,6	3 673,2	2 025,4	2 234,2	34,5 %	39,2 %	5,9
	C-	0,60 %	2 261,0	1 891,5	892,2	999,3	904,9	36,4 %	47,8 %	3,5
	D+	0,75 %	1 170,6	775,7	289,5	486,2	534,3	41,7 %	68,9 %	2,4
	D	1,25 %	637,5	544,4	258,9	285,5	349,0	31,1 %	64,1 %	2,1
	D-	1,90 %	409,9	334,3	107,0	227,3	241,7	29,3 %	72,3 %	1,9
	E+	5,00 %	71,6	22,1	5,2	16,9	36,3	50,4 %	164,5 %	0,6
	E	12,00 %	10,2	22,2	16,3	5,9	22,6	85,2 %	102,0 %	7,6
	E-	20,00 %	825,9	755,9	433,3	322,6	1 413,4	38,7 %	187,0 %	50,4
F,Z	100,00 %	685,4	521,9	513,3	8,6	13,1	45,0 %	2,5 %	448,9	
<b>Sous-total</b>		<b>0,80 %</b>	<b>111 010,2</b>	<b>95 199,6</b>	<b>63 917,1</b>	<b>31 282,5</b>	<b>17 005,0</b>	<b>34,7 %</b>	<b>17,9 %</b>	<b>536,5</b>
Entreprises	A+ à B+		43 204,3	48 753,5	24 385,5	24 368,0	3 366,9	30,1 %	6,9 %	2,3
	B	0,06 %	55 394,8	42 130,6	18 989,5	23 141,1	8 066,7	40,0 %	19,1 %	8,6
	C+	0,16 %	38 369,6	33 247,6	20 237,9	13 009,7	10 603,3	35,8 %	31,9 %	18,7
	C	0,30 %	44 672,0	35 866,4	23 174,0	12 692,4	15 484,1	34,3 %	43,2 %	36,6
	C-	0,60 %	27 793,5	20 898,1	13 943,2	6 954,9	12 932,1	35,8 %	61,9 %	44,4
	D+	0,75 %	22 823,4	17 844,2	12 673,2	5 171,0	12 475,4	37,5 %	69,9 %	48,0
	D	1,25 %	19 241,2	16 053,3	11 548,6	4 504,7	13 710,3	38,9 %	85,4 %	78,2
	D-	1,90 %	18 503,1	15 612,0	12 377,5	3 234,5	15 224,7	39,7 %	97,5 %	117,6
	E+	5,00 %	8 099,1	7 030,4	6 074,9	955,5	8 372,3	38,1 %	119,1 %	133,8
	E	12,00 %	4 190,9	3 555,7	2 975,7	580,0	5 438,2	34,8 %	152,9 %	147,7
	E-	20,00 %	4 642,5	3 905,1	2 743,2	1 161,9	7 887,4	40,0 %	202,0 %	294,4
F,Z	100,00 %	7 004,1	6 407,2	5 746,8	660,4	325,4	44,4 %	5,1 %	3 176,6	
<b>Sous-total</b>		<b>3,55 %</b>	<b>293 938,5</b>	<b>251 304,1</b>	<b>154 870,0</b>	<b>96 434,1</b>	<b>113 886,9</b>	<b>36,1 %</b>	<b>45,3 %</b>	<b>4 106,9</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1,94 %</b>	<b>559 515,6</b>	<b>500 645,2</b>	<b>368 534,8</b>	<b>132 110,4</b>	<b>132 436,6</b>	<b>31,0 %</b>	<b>26,5 %</b>	<b>4 668,3</b>



## EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2014

Note interne de la contrepartie	Probabilité de défaut	PD moyenne	Exposition brute	EAD	EAD bilan	EAD hors bilan	CCF moyen	RWA	LGD moyenne (en %)	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
<b>Crédits aux particuliers garantis par une sûreté immobilière</b>											
1	0,03 %<PD<0,04 %	0,00 %	0,0	0,0	-	-	-	-	0,0 %	-	-
2	0,04 %<PD<0,08 %	0,00 %	0,0	0,0	-	-	-	-	0,0 %	-	-
3	0,08 %<PD<0,17 %	0,10 %	34 112,7	34 112,7	32 961,2	1 151,6	100,0 %	1 054,8	12,0 %	3,1 %	4,2
4	0,17 %<PD<0,32 %	0,21 %	29 871,8	29 871,8	29 195,9	675,9	100,0 %	1 897,8	14,2 %	6,4 %	9,1
5	0,32 %<PD<0,64 %	0,41 %	70 415,8	70 415,8	68 726,5	1 689,3	100,0 %	6 637,9	13,3 %	9,4 %	37,8
6	0,64 %<PD<0,96 %	0,87 %	52 867,9	52 867,9	51 473,0	1 394,9	100,0 %	8 872,4	13,9 %	16,8 %	63,7
7	0,96 %<PD<1,28 %	1,05 %	5 910,7	5 910,7	5 522,1	388,6	100,0 %	894,2	11,0 %	15,1 %	6,9
8	1,28 %<PD<2,56 %	1,77 %	11 723,9	11 723,9	11 296,8	427,1	100,0 %	2 670,6	12,1 %	22,8 %	24,7
9	2,56 %<PD<5,12 %	2,91 %	28 121,7	28 121,7	26 866,0	1 255,8	100,0 %	9 626,1	13,4 %	34,2 %	108,1
10	5,12 %<PD<15 %	9,71 %	9 711,0	9 711,0	9 550,8	160,3	100,0 %	6 184,3	13,7 %	63,7 %	129,0
11	15 %<PD<22 %	21,78 %	114,2	114,2	114,2	-	-	126,3	18,3 %	110,5 %	4,5
12	22 %<PD<34 %	24,07 %	1 839,6	1 839,6	1 825,4	14,2	100,0 %	1 530,6	13,6 %	83,2 %	60,3
13	34 %<PD<65 %	50,09 %	600,3	600,3	596,8	3,4	100,0 %	472,6	15,0 %	78,7 %	46,1
14	65 %<PD<99 %	73,59 %	118,4	118,4	118,3	0,0	100,0 %	52,2	13,8 %	44,1 %	12,1
15	99 %<PD<100 %	100,00 %	4 117,6	4 117,6	4 110,9	6,7	100,0 %	-	56,2 %	0,0 %	2 315,8
<b>Sous-total</b>		<b>3,15 %</b>	<b>249 525,6</b>	<b>249 525,6</b>	<b>242 357,9</b>	<b>7 167,8</b>	<b>100,0 %</b>	<b>40 019,8</b>	<b>14,0 %</b>	<b>16,0 %</b>	<b>2 822,3</b>
<b>Crédits renouvelables aux particuliers</b>											
1	0,03 %<PD<0,04 %	0,00 %	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0 %	0,0	66,9 %	1,5 %	-
2	0,04 %<PD<0,08 %	0,05 %	2 474,9	1 453,1	25,3	1 427,8	58,3 %	28,7	52,7 %	2,0 %	0,4
3	0,08 %<PD<0,17 %	0,12 %	2 873,7	2 191,0	168,6	2 022,3	74,8 %	100,6	62,1 %	4,6 %	1,6
4	0,17 %<PD<0,32 %	0,25 %	1 503,1	438,4	67,3	371,0	25,8 %	30,6	52,2 %	7,0 %	0,6
5	0,32 %<PD<0,64 %	0,41 %	5 187,2	2 500,0	373,5	2 126,6	44,2 %	260,9	50,1 %	10,4 %	5,4
6	0,64 %<PD<0,96 %	0,77 %	869,7	647,8	158,4	489,4	68,8 %	111,5	51,7 %	17,2 %	2,6
7	0,96 %<PD<1,28 %	1,07 %	1 051,5	947,2	455,1	492,1	82,5 %	186,9	46,1 %	19,7 %	4,7
8	1,28 %<PD<2,56 %	1,84 %	2 160,5	1 729,8	971,1	758,7	63,8 %	587,5	53,0 %	34,0 %	17,0
9	2,56 %<PD<5,12 %	3,89 %	2 504,3	2 410,9	1 743,0	667,9	87,7 %	1 422,4	54,2 %	59,0 %	51,1
10	5,12 %<PD<15 %	9,42 %	925,7	906,0	715,5	190,4	90,6 %	908,7	52,5 %	100,3 %	45,7
11	15 %<PD<22 %	20,55 %	182,0	178,9	160,5	18,4	85,6 %	290,4	57,6 %	162,3 %	21,4
12	22 %<PD<34 %	24,65 %	57,5	57,5	39,0	18,4	99,9 %	87,1	51,3 %	151,5 %	7,0
13	34 %<PD<65 %	42,24 %	108,0	102,9	98,5	4,3	45,7 %	172,4	52,0 %	167,6 %	22,4
14	65 %<PD<99 %	76,57 %	38,3	37,6	37,4	0,1	16,8 %	39,5	55,3 %	105,1 %	16,0
15	99 %<PD<100 %	100,00 %	514,2	512,8	495,5	17,3	92,3 %	-	79,0 %	0,0 %	404,8
<b>Sous-total</b>		<b>6,21 %</b>	<b>20 450,6</b>	<b>14 113,9</b>	<b>5 508,7</b>	<b>8 604,7</b>	<b>57,6 %</b>	<b>4 227,2</b>	<b>54,5 %</b>	<b>30,0 %</b>	<b>600,7</b>
<b>Autres crédits aux particuliers</b>											
1	0,03 %<PD<0,04 %	0,04 %	856,9	856,9	856,9	-	-	5,9	6,0 %	0,7 %	0,0
2	0,04 %<PD<0,08 %	0,07 %	3 345,3	3 341,0	3 209,4	131,5	96,8 %	53,6	9,7 %	1,6 %	0,2
3	0,08 %<PD<0,17 %	0,11 %	11 981,2	11 971,1	11 436,9	534,2	98,1 %	530,1	16,7 %	4,4 %	2,1
4	0,17 %<PD<0,32 %	0,21 %	14 723,8	14 719,3	14 362,6	356,7	98,8 %	1 147,6	17,7 %	7,8 %	5,4
5	0,32 %<PD<0,64 %	0,43 %	17 075,5	17 073,3	16 421,7	651,5	99,7 %	2 411,7	19,8 %	14,1 %	15,2
6	0,64 %<PD<0,96 %	0,85 %	12 804,6	12 804,4	12 449,3	355,1	99,9 %	2 542,9	20,0 %	19,9 %	21,3
7	0,96 %<PD<1,28 %	1,10 %	2 264,3	2 271,7	2 154,7	117,0	106,7 %	1 022,5	40,0 %	45,0 %	10,1
8	1,28 %<PD<2,56 %	1,76 %	8 539,4	8 560,0	8 241,0	319,0	106,9 %	3 671,1	32,4 %	42,9 %	51,3
9	2,56 %<PD<5,12 %	3,53 %	13 842,5	13 851,5	13 513,3	338,3	102,8 %	7 466,9	35,8 %	53,9 %	183,3
10	5,12 %<PD<15 %	9,53 %	5 834,9	5 840,0	5 730,0	110,0	104,8 %	3 283,0	32,0 %	56,2 %	173,3
11	15 %<PD<22 %	20,23 %	500,2	505,1	482,0	23,1	127,2 %	427,0	35,8 %	84,5 %	36,3
12	22 %<PD<34 %	27,39 %	976,1	976,4	966,0	10,4	102,7 %	536,6	21,0 %	55,0 %	56,1
13	34 %<PD<65 %	45,72 %	653,4	653,8	646,3	7,5	106,5 %	656,7	36,6 %	100,4 %	245,7
14	65 %<PD<99 %	76,72 %	150,5	150,5	150,5	0,0	100,0 %	111,1	43,1 %	73,8 %	50,1

Note interne de la contrepartie	Probabilité de défaut	PD moyenne	Exposition brute	EAD	EAD bilan	EAD hors bilan	CCF moyen	RWA	LGD moyenne (en %)	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
15	99 %<PD<100 %	100,00 %	4 848,6	4 848,8	4 838,7	10,1	101,9 %	15,6	69,8 %	0,3 %	3 350,0
<b>Sous-total</b>		<b>7,20 %</b>	<b>98 397,2</b>	<b>98 423,8</b>	<b>95 459,3</b>	<b>2 964,4</b>	<b>100,9 %</b>	<b>23 882,3</b>	<b>25,9 %</b>	<b>24,3 %</b>	<b>4 200,4</b>
<b>Crédits aux petites et moyennes entités garantis par une sûreté immobilière</b>											
1	0,03 %<PD<0,04 %	0,00 %	0,0	0,0	-	-	-	-	0,0 %	-	-
2	0,04 %<PD<0,08 %	0,00 %	0,0	0,0	-	-	-	-	0,0 %	-	-
3	0,08 %<PD<0,17 %	0,12 %	608,6	608,6	599,2	9,3	100,0 %	24,3	17,5 %	4,0 %	0,1
4	0,17 %<PD<0,32 %	0,27 %	2 580,5	2 580,5	2 543,1	37,4	99,9 %	181,1	16,4 %	7,0 %	1,2
5	0,32 %<PD<0,64 %	0,56 %	3 848,7	3 848,7	3 782,9	65,8	100,0 %	444,6	16,3 %	11,6 %	3,7
6	0,64 %<PD<0,96 %	0,81 %	821,3	821,3	813,6	7,7	99,9 %	106,9	10,6 %	13,0 %	1,0
7	0,96 %<PD<1,28 %	1,04 %	114,8	114,8	114,8	-	-	20,3	17,0 %	17,7 %	0,2
8	1,28 %<PD<2,56 %	1,43 %	2 738,2	2 738,2	2 665,6	72,6	100,0 %	580,2	15,1 %	21,2 %	6,5
9	2,56 %<PD<5,12 %	3,10 %	2 219,6	2 219,6	2 165,0	54,6	100,0 %	734,3	14,4 %	33,1 %	11,1
10	5,12 %<PD<15 %	8,89 %	2 155,7	2 155,8	2 110,5	45,3	100,2 %	1 196,2	13,6 %	55,5 %	31,2
11	15 %<PD<22 %	19,58 %	88,2	88,2	84,0	4,2	100,0 %	59,7	15,0 %	67,7 %	2,6
12	22 %<PD<34 %	26,19 %	367,4	367,4	361,7	5,8	100,1 %	285,6	13,6 %	77,7 %	15,9
13	34 %<PD<65 %	46,32 %	126,0	126,0	123,5	2,5	100,0 %	96,4	16,6 %	76,5 %	11,1
14	65 %<PD<99 %	0,00 %	0,0	0,0	-	-	-	-	0,0 %	-	-
15	99 %<PD<100 %	100,00 %	902,1	902,1	900,4	1,7	0,0 %	-	59,6 %	0,0 %	538,2
<b>Sous-total</b>		<b>0,13 %</b>	<b>16 571,1</b>	<b>16 571,2</b>	<b>16 262,6</b>	<b>306,9</b>	<b>100,0 %</b>	<b>3 729,6</b>	<b>17,6 %</b>	<b>22,5 %</b>	<b>622,8</b>
<b>Autres crédits aux petites et moyennes entités</b>											
1	0,03 %<PD<0,04 %	0,03 %	0,2	0,2	-	0,2	129,2 %	0,0	89,5 %	7,2 %	0,0
2	0,04 %<PD<0,08 %	0,00 %	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1 %	0,0	52,2 %	4,4 %	-
3	0,08 %<PD<0,17 %	0,13 %	1 794,0	1 769,0	1 606,8	162,2	12,3 %	136,2	22,2 %	7,7 %	0,5
4	0,17 %<PD<0,32 %	0,25 %	13 653,9	13 485,8	12 336,1	1 149,7	67,7 %	1 466,3	17,9 %	10,9 %	6,1
5	0,32 %<PD<0,64 %	0,52 %	16 527,9	16 320,8	14 829,7	1 491,1	214,4 %	3 138,0	21,2 %	19,2 %	18,9
6	0,64 %<PD<0,96 %	0,78 %	6 868,0	6 790,8	6 172,6	618,2	1553,9 %	963,6	13,7 %	14,2 %	7,5
7	0,96 %<PD<1,28 %	1,02 %	529,8	516,8	490,0	26,7	1,8 %	175,4	40,9 %	33,9 %	2,2
8	1,28 %<PD<2,56 %	1,46 %	13 448,5	13 294,8	11 945,0	1 349,8	91,4 %	3 515,3	19,9 %	26,4 %	38,7
9	2,56 %<PD<5,12 %	3,11 %	12 100,9	11 958,7	10 624,6	1 334,1	86,0 %	3 842,3	20,0 %	32,1 %	74,8
10	5,12 %<PD<15 %	8,70 %	12 076,7	11 985,0	10 525,8	1 459,1	6904,9 %	4 719,8	19,9 %	39,4 %	206,5
11	15 %<PD<22 %	18,97 %	541,6	541,1	520,5	20,6	11,2 %	413,2	31,3 %	76,4 %	32,2
12	22 %<PD<34 %	26,05 %	1 668,5	1 661,3	1 485,1	176,2	126,5 %	844,9	19,1 %	50,9 %	83,6
13	34 %<PD<65 %	52,92 %	994,0	992,0	854,7	137,3	279195,6 %	1 111,0	35,3 %	112,0 %	191,8
14	65 %<PD<99 %	78,76 %	2,6	2,5	2,5	0,0	0,0 %	1,7	55,0 %	69,4 %	1,1
15	99 %<PD<100 %	100,00 %	4 804,3	4 798,7	4 596,1	202,6	2,2 %	-	72,6 %	0,0 %	3 485,0
<b>Sous-total</b>		<b>9,09 %</b>	<b>85 011,0</b>	<b>84 117,6</b>	<b>75 989,5</b>	<b>8 127,9</b>	<b>23,6 %</b>	<b>20 327,7</b>	<b>22,8 %</b>	<b>24,2 %</b>	<b>4 148,9</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5,07 %</b>	<b>469 955,5</b>	<b>462 752,1</b>	<b>435 578,0</b>	<b>27 171,7</b>		<b>- 92 186,6</b>	<b>19,5 %</b>	<b>19,9 %</b>	<b>12 395,1</b>

La répartition des expositions Clientèle de détail par classe de qualité de crédit a confirmé sa stabilité en 2014, avec les mêmes disparités entre les catégories de clientèle déjà observées les années précédentes : 75 % des expositions brutes du portefeuille "Crédits aux particuliers garantis par une sûreté immobilière" sont dans les notes internes de 1 à 6 (PD inférieure à 0,96 %).

La répartition globale des expositions clientèle de détail par classe de qualité de crédit montre également un niveau de risque très contenu : 65 % des expositions brutes du portefeuille présentent une PD inférieure à 0,96% (soit des classes 1 à 6).

**EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT POUR LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE  
AU 31 DÉCEMBRE 2013**

Note interne de la contrepartie	Probabilité de défaut	PD moyenne	Exposition brute	EAD	EAD bilan	EAD hors bilan	CCF moyen	RWA	LGD moyenne (en %)	RW moyen attendues (en %)	Pertes (EL)
<b>Prêts immobiliers</b>											
1	0,03 %<PD<0,04 %	0,03 %	342,2	342,2	328,1	14,1	100,0 %	4,2	12,6 %	1,2 %	0,0
2	0,04 %<PD<0,08 %	0,07 %	5 879,9	5 879,9	5 524,6	355,3	100,0 %	136,4	12,0 %	2,3 %	0,5
3	0,08 %<PD<0,17 %	0,11 %	51 960,2	51 960,2	50 395,6	1 564,6	100,0 %	1 801,8	12,3 %	3,5 %	7,4
4	0,17 %<PD<0,32 %	0,24 %	54 991,1	54 991,1	53 794,9	1 196,2	100,0 %	3 887,9	14,4 %	7,1 %	19,2
5	0,32 %<PD<0,64 %	0,50 %	68 575,8	68 575,8	66 635,2	1 940,6	100,0 %	8 724,4	15,2 %	12,7 %	53,1
6	0,64 %<PD<0,96 %	0,92 %	856,0	856,0	821,8	34,2		145,9	13,4 %	17,0 %	1,1
7	0,96 %<PD<1,28 %	1,05 %	5 244,2	5 244,2	4 966,1	278,1	100,0 %	781,6	10,9 %	14,9 %	6,0
8	1,28 %<PD<2,56 %	1,61 %	30 470,3	30 470,3	29 540,3	930,0	100,0 %	9 453,4	17,4 %	31,0 %	83,7
9	2,56 %<PD<5,12 %	3,71 %	7 756,9	7 756,9	7 297,6	459,3	100,0 %	3 333,6	14,7 %	43,0 %	41,5
10	5,12 %<PD<15 %	8,74 %	7 919,3	7 919,3	7 816,6	102,7	100,0 %	5 680,2	15,9 %	71,7 %	110,4
11	15 %<PD<22 %	16,11 %	1 198,6	1 198,6	1 193,2	5,4	101,1 %	1 336,3	20,3 %	111,5 %	37,8
12	22 %<PD<34 %	25,70 %	822,1	822,1	812,5	9,6	100,0 %	764,5	15,0 %	93,0 %	32,1
13	34 %<PD<65 %	42,88 %	717,2	717,2	711,8	5,4	100,0 %	761,1	18,6 %	106,1 %	58,0
14	65 %<PD<99 %	65,46 %	149,8	149,8	149,7	0,1	0,0 %	120,3	19,9 %	80,3 %	19,6
15	99 %<PD<100 %	100,00 %	3 905,9	3 905,9	3 900,6	5,3	100,0 %	52,8	56,3 %	1,4 %	2 198,7
<b>Sous-total</b>		<b>2,82 %</b>	<b>240 789,5</b>	<b>240 789,5</b>	<b>233 888,6</b>	<b>6 900,9</b>	<b>100,0 %</b>	<b>36 984,4</b>	<b>15,2 %</b>	<b>15,4 %</b>	<b>2 669,1</b>
<b>Expositions renouvelables</b>											
1	0,03 %<PD<0,04 %	0,03 %	1 271,2	966,9	22,9	944,0	75,6 %	9,2	41,1 %	0,9 %	0,1
2	0,04 %<PD<0,08 %	0,07 %	1 569,1	489,0	0,0	489,0	31,2 %	13,0	55,1 %	2,7 %	0,2
3	0,08 %<PD<0,17 %	0,10 %	2 642,5	1 852,9	186,8	1 666,1	67,8 %	68,8	58,0 %	3,7 %	1,1
4	0,17 %<PD<0,32 %	0,25 %	2 439,7	1 255,1	129,8	1 125,3	48,7 %	75,2	44,6 %	6,0 %	1,4
5	0,32 %<PD<0,64 %	0,46 %	5 201,4	2 034,3	474,1	1 560,2	33,0 %	219,2	47,7 %	10,8 %	4,6
6	0,64 %<PD<0,96 %	0,83 %	1 373,2	1 004,0	621,7	382,3	50,9 %	120,3	34,3 %	12,0 %	2,8
7	0,96 %<PD<1,28 %	1,03 %	430,5	365,5	152,5	213,0	76,6 %	98,0	64,5 %	26,8 %	2,4
8	1,28 %<PD<2,56 %	1,78 %	2 460,2	2 082,8	1 182,1	900,7	70,5 %	644,4	49,4 %	30,9 %	18,5
9	2,56 %<PD<5,12 %	3,74 %	2 177,8	2 041,1	1 586,8	454,3	76,9 %	1 177,1	54,0 %	57,7 %	41,9
10	5,12 %<PD<15 %	9,01 %	907,6	874,0	718,5	155,5	82,2 %	823,1	50,5 %	94,2 %	40,8
11	15 %<PD<22 %	19,64 %	194,5	198,9	171,6	27,3	119,2 %	297,6	54,1 %	149,6 %	21,3
12	22 %<PD<34 %	25,97 %	58,1	54,2	41,8	12,4	75,8 %	70,1	43,1 %	129,4 %	5,9
13	34 %<PD<65 %	42,99 %	133,8	131,0	126,1	4,9	63,6 %	219,7	52,9 %	167,7 %	29,1
14	65 %<PD<99 %	78,45 %	31,9	31,7	31,6	0,1	30,6 %	34,9	59,2 %	110,2 %	14,6
15	99 %<PD<100 %	100,00 %	608,7	605,5	593,0	12,5	79,6 %		80,5 %	0,0 %	487,1
<b>Sous-total</b>		<b>6,86 %</b>	<b>21 500,2</b>	<b>13 986,9</b>	<b>6 039,3</b>	<b>7 947,6</b>	<b>51,4 %</b>	<b>3 870,6</b>	<b>51,0 %</b>	<b>27,7 %</b>	<b>671,8</b>
<b>Autres expositions sur la clientèle de détail</b>											
1	0,03 %<PD<0,04 %	0,03 %	1 525,8	1 493,9	1 367,8	126,1	79,8 %	25,5	16,5 %	1,7 %	0,1
2	0,04 %<PD<0,08 %	0,07 %	6 330,5	6 330,5	6 119,0	211,5	100,0 %	105,1	8,3 %	1,7 %	0,4
3	0,08 %<PD<0,17 %	0,12 %	16 065,3	16 026,9	15 364,8	662,1	94,5 %	680,7	14,7 %	4,2 %	2,7
4	0,17 %<PD<0,32 %	0,24 %	19 449,4	19 422,6	18 814,8	607,8	95,8 %	1 400,8	15,1 %	7,2 %	6,9
5	0,32 %<PD<0,64 %	0,52 %	20 230,3	20 220,0	19 536,5	683,5	98,5 %	3 140,5	20,0 %	15,5 %	21,1
6	0,64 %<PD<0,96 %	0,87 %	2 051,1	2 047,3	1 941,7	105,6	96,6 %	593,3	28,9 %	29,0 %	5,0
7	0,96 %<PD<1,28 %	1,10 %	4 494,4	4 499,9	4 390,2	109,7	105,2 %	1 591,0	31,5 %	35,4 %	15,7
8	1,28 %<PD<2,56 %	1,92 %	13 746,1	13 755,2	13 315,9	439,3	102,1 %	6 080,8	32,5 %	44,2 %	92,1
9	2,56 %<PD<5,12 %	4,06 %	7 878,9	7 875,4	7 732,9	142,5	97,5 %	4 578,7	37,8 %	58,1 %	126,7
10	5,12 %<PD<15 %	8,64 %	5 971,9	5 967,4	5 874,5	92,9	95,4 %	3 379,2	32,9 %	56,6 %	170,5
11	15 %<PD<22 %	17,86 %	961,0	958,6	938,9	19,7	89,1 %	581,4	26,8 %	60,6 %	46,8
12	22 %<PD<34 %	28,13 %	828,6	828,4	821,8	6,6	96,3 %	482,7	22,1 %	58,3 %	50,8
13	34 %<PD<65 %	42,90 %	762,0	762,1	753,9	8,2	101,3 %	787,1	37,5 %	103,3 %	121,8
14	65 %<PD<99 %	73,64 %	187,4	187,4	187,4	0,0	0,0 %	155,4	44,7 %	82,9 %	62,4

Note interne de la contrepartie	Probabilité de défaut	PD moyenne	Exposition brute	EAD	EAD bilan	EAD hors bilan	CCF moyen	RWA	LGD moyenne (en %)	RW moyen attendues (en %)	Pertes (EL)
15	99 %<PD<100 %	100,00 %	5 456,5	5 456,0	5 443,8	12,2	96,5 %	164,1	69,3 %	3,0 %	3 852,4
<b>Sous-total</b>		<b>7,25 %</b>	<b>105 939,2</b>	<b>105 831,6</b>	<b>102 603,9</b>	<b>3 227,7</b>	<b>96,8 %</b>	<b>23 746,3</b>	<b>24,7 %</b>	<b>22,4 %</b>	<b>4 575,4</b>
<b>Petites ou moyennes entreprises</b>											
1	0,03 %<PD<0,04 %	0,03 %	0,3	0,2	0,0	0,2	91,6 %	0,0	79,6 %	7,4 %	0,0
2	0,04 %<PD<0,08 %									0,0 %	
3	0,08 %<PD<0,17 %	0,14 %	2 969,4	2 898,8	2 683,5	215,3	75,3 %	263,3	22,7 %	9,1 %	0,9
4	0,17 %<PD<0,32 %	0,28 %	15 890,5	15 633,6	14 473,7	1 159,9	81,9 %	1 830,8	16,7 %	11,7 %	7,2
5	0,32 %<PD<0,64 %	0,57 %	20 694,6	20 368,2	18 761,1	1 607,1	83,1 %	4 280,6	21,0 %	21,0 %	24,1
6	0,64 %<PD<0,96 %	0,92 %	7 587,4	7 453,9	6 800,0	653,9	83,0 %	1 175,6	12,5 %	15,8 %	8,6
7	0,96 %<PD<1,28 %	1,18 %	845,3	836,7	764,1	72,6	89,4 %	359,2	37,2 %	42,9 %	3,7
8	1,28 %<PD<2,56 %	1,61 %	15 864,3	15 632,5	14 243,3	1 389,2	85,7 %	4 697,3	19,7 %	30,0 %	48,1
9	2,56 %<PD<5,12 %	3,38 %	13 532,0	13 362,9	11 985,6	1 377,3	89,1 %	4 687,3	19,5 %	35,1 %	85,6
10	5,12 %<PD<15 %	9,07 %	13 862,9	13 737,6	12 258,5	1 479,1	92,2 %	6 107,4	20,3 %	44,5 %	248,8
11	15 %<PD<22 %	18,79 %	806,1	803,2	765,1	38,1	92,9 %	676,0	32,1 %	84,2 %	48,3
12	22 %<PD<34 %	26,10 %	2 003,2	1 995,0	1 803,1	191,9	95,9 %	1 220,1	20,0 %	61,2 %	105,0
13	34 %<PD<65 %	49,87 %	1 079,7	1 077,8	957,2	120,6	98,4 %	1 222,4	33,8 %	113,4 %	187,9
14	65 %<PD<99 %	79,77 %	1,9	1,9	1,9	0,0		1,6	55,8 %	84,2 %	0,9
15	99 %<PD<100 %	100,00 %	5 698,4	5 682,3	5 468,8	213,5	93,0 %	84,0	72,1 %	1,5 %	4 096,0
<b>Sous-total</b>		<b>9,13 %</b>	<b>100 836,0</b>	<b>99 484,6</b>	<b>90 965,9</b>	<b>8 518,7</b>	<b>86,3 %</b>	<b>26 605,6</b>	<b>22,5 %</b>	<b>26,7 %</b>	<b>4 865,1</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5,33 %</b>	<b>469 064,9</b>	<b>460 092,6</b>	<b>433 497,7</b>	<b>26 594,9</b>	<b>74,8 %</b>	<b>91 206,9</b>	<b>20,0 %</b>	<b>19,8 %</b>	<b>12 781,4</b>

## PD ET LGD MOYEN PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION SAIN EN MÉTHODE IRBA ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Les LGD de ce tableau sont règlementaires et peuvent être floorés sur certains portefeuilles.

Catégorie d'exposition	Zone géographique	Méthode IRBA		
		PD	LGD	
Administrations centrales et banques centrales	<b>Toutes zones géographiques</b>	<b>0,04 %</b>	<b>1,68 %</b>	
	Afrique et Moyen-Orient	0,15 %	9,37 %	
	Amérique du Nord	0,00 %	1,00 %	
	Asie et Océanie hors Japon	0,07 %	2,49 %	
	Europe de l'Est	0,18 %	45,00 %	
	Europe de l'Ouest hors Italie	0,04 %	1,66 %	
	France (y compris DOM & TOM)	0,07 %	2,27 %	
	Italie	0,14 %	10,00 %	
	Japon	0,00 %	1,00 %	
		<b>Toutes zones géographiques</b>	<b>0,16 %</b>	<b>21,75 %</b>
Établissements	Afrique et Moyen-Orient	0,14 %	26,36 %	
	Amérique du Nord	0,08 %	10,96 %	
	Asie et Océanie hors Japon	0,19 %	26,11 %	
	Europe de l'Est	0,50 %	25,75 %	
	Europe de l'Ouest hors Italie	0,15 %	18,41 %	
	France (y compris DOM & TOM)	0,17 %	23,48 %	
	Italie	0,12 %	13,34 %	
	Japon	0,11 %	23,87 %	
		<b>Toutes zones géographiques</b>	<b>0,76 %</b>	<b>33,88 %</b>
	Entreprises	Afrique et Moyen-Orient	1,34 %	51,12 %
Amérique du Nord		0,79 %	37,02 %	
Asie et Océanie hors Japon		0,37 %	35,53 %	
Europe de l'Est		0,50 %	51,33 %	
Europe de l'Ouest hors Italie		1,02 %	37,57 %	
France (y compris DOM & TOM)		0,64 %	29,57 %	
Italie		1,75 %	45,97 %	
Japon		0,69 %	26,02 %	
		<b>Toutes zones géographiques</b>	<b>1,52 %</b>	<b>13,27 %</b>
Crédits aux particuliers		France (y compris DOM & TOM)	1,54 %	13,10 %
dont garantis par une sûreté immobilière	Italie	0,98 %	17,38 %	
	<b>Toutes zones géographiques</b>	<b>2,68 %</b>	<b>53,57 %</b>	
dont renouvelables	France (y compris DOM & TOM)	2,12 %	51,88 %	
	Italie	6,54 %	65,25 %	
	<b>Toutes zones géographiques</b>	<b>2,39 %</b>	<b>23,66 %</b>	
dont autres crédits	Europe de l'Ouest hors Italie	1,40 %	16,46 %	
	France (y compris DOM & TOM)	2,18 %	20,84 %	
	Italie	4,73 %	49,60 %	
Crédits aux petites et moyennes entités				
	<b>Toutes zones géographiques</b>	<b>3,59 %</b>	<b>19,75 %</b>	
dont autres crédits	France (y compris DOM & TOM)	3,55 %	18,76 %	
	Italie	4,58 %	40,46 %	
	<b>Toutes zones géographiques</b>	<b>3,25 %</b>	<b>15,16 %</b>	
dont garantis par une sûreté immobilière	France (y compris DOM & TOM)	3,14 %	15,00 %	
	Italie	4,43 %	16,98 %	

Par ailleurs, seule la France présente des expositions en IRBF sur les catégories suivantes : administrations centrales et banques centrales, établissements et entreprises.

### 3. Expositions en défaut et ajustements de valeur

#### EXPOSITIONS EN DÉFAUT ET AJUSTEMENTS DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2014

(en milliards d'euros)	Expositions brutes	Expositions en défaut			Ajustements de valeur individuels	Ajustements de valeur collectifs
		Approche standard	Approche IRB	Total		
Administrations centrales et banques centrales	203,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Établissements	165,5	0,1	0,5	0,6	0,6	0,1
Entreprises	424,3	5,0	5,8	10,8	6,0	2,7
Clientèle de détail	511,3	2,1	15,2	17,3	10,3	3,6
<i>Crédits aux particuliers</i>	402,7	1,6	9,5	11,1	6,3	2,2
<i>dont garantis par une sûreté immobilière</i>	257,8	0,2	4,1	4,3	1,8	1,0
<i>dont renouvelables</i>	31,7	0,4	0,5	0,9	0,6	0,1
<i>dont autres crédits</i>	113,2	1,0	4,9	5,9	3,9	1,1
<i>Crédits aux Petites et moyennes entités</i>	108,6	0,5	5,7	6,2	4,0	1,4
<i>dont garantis par une sûreté immobilière</i>	17,4	0,1	0,9	1,0	0,5	0,3
<i>dont autres crédits</i>	91,2	0,4	4,8	5,2	3,5	1,1
<b>TOTAL</b>	<b>1 304,1</b>	<b>7,2</b>	<b>21,5</b>	<b>28,7</b>	<b>16,9</b>	<b>6,5</b>

#### EXPOSITIONS EN DÉFAUT ET AJUSTEMENTS DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en milliards d'euros)	Expositions brutes	Expositions en défaut			Ajustements de valeur individuels	Ajustements de valeur collectifs
		Approche standard <sup>(1)</sup>	Approche IRB	Total		
Administrations centrales et banques centrales	212,8	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Établissements	204,9	0,1	0,7	0,8	0,6	-
Entreprises	389,0	4,5	7,0	11,5	5,7	-
Clientèle de détail	522,2	3,0	15,7	18,7	10,9	-
<i>Petites et moyennes entités</i>	108,0	0,6	5,7	6,3	3,9	-
<i>Expositions renouvelables</i>	35,9	0,7	0,6	1,3	0,9	-
<i>Prêts immobiliers</i>	255,0	0,5	3,9	4,4	1,7	-
<i>Autres expositions</i>	123,3	1,2	5,5	6,7	4,4	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 328,9</b>	<b>7,6</b>	<b>23,4</b>	<b>31,0</b>	<b>17,2</b>	<b>5,9</b>

(1) Arriérés de paiement supérieurs à 90 jours.

L'exposition en défaut, qui s'élève à 28,7 milliards d'euros au 31 décembre 2014, poursuit sa diminution (- 7,4 % par rapport à décembre 2013) reflétant l'amélioration du profil de risque du Groupe.

Parallèlement, les ajustements de valeur individuels ont été réduits de 1,7 % tandis que le stock d'ajustements de valeur collectifs s'est renforcé par rapport à fin décembre 2013 (+10,2 %).

## EXPOSITIONS EN DÉFAUT ET AJUSTEMENTS DE VALEUR PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

31/12/2014 (en milliards d'euros)	Expositions en défaut		Ajustements de valeur individuels	Ajustements de valeur collectifs
	Approche standard	Approche notations internes		
Afrique et Moyen-Orient	0,3	0,6	0,8	0,1
Amérique centrale et du Sud	0,0	0,6	0,4	0,0
Amérique du Nord	0,0	0,1	0,0	0,0
Asie et Océanie hors Japon	0,0	0,2	0,1	0,0
Europe de l'Est	0,6	0,1	0,5	0,0
Europe de l'Ouest hors Italie	0,4	1,4	1,2	0,0
France (y compris DOM & TOM)	2,1	14,7	10,6	5,8
Italie	3,8	3,8	3,3	0,6
Japon	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>7,2</b>	<b>21,5</b>	<b>16,9</b>	<b>6,5</b>

31/12/2013 (en milliards d'euros)	Expositions en défaut	
	Approche standard <sup>(1)</sup>	Approche notations internes
Afrique et Moyen-Orient	0,4	0,8
Amérique centrale et du Sud	0,0	0,3
Amérique du Nord	0,0	0,2
Asie et Océanie hors Japon	0,0	0,3
Europe de l'Est	1,1	0,1
Europe de l'Ouest hors Italie	1,2	1,7
France (y compris DOM & TOM)	1,8	15,5
Italie	3,1	4,1
Japon	0,0	0,1
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>7,6</b>	<b>23,1</b>

(1) Arriérés de paiement supérieurs à 90 jours.

L'exposition globale en défaut (en approches standard et notation interne) reste concentrée sur l'Italie, la France et l'Europe de l'Ouest hors Italie. Ces périmètres représentent respectivement 26 %, 59 % et 6 % de l'ensemble. La baisse de l'exposition globale en défaut est de 6,5 % par rapport à fin 2013, une tendance observée sur la plupart des zones géographiques du Groupe.

#### 4. Comparaison entre les données estimées et réalisées

Le ratio Pertes attendues (EL)/Valeurs exposées au risque (EAD) s'élève à 1,96 % au 31 décembre 2014, en amélioration par rapport

au 31 décembre 2013 (2,03 %). Ce ratio est calculé sur les portefeuilles Administrations centrales et banques centrales, Établissements, Entreprises, Clientèle de détail et Actions.

Le groupe de travail Pilier 3 de la Fédération Bancaire Européenne (cf. "Final Version of the EBF Report on the Alignment of Pillar 3 Disclosures") suggère de mettre en regard du ratio EL/EAD, les montants des provisions par rapport aux expositions brutes. Ce dernier ratio suit la même tendance que le ratio EL/EAD et s'élève à 1,93 % au 31 décembre 2014, contre 2,01 % à fin 2013.



## II. Techniques de réduction du risque de crédit

On entend par :

- **sûreté réelle** : sûreté ou affectation en garantie équivalente ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition compte tenu du droit de l'établissement assujéti, en cas de défaut ou d'autres événements de crédit spécifiques relatifs à la contrepartie, de liquider, de conserver, d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs ;
- **sûreté personnelle** : sûreté ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition, compte tenu de l'engagement d'un tiers à payer un montant en cas de défaut de la contrepartie ou d'autres événements spécifiques.

### 1. Dispositif de gestion des sûretés réelles

Les principales catégories de sûreté réelle prises en compte par l'établissement sont décrites dans la partie "Facteurs de risque - Risque de crédit - Garanties reçues et sûretés".

Les sûretés font l'objet d'une analyse spécifique à l'octroi afin d'apprécier la valeur de l'actif, sa volatilité, la corrélation entre la valeur de la sûreté et la qualité de la contrepartie financée. Quelle que soit la qualité de la sûreté, le premier critère de décision reste la capacité de remboursement du débiteur, générée par son activité opérationnelle, à l'exception de certains financements de négoce.

Pour les sûretés financières, un taux de couverture minimal de l'exposition par la sûreté est généralement inclus dans les contrats, avec des clauses de réajustement. Leur valorisation est réactualisée en fonction de la fréquence des appels de marge et des conditions de variabilité de la valeur des actifs financiers apportés en sûreté ou trimestriellement *a minima*.

Le taux de couverture minimal (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements Bâle 2) est déterminé à l'aide de la mesure de la dérive pseudo maximale de la valeur des titres à la date de revalorisation. Cette mesure est calculée avec un intervalle de confiance de 99 % pour un horizon de temps qui couvre la période entre chaque revalorisation, le délai entre la date de défaut et le début de la cession des titres et la durée de la liquidation. Cette décote intègre aussi le risque d'asymétrie des devises lorsque les titres et l'exposition couverte sont libellés dans des devises

différentes. Des décotes supplémentaires sont appliquées lorsque la taille de la position en actions laisse présager une cession par bloc ou lorsque le débiteur et l'émetteur des titres appartiennent à un même groupe de risque.

Concernant les sûretés réelles immobilières, la valorisation initiale des actifs immobiliers est établie à partir de la valeur d'acquisition ou de construction. Par la suite, la revalorisation peut être fondée sur une approche statistique utilisant des indices de marché ou reposer sur une expertise et une fréquence au minimum annuelle.

Pour la banque de proximité (LCL, Cariparma), la revalorisation est automatique en fonction de l'évolution des indices de marché de l'immobilier. À l'inverse, pour les financements immobiliers de type projet, la revalorisation est principalement fondée sur une approche d'expert qui combine différentes approches (valeur du bien, valeur locative, etc.) et intègre des *benchmarks* externes.

Pour les taux de couverture minimaux (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements Bâle 2), Crédit Agricole CIB réalise une projection de la valorisation de l'actif immobilier entre la date de revalorisation et la date de mise en œuvre de la garantie grâce à une modélisation de la valeur de l'actif, et intègre les coûts de repossession durant cette période. Les hypothèses de délai de revente prises en compte sont fonctions du type de financement (projet, fonciers, professionnels, etc.).

D'autres types d'actifs peuvent constituer la sûreté réelle. C'est notamment le cas pour certaines activités telles que le financement d'actifs dans le domaine de l'aéronautique, du maritime ou du négoce de matières premières. Ces métiers sont pratiqués par des *middle office* dont l'expertise repose en particulier sur la valorisation des actifs financés.

### 2. Fournisseurs de protection

Deux grands types de garantie sont principalement utilisés (hors garanties intragroupe) : les assurances de crédit export souscrites par la Banque et les garanties inconditionnelles de paiement.

Les principaux fournisseurs de garantie personnelle (hors dérivés de crédit - cf. paragraphe ci-dessous) sont les agences de crédit export qui relèvent pour la plupart d'un risque souverain de bonne qualité. Les plus importantes sont la Coface (France), Sace S.p.A. (Italie), Euler Hermès (Allemagne) et Korea Export Insur (Corée).

#### NOTES DE SANTÉ FINANCIÈRE DISPONIBLES SUR LES AGENCES DE CREDIT EXPORT

	Moody's	Standard & Poor's	Fitch Ratings
	Notation [perspective]	Notation [perspective]	Notation [perspective]
Coface S.A.	A2 [stable]		AA- [stable]
Euler Hermès	Aa3 [stable]	AA- [stable]	
Sace S.p.A.			A- [stable]

En outre, les garanties reçues de sociétés de caution mutuelle couvrent une majorité des créances du portefeuille "immobilier résidentiel" en France du Groupe (cf. tableau ci-après). Ces encours sont garantis par des cautions octroyées par Crédit Logement (noté Aa3 par Moody's) ou par la compagnie d'assurance filiale du

Groupe, CAMCA (notée A- par Fitch). Les garants sont eux-mêmes supervisés par l'ACPR et soumis à une réglementation prudentielle, qui est soit celle des sociétés de financement, pour Crédit Logement, soit par celle applicable aux compagnies d'assurance (*Solvency 1 et 2*) pour CAMCA.

## MONTANTS D'ENCOURS DE PRÊTS IMMOBILIERS GARANTIS PAR CAMCA ET CRÉDIT LOGEMENT

	Encours au 31/12/2014		Encours au 31/12/2013	
	Montant d'encours garantis	% des prêts du portefeuille "crédits immobiliers résidentiel" en France garantis	Montant d'encours garantis	% des prêts du portefeuille "crédits immobiliers résidentiel" en France garantis
<i>(en millions d'euros)</i>				
Couverture par des organismes de caution (Crédit Logement, CAMCA)	137 584	56,5 %	132 467	55,1 %

Dans le cas de Crédit Logement, la garantie donnée couvre, sans aucune franchise, le paiement de toutes les sommes légalement dues par les emprunteurs défaillants en principal, intérêts, primes d'assurance et frais. Au moment de l'octroi, le garant applique une politique de sélection autonome et complémentaire à celle déjà mise en œuvre par la banque. Dans le cas de CAMCA, le mécanisme de garantie est globalement comparable à celui de Crédit

Logement à la différence près que les paiements effectués par CAMCA au titre de la garantie interviennent après épuisement des voies de recours de la banque contre l'emprunteur. Au final, ces dispositifs de caution permettent de rehausser substantiellement la qualité des prêts immobiliers garantis et constituent un transfert de risque total sur ces encours.

## 3. Dérivés de crédit utilisés en couverture

Les dérivés de crédit utilisés en couverture sont décrits dans la partie "Facteurs de risques - Risque de crédit - Mécanismes de réduction du risque de crédit - Utilisation de dérivés de crédit".

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;
- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- des options sur actions ;
- des titres super-subordonnés.

## III. Opérations de titrisation

Le risque de crédit sur les opérations de titrisation est présenté dans le chapitre Titrisation ci-après.

## IV. Expositions sur actions du portefeuille bancaire

Les expositions sur actions du groupe Crédit Agricole, hors portefeuille de négociation, sont constituées de titres détenus "conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui présentent une nature économique similaire". Il s'agit principalement :

L'objectif poursuivi dans le cadre de prises de participations non consolidées est l'intention de gestion (actifs financiers à la juste valeur par résultat ou sur option, actifs financiers disponibles à la vente, placements détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances) telle qu'elle est décrite dans l'annexe 1.3 aux états financiers "Principes et méthodes comptables".

Les techniques comptables et les méthodes de valorisation utilisées sont décrites dans l'annexe 1.3 aux états financiers "Principes et méthodes comptables".

## MONTANT DES EXPOSITIONS BRUTES ET DES VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION

	31/12/2014		31/12/2013	
	Expositions brutes	Valeurs exposées au risque	Expositions brutes	Valeurs exposées au risque
<i>(en milliards d'euros)</i>				
<b>Expositions sur actions en approche notations internes</b>	<b>16,9</b>	<b>16,4</b>	<b>14,6</b>	<b>14,0</b>
Montants des expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffisamment diversifiés	0,8	0,8	1,2	1,2
Montants des expositions sur actions cotées	1,7	1,6	2,1	1,9
Montants des autres expositions sur actions	14,4	14,0	11,3	10,9
<b>Expositions sur actions en approche standard</b>	<b>1,6</b>	<b>1,4</b>	<b>3,2</b>	<b>2,2</b>
<b>TOTAL DES EXPOSITIONS SUR ACTIONS</b>	<b>18,5</b>	<b>17,8</b>	<b>17,8</b>	<b>16,2</b>

L'exposition sur actions en approche notations internes correspond essentiellement aux portefeuilles de Crédit Agricole S.A., de Crédit Agricole CIB et de Crédit Agricole Investissement et Finance.

La valeur des expositions sur actions traitée en approche notation interne s'élève à 16,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014 (contre 14,6 milliards d'euros au 31 décembre 2013).

Le montant cumulé des plus-values ou moins-values réalisées sur les ventes et liquidations sur la période sous revue est présenté dans l'annexe 4 aux états financiers "Notes relatives au compte de résultat".

## TITRISATION

### I. Définitions

Le groupe Crédit Agricole est engagé dans des opérations de titrisation en tant qu'originateur, arrangeur ou investisseur au sens de la typologie Bâle 3.

Les opérations de titrisation, recensées ci-après, correspondent aux opérations telles que définies dans la directive CRD 4 et le règlement CRR en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ces textes intègrent dans le droit européen la réforme internationale Bâle 3 (décembre 2010) qui introduit notamment de nouvelles exigences en matière de solvabilité bancaire et de surveillance du risque de liquidité. Sont ainsi visés les opérations ou les dispositifs par lesquels le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches avec les caractéristiques suivantes :

- les paiements dans le cadre de l'opération ou du dispositif dépendent de la performance de l'exposition ou de l'ensemble des expositions ;
- la subordination des tranches détermine la répartition des pertes pendant la durée de l'opération ou du dispositif.

Au sein des opérations de titrisation, on distingue :

- les titrisations classiques : une titrisation impliquant le transfert économique des expositions titrisées. Ceci suppose le transfert de la propriété des expositions titrisées par l'établissement initiateur à une entité de titrisation ou une sous-participation d'une entité de titrisation dans les expositions titrisées. Les titres émis par l'entité de titrisation ne représentent pas des obligations de paiement pour l'établissement initiateur ;
- les titrisations synthétiques : une titrisation où le transfert de risque s'effectue *via* l'utilisation de dérivés de crédit ou de garanties et où les expositions titrisées sont conservées au bilan de l'établissement initiateur.

Les expositions de titrisation détaillées ci-après reprennent l'ensemble des expositions de titrisation (comptabilisées au bilan ou au hors bilan du groupe) qui induisent des emplois pondérés (*Risk Weighted Assets* ou RWA) et des exigences de fonds propres au titre de son portefeuille réglementaire selon les typologies suivantes :

- les programmes originateurs reconnus efficaces en Bâle 3 dans la mesure où il y a un transfert significatif des risques ;
- les programmes en tant qu'arrangeur/sponsor dans lesquels le Groupe a conservé des positions ;
- les programmes émis par des tiers dans lesquels le Groupe a investi.
- les positions de *swap* de titrisation (couverture de change ou de taux) qui sont accordés à des véhicules de titrisation.

Les opérations de titrisation pour compte propre réalisées dans le cadre d'opérations de financement collatéralisé, non déconsolidées, ne sont pas reprises ci-après. Leur incidence sur les comptes consolidés est détaillée dans les notes annexes 12.1.3 et 6.7 aux états financiers "opérations de titrisation" et "actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

Il faut noter que la majorité des opérations de titrisation pour compte de la clientèle européenne fait intervenir Ester Finance Titrisation, établissement bancaire filiale à 100 % de Crédit Agricole CIB, qui finance l'achat de créances. Par définition, les opérations de titrisation pour compte de la clientèle utilisant cette structure sont classées sous le rôle d'originateur.

### II. Finalité et stratégie

#### 1. Opérations de titrisation pour compte propre

Les activités de titrisation pour compte propre du groupe Crédit Agricole sont les suivantes :

##### OPÉRATIONS DE FINANCEMENT COLLATÉRALISÉ

Ces opérations visent à émettre des titres qui peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placés auprès d'investisseurs, donnés en pension ou conservés au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement. Cette activité concerne plusieurs entités du Groupe, principalement CA Consumer Finance et ses filiales.

##### GESTION ACTIVE DU PORTEFEUILLE DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Cette activité consiste à utiliser les titrisations et des dérivés de crédit pour gérer le risque de crédit du portefeuille de financement des entreprises de Crédit Agricole CIB. Elle repose d'une part sur l'achat de dérivés de crédit sur des expositions unitaires (*cf* chapitre Facteurs de risque - Risques de crédit - Utilisation de dérivés de crédit) et l'achat de protections sur des tranches de portefeuilles d'actifs pour en réduire le risque, et d'autre part sur la vente de dérivés de crédit et la vente de tranches d'exposition senior à des fins de diversification et de réduction de la sensibilité du portefeuille de protection.

Les objectifs de cette gestion du risque de crédit sont la réduction de la concentration des encours de crédit aux entreprises, la libération de ressources pour favoriser l'origination et l'abaissement des niveaux de pertes. Cette activité est gérée par l'équipe *Credit Portfolio Management* de Crédit Agricole CIB. L'approche utilisée pour calculer les montants pondérés des positions de titrisation pour compte propre est la méthode de la formule réglementaire. Dans cette activité, la banque n'achète pas systématiquement une protection sur la totalité des tranches d'un portefeuille, l'objectif de gestion étant de couvrir certaines des tranches les plus risquées des portefeuilles de financement tout en conservant une partie du risque global.

##### ACTIVITÉS EN EXTINCTION DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Il s'agit d'investissements dans des parts de titrisations qui sont soit gérés en extinction, soit des expositions dont le risque est considéré comme faible et que Crédit Agricole CIB accepte de porter sur le long terme. Elles ont été isolées en 2009 dans un portefeuille de *banking book* prudentiel dédié. Ces activités ne génèrent pas de risque de marché.

#### 2. Activités réalisées en matière de titrisation pour compte de la clientèle en tant qu'arrangeur/sponsor, intermédiaire ou originateur

Seul Crédit Agricole CIB, au sein du groupe Crédit Agricole, a une activité de titrisation pour le compte de la clientèle.

Les activités de titrisation pour compte de la clientèle au sein des activités de *Global Markets* permettent à Crédit Agricole CIB de lever de la liquidité ou de gérer une exposition au risque pour le compte de ses clients. Dans le cadre de ces activités, Crédit Agricole CIB peut alors agir en tant qu'originateur, sponsor/arrangeur ou investisseur :

- en tant que sponsor/arrangeur, Crédit Agricole CIB structure et gère des programmes de titrisation qui assurent le refinancement d'actifs de clients de la banque, essentiellement *via* les Conduits ABCP (*Asset Backed Commercial Paper*), LMA en Europe et Atlantic aux États-Unis. Ces entités spécifiques sont *bankruptcy-remote* et sont consolidées au niveau Groupe

depuis l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014, de la norme IFRS 10. En effet, les rôles du groupe Crédit Agricole CIB en tant que sponsor des conduits gérant et apporteur des lignes de liquidité lui confèrent un pouvoir directement lié à la variabilité des rendements de l'activité. Les lignes de liquidité couvrent les investisseurs du risque de crédit et garantissent la liquidité des conduits ;

- en tant qu'originateur, Crédit Agricole CIB prend part directement ou indirectement à l'accord d'origine sur les actifs qui ensuite, servent de sous-jacent à l'opération de titrisation, essentiellement dans un objectif de refinancement. C'est le cas dans les programmes de titrisation faisant intervenir Ester Finance Titrisation ;
- en tant qu'investisseur, le Groupe investit directement dans certaines positions de titrisation et est fournisseur de liquidité ou contrepartie d'expositions dérivées (*i.e.* *swap* de change ou de taux).

### 2.1 ACTIVITÉS RÉALISÉES EN TANT QU'ARRANGEUR/SPONSOR, INTERMÉDIAIRE OU ORIGINATEUR

Crédit Agricole CIB procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle. Au 31 décembre 2014, il existe 2 véhicules consolidés multicédants en activité (LMA et Atlantic), structurés par le Groupe pour le compte de tiers. Cette activité de conduits ABCP permet de financer le besoin de fonds de roulement de certains clients du Groupe en adossant des financements à court terme à des actifs traditionnels, tels que des créances commerciales ou financières. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 16,1 milliards d'euros (14,1 milliards d'euros au 31 décembre 2013).

Le risque de défaillance sur les actifs de ces véhicules est supporté par les cédants des créances sous-jacentes *via* le rehaussement de crédit ou par des assureurs pour certains types de risque en amont des conduits ABCP. Crédit Agricole CIB porte le risque, *via* des lignes de liquidités à hauteur de 21,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014 (18,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013) pour les 2 conduits ABCP. À noter que le métier Titrisation n'a jamais sponsorisé de SIV (*Structured Investment Vehicule*).

#### 2.1.1 Activités réalisées en tant qu'arrangeur/sponsor

L'activité des conduits est restée soutenue pendant l'année 2014, les encours nouvellement titrisés concernant majoritairement des créances commerciales et financières.

À noter que pour une partie de cette activité Conduits, Crédit Agricole CIB agit en tant qu'originateur dans la mesure où les structures font intervenir l'entité Ester Finance Titrisation qui est une entité consolidée du Groupe.

Ainsi en excluant cette partie des opérations il en ressort que le montant d'engagement des lignes de liquidité consenties à LMA et à Atlantic, en tant qu'arrangeurs et sponsors, s'élève à 11,5 milliards d'euros au 31 décembre 2014 (11,2 milliards d'euros au 31 décembre 2013).

#### 2.1.2 Activités réalisées en tant qu'originateur

Cette activité concerne tous les programmes de titrisation pour le compte de la clientèle pour lesquels les créances sous-jacentes sont cédées à Ester Finance Titrisation, qui est une entité consolidée au niveau du Groupe. Bien que le financement soit réalisé *via* les Conduits ABCP, comme décrit précédemment, le fait que les créances transitent par le bilan du Groupe permet de qualifier Crédit Agricole d'originateur pour ces opérations.

Cette activité est uniquement en Europe et le montant d'exposition est de 10,4 milliards d'euros au 31 décembre 2014 (7,3 milliards d'euros au 31 décembre 2013).

### 2.2 ACTIVITÉS RÉALISÉES EN TANT QU'INVESTISSEUR

Dans le cadre de ses activités de sponsor, le Groupe peut octroyer des garanties et des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation ou servir de contrepartie de produits dérivés dans des opérations de titrisation *ad hoc*. Il s'agit principalement des *swaps* de change accordés aux conduits ABCP et des *swaps* de taux pour certaines émissions ABS. Ces activités sont enregistrées dans le portefeuille bancaire en tant qu'activité investisseur.

Par ailleurs Crédit Agricole CIB peut être amené à financer directement sur son bilan certaines opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle. Dans ce cas Crédit Agricole CIB est considéré comme étant investisseur. Au global cette activité correspond à un encours de 1,5 milliard d'euros au 31 décembre 2014 (1,8 milliard d'euros au 31 décembre 2013), dont 1,2 milliard d'euros de titres acquis.

### 2.3 OPERATIONS D'INTERMÉDIATION

Crédit Agricole CIB participe au financement de prêtisrisation, à la structuration et au placement de titres adossés à des ensembles d'actifs provenant de clients et destinés à être placés auprès d'investisseurs.

Dans le cadre de cette activité, la banque conserve un risque relativement faible *via* l'apport éventuel de lignes de support aux véhicules émetteurs de titres ou la détention d'une quote-part des titres émis.

## III. Suivi des risques et comptabilisation

### 1. Suivi des risques

La gestion des risques liés aux opérations de titrisation suit les règles établies par le Groupe selon que ces actifs sont enregistrés en portefeuille bancaire (risque de crédit et de contrepartie) ou dans le portefeuille de négociation (risque de marché et risque de contrepartie).

Hors Crédit Agricole CIB, les seules opérations de titrisations du groupe sont des titrisations classiques que le Groupe réalise pour compte propre en tant qu'originateur dans le cadre d'opérations de financement collatéralisé. Pour ces opérations, le suivi du risque des actifs sous-jacents n'est pas modifié par l'opération.

Le développement, le dimensionnement et le ciblage des opérations de titrisation sont périodiquement revus dans le cadre de Comités de stratégies portefeuille spécifiques à ces activités et aux pays qu'elles concernent.

Les risques des opérations de titrisation se mesurent à la capacité des actifs transférés à des structures de financement à générer suffisamment de flux pour assurer les charges principalement financières de ces structures.

Les expositions de titrisation de Crédit Agricole CIB sont traitées selon les approches du cadre IRB-Titrisation à savoir :

- méthode fondée sur les notations externes *Rating Based Approach* (RBA) pour les expositions bénéficiant (directement ou par notation induite) d'une notation externe publique d'agences agréées par le Comité des Superviseurs Européens. Les organismes externes utilisés sont Standard & Poor's, Moody's, Fitch Ratings et Dominion Bond Rating Services DBRS ;
- approche évaluation interne *Internal Assessment Approach* (IAA) : méthodologie de notation interne agréée par le Comité normes et méthodologies de Crédit Agricole S.A. pour les principales classes d'actifs (notamment les créances commerciales) dès lors qu'il n'existe pas de notations d'agences pour l'exposition considérée ;
- méthode de la formule réglementaire : *Supervisory Formula Approach* (SFA) dans les cas résiduels où il n'existe ni notation externe publique ni possibilité d'appliquer la méthodologie IAA pour les expositions ne bénéficiant pas d'une notation externe publique.

Ces notations englobent tous les types de risques induits par ces opérations de titrisation : risques intrinsèques sur les créances (insolvabilité du débiteur, retards de paiement, dilution, compensation des créances) ou risques sur les structurations des opérations (risques juridiques, risques liés aux circuits d'encaissement des créances, risques liés à la qualité des informations périodiquement fournies par le gestionnaire des créances cédées etc.)

Ces notations examinées de manière critique ne constituent qu'une aide à la décision sur ces opérations, décisions qui sont prises dans des Comités de crédit de différents niveaux.

Les décisions de crédit assortissent les opérations qui sont à minima revues annuellement dans ces mêmes Comités de différentes limites à l'évolution du portefeuille acquis (taux de retard, taux de pertes, taux de concentration sectoriels ou géographiques, taux de dilution des créances ou valorisation périodique des actifs par des experts indépendants etc.) dont le non-respect peut engendrer un durcissement de la structure ou faire rentrer l'opération en amortissement anticipé.

Ces décisions de crédit intègrent également, en liaison avec les autres Comités de crédit de la Banque, l'appréciation portée sur le risque induit par le cessionnaire des créances et la possibilité d'y substituer un autre gestionnaire en cas de défaillance dans la gestion de ces créances.

Comme toute décision de crédit, ces décisions intègrent les dimensions de conformité et de "risques pays".

Le risque de liquidité lié aux activités de titrisation est suivi par les lignes métiers responsables mais aussi, en central, par la Direction des risques de marché et le département *Asset and Liability Management* de Crédit Agricole CIB. L'impact de ces activités est intégré dans les indicateurs du Modèle Interne de Liquidité, notamment les scénarios de stress, les ratios de liquidité et les impasses de liquidité. La gestion du risque de liquidité est décrite plus en détail dans le paragraphe "Risque de liquidité et de financement" de la partie Facteurs de risque de ce chapitre.

La gestion des risques structurels de change des activités de titrisation ne diffère pas de celle des autres actifs du Groupe. Concernant la gestion du risque de taux, le refinancement des actifs titrisés s'effectue au travers de véhicules *ad hoc* selon des règles d'adossement en taux proches de celles des autres actifs.

Pour les actifs gérés en extinction, chaque cession de position a été préalablement validée par la Direction des risques de marché de Crédit Agricole CIB.

Crédit Agricole CIB n'ayant pas de position de retitrisation au 31 décembre 2014, il n'y a aucun suivi spécifique à ce titre.

## 2. Méthodes comptables

Dans le cadre des opérations de titrisation, une analyse du caractère décomptabilisant au regard de la norme IAS 39 est effectuée.

Dans le cas de titrisations synthétiques, les actifs ne font pas l'objet d'une décomptabilisation dans la mesure où les actifs restent contrôlés par l'établissement. Les actifs restent comptabilisés selon leur classification et leur méthode de valorisation d'origine.

Les titrisations classiques de ses actifs financiers que réalise le Groupe pour compte propre sont réalisées dans le cadre d'opérations de financement collatéralisé qui ne sont pas déconsolidantes (ni au plan comptable, ni au plan prudentiel). Leur incidence sur les comptes consolidés est détaillée dans les notes annexes 12.1.3 et 6.7 aux états financiers "opérations de titrisation et fonds dédiés" et "actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

Par ailleurs, les investissements réalisés dans des instruments de titrisation (*cash* ou synthétiques) sont comptabilisés conformément à leur classification et la méthode de valorisation associée.

Ces éléments sont détaillés dans la note 1.3 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés.

Les positions de titrisation peuvent être classées dans les catégories comptables suivantes :

- "Prêts et créances" : ces positions de titrisations sont évaluées après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation ;
- "Actifs financiers disponibles à la vente" : ces positions de titrisation sont réévaluées à leur juste valeur en date de clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ;
- "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" : ces positions de titrisations sont réévaluées à leur juste valeur en date de clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat dans la catégorie "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Le produit de cession de ces positions de titrisation est comptabilisé conformément aux règles de la catégorie d'origine des positions vendues.

Ainsi, pour les positions classées en prêts et créances et en actifs disponibles à la vente, le produit de cession vient impacter le résultat en "Gains ou pertes nets sur AFS" respectivement dans les sous-rubriques "Plus ou moins values de cessions sur prêts et créances" et "Plus ou moins values de cessions sur AFS".

Pour les positions classées en valeur de marché par résultat, les produits de cession sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Au 31 décembre 2014, Crédit Agricole CIB ne détenait aucun actif en attente de titrisation.

## IV. Synthèse de l'activité pour le compte de la clientèle en 2014

L'activité Titrisation de Crédit Agricole CIB en 2014 s'est caractérisée par :

- l'accompagnement du développement du marché des ABS publics aux États-Unis et sa réouverture en Europe. Crédit Agricole CIB a structuré et organisé le placement (arrangeur et *bookrunner*) d'un nombre significatif d'émissions ABS primaires pour le compte de ses grands clients "Institutions financières" notamment dans le secteur automobile et dans le financement à la consommation ;
- sur le marché des conduits ABCP, Crédit Agricole CIB a maintenu son rang parmi les leaders de ce segment, tant en Europe que sur le marché américain, au travers du renouvellement ainsi que de la mise en place de nouvelles opérations de titrisation de créances commerciales ou financières pour le compte de sa clientèle essentiellement *corporate*, tout en assurant un bon profil des risques supportés par la banque. La stratégie de Crédit Agricole CIB axée sur le financement de ses clients est appréciée par les investisseurs et s'est traduite par des conditions de financement encore compétitives.

Au 31 décembre 2014, Crédit Agricole CIB n'avait ni programmes de titrisation en remboursement anticipé, ni actifs en attente de titrisation ni de positions de retitrisation.

Au 31 décembre 2014, Crédit Agricole CIB n'a pas apporté de soutien au sens de l'article 248, paragraphe 1, du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, à des programmes de titrisation.

## V. Expositions

### 1. Valeurs exposées aux risques des titrisations du *Banking Book* génératrices d'emplois pondérés

#### 1.1 OPÉRATIONS DE TITRISATION EN APPROCHE IRB

##### Valeurs exposées aux risques des opérations de titrisation ventilées par rôle

Sous-jacents <i>(en millions d'euros)</i>	EAD titrisés au 31/12/2014						Total
	Classique			Synthétique			
	Investisseur	Originateur	Sponsor	Investisseur	Originateur	Sponsor	
Prêts immobiliers résidentiels	204,7	1 373,5	129,7	12,3	20,0		1 740,1
Prêts immobiliers commerciaux	24,2		11,5	5,0			40,7
Créances sur cartes de crédit	0,3						0,3
<i>Leasing</i>	13,9		2 051,3				2 065,2
Prêts aux entreprises et PME	675,0	376,4		9 312,3	819,5		11 183,2
Prêts à la consommation	68,3	281,2	2 737,3				3 086,7
Créances commerciales	21,5	10 056,8	3 932,2				14 010,5
Autres actifs	3,7	382,5	3 817,6	9,3			4 213,1
<b>TOTAL</b>	<b>1 012</b>	<b>12 470</b>	<b>12 680</b>	<b>9 339</b>	<b>839</b>	<b>-</b>	<b>36 340</b>

##### Valeurs exposées aux risques des opérations de titrisation ventilées par méthode de pondération

Sous-jacents <i>(en millions d'euros)</i>	EAD titrisés au 31/12/2014			Total
	SFA	IAA	RBA	
Prêts immobiliers résidentiels			1 740	1 740
Prêts immobiliers commerciaux			41	41
Créances sur cartes de crédit				
<i>Leasing</i>		1 898	167	2 065
Prêts aux entreprises et PME	10 010		1 173	11 183
Prêts à la consommation		2 663	424	3 087
Créances commerciales	203	13 805	3	14 011
Autres actifs	1 439	515	2 259	4 213
<b>TOTAL</b>	<b>11 652</b>	<b>18 881</b>	<b>5 807</b>	<b>36 340</b>



### Valeurs exposées aux risques des opérations de titrisation ventilées selon le classement comptable

Sous-jacents <i>(en millions d'euros)</i>	EAD titrisés au 31/12/2014		
	Bilan	Hors bilan	Total
Prêts immobiliers résidentiels	1 541	199	1 740
Prêts immobiliers commerciaux	8	33	41
Créances sur cartes de crédit		0	0
<i>Leasing</i>		2 065	2 065
Prêts aux entreprises et PME	521	10 662	11 183
Prêts à la consommation	5	3 082	3 087
Créances commerciales	86	13 925	14 011
Autres actifs	1 062	3 151	4 213
<b>TOTAL</b>	<b>3 223</b>	<b>33 117</b>	<b>36 340</b>

### Valeurs exposées aux risques des opérations de titrisation ventilées par approche et par pondération

Pondération <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013	
	Valeurs exposées au risque (EAD) <sup>(1)</sup>	Exigences en fonds propres	Valeurs exposées au risque (EAD) <sup>(1)</sup>	Exigences en fonds propres
	Titrisation	Titrisation	Titrisation	Titrisation
<b>Méthode fondée sur les notations externes</b>	<b>5 807</b>	<b>244</b>	<b>4 875</b>	<b>144</b>
Pondération 6-10 %	0	10	2 441	23
Pondération 12-35 %	2 129	21	1 968	25
Pondération 40-75 %	73	5	118	5
Pondération 100-650 %	689	164	271	46
Pondération = 1 250 %	1 422	45	77	45
<b>Approche évaluation interne</b>	<b>18 881</b>	<b>169</b>	<b>16 624</b>	<b>118</b>
Pondération moyenne	11,19 %	11,19 %	8,84 %	8,84 %
<b>Méthode de la formule réglementaire</b>	<b>11 652</b>	<b>88</b>	<b>18 529</b>	<b>112</b>
Pondération moyenne	9,41 %	9,41 %	7,58 %	7,58 %
<b>Méthode par transparence</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE BANCAIRE</b>	<b>36 340</b>	<b>501</b>	<b>40 028</b>	<b>374</b>

(1) Valeur exposée au risque des positions faisant l'objet de pondérations.

### Valeurs exposées aux risques des opérations de titrisation pour compte propre et compte de tiers

La valeur en risque des opérations de titrisation s'élève à 12 157 millions d'euros pour compte propre et à 24 083 millions d'euros pour comptes de tiers au 31 décembre 2014.

Sous-jacents <i>(en millions d'euros)</i>	EAD titrisés au 31/12/2014				Total
	Compte propre		Comptes de tiers		
	Classique	Synthétique	Classique	Synthétique	
Prêts immobiliers résidentiels	1 541	32	167	-	1 740
Prêts immobiliers commerciaux	8	5	28	-	41
Créances sur cartes de crédit	-	-	0	-	0
<i>Leasing</i>	-	-	2 065	-	2 065
Prêts aux entreprises et PME	521	10 132	530	-	11 183
Prêts à la consommation	5	-	3 082	-	3 087
Créances commerciales	-	-	14 011	-	14 011
Autres actifs	4	9	4 200	-	4 213
<b>TOTAL</b>	<b>2 079</b>	<b>10 178</b>	<b>24 083</b>	<b>-</b>	<b>36 340</b>



## 1.2 OPERATIONS DE TITRISATION TRAITÉES EN APPROCHE STANDARD

## ENCOURS TOTAL DES EXPOSITIONS TITRISÉES

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
<b>ENCOURS TOTAL DES EXPOSITIONS TITRISÉES</b>	<b>789,1</b>	<b>464,2</b>
Titrisations classiques	789,1	464,2
Titrisations synthétiques	-	-

## MONTANTS AGRÉGÉS DES POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES (VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE)

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
<b>MONTANTS AGRÉGÉS DES POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES (VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE)</b>	<b>640,1</b>	<b>391,1</b>
<b>Bénéficiaire d'une évaluation externe de crédit</b>	<b>609,8</b>	<b>384,4</b>
Pondération 20 %	79,3	193,6
Pondération 40 %		
Pondération 50 %	519,8	176,6
Pondération 100 %	7,9	10,7
Pondération 225 %		
Pondération 350 %	2,8	3,5
Pondération 650 %		
<b>Pondération = 1 250 %</b>	<b>13,5</b>	<b>6,7</b>
<b>Approche par transparence</b>	<b>16,8</b>	

2. Valeurs exposées aux risques des titrisations du *Trading Book* (portefeuille de négociation) génératrices d'emplois pondérés en approche standard

## 2.1 VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES OPÉRATIONS DE TITRISATION VENTILÉES PAR RÔLE EN APPROCHE STANDARD

Sous-jacents	EAD titrisés au 31/12/2014						Total
	Classique			Synthétique			
	Investisseur	Originateur	Sponsor	Investisseur	Originateur	Sponsor	
(en millions d'euros)							
Prêts immobiliers résidentiels	46						46
Prêts immobiliers commerciaux	2						2
Créances sur cartes de crédit							
<i>Leasing</i>							
Prêts aux entreprises et PME	15						15
Prêts à la consommation							
Créances commerciales							
Retitrisation							
Autres actifs	581	99					680
<b>TOTAL</b>	<b>644</b>	<b>99</b>					<b>743</b>

Les valeurs exposées aux risques portent uniquement sur les titrisations classiques.

2.2 VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES OPÉRATIONS DE TITRISATION VENTILÉES PAR APPROCHE ET PAR PONDÉRATION

Tranche de pondération du risque <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014			31/12/2013		
	Positions longues	Positions courtes	Exigences en fonds propres	Positions longues	Positions courtes	Exigences en fonds propres
<b>EAD faisant l'objet d'une pondération</b>						
Pondérations 7 - 10 %	73			5		
Pondérations 12 - 18 %	10					
Pondérations 20 - 35 %	83			320		1
Pondérations 40 - 75 %	2			356		
Pondérations 100 %	5			6		
Pondérations 150 %	165					
Pondérations 200 %						
Pondérations 225 %						
Pondérations 250 %	6			11		
Pondérations 300 %	36			55		
Pondérations 350 %				0		
Pondérations 425 %	12		1	13		1
Pondérations 500 %	168					
Pondérations 650 %						
Pondérations 750 %						
Pondérations 850 %						
Pondérations 1 250 %	183		13	223		11
<b>Approche évaluation interne</b>	<b>743</b>		<b>14</b>	<b>989</b>		<b>13</b>
Méthode de la formule réglementaire						
Méthode par transparence						
<b>TOTAL NET DES DÉDUCTIONS DES FONDS PROPRES</b>						
<b>1 250 %/Positions déduites des fonds propres</b>						
<b>TOTAL PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION</b>	<b>743</b>		<b>14</b>	<b>989</b>		<b>13</b>

2.3 EXIGENCES DE FONDS PROPRES RELATIVES AUX TITRISATIONS CONSERVÉES OU ACQUISES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014				31/12/2013			
	Positions longues	Positions courtes	Positions pondérées totales	Exigences en fonds propres	Positions longues	Positions courtes	Positions pondérées totales	Exigences en fonds propres
<b>EAD faisant l'objet d'une pondération</b>	<b>743</b>		<b>292</b>	<b>14</b>	<b>989</b>		<b>266</b>	<b>13</b>
Titrisation	133		30		410		43	5
Retitrisation	610		262		579		223	8
Déductions								
<b>TOTAL PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION</b>	<b>743</b>		<b>292</b>	<b>14</b>	<b>989</b>		<b>266</b>	<b>13</b>

## RISQUES DE MARCHÉ

---

### I. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes

Les méthodologies de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes sont décrites dans la partie "Facteurs de risques - Risques de marché - Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché".

### II. Règles et procédures d'évaluation du portefeuille de négociation

Les règles d'évaluation applicables aux éléments du portefeuille de négociation sont présentées dans l'annexe 1.3 aux états financiers "Principes et méthodes comptables".

Les modèles d'évaluation font l'objet d'un examen périodique tel qu'il est décrit dans la partie "Facteurs de risques - Risques de marché - Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché".

### III. Risque de taux lié aux opérations autres que celles incluses dans le portefeuille de négociation - Risque de taux d'intérêt global

La nature du risque de taux d'intérêt, les principales hypothèses retenues et la fréquence de l'évaluation du risque de taux d'intérêt sont présentées dans la partie "Facteurs de risques - Gestion du bilan - Risque de taux d'intérêt global".

## RISQUE OPÉRATIONNEL

---

### I. Méthodologie de calcul des fonds propres en méthode avancée

Le champ d'application de la méthode avancée et de la méthode standard ainsi que la description de la méthodologie avancée sont présentés dans la partie "Facteurs de risques - Risques opérationnels - Méthodologie".

### II. Techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel

Les techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel sont présentées dans la partie "Facteurs de risques - Risques opérationnels - Assurance et couverture des risques opérationnels".

## POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

---

Les éléments requis au titre de la politique de rémunération par le règlement UE 575-2013 (CRR) sont exposés dans le chapitre 3 du Document de référence 2014.



# COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014 arrêtés par le Conseil d'administration  
de Crédit Agricole S.A. du 17 février 2015

## CADRE GÉNÉRAL

Le groupe Crédit Agricole	146
Relations internes au Crédit Agricole	147
Parties liées	150

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Compte de résultat	151
Résultat net et autres éléments du résultat global	152
Bilan Actif	153
Bilan Passif	153
Tableau de variation des capitaux propres	154
Tableau des flux de trésorerie	156

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS 158

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 282

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

## CADRE GÉNÉRAL

### LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

---

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code monétaire et financier.

Composé de 2 489 Caisses locales, de 39 Caisses régionales, de son organe central "Crédit Agricole S.A." et de leurs filiales, le groupe Crédit Agricole constitue un groupe bancaire à organe central au sens de la première directive de l'Union européenne (CE 77/780) dont :

- les engagements de l'organisme central et des établissements qui lui sont affiliés constituent des engagements solidaires ;
- la solvabilité et la liquidité de tous les établissements affiliés sont surveillées dans leur ensemble sur la base de comptes consolidés.

Pour les groupes à organisme central, la directive 86/635, relative aux comptes des établissements de crédit européens, stipule que

l'ensemble que constitue l'organisme central et ses établissements affiliés doit être repris dans les comptes consolidés établis, contrôlés et publiés conformément à cette directive.

En application de cette directive, l'organisme central et ses établissements affiliés constituent l'entité de *reporting* représentant la communauté d'intérêts instaurée notamment par le système de garanties croisées qui couvrent solidairement les engagements des différentes entités du groupe Crédit Agricole. En outre, les différents textes cités au premier alinéa expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existe, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Conformément au règlement européen 1606/02, les comptes consolidés de l'entité de *reporting* sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. L'entité de *reporting* est composée des Caisses locales, des Caisses régionales et de l'organe central "Crédit Agricole S.A.".

## RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

### Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

### Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A. qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires et intégré sur la ligne Prêts et créances sur les établissements de crédit ou Dettes envers les établissements de crédit.

### Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en Comptes créditeurs de la clientèle.

### Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et, centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances-miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

### Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques Opérations internes au Crédit Agricole.

### Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

### Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

### Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en Dettes représentées par un titre ou Dettes subordonnées.

### Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453. Le fonds avait été doté à l'origine à hauteur de 610 millions d'euros. Il s'élève au 31 décembre 2014 à 1 005 millions d'euros, la dotation de l'année étant de 34 millions d'euros.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif européen de résolution, dont les principales dispositions ont été partiellement adoptées de manière anticipée par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'Organe central et membre du Réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leur fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du *No Creditor Worse Off than on Liquidation* - NCWOL - prévu à l'article L. 613-31-16 II du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

## Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par un avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1<sup>er</sup> mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

À travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnités préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant des garanties accordées par les Caisses régionales ;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.



Comptablement, les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4. Leur traduction dans les livres de l'assuré est assimilable à celui d'une garantie reçue à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée en déduction de la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

## Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A.

En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

D'autre part, conformément aux dispositions de ce même protocole, Crédit Agricole S.A. détient directement environ 25 % du capital de chacune des Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est détenue à 100 %).

Cette détention s'effectue par l'intermédiaire de certificats coopératifs d'associés et de certificats coopératifs d'investissement, valeurs mobilières sans droit de vote, émises pour la durée de vie de la Société et qui confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la Société en proportion du capital qu'ils représentent.

Crédit Agricole S.A., organe central du réseau Crédit Agricole, détient une part sociale de chacune des Caisses régionales, ce qui lui confère la qualité d'associé.

Ces différents éléments permettent à Crédit Agricole S.A., organe central du réseau Crédit Agricole, de consolider les Caisses régionales selon la méthode de mise en équivalence.

Du fait de la structure capitalistique du Groupe et de la rupture de la chaîne de contrôle qui en résulte, la participation des Caisses régionales dans la SAS Rue La Boétie est maintenue dans les

comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. pour sa quote-part dans les Caisses régionales.

Toutefois, les dividendes SAS Rue La Boétie perçus par les Caisses régionales sont éliminés du résultat en contrepartie des réserves au niveau de la contribution de chacune des Caisses régionales dans la mesure où ces dividendes correspondent à une part de résultat déjà constatée dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Dans les comptes consolidés des Caisses régionales, et en conséquence dans leur valeur de mise en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., les titres SAS Rue La Boétie doivent être valorisés à leur juste valeur. Ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif et la mise en œuvre d'une valorisation permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est rendue complexe par la difficulté d'apprécier la valorisation d'éléments intangibles et incessibles tels que :

- la stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. ;
- la couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales ;
- les relations économiques et financières internes au groupe Crédit Agricole ;
- la mise en commun de moyens et ;
- la valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et comme le prévoit la norme IAS 39, dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût. En cas d'indication objective de perte de valeur, les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de Bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant, une valorisation par référence aux transactions internes.

## PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

### Autres conventions entre actionnaires

Les conventions entre actionnaires signées au cours de l'exercice sont détaillées dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

### Relations entre les sociétés consolidées affectant le bilan consolidé

La liste des sociétés du groupe Crédit Agricole est présentée en note 12 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014". Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées avec des sociétés consolidées par mise en équivalence affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé au 31 décembre 2014 sont relatifs aux groupes UBAF, Menafinance, FGA Capital, Forso et Elipso Finance SRL, pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 1 568 millions d'euros ;
- prêts et créances sur la clientèle : 3 481 millions d'euros ;
- dettes envers les établissements de crédit : 204 millions d'euros ;
- dettes envers la clientèle : 11 millions d'euros.

Les effets des transactions réalisées avec ces groupes sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

### Gestion des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière : Conventions de couverture internes au Groupe

Comme présenté dans la note 1.3 "Principes et méthodes comptables", les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures". Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime "à cotisations" ou "à prestations définies".

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica, société d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;
- la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

Les informations sur les avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" aux points 7.3 et 7.4.

### Relations avec les principaux dirigeants

Compte tenu de la structure mutualiste du groupe Crédit Agricole et du large périmètre de l'entité de *reporting*, la notion de dirigeant tel que définie par IAS 24 n'est pas représentative des règles de gouvernance en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole.

À ce titre, l'information requise par IAS 24 sur la rémunération des dirigeants n'est pas présentée.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Intérêts et produits assimilés	4.1	37 037	38 922
Intérêts et charges assimilées	4.1	(17 521)	(17 942)
Commissions (produits)	4.2	11 500	11 290
Commissions (charges)	4.2	(2 683)	(2 532)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	5 942	3 395
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	3 092	2 290
Produits des autres activités	4.5	37 400	28 951
Charges des autres activités	4.5	(44 524)	(33 952)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>30 243</b>	<b>30 422</b>
Charges générales d'exploitation	4.6	(18 161)	(18 156)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	(1 017)	(1 040)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>11 065</b>	<b>11 226</b>
Coût du risque	4.8	(2 943)	(3 922)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>8 122</b>	<b>7 304</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6.16	(387)	190
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	51	93
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.19	(23)	(22)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>7 763</b>	<b>7 565</b>
Impôts sur les bénéfices	4.10	(2 477)	(2 159)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	6.15	(7)	99
<b>Résultat net</b>		<b>5 279</b>	<b>5 505</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		359	364
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>4 920</b>	<b>5 141</b>

Les informations au 31 décembre 2013 ont été retraitées des effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation présentés en note 11.

En outre, afin d'assurer la comparabilité des comptes, en application d'IFRS 5, les contributions au 31 décembre 2013 de l'entité Crelan ont été reclassées en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

**RÉSULTAT NET ET AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL**

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
<b>Résultat net</b>		<b>5 279</b>	<b>5 505</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	4.11	(448)	40
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	4.11	-	2
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>		<b>(448)</b>	<b>42</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	172	(40)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	149	(17)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	(1)	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		<b>(128)</b>	<b>(15)</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11	448	(286)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4.11	1 907	(89)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	714	(404)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	4.11	40	15
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>		<b>3 109</b>	<b>(764)</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entreprises mises en équivalence	4.11	243	(123)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	(847)	241
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	-	(4)
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		<b>2 505</b>	<b>(650)</b>
<b>GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 377</b>	<b>(665)</b>
<b>RÉSULTAT NET ET AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>		<b>7 656</b>	<b>4 840</b>
Dont part du Groupe		7 083	4 570
Dont participations ne donnant pas le contrôle		573	270

Les informations au 31 décembre 2013 ont été retraitées des effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation présentés en note 11.

Le reclassement des activités arrêtées ou en cours de cession n'a pas d'impact significatif sur la présentation des autres éléments du résultat global du 31 décembre 2013 et du 31 décembre 2014.

## BILAN ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013 Retraité	01/01/2013 Retraité
Caisse, Banques centrales	6.1	57 904	71 571	45 887
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.9	403 457	360 187	395 664
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	33 146	30 726	44 765
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.7-6.8-6.9	307 591	284 445	278 387
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.8-6.9	100 038	94 269	107 332
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.8-6.9	709 884	710 796	730 256
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		20 280	13 006	18 118
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.8-6.9	29 583	25 447	22 991
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	5 759	6 590	6 929
Compte de régularisation et actifs divers	6.14	63 571	58 832	63 740
Actifs non courants destinés à être cédés	6.15	246	1 296	21 507
Participation aux bénéficiaires différée	6.20	-	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	6.16	4 278	4 595	5 120
Immeubles de placement	6.17	4 610	4 017	3 355
Immobilisations corporelles	6.18	6 761	6 676	6 746
Immobilisations incorporelles	6.18	1 679	1 716	1 792
Écarts d'acquisition	6.19	13 976	14 095	14 292
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1 762 763</b>	<b>1 688 264</b>	<b>1 766 881</b>

## BILAN PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013 Retraité	01/01/2013 Retraité
Banques centrales	6.1	4 523	3 021	1 278
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	318 923	295 918	346 799
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	32 941	34 762	47 476
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.10	98 434	99 998	102 966
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.10	622 686	640 725	623 371
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	185 504	176 192	185 443
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		18 597	8 793	15 382
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	2 907	2 239	3 619
Compte de régularisation et passifs divers	6.14	69 156	54 520	62 046
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.15	-	878	22 015
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.20	285 136	256 542	245 526
Provisions	6.21	6 826	6 383	6 399
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	25 487	26 633	27 881
<b>Total dettes</b>		<b>1 671 120</b>	<b>1 606 604</b>	<b>1 690 201</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>91 643</b>	<b>81 660</b>	<b>76 680</b>
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>86 665</b>	<b>76 277</b>	<b>71 388</b>
Capital et réserves liées		27 837	25 060	24 467
Réserves consolidées		49 115	43 446	47 446
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		4 793	2 670	3 201
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés		-	(40)	-
Résultat de l'exercice		4 920	5 141	(3 726)
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>4 978</b>	<b>5 383</b>	<b>5 292</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1 762 763</b>	<b>1 688 264</b>	<b>1 766 881</b>

Les effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation sont présentés en note 11.

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Part du Groupe							
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Élimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> Janvier 2013 publié</b>	<b>8 854</b>	<b>59 820</b>	<b>(476)</b>	<b>-</b>	<b>68 198</b>	<b>3 631</b>	<b>(430)</b>	<b>3 201</b>
Impacts nouvelles normes de consolidation (IFRS 10)	-	(11)	-	-	(11)	-	-	-
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> Janvier 2013 retraité</b>	<b>8 854</b>	<b>59 809</b>	<b>(476)</b>	<b>-</b>	<b>68 187</b>	<b>3 631</b>	<b>(430)</b>	<b>3 201</b>
Augmentation de capital	365	(20)	-	-	345	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	204	-	204	-	-	-
Dividendes versés en 2013	-	(557)	-	-	(557)	-	-	-
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	339	-	-	339	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	53	-	-	53	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	(11)	-	-	(11)	-	-	-
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>365</b>	<b>(196)</b>	<b>204</b>	<b>-</b>	<b>373</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(432)</b>	<b>24</b>	<b>(408)</b>
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	(8)	-	-	(8)	(125)	(38)	(163)
Résultat au 31 décembre 2013	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	(46)	-	-	(46)	-	-	-
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2013 retraité</b>	<b>9 219</b>	<b>59 559</b>	<b>(272)</b>	<b>-</b>	<b>68 506</b>	<b>3 074</b>	<b>(444)</b>	<b>2 630</b>
Affectation du résultat 2013	-	5 141	-	-	5 141	-	-	-
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> Janvier 2014</b>	<b>9 219</b>	<b>64 700</b>	<b>(272)</b>	<b>-</b>	<b>73 647</b>	<b>3 074</b>	<b>(444)</b>	<b>2 630</b>
Augmentation de capital	575	167	-	-	742	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	(1)	-	(1)	-	-	-
Émissions d'instruments de capitaux propres <sup>(1)</sup>	-	(27)	-	3 861	3 834	-	-	-
Rémunération 2014 des titres super-subordonnés à durée indéterminée <sup>(1)</sup>	-	(194)	-	-	(194)	-	-	-
Dividendes versés en 2014	-	(1 432)	-	-	(1 432)	-	-	-
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	832	-	-	832	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle <sup>(2)</sup>	-	(292)	-	-	(292)	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	1	-	-	1	-	-	-
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>575</b>	<b>(945)</b>	<b>(1)</b>	<b>3 861</b>	<b>3 490</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 046</b>	<b>(295)</b>	<b>1 751</b>
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	(178)	-	-	(178)	241	171	412
Résultat au 31 décembre 2014	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	(7)	-	-	(7)	-	-	-
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>9 794</b>	<b>63 570</b>	<b>(273)</b>	<b>3 861</b>	<b>76 952</b>	<b>5 361</b>	<b>(568)</b>	<b>4 793</b>

(1) Dans le cadre du renforcement des fonds propres réglementaires du Groupe, Crédit Agricole S.A. a réalisé le 23 janvier 2014, le 8 avril 2014 et le 18 septembre 2014 des émissions d'obligations super subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 (en USD, en GBP et en euros) pour 3 640 millions d'euros net de frais d'émission et d'intérêts échus.

Crédit Agricole Assurances a réalisé le 14 octobre 2014 une émission en euros d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 pour 745 millions d'euros net de frais d'émission et d'intérêts échus. Cette émission, souscrite par des entités hors groupe, est comptabilisée en Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle.

(2) L'effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle correspond principalement à la perte de contrôle de Crelan pour - 820 millions d'euros, à la liquidation d'un compartiment de CA Preferred LLC (Trust 2) pour - 404 millions d'euros, à l'acquisition de 5 % complémentaires d'Amundi pour - 155 millions d'euros et à l'acquisition complémentaire de 1,5 % de Cariparma pour - 72 millions d'euros.

Résultat net	Capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat	Participations ne donnant pas le contrôle			Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
-	71 399	5 352	(54)	(6)	(60)	5 292	76 691
-	(11)	-	-	-	-	-	(11)
-	71 388	5 352	(54)	(6)	(60)	5 292	76 680
-	345	-	-	-	-	-	345
-	204	-	-	-	-	-	204
-	(557)	(295)	-	-	-	(295)	(852)
-	339	-	-	-	-	-	339
-	53	116	-	-	-	116	169
-	(11)	-	-	-	-	-	(11)
-	373	(179)	-	-	-	(179)	194
-	(408)	-	(92)	-	(92)	(92)	(500)
-	(171)	-	(2)	-	(2)	(2)	(173)
5 141	5 141	364	-	-	-	364	5 505
-	(46)	-	-	-	-	-	(46)
5 141	76 277	5 537	(148)	(6)	(154)	5 383	81 660
(5 141)	-	-	-	-	-	-	-
-	76 277	5 537	(148)	(6)	(154)	5 383	81 660
-	742	-	-	-	-	-	742
-	(1)	-	-	-	-	-	(1)
-	3 834	745	-	-	-	745	4 579
-	(194)	-	-	-	-	-	(194)
-	(1 432)	(244)	-	-	-	(244)	(1 676)
-	832	-	-	-	-	-	832
-	(292)	(1 482)	-	-	-	(1 482)	(1 774)
-	1	-	-	-	-	-	1
-	3 490	(981)	-	-	-	(981)	2 509
-	1 751	-	216	(4)	212	212	1 963
-	234	-	2	-	2	2	236
4 920	4 920	359	-	-	-	359	5 279
-	(7)	3	-	-	-	3	(4)
4 920	86 665	4 918	70	(10)	60	4 978	91 643



## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

---

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits

dans le portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des Banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>7 763</b>	<b>7 565</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		1 033	1 055
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.19	23	22
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		18 918	15 422
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		387	(190)
Résultat net des activités d'investissement		98	(139)
Résultat net des activités de financement		3 881	3 937
Autres mouvements		(1 607)	(3 593)
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>		<b>22 733</b>	<b>16 514</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		(7 223)	(9 088)
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(17 324)	42 999
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(30 090)	(38 349)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		10 338	(3 943)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence <sup>(1)</sup>		92	47
Impôts versés		(1 704)	(2 812)
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>(45 911)</b>	<b>(11 146)</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>	<b>6.15</b>	<b>6</b>	<b>(1 045)</b>
<b>Total flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>		<b>(15 409)</b>	<b>11 888</b>
<b>Flux liés aux participations <sup>(2)</sup></b>		<b>(1 197)</b>	<b>(80)</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>		<b>(1 205)</b>	<b>(999)</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>	<b>6.15</b>	<b>(1 037)</b>	<b>(74)</b>
<b>Total flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</b>		<b>(3 439)</b>	<b>(1 153)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires <sup>(3)</sup></b>		<b>3 871</b>	<b>346</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement <sup>(4)</sup></b>		<b>(776)</b>	<b>(3 465)</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>	<b>6.15</b>	<b>(8)</b>	<b>(206)</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</b>		<b>3 087</b>	<b>(3 325)</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		<b>2 765</b>	<b>(2 951)</b>
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)</b>		<b>(12 996)</b>	<b>4 459</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>62 468</b>	<b>58 009</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		68 638	45 017
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(6 170)	12 992
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>49 472</b>	<b>62 468</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		53 376	68 638
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(3 904)	(6 170)
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>(12 996)</b>	<b>4 459</b>

\* Composé du solde net des postes Caisse et Banques centrales, hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées.

\*\* Composé du solde des postes Comptes ordinaires débiteurs sains et Comptes et prêts au jour le jour sains tels que détaillés en note 6.5 et des postes Comptes ordinaires créditeurs et Comptes et emprunts au jour le jour tels que détaillés en note 6.10 (hors intérêts courus).

(1) Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence :

Au 31 décembre 2014, ce montant comprend principalement le versement des dividendes de FGA Capital S.p.A. pour 41 millions d'euros et de Wafasalaf pour 15 millions d'euros.

(2) Flux liés aux participations :

Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2. L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 31 décembre 2014 s'établit à 83 millions d'euros. Les principales opérations concernent d'une part l'acquisition pour 353 millions d'euros des titres Amundi et pour 80 millions d'euros des titres Cariparma, et d'autre part, les cessions des titres des entités nordiques de Crédit Agricole Consumer Finance pour 149 millions d'euros, de Semeru Asia Equity High Yield Fund pour 35 millions d'euros et de BNI Madagascar et Crédit Agricole Bulgarie pour 21 millions d'euros.

Par ailleurs, les principales cessions de titres des sociétés mises en équivalence concernent Newedge pour 273 millions d'euros et Banco Espírito Santo pour 106 millions d'euros. Enfin la souscription à l'augmentation de capital de Banco Espírito Santo impacte la trésorerie pour - 33 millions d'euros.

Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participations non consolidés sur la trésorerie du Groupe ressort à - 1 280 millions d'euros. Il concerne principalement les acquisitions et cessions réalisées dans le cadre des investissements des sociétés d'assurances pour - 1 269 millions d'euros, diminuées de la cession des titres ESAF pour 30 millions d'euros, Immobiliara Colonial pour 64 millions d'euros et à la sortie du périmètre de consolidation des titres IFUK pour 40 millions d'euros. Enfin le groupe Crédit Agricole a souscrit à l'augmentation de capital de la Caisse de Refinancement de l'Habitat (C.R.H.) pour un montant de 95 millions d'euros.

(3) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires :

Ce poste inclut à hauteur de 4 567 millions d'euros les émissions d'instruments de capitaux propres réalisées ainsi que la liquidation d'un compartiment de CA Preferred LLC pour - 415 millions d'euros. En outre, - 768 millions d'euros de dividendes, hors dividendes payés en actions, ont été versés par les filiales du groupe Crédit Agricole aux Participations ne donnant pas le contrôle.

(4) Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement :

Au 31 décembre 2014, les émissions de dettes obligataires s'élevaient à 22 743 millions d'euros et les remboursements à - 18 023 millions d'euros. Les émissions de dettes subordonnées s'élevaient à 698 millions d'euros et les remboursements à - 2 413 millions d'euros.

Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires.

Les effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation sont présentés en note 11.

# NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

## Sommaire détaillé des notes

<b>NOTE 1</b>	<b>Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés</b>	<b>159</b>	6.5	Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	206
1.1	Normes applicables et comparabilité	159	6.6	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	207
1.2	Format de présentation des états financiers	160	6.7	Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue	208
1.3	Principes et méthodes comptables	160	6.8	Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers	212
1.4	Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)	171	6.9	Exposition au risque souverain	213
<b>NOTE 2</b>	<b>Principales opérations de structure et événements significatifs de la période</b>	<b>174</b>	6.10	Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	217
2.1	<i>Comprehensive Assessment</i> : examen de la qualité des actifs et de la résistance des banques européennes par la Banque centrale européenne	174	6.11	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	218
2.2	Opérations de structure de la période	174	6.12	Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers	219
2.3	Opérations du groupe Crédit Agricole au Portugal	175	6.13	Actifs et passifs d'impôts courants et différés	221
2.4	Analyse des impacts de mise en œuvre des normes IFRS 10 et IFRS 11	176	6.14	Comptes de régularisation actif, passif et divers	222
2.5	Participation dans le capital de la Banque d'Italie	176	6.15	Actif, passif et résultat des activités destinées à être cédées et activités abandonnées	223
2.6	Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. ( <i>Switch</i> )	176	6.16	Co-entreprises et entreprises associées	225
2.7	Émission par Crédit Agricole S.A. d'obligations super subordonnées à durée indéterminée	176	6.17	Immeubles de placement	229
<b>NOTE 3</b>	<b>Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture</b>	<b>177</b>	6.18	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	230
3.1	Risque de crédit	177	6.19	Écarts d'acquisition	231
3.2	Risque de marché	183	6.20	Provisions techniques des contrats d'assurance	233
3.3	Risque de liquidité et de financement	186	6.21	Provisions	234
3.4	Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change	189	6.22	Titres super subordonnés à durée indéterminée	236
3.5	Risques opérationnels	189	6.23	Participations ne donnant pas le contrôle	236
3.6	Gestion du capital et ratios réglementaires	190	6.24	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle	238
<b>NOTE 4</b>	<b>Notes relatives au compte de résultat et au résultat global</b>	<b>191</b>	<b>NOTE 7</b>	<b>Avantages au personnel et autres rémunérations</b>	<b>239</b>
4.1	Produits et Charges d'intérêts	191	7.1	Détail des charges de personnel	239
4.2	Commissions nettes	191	7.2	Effectif fin de période	239
4.3	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	192	7.3	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	239
4.4	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	193	7.4	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	240
4.5	Produits et charges nets des autres activités	193	7.5	Autres avantages sociaux	242
4.6	Charges générales d'exploitation	194	7.6	Paiements à base d'actions	242
4.7	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	194	<b>NOTE 8</b>	<b>Engagements de financement et de garantie et autres garanties</b>	<b>245</b>
4.8	Coût du risque	195	<b>NOTE 9</b>	<b>Reclassements d'instruments financiers</b>	<b>246</b>
4.9	Gains ou pertes nets sur autres actifs	195	<b>NOTE 10</b>	<b>Juste valeur des instruments financiers</b>	<b>248</b>
4.10	Impôts	196	10.1	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût	248
4.11	Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	197	10.2	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	251
<b>NOTE 5</b>	<b>Informations sectorielles</b>	<b>199</b>	10.3	Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine	261
5.1	Information sectorielle par secteur opérationnel	200	<b>NOTE 11</b>	<b>Impacts des évolutions comptables (nouvelles normes de consolidation) et autres événements</b>	<b>262</b>
5.2	Information sectorielle par zone géographique	201	<b>NOTE 12</b>	<b>Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014</b>	<b>268</b>
5.3	Spécificités de l'assurance	202	12.1	Information sur les filiales	268
<b>NOTE 6</b>	<b>Notes relatives au bilan</b>	<b>204</b>	12.2	Composition du périmètre	269
6.1	Caisse, banques centrales	204	<b>NOTE 13</b>	<b>Participations et entités structurées non consolidées</b>	<b>280</b>
6.2	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	204	13.1	Participations non consolidées	280
6.3	Instruments dérivés de couverture	205	13.2	Entités structurées non consolidées	280
6.4	Actifs financiers disponibles à la vente	206	<b>NOTE 14</b>	<b>Événements postérieurs à la clôture</b>	<b>281</b>

NOTE 1

Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

2

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2014 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2013.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2014. Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 <sup>er</sup> application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des co-entreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 Partenariats et IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités"	4 avril 2013 (UE n° 313/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n° 1174/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Non
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui

Les normes de consolidation IFRS 10, 11 et 12 et IAS 28 amendée sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Elles sont d'application rétrospective. Elles conduisent à revoir la nature des intérêts détenus au regard des nouveaux critères de contrôle, de l'évolution de la méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint et des informations à communiquer en annexe.

La norme IFRS 10 se substitue à IAS 27 et SIC 12 et définit un cadre d'analyse commun du contrôle reposant sur trois critères cumulatifs :

- la détention du pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité visée ;
- l'exposition ou la détention de droits sur les rendements variables ; et
- la capacité d'exercer le pouvoir pour influencer sur le montant des rendements.

La première application d'IFRS 10 a eu pour principal impact l'entrée dans le périmètre de consolidation des entités suivantes :

- deux conduits ABCP multicédants (LMA et Atlantic) et de 16 Fonds communs de titrisation (FCT) dédiés à refinancer sur le marché des opérations de titrisation pour le compte de la clientèle, en Europe et aux États-Unis. En effet, les rôles du groupe Crédit Agricole en tant que sponsor des conduits et

apporteur des lignes de liquidité lui confèrent un pouvoir directement lié à la variabilité des rendements de l'activité. Les lignes de liquidité couvrent les investisseurs du risque de crédit et garantissent la liquidité des conduits.

L'entrée de ces entités dans le périmètre de consolidation a entraîné au 1<sup>er</sup> janvier 2013 une augmentation de la taille du bilan de 8 128 millions d'euros et un impact résultat jugé non matériel ;

- 172 fonds détenus en support de contrats d'assurance en unités de compte.

Bien que l'investissement soit réalisé pour le compte des assurés, le groupe Crédit Agricole reste directement exposé à la variabilité du rendement des fonds. Le contrôle est qualifié lorsque le taux d'emprise est jugé significatif en approche relative.

L'entrée de ces fonds dans le périmètre de consolidation a entraîné au 1<sup>er</sup> janvier 2013 une augmentation de la taille du bilan de 2 190 millions d'euros et aucun impact résultat.

Pour l'activité d'*Asset management*, l'ensemble des fonds gérés a été revu sur la base des nouveaux critères de décision introduits par IFRS 10. Ainsi, lorsque le groupe Crédit Agricole intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il peut disposer d'un pouvoir

décisionnel qui, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, indique qu'il agit pour son propre compte et qu'il a le contrôle. À défaut, le groupe Crédit Agricole agit en qualité de mandataire. Cette analyse n'a pas conduit à constater une évolution matérielle du périmètre de consolidation sur ce métier.

La norme IFRS 11 se substitue à IAS 31 et SIC 13. Elle précise les modalités d'exercice du contrôle conjoint à travers deux formes de partenariat, l'activité conjointe et la co-entreprise.

Dans les activités conjointes, les co-participants ont des droits sur les actifs, des obligations au titre des passifs de l'entité et doivent comptabiliser les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à leurs intérêts dans l'activité conjointe. A contrario, les co-entreprises, dans lesquelles les co-entrepreneurs se partagent les droits sur l'actif net, ne sont plus consolidées par intégration proportionnelle mais sont mises en équivalence conformément à la norme IAS 28 amendée.

Au 31 décembre 2014, le groupe Crédit Agricole intervient en qualité de co-entrepreneur dans 50 entités.

Le changement de méthode de consolidation lié à la première application d'IFRS 11 et d'IAS 28 amendée a pour effet de traduire sur une seule ligne du bilan, du compte de résultat et des autres éléments du résultat global, la quote-part des intérêts détenus dans ces entités.

L'impact au 1<sup>er</sup> janvier 2013 est une baisse de la taille de bilan de 26 646 millions d'euros, sans modification de la situation nette.

Les principaux impacts des nouvelles normes de consolidation sont présentés en note 11 "Impacts des évolutions comptables (nouvelles normes de consolidation) et autres événements" et les évolutions du périmètre de consolidation en note 12 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014".

Les nouvelles informations à donner au titre d'IFRS 12 sont communiquées au sein des notes annexes suivantes :

- note 6.16 "Co-entreprises et entreprises associées" ;
- note 6.23 "Participations ne donnant pas le contrôle" ;
- note 12.1.1 "Restrictions sur les entités contrôlées" ;
- Note 12.1.2 "Soutiens aux entités structurées<sup>(1)</sup> contrôlées" ;
- note 13.2 "Entités structurées non consolidées".

L'entrée en vigueur des autres textes applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 <sup>er</sup> application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Interprétation IFRIC 21 sur les droits et taxes	13 juin 2014 (UE n° 634/2014)	1 <sup>er</sup> janvier 2015	Oui
Amendement portant sur les améliorations annuelles des IFRS cycle 2011-2013 modifiant les normes suivantes : IFRS 3, IFRS 13 et IAS 40	18 décembre 2014 (UE 1361/2014)	1 <sup>er</sup> janvier 2015	Oui

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- la date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés ;
- et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 aura pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice).

Ainsi, seront notamment concernées les principales taxes suivantes :

- taxe systémique, taxe ACPR dont l'étalement sur la période est supprimé ;
- cotisation sociale de solidarité des sociétés (C3S) dont le provisionnement au cours de la période d'acquisition de l'assiette est supprimé et l'enregistrement décalé sur l'exercice suivant, sans étalement.

L'application d'IFRIC 21 n'aura pas d'impact significatif sur le résultat annuel et la situation nette.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2014.

## 1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit Agricole utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n° 2013-04 du 7 novembre 2013.

## 1.3 Principes et méthodes comptables

### UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

(1) Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de *stock options* ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

### INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 ET 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

#### Titres à l'actif

##### Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat/par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction - affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

À ce titre, le groupe Crédit Agricole a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- actifs représentatifs de contrats en unité de compte ;
- portefeuille de l'activité de *private equity*.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en *mark-to-market*.

#### Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Agricole a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

#### Prêts et créances

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé.



Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique Dépréciation des titres pour les titres évalués au coût amorti.

### Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres".

### Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme, etc.

Au-delà de ces critères, le groupe Crédit Agricole constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti *via* l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

### Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole enregistre à la date de règlement-livraison les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

### Reclassements d'actifs financiers

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par le groupe Crédit Agricole en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 "Reclassements d'instruments financiers".

### Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *prorata temporis* sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

### Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en *mark-to-market*.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.



Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. À ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

### Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.
- Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

#### Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

#### Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non-recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Crédit Agricole a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

- Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois :

Dans le cadre de la réglementation bâloise, chaque entité du groupe Crédit Agricole détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

#### Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les créances saines au moment de la restructuration.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

#### Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

### Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

### Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

### Titres au passif

#### Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

#### Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par le groupe Crédit Agricole, y compris les actions détenues en couverture des plans de *stock-options*, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

### Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.21 "Provisions".

### Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

#### La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

### Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

### Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

Le Groupe considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

### Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread* émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

### Risque de contrepartie sur les dérivés

Le groupe Crédit Agricole intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

### Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

#### Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les *futures*.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

### Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

### Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différé.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

### Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

### Gains ou pertes nets sur instruments financiers

#### GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

#### GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

### Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés traités et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

### Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" ; ou

- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires".

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

### Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

### PROVISIONS (IAS 37 ET 19)

Le groupe Crédit Agricole identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;

- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur établie à partir d'observations historiques de longue période ;

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêtés des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.21 "Provisions".

### AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

#### Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

#### Avantages postérieurs à l'emploi

##### Régimes à prestations définies

Le groupe Crédit Agricole détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter



ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de *turnover*.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, le groupe Crédit Agricole impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique Provisions. Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique Provisions.

### Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

### PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

La norme IFRS 2 "Paiements en actions et assimilés" impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette

norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole éligibles à la norme IFRS 2, sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (*stock options*, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en *cash* indexé ou en action...).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle *Black & Scholes*. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Une description de la méthode, des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 "Paiements à base d'actions".

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées – part du Groupe.

### IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
  - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition,
  - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction ;
- Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible ;
- Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie réelle supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi, les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - soit sur la même entité imposable,
  - soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique Impôts sur le bénéfice du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le groupe Crédit Agricole S.A. a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

### TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38 ET 40)

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupement d'entreprises résultant de droit contractuel (accord de distribution par exemple).

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.



## OPÉRATIONS EN DEVICES (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

## COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
  - les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable,

- les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

## ACTIVITÉS D'ASSURANCE (IFRS 4)

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole sont quant à eux reclassés au sein des catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39.

Les contrats avec participation discrétionnaire sont classés dans leur ensemble comme un passif en provisions techniques des sociétés d'assurance. Les méthodes de comptabilisation sont identiques à celles des contrats d'assurance. Les primes relatives à ces contrats sont comptabilisées en produit et l'augmentation des engagements vis-à-vis des assurés constitue une charge.

Les provisions d'assurance-vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats. Les passifs des contrats avec participation bénéficiaire discrétionnaire, sans participation bénéficiaire ou garantie plancher sont comptabilisés par référence aux actifs servant de support à ces contrats à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'arrêté et sont classés en passif financier.

La marge financière de ces contrats est portée au compte de résultat, après extourne des éléments techniques (primes, prestations...), suivant le principe de comptabilité de dépôt.

Les passifs des contrats d'assurance dommage sont estimés à la date de clôture, sans prise en compte de facteur d'actualisation. Les frais de gestion de sinistres liés aux provisions techniques enregistrées à la clôture sont provisionnés dans les comptes.

Pour les contrats d'assurance non-vie, les frais d'acquisition sont reportés suivant le rythme d'acquisition des primes. Pour les contrats d'assurance-vie, les frais d'acquisition précisément identifiables sont reportés sur le rythme d'émergence des profits.

Le montant total des charges relatives à l'activité d'assurance est présenté dans la note 4.5 "Produits et charges nets des autres activités".

Conformément à la prorogation des règles locales de comptabilisation des contrats d'assurance précisée par la norme IFRS 4 et le règlement CRC 2000-05 sur les comptes consolidés assurance, les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une "comptabilité-miroir" au niveau des passifs d'assurance. Cette comptabilité-miroir consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (Provisions techniques des contrats d'assurance) ou à l'actif en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle porte.

La participation aux bénéfices différée est déterminée en deux étapes :

- en affectant les plus ou moins-values latentes des actifs aux contrats d'assurance avec participation bénéficiaire sur une moyenne historique de trois ans ;
- puis dans un deuxième temps, en appliquant aux revalorisations portant sur les contrats d'assurance avec participation bénéficiaire, une clé de partage historique observée sur les trois dernières années pour les titres amortissables, et une clé de 100 % pour les autres actifs financiers.

Pour justifier le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée, des tests sont réalisés pour déterminer la capacité d'imputer les moins-values latentes sur les participations futures en amont du test de suffisance des passifs, en conformité avec la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

Ces tests s'appuient :

- en premier lieu, sur des analyses de liquidité de la compagnie ; ces dernières illustrent la capacité de l'entreprise à mobiliser des ressources pour faire face à ses engagements et sa capacité de détention des actifs en moins-values latentes même en cas d'une détérioration de la production nouvelle. Les tests ont été réalisés avec et sans production nouvelle ;
- en deuxième lieu, sur une comparaison entre la valeur moyenne des prestations futures évaluées par le modèle interne répliquant les décisions de gestion de la compagnie et la valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché ; elle illustre la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements.

Enfin, des tests de sensibilité sur la capacité d'activer la participation aux bénéfices différée sont également réalisés :

- en cas d'une hausse uniforme de 15 % des rachats s'appliquant à des taux de rachats issus des scénarios proches de ceux de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;
- en cas de baisse supplémentaire de 10 % des marchés actions.

Par ailleurs, conformément à la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs d'assurance (nets des frais d'acquisition reportés et des actifs incorporels rattachés) sont suffisants au regard de leurs flux de trésorerie futurs estimés.

Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis au paragraphe 16 de la norme :

- prise en compte de l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats ;
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

### CONTRATS DE LOCATION (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
  - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
  - la valeur nette comptable des immobilisations louées,
  - la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

### ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

## 1.4 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole incluent :

- les comptes de Crédit Agricole S.A. en tant qu'organe central ;
- les comptes des établissements affiliés à l'organe central en application de la directive 86/635, relative aux comptes des établissements de crédit européens, qui constituent avec Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales "l'entité de reporting" ; et
- ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales disposent d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable. Celui-ci est présumé lorsque Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales détiennent, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

## Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont exposés ou ont droit aux rendements variables résultant de leur implication dans l'entité et si le pouvoir qu'ils détiennent sur cette dernière leur permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales contrôlent généralement la filiale lorsqu'ils détiennent, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales détiennent la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de Crédit Agricole S.A. et des Caisses régionales lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont présumés avoir une influence notable lorsqu'ils détiennent, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

## Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la

mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

## MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par Crédit Agricole S.A. sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable le groupe Crédit Agricole constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

## RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

## CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat

lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

### REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES – ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

À la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon la norme IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquéreur réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquéreur et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquéreur pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquéreur ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur autres actifs, sinon ils sont enregistrés dans le poste Charges générales d'exploitation.

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique Écarts d'acquisition lorsque l'entité acquise est intégrée globalement et au sein de la rubrique Participations dans les entreprises mises en équivalence lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste Réserves consolidées - part du Groupe ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en réserves consolidées - part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;

- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

Pour l'ensemble des notes présentées ci-après, les montants mentionnés dans les tableaux au titre des années précédentes sont des montants retraités suite à l'entrée en vigueur en 2014 des nouvelles normes de consolidation.

Les effets du changement de méthode comptable liés à ces normes de consolidation sont exposés en note 11 "Impacts des évolutions comptables (nouvelles normes de consolidation) et autres événements".

## NOTE 2

## Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2014 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 "Périmètre de consolidation".

## 2.1 Comprehensive Assessment : examen de la qualité des actifs et de la résistance des banques européennes par la Banque centrale européenne

Dans un contexte de mise en place du mécanisme de supervision unique (MSU) européen, le groupe Crédit Agricole a participé, sur la base des comptes au 31 décembre 2013, aux exercices d'examen de la qualité des actifs (*Asset Quality Review*, AQR) des 130 plus grandes banques européennes et au test prospectif de leur résistance ou *stress test*, pilotés par la Banque centrale européenne (BCE).

Les conclusions de la BCE ont été communiquées le 26 octobre 2014. L'évaluation a été menée dans le cadre du règlement et de la directive de l'Union européenne en vigueur relatifs aux exigences de fonds propres (*Capital Requirements Regulation and Directive*, CRR/CRD IV). Cet examen avait pour objectif de renforcer le bilan des banques, d'accroître la transparence et de conforter la confiance. Il a fourni à la BCE de nombreuses informations concernant les banques soumises à sa surveillance prudentielle directe et lui permet d'instaurer une égalité de traitement dans le domaine de la supervision.

Les résultats des *stress tests* et les conclusions chiffrées des AQR sont communiqués sur les sites de l'ACPR (<https://acpr.banque-france.fr/international/les-grands-enjeux/stress-tests.html>) et de la BCE (<http://www.ecb.europa.eu/ssm/assessment/html/index.en.html>).

L'examen de la qualité des actifs du groupe Crédit Agricole a porté sur l'ensemble des portefeuilles significatifs tant en France qu'à l'étranger et a confirmé la robustesse de sa structure financière. Il ressort des tests de résistance que le groupe Crédit Agricole peut absorber un *stress* sévère sans besoin additionnel de fonds propres ; l'excédent de capital par rapport au seuil défini par la BCE le place aux premiers rangs des banques de la zone euro.

L'examen de la qualité des actifs mené par la BCE a fondamentalement été un exercice de nature prudentielle. Néanmoins, le Groupe a pris les décisions appropriées au regard des conséquences sur les comptes, en conformité avec les normes comptables en vigueur. Les impacts en termes de montant et de présentation sont non significatifs sur les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2014.

## 2.2 Opérations de structure de la période

### CESSION DE NEWEDGE

Le groupe Crédit Agricole a annoncé le 7 mai 2014 la finalisation des transactions prévues dans l'accord signé le 20 décembre 2013 entre Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Société Générale prévoyant la cession par Crédit Agricole CIB de sa participation de 50 % dans Newedge Group, leur *joint venture* commune de courtage.

Compte tenu des démarches et négociations engagées, Newedge avait fait l'objet d'un classement comptable conforme à IFRS 5 et IAS 31 dès le 30 septembre 2013.

Dans les comptes au 31 décembre 2013, la contribution de Newedge dans les comptes dédiés du bilan et du compte de résultat, à hauteur du taux de détention du groupe Crédit Agricole dans Newedge, soit 50 %, était la suivante :

- les Actifs non courants destinés à être cédés représentaient 24 438 millions d'euros et les Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés 24 189 millions d'euros dans les comptes publiés au 31 décembre 2013 ;
- le Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession, soit - 162 millions d'euros, correspondait principalement à l'écart entre la juste valeur de la quote-part des actifs de Newedge détenue par Crédit Agricole CIB et la valeur comptable de ces actifs.

Dans les comptes retraités au 31 décembre 2013, en application d'IFRS 11, la participation dans Newedge n'est plus consolidée par intégration proportionnelle mais est mise en équivalence dans les rubriques du bilan et du compte de résultat dédiées aux activités abandonnées. Compte tenu de ce changement de méthode de consolidation, la contribution de Newedge au poste Actifs non courants destinés à être cédés s'élève à 249 millions d'euros en réduction de 24 189 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013 publié.

La finalisation de la cession génère un impact résultat non significatif dans la contribution 2014 de Crédit Agricole CIB aux comptes du groupe Crédit Agricole.

### ACQUISITION DE 5 % COMPLÉMENTAIRES D'AMUNDI

Le groupe Crédit Agricole a annoncé le 7 mai 2014 la finalisation des transactions prévues dans l'accord signé le 20 décembre 2013 entre Crédit Agricole CIB et Société Générale prévoyant l'acquisition par le groupe Crédit Agricole S.A. auprès de Société Générale d'une participation de 5 % dans Amundi, leur filiale commune de gestion d'actifs.



Au terme de cette opération réalisée le 6 mai 2014, sans effet sur la structure de gouvernance de la Société, le groupe Crédit Agricole détient 80 % d'Amundi.

L'impact de cette opération est une diminution des Capitaux propres - Part du Groupe de 198 millions d'euros et une diminution de la part des Participations ne donnant pas le contrôle de 155 millions d'euros.

### ACQUISITION COMPLÉMENTAIRE DE CAPITAL DE CARIPARMA

Le 22 septembre 2014, Crédit Agricole S.A. a acquis 1,5 % du capital de Cariparma auprès de la Fondazione Cassa Risparmio di Parma e Monte di Credito su Peggio di Busseto ("Fondation Cariparma").

Au terme de cette opération, le groupe Crédit Agricole détient 86,5 % de Cariparma contre 85 % précédemment.

L'impact de cette opération est une diminution des Capitaux propres - part du Groupe de 8 millions d'euros et une diminution de la part des Participations ne donnant pas le contrôle de 72 millions d'euros.

### CESSION D'ENTITÉS NORDIQUES DE CRÉDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE

La cession de Finaref AB et DanAktiv, filiales en Suède, Norvège, Finlande et Danemark de Crédit Agricole Consumer Finance, a été finalisée après obtention des autorisations réglementaires.

Au 31 décembre 2013, la contribution des entités aux comptes consolidés avait été reclassée conformément à la norme IFRS 5 :

- les actifs en Actifs non courants destinés à être cédés à hauteur de 468 millions d'euros et les passifs en Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés pour 331 millions d'euros ;
- le résultat de l'exercice 2013 en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession pour - 76 millions d'euros.

Les impacts de la finalisation de cette opération sont non significatifs sur les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2014.

### CESSION DE CAL HELLAS

La cession des titres de participation CAL Hellas par Crédit Agricole Leasing & Factoring et des titres de dettes émis par CAL Hellas, détenus par Crédit Agricole S.A. et Lixxcrédit, filiale de Crédit Agricole Leasing & Factoring, a été finalisée le 30 octobre 2014.

Dès le 30 juin 2014, les critères d'application de la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et abandon d'activité" étaient remplis pour la cession des titres de participation et des titres de dettes, des actifs et passifs de la filiale et des créances détenues par le Groupe.

Au 31 décembre 2014, le résultat opérationnel de la filiale jusqu'à la date de cession ainsi que la perte résultant de la cession sont classés en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession pour - 19 millions d'euros.

### CESSION DE CRÉDIT AGRICOLE BULGARIE

La cession de Crédit Agricole Bulgarie, détenue à 100 % par IUB Holding, filiale de Crédit Agricole S.A., a été initiée fin 2013 : les conditions d'application de la norme IFRS 5 étaient remplies au 31 décembre 2013.

À cette date, les actifs, les passifs et le résultat net d'impôt de Crédit Agricole Bulgarie ont été classés en Actifs et Passifs non courants destinés à être cédés pour respectivement 211 millions d'euros et 232 millions d'euros. L'impact en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession était de - 39 millions d'euros au 31 décembre 2013.

À la date de finalisation de l'opération, soit le 12 juin 2014, un gain de 9 millions d'euros a été comptabilisé en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

### CESSION DE BNI MADAGASCAR

BNI Madagascar est classé en IFRS 5 depuis 2012. L'opération de règlement-livraison des actions détenues par IUB Holding, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. au Consortium IOFHL a été conclue le 6 juin 2014.

Au 31 décembre 2014, l'impact de la cession de BNI Madagascar sur le Résultat net - part du Groupe est une plus-value nette de frais de 2,8 millions d'euros. Cet impact inclut une provision pour garantie de passif comptabilisée par IUB Holding pour 2,4 millions d'euros.

À la demande des Autorités de tutelle malgaches, le groupe Crédit Agricole continuera d'accompagner pendant deux ans cette banque *via* la mise à disposition de collaborateurs du Groupe.

### PROJET DE CESSION DE CRELAN (IFRS 5)

Un accord de cession a été conclu le 22 avril 2014 par le groupe Crédit Agricole en vue de la cession de 50 % du capital de la banque belge Crelan aux Caisses coopératives belges actuellement coactionnaires avec le groupe Crédit Agricole S.A. à hauteur de 50 %.

La détention du groupe Crédit Agricole dans Crelan s'exerce *via* la SAS Belgium CA, elle-même détenue à hauteur de 45 % par la Caisse régionale Nord Est, à hauteur de 45 % par la Caisse régionale Nord de France et à hauteur de 10 % par Crédit Agricole S.A.

Crelan est consolidée dans le groupe Crédit Agricole selon la méthode de la mise en équivalence. En application de la norme IFRS 5, les titres Crelan font l'objet d'un reclassement en Actifs non courants destinés à être cédés au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Compte tenu du prix de cession convenu, le résultat de cession projeté sur cette opération est non significatif.

Le résultat opérationnel de l'année 2013 a été reclassé, dans les comptes du 31 décembre 2013 retraités, en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

## 2.3 Opérations du groupe Crédit Agricole au Portugal

Les opérations décrites ci-après eu un impact de - 572 millions d'euros sur le Résultat net - part du Groupe 2014 du groupe Crédit Agricole.

Dès le 30 juin 2014, les difficultés rencontrées par Banco Espirito Santo et ses actionnaires ont conduit le groupe Crédit Agricole S.A. à considérer qu'il existait un indice objectif de perte de valeur de cette participation. Le groupe Crédit Agricole a alors déprécié la valeur totale de cette participation dans ses comptes consolidés.

Suite à la mise en résolution de Banco Espirito Santo le 3 août 2014, l'activité et les actifs de la banque ont été transférés dans une entité nouvellement créée "Novo Banco". Le capital de "Novo Banco" de 4,9 milliards d'euros a été intégralement souscrit par le fonds de résolution portugais. Le groupe Crédit Agricole n'a aucun engagement vis-à-vis de la nouvelle structure.

La "bad bank", les dettes subordonnées et les dettes vis-à-vis des actionnaires ont été maintenues dans Banco Espirito Santo qui ne pourra plus exercer d'activité bancaire. Les actifs et passifs de cette structure font l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire.

Le Groupe, prenant acte de ces éléments et de la démission des cinq administrateurs représentant Crédit Agricole S.A., a procédé à l'arrêt de la mise en équivalence de cette participation dès le 30 septembre 2014. Les titres sont désormais comptabilisés en Actifs financiers disponibles à la vente pour une valeur nulle. Toute réévaluation ultérieure de la valeur des titres sera comptabilisée conformément aux règles applicables aux instruments de capitaux propres comptabilisés en Actifs financiers disponibles à la vente, c'est-à-dire par variation des capitaux propres.

## 2.4 Analyse des impacts de mise en œuvre des normes IFRS 10 et IFRS 11

La note 1 "Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés" précise que les normes de consolidation IFRS 10, 11 et 12 et IAS 28 amendée sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 avec application rétroactive.

Ces évolutions normatives conduisent à revoir la nature des intérêts détenus au regard des nouveaux critères de contrôle et à faire évoluer la méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint ainsi que les informations à communiquer en annexe.

Outre les informations communiquées dans la note 1, les impacts liés à l'application des nouvelles normes de consolidation sont précisées dans la note 11 "Impacts des évolutions comptables (nouvelles normes de consolidation) et autres événements" et dans la note 12 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014".

## 2.5 Participation dans le capital de la Banque d'Italie

Le décret-loi n° 2013-133 du 30 novembre 2013, transformé, après modifications, en loi n° 2014-5 du 29 janvier 2014, a introduit de nombreuses nouveautés en matière de droits patrimoniaux et administratifs attachés aux titres constitutifs du capital de la Banque d'Italie.

Ces modifications ont été intégrées dans les nouveaux statuts de la Banque d'Italie, validés par l'Assemblée extraordinaire du 23 décembre 2013 et approuvés par décret du Président de la République italienne du 27 décembre 2013.

Ces évolutions ont substantiellement transformé la nature des titres de capital de la Banque d'Italie, comme l'atteste l'avis de professionnels indépendants. Sur cette base, les banques italiennes détentrices de ces titres, en application des règles prévues par la norme IAS 39, ont considéré les nouveaux titres comme des instruments financiers distincts de ceux précédant le décret-loi n° 2013-133, et en conséquence, ont procédé à un échange de titres, avec comptabilisation des nouveaux titres sur la base de leur juste valeur. Il a en outre été considéré que ces nouveaux titres possédaient des caractéristiques permettant de les inscrire en Actifs financiers disponibles à la vente, conformément aux conditions prévues par les normes IFRS.

La participation du groupe Cariparma, soit 6 360 titres de capital de la Banque d'Italie, représentant 2,12 % du capital, était inscrite en Titres disponibles à la vente pour un montant de 67 millions d'euros dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2013.

Les nouveaux titres de la Banque d'Italie, d'une valeur unitaire de 25 000 euros, souscrits par Cariparma, ont été inscrits en Actifs disponibles à la vente pour un montant de 159 millions d'euros, avec maintien du taux de détention du capital de la Banque d'Italie à 2,12 %.

Cet échange de titres a conduit à la comptabilisation au premier semestre 2014 d'une plus-value de 92 millions d'euros dans la rubrique Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente.

La juste valeur des titres reçus bénéficie d'un régime fiscal dérogatoire de 12 % issu de la loi du 29 janvier 2014. En outre, le 24 avril 2014 a été publié un décret portant diverses mesures fiscales dont le relèvement du taux de taxation applicable à l'échange de titres de la Banque d'Italie de 12 % à 26 %. Une charge fiscale de 33 millions d'euros, correspondant à un taux d'impôt sur les sociétés de 26 %, a été comptabilisée dans les comptes au 30 juin 2014. L'impact de cette opération en Résultat net - part du Groupe est de 50 millions d'euros.

## 2.6 Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Par un avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA).

Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), cette dernière étant mise en équivalence pour les besoins prudentiels.

L'échéance des garanties globales reste identique (1<sup>er</sup> mars 2027) mais certaines facultés de résiliation anticipée ont été introduites à la main du bénéficiaire.

Globalement, le montant au titre des garanties Switch s'élève à 23,9 milliards d'euros soit un équivalent d'emplois pondérés de 87 milliards d'euros correspondant à une économie en terme d'exigence de fonds propres prudentiels de 8,1 milliards d'euros.

Ainsi, en cas de baisse de la valeur de mise en équivalence, les Caisses régionales supportent la perte de valeur à hauteur de leur engagement maximum de 23,9 milliards d'euros, avec une clause de retour à meilleure fortune.

Si les garanties sont activées, l'indemnisation correspondante est prélevée par Crédit Agricole S.A. sur les dépôts de garantie qui sont alors reconstitués par les Caisses régionales à hauteur de la nouvelle exigence prudentielle.

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

Le traitement comptable des garanties globales est assimilable à celui de garanties financières reçues et leur rémunération est intégralement comptabilisée en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties globales, et le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, le produit d'indemnisation et la charge de remboursement sont reconnus en Coût du risque.

Au 31 décembre 2014, la garantie Switch n'a pas été actionnée.

## 2.7 Émission par Crédit Agricole S.A. d'obligations super subordonnées à durée indéterminée

Dans le cadre du renforcement des fonds propres réglementaires du Groupe, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole Assurances ont réalisé des émissions d'obligations subordonnées et super subordonnées perpétuelles à taux fixe révisable.

### Émissions Crédit Agricole S.A. :

- le 23 janvier 2014 pour 1,75 milliard d'USD ;
- le 8 avril 2014 pour 0,5 milliard de GBP ;
- le 8 avril 2014 pour 1 milliard d'euros ;
- le 18 septembre 2014 pour 1,25 milliard d'USD.

Ces titres super-subordonnés à durée indéterminée, intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts, sont qualifiés d'instruments de capitaux propres en application des normes IFRS et comptabilisés en Capital et réserves liées, pour un montant global de 3 861 millions d'euros au 31 décembre 2014 (cf. Tableau de variation des capitaux propres). Les intérêts versés et les primes d'émission sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.



En application d'IAS 12, l'économie d'impôt résultant du versement des intérêts est comptabilisée en résultat de la période.

Conformément à la nouvelle réglementation européenne CRDIV/CRR applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2014, ces obligations entrent dans le calcul des fonds propres additionnels *Tier 1* du groupe Crédit Agricole S.A.

#### Émission Crédit Agricole Assurances :

- le 14 octobre 2014 pour 750 millions d'euros.

Cette émission, souscrite par les entités hors Groupe, est comptabilisée en Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

## NOTE 3

### Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

2

La fonction Gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée au Directeur général de

Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risques", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

### 3.1 Risque de crédit

(cf. chapitre "Facteurs de risque - Risque de crédit")

**Le risque de crédit** se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

**EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT**

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	347 760	309 962
Instruments dérivés de couverture	33 146	30 726
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	276 377	259 657
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit	116 557	94 269
Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle	718 986	710 796
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	29 583	25 447
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>	<b>1 522 409</b>	<b>1 430 857</b>
Engagements de financement donnés	170 004	180 729
Engagements de garantie financière donnés	81 483	88 536
Provisions - Engagements par signature	(421)	(465)
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>251 066</b>	<b>268 800</b>
<b>EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT</b>	<b>1 773 475</b>	<b>1 699 657</b>

Les garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 858	5 433
Prêts et créances sur la clientèle	417 025	413 400
Engagements de financement donnés	11 928	9 816
Engagements de garantie donnés	5 012	4 400

Les montants présentés correspondent aux montants de garanties et collatéraux retenus dans le calcul des exigences de fonds propres du ratio de solvabilité. Leur valorisation, issue de la filière Risques, est déterminée en fonction des règles établies par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe

Crédit Agricole. Cette valorisation est mise à jour selon une méthodologie et une fréquence propres à la nature de la sûreté et a minima une fois par an. Le montant déclaré au titre des garanties reçues est plafonné au montant des actifs couverts.

**CONCENTRATIONS PAR AGENT ÉCONOMIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT****PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE**

(en millions d'euros)	31/12/2014				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administration générale	45 802	67	35	36	45 731
Banques centrales	13 000	-	-	-	13 000
Établissements de crédit	87 527	499	431	-	87 096
Grandes entreprises	256 004	12 695	7 303	2 933	245 768
Clientèle de détail	430 192	14 192	8 458	3 407	418 327
<b>TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE <sup>(1)</sup></b>	<b>832 525</b>	<b>27 453</b>	<b>16 227</b>	<b>6 376</b>	<b>809 922</b>

(1) Dont encours restructurés selon la nouvelle définition (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 "Principes et méthodes comptables 2014") pour 12 986 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administration générale <sup>(2)</sup>	80 122	3 337	1 604	339	78 179
Banques centrales	13 513	-	-	-	13 513
Établissements de crédit	81 165	651	409	-	80 756
Grandes entreprises	204 703	8 499	5 123	2 422	197 158
Clientèle de détail	448 637	15 555	9 409	3 769	435 459
<b>TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE <sup>(1)</sup></b>	<b>828 140</b>	<b>28 042</b>	<b>16 545</b>	<b>6 530</b>	<b>805 065</b>

(1) Les encours clientèle sains restructurés représentent un montant de 3 380 millions d'euros au 31 décembre 2013 retraits (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 "Principes et méthodes comptables 2013").

(2) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013.

#### ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
Administration générale <sup>(1)</sup>	4 818	27 311
Grandes entreprises	111 518	91 184
Clientèle de détail	40 530	44 913
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</b>	<b>156 866</b>	<b>163 408</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
Administration générale <sup>(1)</sup>	567	10 198
Grandes entreprises	69 810	40 990
Clientèle de détail	2 349	27 745
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE</b>	<b>72 726</b>	<b>78 933</b>

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013.

#### DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Administration générale <sup>(1)</sup>	9 573	52 836
Grandes entreprises	201 272	166 088
Clientèle de détail	411 841	421 801
<b>TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</b>	<b>622 686</b>	<b>640 725</b>

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013.

## CONCENTRATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

## PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2014				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	599 645	15 903	10 092	4 502	585 051
Autres pays de l'Union européenne	115 417	8 961	4 410	985	110 022
Autres pays d'Europe	14 814	385	183	365	14 266
Amérique du Nord	24 899	177	63	106	24 730
Amériques centrale et du Sud	13 971	654	589	159	13 223
Afrique et Moyen-Orient	18 331	1 060	809	176	17 346
Asie et Océanie (hors Japon)	26 676	313	81	79	26 516
Japon	18 712	-	-	4	18 708
Organismes supranationaux	60	-	-	-	60
<b>TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE <sup>(1)</sup></b>	<b>832 525</b>	<b>27 453</b>	<b>16 227</b>	<b>6 376</b>	<b>809 922</b>

(1) Dont encours restructurés pour 12 986 millions d'euros (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 "Principes et méthodes comptables 2014").

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	590 479	15 783	10 045	4 827	575 607
Autres pays de l'Union européenne	131 883	9 505	4 840	1 051	125 992
Autres pays d'Europe	15 166	405	199	93	14 874
Amérique du Nord	15 936	307	159	84	15 693
Amériques centrale et du Sud	12 077	589	522	35	11 520
Afrique et Moyen-Orient	20 804	1 144	688	207	19 909
Asie et Océanie (hors Japon)	25 318	220	34	200	25 084
Japon	16 477	89	58	33	16 386
Organismes supranationaux	-	-	-	-	-
<b>TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE <sup>(1)</sup></b>	<b>828 140</b>	<b>28 042</b>	<b>16 545</b>	<b>6 530</b>	<b>805 065</b>

(1) Les encours clientèle sains restructurés représentent un montant de 3 380 millions d'euros au 31 décembre 2013 retraits (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 "Principes et méthodes comptables 2013").

**ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	86 072	91 287
Autres pays de l'Union européenne	29 524	36 419
Autres pays d'Europe	4 156	4 520
Amérique du Nord	22 779	18 517
Amériques centrale et du Sud	5 667	3 639
Afrique et Moyen-Orient	2 072	2 040
Asie et Océanie (hors Japon)	5 558	6 350
Japon	1 038	636
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</b>	<b>156 866</b>	<b>163 408</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	45 996	48 133
Autres pays de l'Union européenne	11 846	12 303
Autres pays d'Europe	3 040	2 070
Amérique du Nord	4 874	9 453
Amériques centrale et du Sud	744	637
Afrique et Moyen-Orient	1 723	1 396
Asie et Océanie (hors Japon)	2 944	3 732
Japon	1 559	1 209
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE</b>	<b>72 726</b>	<b>78 933</b>

**DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
France (y compris DOM-TOM)	487 458	482 679
Autres pays de l'Union européenne	76 731	93 092
Autres pays d'Europe	11 839	11 374
Amérique du Nord	13 122	20 711
Amériques centrale et du Sud	4 790	4 589
Afrique et Moyen-Orient	16 353	16 335
Asie et Océanie (hors Japon)	6 224	6 688
Japon	4 855	5 257
Organismes supranationaux	1 314	-
<b>TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</b>	<b>622 686</b>	<b>640 725</b>

## INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT

## ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT PAR AGENT ÉCONOMIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2014							
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an				
<b>Instruments de capitaux propres</b>	-	-	-	-	-	3 010	1 607	
<b>Instruments de dettes</b>	-	-	-	-	-	177	399	
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	
Établissements de crédit	-	-	-	-	-	1	12	
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	176	387	
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Prêts et avances</b>	<b>12 910</b>	<b>501</b>	<b>391</b>	<b>168</b>	<b>13 971</b>	<b>11 227</b>	<b>22 600</b>	
Administration générale	909	16	-	-	926	32	71	
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	
Établissements de crédit	25	1	-	37	64	68	429	
Grandes entreprises	4 423	178	253	26	4 881	5 392	10 235	
Clientèle de détail	<b>7 553</b>	<b>305</b>	<b>137</b>	<b>106</b>	<b>8 100</b>	<b>5 735</b>	<b>11 865</b>	
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT</b>	<b>12 910</b>	<b>501</b>	<b>391</b>	<b>168</b>	<b>13 971</b>	<b>14 414</b>	<b>24 606</b>	

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité							
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an				
<b>Instruments de capitaux propres</b>	-	-	-	-	-	3 343	2 699	
<b>Instruments de dettes</b>	-	-	-	-	-	297	480	
Administration générale <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-	261	415	
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	15	
Établissements de crédit	-	-	-	-	-	9	-	
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	27	50	
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Prêts et avances</b>	<b>15 291</b>	<b>571</b>	<b>266</b>	<b>105</b>	<b>16 233</b>	<b>11 591</b>	<b>22 925</b>	
Administration générale <sup>(1)</sup>	2 376	111	80	46	2 613	1 736	1 741	
Banques centrales	-	-	-	-	-	1	-	
Établissements de crédit	53	-	-	-	53	243	406	
Grandes entreprises	4 904	196	85	29	5 214	3 441	7 603	
Clientèle de détail	<b>7 958</b>	<b>264</b>	<b>101</b>	<b>30</b>	<b>8 353</b>	<b>6 170</b>	<b>13 175</b>	
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT</b>	<b>15 291</b>	<b>571</b>	<b>266</b>	<b>105</b>	<b>16 233</b>	<b>15 231</b>	<b>26 104</b>	

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013.

### 3.2 Risque de marché

(cf. chapitre "Facteurs de risque - Risque de marché")

Le **risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- ▶ les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- ▶ les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- ▶ les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- ▶ Les *spreads* de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des *spreads* de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

### OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

#### INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - JUSTE VALEUR ACTIF

	31/12/2014						31/12/2013	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Retraité	
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché	
<i>(en millions d'euros)</i>							Total en valeur de marché	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	3 004	8 868	20 139	32 011	30 391
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	2 869	8 700	20 009	31 578	29 830
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	9
<i>Caps, floors, collars</i>	-	-	-	135	168	130	433	552
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises et or</b>	-	-	-	59	16	59	134	118
Opérations fermes de change	-	-	-	57	16	59	132	117
Options de change	-	-	-	2	-	-	2	1
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	55	-	-	55	66
Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	55	-	-	55	66
<b>Sous total</b>	-	-	-	3 118	8 884	20 198	32 200	30 575
Opérations de change à terme	-	-	-	729	107	110	946	151
<b>TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF</b>	-	-	-	3 847	8 991	20 308	33 146	30 726



## INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - JUSTE VALEUR PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2014						31/12/2013	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Retraité	
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	4 444	10 399	17 835	32 678	34 413
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	4 195	10 397	17 717	32 309	33 989
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-
Caps, floors, collars	-	-	-	248	1	117	366	419
Autres instruments conditionnels	-	-	-	1	1	1	3	5
<b>Instruments de devises et or</b>	-	-	-	56	42	5	103	161
Opérations fermes de change	-	-	-	54	42	5	101	160
Options de change	-	-	-	2	-	-	2	1
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	6	-	-	6	9
Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	6	-	-	6	9
<b>Sous-total</b>	-	-	-	4 506	10 441	17 840	32 787	34 583
Opérations de change à terme	-	-	-	138	12	4	154	179
<b>TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF</b>	-	-	-	4 644	10 453	17 844	32 941	34 762

## INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - JUSTE VALEUR ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2014						31/12/2013	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Retraité	
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	7	311	1 173	12 213	35 187	91 714	140 605	116 837
Futures	7	304	1 173	-	-	-	1 484	1
FRA	-	-	-	463	105	-	568	387
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	10 811	26 649	56 402	93 862	79 681
Options de taux	-	-	-	181	2 986	31 470	34 637	25 305
Caps, floors, collars	-	-	-	758	5 447	3 842	10 047	11 342
Autres instruments conditionnels	-	7	-	-	-	-	7	121
<b>Instruments de devises et or</b>	-	-	-	6 513	3 612	2 946	13 071	9 160
Opérations fermes de change	-	-	-	4 461	1 444	1 189	7 094	4 351
Options de change	-	-	-	2 052	2 168	1 757	5 977	4 809
<b>Autres instruments</b>	63	186	9	2 610	7 010	490	10 368	12 829
Dérivés sur actions & indices boursiers	63	186	9	1 751	4 157	353	6 519	7 086
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	2	1	-	3	13
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	853	2 841	135	3 829	5 722
Autres	-	-	-	4	11	2	17	8
<b>Sous-total</b>	70	497	1 182	21 336	45 809	95 150	164 044	138 826
Opérations de change à terme	-	-	-	12 279	3 352	218	15 849	8 108
<b>TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - ACTIF</b>	70	497	1 182	33 615	49 161	95 368	179 893	146 934

## INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - JUSTE VALEUR PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2014						31/12/2013	Retraité
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>65</b>	<b>285</b>	<b>798</b>	<b>12 968</b>	<b>34 651</b>	<b>93 313</b>	<b>142 080</b>	<b>115 347</b>
<i>Futures</i>	65	285	798	-	-	-	1 148	-
FRA	-	-	-	440	103	-	543	380
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	11 712	24 687	55 921	92 320	74 064
Options de taux	-	-	-	345	3 587	32 511	36 443	27 131
Caps, floors, collars	-	-	-	470	6 274	4 881	11 625	13 769
Autres instruments conditionnels	-	-	-	1	-	-	1	3
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 489</b>	<b>3 596</b>	<b>2 641</b>	<b>10 735</b>	<b>8 942</b>
Opérations fermes de change	-	-	-	2 924	1 309	1 203	5 436	3 652
Options de change	9	-	-	1 565	2 287	1 438	5 299	5 290
<b>Autres instruments</b>	<b>44</b>	<b>124</b>	<b>6</b>	<b>4 201</b>	<b>6 061</b>	<b>498</b>	<b>10 934</b>	<b>13 148</b>
Dérivés sur actions & indices boursiers	44	124	6	2 945	3 012	375	6 506	6 818
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	1	-	-	1	14
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	1 202	3 038	88	4 328	6 291
Autres	-	-	-	53	11	35	99	25
<b>Sous-total</b>	<b>118</b>	<b>409</b>	<b>804</b>	<b>21 658</b>	<b>44 308</b>	<b>96 452</b>	<b>163 749</b>	<b>137 437</b>
Opérations de change à terme	-	-	-	12 968	1 257	203	14 428	8 397
<b>TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - PASSIF</b>	<b>118</b>	<b>409</b>	<b>804</b>	<b>34 626</b>	<b>45 565</b>	<b>96 655</b>	<b>178 177</b>	<b>145 834</b>

## OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>11 262 308</b>	<b>12 359 981</b>
<i>Futures</i>	7 164 101	1 951 716
FRA	70 975	96 961
Swaps de taux d'intérêts	1 976 638	8 012 968
Options de taux	1 155 609	1 305 555
Caps, floors, collars	848 924	992 652
Autres instruments conditionnels	46 061	129
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>3 173 664</b>	<b>2 443 878</b>
Opérations fermes de change	2 609 072	1 971 453
Options de change	564 592	472 425
<b>Autres instruments</b>	<b>445 287</b>	<b>757 470</b>
Dérivés sur actions & indices boursiers	63 510	75 464
Dérivés sur métaux précieux	222	593
Dérivés sur produits de base	1	0
Dérivés de crédits	381 453	680 465
Autres	101	948
<b>Sous total</b>	<b>14 881 259</b>	<b>15 561 329</b>
Opérations de change à terme	360 632	254 524
<b>TOTAL NOTIONNELS</b>	<b>15 241 891</b>	<b>15 815 853</b>

## RISQUE DE CHANGE

## CONTRIBUTION DES DIFFÉRENTES DEVISES AU BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	31/12/2014		31/12/2013 Retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	1 430 884	1 454 060	1 365 346	1 371 919
Autres devises de l'Union européenne	31 333	33 317	35 187	41 513
USD	218 793	212 429	209 615	213 121
JPY	36 816	28 787	30 467	24 785
Autres devises	44 937	34 170	47 649	36 926
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>1 762 763</b>	<b>1 762 763</b>	<b>1 688 264</b>	<b>1 688 264</b>

## DÉTAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DES DETTES SUBORDONNÉES PAR MONNAIE D'ÉMISSION

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013 Retraité		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	65 363	16 254	3 143	63 866	16 892	3 154
Autres devises de l'Union européenne	492	1 067	1 082	1 253	978	1 010
USD	8 320	1 197	2 124	6 903	1 138	2 864
JPY	3 694	-	-	1 735	-	-
Autres devises	2 228	146	204	1 701	143	190
<b>TOTAL</b>	<b>80 097</b>	<b>18 664</b>	<b>6 553</b>	<b>75 458</b>	<b>19 151</b>	<b>7 218</b>

## 3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. chapitre "Facteurs de risque - Gestion du bilan")

**Le risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun ou de renouveler ses emprunts à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

## PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en millions d'euros)	31/12/2014					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	51 370	6 758	39 493	2 311	538	100 470
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	104 731	80 250	243 205	298 334	5 535	732 055
<b>Total</b>	<b>156 101</b>	<b>87 008</b>	<b>282 698</b>	<b>300 645</b>	<b>6 073</b>	<b>832 525</b>
Dépréciations						(22 603)
<b>TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE</b>						<b>809 922</b>

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	51 979	5 307	35 053	1 045	1 293	94 677
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	108 424	73 724	245 107	301 266	4 941	733 462
<b>TOTAL</b>	<b>160 403</b>	<b>79 031</b>	<b>280 160</b>	<b>302 311</b>	<b>6 234</b>	<b>828 139</b>
Dépréciations						(23 074)
<b>TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE</b>						<b>805 065</b>

### DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en millions d'euros)	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit	66 571	6 102	19 571	4 999	1 191	98 434
Dettes envers la clientèle	502 605	40 719	64 389	11 382	3 591	622 686
<b>TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE</b>	<b>569 176</b>	<b>46 821</b>	<b>83 960</b>	<b>16 381</b>	<b>4 782</b>	<b>721 120</b>

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit	67 103	4 662	22 538	5 079	616	99 998
Dettes envers la clientèle	505 705	42 880	61 525	13 653	16 962	640 725
<b>TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE</b>	<b>572 808</b>	<b>47 542</b>	<b>84 063</b>	<b>18 732</b>	<b>17 578</b>	<b>740 723</b>

### DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	97	117	62	-	-	276
Titres du marché interbancaire	-	2 420	7 310	9 005	-	18 735
Titres de créances négociables	33 243	34 219	12 926	1 986	-	82 374
Emprunts obligataires	6 172	10 924	38 996	24 005	-	80 097
Autres dettes représentées par un titre	928	1 867	1 082	145	-	4 022
<b>TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>	<b>40 440</b>	<b>49 547</b>	<b>60 376</b>	<b>35 141</b>	<b>-</b>	<b>185 504</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	344	130	9 779	8 411	-	18 664
Dettes subordonnées à durée indéterminée	147	8	27	-	6 371	6 553
Dépôt de garantie à caractère mutuel	1	-	-	-	147	148
Titres et emprunts participatifs	2	-	-	-	120	122
<b>TOTAL DETTES SUBORDONNÉES</b>	<b>494</b>	<b>138</b>	<b>9 806</b>	<b>8 411</b>	<b>6 638</b>	<b>25 487</b>

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	270	408	2 360	158	-	3 196
Titres du marché interbancaire	-	2 544	7 704	10 129	-	20 377
Titres de créances négociables	38 997	20 890	11 852	2 078	-	73 817
Emprunts obligataires	7 629	7 542	40 247	20 040	-	75 458
Autres dettes représentées par un titre	1 444	1 409	423	68	-	3 344
<b>TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>	<b>48 340</b>	<b>32 793</b>	<b>62 586</b>	<b>32 473</b>	<b>-</b>	<b>176 192</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	523	364	5 839	12 404	21	19 151
Dettes subordonnées à durée indéterminée	3	90	1	730	6 394	7 218
Dépôt de garantie à caractère mutuel	1	-	-	-	141	142
Titres et emprunts participatifs	2	-	-	-	120	122
<b>TOTAL DETTES SUBORDONNÉES</b>	<b>529</b>	<b>454</b>	<b>5 840</b>	<b>13 134</b>	<b>6 676</b>	<b>26 633</b>

### GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURITÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

(en millions d'euros)	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	211	58	-	-	-	269

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	247	340	-	-	-	587

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

### 3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. chapitre "Facteurs de risques – Gestion du bilan")

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- ▶ de couverture de valeur ;
- ▶ de couverture de résultats futurs ;
- ▶ de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

#### COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### COUVERTURE D'UN INVESTISSEMENT NET EN DEVISE

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

#### INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013 Retraité		
	Valeur marché		Montant notionnel	Valeur marché		Montant notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>30 805</b>	<b>32 668</b>	<b>1 038 816</b>	<b>29 501</b>	<b>34 318</b>	<b>1 151 354</b>
Taux d'intérêt	29 765	32 520	961 105	29 259	34 063	1 090 902
Instruments de capitaux propres	8	1	10	11	2	9
Change	1 032	147	77 701	231	253	49 791
Crédit	-	-	-	-	-	9 769
Matières premières	-	-	-	-	-	11
Autres	-	-	-	-	-	872
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>2 317</b>	<b>228</b>	<b>41 287</b>	<b>1 204</b>	<b>428</b>	<b>44 626</b>
Taux d'intérêt	2 245	158	21 449	1 132	350	30 457
Instruments de capitaux propres	47	5	175	55	6	196
Change	25	65	19 663	17	71	13 948
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	1	25
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>24</b>	<b>45</b>	<b>6 079</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>3 253</b>
<b>TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>	<b>33 146</b>	<b>32 941</b>	<b>1 086 182</b>	<b>30 726</b>	<b>34 762</b>	<b>1 199 233</b>

### 3.5 Risques opérationnels

(cf. chapitre "Facteurs de risques – Risques opérationnels")

**Le risque opérationnel** correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

### 3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. À ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes "adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit" et "conglomérats financiers", le groupe Crédit Agricole est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du groupe Crédit Agricole est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévu jusqu'à la fin de la période transitoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1) et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitué du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnu en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de "grand-père" qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la "Directive conglomérat financier", sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

En 2014, comme en 2013 et selon la réglementation en vigueur, le groupe Crédit Agricole a répondu aux exigences réglementaires.



## NOTE 4

## Notes relatives au compte de résultat et au résultat global

Afin d'assurer la comparabilité des comptes, en application d'IFRS 5, les contributions au 31 décembre 2013 des comptes de Crelan dans le compte de résultat du groupe Crédit Agricole ont été reclassées en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

## 4.1 Produits et Charges d'intérêts

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 070	1 341
Sur opérations avec la clientèle	24 701	26 019
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	6 870	7 099
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	927	913
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	2 443	2 430
Sur opérations de location-financement	1 007	1 084
Autres intérêts et produits assimilés	19	36
<b>PRODUITS D'INTÉRÊTS <sup>(1)</sup></b>	<b>37 037</b>	<b>38 922</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	(853)	(972)
Sur opérations avec la clientèle	(7 527)	(8 432)
Sur dettes représentées par un titre	(4 556)	(4 528)
Sur dettes subordonnées	(1 424)	(1 417)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(2 908)	(2 480)
Sur opérations de location-financement	(247)	(266)
Autres intérêts et charges assimilées	(6)	153
<b>CHARGES D'INTÉRÊTS</b>	<b>(17 521)</b>	<b>(17 942)</b>

(1) Dont 468 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2014 contre 204 millions d'euros au 31 décembre 2013.

## 4.2 Commissions nettes

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013 Retraité		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	317	(177)	140	250	(60)	190
Sur opérations avec la clientèle	3 589	(234)	3 355	3 494	(218)	3 276
Sur opérations sur titres	58	(97)	(39)	184	(167)	17
Sur opérations de change	37	(15)	22	39	(12)	27
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	269	(137)	132	242	(125)	117
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	4 371	(1 600)	2 771	4 317	(1 403)	2 914
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 859	(423)	2 436	2 764	(547)	2 217
<b>PRODUITS NETS DES COMMISSIONS</b>	<b>11 500</b>	<b>(2 683)</b>	<b>8 817</b>	<b>11 290</b>	<b>(2 532)</b>	<b>8 758</b>

### 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Dividendes reçus	564	436
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif-passif à la juste valeur par résultat par nature	1 525	(32)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif-passif à la juste valeur par résultat sur option <sup>(1)</sup>	4 034	2 538
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	(223)	559
Résultat de la comptabilité de couverture	42	(106)
<b>GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>	<b>5 942</b>	<b>3 395</b>

(1) Ce poste comprend principalement l'effet positif de la forte baisse des taux sur les gains sur actifs obligataires pour 1 973 millions d'euros, ainsi que la variation de valeur des actifs sur contrats en unités de compte pour 291 millions d'euros du fait de l'évolution des marchés financiers. Un mouvement opposé est enregistré sur la variation des provisions techniques de ces contrats dans les "Produits nets des autres activités".

L'impact du *spread* émetteur en produit net bancaire est une charge de 47 millions d'euros au 31 décembre 2014 et une charge de 529 millions d'euros au 31 décembre 2013.

L'impact de la première application du *Funding Valuation Adjustment* (FVA) au 30 juin 2014 s'est traduit par la comptabilisation d'une perte s'élevant à - 167 millions d'euros.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2014		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>7 363</b>	<b>(7 372)</b>	<b>(9)</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	3 343	(3 938)	(595)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	4 020	(3 434)	586
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>39 530</b>	<b>(39 538)</b>	<b>(8)</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	18 689	(20 745)	(2 056)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	20 841	(18 793)	2 048
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>73</b>	<b>(14)</b>	<b>59</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	73	(14)	59
<b>TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE</b>	<b>46 966</b>	<b>(46 924)</b>	<b>42</b>

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>11 087</b>	<b>(11 112)</b>	<b>(25)</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	4 711	(6 249)	(1 538)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	6 376	(4 863)	1 513
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>34 396</b>	<b>(34 391)</b>	<b>5</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	17 458	(16 985)	472
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	16 938	(17 405)	(467)
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>10</b>	<b>(96)</b>	<b>(86)</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	10	(96)	(86)
<b>TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE</b>	<b>45 493</b>	<b>(45 599)</b>	<b>(106)</b>

#### 4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Dividendes reçus	902	677
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	2 366	2 045
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(173)	(435)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	(3)	3
<b>GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE</b>	<b>3 092</b>	<b>2 290</b>

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 "Coût du risque".

#### 4.5 Produits et charges nets des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	(8)	(12)
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance <sup>(1)</sup>	10 454	7 148
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance <sup>(2)</sup>	(17 729)	(12 195)
Produits nets des immeubles de placement	122	129
Autres produits (charges) nets	37	(71)
<b>PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>(7 124)</b>	<b>(5 001)</b>

(1) La hausse de 3 306 millions d'euros des Autres produits nets de l'activité d'assurance résulte de l'augmentation de la collecte nette, qui concerne principalement les contrats d'épargne en unités de comptes.

(2) La hausse de 5 534 millions d'euros de la dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance est majoritairement due à une dotation aux provisions mathématiques de - 3 668 millions d'euros (dont - 1 713 millions d'euros liés aux contrats en unité de compte et - 1 955 millions d'euros liés aux contrats en euros) ainsi qu'à l'augmentation de la participation aux bénéfices différée de - 1 666 millions d'euros en lien avec les gains réalisés et latents sur les actifs obligataires.

## 4.6 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Charges de personnel	(11 044)	(10 971)
Impôts et taxes	(902)	(884)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(6 215)	(6 301)
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>(18 161)</b>	<b>(18 156)</b>

## HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés du groupe Crédit Agricole intégrées globalement est la suivante au titre de 2014 :

(en milliers d'euros hors taxes)	2014							31/12/2013 Retraité
	EY	Pricewaterhouse Coopers	Mazars	KPMG	Deloitte	Autres	TOTAL	TOTAL
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	16 437	13 194	2 227	1 414	93	2 692	36 057	35 573
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	6 800	5 600	47	275	90	20	12 832	12 809
<b>TOTAL HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>23 237</b>	<b>18 794</b>	<b>2 274</b>	<b>1 689</b>	<b>183</b>	<b>2 712</b>	<b>48 889</b>	<b>48 382</b>

## 4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(1 016)</b>	<b>(1 034)</b>
Immobilisations corporelles	(746)	(753)
Immobilisations incorporelles	(270)	(281)
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	<b>(1)</b>	<b>(6)</b>
Immobilisations corporelles	-	1
Immobilisations incorporelles	(1)	(7)
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES</b>	<b>(1 017)</b>	<b>(1 040)</b>

## 4.8 Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>(7 513)</b>	<b>(7 737)</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	(232)	(14)
Prêts et créances	(6 645)	(7 049)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Autres actifs	(35)	(28)
Engagements par signature	(220)	(124)
Risques et charges	(381)	(522)
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>4 725</b>	<b>4 332</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	268	24
Prêts et créances	3 990	3 769
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3	5
Autres actifs	11	7
Engagements par signature	104	95
Risques et charges	349	432
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>(2 788)</b>	<b>(3 405)</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	(35)	(13)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(342)	(636)
Récupérations sur prêts et créances amortis	321	269
Décotes sur crédits restructurés	(44)	(46)
Pertes sur engagements par signature	(2)	(1)
Autres pertes	(53)	(90)
Autres produits	-	-
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>(2 943)</b>	<b>(3 922)</b>

## 4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>45</b>	<b>74</b>
Plus-values de cession	66	103
Moins-values de cession	(21)	(29)
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>6</b>	<b>18</b>
Plus-values de cession	14	27
Moins-values de cession	(8)	(9)
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
<b>GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS</b>	<b>51</b>	<b>93</b>

## 4.10 Impôts

### CHARGE D'IMPÔT

(en millions d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Charge d'impôt courant	(1 883)	(1 449)
Charge d'impôt différé	(594)	(710)
<b>CHARGE D'IMPÔT DE LA PÉRIODE</b>	<b>(2 477)</b>	<b>(2 159)</b>

### RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

#### AU 31 DÉCEMBRE 2014

(en millions d'euros)

	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	8 173	38,00 %	(3 106)
Effet des différences permanentes		(0,59 %)	48
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(2,14 %)	175
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,61 %	(50)
Effet de l'imposition à taux réduit		(3,02 %)	247
Effet des autres éléments		(2,56 %)	209
<b>TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT</b>		<b>30,31 %</b>	<b>(2 477)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2014.

#### AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en millions d'euros)

	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	7 397	38,00 %	(2 811)
Effet des différences permanentes		2,95 %	(218)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(1,69 %)	125
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		(0,39 %)	29
Effet de l'imposition à taux réduit		(4,85 %)	359
Effet des autres éléments		(4,83 %)	357
<b>TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT</b>		<b>29,19 %</b>	<b>(2 159)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2013.

#### 4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	<b>448</b>	<b>(286)</b>
Écart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres reclassifications	448	(286)
<b>Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente</b>	<b>1 907</b>	<b>(89)</b>
Écart de réévaluation de la période	2 720	581
Transferts en résultat	(975)	(680)
Autres reclassifications	162	10
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	<b>714</b>	<b>(404)</b>
Écart de réévaluation de la période	625	(360)
Transferts en résultat	3	6
Autres reclassifications	86	(50)
<b>Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés</b>	<b>40</b>	<b>15</b>
Écart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres reclassifications	40	15
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>243</b>	<b>(123)</b>
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(847)</b>	<b>241</b>
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>2 505</b>	<b>(650)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(448)	40
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	2
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	172	(40)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	149	(17)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(1)	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(128)</b>	<b>(15)</b>
<b>GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 377</b>	<b>(665)</b>
Dont part du Groupe	2 163	(571)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	214	(94)



## DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET EFFETS D'IMPÔT

	31/12/2013 Retraité				Variation				31/12/2014			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en millions d'euros)</i>												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion	(442)	-	(442)	(259)	448	-	448	234	6	-	6	(25)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4 160	(1 031)	3 129	3 089	1 907	(623)	1 284	1 287	6 067	(1 654)	4 413	4 376
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	459	(133)	326	324	714	(226)	488	485	1 173	(359)	814	809
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	(40)	(2)	(42)	(39)	40	2	42	39	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4 137</b>	<b>(1 166)</b>	<b>2 971</b>	<b>3 115</b>	<b>3 109</b>	<b>(847)</b>	<b>2 262</b>	<b>2 045</b>	<b>7 246</b>	<b>(2 013)</b>	<b>5 233</b>	<b>5 160</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>(48)</b>	<b>4</b>	<b>(44)</b>	<b>(41)</b>	<b>243</b>	<b>-</b>	<b>243</b>	<b>242</b>	<b>195</b>	<b>4</b>	<b>199</b>	<b>201</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>4 089</b>	<b>(1 162)</b>	<b>2 927</b>	<b>3 074</b>	<b>3 352</b>	<b>(847)</b>	<b>2 505</b>	<b>2 287</b>	<b>7 441</b>	<b>(2 009)</b>	<b>5 432</b>	<b>5 361</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	(374)	113	(261)	(254)	(448)	149	(299)	(295)	(822)	262	(560)	(549)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(374)</b>	<b>113</b>	<b>(261)</b>	<b>(254)</b>	<b>(448)</b>	<b>149</b>	<b>(299)</b>	<b>(295)</b>	<b>(822)</b>	<b>262</b>	<b>(560)</b>	<b>(549)</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>(193)</b>	<b>3</b>	<b>(190)</b>	<b>(190)</b>	<b>172</b>	<b>(1)</b>	<b>171</b>	<b>171</b>	<b>(21)</b>	<b>2</b>	<b>(19)</b>	<b>(19)</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(567)</b>	<b>116</b>	<b>(451)</b>	<b>(444)</b>	<b>(276)</b>	<b>148</b>	<b>(128)</b>	<b>(124)</b>	<b>(843)</b>	<b>264</b>	<b>(579)</b>	<b>(568)</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3 522</b>	<b>(1 046)</b>	<b>2 476</b>	<b>2 630</b>	<b>3 076</b>	<b>(699)</b>	<b>2 377</b>	<b>2 163</b>	<b>6 598</b>	<b>(1 745)</b>	<b>4 853</b>	<b>4 793</b>

## NOTE 5

## Informations sectorielles

2

**DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS**

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le *reporting* interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage du groupe Crédit Agricole l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le *reporting* interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au sein du groupe Crédit Agricole les activités sont organisées en sept secteurs opérationnels :

- **Les six pôles métiers suivants :**
  - Banque de proximité en France - Caisses régionales,
  - Banque de proximité en France - LCL,
  - Banque de proximité à l'international,
  - Gestion de l'épargne et Assurances,
  - Services financiers spécialisés,
  - Banque de financement et d'investissement ;
- auxquels s'ajoute un pôle "Activités hors métiers".

**PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS****1. Banque de proximité en France - Caisses régionales**

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaires, obligataires, titres) ; placements d'assurance-vie ; distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, aux entreprises, aux professionnels et à l'agriculture ; offre de moyens de paiement ; services à la personne ; services parabancaires ; gestion de patrimoine. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance dommages et de prévoyance.

**2. Banque de proximité en France - LCL**

Réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la Banque de proximité pour les particuliers, la Banque de proximité pour les professionnels, la Banque privée et la Banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

**3. Banque de proximité à l'international**

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères - dont l'activité relève majoritairement de la banque de proximité.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe : Cariparma, FriulAdria et Carispezia en Italie, Crédit Agricole Polska en Pologne, Banco Espírito Santo au Portugal (déconsolidée le 30 septembre 2014), Bankoa en Espagne, PJSC Crédit Agricole Bank en Ukraine, Crédit Agricole Banka Srbija A.D. Novi Sad en Serbie, Crédit Agricole Romania, Crédit Agricole Bank Albania S.A., ainsi que Crelan S.A. en Belgique classée en

Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession, en application d'IFRS 5.

Les filiales sont dans une moindre mesure au Moyen-Orient et en Afrique, avec Crédit du Maroc et Crédit Agricole Egypt.

Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont toutefois pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle "Services financiers spécialisés".

**4. Gestion de l'épargne et assurances**

Cette ligne métier comprend :

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi, offrant des solutions d'épargne pour les particuliers et des solutions d'investissement pour les institutionnels ;
- les services financiers aux institutionnels : CACEIS Bank pour la fonction conservation et CACEIS Fund Administration pour la fonction administration de fonds ;
- les activités d'assurance-vie et d'assurance de personnes, exercées par Predica et la Médicale de France, ainsi que par CA Vita en Italie ;
- les activités d'assurance dommages, exercées par Pacifica ainsi que par GNB Seguros au Portugal ;
- les activités d'assurance aux emprunteurs, exercées par Crédit Agricole Creditor Insurance ;
- ainsi que les activités de banque privée exercées principalement par CA Indosuez Private Banking et par des filiales de Crédit Agricole CIB (Crédit Agricole Suisse, Crédit Agricole Luxembourg, Crédit Foncier de Monaco, etc.).

**5. Services financiers spécialisés**

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services financiers aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de Crédit Agricole Consumer Finance en France et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos S.p.A, Forso, Credit-Plus, Ribank, Credibom, Interbank Group et FGA Capital S.p.A) ;
- des services financiers spécialisés aux entreprises, tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole S.A. Leasing & Factoring, EFL).

**6. Banque de financement et d'investissement**

La Banque de financement et d'investissement se décompose en trois grandes activités pour l'essentiel réalisées par Crédit Agricole CIB :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international et de financements structurés : financements de projets, financements aéronautiques, financements maritimes, financements d'acquisition, financements immobiliers, commerce international ;
- la banque de marchés et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ;

- depuis la mise en place au troisième trimestre 2012 de la nouvelle organisation de Crédit Agricole CIB liée au plan d'adaptation, les activités en extinction regroupent désormais les activités de corrélation, les portefeuilles de CDO, CLO, ABS, les dérivés actions hors *corporates* et convertibles, les dérivés exotiques de taux, et les portefeuilles dépréciés à sous-jacents résidentiels immobiliers.

## 7. Activités hors métiers

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion Actif-Passif et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il comprend également le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole (Uni-éditions, Foncaris, etc.).

Ce pôle comprend également les résultats des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles et des activités en réorganisation.

Il intègre enfin les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. ainsi que la réévaluation des dettes structurées émises par Crédit Agricole CIB.

## 5.1. Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

(en millions d'euros)	31/12/2014							Total
	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'international	Gestion de l'épargne et Assurances	Services financiers spécialisés	Banque de financement et d'investissement	Activités hors métiers <sup>(1)</sup>	
	Caissees régionales	LCL						
Produit net bancaire	14 243	3 677	2 729	5 114	2 639	3 816	(1 975)	30 243
Charges d'exploitation	(7 987)	(2 532)	(1 528)	(2 565)	(1 349)	(2 295)	(922)	(19 178)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>6 256</b>	<b>1 145</b>	<b>1 201</b>	<b>2 549</b>	<b>1 290</b>	<b>1 521</b>	<b>(2 897)</b>	<b>11 065</b>
Coût du risque	(728)	(182)	(756)	(63)	(1 045)	(253)	84	(2 943)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>5 528</b>	<b>963</b>	<b>445</b>	<b>2 486</b>	<b>245</b>	<b>1 268</b>	<b>(2 813)</b>	<b>8 122</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(2)	-	(721)	17	136	161	22	(387)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	(1)	(2)	50	-	4	(3)	51
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(1)	-	-	(22)	-	-	-	(23)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>5 528</b>	<b>962</b>	<b>(278)</b>	<b>2 531</b>	<b>381</b>	<b>1 433</b>	<b>(2 794)</b>	<b>7 763</b>
Impôts sur les bénéfices	(1 985)	(347)	(144)	(834)	(37)	(384)	1 254	(2 477)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées	-	-	12	-	(22)	3	-	(7)
<b>Résultat net</b>	<b>3 543</b>	<b>615</b>	<b>(410)</b>	<b>1 697</b>	<b>322</b>	<b>1 052</b>	<b>(1 540)</b>	<b>5 279</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	68	138	43	-	110	359
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>3 543</b>	<b>615</b>	<b>(478)</b>	<b>1 559</b>	<b>279</b>	<b>1 052</b>	<b>(1 650)</b>	<b>4 920</b>
<b>Actifs sectoriels</b>								
dont parts dans les entreprises mises en équivalence	78	-	-	104	1 669	1 957	470	4 278
dont écarts d'acquisition	1	5 558	2 119	4 716	1 024	487	71	13 976
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>545 498</b>	<b>130 735</b>	<b>68 021</b>	<b>445 877</b>	<b>81 074</b>	<b>752 768</b>	<b>(261 210)</b>	<b>1 762 763</b>

(1) Le spread émetteur Crédit Agricole CIB est classé en Activités hors métiers pour - 47 millions d'euros en Produit net bancaire, + 16 millions d'euros d'Impôt sur les bénéfices, - 31 millions d'euros en Résultat net.

**31/12/2013 Retraité**

(en millions d'euros)	Banque de proximité en France		Banque de proximité à LCL l'international	Gestion de l'épargne et Assurances	Services financiers spécialisés	Banque de financement et d'investissement	Activités hors métiers <sup>(1)</sup>	Total
	Caisses régionales							
Produit net bancaire	14 873	3 811	2 515	5 130	2 902	3 579	(2 388)	30 422
Charges d'exploitation	(8 025)	(2 514)	(1 572)	(2 494)	(1 422)	(2 288)	(881)	(19 196)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>6 848</b>	<b>1 297</b>	<b>943</b>	<b>2 636</b>	<b>1 480</b>	<b>1 291</b>	<b>(3 269)</b>	<b>11 226</b>
Coût du risque	(1 024)	(304)	(609)	(27)	(1 459)	(496)	(3)	(3 922)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>5 824</b>	<b>993</b>	<b>334</b>	<b>2 609</b>	<b>21</b>	<b>795</b>	<b>(3 272)</b>	<b>7 304</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(11)	-	(106)	16	123	124	44	190
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(3)	5	9	2	-	(1)	81	93
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(22)	-	-	-	-	-	-	(22)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>5 788</b>	<b>998</b>	<b>237</b>	<b>2 627</b>	<b>144</b>	<b>918</b>	<b>(3 147)</b>	<b>7 565</b>
Impôts sur les bénéfices	(2 121)	(368)	(96)	(901)	(27)	(278)	1 632	(2 159)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées	-	-	19	-	(76)	156	-	99
<b>Résultat net</b>	<b>3 667</b>	<b>630</b>	<b>160</b>	<b>1 726</b>	<b>41</b>	<b>796</b>	<b>(1 515)</b>	<b>5 505</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	1	-	92	155	(43)	(3)	162	364
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>3 666</b>	<b>630</b>	<b>68</b>	<b>1 571</b>	<b>84</b>	<b>799</b>	<b>(1 677)</b>	<b>5 141</b>
<b>Actifs sectoriels</b>								
dont parts dans les entreprises mises en équivalence	80	-	814	87	1 594	1 571	449	4 595
dont écarts d'acquisition	2	5 558	2 242	4 710	1 024	487	72	14 095
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>536 151</b>	<b>108 449</b>	<b>85 751</b>	<b>390 010</b>	<b>88 342</b>	<b>671 710</b>	<b>(192 149)</b>	<b>1 688 264</b>

(1) Le spread émetteur Crédit Agricole CIB est classé en Activités hors métiers pour - 529 millions d'euros en Produit net bancaire, + 182 millions d'euros d'Impôt sur les bénéfices, - 347 millions d'euros en Résultat net.

## 5.2. Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

(en millions d'euros)	31/12/2014				31/12/2013 Retraité			
	Résultat net part du Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont Ecarts d'acquisition	Résultat net Part du Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont Ecarts d'acquisition
France (y compris DOM-TOM)	3 983	22 319	1 442 125	10 815	3 462	22 481	1 368 786	10 796
Autres pays de l'Union européenne	128	5 280	148 515	2 444	833	5 304	169 240	2 582
Autres pays d'Europe	74	775	18 653	529	152	773	16 061	529
Amérique du Nord	323	780	84 728	62	302	794	75 956	54
Amériques Centrale et du Sud	(15)	47	2 904	-	3	39	2 222	21
Afrique et Moyen-Orient	284	426	10 301	92	214	417	9 654	85
Asie et Océanie (hors Japon)	196	456	22 095	14	153	433	21 417	-
Japon	(53)	160	33 442	20	22	181	24 928	28
<b>TOTAL</b>	<b>4 920</b>	<b>30 243</b>	<b>1 762 763</b>	<b>13 976</b>	<b>5 141</b>	<b>30 422</b>	<b>1 688 264</b>	<b>14 095</b>

### 5.3. Spécificités de l'assurance

#### MARGE BRUTE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

(en millions d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Primes émises	29 746	26 090
Variation des primes non acquises	(77)	(20)
<b>Primes acquises</b>	<b>29 669</b>	<b>26 070</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>82</b>	<b>111</b>
Produits des placements	8 213	7 833
Charges des placements	(628)	(250)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	1 311	1 237
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	4 390	2 365
Variation des dépréciations sur placements	(228)	(311)
<b>Produits des placements nets de charges</b>	<b>13 058</b>	<b>10 874</b>
<b>Charges de prestations des contrats <sup>(1)</sup></b>	<b>(36 793)</b>	<b>(31 477)</b>
Produits des cessions en réassurance	480	390
Charges des cessions en réassurance	(536)	(507)
<b>Charges ou produits nets des cessions en réassurance</b>	<b>(56)</b>	<b>(117)</b>
Frais d'acquisition des contrats	(2 081)	(2 013)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	(2)	(3)
Frais d'administration	(1 338)	(1 227)
Autres produits et charges opérationnels courants	(546)	(313)
Autres produits et charges opérationnels	-	-
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 993</b>	<b>1 905</b>
Charge de financement	(376)	(270)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-
Impôts sur les résultats	(528)	(633)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>1 088</b>	<b>1 002</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>1 084</b>	<b>999</b>

(1) Dont - 18,8 milliards d'euros de coût des rachats et des sinistres au 31 décembre 2014 (- 18,6 milliards d'euros en 2013), - 0,9 milliard d'euros de variation de la participation aux bénéfices des assurés au 31 décembre 2014 (- 0,8 milliard d'euros en 2013) et - 16,6 milliards d'euros de variation des provisions techniques au 31 décembre 2014 (- 11,6 milliards d'euros en 2013).

#### VENTILATION DES PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013 Retraité		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	18 631	2 393	-	17 375	458	(240)
Obligations et autres titres à revenu fixe	146 603	18 817	(1 590)	133 858	9 312	(1 254)
Actions et autres titres à revenu variable	19 249	2 476	(303)	13 967	2 148	(194)
Titres de participation non consolidés	5 455	948	(20)	3 894	682	(1)
<b>Total des Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>189 938</b>	<b>24 634</b>	<b>(1 913)</b>	<b>169 094</b>	<b>12 600</b>	<b>(1 689)</b>
Impôts	(7 668)	(8 332)	665	(3 626)	(4 216)	589
<b>GAINS ET PERTES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (NET D'IMPÔTS) COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>182 270</b>	<b>16 302</b>	<b>(1 248)</b>	<b>165 468</b>	<b>8 384</b>	<b>(1 100)</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013 Retraité	
	Valeur au bilan	Valeur de marché	Valeur au bilan	Valeur de marché
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 039	3 977	3 171	3 655
Effets publics et valeurs assimilées	11 105	13 380	11 169	12 590
Dépréciations	-	-	-	-
<b>Total actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>14 144</b>	<b>17 357</b>	<b>14 340</b>	<b>16 245</b>
<b>Prêts et créances</b>	<b>5 355</b>	<b>5 346</b>	<b>5 542</b>	<b>5 438</b>
<b>Immeubles de placement</b>	<b>4 091</b>	<b>6 168</b>	<b>3 500</b>	<b>5 538</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
	Valeur au Bilan	Valeur au Bilan
<b>Total actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option</b>	<b>86 501</b>	<b>70 235</b>
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	36 592	34 619
Titres reçus en pension livrée	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	13 971	5 941
Obligations et autres titres à revenu fixe	21 129	19 957
Actions et autres titres à revenu variable	12 874	8 466
Instruments dérivés	1 935	1 252

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
	Valeur au Bilan	Valeur au Bilan
<b>TOTAL DES PLACEMENTS ASSURANCE</b>	<b>300 029</b>	<b>262 711</b>

## NOTE 6

## Notes relatives au bilan

## 6.1 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	31/12/2014		31/12/2013 Retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	3 353		3 209	
Banques centrales	54 551	4 523	68 362	3 021
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>57 904</b>	<b>4 523</b>	<b>71 571</b>	<b>3 021</b>

## 6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

## ÉMISSIONS STRUCTURÉES DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread* émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

L'évolution du *spread* émetteur sur les émissions structurées émises par Crédit Agricole CIB, évaluées sur la base de la dernière grille d'émission en vigueur en fin de période, a généré :

- au 31 décembre 2014 : une charge de - 47 millions d'euros en Produit net bancaire et une perte de - 31 millions d'euros en Résultat net ;
- au 31 décembre 2013 : une charge de - 529 millions d'euros en Produit net bancaire et une perte de - 347 millions d'euros en Résultat net.

## ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	313 938	278 635
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	89 519	81 552
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>403 457</b>	<b>360 187</b>
<i>Dont Titres prêtés</i>	225	-

## ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
<b>Instruments de capitaux propres</b>	<b>5 170</b>	<b>3 355</b>
Actions et autres titres à revenu variable	5 170	3 355
<b>Titres de dettes</b>	<b>43 920</b>	<b>42 832</b>
Effets publics et valeurs assimilées	35 126	35 361
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 794	7 471
<b>Prêts et avances</b>	<b>84 955</b>	<b>85 514</b>
Créances sur la clientèle	261	358
Titres reçus en pension livrée	84 694	85 156
Valeurs reçues en pension	-	-
<b>Instruments dérivés</b>	<b>179 893</b>	<b>146 934</b>
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>313 938</b>	<b>278 635</b>

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.



**ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION**

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
<b>Instruments de capitaux propres</b>	<b>13 936</b>	<b>12 540</b>
Actions et autres titres à revenu variable	13 936	12 540
<b>Titres de dettes</b>	<b>73 771</b>	<b>67 714</b>
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	36 592	34 619
Effets publics et valeurs assimilés	13 976	5 948
Obligations et autres titres à revenu fixe	23 203	27 147
<b>Prêts et avances</b>	<b>1 812</b>	<b>1 298</b>
Créances sur les établissements de crédit	1 613	1 087
Créances sur la clientèle	199	211
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>89 519</b>	<b>81 552</b>

**PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT**

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	287 495	263 087
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	31 428	32 831
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>318 923</b>	<b>295 918</b>

**PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION**

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Titres vendus à découvert	34 876	30 246
Titres donnés en pension livrée	74 442	87 007
Dettes représentées par un titre	-	-
Instruments dérivés	178 177	145 834
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>287 495</b>	<b>263 087</b>

**PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION**

(en millions d'euros)	31/12/2014		31/12/2013 Retraité	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
<b>Dépôts et passifs subordonnés</b>	<b>3 814</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Autres dépôts	3 814	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>27 614</b>	<b>(86)</b>	<b>32 831</b>	<b>(295)</b>
<b>Autres passifs financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>31 428</b>	<b>(86)</b>	<b>32 831</b>	<b>(295)</b>

**6.3 Instruments dérivés de couverture**

L'information détaillée est fournie dans la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

## 6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013 Retraité		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	71 816	3 376	(262)	69 422	1 448	(590)
Obligations et autres titres à revenu fixe	204 561	19 968	(1 771)	190 235	10 206	(1 365)
Actions et autres titres à revenu variable	21 940	2 938	(391)	17 220	2 647	(288)
Titres de participation non consolidés	9 274	2 487	(631)	7 568	1 570	(269)
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>307 591</b>	<b>28 769</b>	<b>(3 055)</b>	<b>284 445</b>	<b>15 871</b>	<b>(2 512)</b>
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente <sup>(1)</sup></b>	<b>307 591</b>	<b>28 769</b>	<b>(3 055)</b>	<b>284 445</b>	<b>15 871</b>	<b>(2 512)</b>
Impôts		(9 229)	832		(5 024)	754
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (NET D'IMPÔTS) <sup>(2)</sup></b>		<b>19 540</b>	<b>(2 223)</b>		<b>10 847</b>	<b>(1 758)</b>

(1) La valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés est de 179 millions d'euros (202 millions d'euros au 31 décembre 2013) et la valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu variable dépréciés est de 3 010 millions d'euros (2 799 millions d'euros au 31 décembre 2013 retraité).

(2) Au 31 décembre 2014, le montant des plus-values nettes latentes de 17 317 millions d'euros (plus-values nettes latentes de 9 090 millions d'euros au 31 décembre 2013 retraité) est compensé par la participation aux bénéfices différée passive nette d'impôt de 12 884 millions d'euros des sociétés d'assurance du Groupe (la participation aux bénéfices différée passive nette d'impôt de 6 207 millions d'euros au 31 décembre 2013) ; le solde de 4 433 millions d'euros correspond au montant de plus-values nettes latentes enregistrées au 31 décembre 2014 en capitaux propres recyclables (plus-value nette latente de 2 884 millions d'euros au 31 décembre 2013).

## 6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

### PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
<b>Établissements de crédit</b>		
<b>Titres de dettes</b>	<b>10 488</b>	<b>5 007</b>
Titres non cotés sur un marché actif	10 488	5 007
<b>Prêts et avances</b>	<b>89 981</b>	<b>89 670</b>
Comptes et prêts	57 152	59 719
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	7 192	6 296
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>	2 702	4 552
Valeurs reçues en pension	57	200
Titres reçus en pension livrée	32 320	29 157
Prêts subordonnés	449	584
Autres prêts et créances	3	10
<b>Valeur brute</b>	<b>100 469</b>	<b>94 677</b>
Dépréciations	(431)	(408)
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>100 038</b>	<b>94 269</b>

**PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
<b>Titres de dettes</b>	<b>11 921</b>	<b>10 797</b>
Titres non cotés sur un marché actif	11 921	10 797
<b>Prêts et avances</b>	<b>705 053</b>	<b>706 352</b>
Créances commerciales	21 929	15 527
Autres concours à la clientèle	661 188	668 090
Titres reçus en pension livrée	2 392	2 066
Prêts subordonnés	140	140
Créances nées d'opérations d'assurance directe	703	477
Créances nées d'opérations de réassurance	304	277
Avances en comptes courants d'associés	1 047	1 024
Comptes ordinaires débiteurs	17 350	18 751
<b>Sous-total</b>	<b>716 974</b>	<b>717 149</b>
Dépréciations	(21 843)	(22 044)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>695 131</b>	<b>695 105</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier	6 245	7 195
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	8 836	9 118
<b>Valeur brute</b>	<b>15 081</b>	<b>16 313</b>
Dépréciations	(328)	(622)
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	<b>14 753</b>	<b>15 691</b>
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>709 884</b>	<b>710 796</b>

**6.6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Effets publics et valeurs assimilées	19 172	16 145
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 418	9 312
<b>Total</b>	<b>29 590</b>	<b>25 457</b>
Dépréciations	(7)	(10)
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>29 583</b>	<b>25 447</b>

## 6.7 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

### ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2014

Nature des actifs transférés (en millions d'euros)	Actifs transférés				Actifs transférés restant
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres <sup>(1)</sup>	Juste valeur <sup>(2)</sup>
<b>Détenus à des fins de transaction</b>	<b>27 489</b>	-	<b>27 264</b>	<b>225</b>	<b>27 489</b>
Instruments de capitaux propres	225	-	-	225	225
Titres de dette	27 264	-	27 264	-	27 264
Prêts et avances	-	-	-	-	-
<b>Désignés à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>2 605</b>	-	<b>2 605</b>	-	<b>2 850</b>
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
Titres de dette	2 605	-	2 605	-	2 850
Prêts et avances	-	-	-	-	-
<b>Disponibles à la vente</b>	<b>12 223</b>	-	<b>9 807</b>	<b>2 416</b>	<b>12 232</b>
Instruments de capitaux propres	461	-	-	461	461
Titres de dette	11 762	-	9 807	1 955	11 771
Prêts et avances	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances</b>	<b>18 587</b>	<b>13 071</b>	<b>3 864</b>	<b>1 652</b>	<b>18 546</b>
Titres de dette	5 516	-	3 864	1 652	5 516
Prêts et avances	13 071	13 071	-	-	13 030
<b>Détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>2 131</b>	-	<b>2 131</b>	-	<b>2 090</b>
Titres de dette	2 131	-	2 131	-	2 090
Prêts et avances	-	-	-	-	-
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>63 035</b>	<b>13 071</b>	<b>45 671</b>	<b>4 293</b>	<b>63 207</b>
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS TRANSFÉRÉS</b>	<b>63 035</b>	<b>13 071</b>	<b>45 671</b>	<b>4 293</b>	<b>63 207</b>

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

comptabilisés en totalité						Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité			
Passifs associés						Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres <sup>(1)</sup>	Juste valeur <sup>(2)</sup>	Juste valeur nette				
26 322	-	26 097	225	26 322	1 167	-	-	-	
225	-	-	225	225	-	-	-	-	
26 097	-	26 097	-	26 097	1 167	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
2 605	-	2 605	-	2 605	245	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
2 605	-	2 605	-	2 605	245	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9 894	-	9 807	87	9 894	2 338	-	-	-	
87	-	-	87	87	374	-	-	-	
9 807	-	9 807	-	9 807	1 964	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
12 765	8 957	3 808	-	13 730	4 816	-	-	-	
3 808	-	3 808	-	3 808	1 708	-	-	-	
8 957	8 957	-	-	9 922	3 108	-	-	-	
2 131	-	2 132	-	2 132	(42)	-	-	-	
2 131	-	2 132	-	2 132	(42)	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
53 717	8 957	44 449	312	54 683	8 524	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
53 717	8 957	44 449	312	54 683	8 524	-	-	-	

## ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2013

Nature des actifs transférés (en millions d'euros)	Actifs transférés restant				
	Actifs transférés				Actifs transférés restant
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres <sup>(1)</sup>	Juste valeur <sup>(2)</sup>
<b>Détenus à des fins de transaction</b>	<b>25 902</b>	-	<b>25 902</b>	-	<b>25 902</b>
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
Titres de dette	25 902	-	25 902	-	25 902
Prêts et avances	-	-	-	-	-
<b>Désignés à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>472</b>	-	<b>472</b>	-	<b>457</b>
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
Titres de dette	472	-	472	-	457
Prêts et avances	-	-	-	-	-
<b>Disponibles à la vente</b>	<b>13 697</b>	-	<b>11 723</b>	<b>1 974</b>	<b>13 622</b>
Instruments de capitaux propres	383	-	-	383	383
Titres de dette	13 314	-	11 723	1 591	13 239
Prêts et avances	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances</b>	<b>16 899</b>	<b>14 359</b>	<b>2 404</b>	<b>136</b>	<b>16 899</b>
Titres de dette	2 540	-	2 404	136	2 540
Prêts et avances	14 359	14 359	-	-	14 359
<b>Détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>1 915</b>	-	<b>1 915</b>	-	<b>1 869</b>
Titres de dette	1 915	-	1 915	-	1 869
Prêts et avances	-	-	-	-	-
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>58 885</b>	<b>14 359</b>	<b>42 416</b>	<b>2 110</b>	<b>58 749</b>
<b>Opérations de location-financement</b>	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS TRANSFÉRÉS</b>	<b>58 885</b>	<b>14 359</b>	<b>42 416</b>	<b>2 110</b>	<b>58 749</b>

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

comptabilisés en totalité						Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres <sup>(1)</sup>	Juste valeur <sup>(2)</sup>	Juste valeur nette			
25 838	-	25 838	-	25 838	64	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
25 838	-	25 838	-	25 838	64	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
472	-	472	-	472	(15)	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
472	-	472	-	472	(15)	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 731	-	11 613	117	11 731	1 892	-	-	-
74	-	-	74	74	309	-	-	-
11 657	-	11 613	43	11 657	1 583	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 980	7 685	2 295	-	9 980	6 920	563	-	-
2 295	-	2 295	-	2 295	245	-	-	-
7 685	7 685	-	-	7 685	6 675	563	-	-
1 915	-	1 915	-	1 915	(46)	-	-	-
1 915	-	1 915	-	1 915	(46)	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
49 936	7 685	42 133	117	49 936	8 815	563	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
49 936	7 685	42 133	117	49 936	8 815	563	-	-



## 6.8 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2014
Créances sur les établissements de crédit	408	-	11	(27)	39	-	-	431
Créances sur la clientèle	22 044	(1)	6 923	(7 148)	202	(179)	2	21 843
<i>dont dépréciations collectives</i>	6 530	-	1 016	(1 218)	100	(18)	(34)	6 376
Opérations de location-financement	622	-	156	(377)	-	(155)	82	328
Titres détenus jusqu'à l'échéance	10	-	-	(3)	-	-	-	7
Actifs financiers disponibles à la vente	2 155	(13)	407	(695)	15	(3)	-	1 866
Autres actifs financiers	178	-	42	(54)	4	-	-	170
<b>TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>25 417</b>	<b>(14)</b>	<b>7 539</b>	<b>(8 304)</b>	<b>260</b>	<b>(337)</b>	<b>84</b>	<b>24 645</b>

(en millions d'euros)	01/01/2013 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2013 Retraité
Créances sur les établissements de crédit	546	-	3	(122)	(20)	-	1	408
Créances sur la clientèle	22 603	(6)	7 224	(7 571)	(142)	-	(64)	22 044
<i>dont dépréciations collectives</i>	6 562	-	876	(852)	(55)	-	(1)	6 530
Opérations de location-financement	589	(2)	262	(229)	(1)	-	3	622
Titres détenus jusqu'à l'échéance	15	-	-	(5)	-	-	-	10
Actifs financiers disponibles à la vente	2 560	48	450	(905)	(12)	-	14	2 155
Autres actifs financiers	180	(3)	31	(18)	(12)	-	-	178
<b>TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>26 493</b>	<b>37</b>	<b>7 970</b>	<b>(8 850)</b>	<b>(187)</b>	<b>-</b>	<b>(46)</b>	<b>25 417</b>

## 6.9 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions des entités comptabilisées conformément à la norme IFRS 5 ne sont pas intégrées.

Les expositions significatives du Groupe au risque souverain sont les suivantes :

### ACTIVITÉ BANCAIRE

	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire							
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
<b>31/12/2014</b> <i>(en millions d'euros)</i>								
Allemagne	434	1 407	28	-	-	1 869	(9)	1 860
Belgique	179	3 123	-	-	917	4 219	(217)	4 002
Espagne	77	2 506	-	150	-	2 733	(12)	2 721
États-Unis	-	142	-	-	2 632	2 774	(4)	2 770
France	7 284	32 883	20	830	428	41 445	(1 834)	39 611
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	3	-	-	-	50	53	-	53
Italie	47	6 170	-	111	253	6 581	(348)	6 233
Japon	-	1 675	-	406	22	2 103	-	2 103
Portugal	-	-	-	1	35	36	-	36
<b>TOTAL</b>	<b>8 024</b>	<b>47 906</b>	<b>48</b>	<b>1 498</b>	<b>4 337</b>	<b>61 813</b>	<b>(2 424)</b>	<b>59 389</b>

	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire							
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
<b>31/12/2013 Retraité</b> <i>(en millions d'euros)</i>								
Allemagne	183	575	2	27	1 650	2 437	3	2 440
Belgique	91	283	5	-	304	683	-	683
Espagne	74	28	13	-	-	115	-	115
États-Unis	-	441	-	-	2 994	3 435	(7)	3 428
France	4 483	38 218	96	784	812	44 393	(2 254)	42 139
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	3	91	-	-	-	94	-	94
Italie	48	4 892	7	153	-	5 100	(192)	4 908
Japon	-	1 056	-	25	245	1 326	-	1 326
Portugal	-	-	-	1	-	1	-	1
<b>TOTAL</b>	<b>4 882</b>	<b>45 584</b>	<b>123</b>	<b>990</b>	<b>6 005</b>	<b>57 584</b>	<b>(2 450)</b>	<b>55 134</b>

**ACTIVITÉ D'ASSURANCE**

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance-vie de partage entre assureurs et assurés.

<b>Expositions brute</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013 Retraité</b>
Allemagne	263	270
Belgique	866	872
Espagne	835	592
États-Unis	19	51
France	30 677	22 035
Grèce	-	-
Irlande	632	576
Italie	6 136	4 920
Japon	-	-
Portugal	4	954
<b>TOTAL EXPOSITION</b>	<b>39 432</b>	<b>30 271</b>

## DETTES SOUVERAINES - ACTIVITÉ BANCAIRE

## VARIATIONS ENTRE LE 31 DÉCEMBRE 2013 ET LE 31 DÉCEMBRE 2014

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 31/12/2013 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2014
Espagne	74	-	-	-	-	(80)	83	77
France	4 483	65	-	37	(124)	(148)	2 971	7 284
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	3	-	-	-	-	-	-	3
Italie	48	-	-	-	(1)	-	-	47
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>4 608</b>	<b>65</b>	<b>-</b>	<b>37</b>	<b>(125)</b>	<b>(228)</b>	<b>3 054</b>	<b>7 411</b>
Espagne	28	5	(2)	18	-	(199)	2 656	2 506
France	38 218	(110)	1	(23)	(2 289)	(11 412)	8 498	32 883
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	91	-	-	(1)	-	(90)	-	-
Italie	4 892	367	(1)	95	-	(1 151)	1 968	6 170
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>43 229</b>	<b>262</b>	<b>(2)</b>	<b>89</b>	<b>(2 289)</b>	<b>(12 852)</b>	<b>13 122</b>	<b>41 559</b>
Espagne	13	-	-	-	-	(13)	-	-
France	96	-	-	-	-	(96)	20	20
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	7	-	-	-	-	(7)	-	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs à la juste valeur par résultat</b>	<b>116</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(116)</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
Espagne	-	-	-	-	-	-	150	150
France	784	-	-	29	(96)	(167)	280	830
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	153	-	-	-	(33)	(9)	-	111
Portugal	1	-	-	-	-	-	-	1
<b>Prêts et créances</b>	<b>938</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>29</b>	<b>(129)</b>	<b>(176)</b>	<b>430</b>	<b>1 092</b>
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
France	812	-	-	-	-	(459)	75	428
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	50	50
Italie	-	-	-	-	-	-	253	253
Portugal	-	-	-	-	-	-	35	35
<b>Portefeuille de négociation (hors dérivés)</b>	<b>812</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(459)</b>	<b>413</b>	<b>766</b>
<b>TOTAL ACTIVITÉ BANQUE</b>	<b>49 703</b>	<b>327</b>	<b>(2)</b>	<b>155</b>	<b>(2 543)</b>	<b>(13 831)</b>	<b>17 039</b>	<b>50 848</b>

2

VARIATIONS ENTRE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013 ET LE 31 DÉCEMBRE 2013

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 01/01/2013 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2013 Retraité
Espagne	71	-	-	-	-	-	3	74
France	2 200	232	-	84	(118)	(7)	2 092	4 483
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	3	-	-	-	-	-	-	3
Italie	54	-	-	-	(6)	-	-	48
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>2 328</b>	<b>232</b>	<b>-</b>	<b>84</b>	<b>(124)</b>	<b>(7)</b>	<b>2 095</b>	<b>4 608</b>
Espagne	22	2	-	-	-	-	4	28
France	42 709	(978)	-	233	(355)	(8 724)	5 333	38 218
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	96	(2)	-	(3)	-	-	-	91
Italie	4 266	84	-	(19)	(36)	(656)	1 253	4 892
Portugal	146	(4)	-	(2)	-	(140)	-	-
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>47 239</b>	<b>(898)</b>	<b>-</b>	<b>209</b>	<b>(391)</b>	<b>(9 520)</b>	<b>6 590</b>	<b>43 229</b>
Espagne	-	-	-	-	-	-	13	13
France	35	93	-	-	-	(50)	18	96
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	11	-	-	-	(1)	(10)	7	7
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs à la juste valeur par résultat</b>	<b>46</b>	<b>93</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>(60)</b>	<b>38</b>	<b>116</b>
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
France	394	4	-	-	(37)	(10)	433	784
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	173	-	-	-	(28)	-	8	153
Portugal	1	-	-	-	-	-	-	1
<b>Prêts et créances</b>	<b>568</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(65)</b>	<b>(10)</b>	<b>441</b>	<b>938</b>
Espagne	61	-	-	-	-	(61)	-	-
France	1 704	(7)	-	-	(6)	(879)	-	812
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	47	-	-	-	-	(47)	-	-
Portugal	27	-	-	-	-	(27)	-	-
<b>Portefeuille de négociation (hors dérivés)</b>	<b>1 839</b>	<b>(7)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(6)</b>	<b>(1 014)</b>	<b>-</b>	<b>812</b>
<b>TOTAL ACTIVITÉ BANQUE</b>	<b>52 020</b>	<b>(576)</b>	<b>-</b>	<b>293</b>	<b>(587)</b>	<b>(10 611)</b>	<b>9 165</b>	<b>49 703</b>

## DETTES SOUVERAINES - ACTIVITÉ D'ASSURANCE

### VARIATIONS ENTRE LE 31 DÉCEMBRE 2013 ET LE 31 DÉCEMBRE 2014

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 31/12/2013 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2014
Espagne	592	231	-	-	-	(2)	14	835
France	22 035	3 361	(109)	(24)	(7)	(8 558)	13 979	30 677
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	576	57	-	-	-	(1)	-	632
Italie	4 920	602	(26)	(1)	(25)	(722)	1 388	6 136
Portugal	954	171	(55)	(9)	-	(1 070)	13	4
<b>TOTAL ACTIVITÉ ASSURANCE</b>	<b>29 077</b>	<b>4 422</b>	<b>(190)</b>	<b>(34)</b>	<b>(32)</b>	<b>(10 353)</b>	<b>15 394</b>	<b>38 284</b>

### VARIATIONS ENTRE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013 ET LE 31 DÉCEMBRE 2013

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 01/01/2013 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2013 Retraité
Espagne	979	114	(3)	(21)	-	(494)	17	592
France	16 224	(466)	(28)	74	(130)	(2 136)	8 497	22 035
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	1 045	70	(26)	(16)	-	(497)	-	576
Italie	4 387	178	7	10	(21)	(1 717)	2 076	4 920
Portugal	1 572	82	90	(7)	-	(783)	-	954
<b>TOTAL ACTIVITÉ ASSURANCE</b>	<b>24 207</b>	<b>(22)</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>(151)</b>	<b>(5 627)</b>	<b>10 590</b>	<b>29 077</b>

## 6.10 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

### DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
<b>Établissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	62 829	66 467
dont comptes ordinaires créditeurs	8 707	8 856
dont comptes et emprunts au jour le jour	5 350	8 175
Valeurs données en pension	-	43
Titres donnés en pension livrée	35 605	33 488
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>98 434</b>	<b>99 998</b>

### DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Comptes ordinaires créditeurs	215 440	213 289
Comptes d'épargne à régime spécial	246 446	252 121
Autres dettes envers la clientèle	149 215	162 150
Titres donnés en pension livrée	9 714	11 349
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	847	808
Dettes nées d'opérations de réassurance	345	377
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques	679	631
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>622 686</b>	<b>640 725</b>

## 6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
Bons de caisse	275	3 196
Titres du marché interbancaire	18 735	20 377
Titres de créances négociables	82 374	73 817
Emprunts obligataires <sup>(1)</sup>	80 097	75 458
Autres dettes représentées par un titre	4 023	3 344
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>185 504</b>	<b>176 192</b>
<b>Dettes subordonnées</b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée <sup>(2)</sup>	18 664	19 151
Dettes subordonnées à durée indéterminée <sup>(3)</sup>	6 553	7 218
Dépôt de garantie à caractère mutuel	148	142
Titres et emprunts participatifs	122	122
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>25 487</b>	<b>26 633</b>

(1) Ce poste comprend les émissions de type "Covered bonds".

(2) Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

(3) Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés "TSS", de titres subordonnés à durée indéterminée "TSDI", de titres de créances complexes de capital jumelés "T3CJ" et avance en comptes courants d'associés accordée par SAS Rue La Boétie.

Au 31 décembre 2014, l'encours des titres super subordonnés est de 4 630 millions d'euros contre 5 369 millions d'euros au 31 décembre 2013.

L'avance en comptes courants d'associés accordée par SAS Rue La Boétie (958 millions d'euros) ainsi que les titres "T3CJ" (470 millions d'euros) ont été remboursés intégralement le 2 janvier 2014.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole sont éliminés pour les contrats en euros. Ils sont éliminés pour la partie en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est supporté par l'assuré.

### ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

Les émissions de dettes subordonnées entrent dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels, tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de Crédit Agricole S.A.

La gestion des fonds propres prudentiels a été marquée en 2014 par l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 de la directive et du règlement CRD4/CRR. Ces textes définissent les conditions plus restrictives que précédemment sous lesquelles les nouveaux instruments peuvent bénéficier du statut de fonds propres réglementaires ainsi que la disqualification progressive entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 1<sup>er</sup> janvier 2022 des anciens instruments qui ne remplissent pas les nouveaux critères.

Par ailleurs, toutes les émissions de dettes subordonnées, qu'il s'agisse des nouvelles émissions ou des émissions plus anciennes, sont susceptibles de faire l'objet d'absorption de pertes par renflouement interne (*bail-in*) en cas de résolution de la banque émettrice, conformément à la loi française de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013.

Les différents types de dettes subordonnées émises par le Crédit Agricole et toujours en circulation sont détaillés ci-dessous.

### Émissions de titres subordonnés remboursables (TSR) et de titres de capital contingent

Les titres subordonnés remboursables (TSR) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel ou annuel.

Ils sont réalisés soit sur le marché français dans le cadre de la législation française soit sur les marchés internationaux sous droit anglais.

Le TSR se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Dans le cas des émissions réalisées par Crédit Agricole S.A., en cas de liquidation éventuelle, le remboursement des TSR interviendra après désintéressement des créanciers privilégiés et chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui ainsi que des titres "super-subordonnés" prévus par l'article L. 228-97 du Code de commerce. Les intérêts quant à eux ne font généralement pas l'objet de clause de subordination. Lorsque celle-ci existe, elle se réfère à des événements hors du champ du contrôle de la Société.

### Émissions de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)

Les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel. Ils ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société émettrice ou à l'échéance de la durée de vie qui est indiquée dans les statuts de Crédit Agricole S.A., sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement. La clause de subordination peut s'appliquer au capital et aux intérêts. En particulier, le paiement du coupon peut être différé si l'Assemblée générale constate une absence de bénéfice distribuable pour l'exercice concerné.

À noter que les TSDI ont un rang senior par rapport aux actions, TSS et prêts et titres participatifs émis par l'émetteur, *pari passu* vis-à-vis des TSR et subordonnés à toutes les autres dettes.

### Émissions de titres super-subordonnés (TSS)

#### Stock émis avant l'entrée en vigueur de CRR/CRD4

Les titres super-subordonnés (TSS) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts à taux fixe ou à taux variable, de durée perpétuelle (sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement), qui ont un rang senior par rapport aux actions, mais qui sont subordonnés à l'ensemble des autres dettes subordonnées.

Les TSS sont généralement à taux fixe puis à taux variable au-delà d'une certaine échéance et intègrent des options de remboursement anticipé au gré de l'émetteur à partir de cette échéance.

Les coupons sont non cumulatifs et le paiement d'un dividende par Crédit Agricole S.A. entraîne l'obligation de payer le coupon des TSS pendant une durée d'un an. Toutefois, les coupons peuvent ne pas être payés si Crédit Agricole S.A. fait l'objet d'un événement prudentiel, c'est-à-dire tombe en dessous du ratio de fonds propres minimum légal ou si l'ACPR anticipe cet événement dans un avenir proche.

Le notionnel et les intérêts courus sont dépréciés jusqu'à un maximum de 0,01 unité monétaire de l'émission en cas de franchissement à la baisse du seuil minimum réglementaire ou contractuel applicable au ratio de fonds propres total ou sur intervention de l'autorité de supervision.



### Émissions de titres *Additional Tier 1* (AT1)

Crédit Agricole S.A. a émis en 2014 des obligations subordonnées *Additional Tier 1* conformes aux nouvelles exigences de la CRD4 en matière de paiement des coupons et d'absorption des pertes.

Les obligations *Additional Tier 1* émises par Crédit Agricole S.A. sont des titres à taux fixe et/ou à taux variable, de durée perpétuelle (sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement), qui ont un rang senior par rapport aux actions, mais qui sont subordonnées à l'ensemble des autres dettes subordonnées, et *pari passu* avec les TSS.

Les AT1 émis sont généralement à taux fixe puis à taux révisable au-delà d'une certaine échéance et intègrent des options de remboursement anticipé au gré de l'émetteur à partir de cette échéance.

Ils comportent une clause de dépréciation partielle et temporaire des titres en cas de passage en dessous du seuil de 7 % du ratio réglementaire *Common Equity Tier 1* Bâle 3 phasé du groupe Crédit Agricole ou en cas de passage en dessous du seuil de 5,125 % du ratio réglementaire *Common Equity Tier 1* Bâle 3 phasé de Crédit Agricole S.A. La dépréciation peut aller jusqu'à un maximum de 0,01 unité monétaire de l'émission.

Les coupons sont optionnels à la discrétion du régulateur et de l'émetteur, et soumis à des limitations prévues par la réglementation en cas d'insuffisance des montants distribuables ou d'insuffisance par rapport aux exigences réglementaires de capital total (y compris les coussins de fonds propres) du groupe Crédit Agricole et du groupe Crédit Agricole S.A.

Les émissions de titres *Additional Tier 1* réalisées en 2014 sont détaillées dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

### Remboursements anticipés au gré de l'émetteur

Concernant la dette subordonnée, les titres subordonnés remboursables (TSR) de même que les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) et les titres super-subordonnés (TSS) peuvent faire l'objet de remboursements anticipés, par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré, sous réserve

de l'accord du régulateur et à l'initiative de l'émetteur, selon les clauses contractuelles de chaque émission.

Crédit Agricole S.A. se réserve également le droit, après accord du régulateur, de procéder à un remboursement anticipé de ses titres subordonnés par l'exercice d'une clause de rachat par anticipation au gré de l'émetteur (*call option*), dans les conditions et aux dates fixées par les clauses contractuelles de l'émission, dans l'hypothèse où le contrat d'émission de ces titres prévoit une telle clause.

### Exigibilité anticipée

Les instruments de dette existants peuvent devenir immédiatement exigibles dans un nombre restreint de cas, notamment le non-paiement des intérêts et du principal après un délai de grâce prédéterminé au-delà de la date à laquelle ils deviennent exigibles et payables, l'insolvabilité de Crédit Agricole S.A. en tant qu'émetteur et le manquement de Crédit Agricole S.A. à ses autres obligations contractuelles. Les TSS ne contiennent pas de clause d'exigibilité anticipée, sauf en cas de liquidation de Crédit Agricole S.A.

### Émission de titres de créances complexes de capital jumelés

Le solde de l'émission de titres de créances complexes de capital jumelés (T3CJ) réalisée par Crédit Agricole S.A. a fait l'objet d'un remboursement anticipé pour 470 millions d'euros le 2 janvier 2014, à l'initiative de Crédit Agricole S.A.

### ÉMISSIONS DE TYPE "COVERED BONDS"

Afin d'accroître sa base de financement à moyen et long terme, le Groupe réalise des émissions d'obligations de type *Covered bonds* par l'intermédiaire de deux filiales :

- Crédit Agricole Home Loan SFH dont l'émission inaugurale a été lancée en janvier 2009. Au total, l'encours en vie au 31 décembre 2014 s'élève à 21,1 milliards en contre-valeur euros.
- Crédit Agricole Public Sector SCF dont l'émission inaugurale a été lancée en octobre 2012. Au total, l'encours émis et en vie au 31 décembre 2014 s'élève à deux milliards d'euros.

## 6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

### COMPENSATION - ACTIFS FINANCIERS

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	31/12/2014					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement <sup>(4)</sup>	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés <sup>(1)</sup>	327 610	143 069	184 541	158 262	11 729	14 550
Prises en pension de titres <sup>(2)</sup>	106 108	18 728	87 380	66 648	13 441	7 291
Prêts de titres <sup>(3)</sup>	3 026	-	3 026	-	465	2 561
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION</b>	<b>436 744</b>	<b>161 797</b>	<b>274 947</b>	<b>224 910</b>	<b>25 635</b>	<b>24 402</b>

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 86,62 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 73,14 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Le montant des prêts de titres soumis à compensation représente 74,60 % des prêts de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(4) Y compris appels de marge.

31/12/2013 Retraité

## Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)				Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement <sup>(4)</sup>	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés <sup>(1)</sup>	328 782	158 731	170 051	155 105	5 413	9 533
Prises en pension de titres <sup>(2)</sup>	53 101	-	53 101	43 156	1 332	8 613
Prêts de titres <sup>(3)</sup>	3 878	-	3 878	-	383	3 495
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION</b>	<b>385 761</b>	<b>158 731</b>	<b>227 030</b>	<b>198 261</b>	<b>7 128</b>	<b>21 641</b>

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 95,73 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 45,55 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Le montant des prêts de titres soumis à compensation représente 63,44 % des prêts de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(4) Y compris appels de marge.

## COMPENSATION - PASSIFS FINANCIERS

31/12/2014

## Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)				Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement <sup>(3)</sup>	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés <sup>(1)</sup>	332 718	143 070	189 647	158 262	17 091	14 294
Mises en pension de titres <sup>(2)</sup>	104 262	18 728	85 535	66 648	10 555	8 332
Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION</b>	<b>436 980</b>	<b>161 798</b>	<b>275 182</b>	<b>224 910</b>	<b>27 646</b>	<b>22 626</b>

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 89,93 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 71,42 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

(3) Y compris appels de marge.

31/12/2013 Retraité

Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement <sup>(3)</sup>	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés <sup>(1)</sup>	337 918	158 710	179 208	155 105	8 540	15 563
Mises en pension de titres <sup>(2)</sup>	78 782	-	78 782	43 156	16 895	18 731
Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION</b>	<b>416 700</b>	<b>158 710</b>	<b>257 990</b>	<b>198 261</b>	<b>25 435</b>	<b>34 294</b>

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 99,23 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 60,98 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

(3) Y compris appels de marge.

Depuis le 31 décembre 2013, les instruments dérivés traités par Crédit Agricole CIB avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cette correction de présentation réduit la taille du bilan consolidé mais n'a aucun impact sur le compte de résultat consolidé ni sur la situation nette consolidée. Elle intervenait dans un contexte

d'évolutions normatives (IFRS 7) et réglementaires (EMIR) qui ont donné lieu à une analyse détaillée des règles de fonctionnement des chambres de compensation dont Crédit Agricole CIB est membre.

L'effet de compensation s'élevait à 158 691 millions d'euros au 31 décembre 2013.

6.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Impôts courants	1 441	2 014
Impôts différés	4 318	4 576
<b>TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS</b>	<b>5 759</b>	<b>6 590</b>
Impôts courants	694	735
Impôts différés	2 213	1 504
<b>TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS</b>	<b>2 907</b>	<b>2 239</b>

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>4 039</b>	<b>4 283</b>
Charges à payer non déductibles	378	372
Provisions pour risques et charges non déductibles	4 035	4 214
Autres différences temporaires <sup>(1)</sup>	(374)	487
<b>Impôts différés sur réserves latentes</b>	<b>(1 299)</b>	<b>(577)</b>
Actifs disponibles à la vente	(1 030)	(1 313)
Couvertures de Flux de Trésorerie	(469)	642
Gains et Pertes sur écarts actuariels	200	94
<b>Impôts différés sur résultat et réserves</b>	<b>(635)</b>	<b>(634)</b>
<b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>2 105</b>	<b>3 072</b>

(1) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est de 705 millions d'euros pour 2014 contre 704 millions d'euros en 2013 retraité.

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

Afin de déterminer le niveau d'impôt différé actif devant être comptabilisé, Crédit Agricole S.A. prend en compte pour chaque entité ou groupe fiscal concerné le régime fiscal applicable et les projections de résultat établies lors du processus budgétaire.

## 6.14 Comptes de régularisation actif, passif et divers

### COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en millions d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
<b>Autres actifs</b>	<b>49 452</b>	<b>47 150</b>
Comptes de stocks et emplois divers	259	236
Gestion collective des titres Livret développement durable	-	-
Débiteurs divers	31 910	39 669
Comptes de règlements	15 753	5 773
Capital souscrit non versé	-	-
Autres actifs d'assurance	215	231
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1 315	1 241
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>14 119</b>	<b>11 682</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	10 331	5 902
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	449	1 949
Produits à recevoir	1 571	1 808
Charges constatées d'avance	388	396
Autres comptes de régularisation	1 380	1 627
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>63 571</b>	<b>58 832</b>

### COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en millions d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
<b>Autres passifs</b>	<b>45 652</b>	<b>37 637</b>
Comptes de règlements	19 686	10 109
Créditeurs divers	25 594	27 216
Versement restant à effectuer sur titres	337	273
Autres passifs d'assurance	-	-
Autres	35	39
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>23 504</b>	<b>16 883</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	10 175	5 468
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 839	936
Produits constatés d'avance	3 572	3 826
Charges à payer	5 431	5 269
Autres comptes de régularisation	2 487	1 384
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>69 156</b>	<b>54 520</b>

## 6.15 Actif, passif et résultat des activités destinées à être cédées et activités abandonnées

### COMPTE DE RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION

Dans les comptes retraités au 31 décembre 2013, en application d'IFRS 11, la participation dans Newedge n'est plus consolidée par intégration proportionnelle mais est mise en équivalence dans les rubriques du compte de résultat en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

En application d'IFRS 5, la contribution aux résultats du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 de Crelan, CAL Hellas, Crédit Agricole Bulgarie et de BNI Madagascar a été reclassée en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

En l'absence de reclassement, ces entités auraient contribué aux résultats du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
<b>Produit net bancaire</b>	<b>(11)</b>	<b>837</b>
Charges générales d'exploitation	(10)	(654)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(1)	(31)
Coût du risque	6	(54)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(16)</b>	<b>98</b>
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	(4)	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-
Impôts sur les bénéfices	(6)	(42)
<b>Résultat net</b>	<b>(26)</b>	<b>56</b>
Résultat lié à la mise à leur juste valeur des actifs destinés à être cédés	19	43
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>(7)</b>	<b>99</b>
Participation ne donnant pas le contrôle	(2)	(49)
<b>RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION, PART DU GROUPE</b>	<b>(9)</b>	<b>50</b>

### BILAN DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Dans les comptes retraités au 31 décembre 2013, en application d'IFRS 11, la participation dans Newedge n'est plus consolidée par intégration proportionnelle mais est mise en équivalence dans les rubriques du bilan en Actifs non courants destinés à être cédés et en Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés.

En application d'IFRS 5, la contribution au bilan du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 de Crelan, CAL Hellas, Crédit Agricole Bulgarie et de BNI Madagascar a été reclassée en Actifs non courants destinés à être cédés et en Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés. Les entités concernées par ce reclassement au 31 décembre 2013 étaient Newedge, les entités nordiques de Crédit Agricole Consumer Finance, Crédit Agricole Bulgarie et BNI Madagascar.

En l'absence de reclassement, ces entités auraient contribué aux bilans du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Caisse, banques centrales	-	92
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	(24)
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	58
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	(40)
Prêts et créances sur la clientèle	-	636
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Actifs d'impôts courants et différés	-	1
Comptes de régularisation et actifs divers	-	8
Participations dans les entreprises mises en équivalence	246	411
Immubles de placement	-	13
Immobilisations corporelles	-	47
Immobilisations incorporelles	-	4
Écart d'acquisition	-	90
<b>Total actif</b>	<b>246</b>	<b>1 296</b>
Banques centrales	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	1
Dettes envers les établissements de crédit	-	341
Dettes envers la clientèle	-	432
Dettes représentées par un titre	-	5
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôts courants et différés	-	1
Comptes de régularisation et passifs divers	-	36
Provisions	-	7
Dettes subordonnées	-	15
Mise à la juste valeur des actifs destinés à être cédés (hors fiscalité)	-	40
<b>Total passif</b>	<b>-</b>	<b>878</b>
<b>ACTIF NET DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES ET ABANDONNÉES</b>	<b>246</b>	<b>418</b>

## FLUX DE TRÉSORERIE NETS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	6	(1 045)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(1 037)	(74)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(8)	(206)
<b>TOTAL</b>	<b>(1 039)</b>	<b>(1 325)</b>

## 6.16 Co-entreprises et entreprises associées

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-après correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28. Les participations dans les entreprises mises en équivalence, pour lesquelles un indice objectif de perte de valeur a été identifié, font l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition, c'est-à-dire en exploitant les estimations de flux futurs attendus des sociétés concernées et en utilisant les paramètres de valorisations décrits dans la note 6.19 "Écarts d'acquisition".

Le groupe Crédit Agricole est soumis aux restrictions suivantes :

### Contraintes réglementaires

Les filiales du groupe Crédit Agricole sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs au groupe Crédit Agricole.

### Contraintes légales

Les filiales du groupe Crédit Agricole sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices

distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

### Autres contraintes

Une filiale de Crédit Agricole CIB, Banque Saudi Fransi, doit soumettre à l'accord préalable de son autorité de tutelle (Saudi Monetary Authority) la distribution de dividendes.

## 6.16.1 CO-ENTREPRISES

### Informations sur la co-entreprise FGA Capital

FGA Capital est une co-entreprise créée avec le groupe Fiat Chrysler Automobiles. En juillet 2013, Crédit Agricole S.A./Crédit Agricole Consumer Finance et Fiat Group Automobiles (FGA) ont conclu un accord pour prolonger leur joint-venture détenue à parts égales par les actionnaires, jusqu'au 31 décembre 2021. Présente dans 16 pays européens, la Société pilote toutes les opérations de financement des concessionnaires et des clients des marques Fiat, Lancia, Alfa Roméo, Maserati, Chrysler, Jeep, Fiat Professional, Abarth en Europe et Jaguar Land Rover en Europe continentale. Elle est à ce titre stratégique pour le développement de l'activité de JV Automobiles du Groupe. En janvier 2015, FGA Capital a adopté le statut de banque et a changé de dénomination sociale pour FCA Bank.

(en millions d'euros)	31/12/2014			
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du Groupe	Quote-part de résultat net
FGA Capital S.p.A.	1 288	-	(41)	105
Autres	275	-	(10)	(19)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (CO-ENTREPRISES)</b>	<b>1 563</b>			<b>86</b>

(en millions d'euros)	31/12/2013			
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du Groupe	Quote-part de résultat net
FGA Capital S.p.A.	1 216	-	(15)	87
Autres	320	-	(12)	15
<b>VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (CO-ENTREPRISES)</b>	<b>1 536</b>			<b>102</b>

Les montants ci-dessous correspondent aux derniers états financiers IFRS publiés de la co-entreprise après retraitements d'homogénéisation et avant élimination des transactions réalisées et des encours existant en fin de période entre sociétés du Groupe.

(en millions d'euros)	31/12/2014						
	Compte de résultat						
	PNB	RBE	Coût du risque	Charge/Produit d'impôt	Résultat net	Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Résultat global
FGA Capital S.p.A.	599	374	(74)	(87)	214	(8)	206



31/12/2013							
Compte de résultat							
(en millions d'euros)	PNB	RBE	Coût du risque	Charge/Produit d'impôt	Résultat net	Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Résultat global
FGA Capital S.p.A.	587	356	(99)	(79)	178	3	181

31/12/2014										
Actifs					Passifs					
(en millions d'euros)	Total actif	Dont instruments financiers à JVR	Dont actifs financiers disponibles à la vente	Dont prêts et créances	Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	Total dettes	Dont instruments financiers à JVR	Dont dettes envers la clientèle/établissements de crédit	Dont dettes représentées par un titre	Total Capitaux propres
FGA Capital S.p.A.	16 921	14	10	14 740	-	14 947	17	6 880	7 098	1 973

31/12/2013										
Actifs					Passifs					
(en millions d'euros)	Total actif	Dont instruments financiers à JVR	Dont actifs financiers disponibles à la vente	Dont prêts et créances	Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	Total dettes	Dont instruments financiers à JVR	Dont dettes envers la clientèle/établissements de crédit	Dont dettes représentées par un titre	Total Capitaux propres
FGA Capital S.p.A.	16 567	37	10	14 645	-	14 737	39	7 486	6 367	1 830

La réconciliation entre les capitaux propres des co-entreprises et la valeur comptable des intérêts détenus dans les états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole est présentée ci-après :

31/12/2014				
(en millions d'euros)	Quote-part de capitaux propres <sup>(1)</sup>	Retraitements de consolidation	Écarts d'acquisition	Valeur de mise en équivalence
FGA Capital S.p.A.	895	-	393	1 288
Autres	273	(8)	9	275
<b>TOTAL CO-ENTREPRISES</b>	<b>1 168</b>	<b>(8)</b>	<b>402</b>	<b>1 563</b>

(1) Capitaux propres part du Groupe dans les états financiers de la co-entreprise lorsque la co-entreprise est un sous-groupe.

31/12/2013				
(en millions d'euros)	Quote-part de capitaux propres <sup>(1)</sup>	Retraitements de consolidation	Écarts d'acquisition	Valeur de mise en équivalence
FGA Capital S.p.A.	823	-	393	1 216
Autres	291	10	18	320
<b>TOTAL CO-ENTREPRISES</b>	<b>1 114</b>	<b>10</b>	<b>411</b>	<b>1 536</b>

(1) Capitaux propres part du Groupe dans les états financiers de la co-entreprise lorsque la co-entreprise est un sous-groupe.

#### INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LES CO-ENTREPRISES NON SIGNIFICATIVES

Co-entreprises (en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Valeur comptable globale des intérêts	16	42
Quote-part du résultat net des activités poursuivies	(19)	18
Quote-part du résultat net après impôt des activités abandonnées	-	-
Quote-part dans les autres éléments du résultat global	3	(4)
Quote-part du résultat global	(17)	15

## 6.16.2 ENTREPRISES ASSOCIÉES

## INFORMATIONS FINANCIÈRES INDIVIDUELLES RÉSUMÉES DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

(en millions d'euros)	31/12/2014			
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du Groupe	Quote-part de résultat net
Banque Saudi Fransi	1 770	2 571	(186)	177
B.E.S. <sup>(1)</sup>	-	-	-	(721)
Eurazeo	470	567	(12)	22
Autres	475	-	(24)	49
<b>VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (ENTREPRISES ASSOCIÉES)</b>	<b>2 715</b>			<b>(473)</b>

(1) Déconsolidation de Banco Espírito Santo au 30 septembre 2014 (note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période").

(en millions d'euros)	31/12/2013			
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du Groupe	Quote-part de résultat net
Banque Saudi Fransi	1 372	1 898	(5)	115
B.E.S.	816	840	-	(105)
Eurazeo	449	529	(14)	44
Autres	422	-	(28)	34
<b>VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (ENTREPRISES ASSOCIÉES)</b>	<b>3 059</b>			<b>88</b>

Les informations financières résumées des entreprises associées significatives du groupe Crédit Agricole sont présentées ci-après. Ces données correspondent aux derniers états financiers IFRS

publiés des entreprises associées après retraitements d'homogénéisation et avant élimination des transactions réalisées et des encours existant en fin de période entre sociétés du Groupe.

(en millions d'euros)	31/12/2014			
	Compte de résultat			
	PNB	Résultat net	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat global
Banque Saudi Fransi	1 167	709	127	836
Eurazeo <sup>(1)</sup>	4 104	150	(1)	149

(1) Le Résultat net mentionné correspond à la somme du résultat net du deuxième semestre 2013 et du premier semestre 2014.

(en millions d'euros)	31/12/2013			
	Compte de résultat			
	PNB	Résultat net	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat global
Banque Saudi Fransi	1 012	482	49	531
B.E.S. <sup>(1)</sup>	1 871	(508)	(247)	(755)
Eurazeo <sup>(2)</sup>	4 375	251	(106)	145

(1) Les montants mentionnés correspondent à des estimations au 31 décembre 2013 telles que comptabilisées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole à cette date.

(2) Le Résultat net mentionné correspond à la somme du résultat net du deuxième semestre 2012 et du premier semestre 2013.

31/12/2014									
	Actifs					Passifs			
(en millions d'euros)	Total actif	Dont instruments financiers à JVR	Dont actifs financiers disponibles à la vente	Dont prêts et créances	Total dettes	Dont instruments financiers à JVR	Dont dettes envers la clientèle/établissements de crédit	Dont dettes représentées par un titre	Total Capitaux propres
Banque Saudi Fransi	41 401	471	1 938	25 559	35 598	-	32 707	2 002	5 803
Eurazeo <sup>(1)</sup>	13 153	-	784	1 407	10 338	-	4 034	-	2 815

(1) Les données du bilan sont celles publiées par la Société au 30 juin 2014 retraitées des impacts d'homogénéisation.

31/12/2013									
	Actifs					Passifs			
(en millions d'euros)	Total actif	Dont instruments financiers à JVR	Dont actifs financiers disponibles à la vente	Dont prêts et créances	Total dettes	Dont instruments financiers à JVR	Dont dettes envers la clientèle/établissements de crédit	Dont dettes représentées par un titre	Total Capitaux propres
Banque Saudi Fransi	32 879	63	1 521	21 526	28 390	49	26 161	1 379	4 489
B.E.S. <sup>(1)</sup>	80 608	6 382	8 487	6 931	74 484	1 284	4 999	11 919	6 124
Eurazeo <sup>(2)</sup>	12 438	-	422	1 297	9 758	-	3 519	-	2 681

(1) Les données du bilan sont celles publiées par la Société au 31 décembre 2013 retraitées des impacts d'homogénéisation.

(2) Les données du bilan sont celles publiées par la Société au 30 juin 2013 retraitées des impacts d'homogénéisation.

La réconciliation entre les capitaux propres des entreprises associées et la valeur comptable des intérêts détenus dans les états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole est présentée ci-après :

	31/12/2014			
(en millions d'euros)	Quote-part de capitaux propres <sup>(1)</sup>	Retraitements de consolidation	Écarts d'acquisition	Valeur de mise en équivalence
Banque Saudi Fransi	1 807	(37)	-	1 770
Eurazeo	438	(8)	41	470
Autres	362	1	114	475
<b>TOTAL ASSOCIÉES</b>	<b>2 607</b>	<b>(46)</b>	<b>155</b>	<b>2 715</b>

(1) Capitaux propres part du Groupe dans les états financiers de l'entreprise associée lorsque l'entreprise associée est un sous-groupe.

	31/12/2013			
(en millions d'euros)	Quote-part de capitaux propres <sup>(1)</sup>	Retraitements de consolidation	Écarts d'acquisition	Valeur de mise en équivalence
Banque Saudi Fransi	1 396	(24)	-	1 372
B.E.S.	1 232	(416)	-	816
Eurazeo	421	(13)	41	449
Autres	916	(608)	115	422
<b>TOTAL ASSOCIÉES</b>	<b>3 965</b>	<b>(1 061)</b>	<b>156</b>	<b>3 059</b>

(1) Capitaux propres part du Groupe dans les états financiers de l'entreprise associée lorsque l'entreprise associée est un sous-groupe.

## INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LES ENTREPRISES ASSOCIÉES NON SIGNIFICATIVES

Entreprises associées (en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Valeur comptable globale des intérêts	116	63
Quote-part du résultat net des activités poursuivies	45	28
Quote-part du résultat net après impôt des activités abandonnées	-	-
Quote-part dans les autres éléments du résultat global	14	(10)
<b>Quote-part du résultat global</b>	<b>59</b>	<b>19</b>

## 6.17 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
Valeur brute	4 381	6	-	957	(354)	-	13	5 003
Amortissements et dépréciations	(364)	(2)	-	(28)	8	-	(7)	(393)
<b>VALEUR AU BILAN <sup>(1)</sup></b>	<b>4 017</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>929</b>	<b>(346)</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>4 610</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(en millions d'euros)	01/01/2013 Retraité	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013 Retraité
Valeur brute	3 734	-	(13)	633	(202)	-	229	4 381
Amortissements et dépréciations	(379)	-	-	(28)	82	-	(39)	(364)
<b>VALEUR AU BILAN <sup>(1)</sup></b>	<b>3 355</b>	<b>-</b>	<b>(13)</b>	<b>605</b>	<b>(120)</b>	<b>-</b>	<b>190</b>	<b>4 017</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

## JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en millions d'euros)	Valeur de marché estimée au 31/12/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la juste valeur au bilan				
Immeubles de placement	7 031	1	6 895	135
<b>TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE</b>	<b>7 031</b>	<b>1</b>	<b>6 895</b>	<b>135</b>

(en millions d'euros)	Valeur de marché estimée au 31/12/2013 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la juste valeur au bilan				
Immeubles de placement	6 301	26	6 222	53
<b>TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE</b>	<b>6 301</b>	<b>26</b>	<b>6 222</b>	<b>53</b>

## 6.18 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>								
Valeur brute	15 430	40	(152)	1 060	(677)	14	145	15 860
Amortissements et dépréciations <sup>(1)</sup>	(8 754)	(18)	96	(764)	446	(16)	(89)	(9 099)
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>6 676</b>	<b>22</b>	<b>(56)</b>	<b>296</b>	<b>(231)</b>	<b>(2)</b>	<b>56</b>	<b>6 761</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>								
Valeur brute	5 141	6	(46)	357	(68)	8	(5)	5 393
Amortissements et dépréciations	(3 425)	(2)	29	(315)	46	(8)	(39)	(3 714)
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 716</b>	<b>4</b>	<b>(17)</b>	<b>42</b>	<b>(22)</b>	<b>-</b>	<b>(44)</b>	<b>1 679</b>

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en millions d'euros)	01/01/2013 Retraité	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013 Retraité
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>								
Valeur brute	15 178	67	-	877	(822)	(45)	175	15 430
Amortissements et dépréciations <sup>(1)</sup>	(8 432)	(34)	-	(784)	577	28	(109)	(8 754)
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>6 746</b>	<b>33</b>	<b>-</b>	<b>93</b>	<b>(245)</b>	<b>(17)</b>	<b>66</b>	<b>6 676</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>								
Valeur brute	4 968	(8)	-	434	(233)	(11)	(9)	5 141
Amortissements et dépréciations	(3 176)	6	-	(342)	143	9	(65)	(3 425)
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 792</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>	<b>92</b>	<b>(90)</b>	<b>(2)</b>	<b>(74)</b>	<b>1 716</b>

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

## 6.19 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité BRUT	31/12/2013 Retraité NET	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 BRUT	31/12/2014 NET
<b>Banque de proximité en France</b>	<b>5 596</b>	<b>5 560</b>	-	-	(1)	-	-	<b>5 596</b>	<b>5 559</b>
dont Groupe LCL	5 558	5 558	-	-	-	-	-	5 558	5 558
dont Caisses régionales	38	2	-	-	(1)	-	-	38	1
<b>Banque de proximité à l'international</b>	<b>3 724</b>	<b>2 242</b>	-	-	-	7	(130)	<b>3 561</b>	<b>2 119</b>
dont Italie	3 042	1 762	-	-	-	-	-	3 042	1 762
dont Pologne	265	265	-	-	-	-	-	265	265
dont Ukraine	115	-	-	-	-	-	-	68	-
dont autres pays	302	215	-	-	-	7	(130)	186	92
<b>Gestion de l'épargne et Assurances</b>	<b>4 710</b>	<b>4 710</b>	<b>13</b>	-	(22)	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>4 740</b>	<b>4 716</b>
dont gestion d'actifs	2 137	2 137	13	-	-	13	1	2 164	2 164
dont services aux institutionnels	655	655	-	-	-	-	-	655	655
dont assurances	1 262	1 262	-	-	-	-	-	1 262	1 262
dont banque privée internationale	656	656	-	-	(22)	1	-	659	635
<b>Services financiers spécialisés</b>	<b>2 748</b>	<b>1 024</b>	-	-	-	-	-	<b>2 748</b>	<b>1 024</b>
dont crédit à la consommation	1 715	954	-	-	-	-	-	1 715	954
dont crédit à la consommation - Agos	569	-	-	-	-	-	-	569	-
dont crédit à la consommation - Partenariats automobiles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont factoring	464	70	-	-	-	-	-	464	70
<b>Banque de financement et d'investissement</b>	<b>1 807</b>	<b>487</b>	-	-	-	-	-	<b>1 807</b>	<b>487</b>
<b>Activités hors métiers</b>	<b>72</b>	<b>72</b>	-	-	-	-	(1)	<b>71</b>	<b>71</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 657</b>	<b>14 095</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>(23)</b>	<b>21</b>	<b>(130)</b>	<b>18 523</b>	<b>13 976</b>
<b>Part du Groupe</b>	<b>18 363</b>	<b>13 907</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>(23)</b>	<b>14</b>	<b>(115)</b>	<b>18 233</b>	<b>13 793</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>294</b>	<b>188</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>(15)</b>	<b>290</b>	<b>183</b>

En application de la norme IFRS 11, l'écart d'acquisition sur l'UGT Services financiers spécialisés - Crédit à la consommation - Partenariats automobiles a été reclassé en valeur de mise en équivalence pour un montant de 411 millions d'euros.

#### DÉTERMINATION DE LA VALEUR D'UTILITÉ DES UGT

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résulteraient des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage du Groupe.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- les projections des plans métiers ont été élaborées à partir du scénario économique de Crédit Agricole S.A. à fin septembre 2014 qui repose sur un maintien de taux d'intérêts longs à des niveaux très bas, mais s'accompagnant toutefois

d'une normalisation en fin de période. Les principales hypothèses relatives à l'environnement économique sont les suivantes :

- une amélioration graduelle des perspectives pour la zone euro, caractérisée par une reprise fragile de la croissance, sous l'effet des incertitudes sur les finances publiques, notamment en France, et de la montée du risque géopolitique en Europe centrale,
- une situation qui devrait se normaliser aux États-Unis où la confiance semble solidement rétablie. Le chômage devrait continuer à baisser et la croissance devrait se raffermir,
- une visibilité limitée pour les pays émergents, avec des situations contrastées : une croissance sous pression en Chine, une reprise fragile en Inde, une croissance durablement inférieure à la normale au Brésil et un ralentissement économique en Russie aggravé par la crise géopolitique.

- **Les taux de croissance à l'infini, taux d'actualisation et taux d'allocation des fonds propres** se répartissant selon le tableau ci-après :

En 2014	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Fonds propres alloués
Banque de proximité en France	2,0 %	8,30 %	8,0 %
Banque de proximité à l'international	2,0 % à 5,0 %	10,0 % à 16,9 %	8,0 % à 9,0 %
Services financiers spécialisés	2,0 %	8,3 % à 8,7 %	8,0 %
Gestion de l'épargne et Assurances	2,0 %	8,3 % à 9,2 %	8,0 % à 9,0 % 80 % de la marge de solvabilité
Banque de financement et d'investissement	2,0 %	10,0 %	8,0 %

Les fonds propres alloués aux différents métiers correspondent au 31 décembre 2014 à 80 % de la marge de solvabilité pour les activités d'assurance, 8 % des emplois pondérés pour les activités bancaires, avec un taux d'allocation porté à 9 % pour les activités bancaires en Italie et 9 % des emplois pondérés pour les activités de gestion d'actifs, *versus* 8 % au 31 décembre 2013 pour ces deux activités.

La tendance baissière durable affectant les taux d'intérêt à long terme, notamment en France, a été prise en compte pour la

détermination des taux d'actualisation. Elle se traduit par une baisse de l'ordre de 90 points de base des taux retenus par rapport à fin 2013 pour les filiales françaises, cohérente avec le décalage des hypothèses de taux utilisées pour la construction des budgets et des projections à trois ans.

Le taux d'actualisation appliqué aux activités de banque de financement et d'investissement a été revu à la baisse pour refléter l'évolution du profil de risque de ces activités.

## SENSIBILITÉ DE LA VALORISATION DES UGT AUX PRINCIPAUX PARAMÈTRES DE VALORISATION

	Sensibilité aux fonds propres alloués	Sensibilité au taux d'actualisation		Sensibilité au coût du risque en année terminale	
	+ 100 pb	- 50 pb	+ 50 pb	- 10 pb	+ 10 pb
Banque de proximité en France	(4,2 %)	7,0 %	(6,0 %)	6,6 %	(6,6 %)
Banque de proximité à l'international	(4,4 %)	5,7 %	(5,1 %)	3,3 %	(3,3 %)
Services financiers spécialisés	(8,4 %)	8,6 %	(7,4 %)	6,5 %	(6,5 %)
Gestion de l'épargne et Assurances	(5,9 %)	7,2 %	(6,2 %)	n.s.	n.s.
Banque de financement et d'investissement	(10,5 %)	6,8 %	(6,0 %)	8,7 %	(8,7 %)

Des tests de sensibilité ont été effectués sur les écarts d'acquisition - part du Groupe avec des variations des principaux paramètres de valorisation appliquées de manière uniforme pour toutes les UGT.

- S'agissant des paramètres financiers, ils montrent que :

- une variation de + 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 170 millions d'euros :
  - 50 millions d'euros sur l'UGT Banque de proximité en France,
  - 120 millions d'euros sur l'UGT Services aux Institutionnels ;
- une variation de + 100 points de base du niveau de fonds propres alloués aux UGT bancaires conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 90 millions d'euros sur l'UGT Services aux Institutionnels,

- une variation de - 50 points de base du taux de croissance à l'infini conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 80 millions d'euros sur l'UGT Services aux Institutionnels ;

- S'agissant des paramètres opérationnels, ils montrent que :

- une variation de +100 points de base du coefficient d'exploitation en année terminale des projections financières conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 60 millions d'euros sur l'UGT Services aux Institutionnels,
- une variation de + 10 points de base du coût du risque en année terminale des projections financières conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 100 millions d'euros sur l'UGT Banque de proximité en France.

Aucun de ces différents scénarios n'entraînerait de dépréciation sur les autres UGT.



## 6.20 Provisions techniques des contrats d'assurance

### VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014				
	Vie	Non vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	142 896	4 589	11 901	1 495	160 881
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	90 133	-	9 294	-	99 427
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 334	-	748	-	3 082
Participation aux bénéfices différée passive <sup>(1)</sup>	21 011	92	643	-	21 746
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
<b>Total des provisions techniques ventilées</b>	<b>256 374</b>	<b>4 681</b>	<b>22 586</b>	<b>1 495</b>	<b>285 136</b>
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(739)	(216)	(49)	(311)	(1 315)
<b>PROVISIONS TECHNIQUES NETTES <sup>(2)</sup></b>	<b>255 635</b>	<b>4 465</b>	<b>22 537</b>	<b>1 184</b>	<b>283 821</b>

(1) Dont participation différée passive sur revalorisation des titres disponibles à la vente pour 19 491 millions d'euros avant impôts, soit 12 752 millions d'euros net d'impôts (cf. note 6.4 "Actifs financiers disponibles à la vente").

(2) La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les Comptes de régularisation.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013 Retraité				
	Vie	Non vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	126 890	4 287	10 363	1 437	142 977
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	95 531	-	6 683	-	102 214
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	1 928	-	785	-	2 713
Participation aux bénéfices différée passive <sup>(1)</sup>	8 437	55	146	-	8 638
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
<b>Total des provisions techniques ventilées</b>	<b>232 786</b>	<b>4 342</b>	<b>17 977</b>	<b>1 437</b>	<b>256 542</b>
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(686)	(218)	(39)	(298)	(1 241)
<b>PROVISIONS TECHNIQUES NETTES <sup>(2)</sup></b>	<b>232 100</b>	<b>4 124</b>	<b>17 938</b>	<b>1 139</b>	<b>255 301</b>

(1) Dont participation différée passive sur revalorisation des titres disponibles à la vente pour 9 397 millions d'euros avant impôts, soit 6 207 millions d'euros net d'impôts (cf. note 6.4 "Actifs financiers disponibles à la vente").

(2) La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les Comptes de régularisation.

La participation aux bénéfices différée au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 s'analyse ainsi :

<b>Participation aux bénéfices différée</b>	<b>31/12/2014 PBD passive</b>	<b>31/12/2013 Retraité PBD passive</b>
Participation différée sur revalorisation des titres disponibles à la vente et sur dérivés de couverture <sup>(1)</sup>	20 552	9 782
Participation différée sur revalorisation des titres de <i>trading</i>	167	(1 245)
Autres participations différées (annulation PRE)	1 026	101
<b>TOTAL</b>	<b>21 745</b>	<b>8 638</b>

(1) Au 31 décembre 2014, la participation différée passive sur revalorisation des titres disponibles à la vente atteint 19 491 millions d'euros avant impôts, soit 12 752 millions d'euros net d'impôts. Au 31 décembre 2013, la participation différée passive sur revalorisation des titres disponibles à la vente atteignait 9 397 millions d'euros avant impôts, soit 6 207 millions d'euros net d'impôts (cf. note 6.4 "Actifs financiers disponibles à la vente").

## 6.21 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2014
Risques sur les produits épargne-logement	662	-	280	-	(9)	-	-	-	933
Risques d'exécution des engagements par signature	465	-	220	(175)	(104)	5	-	10	421
Risques opérationnels	541	-	92	(25)	(139)	-	-	1	470
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 683	(16)	216	(228)	(64)	10	(2)	442	2 041
Litiges divers	1 479	1	313	(127)	(180)	46	-	1	1 533
Participations	42	-	8	(24)	(4)	-	-	1	23
Restructurations	40	-	7	(12)	(5)	1	-	(2)	29
Autres risques	1 471	(6)	424	(228)	(241)	(1)	11	(54)	1 376
<b>TOTAL</b>	<b>6 383</b>	<b>(21)</b>	<b>1 560</b>	<b>(819)</b>	<b>(746)</b>	<b>61</b>	<b>9</b>	<b>399</b>	<b>6 826</b>

(en millions d'euros)	01/01/2013 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2013 Retraité
Risques sur les produits épargne-logement	588	-	183	-	(109)	-	-	-	662
Risques d'exécution des engagements par signature	465	-	124	(9)	(95)	(15)	-	(5)	465
Risques opérationnels	561	-	138	(25)	(134)	-	-	1	541
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 814	-	144	(156)	(95)	(6)	(18)	-	1 683
Litiges divers	1 329	-	403	(60)	(100)	(33)	-	(60)	1 479
Participations	69	-	30	(8)	(37)	-	-	(12)	42
Restructurations	32	-	27	(6)	(3)	-	-	(10)	40
Autres risques	1 572	(1)	573	(354)	(374)	(5)	6	54	1 471
<b>TOTAL</b>	<b>6 430</b>	<b>(1)</b>	<b>1 622</b>	<b>(618)</b>	<b>(947)</b>	<b>(59)</b>	<b>(12)</b>	<b>(32)</b>	<b>6 383</b>

Au 31 décembre 2014, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 212 millions d'euros de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation (contre 230 millions d'euros au 31 décembre 2013) et la provision pour restructurations comprend les coûts non sociaux de ces plans.

### CONTRÔLES FISCAUX

#### Contrôle fiscal LCL

En 2010 et 2011, LCL a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009 ainsi que d'un contrôle sur l'épargne réglementée. L'ensemble des conséquences financières en résultant a été payé, seul un chef de redressement fait actuellement l'objet d'un contentieux.

#### Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Paris

Crédit Agricole CIB a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2008, 2009 et 2010. Une proposition de rectification avait été reçue fin 2013. Crédit Agricole CIB a contesté de façon motivée la quasi-totalité des points rectifiés. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé. Des échanges avec

l'Administration ont eu lieu durant 2014. En l'absence, malgré ceux-ci, d'évolution notable au cours dudit exercice, cette provision est maintenue.

#### Contrôle fiscal Merisma

Merisma, filiale de Crédit Agricole CIB, société fiscalement intégrée au groupe Crédit Agricole S.A., a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2006 à 2010, assortis de majorations pour abus de droit.

Quoique totalement contestés, les redressements ont été provisionnés.

#### Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Milan

Crédit Agricole CIB Milan a, lors de chacun des derniers exercices, suite à vérifications de comptabilité, reçu des propositions de rectification sur les exercices 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009 émises par les autorités fiscales italiennes. Crédit Agricole CIB a contesté de façon motivée les points redressés. Parallèlement, le processus de saisine des autorités compétentes franco-italiennes a été engagé. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé.

**Contrôle fiscal Crédit Agricole Assurances**

Crédit Agricole Assurances a subi un contrôle fiscal portant sur les exercices 2008 et 2009. Le redressement notifié, d'un montant peu significatif, a été intégralement contesté. Il n'a pas été provisionné, compte tenu de l'avis de la Direction fiscale de Crédit Agricole S.A.

**Contrôle fiscal Pacifica**

Pacifica a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009 et 2010. Un règlement d'ensemble a été obtenu. Seul un redressement notifié, entièrement provisionné, subsiste et fait l'objet d'un contentieux.

Le montant des provisions pour litiges et risques fiscaux significatifs s'élève à 451 millions d'euros au 31 décembre 2014.

**PROVISION ÉPARGNE-LOGEMENT****ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	22 723	13 517
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	25 082	24 866
Ancienneté de plus de 10 ans	28 899	32 793
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>76 704</b>	<b>71 176</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>11 911</b>	<b>12 735</b>
<b>TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>88 615</b>	<b>83 911</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'État, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2014 pour les données au 31 décembre 2014 et à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013.

**ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Plans d'épargne-logement	357	464
Comptes épargne-logement	1 816	2 270
<b>TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>2 173</b>	<b>2 734</b>

**PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	153	6
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	107	69
Ancienneté de plus de 10 ans	673	587
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>933</b>	<b>662</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>933</b>	<b>662</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013 Retraité	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2014
Plans d'épargne-logement	662	271	-	-	933
Comptes épargne-logement	-	-	-	-	-
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>662</b>	<b>271</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>933</b>

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les plans et les comptes épargne-logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100 % au passif des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

L'encours de crédits des plans et comptes épargne-logement est affecté pour moitié au groupe Crédit Agricole S.A. et pour moitié aux Caisses régionales dans les tableaux ci-dessus.

Les montants comptabilisés en provisions sont représentatifs de la part du risque supporté par Crédit Agricole S.A., LCL et les Caisses régionales.

## 6.22 Titres super subordonnés à durée indéterminée

Les principales émissions de titres super subordonnés à durée indéterminée classées en Capitaux propres part du Groupe sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2013 (en millions d'unités)	Rachats partiels et remboursements (en millions d'unités)	Montant en devises au 31 décembre 2014 (en millions d'unités)	Montant en euros au cours d'origine (en millions d'euros)	Rémunération au 31 décembre 2014 (en millions d'euros)
23/01/2014	USD	-	-	1 750	1 283	(97)
08/04/2014	GBP	-	-	500	607	(34)
08/04/2014	EUR	-	-	1 000	1 000	(46)
18/09/2014	USD	-	-	1 250	971	(20)

Les mouvements relatifs aux titres super subordonnés à durée indéterminée sont :

(en millions d'euros)	31/12/2014
Rémunération versée comptabilisée en dividendes	(197)
Évolutions des nominaux en 2014	3 861
Économie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres <sup>(1)</sup>	74
Frais d'émission nets d'impôt	(24)
Autres	-

(1) Impôt comptabilisé en résultat.

## 6.23 Participations ne donnant pas le contrôle

### INFORMATIONS SUR L'ÉTENDUE DES INTÉRÊTS DÉTENUS PAR LES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE SIGNIFICATIVES

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux

propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenues par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

(en millions d'euros)	31/12/2014				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Cariparma	13 %	13 %	30	751	20
Groupe Amundi	20 %	20 %	100	661	45
Groupe CACEIS	15 %	15 %	17	189	9
CA Preferred Funding LLC	0 %	94 %	112	1 937	127
Agos S.p.A.	39 %	39 %	39	350	-
Autres entités <sup>(1)</sup>			61	1 090	43
<b>TOTAL</b>			<b>359</b>	<b>4 978</b>	<b>244</b>

(1) Dont 745 millions d'euros liés à l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisée le 14 octobre 2014 par Crédit Agricole Assurance comptabilisé en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

31/12/2013

(en millions d'euros)	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Amundi	25 %	25 %	113	748	67
Groupe CACEIS	15 %	15 %	27	181	8
Groupe Cariparma	15 %	15 %	22	797	14
Crelan SA	50 %	33 %	42	847	33
CA Preferred Funding LLC	0 %	94 %	142	2 168	142
Agos S.p.A.	39 %	39 %	(49)	310	(1)
Autres entités			67	332	33
<b>TOTAL</b>			<b>364</b>	<b>5 383</b>	<b>296</b>

### INFORMATIONS FINANCIÈRES INDIVIDUELLES RÉSUMÉES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE SIGNIFICATIVES

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour le groupe Crédit Agricole sur la base des états financiers présentés en normes IFRS.

(en millions d'euros)	31/12/2014			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Amundi	13 249	1 540	489	528
Groupe CACEIS	50 774	723	(240)	(204)
Groupe Cariparma	52 556	1 809	171	260
CA Preferred Funding LLC	1 968	114	114	114
Agos S.p.A.	17 023	975	90	92

(en millions d'euros)	31/12/2013			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Amundi	12 620	1 438	451	396
Groupe CACEIS	47 396	803	180	190
Groupe Cariparma	50 227	1 656	159	279
Crelan SA	22 404	424	45	8
CA Preferred Funding LLC	2 244	144	144	144
Agos S.p.A.	17 883	969	(145)	(143)

## 6.24 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminé".

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en millions d'euros)	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	57 904	-	-	-	-	57 904
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	104 204	27 449	73 757	132 307	65 740	403 457
Instruments dérivés de couverture	2 619	1 229	8 990	20 307	1	33 146
Actifs financiers disponibles à la vente	16 330	20 794	94 302	137 987	38 178	307 591
Prêts et créances sur les établissements de crédit	50 974	6 723	39 493	2 311	537	100 038
Prêts et créances sur la clientèle	94 085	77 960	239 544	294 885	3 410	709 884
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	20 280	-	-	-	-	20 280
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	460	1 470	9 520	18 133	-	29 583
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE</b>	<b>346 856</b>	<b>135 625</b>	<b>465 606</b>	<b>605 930</b>	<b>107 866</b>	<b>1 661 883</b>
Banques centrales	3 123	-	1 400	-	-	4 523
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	105 791	17 253	68 055	127 803	21	318 923
Instruments dérivés de couverture	3 583	1 062	10 453	17 840	3	32 941
Dettes envers les établissements de crédit	66 571	6 102	19 571	4 999	1 191	98 434
Dettes envers la clientèle	502 605	40 719	64 389	11 382	3 591	622 686
Dettes représentées par un titre	40 441	49 546	60 376	35 141	-	185 504
Dettes subordonnées	494	138	9 806	8 411	6 638	25 487
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	18 597	-	-	-	-	18 597
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE</b>	<b>741 205</b>	<b>114 820</b>	<b>234 050</b>	<b>205 576</b>	<b>11 444</b>	<b>1 307 095</b>

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	71 571	-	-	-	-	71 571
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	113 717	23 341	73 056	89 590	60 483	360 187
Instruments dérivés de couverture	2 145	1 399	10 993	16 189	-	30 726
Actifs financiers disponibles à la vente	18 672	19 154	80 996	132 786	32 837	284 445
Prêts et créances sur les établissements de crédit	51 142	4 940	35 052	928	2 207	94 269
Prêts et créances sur la clientèle	99 271	72 197	240 056	296 612	2 660	710 796
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	13 006	-	-	-	-	13 006
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	485	895	8 536	15 531	-	25 447
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE</b>	<b>370 009</b>	<b>121 926</b>	<b>448 689</b>	<b>551 636</b>	<b>98 187</b>	<b>1 590 447</b>
Banques centrales	2 857	-	164	-	-	3 021
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	114 245	17 154	76 124	85 533	2 862	295 918
Instruments dérivés de couverture	1 790	1 168	12 256	19 548	-	34 762
Dettes envers les établissements de crédit	67 105	4 663	22 539	5 080	611	99 998
Dettes envers la clientèle	505 704	42 880	61 526	13 653	16 962	640 725
Dettes représentées par un titre	48 340	32 793	62 586	32 473	-	176 192
Dettes subordonnées	529	454	5 840	13 134	6 676	26 633
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	8 793	-	-	-	-	8 793
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE</b>	<b>749 363</b>	<b>99 112</b>	<b>241 035</b>	<b>169 421</b>	<b>27 111</b>	<b>1 286 042</b>

**NOTE 7** Avantages au personnel et autres rémunérations

2

**7.1 Détail des charges de personnel**

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Salaires et traitements <sup>(1)</sup>	(6 772)	(6 666)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(637)	(638)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(145)	(96)
Autres charges sociales	(1 931)	(1 978)
Intéressement et participation	(713)	(712)
Impôts et taxes sur rémunération	(846)	(881)
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>(11 044)</b>	<b>(10 971)</b>

(1) Au titre de la rémunération variable différée versée aux professionnels des marchés, le groupe Crédit Agricole a comptabilisé une charge relative aux paiements à base d'actions de 53 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre une charge de 57 millions d'euros au 31 décembre 2013.

**7.2 Effectif fin de période**

Effectifs	31/12/2014
France	103 550
Étranger	34 973
<b>TOTAL</b>	<b>138 523</b>

**7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les

sociétés du groupe Crédit Agricole n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoire à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises Agirc/Arrco, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

**CARTOGRAPHIE DES RÉGIMES DE RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES EN FRANCE**

Pôles	Entités	Régimes supplémentaires obligatoires	Nombre d'actifs couverts Estimation au 31/12/2014	Nombre d'actifs couverts Estimation au 31/12/2013
Pôles Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime professionnel agricole 1,24 %	2 887	3 063
Pôles Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime cadres dirigeants art 83	216	213
Pôle Banque de proximité France	LCL	Régime cadres dirigeants art 83	312	310
Pôle Banque de financement et d'investissement	CACIB	Régime type art 83	4 836	4 928
Pôle Banque de financement et d'investissement	IPB/IG/CAPB <sup>(1)</sup>	Régime type art 83	527	433
Pôle Assurances	Predica/Pacifica/CAA/CAAGIS/SIRCA	Régime professionnel agricole 1,24 %	3 149	3 004
Pôle Assurances	Predica/Pacifica/CAA/CAAGIS/CACI	Régime cadres dirigeants art 83	73	76
Pôle Assurances	CACI	Régime type art 83	190	212

(1) Indosuez Private Banking/Indosuez Gestion/CA Private Banking.



## 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

### VARIATION DETTE ACTUARIELLE

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013 Retraité
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Dettes actuarielles au 31/12/N-1</b>	<b>2 348</b>	<b>1 202</b>	<b>3 550</b>	<b>3 527</b>
Écart de change	-	68	68	(30)
Coût des services rendus sur l'exercice	109	37	146	149
Coût financier	65	42	107	98
Cotisations employés	-	13	13	10
Modifications, réductions et liquidations de régime	(1)	(1)	(2)	(33)
Variation de périmètre	(93)	4	(90)	27
Prestations versées (obligatoire)	(136)	(43)	(178)	(172)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	(1)
(Gains)/ pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques <sup>(1)</sup>	7	(3)	4	(9)
(Gains)/ pertes actuariels liés aux hypothèses financières	342	162	504	(16)
<b>DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N</b>	<b>2 641</b>	<b>1 481</b>	<b>4 122</b>	<b>3 550</b>

### DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013 Retraité
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	108	36	144	117
Charge/produit d'intérêt net	23	4	27	24
<b>IMPACT EN COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/N</b>	<b>131</b>	<b>40</b>	<b>171</b>	<b>141</b>

### DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS ENTRE AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECYCLABLES

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013 Retraité
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net	-	-	-	-
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclable au 31/12/N-1	219	137	356	426
Écart de change	-	9	9	(3)
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(5)	(63)	(68)	(8)
(Gains)/ pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques <sup>(1)</sup>	7	(3)	4	(9)
(Gains)/ pertes actuariels liés aux hypothèses financières <sup>(1)</sup>	342	162	504	(17)
Ajustement de la limitation d'actifs	-	-	-	-
<b>TOTAL DES ÉLÉMENTS RECONNUS IMMÉDIATEMENT EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL AU 31/12/N</b>	<b>344</b>	<b>105</b>	<b>449</b>	<b>(37)</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

## VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013 Retraité
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N-1</b>	<b>1 305</b>	<b>1 049</b>	<b>2 354</b>	<b>2 310</b>
Écart de change	-	59	59	(26)
Intérêt sur l'actif (produit)	36	38	74	69
Gains/(pertes) actuariels	6	63	69	8
Cotisations payées par l'employeur	151	30	181	127
Cotisations payées par les employés	-	13	13	10
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variation de périmètre	(58)	4	(54)	(8)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	(1)
Prestations payées par le fonds	(89)	(41)	(130)	(135)
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31/12/N</b>	<b>1 351</b>	<b>1 215</b>	<b>2 566</b>	<b>2 354</b>

## VARIATION DE JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013 Retraité
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	<b>235</b>	<b>-</b>	<b>235</b>	<b>188</b>
Écart de change	-	-	-	-
Intérêts sur les droits à remboursements (produit)	7	-	7	6
Gains/(pertes) actuariels	(1)	-	(1)	(1)
Cotisations payées par l'employeur	21	-	21	15
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	28
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(2)	-	(2)	(1)
<b>JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N</b>	<b>260</b>	<b>-</b>	<b>260</b>	<b>235</b>

## POSITION NETTE

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013 Retraité
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Dette actuarielle fin de période</b>	<b>(2 641)</b>	<b>(1 481)</b>	<b>(4 122)</b>	<b>(3 550)</b>
Impact de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Juste valeur des actifs fin de période	1 351	1 215	2 566	2 354
<b>POSITION NETTE (PASSIF)/ ACTIF FIN DE PÉRIODE</b>	<b>(1 290)</b>	<b>(266)</b>	<b>(1 556)</b>	<b>(1 196)</b>

## RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

(en millions d'euros)	31/12/2014		31/12/2013 Retraité	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
Taux d'actualisation <sup>(1)</sup>	1,54 %	2,65 %	2,83 %	3,43 %
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,17 %	9,31 %	2,74 %	4,46 %
Taux attendus d'augmentation des salaires <sup>(2)</sup>	1,83 %	2,40 %	1,94 %	2,62 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	4,30 %	10,00 %	4,50 %	N/A

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non-cadres).

INFORMATION SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES - ALLOCATIONS D'ACTIFS <sup>(1)</sup>

(en millions d'euros)	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
Actions	8,5 %	137	43	24,3 %	295	294	15,3 %	432	337
Obligations	69,9 %	1 126	299	51,4 %	625	615	62,0 %	1 751	914
Immobiliers	3,5 %	57	-	6,9 %	84	-	5,0 %	141	-
Autres actifs	18,1 %	291	-	17,3 %	211	-	17,8 %	502	-

(1) Dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2014, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,10 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 7,06 %.

La politique de couverture des engagements sociaux du groupe Crédit Agricole répond aux règles de financement locales des régimes postérieurs à l'emploi dans les pays où un financement minimum est exigé. Au global, les engagements liés aux régimes postérieurs à l'emploi du Groupe sont couverts à hauteur de 62 % au 31 décembre 2014 (droits à remboursements inclus).

## 7.5 Autres avantages sociaux

Parmi les différents systèmes de rémunération variable collective existant dans le Groupe, la Rémunération Variable Collective (RVC) de Crédit Agricole S.A. constitue une enveloppe globale regroupant l'intéressement et la participation. Cette enveloppe est calculée en fonction du niveau de performance de l'entreprise, mesurée au travers du Résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A.

Un niveau de Résultat net part du Groupe donné permet ainsi de déterminer un pourcentage de masse salariale à distribuer.

Le montant de la participation, calculée selon la formule légale, est déduit de la RVC, pour obtenir l'intéressement.

Autres avantages sociaux : en France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur.

## 7.6 Paiements à base d'actions

## 7.6.1 PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS

Dans le cadre des autorisations votées par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, des plans d'options d'achat d'actions de Crédit Agricole S.A. ont été mis en œuvre par le Conseil d'administration.

Un plan d'options d'achat d'actions a été mis en œuvre par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. antérieurement à 2014. Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2014. Le plan d'option d'achat d'actions 2007 est arrivé à échéance le 16 juillet 2014 sans que le prix d'exercice ait été atteint.

## Plan d'attribution d'options de l'année 2008

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 15 juillet 2008 a procédé à l'attribution, le 16 juillet 2008, d'un plan d'options d'achat d'actions au profit de 3 salariés venant rejoindre le Groupe au prix d'exercice de 14,42 euros correspondant au prix le plus élevé des deux prix obtenus, soit par la moyenne des cours d'ouverture, sans décote, des 20 dernières séances de Bourse ayant précédé la réunion du Conseil, soit par 80 % du cours moyen d'acquisition des actions Crédit Agricole S.A. autodétenues.

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des plans existants au 31 décembre 2014 sont décrites dans les tableaux ci-après :

**DESCRIPTION DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A.**

<b>Plans d'options de souscriptions d'actions Crédit Agricole S.A.</b>	<b>2008</b>
Date de l'Assemblée générale autorisant les plans	17/05/2006
Date du Conseil d'administration	15/07/2008
Date d'attribution des options	16/07/2008
Date de durée du plan	7 ans
Durée de la période d'incessibilité	4 ans
Date de départ de l'exercice des options	16/07/2012
Date d'expiration des options	15/07/2015
Nombre d'attributaires	3
Nombre d'options attribuées	74 000
Prix d'exercice	14,42 euros
Conditions de performance	non
<b>Conditions en cas de départ du Groupe</b>	
Démission	perte
Licenciement	perte
Retraite	maintien
Décès	maintien <sup>(1)</sup>
<b>Nombre d'options</b>	
Attribuées aux mandataires sociaux	-
Attribuées aux 10 plus gros attributaires	74 000
Levées en 2014	-
Annulées et levées depuis l'origine	45 000
<b>NOMBRE D'OPTIONS EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	
	<b>29 000</b>
<b>Juste valeur (en % du prix d'acquisition)</b>	
	<b>24,30 %</b>
Méthode de valorisation utilisée	Black et Scholes

(1) Maintien en cas de levée par les ayants droit dans les 6 mois suivant le décès.

**STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A.**

<b>Plans d'options de souscriptions d'actions Crédit Agricole S.A.</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Total</b>
	<b>17/07/2007</b>	<b>16/07/2008</b>	
<b>Options existantes au 31 décembre 2013</b>	<b>104 759</b>	<b>74 000</b>	<b>178 759</b>
Options annulées ou échues en 2014	104 759	45 000	149 759
Options exercées en 2014	-	-	-
<b>OPTIONS EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>-</b>	<b>29 000</b>	<b>29 000</b>

**Principales hypothèses retenues pour la valorisation des plans d'option**

Crédit Agricole S.A. évalue les options attribuées et comptabilise une charge déterminée à la date d'attribution des plans calculée à partir de la valeur de marché des options du jour de l'attribution. Seules les hypothèses relatives à la population des bénéficiaires (perte des droits en cas de démission ou de licenciement) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition et donner lieu à un réajustement de la charge.

**PLANS**

<b>Date d'attribution</b>	<b>16/07/2008</b>
Durée de vie estimée	7 ans
Taux de perte de droit	1,25 %
Taux de dividende estimé	6,37 %
Volatilité à la date d'attribution	40 %

Le modèle de Black et Scholes a été retenu pour l'ensemble des plans de souscription d'actions Crédit Agricole S.A.

### 7.6.2. PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS AUX SALARIÉS

Dans le cadre des autorisations votées par l'Assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2011, le Conseil d'administration du 9 novembre 2011 a décidé de mettre en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions afin d'associer l'ensemble des salariés du groupe Crédit Agricole au capital et au succès de l'entreprise.

Ce plan prévoit l'attribution individuelle de 60 actions à plus de 82 000 collaborateurs du groupe Crédit Agricole dans 58 pays. Aucune condition de performance n'est exigée. Les seules obligations à respecter sont la condition de présence pendant la période d'acquisition et l'interdiction de cession pendant la période de conservation.

En France, les titres ont été livrés fin 2013 et font l'objet d'une période de conservation de deux ans. À l'international, le calendrier a été adapté en fonction notamment de l'environnement fiscal local. Dans les pays où la livraison n'est pas intervenue en 2013, celle-ci interviendra fin 2015. Il n'y aura alors pas de période de conservation.

Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2014.

### 7.6.3 RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DIFFÉRÉES VERSÉES EN ACTIONS OU EN ESPÈCES INDEXÉES SUR LA VALEUR DE L'ACTION

Les plans de rémunération variable différée au titre des services rendus en 2013 et mis en œuvre au sein du Groupe, sont de deux natures :

- plans dénoués en actions ;
- plans dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.

Dans les deux cas, ces rémunérations variables sont assujetties à conditions de présence et de performance et différées par tiers en mars 2015, mars 2016 et mars 2017.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charges de rémunération. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits afin de tenir compte des conditions de présence, avec une contrepartie directe :

- en capitaux propres pour les plans dénoués en actions, la charge étant réévaluée uniquement en fonction de l'estimation du nombre d'actions à verser (en lien avec les conditions de présence et de performance) ;
- en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie, avec réévaluation de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. et des *vesting conditions* (conditions de présence et de performance).

## NOTE 8

## Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités arrêtées ou en cours de cession.

## ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en millions d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>170 004</b>	<b>180 729</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit	13 138	17 321
Engagements en faveur de la clientèle	156 866	163 408
● Ouverture de crédits confirmés	125 665	125 793
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	5 529	6 930
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	120 136	118 863
● Autres engagements en faveur de la clientèle	31 201	37 615
<b>Engagements de garantie</b>	<b>81 483</b>	<b>91 368</b>
Engagements d'ordre des établissements de crédit	8 757	12 435
● Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 236	1 953
● Autres garanties	6 521	10 482
Engagements d'ordre de la clientèle	72 726	78 933
● Cautions immobilières	4 443	4 834
● Autres garanties d'ordre de la clientèle	68 283	74 099
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>70 850</b>	<b>101 363</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	64 016	87 629
Engagements reçus de la clientèle	6 834	13 734
<b>Engagements de garantie</b>	<b>258 399</b>	<b>233 826</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	69 719	67 313
Engagements reçus de la clientèle	188 680	166 513
● Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	33 223	31 132
● Autres garanties reçues	155 457	135 381

## INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

(en millions d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH...)	148 656	183 251
Titres prêtés	5 054	6 111
Dépôts de garantie sur opérations de marché	20 912	20 171
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension	119 760	129 192
<b>TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE</b>	<b>294 382</b>	<b>338 725</b>
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		
Titres empruntés	2	2
Titres et valeurs reçus en pension	275 253	118 664
Titres vendus à découvert	34 875	30 244
<b>TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS</b>	<b>310 130</b>	<b>148 910</b>

## GARANTIES DÉTENUES

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. pour 101,9 milliards d'euros. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A., celui-ci jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes. Crédit Agricole CIB dispose également d'actifs reçus en garantie pour 145,7 milliards d'euros.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique du groupe Crédit Agricole consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. n'en possèdent pas au 31 décembre 2014.

## CRÉANCES REÇUES ET APPORTÉES EN GARANTIE

Au 31 décembre 2014, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 74,8 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte

des Caisses régionales), contre 88,8 milliards d'euros au 31 décembre 2013, et 14,5 milliards d'euros ont été déposés directement par les filiales.

Au 31 décembre 2014, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 19,7 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 21,7 milliards d'euros au 31 décembre 2013, et 6,9 milliards d'euros ont été déposés directement par LCL.

Au 31 décembre 2014, en raison de l'arrivée à maturité de l'ensemble des opérations de refinancement auprès de la SFEF en 2009, aucune créance n'est apportée en garantie par le groupe Crédit Agricole (contre 10,8 milliards au 31 décembre 2013).

Au 31 décembre 2014, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100 % par Crédit Agricole S.A., 35,6 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et de LCL ont été apportés en garantie.

Ces dispositifs pour lesquels il n'y a pas de transfert de flux de trésorerie contractuels n'entrent pas dans le cadre des transferts d'actifs mentionnés dans la note 6.7 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

## NOTE 9

## Reclassements d'instruments financiers

### PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Les reclassements hors de la catégorie "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" et de la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

### RECLASSEMENTS EFFECTUÉS PAR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

En application de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008, des reclassements ont été réalisés tels que cela est permis par cet amendement. Les informations sur ces reclassements et sur les reclassements antérieurs sont données ci-dessous.

Pour les actifs reclassés au cours de l'année 2014, le tableau ci-dessous reprend leur valeur en date de reclassement ainsi que leur valeur au 31 décembre 2014 et la valeur au 31 décembre 2014 des actifs reclassés antérieurement et toujours à l'actif du Groupe à cette date :

### NATURE, JUSTIFICATION ET MONTANT DES RECLASSEMENTS OPÉRÉS

Le Groupe a opéré au cours de l'année 2014 des reclassements de la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" vers la catégorie "Prêts et créances". La possibilité de reclassement entre ces deux catégories est prévue par IAS 39. Cela concerne des parts de fonds communs de titrisation souscrits dans le cadre d'activités de financement et répondant à la définition de la catégorie "Prêts et créances".

Ces reclassements ont été opérés à la date du 30 juin 2014 pour la partie actifs financiers disponibles à la vente et en date du 16 décembre 2014 pour la partie actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Les reclassements opérés lors des exercices antérieurs concernent des reclassements de la catégorie "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" vers la catégorie "Prêts et créances" et sont relatifs à des opérations de syndication ou des actifs de titrisation.

	Total actifs reclassés		Actifs reclassés en 2014			Actifs reclassés antérieurement			
	Valeur au bilan 31/12/2014	Valeur de marché estimée au 31/12/2014	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 31/12/2014	Valeur de marché estimée 31/12/2014	Valeur au bilan 31/12/2014	Valeur de marché estimée 31/12/2014	Valeur au bilan 31/12/2013 Retraité	Valeur de marché estimée 31/12/2013 Retraité
(en millions d'euros)									
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	1 572	1 533	24	24	22	1 548	1 511	2 786	2 755
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	396	396	398	396	396	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIFS RECLASSÉS</b>	<b>1 968</b>	<b>1 929</b>	<b>422</b>	<b>420</b>	<b>418</b>	<b>1 548</b>	<b>1 511</b>	<b>2 786</b>	<b>2 755</b>



**VARIATION DE JUSTE VALEUR COMPTABILISÉE EN RÉSULTAT RELATIVE AUX ACTIFS RECLASSÉS**

La variation de juste valeur comptabilisée en résultat relative aux actifs reclassés en 2014 est reprise dans le tableau ci-dessous

(en millions d'euros)	En 2014, à la date de reclassement	En 2013
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	2	-
<b>TOTAL ACTIFS RECLASSÉS</b>	<b>2</b>	<b>-</b>

**CONTRIBUTION DES ACTIFS TRANSFÉRÉS AU RÉSULTAT DEPUIS LE RECLASSEMENT**

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassement comprend l'ensemble des profits, pertes, produits et charges comptabilisés en résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impact en résultat des actifs transférés se décompose comme suit :

**IMPACT RÉSULTAT AVANT IMPÔT, DEPUIS LE RECLASSEMENT**

(en millions d'euros)	Actifs reclassés en 2014		Actifs reclassés antérieurement					
	Impact en 2014		Impact cumulé au 31/12/2013 Retraité		Impact en 2014		Impact cumulé au 31/12/2014	
	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'Actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'Actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'Actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'Actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	2	-	(104)	(174)	56	47	(46)	(127)
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	10	10	-	-	-	-	10	10
<b>TOTAL ACTIFS RECLASSÉS</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>(104)</b>	<b>(174)</b>	<b>56</b>	<b>47</b>	<b>(36)</b>	<b>(117)</b>

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Les informations données ci-dessous sont relatives aux seuls actifs reclassés en 2014 :

**VALEUR ATTENDUE AU MOMENT DU RECLASSEMENT**

(en millions d'euros)	Flux trésorerie futurs	TIE (en %)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	24	1,80 %
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	428	2,23 %
<b>TOTAL ACTIFS RECLASSÉS</b>	<b>452</b>	

## NOTE 10

## Juste valeur des instruments financiers

La **juste valeur** est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'*exit price*).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles

d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

### 10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

#### ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2014	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan</b>					
<b>Prêts et Créances</b>	<b>795 169</b>	<b>834 482</b>	-	<b>280 990</b>	<b>553 492</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>100 038</b>	<b>103 698</b>	-	<b>102 000</b>	<b>1 698</b>
Comptes ordinaires & prêts JJ	9 954	9 954	-	9 951	3
Comptes et prêts à terme	46 767	49 998	-	49 739	259
Valeurs reçues en pension	57	58	-	-	58
Titres reçus en pension livrée	32 320	32 345	-	32 345	-
Prêts subordonnés	449	865	-	563	302
Titres non cotés sur un marché actif	10 488	10 475	-	9 399	1 076
Autres prêts et créances	3	3	-	3	-
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>695 131</b>	<b>730 784</b>	-	<b>178 990</b>	<b>551 794</b>
Créances commerciales	21 806	21 906	-	4 870	17 036
Autres concours à la clientèle	641 104	676 514	-	154 988	521 526
Titres reçus en pension livrée	2 392	2 385	-	2 368	17
Prêts subordonnés	138	137	-	18	119
Titres non cotés sur un marché actif	11 791	11 902	-	207	11 695
Créances nées d'opérations d'assurance directe	703	698	-	112	586
Créances nées d'opérations de réassurance	304	313	-	11	302
Avance en comptes courants d'associés	971	1 007	-	611	396
Comptes ordinaires débiteurs	15 922	15 922	-	15 805	117
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>29 583</b>	<b>33 553</b>	<b>33 198</b>	<b>355</b>	-
Effets publics et valeurs assimilées	19 173	21 695	21 398	297	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 410	11 858	11 800	58	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE</b>	<b>824 752</b>	<b>868 035</b>	<b>33 198</b>	<b>281 345</b>	<b>553 492</b>

(en millions d'euros)

	Valeur au bilan au 31 décembre 2013 retraité	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan</b>					
<b>Prêts et Créances</b>	<b>789 374</b>	<b>812 545</b>	-	<b>281 922</b>	<b>530 623</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>94 269</b>	<b>94 468</b>	-	<b>88 460</b>	<b>6 008</b>
Comptes ordinaires & prêts JJ	10 848	10 893	-	10 887	6
Comptes et prêts à terme	48 464	48 630	-	43 148	5 482
Valeurs reçues en pension	200	200	-	12	188
Titres reçus en pension livrée	29 157	29 133	-	29 133	-
Prêts subordonnés	584	29	-	29	-
Titres non cotés sur un marché actif	5 006	579	-	256	323
Autres prêts et créances	10	5 003	-	4 995	8
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>695 105</b>	<b>718 078</b>	-	<b>193 462</b>	<b>524 616</b>
Créances commerciales	15 421	15 428	-	1 264	14 164
Autres concours à la clientèle	647 782	669 937	-	172 101	497 836
Titres reçus en pension livrée	2 066	139	-	9	130
Prêts subordonnés	137	2 064	-	2 031	33
Titres non cotés sur un marché actif	10 648	10 653	-	50	10 603
Créances nées d'opérations d'assurance directe	477	478	-	34	444
Créances nées d'opérations de réassurance	277	277	-	-	277
Avance en comptes courants d'associés	940	987	-	784	203
Comptes ordinaires débiteurs	17 357	18 114	-	17 188	925
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>25 447</b>	<b>27 614</b>	<b>25 634</b>	<b>1 980</b>	-
Effets publics et valeurs assimilées	16 145	17 612	16 417	1 195	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 302	10 002	9 217	785	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE</b>	<b>814 821</b>	<b>840 159</b>	<b>25 634</b>	<b>283 902</b>	<b>530 623</b>

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de *Credit Default Swaps* (CDS). Les

pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

## PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2014	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>98 434</b>	<b>108 345</b>	-	<b>107 576</b>	<b>769</b>
Comptes ordinaires & prêts JJ	13 962	14 322	-	14 319	3
Comptes et emprunts à terme	48 867	58 428	-	57 662	766
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	35 605	35 595	-	35 595	-
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>622 686</b>	<b>621 326</b>	-	<b>515 977</b>	<b>105 349</b>
Comptes ordinaires créditeurs	215 440	215 527	-	215 224	303
Comptes d'épargne à régime spécial	246 446	246 441	-	205 753	40 688
Autres dettes envers la clientèle	149 215	147 854	-	85 259	62 595
Titres donnés en pension livrée	9 714	9 716	-	9 716	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	847	752	-	7	745
Dettes nées d'opérations de réassurance	345	357	-	18	339
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et retrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	679	679	-	-	679
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>185 504</b>	<b>187 642</b>	<b>43 496</b>	<b>143 935</b>	<b>211</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>25 487</b>	<b>25 321</b>	<b>22 933</b>	<b>2 388</b>	-
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE</b>	<b>932 111</b>	<b>942 634</b>	<b>66 429</b>	<b>769 876</b>	<b>106 329</b>

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2013 retraité	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>99 998</b>	<b>100 009</b>	-	<b>98 883</b>	<b>1 126</b>
Comptes ordinaires & prêts JJ	17 031	13 562	-	13 560	2
Comptes et emprunts à terme	49 436	53 036	-	51 912	1 124
Valeurs données en pension	43	43	-	43	-
Titres donnés en pension livrée	33 488	33 368	-	33 368	-
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>640 725</b>	<b>638 660</b>	-	<b>521 961</b>	<b>116 699</b>
Comptes ordinaires créditeurs	213 289	213 258	-	213 141	117
Comptes d'épargne à régime spécial	252 121	252 073	-	201 238	50 835
Autres dettes envers la clientèle	162 150	160 176	-	96 233	63 943
Titres donnés en pension livrée	11 349	11 349	-	11 349	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	808	804	-	-	804
Dettes nées d'opérations de réassurance	377	369	-	-	369
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et retrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	631	631	-	-	631
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>176 192</b>	<b>184 875</b>	<b>74 239</b>	<b>110 492</b>	<b>144</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>26 633</b>	<b>25 873</b>	<b>23 857</b>	<b>2 016</b>	-
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE</b>	<b>943 548</b>	<b>949 417</b>	<b>98 096</b>	<b>733 352</b>	<b>117 969</b>

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables pertinentes. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## 10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

### DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou validés par le département des Risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers...) ;
- de modèles validés par les équipes quantitatives du département des Risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

**Les ajustements de *Mark to Market*** : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue *via* les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut-être positif ou négatif.

**Les réserves *bid/ask*** : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs.

**Les réserves pour incertitude** : ces ajustements matérialisant une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs.

- Les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- Les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment - CVA*) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (*Debt Value Adjustment - DVA*) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS cotés, ou des proxys de CDS, lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

### L'ajustement de FVA (*Funding Valuation Adjustment*)

La valorisation des instruments dérivés non collatéralisés intègre un ajustement de FVA ou *Funding Valuation Adjustment* lié au financement de ces instruments.

Sa première application au 30 juin 2014 s'est traduite par la comptabilisation d'une perte s'élevant à - 167 millions d'euros.

## RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR MODÈLE DE VALORISATION

### ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)	31/12/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>313 938</b>	<b>49 922</b>	<b>260 058</b>	<b>3 958</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	261	-	-	261
Titres reçus en pension livrée	84 694	-	84 694	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	49 090	47 961	480	649
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	35 126	34 907	219	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	8 794	7 887	258	649
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	5 170	5 167	3	-
Instruments dérivés	179 893	1 961	174 884	3 048
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>89 519</b>	<b>58 431</b>	<b>27 007</b>	<b>4 081</b>
Créances sur les établissements de crédit	1 613	-	1 613	-
Créances sur la clientèle	199	-	-	199
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	36 592	19 237	17 320	35
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	51 115	39 194	8 074	3 847
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	13 976	13 976	-	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	23 203	19 482	3 595	126
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	13 936	5 736	4 479	3 721
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>307 591</b>	<b>262 026</b>	<b>43 015</b>	<b>2 550</b>
Effets publics et valeurs assimilées	71 816	71 483	333	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	204 561	169 667	34 636	258
Actions et autres titres à revenu variable	31 214	20 876	8 046	2 292
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>33 146</b>	<b>47</b>	<b>32 988</b>	<b>111</b>
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>744 194</b>	<b>370 426</b>	<b>363 068</b>	<b>10 700</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			6 294	32
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		1 541		864
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		1	569	
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>		<b>1 542</b>	<b>6 863</b>	<b>896</b>

Les transferts du niveau 1 vers le niveau 2 concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 1 concernent essentiellement des actions.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2013 Retraité</b>	<b>Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1</b>	<b>Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2</b>	<b>Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>278 635</b>	<b>46 057</b>	<b>228 426</b>	<b>4 152</b>
Créances sur la clientèle	358	-	-	358
Titres reçus en pension livrée	85 156	-	85 156	-
Titres détenus à des fins de transaction	46 187	45 793	376	18
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	35 361	35 171	190	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	7 471	7 271	182	18
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	3 355	3 351	4	-
Instruments dérivés	146 934	264	142 894	3 776
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>81 552</b>	<b>50 199</b>	<b>27 345</b>	<b>4 008</b>
Créances sur les établissements de crédit	1 087	-	1 087	-
Créances sur la clientèle	211	-	-	211
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	34 619	21 537	13 023	59
Titres à la juste valeur par résultat sur option	45 635	28 662	13 235	3 738
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	5 948	5 948	-	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	27 147	21 537	5 592	18
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	12 540	1 177	7 643	3 720
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>284 445</b>	<b>243 289</b>	<b>38 196</b>	<b>2 960</b>
Effets publics et valeurs assimilées	69 422	67 947	1 475	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	190 235	161 266	28 008	961
Actions et autres titres à revenu variable	24 788	14 076	8 713	1 999
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>30 726</b>	<b>1 633</b>	<b>29 076</b>	<b>17</b>
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>675 358</b>	<b>341 178</b>	<b>323 043</b>	<b>11 137</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			253	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		4 831		4 183
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		52	72	
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>		<b>4 883</b>	<b>325</b>	<b>4 183</b>

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 1 concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 1.

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux.



## PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>287 495</b>	<b>37 427</b>	<b>246 126</b>	<b>3 942</b>
Titres vendus à découvert	34 876	34 829	46	1
Titres donnés en pension livrée	74 442	389	74 049	4
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	178 177	2 209	172 031	3 937
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>31 428</b>	<b>5 165</b>	<b>19 689</b>	<b>6 574</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>32 941</b>	<b>-</b>	<b>32 558</b>	<b>383</b>
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>351 864</b>	<b>42 592</b>	<b>298 373</b>	<b>10 899</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			46	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		175		1 367
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	507	
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>		<b>175</b>	<b>553</b>	<b>1 367</b>

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux et les dettes comptabilisées en juste valeur sur option dont le dérivé incorporé relève du niveau 3.

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>263 087</b>	<b>31 437</b>	<b>226 674</b>	<b>4 976</b>
Titres vendus à découvert	30 246	30 246	-	-
Titres donnés en pension livrée	87 007	391	86 616	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	145 834	800	140 058	4 976
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>32 831</b>	<b>1 840</b>	<b>25 772</b>	<b>5 219</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>34 762</b>	<b>577</b>	<b>34 022</b>	<b>163</b>
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>330 680</b>	<b>33 854</b>	<b>286 468</b>	<b>10 358</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		342		8 039
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	79	
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>		<b>342</b>	<b>79</b>	<b>8 039</b>

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux et les dettes comptabilisées en juste valeur sur option dont le dérivé incorporé relève du niveau 3.

### Les instruments classés en niveau 1

Le niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes et mis à jour régulièrement sont classées en niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock d'obligations souveraines, d'agences et de titres *corporates*. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en niveau 3.

### Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en niveau 2 sont les suivants :

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option
 

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2.
- Dérivés de gré à gré
 

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les *swaps* de taux, *swaps* de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), soit pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (*swaps* de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les *caps*, *floors*, *swaptions*, options de change, options sur actions, *credit default swaps*, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type *swaps* annulables, paniers de change sur devises majeures. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres utilisés sont pour l'essentiel observables et des prix observables dans le marché, *via* notamment les prix de courtiers et/ou les consensus de place, permettent de corroborer les valorisations internes ;
- les titres cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

### Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée au résultat soit de manière étalée sur la durée d'inobservabilité soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

Ainsi, le niveau 3 regroupe notamment :

■ Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible,
- les ABS et CLO pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables,
- les ABS, CLO, tranches super senior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré ;

■ Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

■ Dérivés de gré à gré

Produits non observables du fait du sous-jacent : certains produits dont l'essentiel du stock est classé en Niveau 2 sont considérés comme relevant du Niveau 3 du fait de leur devise sous-jacente ou de leur maturité. Une grille d'observabilité définit pour chaque couple instrument/devise, la maturité maximale considérée comme observable. Cette observabilité est fonction de la liquidité du paramètre et de la disponibilité de sources observables permettant sa valorisation.

Principalement, sont classées en Niveau 3 :

- des expositions sur taux d'intérêts ou *swap* de change de maturité très longue ;
- des expositions sur actions, principalement des produits sur des marchés optionnels insuffisamment profonds ou des produits indexés sur la volatilité et contrats à terme dont la maturité est longue ;
- des expositions sur produits non linéaires de taux, de change ou action de maturité longue sur des devises/indices majeures. Sont inclus dans cette catégorie les options vanille, mais également les dérivés exotiques simples comme les *swaps* annulables ;
- des expositions non linéaires sur devises émergentes.

Produits dérivés complexes : ces produits relèvent du niveau 3 car leur valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables. Les principales expositions concernées sont :

- les produits dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt, de type Option, Option binaire ou produits exotiques. Ces produits font appel à une corrélation entre les deux taux qui n'est pas considérée comme observable du fait d'une liquidité réduite. La valorisation des expositions est cependant ajustée en fin de mois sur la base des niveaux de corrélations dérivés de consensus de place ;

- les produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice (Euribor, *Spread* de CMS). Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation ;

- les *swaps* de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires. Les hypothèses et paramètres retenus sont contrôlés régulièrement sur la base des amortissements effectivement constatés ;

- les produits hybrides taux/change long terme de type Power Reverse Dual Currency, portant principalement sur le couple USD/JPY ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;

- les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations, quels que soient les sous-jacents considérés (taux, crédit, change, inflation). Dans cette catégorie on trouvera les produits *cross-asset* de type *dual range*, les *baskets* de change sur devises émergentes, *Credit Default Baskets*. La détermination des corrélations est effectuée de façon conservatrice en fonction de l'exposition globale de l'établissement, sur la base de données historiques. Si la diversité des corrélations est importante, les expositions à chacune d'entre elles demeurent mesurées ;

- les produits de corrélation actions et hybrides actions, dont le *pay-off* dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier (panier qui dans certains cas est composé non seulement d'actions mais aussi d'autres instruments tels qu'indices sur matières premières). La valorisation de ces produits est sensible à la corrélation entre les composantes du panier et leur classification en niveau 3 est déterminée par leur maturité, leur nature hybride et la composition du panier sous-jacent ;

- les instruments dérivés à sous-jacent taux dont le coupon est indexé sur la volatilité *forward* (aussi appelés *Vol Bonds*) ;

- les parts de CDO sur des expositions portant des paniers de crédit *corporate*. Le modèle de valorisation de ces produits utilise à la fois des données observables (prix de CDS) et non observables (corrélations entre les défauts). Sur les tranches Senior, les plus illiquides, ont été introduits des paramètres de valorisation adaptés à l'appréciation du risque intrinsèque des expositions du Groupe.

Le risque de marché du portefeuille de CDO dérivés a été cédé à un fonds géré par Blue Mountain Capital en 2012

Le risque de marché des portefeuilles de dérivés complexes sur actions a été transféré à une contrepartie externe au Groupe au 31 décembre 2013.

Pour la plupart de ces produits, le tableau ci-après fournit les techniques de valorisations et les principales données non observables avec leur intervalle de valeurs. Cette analyse a été réalisée sur les instruments dérivés de la BFI.

AU 31 DÉCEMBRE 2014

Classes d'instruments	Évaluation bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le niveau 3	Technique de valorisation utilisée	Principales données non observables	Intervalle des données non observables
	Actif	Passif				
Dérivés de taux	2 428	3 631	Produits annulables de maturité longue ( <i>swaps</i> annulables, <i>swaps zero coupons</i> annulables)	Modèle de valorisation des options de taux d'intérêt	Volatilité <i>forward</i>	-
			Options portant sur une différence de taux		Corrélations CMS	0 %/100 %
			<i>Swaps</i> de titrisation	Modélisation des remboursements anticipés et actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux de prépaiement	0 %/50 %
			Produits hybrides taux/change de maturité longue (PRDC)	Modèle de valorisation des produits hybrides taux/change	Corrélation taux/taux	50 %/80 %
					Corrélation taux/change	- 50 %/50 %
			Produits multi-sous-jacents ( <i>dual range</i> , etc.)	Modèles de valorisation des instruments multi-sous-jacents	Corrélation - <i>Fx/Equity</i>	- 50 %/75 %
					Corrélation - Change/Change	- 20 %/50 %
Corrélation - Taux d'intérêt/ <i>Equity</i>	- 25 %/75 %					
		Corrélation - Taux d'intérêt/Taux d'intérêt	- 10 %/100 %			
		Corrélation - Taux d'intérêt/Change	- 75 %/75 %			
Dérivés de crédit	502	539	CDO sur panier de crédit <i>corporate</i>	Techniques de projection de la corrélation et modélisation des flux de trésorerie attendus	Corrélations entre les défauts des composantes	50 %/90 %

## VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

## ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

(en millions d'euros)	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
	Total	Titres détenus à des fins de transaction				
		Créances sur la clientèle	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
<b>Solde d'ouverture (01/01/2014 Retraité)</b>	<b>11 137</b>	<b>358</b>	<b>18</b>	<b>-</b>	<b>18</b>	<b>3 776</b>
Gains/pertes de la période	(253)	75	103	-	103	(555)
<i>Comptabilisés en résultat</i>	(335)	75	103	-	103	(555)
<i>Comptabilisés en capitaux propres</i>	82	-	-	-	-	-
Achats de la période	1 138	-	195	-	195	40
Ventes de la période	69	(172)	(67)	-	(67)	(18)
Émissions de la période	(737)	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	(962)	-	-	-	-	(240)
Reclassements de la période	1	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	(14)	-	-	-	-	-
Transferts	321	-	400	-	400	45
<i>Transferts vers niveau 3</i>	896	-	418	-	418	443
<i>Transferts hors niveau 3</i>	(575)	-	(18)	-	(18)	(398)
<b>SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2014)</b>	<b>10 700</b>	<b>261</b>	<b>649</b>	<b>-</b>	<b>649</b>	<b>3 048</b>

Actifs financiers à la juste valeur					Actifs financiers disponible à la vente				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Créances sur la clientèle	Titres à la juste valeur par résultat sur option			Titres à la juste valeur par résultat sur option	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Instruments dérivés de couvertur
		Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable						
59	211	18	3 720	3 738	-	961	1 999	17	
(12)	-	(16)	113	97	-	(15)	(40)	94	
(12)		(16)	113	97	-	20	(157)	94	
-	-	-	-	-	-	(35)	117	-	
-	-	-	-	-	-	68	835	-	
-	10	-	719	719	-	(30)	(373)	-	
(12)	(22)	(16)	(691)	(707)	-	-	4	-	
-	-	-	-	-	-	(719)	(3)	-	
-	-	-	-	-	-	-	1	-	
-	-	-	-	-	-	-	(14)	-	
-	-	140	(140)	-	-	(7)	(117)	-	
-	-	140	(140)	-	-	3	32	-	
-	-	-	-	-	-	(10)	(149)	-	
<b>35</b>	<b>199</b>	<b>126</b>	<b>3 721</b>	<b>3 847</b>	<b>-</b>	<b>258</b>	<b>2 292</b>	<b>111</b>	

## PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

(en millions d'euros)	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Instruments dérivés		
<b>Solde d'ouverture (01/01/2014 Retraité)</b>	<b>10 358</b>	<b>4 976</b>	<b>5 219</b>	<b>163</b>
Gains/pertes de la période	(1 303)	(943)	(384)	24
Comptabilisés en résultat	(1 303)	(943)	(384)	24
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-
Achats de la période	1 886	59	1 762	65
Ventes de la période	(643)	(47)	(596)	-
Émissions de la période	200	-	-	200
Dénouements de la période	(459)	(270)	(153)	(36)
Reclassements de la période	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-
Transferts	860	167	726	(33)
Transferts vers niveau 3	1 367	518	849	-
Transferts hors niveau 3	(507)	(351)	(123)	(33)
<b>SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2014)</b>	<b>10 899</b>	<b>3 942</b>	<b>6 574</b>	<b>383</b>

La variation nette de juste valeur des actifs et passifs valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 s'élève au 31 décembre 2014 à - 978 millions d'euros et se décompose principalement ainsi :

- une variation des gains et pertes de la période de + 1 050 millions d'euros ;
- des achats nets de - 36 millions d'euros ;
- des émissions nettes de - 937 millions d'euros ;
- des dénouements nets pour - 503 millions d'euros, essentiellement liés au plan de *deleveraging* d'activités taux en extinction ;
- des transferts nets d'instruments financiers à hauteur de - 539 millions d'euros s'expliquant principalement par + 400 millions d'euros de titres comptabilisés en titres détenus à fins de transaction, - 726 millions d'euros au titre des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option et - 122 millions d'euros sur les dérivés de transaction.

Le montant de juste valeur (et de sa variation) sur ces seuls produits n'est cependant pas représentatif. En effet, ces produits sont très largement couverts par d'autres, plus simples et individuellement valorisés à partir de données jugées observables. Les valorisations (et leurs variations) de ces produits de couverture, en grande partie symétriques à celles des produits valorisés sur la base de données jugées non observables, n'apparaissent pas, elles, dans le tableau ci-dessus.

### ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS SUR UN MODÈLE DE VALORISATION DE NIVEAU 3

Le caractère non observable des paramètres introduit une incertitude que nous venons évaluer ci-après à travers un calcul de sensibilité sur les instruments évalués à partir de ces mêmes paramètres. Cette analyse a été réalisée sur les instruments dérivés de la BFI.

Sur le périmètre des dérivés de taux, deux facteurs principaux sont considérés comme non observables et entraînent de fait la classification des produits dont la valorisation y fait appel en Niveau 3 : la corrélation et les taux de prépaiement (*i.e.* remboursement anticipé) :

### La corrélation

De nombreux produits sont sensibles à un paramètre de corrélation. Cependant, ce paramètre n'est pas unique et il existe de nombreux types de corrélations parmi lesquels :

- corrélation *forward* entre index successifs sur une même devise - ex : CMS deux ans/CMS 10 ans ;
- corrélation taux/taux (index différents) - ex : Libor 3M USD/Libor 3M EUR ;
- corrélation taux/change (ou Quanto) - ex : USD/JPY - USD ;
- corrélation *equity/equity* ;
- corrélation *equity/change* ;
- corrélation *equity/taux* ;
- corrélation *change/change*.

L'exposition aux corrélations des activités gérées en extinction, traditionnellement les principales contributrices, ayant fortement décliné sous l'effet couplé des efforts de *deleveraging* et de l'évolution des conditions de marché, les principales expositions aux corrélations proviennent désormais des activités *Cross Asset*.

### Le taux de prépaiement

Le taux de prépaiement correspond au taux de remboursement anticipé sur des portefeuilles de titrisation, qu'il s'agisse de remboursements anticipés volontaires ou involontaires (défaut). Le nominal des *swaps* de titrisation s'ajustant automatiquement au nominal du portefeuille sous-jacent, sans paiement du *Mark to Market*, le taux de prépaiement est un facteur significatif dans leur valorisation.

Cependant, si ce taux n'est pas observable, le modèle de valorisation en place est particulièrement conservateur. La valorisation retenue est définie comme le minimum entre la valorisation obtenue en calculant la valeur de l'opération en utilisant un taux de prépaiement plus rapide et un taux de prépaiement plus lent qu'anticipé. Ainsi, une variation "normale" du taux de prépaiement n'aura aucun impact significatif sur la valorisation.



Les résultats présentés ci-dessous ont été obtenus en appliquant les chocs suivants :

- corrélations entre index successifs d'une même devise (i.e. corrélations CMS) : 3 % ;
- corrélations *cross assets* (ex : *Equity*/FX ou IR/*Equity*) et entre deux courbes de taux de devises différentes : 5 %.

Le résultat du stress est alors obtenu en sommant les valeurs absolues obtenues. Pour chaque type de corrélation, nous avons considéré les valeurs absolues par devise et par book, faisant ainsi l'hypothèse que les corrélations n'étaient pas corrélées entre elles. Pour les corrélations CMS, nous avons considéré indépendamment les différents sous-jacents (ex : 1y10y, 2y10y).

Au 31 décembre 2014, la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles de dérivés de taux ressort ainsi à +/- 7,1 millions d'euros, en léger retrait par rapport au 30 juin 2014 (+/- 7,9 millions d'euros) et en forte réduction par rapport au 31 décembre 2013 (14,4 millions d'euros). Ce retrait s'explique pour environ 5,2 millions d'euros par la forte réduction de la position de corrélation CMS en euros et pour 2,6 millions d'euros par la réduction des expositions du book LTFX. Les impacts sur les autres périmètres sont significativement plus réduits, notamment sur le book *Cross Asset*.

Les principaux contributeurs sont désormais :

- *Cross Asset* : 4 millions d'euros (4,4 millions d'euros au 31 décembre 2013) ;
- *Long Term FX* : 0,9 million d'euros (vs 3,5 millions d'euros) ;

- *Legacy Rates* : 0,9 million d'euros (vs 6,2 millions d'euros) ;
- *Structured USD* : 0,8 million d'euros (vs 0,1 million d'euros).

Les contributions des autres périmètres sont peu significatives.

Le périmètre hors dérivés de taux concerne les titrisations de type RMBS, CLO et tranches mezzanines de CDO : l'ampleur de l'incertitude est captée *via* un choc de 1 bp sur les *spreads* de crédit.

Au 31 décembre 2014, la sensibilité aux paramètres utilisés pour valoriser ces produits est quasi-nulle.

### 10.3 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

La marge différée est la marge non enregistrée en date de comptabilisation initiale. Elle est constituée par la différence entre le prix de transaction payé ou reçu pour un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale et sa juste valeur à cette même date.

Elle concerne le périmètre des instruments financiers de niveau 3 pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de modèles de valorisation complexes intégrant des paramètres non observables.

Cette marge différée est réintégrée au résultat, soit de manière étalée sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables, soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
<b>Marge différée au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>62</b>	<b>102</b>
Marge générée par les nouvelles transactions de l'année	26	15
Comptabilisée en résultat durant la période		
Amortissement et transactions annulées/remboursées/échues	(23)	(55)
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant la période		
<b>MARGE DIFFÉRÉE EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>65</b>	<b>62</b>

## NOTE 11

## Impacts des évolutions comptables (nouvelles normes de consolidation) et autres événements

En application d'IFRS 5, la contribution au résultat du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2013 de Crelan a été reclassée en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

En application d'IFRS 10 et IFRS 11, la contribution aux résultats et aux bilans du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2013 et au 1<sup>er</sup> janvier 2013 de FGA Capital, de Forso Denmark, de Forso Finland, de Forso Norway, de Forso Sweden, de Menafinance, d'UBAF et d'Elipso a été reclassée en Quote-part du résultat net

des entreprises mises en équivalence au résultat, et en Participation dans les entreprises mises en équivalence au bilan.

Dans les comptes retraités au 31 décembre 2013, en application d'IFRS 11, la participation dans Newedge n'est plus consolidée par intégration proportionnelle mais est mise en équivalence dans les rubriques du bilan et du compte de résultat dédiées aux activités abandonnées.

## COMPTE DE RÉSULTAT

## IMPACTS DU CHANGEMENT DE MÉTHODE LIÉ AUX NOUVELLES NORMES DE CONSOLIDATION ET AUX RECLASSEMENTS DUS À IFRS 5 AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	Impact IFRS 5	31/12/2013 Publié
Intérêts et produits assimilés	38 922	59	(341)	(750)	39 954
Intérêts et charges assimilées	(17 942)	(53)	143	422	(18 454)
Commissions (produits)	11 290	25	(63)	(89)	11 417
Commissions (charges)	(2 532)	(22)	5	9	(2 524)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 395	-	-	(4)	3 399
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2 290	-	-	(5)	2 295
Produits des autres activités	28 951	-	(364)	(14)	29 329
Charges des autres activités	(33 952)	-	279	7	(34 238)
<b>Produit net bancaire</b>	<b>30 422</b>	<b>9</b>	<b>(341)</b>	<b>(424)</b>	<b>31 178</b>
Charges générales d'exploitation	(18 156)	(1)	140	340	(18 635)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(1 040)	-	4	15	(1 059)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>11 226</b>	<b>8</b>	<b>(197)</b>	<b>(69)</b>	<b>11 484</b>
Coût du risque	(3 922)	-	68	16	(4 006)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>7 304</b>	<b>8</b>	<b>(129)</b>	<b>(53)</b>	<b>7 478</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	190	(3)	106	-	87
Gains ou pertes nets sur autres actifs	93	-	(19)	-	112
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(22)	-	-	-	(22)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>7 565</b>	<b>5</b>	<b>(42)</b>	<b>(53)</b>	<b>7 655</b>
Impôts sur les bénéfices	(2 159)	-	42	8	(2 209)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	99	-	-	45	54
<b>Résultat net</b>	<b>5 505</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 500</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	364	-	-	-	364
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>5 141</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 136</b>

## RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

## IMPACTS DU CHANGEMENT DE MÉTHODE LIÉ AUX NOUVELLES NORMES DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013 Retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	31/12/2013 Publié
<b>Résultat net</b>	<b>5 505</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>5 500</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	40	-	-	40
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	2	2	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>42</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>40</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(40)	(2)	-	(38)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(17)	(1)	-	(16)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(15)</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>(14)</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion	(286)	62	-	(348)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	(89)	4	-	(93)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(404)	(81)	-	(323)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	15	(2)	-	17
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(764)</b>	<b>(17)</b>	<b>-</b>	<b>(747)</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entreprises mises en équivalence	(123)	19	-	(142)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	241	(1)	-	242
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(4)	(1)	-	(3)
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>(650)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(650)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(665)</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>(664)</b>
<b>RÉSULTAT NET ET AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>4 840</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>4 836</b>
Dont part du Groupe	4 570	5	-	4 565
Dont participations ne donnant pas le contrôle	270	(1)	-	271

## BILAN ACTIF

## IMPACTS DU CHANGEMENT DE MÉTHODE LIÉ AUX NOUVELLES NORMES DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013 Retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	31/12/2013 Publié
Caisse, banques centrales	71 571	-	(33)	71 604
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	360 187	2 525	32	357 630
Instruments dérivés de couverture	30 726	-	(14)	30 740
Actifs financiers disponibles à la vente	284 445	-	391	284 054
Prêts et créances sur les établissements de crédit	94 269	347	249	93 673
Prêts et créances sur la clientèle	710 796	7 880	(5 537)	708 453
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	13 006	-	(24)	13 030
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	25 447	-	-	25 447
Actifs d'impôts courants et différés	6 590	-	(87)	6 677
Compte de régularisation et actifs divers	58 832	5	(133)	58 960
Actifs non courants destinés à être cédés	1 296	-	(24 189)	25 485
Participation aux bénéfices différée	-	-	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	4 595	49	1 487	3 059
Immeubles de placement	4 017	-	-	4 017
Immobilisations corporelles	6 676	-	(567)	7 243
Immobilisations incorporelles	1 716	-	(33)	1 749
Écarts d'acquisition	14 095	-	(410)	14 505
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 688 264</b>	<b>10 806</b>	<b>(28 868)</b>	<b>1 706 326</b>

IMPACTS DU CHANGEMENT DE MÉTHODE LIÉ AUX NOUVELLES NORMES DE CONSOLIDATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2013 retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	01/01/2013 Publié
Caisse, banques centrales	45 887	-	(246)	46 133
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	395 664	2 190	(3 094)	396 568
Instruments dérivés de couverture	44 765	(63)	(19)	44 847
Actifs financiers disponibles à la vente	278 387	50	660	277 677
Prêts et créances sur les établissements de crédit	107 332	(17)	(9 906)	117 255
Prêts et créances sur la clientèle	730 256	8 090	(12 737)	734 903
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	18 118	-	(56)	18 174
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	22 991	-	-	22 991
Actifs d'impôts courants et différés	6 929	-	(116)	7 045
Compte de régularisation et actifs divers	63 740	57	(1 781)	65 464
Actifs non courants destinés à être cédés	21 507	-	-	21 507
Participation aux bénéfices différée	-	-	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	5 120	-	1 812	3 308
Immeubles de placement	3 355	-	(139)	3 494
Immobilisations corporelles	6 746	-	(560)	7 306
Immobilisations incorporelles	1 792	-	(53)	1 845
Écarts d'acquisition	14 292	-	(411)	14 703
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 766 881</b>	<b>10 307</b>	<b>(26 646)</b>	<b>1 783 220</b>

## BILAN PASSIF

## IMPACTS DU CHANGEMENT DE MÉTHODE LIÉ AUX NOUVELLES NORMES DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013 Retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	31/12/2013 Publié
Banques centrales	3 021	-		3 021
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	295 918	2 814	45	293 059
Instruments dérivés de couverture	34 762	-	(35)	34 797
Dettes envers les établissements de crédit	99 998	(38)	(1 563)	101 599
Dettes envers la clientèle	640 725	(7 278)	(29)	648 032
Dettes représentées par un titre	176 192	15 305	(2 721)	163 608
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	8 793	-	-	8 793
Passifs d'impôts courants et différés	2 239	-	(60)	2 299
Compte de régularisation et passifs divers	54 520	9	(215)	54 726
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	878	-	(24 189)	25 067
Provisions techniques des contrats d'assurance	256 542	-	-	256 542
Provisions	6 383	-	(100)	6 483
Dettes subordonnées	26 633	-	(1)	26 634
<b>Total dettes</b>	<b>1 606 604</b>	<b>10 812</b>	<b>(28 868)</b>	<b>1 624 660</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>81 660</b>	<b>(6)</b>	<b>-</b>	<b>81 666</b>
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>	<b>76 277</b>	<b>(6)</b>	<b>-</b>	<b>76 283</b>
Capital et réserves liées	25 060	-	-	25 060
Réserves consolidées	43 446	(11)	-	43 457
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 670	-	-	2 670
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés	(40)	-	-	(40)
Résultat de l'exercice	5 141	5	-	5 136
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>5 383</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 383</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 688 264</b>	<b>10 806</b>	<b>(28 868)</b>	<b>1 706 326</b>

IMPACTS DU CHANGEMENT DE MÉTHODE LIÉ AUX NOUVELLES NORMES DE CONSOLIDATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2013 Retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	01/01/2013 Publié
Banques centrales	1 278	-	-	1 278
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	346 799	2 190	(1 124)	345 733
Instruments dérivés de couverture	47 476	-	(82)	47 558
Dettes envers les établissements de crédit	102 966	-	(5 706)	108 672
Dettes envers la clientèle	623 371	(6 135)	(9 505)	639 011
Dettes représentées par un titre	185 443	14 173	(1 780)	173 050
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	15 382	-	-	15 382
Passifs d'impôts courants et différés	3 619	-	(76)	3 695
Compte de régularisation et passifs divers	62 046	90	(8 062)	70 018
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	22 015	-	-	22 015
Provisions techniques des contrats d'assurance	245 526	-	-	245 526
Provisions	6 399	-	(115)	6 514
Dettes subordonnées	27 881	-	(196)	28 077
<b>Total dettes</b>	<b>1 690 201</b>	<b>10 318</b>	<b>(26 646)</b>	<b>1 706 529</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>76 680</b>	<b>(11)</b>	<b>-</b>	<b>76 691</b>
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>	<b>71 388</b>	<b>(11)</b>	<b>-</b>	<b>71 399</b>
Capital et réserves liées	24 467	-	-	24 467
Réserves consolidées	47 446	(11)	-	47 457
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 201	-	-	3 201
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	(3 726)	-	-	(3 726)
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>5 292</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 292</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 766 881</b>	<b>10 307</b>	<b>(26 646)</b>	<b>1 783 220</b>

**TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE**

**IMPACTS DU CHANGEMENT DE MÉTHODE LIÉ AUX NOUVELLES NORMES DE CONSOLIDATION ET AUX RECLASSEMENTS DUS À IFRS 5 AU 31 DÉCEMBRE 2013**

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	Impact IFRS 5	31/12/2013 Publié
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>7 565</b>	-	(36)	(54)	<b>7 655</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	1 055	-	(5)	(15)	1 075
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	22	-	-	-	22
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	15 422	-	(209)	(17)	15 648
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	(190)	-	(103)	-	(87)
Résultat net des activités d'investissement	(139)	-	19	-	(158)
Résultat net des activités de financement	3 937	-	(55)	(15)	4 007
Autres mouvements	(3 593)	-	(50)	(12)	(3 531)
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>16 514</b>	-	(403)	(59)	<b>16 976</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(9 088)	-	774	700	(10 562)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	42 999	(1 557)	406	(781)	44 931
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(38 349)	1 635	132	408	(40 524)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(3 943)	(80)	(35)	636	(4 464)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	47	-	-	-	47
Impôts versés	(2 812)	-	38	14	(2 864)
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>(11 146)</b>	<b>(2)</b>	<b>1 315</b>	<b>977</b>	<b>(13 436)</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>	<b>(1 045)</b>	-	<b>(50)</b>	<b>(864)</b>	<b>(131)</b>
<b>Total flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>	<b>11 888</b>	<b>(2)</b>	<b>826</b>	-	<b>11 064</b>
<b>Flux liés aux participations</b>	<b>(80)</b>	<b>2</b>	-	<b>(1)</b>	<b>(81)</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(999)</b>	-	<b>(20)</b>	<b>21</b>	<b>(1 000)</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>	<b>(74)</b>	-	<b>5</b>	<b>(20)</b>	<b>(59)</b>
<b>Total flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>(1 153)</b>	<b>2</b>	<b>(15)</b>	-	<b>(1 140)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires</b>	<b>346</b>	-	<b>27</b>	<b>149</b>	<b>170</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>(3 465)</b>	-	<b>(702)</b>	<b>32</b>	<b>(2 795)</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>	<b>(206)</b>	-	<b>9</b>	<b>(181)</b>	<b>(34)</b>
<b>Total flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>	<b>(3 325)</b>	-	<b>(666)</b>	-	<b>(2 659)</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>	<b>(2 951)</b>	-	<b>(2)</b>	-	<b>(2 949)</b>
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)</b>	<b>4 459</b>	-	<b>143</b>	-	<b>4 316</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>58 009</b>	<b>13</b>	<b>(2 499)</b>	-	<b>60 495</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	45 017	-	(246)	-	45 263
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	12 992	13	(2 253)	-	15 232
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>62 468</b>	<b>13</b>	<b>(2 356)</b>	-	<b>64 811</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	68 638	-	(38)	-	68 676
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(6 170)	13	(2 318)	-	(3 865)
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>4 459</b>	-	<b>143</b>	-	<b>4 316</b>



## NOTE 12

## Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014

## 12.1 Information sur les filiales

## 12.1.1 RESTRICTIONS SUR LES ENTITÉS

Le groupe Crédit Agricole est soumis aux restrictions suivantes :

■ Contraintes réglementaires

Les filiales du groupe Crédit Agricole sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs au groupe Crédit Agricole.

■ Contraintes légales

Les filiales du groupe Crédit Agricole sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

■ Autres contraintes

Une filiale de Crédit Agricole CIB, Crédit Agricole CIB Algérie, doit soumettre à l'accord préalable de son autorité de tutelle (Banque d'Algérie) la distribution de dividendes.

## 12.1.2 SOUTIENS AUX ENTITÉS STRUCTURÉES CONTRÔLÉES

	31/12/2014											
	Titrisation			Gestion d'actifs			Fonds de placement			Financement structuré		
	Non contractuel effectif sur la période	Intention de fournir un soutien financier	Engagement contractuel de fournir un soutien financier	Non contractuel effectif sur la période	Intention de fournir un soutien financier	Engagement contractuel de fournir un soutien financier	Non contractuel effectif sur la période	Intention de fournir un soutien financier	Engagement contractuel de fournir un soutien financier	Non contractuel effectif sur la période	Intention de fournir un soutien financier	Engagement contractuel de fournir un soutien financier
<i>(en millions d'euros)</i>												
Engagements de rachat d'actifs sous-jacents ou de titres émis/Rachat d'actifs sous-jacents ou de titres émis			21 858						9 058			
<b>Total du soutien financier apporté aux entités structurées consolidées</b>	-	-	<b>21 858</b>	-	-	-	-	-	<b>9 058</b>	-	-	-

Crédit Agricole CIB a des accords contractuels avec certaines entités structurées consolidées assimilables à des engagements de fournir un soutien financier.

Pour ses besoins de financement et ceux de sa clientèle, Crédit Agricole CIB utilise des véhicules d'émission de dettes structurées afin de lever de la liquidité sur les marchés financiers. Les titres émis par ces entités sont intégralement garantis par Crédit Agricole CIB. Au 31 décembre 2014, le montant de ces émissions est de 9 milliards d'euros.

Dans le cadre de son activité de titrisation pour compte de tiers Crédit Agricole CIB apporte des lignes de liquidités à ses conduits ABCP. Au 31 décembre 2014, le montant de ces lignes de liquidités est de 22 milliards d'euros.

## 12.1.3 OPÉRATIONS DE TITRISATION ET FONDS DÉDIÉS

Diverses entités du Groupe procèdent à des opérations de titrisation pour compte propre dans le cadre d'opérations de refinancement collatéralisées. Ces opérations peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placées auprès d'investisseurs, données en pension ou conservées au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement. Selon l'arbre de décision d'IAS 39, ces opérations entrent dans le cadre de montages déconsolidants ou

non déconsolidants : pour les montages non déconsolidants, les actifs sont maintenus au bilan consolidé du groupe Crédit Agricole.

Au 31 décembre 2014, Crédit Agricole Consumer Finance gère en Europe 13 véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Ces opérations de titrisation réalisées dans le groupe Crédit Agricole Consumer Finance ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Les valeurs comptables des actifs concernés nettes des passifs associés s'élèvent à 7 556 millions d'euros au 31 décembre 2014. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 11 451 millions d'euros. Ainsi, le montant des titres utilisés sur le marché est de 3 895 millions d'euros. La valeur des titres restant mobilisables est de 1 802 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2014, Cariparma gère deux véhicules de titrisation de crédits immobiliers. Ces opérations de titrisation ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Les valeurs comptables des actifs concernés s'élèvent à 7 236 millions d'euros au 31 décembre 2014.

### 12.2 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Implantation (Siège social si différent de l'implantation) (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt		
			31/12/2014	31/12/2013*	31/12/2014	31/12/2013*	
<b>Banque de proximité en France</b>							
<b>Établissement bancaire et financier</b>							
2 489 Caisses locales	●	France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
38 Caisses régionales	●	France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Chalus	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Thémis	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Bforbank S.A.	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Cofam	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CRCAM SUD MED. SUC	■	Espagne (France)	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Interfimo	■	France	Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
LCL	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL succursale de Monaco	■	D3 Monaco (France)	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Mercagentes	■	Espagne	Filiale	100,0	82,4	100,0	82,4
Sircam	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Sociétés de crédit-bail et location</b>							
Locam	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Sociétés d'investissement</b>							
Bercy Participations	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Centre France Développement	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACF Immobilier	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CADS Développement	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calixte Investissement	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAM Énergie S.A.S.	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Centre Est Immobilier	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole F.C. Investissement	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
L'Immobilière d'À Côté	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Capital Investissement	■	France	Filiale	98,4	98,4	98,4	98,4
Nord Est Champagne Agro Partenaires	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Expansion	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Prestimmo	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sepi	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sequana	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Socadif	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Assurances</b>							
Camca Assurance	■	Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Camca Courtage	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Camca Lux Finance Management Company	■	Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Camca Réassurance	■	Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Camca Vie	■	Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Groupe CAMCA	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sci 32 Liberté	■	Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Développement touristique immobilier</b>							
Aquitaine Immobilier Investissement	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Franche Comté Développement Foncier	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Franche Comté Développement Immobilier	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Aménagement Promotion	■	D3 France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Gestion Immobilière	■	D3 France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Immo	■	D3 France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0

\* Retraité.

Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Implantation (Siège social si différent de l'implantation) (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt		
			31/12/2014	31/12/2013*	31/12/2014	31/12/2013*	
Nord Est Immo Entreprises	■	D3 E1 S1 France	Filiale				
Nord Est Optimmo S.A.S.	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Patrimoine Immobilier	■	D3 France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Square Habitat	■	D3 France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Normandie Seine Foncière	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A. Foncière de l'Érable	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Arcadim Fusion	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Chalons Mont Bernard	■	D3 France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Charleville Forest	■	D3 France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Laon Brosselette	■	D3 France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI 106 BD GL de Gaulle	■	S3 E2 France	Filiale				
SCI Crystal Europe	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quartz Europe	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Divers</b>							
Adret Gestion	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Alsace Élite	■	France	ESC	94,9	94,9	94,9	94,9
Anjou Maine Gestion	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Aquitaine Rendement	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Armor Fonds Dédié	■	E2 France	ESC	100,0		100,0	
Audaxis France	▲	D3 France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Bercy Champ de Mars	■	E1 France	Filiale	100,0		100,0	
C.L. Verwaltungs und Beteiligungsgesellschaft GmbH	■	Allemagne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Aquitaine Agences Immobilières	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Aquitaine Immobilier	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Participations	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 4	■	France	Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
Caapimmo 6	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP Actions 2	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP Actions 3	■	E2 France	ESC	100,0		100,0	
CAP Obligatoire	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP Régulier 1	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAPI Centre-Est	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Caryatides Finance	■	S1 France	Filiale		100,0		100,0
CD COM (ChampagneFM)	▲	D3 France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Centre France Location Immobilière	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Cercle Bleu	▲	D3 France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
CFM Opalis	▲	D3 France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Chabrillac	■	D3 France	Filiale	88,9	88,9	88,1	88,1
Cineweb	▲	D3 France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Contact FM	▲	D3 France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Courrier Picard	▲	D3 France	Entreprise associée	25,2	25,2	24,3	24,3
CR Provence Cote d'Azur LCR	■	E2 France	ESC	100,0		100,0	
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Edokial	■	D3 France	Filiale	88,9	88,9	58,7	58,7
Émeraude Croissance	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Europimmo	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	■	Implantation (Siège social si différent de l'implantation) (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt		
				31/12/2014	31/12/2013*	31/12/2014	31/12/2013*	
				Financière PCA	■	France	ESC	100,0
Finarmor Gestion	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Fonds dédié Elstar	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Force 29	■	E2	France	Filiale	100,0		100,0	
Force Alsace	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Force Charente Maritime Deux Sèvres	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Force Iroise	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Force Languedoc	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	99,7	
Force Lorraine Duo	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Force Profile 20	■	France	ESC	100,0	100,0	99,9	99,9	
Force Run	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Force Toulouse Diversifié	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Force 4	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
GB Affichage	▲	D3	France	Entreprise associée	12,6	12,6	15,7	15,7
GB Sud	▲	D3	France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Graphi	■	D3 S3	France	Filiale		88,9		88,9
Green Island	■	S2	France	ESC		100,0		100,0
Images en Nord	▲	D3	France	Entreprise associée	25,2	25,2	12,7	12,7
Immobilier de Picardie	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Infosud Diffusion	■	D3	France	Filiale	88,9	88,9	88,9	88,9
Infosud Gestion	■		France	Filiale	88,9	88,9	88,9	88,9
Internep	▲	D3	France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
La Voix Conseil	▲	D3	France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
La Voix du Nord	▲	D3	France	Entreprise associée	25,2	25,2	24,2	24,2
La Voix du Nord Multimédia	▲	D3	France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
L'Aisne Nouvelle	▲	D3	France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
L'Indépendant du P. de Calais	▲	D3	France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Merico Delta Print	■	D3	France	Filiale	88,9	88,9	88,8	88,8
Meura	▲	D3	France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Morbihan Gestion	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
MSI Arras	■	D3	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
MSI Boulogne/mer	■	D3	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
MSI Calais	■	D3	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
MSI le Touquet	■	D3	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
MSI Lens	■	D3	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
MSI Lille	■	D3	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
MSI Valenciennes	■	D3	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
MSI Wimereux	■	D3	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nacarat	▲		France	Entreprise associée	30,8	30,8	30,8	30,8
Nep TV	▲	D3	France	Entreprise associée	25,2	25,2	24,2	24,2
NMP Gestion	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord de France Immobilier	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Éclair	▲	D3	France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Nord Littoral	▲	D3	France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Nordispress	▲	D3	France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Norpicom	▲	D3	France	Entreprise associée	25,2	25,2	24,2	24,2

\* Retraité.

Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	■	Implantation (Siège social si différent de l'implantation) (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt		
				31/12/2014	31/12/2013*	31/12/2014	31/12/2013*	
				NS Immobilier Finance	■	France	Filiale	100,0
Ozenne Institutionnel	■	France	ESC	99,8	99,8	99,8	99,8	
PCA Immo	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
PG Immo	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
PG Invest	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Picardie Matin	▲	D3	France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Presse Flamande	▲	D3	France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Presse Gratuite Lille Métropole	▲	D3	France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Pyrénées Gascogne Altitude	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Pyrénées Gascogne Gestion	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Répondances	▲	D3	France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
S.A.S. Immord	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Immobilier	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS Brie Picardie Expansion	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Euralliance Europe	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Les Fauvins	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Scica HL	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SIA	▲	D3	France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
STM	▲	D3	France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Sud Rhône Alpes Placement	■		France	ESC	100,0	100,0	99,9	99,9
Toulouse 31 Court Terme	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Val de France Rendement	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Voix du Nord Étudiant	▲	D3	France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Voix du Nord Investissement	▲		France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2

**Banque de proximité à l'international**

**Établissement bancaire et financier**

Banca Popolare FriulAdria S.p.A.	■		Italie	Filiale	80,2	80,2	69,3	68,1
Bankoa	■		Espagne	Filiale	99,8	99,8	99,8	99,8
BES (Banco Espirito Santo)	▲	S2	Portugal	Entreprise associée		10,8		20,1
BNI Madagascar	■	D4 S2	Madagascar	Filiale		51,0		51,0
Cariparma	■		Italie	Filiale	86,5	85,0	86,5	85,0
Carispezia	■		Italie	Filiale	80,0	80,0	69,2	68,0
Credit Agricole Bank Albania S.A.	■		Albanie	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Bank Polska S.A.	■		Pologne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Banka Srbija a.d. Novi Sad	■		Serbie	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Bulgaria	■	D4 S2	Bulgarie	Filiale		100,0		100,0
Crédit Agricole Egypt S.A.E.	■		Égypte	Filiale	60,5	60,5	60,5	60,5
Crédit Agricole Financement	■		Suisse	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Polska S.A.	■		Pologne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credit Agricole Romania	■		Roumanie	Filiale	100,0	99,7	100,0	99,7
Credit Agricole Service sp z o.o.	■		Pologne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit du Maroc	■		Maroc	Filiale	78,7	78,6	78,7	78,6

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Implantation (Siège social si différent de l'implantation) (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt		
			31/12/2014	31/12/2013*	31/12/2014	31/12/2013*	
Centea	▲ D4 Belgique	Entreprise associée	50,0	50,0	50,0	66,7	
Crelan Insurance SA	▲ D4 Belgique	Entreprise associée	50,0	50,0	50,0	66,7	
Crelan SA	▲ D4 Belgique	Entreprise associée	50,0	50,0	50,0	66,7	
Europabank	▲ D4 Belgique	Entreprise associée	50,0	50,0	50,0	66,7	
Lukas Finanse S.A.	■ Pologne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
PJSC Crédit Agricole	■ Ukraine	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
<b>Divers</b>							
Belgium CA S.A.S.	■ France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Bespar	▲ S1 Portugal	Entreprise associée		26,4		26,4	
Crédit du Maroc Succursale de France	■ D3 France (Maroc)	Succursale	100,0	100,0	78,7	78,6	
IUB Holding	■ France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Keytrade	▲ D4 Belgique	Entreprise associée	50,0	50,0	50,0	66,7	
<b>Services financiers spécialisés</b>							
<b>Établissement bancaire et financier</b>							
Aetran Administrative Dientverlening B.V.	■ Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Agos S.p.A.	■ Italie	Filiale	61,0	61,0	61,0	61,0	
Alsolia	▲ France	Entreprise associée	20,0	20,0	20,0	20,0	
Antera Incasso B.V.	■ Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Assfibo Financieringen B.V.	■ Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
BCC Credito Consumo	▲ Italie	Entreprise associée	40,0	40,0	24,4	24,4	
Crealfi	■ France	Filiale	51,0	51,0	51,0	51,0	
Credibom	■ Portugal	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Credicom Consumer Finance Bank S.A.	■ Grèce	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crediet Maatschappij "De IJssel" B.V.	■ Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Commercial Finance Polska S.A.	■ Pologne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Consumer Finance	■ France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Consumer Finance Nederland	■ Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Creditplus Bank AG	■ Allemagne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Credium Slovakia, A.S.	■ Slovaquie	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Dan-Aktiv	■ D4 S2 Danemark	Filiale		100,0		100,0	
De Kredietdesk B.V.	■ Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Dealerservice B.V.	■ Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
DMC Groep N.V.	■ Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
DNV B.V.	■ Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
EFL Services	■ Pologne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Eurofactor AG (Allemagne)	■ Allemagne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Eurofactor Hispania S.A.	■ Espagne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Eurofactor Italia S.p.A.	■ Italie	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Eurofactor SA - NV (Benelux)	■ Belgique	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Eurofactor S.A. (Portugal)	■ Portugal	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Eurofintus Financieringen B.V.	■ Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Euroleenlijn B.V.	■ Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
FC France S.A.	▲ D6 France	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FGA Bank Polska	▲ D6 Pologne	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	

\* Retraité.

Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Implantation (Siège social si différent de l'implantation) (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2014	31/12/2013*	31/12/2014	31/12/2013*
FGA Bank Germany GmbH	▲ D6 Allemagne	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Bank GmbH	▲ D6 Autriche	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Belgium S.A.	▲ D6 Belgique	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Danmark A/S	▲ D6 Danemark	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Hellas S.A.	▲ D6 Grèce	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital IFIC	▲ D6 Portugal	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Ireland Plc	▲ D6 Irlande	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Netherlands B.V.	▲ D6 Pays-Bas	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Re Limited	▲ D6 Irlande	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital S.p.A.	▲ D6 Italie	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Spain EFC S.A.	▲ D6 Espagne	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital UK Ltd.	▲ D6 Royaume-Uni	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Distribuidora	▲ D6 Portugal	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Insurance Hellas S.A.	▲ D6 Grèce	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Leasing Polska	▲ D6 Pologne	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Leasing GmbH	▲ D6 Autriche	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Wholesale UK Ltd.	▲ D6 Royaume-Uni	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Fidis Finance S.A.	▲ D6 Suisse	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Financierings Data Netwerk B.V.	▲ Pays-Bas	Co-entreprise	44,0	44,0	44,0	44,0
Financieringsmaatschappij Mahuko N.V.	■ Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref AB	■ D4 S2 Suède	Filiale		100,0		100,0
Finaref AS	■ D4 S2 Norvège	Filiale		100,0		100,0
Finaref OY	■ D4 S2 Finlande	Filiale		100,0		100,0
Finata Bank N.V.	■ Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Sparen N.V.	■ Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Zuid-Nederland B.V.	■ Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
FL Auto SNC	▲ D6 France	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FL Location SNC	▲ D6 France	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Denmark	▲ D6 Danemark	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Finland	▲ D6 Finlande	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Norway	▲ D6 Norvège	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Sweden	▲ D6 Suède	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
GAC - Sofinco Auto Finance Co. Ltd.	▲ D6 Chine	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
IDM Finance B.V.	■ Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM Financieringen B.V.	■ Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM lease maatschappij N.V.	■ Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
lebe Lease B.V.	■ Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
InterBank N.V.	■ Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
J.J.P. Akkerman Financieringen B.V.	■ Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Krediet '78 B.V.	■ Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Mahuko Financieringen B.V.	■ Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Matriks N.V.	■ Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Menafinance	▲ D6 France	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Money Care B.V.	■ Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
New Theo	■ Royaume-Uni	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
NVF Voorschotbank B.V.	■ Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Regio Kredietdesk B.V.	■ Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ribank	■ Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sedef	■ France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Theofinance AG	■ S1 Suisse	Filiale		100,0		100,0

Périmètre de consolidation groupe	■	Implantation (Siège social si différent de l'implantation) (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2014	31/12/2013*	31/12/2014	31/12/2013*
				Crédit Agricole			
Theofinance Ltd.	■	Maurice (France)	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Theofinance SA	■	Uruguay (France)	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Tunisie Factoring	▲	Tunisie	Entreprise associée	36,4	36,4	36,4	36,4
VoordeelBank B.V.	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Wafasalaf	▲	Maroc	Entreprise associée	49,0	49,0	49,0	49,0
<b>Sociétés de crédit bail et location</b>							
Auxifip	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAL Espagne	■	Espagne (France)	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAL Hellas	■	D4 S2 Grèce	Filiale		100,0		100,0
Carefleet S.A.	■	Pologne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing & Factoring	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing Italia	■	Italie	Filiale	100,0	100,0	88,5	87,2
Crédit du Maroc Leasing	■	Maroc	Filiale	100,0	100,0	85,8	85,7
Credium	■	République Tchèque	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Rent Long Term Leasing of Vehicles S.A.	■	Grèce	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)	■	Pologne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
FAL Fleet Services S.A.S.	▲	D6 France	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Services Spain S.A.	▲	D6 Espagne	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Contracts UK Ltd.	▲	D6 Royaume-Uni	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Finamur	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Green FCT Lease	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Leasys S.p.A.	▲	D6 Italie	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Lixxbail	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcourtage	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcredit	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ucafleet	▲	France	Entreprise associée	35,0	35,0	35,0	35,0
Unifergie	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Sociétés d'investissement</b>							
Argence Investissement S.A.S.	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nordic Consumer Finance A/S	■	D4 S2 Danemark	Filiale		100,0		100,0
<b>Assurance</b>							
Ares Reinsurance Ltd.	■	Irlande	Filiale	100,0	100,0	61,0	61,0
<b>Divers</b>							
CCDS (Carte Cadeaux Distribution Services)	▲	France	Entreprise associée	49,0	49,0	49,0	49,0
Crédit LIFT	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eda	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Finance S.A.	■	Pologne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sofinco Participations	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Teotys	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Gestion de l'épargne et assurances</b>							
<b>Établissements bancaire et financier</b>							
ABC-CA Fund Management CO	▲	Chine	Entreprise associée	33,3	33,3	26,7	25,0
Amundi	■	France	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi (UK) Ltd.	■	Royaume-Uni	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi AI S.A.S.	■	France	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi AI London Branch	■	Royaume-Uni	Succursale	100,0	100,0	80,0	75,0

\* Retraité.

Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation groupe	■	Implantation (Siège social si différent de l'implantation) (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2014	31/12/2013*	31/12/2014	31/12/2013*
				Crédit Agricole			
Amundi Belgium	■	E2 Belgique	Succursale	100,0		80,0	
Amundi Deutschland	■	Allemagne	Succursale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Distributors Usa Llc	■	E1 États-Unis	Filiale	100,0		80,0	
Amundi Finance	■	France	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Finance Émissions	■	France	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Global Servicing	■	E1 Luxembourg	Filiale	100,0		80,0	
Amundi Group	■	France	Filiale	80,0	75,0	80,0	75,0
Amundi Hellas MFMC S.A.	■	Grèce	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Hong-Kong Branch	■	Hong-Kong	Succursale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Hong-Kong Ltd.	■	Hong-Kong	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Iberia S.G.I.I.C S.A.	■	Espagne	Filiale	100,0	100,0	89,0	86,2
Amundi Immobilier	■	France	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi India Holding	■	France	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Intermédiation	■	France	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Investments USA LLC	■	États-Unis	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Japan	■	Japon	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Japan Holding	■	Japon	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Japan Securities Cy Ltd.	■	Japon	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi London Branch	■	Royaume-Uni	Succursale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Luxembourg S.A.	■	Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Malaysia Sdn Bhd	■	Malaisie	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Nederland (Amsterdam)	■	Pays-Bas	Succursale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Polska	■	Pologne	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Private Equity Funds	■	France	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Real Estate Italia SGR S.p.A.	■	Italie	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi SGR S.p.A.	■	Italie	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Singapore Ltd. Brunei Branch	■	S1 Brunei Darussalam	Succursale		100,0		75,0
Amundi Singapore Ltd.	■	Singapour	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Smith Breeden	■	États-Unis	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Suisse	■	Suisse	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Tenue de Comptes	■	France	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi USA Inc.	■	États-Unis	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Ventures	■	E1 France	Filiale	100,0		80,0	
BFT Gestion	■	France	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
CA Brasil DTVM	■	Bésil	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez Gestion	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez Private Banking	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACEIS (Canada) Ltd.	■	Canada	Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS (USA) Inc.	■	États-Unis	Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Deutschland GmbH	■	Allemagne	Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS BANK France	■	France	Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg	■	Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg (Amsterdam)	■	Pays-Bas	Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg (Brussels)	■	Belgique	Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg (Dublin)	■	Irlande	Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0

Périmètre de consolidation groupe	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt		
			31/12/2014	31/12/2013*	31/12/2014	31/12/2013*	
			(a)				
<b>Crédit Agricole</b>							
CACEIS Bank Luxembourg (Milan)	■	Italie	Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Belgium	■	Belgique	Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Corporate Trust	■	France	Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Fund Administration	■	France	Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Ireland Limited	■	Irlande	Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Switzerland S.A.	■	Suisse	Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
Clam Philadelphia	■	France	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
CPR AM	■	France	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Crédit Agricole Luxembourg	■	Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Luxembourg (Belgique)	■	Belgique (Luxembourg)	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Luxembourg (Espagne)	■	Espagne (Luxembourg)	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Suisse	■	Suisse	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Suisse (Bahamas) Ltd.	■	Bahamas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Suisse (Hong-Kong)	■	Hong-Kong (Suisse)	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Suisse (Singapour)	■	Singapour (Suisse)	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Foncier de Monaco	■	Monaco	Filiale	70,1	70,1	69,0	69,0
Étoile Gestion		France	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Finanziaria Indosuez International Ltd.	■	Suisse	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fund Channel	▲	Luxembourg	Entreprise associée	50,0	50,0	40,0	37,5
IKS KB	■	République Tchèque	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Investor Service House S.A.	■	Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
LCL Émissions	■	EI	France	Filiale	100,0	80,0	
NH-CA Asset Management Ltd.	▲	Corée du sud	Entreprise associée	40,0	40,0	32,0	30,0
Partinvest S.A.	■	Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
Société Générale Gestion (S2G)	■	France	Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
State Bank of India Fund Management	▲	Inde	Entreprise associée	37,0	37,0	29,6	27,7
Wafa Gestion	▲	Maroc	Entreprise associée	34,0	34,0	27,2	25,5
<b>Sociétés d'investissement</b>							
CACEIS S.A.	■	France	Filiale	85,0	85,0	85,0	85,0
<b>Assurances</b>							
Assurances Mutuelles Fédérales	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
GNB Seguros (Anciennement BES Seguros)	■	Portugal	Filiale	50,0	50,0	50,0	55,0
CA Assicurazioni	■	Italie	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI DANNI	■	Italie (Irlande)	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI LIFE LIMITED	■	Irlande	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON LIFE LIMITED	■	Irlande	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON-VIE	■	France (Irlande)	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Reinsurance Ltd.	■	Irlande	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VIE	■	France (Irlande)	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VITA	■	Italie (Irlande)	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CALI Europe Succursale France	■	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CALI Europe Succursale Pologne	■	Pologne (Luxembourg)	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0

\* Retraité.

Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation groupe	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt		
			31/12/2014	31/12/2013*	31/12/2014	31/12/2013*	
			(a)				
<b>Crédit Agricole</b>							
Crédit Agricole Assurances (CAA)	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life	■	Grèce	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.	■	Japon	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Europe	■	Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Reinsurance S.A.	■	Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Vita S.p.A.	■	Italie	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Dolcea Vie	■	S4	France	Filiale	100,0	100,0	100,0
Finaref Assurances	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Risques Divers	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Vie	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Médicale de France	■	France	Filiale	100,0	99,8	100,0	99,8
Pacifica	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica - Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole	■	Espagne	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Holding (Ireland) Limited	■	Irlande	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Lux	■	Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Spirica	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>OPCVM</b>							
Acacia	■	D3	France	ESC	100,0	100,0	80,0
Acajou	■	D3	France	ESC	100,0	100,0	80,0
Amundi Absolute Credit	■	D5	France	ESC	29,8	29,8	23,8
Amundi Corporate 3 Anni	■	Italie	ESC	100,0	89,0	100,0	89,0
Amundi Funds Equity Global Minimum Variance	■	D5	Luxembourg	ESC	23,0	23,0	18,4
Amundi GRD 22 FCP	■	France	ESC	100,0	99,0	100,0	99,0
Amundi Hk - Green Planet Fund	■	D3	Hong-Kong	ESC	99,0	98,3	79,2
Amundi Money Market Fund - Short Term (GBP)	■	D3	Luxembourg	ESC	100,0	100,0	80,0
Amundi Money Market Fund - Short Term (USD) - part OC	■	D3	Luxembourg	ESC	100,0	100,0	80,0
Amundi Money Market Fund - Short Term (USD) - part OV	■	D3	Luxembourg	ESC	53,2	52,5	42,6
Amundi Performance Absolue Equilibre	■	D3	France	ESC	100,0	100,0	80,0
BFT opportunité	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 compartiment 5 A5	■	E2	France	ESC	100,0	100,0	100,0
CAA 2013-2	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013-3	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA Priv.Financ.Comp.1 A1 FIC	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA Priv.Financ.Comp.2 A2 FIC	■	D3	France	ESC	100,0	100,0	100,0
Chorial Allocation	■	D3	France	ESC	99,9	99,9	79,9
Edram opportunités	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA 2013	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR B1	■	D3	France	ESC	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR C1	■	D3	France	ESC	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR D1	■	D3	France	ESC	100,0	100,0	100,0
CAA 2014 compartiment 1 part A1	■	D5 E2	France	ESC	100,0	100,0	100,0
CAA 2014 investissement part A3	■	D5 E2	France	ESC	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA Comp	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	■	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)		Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
		(a)			31/12/2014	31/12/2013*	31/12/2014	31/12/2013*
FCPR CAA Comp Ter Part A3	■	D3	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA Compart Bis Part A2	■	D3	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA compartiment 1 PART A1	■	D3	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA France croissance 2 A	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Predica 2007 A	■		France	ESC	99,9	100,0	99,9	100,0
FCPR Predica 2007 C2	■	D3	France	ESC	99,9	100,0	99,9	100,0
FCPR Predica 2008 A1	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Predica 2008 A2	■	D3	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Predica 2008 A3	■	D3	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Predica SECONDAIRE I A1	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Predica SECONDAIRE I A2	■	D3	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Predica SECONDAIRES II A	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Predica SECONDAIRES II B	■	D3	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Roosevelt Investissements	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR UI Cap Agro	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR UI Cap Santé A	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Carepta - Compartiment 2014-1	■	D5 E2	France	ESC	93,8		93,8	
FCT Carepta - Compartiment 2014-2	■	D5 E2	France	ESC	100,0		100,0	
Federval	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Genavent	■	D3	France	ESC	52,3	52,1	41,8	39,1
Genavent Partners Lp	■	D3	États-Unis	ESC	100,0	100,0	80,0	75,0
GRD01	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD02	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD03	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD04	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD05	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD07	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD08	■		France	ESC	100,0	94,7	100,0	94,7
GRD09	■		France	ESC	97,4	98,5	97,4	98,5
GRD10	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD11	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD13	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD14	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD16	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD17	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD18	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD19	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD20	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD21	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD23	■	E2	France	ESC	100,0		100,0	
Londres Croissance C16	■	E1	France	ESC	100,0		80,0	
LRP - CPT Janvier 2013 0.30 13-21 11/01A	■		Luxembourg	ESC	84,2	84,2	84,2	84,2
Objectif long terme FCP	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Peg - Portfolio Eonia Garanti	■	D3	France	ESC	89,3	85,2	71,4	63,9
Predica 2005 FCPR A	■		France	ESC	99,9	100,0	99,9	100,0
Predica 2006 FCPR A	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006-2007 FCPR	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0

\* Retraité.

Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	■	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)		Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt		
		(a)			31/12/2014	31/12/2013*	31/12/2014	31/12/2013*	
Predica 2010 A1	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predica 2010 A2	■	D3	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predica 2010 A3	■	D3	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predica SECONDAIRES III	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predicant A1 FCP	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predicant A2 FCP	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predicant A3 FCP	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Prediquant opportunité	■		France	ESC	99,7	99,9	99,7	99,9	
Prediquant stratégies	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predipark	■	D5 E2	France	Filiale	100,0		100,0		
Premium GR 0 % 28	■		Irlande	ESC	94,9	94,9	94,9	94,9	
Premium Green 4.52 %06-21 EMTN	■		Irlande	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Premium Green 4.54 %06-13.06.21	■		Irlande	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Premium Green 4.5575 %21 EMTN	■		Irlande	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Premium Green 4.56 %06-21	■		Irlande	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Premium Green 4.7 % EMTN 08/08/21	■		Irlande	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Premium Green 4.72 %12-250927	■		Irlande	ESC	78,9	78,9	78,9	78,9	
Premium Green PLC 4.30 %2021	■		Irlande	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Premium Green TV 06/22	■		Irlande	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Premium Green TV 07/22	■		Irlande	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Premium Green TV 07-22	■		Irlande	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Premium Green TV 22	■		Irlande	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Premium Green TV 26/07/22	■		Irlande	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Premium Green TV06-16 EMTN	■		Irlande	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Premium Green TV07-17 EMTN	■		Irlande	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Premium Green TV2027	■		Irlande	ESC	75,9	75,9	75,9	75,9	
Premium Green TV23/05/2022 EMTN	■		Irlande	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Premium Green4.33 %06-29/10/21	■		Irlande	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
<b>Fonds UC</b>									
84 fonds UC dont le taux de détention est supérieur ou égale à 95 % <sup>(1)</sup>	■		France	ESC	≥ 95 %		≥ 95 %	/	
Actions 70	■	D5	France	ESC	37,1	30,0	37,1	30,0	
AF Index EQ Japan AE CAP	■	D5 E2	Luxembourg	ESC	43,8		43,8		
AF Index EQ USA A4E	■	D5 E2	Luxembourg	ESC	87,7		87,7		
AM CR 1-3 EU PC 3D	■	D5 E1	France	ESC	76,8		76,8		
Amun Tres0 CT PC 3D	■	D5 E1	France	ESC	77,3		77,3		
Amun.Tres.Eonia ISR E FCP 3DEC	■	D5	France	ESC	29,6	3,7	29,6	3,7	
Amundi Act.Monde P	■	D5	France	ESC	60,2	60,2	60,2	60,2	
Amundi Actions européennes	■	D5 S4	France	ESC		57,1		57,1	

(1) Fonds et autres investissements consolidés.

Au 31 décembre 2014, 84 fonds d'investissement de l'assurance consolidés en France détenus entre 95 % et 100 % représentent 18 545 millions d'euros dans les actifs du Groupe. Les participations ne donnant pas le contrôle figurent aussi dans le poste "Passifs financiers à la juste valeur sur option".



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	■	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)		Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
		(a)			31/12/2014	31/12/2013*	31/12/2014	31/12/2013*
Amundi Actions.Minerg FCP 3DEC	■	D5 E2 S1	France	ESC				
Amundi AFD Av Durabl PI FCP 3DEC	■	D5	France	ESC	63,5	58,8	63,5	58,8
Amundi B EU COR AEC	■	D5 Luxembourg EI	Luxembourg	ESC	23,7		23,7	
Amundi Bond Global Corp AE 3DEC	■	D5 Luxembourg	Luxembourg	ESC	40,1	58,7	40,1	58,7
Amundi Cred.Euro ISR P FCP 3DEC	■	D5	France	ESC	61,2	66,8	61,2	66,8
Amundi EQ E IN AHEC	■	D5 Luxembourg	Luxembourg	ESC	67,1	70,2	67,1	70,2
Amundi GBL Macro Multi Asset P	■	D5	France	ESC	72,2	72,0	72,2	72,0
Amundi Index Euro P FCP 3DEC	■	D5 S4	France	ESC		48,2		48,2
Amundi Index Japon P FCP 3DEC	■	D5 S4	France	ESC		60,5		60,5
Amundi Index USA P FCP 3DEC	■	D5 S4	France	ESC		86,0		86,0
Amundi Patrimoine C 3DEC	■	D5	France	ESC	69,7	70,9	69,7	70,9
Amundi Pulsactions	■	D5	France	ESC	90,7	91,4	90,7	91,4
Amundi Triance 3 3DEC	■	D5 S1	France	ESC		43,8		43,8
Antinea FCP	■	D5	France	ESC	54,8	56,8	54,8	56,8
Aramis PATRIM D 3D	■	D5 E1	France	ESC	55,9		55,9	
ARC Flexibond-D	■	D5 E2	France	ESC	64,7		64,7	
Atout Europe C FCP 3DEC	■	D5	France	ESC	80,9	80,6	80,9	80,6
Atout France C FCP 3DEC	■	D5	France	ESC	41,7	41,7	41,7	41,7
Atout Horizon Duo FCP 3DEC	■	D5	France	ESC	74,8	73,9	74,8	73,9
Atout Monde C FCP 3DEC	■	D5	France	ESC	87,9	87,8	87,9	87,8
Atout Quanteuroland SI 3DEC	■	D5	France	ESC	40,9	40,6	40,9	40,6
Atout Vert Horizon FCP 3 DEC	■	D5 E2	France	ESC	34,3		34,3	
AXA Eur.SM.CAP E 3D	■	D5 E2	France	ESC	19,2		19,2	
Best Bus Models RC	■	D5 E1	France	ESC	34,4		34,4	
CA Master Europe	■	D5	France	ESC	51,4	52,7	51,4	52,7
CA Master Patrimoine FCP 3DEC	■	D5	France	ESC	84,0	86,6	84,0	86,6
Capitop Mondoblig SI.3DEC	■	D5	France	ESC	51,1	51,4	51,1	51,4
Convert.Europ.AE	■	D5 Luxembourg EI	Luxembourg	ESC	53,9		53,9	
CPR Active US P FCP	■	D5 S3	France	ESC		56,9		56,9
CPR Conso Actionnaire FCP P	■	D5	France	ESC	57,2	65,8	57,2	65,8
CPR R.ST.0-100E.0-1	■	D5 S1	France	ESC		100,0		100,0
CPR Reax.0 50 3DEC	■	D5 S4	France	ESC		98,9		98,9
CPR Reax.0-100 3DE	■	D5 S4	France	ESC		93,6		93,6
CPR Refl Solid P 3D	■	D5 S1	France	ESC				
CPR Reflex Cibl.100 P FCP 3DEC	■	D5	France	ESC	68,3	63,9	68,3	63,9
CPR Reflex Stratedis 0-100 P 3D	■	D5 S1	France	ESC		99,51		99,51
CPR Renaissance Japon HP 3D	■	D5 EI	France	ESC	52,2		52,2	
CPR Silver Age P 3DEC	■	D5	France	ESC	45,2	42,9	45,2	42,9
DNA 0 % 12-211220	■	D5 Luxembourg	Luxembourg	ESC	89,7	96,2	89,7	96,2

\* Retraité.

Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	■	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)		Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
		(a)			31/12/2014	31/12/2013*	31/12/2014	31/12/2013*
DNA 0 % 16/10/2020	■	D5 Luxembourg	Luxembourg	ESC	93,5	95,2	93,5	95,2
DNA 0 % 21/12/20 EMTN	■	D5 Luxembourg	Luxembourg	ESC	71,1	70,5	71,1	70,5
DNA 0 % 23/07/18 EMTN INDX	■	D5 Luxembourg	Luxembourg	ESC	78,0	78,0	78,0	78,0
DNA 0 % 27/06/18 INDX	■	D5 Luxembourg	Luxembourg	ESC	74,3	83,2	74,3	83,2
DNA 0 % 11-231216 INDX	■	D5 Luxembourg	Luxembourg	ESC	77,8	77,6	77,8	77,6
DNA 0 % 12-240418 INDX	■	D5 Luxembourg	Luxembourg	ESC	79,2	84,3	79,2	84,3
Dolceys 1 FCP 3DEC	■	D5 S1	France	ESC		99,2		99,2
ECOFI Multi Opportun.FCP 3DEC	■	D5 G	France	ESC	86,8	86,8	86,8	86,8
Fixeo Vie 2	■	D5 S1	France	ESC		100,0		100,0
Fixeo Vie FCP 3DEC	■	D5 S1	France	ESC		100,0		100,0
Fonds AV Echus NÂ*1	■	D5 E2 S2	France	ESC				
Ind.Cap Emerg.-C-3D	■	D5	France	ESC	71,4	54,3	71,4	54,3
Indo.Flex.100 -C-3D	■	D5 E2	France	ESC	93,9		93,9	
Indos.Europ.P.3DEC	■	D5 S3	France	ESC		40,7		40,7
Indosuez Crescendo FCP	■	D5	France	ESC	46,8	47,6	46,8	47,6
Indosuez Europe Expension FCP	■	D5	France	ESC	46,8	55,9	46,8	55,9
Invest Resp S3 3D	■	D5	France	ESC	68,8	70,6	68,8	70,6
JPM-US S E P-AEURA	■	D5 Luxembourg E2	Luxembourg	ESC	76,6		76,6	
LCL 5 Horizons AV FEV2013	■	D5 S1	France	ESC		100,0		100,0
LCL AC.Dev.Du.Euro	■	D5	France	ESC	42,7	42,4	42,7	42,4
LCL AC.Emergents 3D	■	D5	France	ESC	48,4	52,4	48,4	52,4
LCL Act.Immobi.3D	■	D5	France	ESC	45,7	47,8	45,7	47,8
LCL Act.USA ISR 3D	■	D5 EI	France	ESC	49,3		49,3	
LCL Allocation Dynamique 3D FCP	■	D5	France	ESC	48,1	50,4	48,1	50,4
LCL Allocation Équilibre 3DEC	■	D5	France	ESC	48,2	50,4	48,2	50,4
LCL Aut 11 Vie SW 7.5 3DEC	■	D5 S3	France	ESC		98,3		98,3
LCL Aut Vie 11 PR 10 3DEC	■	D5 S1	France	ESC		98,0		98,0
LCL Aut.Vie 2011 SW.10/20 FCP	■	D5 S1	France	ESC		97,7		97,7
LCL Autoc Vie 10 BOM	■	D5 E2 S4	France	ESC				
LCL Capture 40 VIE FCP 3DEC	■	D5	France	ESC	89,1	99,0	89,1	99,0
LCL D.CAPT.JU.10 3D	■	D5	France	ESC	84,7	84,6	84,7	84,6
LCL DEVELOPP.MPE C	■	D5 E2	France	ESC	89,0		89,0	
LCL FDS ECH.MONE.3D	■	D5	France	ESC	84,6	96,7	84,6	96,7
LCL FLEX 30	■	D5	France	ESC	67,7		67,7	
LCL GAR.100 AV3DEC	■	D5 S1	France	ESC		100,0		100,0
LCL HOR.AV.FEV11 3	■	D5 S1	France	ESC		100,0		100,0
LCL MGEST 60 3DEC	■	D5	France	ESC	87,6	88,3	87,6	88,3
LCL MGEST FL.0-100	■	D5	France	ESC	81,2	80,8	81,2	80,8
LCL Obligations Inflation C EUR	■	D5	France	ESC	43,4	46,2	43,4	46,2
LCL Orientation Dynam FCP3D	■	D5	France	ESC	89,3		89,3	
LCL Orientation Equil.FCP 3DEC	■	D5	France	ESC	90,6		90,6	
LCL Orientation Prudent	■	D5	France	ESC	92,4	91,9	92,4	91,9
LCL PERSP. 3DEC FCP	■	D5 S1	France	ESC		85,1		85,1



Périmètre de consolidation groupe	■	Implantation		Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt		
		(a)	(Siège social si différent de l'implantation)		31/12/2014	31/12/2013*	31/12/2014	31/12/2013*	
LCL SECU.100(JULI.1I)	■	D5	France	ESC	48,7	49,2	48,7	49,2	
LCL Strategie 100	■	D5	France	ESC	59,6	61,0	59,6	61,0	
LCL TR.HO.OCT10.MO	■	D5 E2 S4	France	ESC					
LCL TR.HORIZ.AV(AV1)FCP 3DEC	■	D5 S1	France	ESC		100,0		100,0	
LCL Triple Horiz AV 09/12 3DEC	■	D5 E2 S3	France	ESC					
LCL Triple Horizon AV (09 2014)	■	D5	France	ESC	86,6	96,7	86,6	96,7	
LCL Vocation Rendement NOV 12 3D	■	D5	France	ESC	79,0	78,9	79,0	78,9	
Objectif Prudence FCP	■	D5	France	ESC	83,5	98,8	83,5	98,8	
OCELIA 2 FCP 3DEC	■	D5 S1	France	ESC		100,0		100,0	
Optalis Dynamique C FCP 3DEC	■	D5	France	ESC	92,6	92,9	92,6	92,9	
Optalis Équilibre C FCP 3DEC	■	D5	France	ESC	83,0	83,2	83,0	83,2	
Optalis Expansion C FCP 3DEC	■	D5	France	ESC	44,7	44,2	44,7	44,2	
Optalis Sérénité C FCP 3DEC	■	D5	France	ESC	85,1	85,0	85,1	85,0	
Optimance FCP 3DEC	■	D5 S1	France	ESC		100,0		100,0	
Optimiz BES TIMING II 3DEC	■	D5	France	ESC	82,4	83,4	82,4	83,4	
Parc.Retrait.21 3D	■	D5	France	ESC	93,1	93,8	93,1	93,8	
Parcours Retraite 26 FCP 3DEC	■	D5	France	ESC	81,7	65,2	81,7	65,2	
Parcours Retraite 31 3DEC	■	D5	France	ESC	82,2	48,9	82,2	48,9	
Pimento 2 FCP 3DEC	■	D5 S1	France	ESC		100,0		100,0	
Premium Plus 0 % 09-17 EMTN	■	D5	Irlande	ESC	99,9	99,9	99,9	99,9	
Premium Plus PLC 0 % 09-17	■	D5	Irlande	ESC	100,0	98,9	100,0	98,9	
Premium Plus PLC 0 % 09-17 IND	■	D5	Irlande	ESC	98,9	98,9	98,9	98,9	
Pulsia Vie FCP 3DEC	■	D5 S1	France	ESC		100,0		100,0	
Sevalas 3D	■	D5	France	ESC	70,3	69,4	70,3	69,4	
Solidarité	■	D5 S3	France	ESC		57,4		57,4	
Solidarite Initiatis Santé	■	D5	France	ESC	50,0	48,0	50,0	48,0	
Triance 2 3DEC	■	D5 S1	France	ESC		48,8		48,8	
Triance 5 ANS	■	D5 E2	France	ESC	58,6		58,6		
Triance N5 C	■	D5 E2	France	ESC	48,6		48,6		
Triance N6 C	■	D5 E2	France	ESC	53,3		53,3		
Vend.Doub Opp.IV 3D	■	D5	France	ESC	41,6	39,6	41,6	39,6	
Vendôme Double Opp II FCP 3DEC	■	D5	France	ESC	45,7	43,3	45,7	43,3	
Vendôme Double Opport FCP 3DEC	■	D5	France	ESC	41,1	40,7	41,1	40,7	
Vendôme Inv.FCP 3DEC	■	D5	France	ESC	91,1	91,8	91,1	91,8	
<b>OPCI</b>									
OPCI Camp Invest	■		France	ESC	68,8	69,0	68,8	69,0	
OPCI Immanens	■	D3	France	ESC	100,0	100,0	80,0	75,0	
OPCI Immo Émissions	■	D3	France	ESC	100,0	100,0	80,0	75,0	
OPCI Iris Invest 2010	■		France	ESC	80,1	80,0	80,1	80,0	
OPCI KART	■	D5 E2	France	ESC	100,0		100,0		

\* Retraité.

Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation groupe	■	Implantation		Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt		
		(a)	(Siège social si différent de l'implantation)		31/12/2014	31/12/2013*	31/12/2014	31/12/2013*	
OPCI Messidor	■		France	ESC	93,6	94,0	93,6	94,0	
OPCIMMO LCL SPPICAV SDEC	■	D5	France	ESC	95,0	92,3	95,0	92,3	
OPCIMMO PREM SPPICAV SDEC	■	D5	France	ESC	96,6	89,1	96,6	89,1	
Nexus 1	■	E2	Italie	ESC	100,0		100,0		
Predica OPCI Bureau	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predica OPCI Commerces	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predica OPCI Habitation	■		France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0	
<b>SCI</b>									
SCI Bmedic habitation	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Vicq d'Azir Vellefaux	■	D5	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Campus Medicis St Denis	■	E1	France	Filiale	70,0		70,0		
SCI Campus Rimbaud St Denis	■	E1	France	Filiale	70,0		70,0		
SCI Fédérale Pereire Victoire	■		France	Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0	
SCI Fédérale Villiers	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Federcom	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Federlog	■		France	Filiale	99,9	99,9	99,9	99,9	
SCI Federlondres	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Federpierre	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Grenier Vellef	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Imefa 001	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Imefa 004	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Imefa 005	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Imefa 006	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Imefa 008	■	E1	France	Filiale	100,0		100,0		
SCI Imefa 011	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Imefa 013	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Imefa 016	■	E1	France	Filiale	100,0		100,0		
SCI Imefa 017	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Imefa 018	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Imefa 020	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Imefa 022	■	E1	France	Filiale	100,0		100,0		
SCI Imefa 025	■	E1	France	Filiale	100,0		100,0		
SCI Imefa 032	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Imefa 033	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Imefa 034	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Imefa 035	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Imefa 036	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Imefa 037	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Imefa 038	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Imefa 039	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Imefa 042	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Imefa 043	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Imefa 044	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Imefa 047	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Imefa 048	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Imefa 051	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Imefa 052	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Imefa 054	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Imefa 057	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Imefa 058	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Imefa 060	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Imefa 061	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Imefa 062	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	■	Implantation (Siège social si différent de l'implantation) (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2014	31/12/2013*	31/12/2014	31/12/2013*
SCI Imefa 063	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 064	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 067	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 068	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 069	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 072	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 073	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 074	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 076	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 077	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 078	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 079	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 080	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 082	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 083	■	EI	France	100,0		100,0	
SCI Imefa 084	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 085	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 089	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 091	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 092	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 094	■	EI S4	France				
SCI Imefa 096	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 100	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 101	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 102	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 103	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 104	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 105	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 107	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 108	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 109	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 110	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 112	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 113	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 115	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 116	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 117	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 118	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 120	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 121	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 122	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 123	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 126	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 128	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 129	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 131	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 132	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI LA BAUME	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 139	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 140	■	EI	France	99,0		99,0	
SCI le Village Victor Hugo	■	France	Filiale	96,4	96,4	96,4	96,4
SCI MEDI Bureaux	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Pacifica Hugo	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Porte des Lilas - Frères Flavien	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0

\* Retraité.

Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	■	Implantation (Siège social si différent de l'implantation) (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2014	31/12/2013*	31/12/2014	31/12/2013*
SCI VALHUBERT	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Divers</b>							
Amundi Informatique Technique Services	■	France	Filiale	99,8	99,8	81,2	77,1
CACI Gestion	■	France	Filiale	82,0	100,0	82,0	99,0
Crédit Agricole Private Banking	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SA RESICO	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS Caagis	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Via Vita	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Banque de financement et d'investissement</b>							
<b>Établissement bancaire et financier</b>							
Altura Markets	▲	S2 D4 D6	Espagne	Co-entreprise		50,0	50,0
Banco Crédito Agricole Brasil S.A.	■		Brésil	Filiale	100,0	100,0	100,0
Banque Saudi Fransi - BSF	▲		Arabie Saoudite	Entreprise associée	31,1	31,1	31,1
Citic Newedge Futures Corp. Ltd.	▲	S2 D4 D6	Chine	Co-entreprise		42,0	42,0
Crédit Agricole CIB (Belgique)	■		Belgique (France)	Succursale	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Abu Dhabi)	■	D3	Emirats Arabes Unis (France)	Succursale	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Allemagne)	■		Allemagne (France)	Succursale	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Chicago)	■	D3	Etats-Unis (France)	Succursale	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)	■		Corée du sud (France)	Succursale	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)	■	D3	Emirats Arabes Unis (France)	Succursale	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Dubai)	■	D3	Emirats Arabes Unis (France)	Succursale	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Espagne)	■		Espagne (France)	Succursale	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Finlande)	■		Finlande (France)	Succursale	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Hong-Kong)	■		Hong-Kong	Succursale	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Îles-Caymans)	■	D3	Îles Cayman (France)	Succursale	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Inde)	■		Inde (France)	Succursale	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Italie)	■		Italie (France)	Succursale	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Japon)	■		Japon (France)	Succursale	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Luxembourg)	■		Luxembourg (France)	Succursale	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Miami)	■		Etats-Unis (France)	Succursale	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (New-York)	■		Etats-Unis (France)	Succursale	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni)	■		Royaume-Uni (France)	Succursale	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Singapour)	■		Singapour (France)	Succursale	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Suède)	■		Suède (France)	Succursale	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Taipei)	■		Taiwan (France)	Succursale	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Vietnam)	■		Vietnam (France)	Succursale	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Algérie Bank S.p.A.	■		Algérie	Filiale	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.	■		Australie	Filiale	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB China Ltd.	■		Chine	Filiale	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Implantation (Siège social si différent de l'implantation) (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt		
			31/12/2014	31/12/2013*	31/12/2014	31/12/2013*	
Crédit Agricole CIB S.A.	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.	■	Inde	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB ZAO Russia	■	Russie	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Cube Financial Holding Ltd.	▲	S1 Royaume-Uni D4 D6	Co-entreprise		50,0		50,0
Ester Finance Titrisation	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Newedge	▲	S2 D4 D6	Co-entreprise		50,0		50,0
Newedge (Dubai)	▲	S2 D4 D6 Arabes Unis (France)	Co-entreprise		50,0		50,0
Newedge (Francfort)	▲	S2 D3 D4 D6 Allemagne (France)	Co-entreprise		50,0		50,0
Newedge (Genève)	▲	S2 D4 D6 Suisse (France)	Co-entreprise		50,0		50,0
Newedge (Hong-Kong)	▲	S2 D4 D6 Hong-Kong (France)	Co-entreprise		50,0		50,0
Newedge (Royaume-Uni)	▲	S2 D3 D4 D6 Royaume-Uni (France)	Co-entreprise		50,0		50,0
Newedge (Zurich)	▲	S2 D4 D6 Suisse (France)	Co-entreprise		50,0		50,0
Newedge Australia PTY Ltd.	▲	S2 D4 D6 Australie	Co-entreprise		50,0		50,0
Newedge Broker Hong-Kong Ltd.	▲	S2 D4 D6 Hong-Kong	Co-entreprise		50,0		50,0
Newedge Broker India PTE Ltd.	▲	S2 D4 D6 Inde	Co-entreprise		50,0		50,0
Newedge Canada Inc.	▲	S2 D4 D6 Canada	Co-entreprise		50,0		50,0
Newedge Facilities Management Inc.	▲	S2 D4 D6 États-Unis	Co-entreprise		50,0		50,0
Newedge Financial Hong-Kong Ltd.	▲	S2 D4 D6 Hong-Kong	Co-entreprise	0,0	50,0	0,0	50,0
Newedge Financial Singapore Pte Ltd.	▲	S2 D4 D6 Singapour	Co-entreprise		50,0		50,0
Newedge Japan Inc.	▲	S2 D4 D6 Japon	Co-entreprise		50,0		50,0
Newedge Representações Ltda.	▲	S2 D4 D6 Brésil	Co-entreprise		50,0		50,0
Newedge UK Financial Ltd.	▲	S2 D4 D6 Royaume-Uni	Co-entreprise		50,0		50,0
Newedge USA LLC	▲	S2 D4 D6 États-Unis	Co-entreprise		50,0		50,0
UBAF	▲	D6 France	Co-entreprise	47,0	47,0	47,0	47,0
UBAF (Corée du Sud)	▲	D6 Corée du sud (France)	Co-entreprise	47,0	47,0	47,0	47,0
UBAF (Japon)	▲	D6 Japon (France)	Co-entreprise	47,0	47,0	47,0	47,0
UBAF (Singapour)	▲	D6 Singapour (France)	Co-entreprise	47,0	47,0	47,0	47,0
<b>Sociétés de Bourse</b>							
Crédit Agricole Securities (USA) Inc	■	États-Unis	Filiale		100,0		100,0
<b>Sociétés d'investissement</b>							
Compagnie Française de l'Asie (CFA)	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0

\* Retraité.

Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Implantation (Siège social si différent de l'implantation) (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt		
			31/12/2014	31/12/2013*	31/12/2014	31/12/2013*	
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.	■	Royaume-Uni	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Global Partners Inc.	■	États-Unis	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole North America Inc.	■	S1 États-Unis	Filiale		100,0		100,0
Crédit Agricole Securities Asia BV	■	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)	■	Japon (Pays-Bas)	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Securities Taiwan	■	Taiwan	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Doumer Finance S.A.S.	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fininvest	■	France	Filiale	98,3	98,3	98,3	98,3
Fletirec	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
I.P.F.O.	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez CM II Inc.	■	États-Unis	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
LF Investment Inc.	■	États-Unis	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
LF Investment L.P.	■	États-Unis	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Assurance</b>							
CAIRS Assurance S.A.	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Divers</b>							
Acieralliage EURO FCC	■	D5 France	ESC	100,0	100,0		
Acieralliage USD FCC	■	D5 États-Unis	ESC	100,0	100,0		
Armo-Invest	■	France	Filiale	100,0	100,0	99,5	99,5
Atlantic Asset Securitization LLC	■	D5 États-Unis	ESC	100,0	100,0		
Benepart	■	Belgique	Filiale	99,0	99,0	98,5	98,5
CAL Conseil	■	Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calciphos	■	France	Filiale	100,0	100,0	99,5	99,5
Calixis Finance	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Calliope SRL	■	Italie	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyce P.L.C.	■	Royaume-Uni	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Clifap	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CLSA Financial Products Ltd	■	Bermudes	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole America Services Inc.	■	États-Unis	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.	■	Hong-Kong	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd.	■	Guernesey	ESC	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Agricole CIB Financial Prod. (Guernsey) Ltd.	■	Guernesey	ESC	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Agricole CIB Financial Solutions	■	France	ESC	99,6	99,7	99,6	99,7
Crédit Agricole CIB Global Banking	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.	■	États-Unis	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Private Banking Management Company	■	E2 Luxembourg	Filiale	100,0		100,0	
DGAD International SARL	■	Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Elipso Finance SRL	▲	D5 Italie	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
ESNI (compartiment Crédit Agricole CIB)	■	E2 France	ESC	100,0		100,0	
Eucalyptus FCT	■	D5 France	ESC	100,0	100,0		
FCT Clablage FCT	■	D5 France	ESC	100,0	100,0		
FIC-FIDC	■	D3 Brésil	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Financière des Scarabées	■	Belgique	Filiale	100,0	100,0	99,8	99,8
Héphaïstos EUR FCC	■	D5 France	ESC	100,0	100,0		
Héphaïstos GBP FCT	■	D5 France	ESC	100,0	100,0		

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)		Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
	(a)			31/12/2014	31/12/2013*	31/12/2014	31/12/2013*
Héphaïstos Multidevises FCT	■	D5 France	ESC	100,0	100,0		
Héphaïstos USD FCT	■	D5 France	ESC	100,0	100,0		
Himalia P.L.C.	■	Royaume-Uni	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Immobilière Sirius S.A.	■	Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Holding SCA II	■	Luxembourg	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Management Luxembourg II	■	Luxembourg	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Island Refinancing SRL	■	Italie	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Lafina	■	Belgique	Filiale	100,0	100,0	98,8	98,8
LMA SA	■	D5 France	ESC	100,0	100,0		
Merisma	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Miladim	■	France	Filiale	99,0	99,0	99,1	99,1
Molinier Finances	■	France	Filiale	100,0	100,0	98,7	98,7
Pacific EUR FCC	■	D5 France	ESC	100,0	100,0		
Pacific IT FCT	■	D5 France	ESC	100,0	100,0		
Pacific USD FCT	■	D5 France	ESC	100,0	100,0		
Placements et réalisations immobilières (SNC)	■	France	Filiale	100,0	100,0	99,5	99,5
Sagrantino Italy SRL	■	Italie	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Segemil	■	Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	99,5	99,5
Semeru Asia Equity High Yield Fund	■	S2 Iles Cayman	ESC		70,9		70,9
Shark FCC	■	D5 France	ESC	100,0	100,0		
SNGI	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNGI Belgium	■	Belgique	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sococlabecq	■	Belgique	Filiale	100,0	100,0	98,8	98,8
Sofipac	■	Belgique	Filiale	99,0	99,0	99,5	99,5
TCB	■	France	Filiale	86,5	86,5	99,7	99,7
Transpar	■	S4 Belgique	Filiale		100,0		99,5
Triple P FCC	■	D5 France	ESC	100,0	100,0		
Vulcain EUR FCT	■	D5 France	ESC	100,0	100,0		
Vulcain GBP FCT	■	D5 France	ESC	100,0	100,0		
Vulcain USD FCT	■	D5 France	ESC	100,0	100,0		
<b>Activités hors métiers</b>							
<b>Crédit Agricole S.A.</b>							
Crédit Agricole S.A.	●	France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Succursale Credit Agricole S.A.	■	Royaume-Uni (France)	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Établissement bancaire et financier</b>							
BFC Antilles Guyane	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Corse	●	France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
CL Développement de la Corse	●	France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Home Loan SFH	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fia-Net	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncaris	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Radian	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Développement	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam International	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Courcelles	■	S3 France	Filiale		100,0		100,0
<b>Sociétés d'investissement</b>							
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Delfinances	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurazoo	▲	France	Entreprise associée	21,5	21,4	14,7	14,8
S.A.S. La Boetie	●	France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0

\* Retraité.

Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)		Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
	(a)			31/12/2014	31/12/2013*	31/12/2014	31/12/2013*
Sacam Assurances Cautions	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Fia Net Europe	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Participations	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sodica	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Divers</b>							
CA Grands Crus	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Preferred Funding LLC	■	États-Unis	Filiale	100,0	100,0	6,5	6,5
CPR Holding (CPRH)	■	S5 France	Filiale		100,0		100,0
Crédit Agricole Cards & Payments	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier Facilities	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Public Sector SCF	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Evergreen HL1	■	France	ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Fia Net Europe	■	Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finasic	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Evergreen Montrouge	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Sacam Avenir	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI D2 CAM	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quentyvel	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SILCA	■	France	Filiale	100,0	100,0	99,5	99,4
SIS (Société Immobilière de la Seine)	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Kalliste Assur	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
UI Vavin 1	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibiens	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Uni-Edition	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Développement touristique-immobilier</b>							
Crédit Agricole Immobilier Entreprise	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier Résidentiel	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Monné-Decroix Gestion S.A.S.	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Monné-Decroix Résidences S.A.S.	■	S4 France	Filiale		100,0		100,0
SASU Crédit Agricole Immobilier Investors	■	E2 France	Filiale	100,0		100,0	
Selexia S.A.S.	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Alsace	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Eole	■	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0

(a) Modification de périmètre

**Entrées (E) dans le périmètre :**

- E1 : Franchissement de seuil
- E2 : Création
- E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

**Sorties (S) du périmètre :**

- S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle
- S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif
- S4 : Fusion absorption
- S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

**Divers (D) :**

- D1 : Changement de dénomination sociale
- D2 : Modification de mode de consolidation
- D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre
- D4 : Entité en IFRS 5
- D5 : Entrée de périmètre en application d'IFRS 10
- D6 : Changement de méthode de consolidation en application d'IFRS 11

(b) Type d'entité et nature du contrôle

- Filiale
- Succursale
- Entité structurée contrôlée - ESC
- Co-entreprise
- Co-entreprise structurée
- Opération en commun
- Entreprise associée Structurée - EAS
- Entreprise associée

## NOTE 13

## Participations et entités structurées non consolidées

**13.1 Participations non consolidées**

Ce poste s'élève à 9 274 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 7 568 millions d'euros au 31 décembre 2013 retraité. Au 31 décembre 2014, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont Korian, Crédit Logement (titres A et B) et Altarea. La participation du Groupe dans ces sociétés s'élève respectivement à 668 millions d'euros, 507 millions d'euros et 445 millions d'euros.

Ces titres sont représentatifs de 24 % du capital de Korian, 33 % du capital de Crédit Logement et 27 % d'Altarea mais ne confèrent pas d'influence notable sur ces entités codétenues par différentes banques et entreprises françaises.

**13.2 Entités structurées non consolidées****INFORMATIONS SUR LA NATURE ET L'ÉTENDUE DES INTÉRÊTS DÉTENUS**

Au 31 décembre 2014, les entités du groupe Crédit Agricole ont des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

**Titrisation**

Le groupe Crédit Agricole, principalement *via* ses filiales du pôle métier Banque de financement et d'investissement, a pour rôle la structuration de véhicules de titrisation par l'achat de créances commerciales ou financières. Les véhicules financent ces achats en émettant les tranches multiples de dettes et des titres de participation, dont le remboursement est lié à la performance des actifs dans ces véhicules. Il investit et apporte des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation qu'il a sponsorisé pour le compte de clients.

**Gestion d'actifs**

Le groupe Crédit Agricole, par l'intermédiaire de ses filiales du pôle métier Gestion de l'épargne et assurances, structure et gère des entités pour le compte de clients qui souhaitent investir dans des actifs spécifiques afin d'en tirer le meilleur rendement possible en fonction d'un niveau de risque choisi. Ainsi, les entités du groupe Crédit Agricole peuvent être amenées soit à détenir des intérêts dans ces entités afin d'en assurer le lancement soit à garantir la performance de ces structures.

**Fonds de placement**

Les entités du pôle métier Gestion de l'épargne et assurances du groupe Crédit Agricole investissent dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la

gestion de sa trésorerie d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

**Financement structuré**

Enfin, le groupe Crédit Agricole, *via* ses filiales du pôle métier Banque de financement et d'investissement, intervient dans des entités dédiées à l'acquisition d'actifs. Ces entités peuvent prendre la forme de société de financement d'actif ou de sociétés de crédit-bail. Dans les entités structurées, le financement est garanti par l'actif. L'implication du Groupe est souvent limitée au financement ou à des engagements de financement.

**Entités sponsorisées**

Le groupe Crédit Agricole sponsorise une entité structurée dans les cas suivants :

- le groupe Crédit Agricole intervient à la création de l'entité et cette intervention, rémunérée, est jugée substantielle pour assurer la bonne fin des opérations ;
- une structuration intervient à la demande du groupe Crédit Agricole et il en est le principal utilisateur ;
- le groupe Crédit Agricole cède ses propres actifs à l'entité structurée ;
- le groupe Crédit Agricole est gérant ;
- le nom d'une filiale ou de la société mère du groupe Crédit Agricole est associé au nom de l'entité structurée ou aux instruments financiers émis par elle.

Les revenus bruts d'entités sponsorisées dans lesquelles le groupe Crédit Agricole ne détient pas d'intérêt à la clôture de l'exercice s'élèvent à 2 013 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Les revenus perçus de ces entités sont, pour l'essentiel, des commissions dans les métiers de titrisation et de gestion d'actifs ainsi que des revenus liés à la cession d'entités structurées non consolidées.

**INFORMATIONS SUR LES RISQUES ASSOCIÉS AUX INTÉRÊTS DÉTENUS DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES****Soutien financier apporté aux entités structurées**

Au cours de l'année 2014, le groupe Crédit Agricole n'a pas fourni de soutien financier à des entités structurées non consolidées.

En date du 31 décembre 2014, le groupe Crédit Agricole n'a pas l'intention de fournir un soutien financier à une entité structurée non consolidée.

	31/12/2014							
	Titrisation		Gestion d'actifs		Financement structuré <sup>(1)</sup>		Fonds de placement <sup>(1)</sup>	
	Valeur au bilan	Perte maximale	Valeur au bilan	Perte maximale	Valeur au bilan	Perte maximale	Valeur au bilan	Perte maximale
		Exposition maximale au risque de perte		Exposition maximale au risque de perte		Exposition maximale au risque de perte		Exposition maximale au risque de perte
(en millions d'euros)								
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 216	1 270	538	535	118	118	1 391	1 391
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	382	382	-	-	15 579	15 579
Actifs financiers disponibles à la vente	262	257	1 303	1 303	73	73	12 011	11 516
Prêts et créances	11 082	11 082	-	-	3 422	3 422	553	553
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	<b>12 560</b>	<b>12 609</b>	<b>2 223</b>	<b>2 220</b>	<b>3 613</b>	<b>3 613</b>	<b>29 534</b>	<b>29 039</b>
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	984	20	1 741	-	7	7	796	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	3 196	-	-	-	781	-	1 600	-
<b>Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	<b>4 180</b>	<b>20</b>	<b>1 741</b>	<b>-</b>	<b>788</b>	<b>7</b>	<b>2 396</b>	<b>-</b>
<b>Engagements donnés</b>								
Engagements de financement		13 116		-		531		69
Engagements de garantie		24		22 761		240		-
Autres		-		-		-		199
Provisions - Engagements par signature		-		(6)		-		-
<b>Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>		<b>13 139</b>		<b>22 755</b>		<b>771</b>		<b>268</b>
<b>TOTAL BILAN DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES (2)</b>	<b>15 072</b>		<b>98 497</b>		<b>4 369</b>		<b>186 666</b>	

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

(2) La part du total bilan des entités structurées non consolidées détenue à la fois par les entités des familles Gestion d'actifs et Fonds de placements représente un montant de 24 074 millions d'euros.

## EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE PERTE

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de Credit Default Swap pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant

du notionnel et au passif au notionnel minoré du mark-to-market. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

## NOTE 14 Événements postérieurs à la clôture

### 14.1 ACQUISITION DE BAWAG P.S.K. INVEST PAR AMUNDI

BAWAG P.S.K. et Amundi ont annoncé le 23 octobre 2014 la signature définitive d'un partenariat de long terme dans la gestion d'actifs. Dans le cadre de cet accord, Amundi rachète BAWAG P.S.K. Invest, la filiale de gestion d'actifs de la banque autrichienne. Par ailleurs, les deux parties nouent un accord de distribution. Cette transaction, approuvée par les Conseils d'administration respectifs de BAWAG P.S.K. et d'Amundi en 2014, a été finalisée le 9 février 2015.

Filiale à 100 % de la banque BAWAG P.S.K., BAWAG P.S.K. Invest gérait, au 30 juin 2014, 4,6 milliards d'euros d'actifs via 78 fonds destinés aux particuliers et aux investisseurs institutionnels clients de la banque. D'une part, Amundi continuera à développer les activités de BAWAG P.S.K. Invest en Autriche en s'appuyant sur la franchise existante. D'autre part, BAWAG P.S.K. distribuera les produits d'Amundi à travers toute l'Autriche via ses réseaux physiques (500 agences présentes dans tout le pays) et ses canaux digitaux.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Comme indiqué dans la note « cadre général » des états financiers, les comptes consolidés de l'entité de reporting groupe Crédit Agricole, réseau doté d'un organe central, sont établis sur la base d'une communauté d'intérêts constituée de l'ensemble des Caisses locales, des Caisses régionales et de l'organe central Crédit Agricole S.A.

## I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.1 et 1.4 des notes annexes aux états financiers qui exposent les effets de la première application des normes IFRS 10 (Etats financiers consolidés), IFRS 11 (Partenariats), IFRS 12 (Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités) et IAS 28 révisée (Participations dans des entreprises associées et des coentreprises).

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le groupe Crédit Agricole constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.
- Comme indiqué dans les notes 1.3 et 10.2 de l'annexe aux états financiers, le groupe Crédit Agricole utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers pour lesquels il n'existe pas de données observables, ainsi que pour l'estimation de certains ajustements de juste valeur des instruments financiers. Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle des modèles utilisés, les hypothèses retenues et les modalités de prise en compte des risques associés à ces instruments.
- Comme indiqué dans les notes 1.4, 6.16 et 6.19 de l'annexe aux états financiers, le groupe Crédit Agricole a procédé à des tests de dépréciation de la valeur des écarts d'acquisition et des participations dans les coentreprises et entreprises associées. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, ainsi que les principaux paramètres et les hypothèses utilisés et nous nous sommes assurés du caractère approprié de la présentation qui en est faite dans les notes annexes aux états financiers.
- Le groupe Crédit Agricole procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation et les dépréciations de titres de capitaux propres non consolidés, les engagements liés aux régimes de retraites et avantages sociaux futurs, les provisions pour risques opérationnels, les provisions pour risques juridiques, les provisions techniques des contrats d'assurance et les actifs d'impôts différés. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe Crédit Agricole.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 27 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Catherine Pariset

ERNST & YOUNG et Autres  
Valérie Meeus





## PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DE SES ACTUALISATIONS

M. Jean-Paul Chifflet, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

### ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant pages 282 à 283 de la présente actualisation, qui contient une observation.

Fait à Paris, le 30 mars 2015

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Jean-Paul CHIFFLET

# CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

## Commissaires aux comptes titulaires

### Ernst & Young et Autres

Société représentée par Valérie Meeus

1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie, Paris - La Défense 1

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

### PricewaterhouseCoopers Audit

Société représentée par Catherine Pariset

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Le collège des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole S.A. et les signataires sont demeurés inchangés sur les exercices 2011/2012/2013/2014 : Valérie MEEUS pour Ernst & Young et Autres et Catherine PARISSET pour PricewaterhouseCoopers Audit.

## Commissaires aux comptes suppléants

### Picarle et associés

Société représentée par Denis Picarle

1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie, Paris - La Défense 1

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

### Pierre Coll

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Ernst & Young et Autres a été nommé en tant que Commissaire aux comptes titulaire sous la dénomination Barbier Frinault et Autres par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

Ernst & Young et Autres est représenté par Valérie Meeus.

Picarle et associés a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young et Autres par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Catherine Pariset.

Pierre Coll a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

# TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance suivante renvoie aux rubriques exigées par le règlement européen n° 809/2004 (annexe I) pris en application de la directive dite "Prospectus".

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004	N° de page du Document de référence	N° de page de la présente actualisation
<b>1. Personnes responsables</b>	<b>509</b>	<b>285</b>
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	<b>510</b>	<b>286</b>
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>		
3.1 Informations financières historiques	6 à 10 - 14 à 15	3
3.2 Informations financières intermédiaires	N.A.	N.A.
<b>4. Facteurs de risques</b>	<b>93 à 95 - 104 à 111 - 197 à 235 - 259 à 289 - 310 à 311 - 317 - 325 à 338 - 343 - 358 à 364 - 380 à 382 - 464 - 467 - 469</b>	<b>44 à 79 - 114 à 144 - 162 à 163 - 177 à 190 - 195 - 212 à 217 - 233 à 235</b>
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>		
5.1 Histoire et évolution de la Société	2 à 3 - 17 à 18 - 194 - 488	
5.2 Investissements	194 - 304 à 305 - 322 à 324 - 418 à 431 - 434 - 503	157 - 174 à 176
<b>6. Aperçu des activités</b>		
6.1 Principales activités	20 à 31 - 347 à 351 - 503	4 à 5
6.2 Principaux marchés	22 à 31	199 à 203
6.3 Événements exceptionnels	N.A.	N.A.
6.4 Dépendance éventuelle à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers	235	
6.5 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	N.A.	
<b>7. Organigramme</b>		
7.1 Description sommaire du Groupe et place de l'émetteur	19	2 à 5
7.2 Liste des filiales importantes	294 à 295 - 418 à 431 - 457 à 460	21 à 31 - 268 à 279
<b>8. Propriétés immobilières, usines, équipements</b>		
8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	342 - 376 à 377	194 - 229 à 230
8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	33 à 83	
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>	<b>166 à 193</b>	<b>8 à 42</b>
9.1 Situation financière	301 à 305 - 438 à 439	153 à 157
9.2 Résultat d'exploitation	299 à 300 - 440	151 à 152
<b>10. Trésorerie et capitaux</b>		
10.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	7 à 13 - 181 - 238 à 262 - 301 à 303 - 338 - 383 à 386 - 471	80 à 117 - 153 à 155 - 189 à 190 - 236 à 237
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	304 à 305	156 à 157
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	168 - 219 à 223 - 334 à 336	10 - 65 à 68 - 186 à 188
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	252 - 372 - 418 - 432 à 433	
10.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements	503 à 504	
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	<b>N.A.</b>	<b>N.A.</b>
<b>12. Informations sur les tendances</b>	<b>2 à 3 - 194 - 434</b>	<b>42 à 43 - 281</b>
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	<b>N.A.</b>	<b>N.A.</b>
<b>14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale</b>		
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	86 à 97 - 112 à 134 - 194 - 504	43
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	88 - 133	
<b>15. Rémunération et avantages</b>		
15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature	95 à 97 - 135 à 163 - 388 à 393 - 481	144 - 239 à 244
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	95 à 96 - 135 à 163 - 388 à 393 - 451 à 452 - 469 - 481	167 à 168 - 234 - 239 à 244 - 315 à 316 - 381

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004	N° de page du Document de référence	N° de page de la présente actualisation
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>		
16.1 Date d'expiration du mandat	112 à 129 - 504	
16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	133	
16.3 Informations sur le Comité de l'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	93 à 96	144
16.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	86 à 101	
<b>17. Salariés</b>		
17.1 Nombre de salariés et répartition par principal type d'activité et par site	7 - 50 à 63 - 388 - 481	22 à 23 - 239
17.2 Participations au capital social de l'émetteur et <i>stock options</i>	8 à 9 - 12 à 13 - 144 - 146 à 163 - 316 - 391 à 393 - 452	168 - 242 à 244
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	8 à 9 - 315 à 316 - 391 à 393 - 504	167 à 168 - 242 à 244
<b>18. Principaux actionnaires</b>		
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	8 à 9 - 86 - 383	2
18.2 Existence de droits de vote différents des actionnaires	8 à 13 - 383 - 491	
18.3 Contrôle de l'émetteur	8 à 9 - 19 - 86 - 133	
18.4 Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	9	
<b>19. Opérations avec des apparentés</b>	<b>296 à 298 - 372 à 376 - 443 à 444 - 472</b>	<b>34 - 147 à 150 - 225 à 229</b>
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>		
20.1 Informations financières historiques	291 à 485	145 à 283
20.2 Informations financières pro forma	412 à 417	262 à 267
20.3 États financiers	291 à 434 - 437 à 484	145 à 281
20.4 Vérifications des informations financières historiques annuelles	435 à 436 - 485	282 à 283
20.5 Date des dernières informations financières	291	145
20.6 Informations financières intermédiaires	N.A.	N.A.
20.7 Politique de distribution des dividendes	10 - 15 à 16 - 196 - 384 - 496 à 499 - 504	N.A.
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	133 - 233 à 235 - 381 à 382	77 - 234 à 235
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	504	
<b>21. Informations complémentaires</b>		
21.1 Capital social	8 à 13 - 383 - 471 - 488 à 489	
21.2 Actes constitutifs et statuts	488 à 502	
<b>22. Contrats importants</b>	<b>296 à 298 - 443 à 444 - 503 à 507</b>	<b>148 à 149</b>
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	<b>N.A.</b>	<b>N.A.</b>
<b>24. Documents accessibles au public</b>	<b>504</b>	
<b>25. Informations sur les participations</b>	<b>294 à 295 - 372 à 376 - 418 à 433 - 457 à 461</b>	<b>21 à 31 - 156 à 157 - 225 à 229 - 236 à 237 - 268 à 281</b>

N.A. : non applicable.





